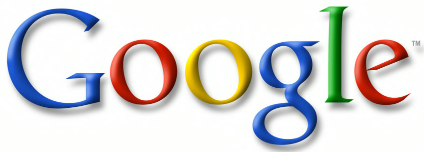

Google




600077825Z







LE CARDINAL

CARLO CARAFA

COULOMMIERS. — TYPOGRAPHIE PAUL BRODARD.

LE CARDINAL

CARLO CARAFA

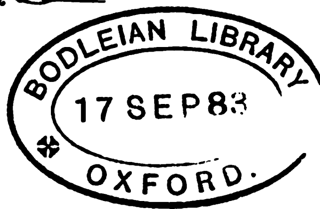
(1519-1561)

ÉTUDE SUR LE PONTIFICAT DE PAUL IV

PAR

GEORGE DURUY

Ancien membre de l'Ecole française de Rome
Professeur agrégé d'histoire au Lycée Henri IV
Docteur ès lettres.



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1882

A MON PÈRE

« *Quel autre nom que le tien pourrais-je mettre en tête de ces pages?*

« *N'est-ce pas toi qui m'as donné le goût de l'histoire et qui as éveillé en moi l'ambition d'ajouter une pierre au monument qu'achève ta robuste vieillesse? Et n'est-ce pas ton exemple, celui de ta belle vie si pleine et si féconde, qui m'a appris comment on résiste aux plus grandes douleurs publiques et privées? Prends donc ce livre; il est bien à toi, va; et l'hommage que je t'en fais lui portera bonheur.* »

C'est en ces termes que mon frère te dédiait, il y a quelques mois, son ouvrage *l'Instruction publique et la Révolution.* Je ne saurais mieux faire que de reproduire ici les paroles de ton fils aîné. Comme lui, je place mon livre sous le haut patronage de ton nom; comme lui aussi, j'unis dans cet hommage la tendresse qu'inspire ta bonté au respect que commande le noble exemple de ta vie.

GEORGE DURUY.

NOTICE SUR LES SOURCES

LES IMPRIMÉS

I

Bernardo Navagero. — Relazione di Roma al Senato (1558). Publié parmi les *Relazioni degli Ambasciatori Veneti*, édition Eugenio Alberi, série II, volume 3. (Firenze, 1846.) Source très importante.

II

Della Casa (Monsignor Giovanni). — Lettere scritte a nome del cardinal Carafa. — Source de la plus haute importance pour les années 1555 et 1556. On y trouve un grand nombre de documents, lettres, instructions, dépêches, ayant trait aux négociations du cardinal avec la France avant la conclusion de la ligue offensive et défensive entre Paul IV et Henri II. Les principales éditions sont celles de Naples 1733, de Venise 1752, de Milan 1806.

III

B. Platinæ Historia de vitis Pontificum Romanorum a D. N. Iesu Christo usque ad Paulum papam II, cui *Onuphrii Panvinii* Veronensis Fratris Eremitæ Augustiniani opera, reliquorum quoque pontificum vitæ usque ad Pium IIII pontificem maximum adjunctæ sunt.

Quelques pages seulement sont consacrées à Paul IV dans cet ouvrage. Le ton en est généralement peu favorable au pontife. Onofrio Panvinio écrivait à Rome en 1561, sous le pontificat de Pie IV, successeur de Paul IV, et tout dévoué à Philippe II. On s'explique aisément qu'il ait témoigné peu d'indulgence pour la mémoire du dernier pape, ami et allié de la France.

IV

Jo. Antonii Petramellarii Bononiensis, SS. Mauritii et Lazari Hierosolymit. Equitis, ad librum Onuphrii Panvinii de Summis Pontificibus et S. R. E. cardinalibus a Paulo quarto ad Clementis Octavi annum pontificatus octavum continuatio. (Bononiæ, 1599.)

Petramellaria continue l'œuvre de Platina et de Panvinio, qu'il déclare, dans une préface, insuffisante et remplie d'erreurs. On ne trou-

vera pas dans son livre une histoire proprement dite de Paul IV, mais des renseignements utiles sur chacune des promotions de cardinaux qui eurent lieu pendant la durée de son pontificat. Il fait la biographie de chaque nouveau membre du Sacré-Collège et donne ses armoiries. On peut voir à la page 23 celles du cardinal Carlo Carafa. A la page 91, on trouve sur le même personnage une notice qui n'est point sans intérêt, car elle contient quelques petits renseignements qu'on ne rencontre dans aucun autre historien.

V

Cesare Campana. — La vita del cattolico et invittissimo don Filippo secondo d'Austria, Re delle Spagne, etc., con le guerre de suoi tempi. Descritte da Cesare Campana, Gentilhuomo Aquilano. E divise in sette Deche, nelle quali si ha intiera cognitione de' moti d'arme in ogni parte del Mondo avvenuti dall' anno MDXXVII sino al MDXCVIII. (In Vicenza, appresso Giorgio Greco, 1605.)

Campana ne commence à parler des Carafa qu'à la fin du livre VII de la seconde partie de son œuvre (tome II, page 133). Le livre VIII presque tout entier est consacré au récit de la guerre des Espagnols contre Paul IV. On peut encore trouver çà et là d'utiles renseignements dans les livres suivants, jusqu'au commencement du livre XI. Campana ne cite pas ses sources, mais paraît bien informé. Sur certains points, comme la disgrâce des Carafa, par exemple, et la mort de la duchesse de Paliano, il donne même des détails qu'on ne trouve pas dans Pietro Nores.

VI

Natale Conti. — Viri clarissimi Natalis comitis Veneti universæ historiæ sui temporis libri XXX rerum toto terrarum orbe ab anno salutis nostræ M. D. XLV usque ad annum M. D. LXXXI gestarum expositionem, gnomis egregiis refertam continentes, nunc primum in Germania editi..... studio et opera Gasparis Bitschii, Hagenoensis, jurisutriusque doctoris et in inclyta academia Argentoratensi historiarum professoris. (Argentorati, M. DCXII.)

Il y a peu à prendre dans cet ouvrage pour l'histoire du cardinal Carafa. Quelques renseignements cependant, à la date des années 1555 à 1559.

VII

Giovanni Battista Castaldo. — Vita del Santissimo pontefice Paolo quarto, Fondatore della religione de' Chierici Regolari. (In Roma, MDCXV.)

Cette biographie du fondateur de l'ordre des Théatins par un membre de ce même ordre prend souvent le ton suspect de l'apologie. Il y est du reste beaucoup plus question des réformes religieuses de Paul IV que de sa politique. Quatre chapitres, IX, X, XI, XII, sont consacrés à l'histoire diplomatique et militaire de son pontificat, sur 22 dont se compose l'œuvre entière. Castaldo n'accorde au rôle du cardinal Carafa que des développements rares et insuffisants. La partie la plus intéressante de cet ouvrage médiocre, sans critique et sans style, est certainement une sorte de table qui suit une dédicace

adressée par l'auteur au prince des apôtres. On trouve réunis dans cette table les noms des écrivains ou des ouvrages dont il s'est servi pour composer sa *Vie de Paul IV*. Il cite ainsi plus de cent sources différentes, tant en manuscrits qu'en imprimés. Malheureusement, il serait impossible de reconstituer aujourd'hui cette riche bibliographie. Les éléments qui la composaient sont en très grande partie dispersés ou perdus, comme on peut s'en assurer en cherchant dans les bibliothèques de Rome. Tous, il est vrai, n'avaient point la même importance, ainsi que semblent l'indiquer les titres transmis. Le permis d'impression délivré au Père Castaldo par les autorités ecclésiastiques est daté du 31 janvier 1615.

VIII

Pietro Nores. — Guerra degli Spagnuoli contro papa Paolo IV. — Publiée dans l'*Archivio Storico Italiano.* (Firenze, 1874, chez Vieusseux.) Tome XII.

Cet ouvrage est une des sources les plus importantes pour l'histoire du cardinal Carafa. Commencé dès les dernières années du XVI[e] siècle, sous le pontificat de Clément VIII Aldobrandini, interrompu par les événements politiques auxquels l'auteur se trouva mêlé en qualité de secrétaire des cardinaux de Saint-Georges, Barberini, Bentivoglio, il ne fut achevé qu'au mois d'avril 1644.

Il est divisé en quatre livres, qui contiennent l'histoire tout entière du pontificat de Paul IV au point de vue politique et militaire. Bien longtemps avant d'avoir été livrée à l'impression, l'*Histoire* de Pietro Nores était connue et appréciée en Italie. Pallavicino, Bromato n'en parlent qu'avec éloge et invoquent souvent l'autorité de son témoignage. Il joint à un incontestable mérite littéraire des qualités précieuses d'exactitude, de précision et d'impartialité. Si l'on trouve encore, dans les discours qu'il fait prononcer parfois à ses personnages, un reste d'imitation de l'antiquité classique, sa méthode de composition a presque toujours plus de rigueur qu'on n'oserait en attendre d'un historien du XVII[e] siècle. Il aime à puiser aux sources authentiques. C'est ainsi qu'on le voit plusieurs fois citer intégralement des lettres, des instructions diplomatiques, émanant de différents personnages et en particulier du cardinal Carafa. Ses narrations sont claires, solides et pleines de faits. Il y a dans ses jugements de l'indépendance et de la fermeté. Son *Histoire de la guerre des Espagnols contre Paul IV* est indispensable à l'intelligence des événements qui remplissent ce pontificat. Il y est souvent question du cardinal Carafa. Pietro Nores ne se contente pas d'exposer le rôle politique de ce personnage depuis son entrée dans le Sacré-Collège jusqu'à sa disgrâce en 1559, quelques mois avant la mort de son oncle. Il consacre encore une partie de son quatrième livre au récit de son procès et de son exécution sous Pie IV en 1561.

Des notes de M. Scipione Volpicella, des documents inédits recueillis par M. Luciano Scarabelli servent de commentaire à l'œuvre de Nores et ajoutent encore à l'importance de cette utile publication.

IX

Pietro Soave Polano. — Historia del Concilio Tridentino, seconda editione riveduta e corretta dall' autore. — In Geneva, presso Pietro Aubert, M. DCXXIX.

Il est question de Paul IV et du cardinal Carafa au livre V. On sait que le véritable nom de l'auteur est Fra Paolo Sarpi. La première édition de son ouvrage parut à Londres en 1619. Quelques-uns de ses jugements sur les papes sont assez sévères pour que le Père Jésuite Sforza Pallavicino ait cru pouvoir le taxer d'injustice.

X

Pallavicino. — Istoria del concilio di Trento, scritta dal Padre Sforza Pallavicino, della Compagnia di Gesù, poi cardinale della S. Rom. Chiesa. — Edition de Milan, 1745. — Deux vol. in-4°.

L'auteur commence à parler du cardinal Carafa tome II, livre XIII, chapitre 12. Ses jugements sur le neveu de Paul IV sont en général d'une grande sévérité. L'*Histoire du concile de Trente* n'en est pas moins une source précieuse, bien qu'il convienne d'y puiser avec une certaine défiance. Il y a beaucoup de faits, des citations utiles, des renvois aux documents originaux. C'est à Pallavicino, par exemple, qu'on doit d'avoir pu trouver dans les archives de la famille Borghèse plusieurs documents manuscrits consultés jadis par le Père Jésuite et signalés par lui dans une note de son ouvrage.

XI

Bromato. — Storia di Paolo IV. — Edition de Ravenne, 1748. Deux vol. in-4°.

Le véritable nom de Bromato était Bartolomeo Carrara. Il appartenait à l'ordre des Théatins, fondé par Paul IV alors qu'il n'était encore qu'archevêque de Chieti (Theate). Son livre est plein de renseignements utiles. On peut lui reprocher sa partialité en faveur de Paul IV. Elle apparaît dans tous les passages où il discute les actes de ce pontificat. S'il fallait en croire Bromato, on devrait admettre que le cardinal Carafa ait été l'unique auteur de tous les maux qui ont assailli le Saint-Siège de 1555 à 1559. — Il commence à parler du neveu de Paul IV à la page 240 du tome II.

Source très importante.

XII

Archivio Storico, Artistico, Archeologico, e Letterario della città e provincia di Roma. — Cf. anno III, vol. II.

M. Gori a inséré, 1877 et 1878, dans les premiers fascicules du volume II de cette publication, un certain nombre de pièces inédites empruntées à différents manuscrits des Archives d'Etat, à Rome, section criminelle. Ces pièces sont pour la plupart relatives au procès des Carafa. Quelques-unes, comme le récit dramatique de la mort de la duchesse de Paliano, présentent le plus vif intérêt.

XIII

Jac. Augusti Thuani Historiarum sui temporis libri CXXXVIII. — Londini, typis Samuelis Buckley, 1733. — 7 vol. in-folio.

On trouvera quelques mots sur le cardinal Carafa aux livres XVI et XVII.

XIV

Ribier. — Lettres et Mémoires d'Estat pour servir à l'histoire de Henri II. Deux volumes in-quarto. Paris, 1666.

Source d'une importance capitale pour l'histoire de Henri II. Ribier a fait entrer dans son précieux recueil un grand nombre de pièces expédiées d'Italie par les agents du roi à Venise et à Rome de 1555 à 1559. On trouve dans ces lettres de MM. de Lansac, de Selve, de Lodève, etc., de très utiles renseignements sur le pape Paul IV, le cardinal Carafa, les négociations engagées entre la France et le Saint-Siège.

XV

Ch. de Samm. — Une question italienne au xvie siècle. — Paris, Amyot 1861. Un vol. in-8°. On peut lire cet ouvrage avec quelque utilité. L'auteur donne un certain nombre de textes curieux empruntés aux Archives de Vienne.

LES MANUSCRITS

Archives d'Etat à Rome. Archivio criminale.

Année 1560. — Ms. 54.

La pagination est marquée au recto seulement de chaque feuillet.
Gros in-folio de 1177 pages. Sur la couverture, en parchemin, on lit :

1560
Copia Processus facti
coram
Rmo dno Hieronimo de federicis epo sagonen
alme urbis gubernatore
pro
Magnifico Alesso pallanterio fisci procuratore
contra

Le nom des accusés manque, à cause d'une déchirure de la couverture. Mais on sait que ce sont : le cardinal Carlo Carafa, le duc de Paliano son frère, et l'archevêque cardinal de Naples, leur neveu.

Ce manuscrit est de plusieurs mains. Les différentes écritures sont en général assez bonnes. Les interrogatoires des accusés ou des témoins y sont relatés jour par jour, précédés et suivis des formules juridiques qui devaient se trouver sur les actes originaux du procès, détruits par ordre de Pie V, après le procès en réhabilitation des condamnés. — L'importance de ce manuscrit est considérable. Au cours des interrogatoires, on trouve dans les dépositions des témoins, à côté de

détails insignifiants, de précieux renseignements, tant sur le cardinal Carafa que sur les personnages mêlés à son histoire. Il y a en outre des lettres du cardinal, des instructions à ses agents, des pièces officielles le concernant. Lors de son arrestation, on avait saisi chez lui tous ses papiers, et le procureur fiscal Alessandro Pallantieri se servit de ces documents pour en faire la base de l'accusation — Le premier des interrogatoires contenus dans ce manuscrit est du 3 juin 1560, et le dernier du mercredi 11 septembre de la même année.

ANNEÉ 1560. — Ms. 53.

Ce manuscrit est, comme le précédent, relatif au procès des Carafa. Il compte 500 pages in-folio (pagination marquée au recto de chaque feuillet). L'écriture de plusieurs mains, est assez satisfaisante, surtout dans les deux premiers tiers du manuscrit. Elle devient plus difficilement lisible dans la dernière partie.

Ce manuscrit se compose d'une série de réquisitoires dirigés contre les différents accusés du procès Carafa par le procureur fiscal Alessandro Pallantieri, en présence de Jérôme de Federici, gouverneur de la ville. On y trouve aussi des pièces émanant de la défense, soit au nom du cardinal Carlo Carafa soit au nom du duc de Paliano.

L'importance de ce Ms. consiste surtout dans le grand nombre de pièces officielles, lettres, relations, instructions, écrits contemporains de toute espèce, produites par l'accusation ou la défense et insérées in extenso dans le texte. On trouve dans tous ces documents de précieux éclaircissements sur le rôle diplomatique du cardinal Carafa. A titre de curiosité, on peut citer des vers de Pasquino et une pièce satirique en prose italienne, qu'on trouve relatés de la page 234 (verso) à la page 250 (verso). Les titres de ces pièces sont : Pasquino al spirito del Papa; Epitafio de Pasquino à Paolo IV, commençant par ces mots qui montrent le ton général de ces poésies :

Un ipocrito papa arcitiranno
Inimico de Cristo della fede
Usurpator della romana sede
Espresso luteran homo nefanno,
Un ch'ha lasciato dietro hoggi quanto hanno
Nome di crudeltà etc., etc.

Dilecto filio Alfonso Cardinali Carafæ, salut[m]. Pièce en prose que Paul IV aurait adressée du fond de l'abîme (dal profundo del abisso) à son petit neveu. — Pasquino a gentilhomini Romani. — Dialogo di Pasquino e di Marforio. — Pasquino alla Duchessa. — Pasquino al popul Romano. — Manifesto del Duca de Paglia-no (jeu de mots sur le nom du duc de Paliano) al popul Romano. — Pasquino al popul Romano. — San Pietro a Roma. — Toutes ces pièces sont pleines d'invectives violentes contre les Carafa. C'est à ce titre sans doute qu'elles ont trouvé place dans le procès. La haine du procureur fiscal Pallantieri contre le principal accusé ne devait pas avoir de scrupule sur le choix des armes destinées à le frapper.

Outre ces libelles, on trouve encore dans le Ms. 53 des copies de lettres ou instructions soit du cardinal Carlo, soit du duc de Paliano adressées à différents personnages, au roi de France, au connétable, à la reine, etc., etc. Plusieurs de ces pièces se lisent de la page 401

(recto) à la page 442 (verso). Elles sont en général de juin et juillet 1556, époque de la légation du cardinal en France pour décider Henri II à rompre la trêve de Vaucelles et à embrasser ouvertement l'alliance de Paul IV. Les lettres du duc de Paliano en particulier sont d'un grand intérêt historique, parce qu'il y tient son frère au courant de tous les incidents qui se produisent à Rome en son absence. On y voit avec quelle ardeur la cour pontificale souhaite le succès de la mission du cardinal.

Le manuscrit se termine par des copies des arrêts portés contre les différents accusés, précédées de la formule juridique :

« Christi nomine invocato, pro tribunali sedentes, et solum Deum præ oculis habentes... »

Année 1560. — Ms. 55.

Manuscrit de 284 pages (pagination au recto seulement).

Les matières qu'il contient sont d'une extrême importance. En effet, il se compose entièrement de pièces officielles, telles que lettres, correspondances, instructions, émanant des accusés ou à eux adressées. Pour ce qui concerne seulement le cardinal Carlo Carafa, on trouve des copies de lettres ou instructions envoyées par lui à différents personnages, aux pages suivantes : 12, 13, 27, 33, 35, 36, 43, 55, 57, 59, 63, 75, 101, 132, 133, 135, 149, 160, 163, 170, 178, 256, 258, 260, 265, 276, 278, 283.

On peut citer parmi les pièces les plus intéressantes une longue instruction du cardinal au duc de Somma, ambassadeur en France. Il s'y plaint amèrement de la signature de la trêve de Vaucelles.

L'instruction est du 5 mars 1556. Elle commence au recto de la page 63 et finit au verso de la page 67.

Elle est suivie d'une courte dépêche écrite primitivement en chiffres, où il est question de la cession de Sienne aux Carafa.

Avant cette pièce, on trouve plusieurs lettres, soit du cardinal soit du duc de Paliano, adressées à Mgr. Filonardo, à Bruxelles, pour l'année 1559, une instruction du cardinal à Rucellai, sans date, mais qui appartient évidemment à l'année 1556. (P. 55, au verso.)

Négociations avec les princes allemands. P. 75 verso.

Lettre en latin adressée au cardinal Carafa par un certain Frédéric Spedt qui se dit « Coronellus germanus », datée d'octobre 1555. (P. 78 recto et sq.)

Lettre adressée au cardinal Carafa par le marquis Albert de Brandebourg (Albertus Junior Marchio Brandeburgensis), datée de janvier 1556. P. 79 verso.

Texte latin d'un traité d'alliance entre le Saint-Siège et les princes allemands, commençant par ces mots :

« Nos Dei gratia Carolus Carafa apostolicæ sedis cardinalis, votum facimus omnibus et singulis... » etc., p. 80 sq. Datée de l'année 1556.

Lettre de Cesare Brancaccio au cardinal Carafa, du 4 avril 1557. (P. 87 verso.)

Du même au même, de Paris, le 27 octobre 1556. (P. 97 verso.)

Lettre du cardinal au duc de Paliano, du 23 juillet 1557. Ecrite à Rome.

Lettre de Brancaccio au cardinal, du 14 décembre 1556. (P. 105 verso.)

Texte italien d'une convention d'alliance passée entre le Saint-Siège et la cour de France. (P. 116 et sq.)

Une lettre au duc de Paliano, donnée à Paris le 1er août 1556. (Page 132 recto et verso.)

Une lettre au duc de Paliano (Lyon, 6 juin 1556) (Pages 149 et 150.)

Compte rendu d'une audience donnée par le roi (P. 158 et sq.)

Compte rendu d'une conversation avec le connétable (12 novembre 1556). (Page 159, au verso.)

Lettre au cardinal légat de Pise (22 juillet 1556). (Page 160, au verso.) Ecrite de Chantilly.

Lettre au duc de Paliano écrite de Fontainebleau, le 17 juin 1556. (Page 162, verso.)

Instruction à Mgr Fantuccio. (P. 164 recto.)

A Cesare Brancaccio, nonce du pape à la cour de France. (P. 165 recto.)

Au même. (P. 166 recto.) De Rome, 23 octobre 1555.

Au même. (P. 167 verso.) 26 octobre 1556, de Rome.

Au même. (P. 169 verso.) De Venise, le 28 décembre 1566.

Au duc de Paliano. (P. 178 verso.) De Paris, dernier jour de juin 1556.

Au verso de la page 181 et au recto de la page 182, deux pièces importantes, où se trouvent exposés le plan de campagne et le système d'alliances de Henri II.

Plusieurs pièces relatives à la capitulation secrète au sujet du duché de Paliano. (Pages 183 et sq.)

Une lettre du cardinal Vitelli au cardinal Carlo Carafa, légat à Bruxelles, pour le mettre au courant des affaires de Rome, en particulier de la succession du duché de Bari, devenue vacante par suite de la mort de la reine de Pologne. (P. 190, verso.)

Une lettre du duc de Paliano au cardinal son frère, où il lui expose les causes de leur disgrâce. Datée de Gallèse, le 24 février 1559. (Page 193 recto.)

Lettre de l'évêque de Terracine au cardinal Carafa, sur les affaires de Rome, la nécessité de hâter son retour pour modifier les dispositions du pape et combattre l'influence des cardinaux du parti français. — De Rome, le 19 mars 1558. (P. 194 verso).

Lettre du cardinal Carafa à monseigneur de Terracine, datée de Bruxelles, le 5 mars 1558. (P. 196 recto.)

Plusieurs pages de comptes pour la paye des troupes levées et entretenues par le Saint-Siège pendant la guerre. (P. 196 à 207.)

Interrogatoire de témoins à propos d'un homicide auquel Carlo Carafa aurait participé vers 1545, moyennant 400 ducats. (P. 208 et sq).

Motu proprio d'absolution délivré par le pape Paul IV en faveur de son neveu, avant de l'élever au cardinalat. (P. 242 recto.) Daté de Rome, palais Saint-Marc, au mois de juin de la première année de son pontificat.

Motu proprio du pape Pie IV, ordonnant la mise en accusation des Carafa. (P. 243.)

Texte en français d'une convention passée entre le cardinal Carafa et M. d'Avanson, ambassadeur de Henri II auprès du Saint-Siège, relative aux conditions de l'alliance du roi avec le pape. Le cardinal Carafa, en partant pour la France, était chargé de soumettre cette pièce à l'approbation du roi. (P. 252.)

Instruction du cardinal Carafa à Giulio Orsini, pour négocier avec Sa Majesté Très Chrétienne. (P. 254.) Datée de Rome, le 8 décembre 1556.

A don Antonio Carafa, de Rome, le 12 décembre 1560. (P. 256.)

Au même, de Rome, le 5 décembre 1555. (P. 257.)

Au duc de Paliano, de Venise, le 5 janvier 1557. Il y informe brièvement son frère du mauvais succès de sa négociation auprès de la république (257 verso). Cette lettre est suivie d'une dépêche, primitivement écrite en chiffres et beaucoup plus importante. Le cardinal y parle de l'ensemble des négociations entamées à Venise, des dispotions de la république, qu'il croit bonnes, des ducs de Ferrare, de Parme, de Florence. Il a soin d'avertir le duc de Paliano de ne point s'étonner s'il se trouve des contradictions entre la lettre et la dépêche chiffrée. C'est une ruse, dit-il :

« Se V. E. havera letto nella mia lettera il contrario di quello che è scritto in questa, non se ne ammiri, perchè tutto è fatto a cautela et questo è il vero di quanto m'occorre. » (P. 258.)

Lettre à Cesare Brancaccio, nonce en France ; de Venise, le 14 décembre 1557. Lettre importante écrite peu de jours après son arrivée à Venise et où le cardinal expose la première audience qu'il a obtenue de la Seigneurie et les paroles qu'il y a prononcées. Dans la seconde partie de la lettre, il recommande au nonce de tout faire auprès de Henri II pour hâter l'arrivée du duc de Guise. (P. 259 recto.)

Lettre à Cesare Brancaccio, de Rome, le 5 avril 1557. Il s'y plaint amèrement des ministres du roi de France à Rome, en particulier de du Bellay. Il charge le nonce d'informer le roi qu'il renonce à s'occuper de ses affaires, puisqu'il n'est récompensé de tous ses efforts que par la calomnie. (P. 260 recto.)

Lettre au duc de Paliano, de Rome, le 21 juin 1557. Il lui parle de différentes affaires concernant la guerre, d'une lettre écrite par le duc d'Albe au cardinal de San-Giacomo pour offrir au pape le cens ordinaire du royaume de Naples, proposition repoussée par le pape. (P. 261 recto.)

Lettre à Cesare Brancaccio, de Rome, le 28 mars 1557. Il y dit quelques mots du plan de campagne adopté contre les Impériaux, de la nécessité de surveiller les frontières du duché de Florence. Puis il parle d'un dissentiment qui s'est élevé entre lui et le duc de Guise au sujet du commandement de l'infanterie italienne ; du départ de Montmorency, mécontent parce qu'une dispense qu'il sollicitait lui a été refusée par le consistoire des cardinaux. Le cardinal Carafa s'efforce d'atténuer l'importance de ce refus. (P. 263 et sqq.)

Lettre à don Antonio Carafa, de Rome, le 8 septembre 1555. (P. 265.)

Lettre au duc de Paliano, de Paris, le dernier jour de juillet 1556. Il approuve l'ordre envoyé par le pape au cardinal de Pise de ne pas pousser son voyage jusqu'à Bruxelles, et prétend savoir de source certaine que tout était prêt pour l'arrestation de ce personnage. (P. 265 verso.)

Lettre à Alessandro Santafiore, au sujet de l'incident des galères enlevées dans le port de Civita-Vecchia. De Rome, le 8 août 1555. (P. 278.)

Lettre écrite par le duc de Paliano au pape Pie IV, de la prison de Tor di Nona, le 17 janvier 1561. Il lui demande grâce. (P. 279.)

Du même au même. De la prison de Tor di Nona, le 6 février 1561.

Lettre du cardinal Carafa au pape Pie IV pour lui demander grâce. Du château Saint-Ange, le 3 mars 1561.

Année 1560. — Ms. 56.

Manuscrit de 137 pages, qui se compose uniquement d'interrogatoires de témoins appelés soit par la défense soit par l'accusation. On

trouve, à la première page du manuscrit, un index donnant les noms des témoins produits par le duc de Paliano et par le cardinal Carafa. — Le premier interrogatoire est du jeudi 31 octobre 1560 et le dernier du jeudi 6 février 1561. Ce manuscrit n'a pas la même importance que les précédents, parce qu'on y trouve en beaucoup moins grand nombre les reproductions de pièces officielles. Cependant, on rencontre, au cours des dépositions, d'intéressants détails sur différents points de la vie du cardinal et de son frère.

Année 1560. — Ms. 57.

Manuscrit de 159 pages qui contient seulement des dépositions de témoins relatives à l'affaire du duc de Paliano. Ces témoins sont produits par l'accusé contre le fisc.

Année 1560. — Ms. 58.

Toutes les matières contenues dans ce manuscrit, de 89 pages, ont trait à l'assassinat de la duchesse de Paliano par son mari. On trouve au commencement une sorte de mémoire de 14 pages destiné à établir l'adultère commis par la duchesse avec Marcello Capece. Malgré l'absence d'indication précise, on peut considérer ce document comme étant une des pièces produites par la défense, afin d'atténuer la responsabilité du duc de Paliano. On trouve dans les interrogatoires qui suivent plusieurs récits très dramatiques de la mort de la duchesse et de son complice. En somme, ce manuscrit n'a qu'une importance très secondaire pour l'histoire du cardinal Carlo Carafa.

Bibliothèque Casanatense.

Ms. XX, VI, 56.

La bibliothèque Casanatense à Rome possède, comme la Barberini, une copie de l'ouvrage célèbre du P. Caracciolo, *La vie de Paul IV*. C'est un manuscrit in-folio, portant les numéros, XX, VI, 56. Il est en excellent état de conservation. L'écriture, très nette, semble être d'un bout à l'autre de la même main. La pagination n'est pas indiquée. On lit comme titre de l'ouvrage :

« Vita di Paolo papa Quarto raccolta nel 1613 dal P. D. Antonio Caracciolo de Chierici Regolari. »

On trouve dans ce manuscrit, comme dans celui de la Barberini, une préface et la même division de l'ouvrage en chapitres. Il n'y a pas de différences notables entre les titres de ces chapitres dans les deu manuscrits. Cependant le dernier chapitre du manuscrit de la Barberini (chap. X, pages 759-772), intitulé : « Effigie e statura di Paolo IV, » est remplacé dans le manuscrit de la Casanatense par un chapitre portant ce titre plus développé : Effigie e statura di Paolo Quarto e simigliante (*sic*) trà esso e S. Leone IX. Ce chapitre est suivi dans le manuscrit de la Casanatense d'un autre chapitre, qu'on ne trouve point dans le manuscrit de la Barberini, intitulé : « I già detti Paralelli posti in Latino si ridicono di sotto in volgare a beneficio del lettore. »

Ms. XX, VI, 57.

Manuscrit in-folio bien conservé. L'écriture, de plusieurs mains différentes, est facilement lisible. La pagination n'est pas indiquée.

Le manuscrit commence par des additions du P. Antonio Carracciolo à son ouvrage sur Paul IV, avec l'indication précise du livre et du chapitre. Ces additions remplissent trente pages du manuscrit. Elles seraient le complément naturel d'une édition de *La vie de Paul IV* par Caracciolo. Le titre de ce petit opuscule est :

« Aggiuntioni dell' istess' autore da porsi ne luoghi sotto signati. »

Après les additions à *La vie de Paul IV*, on trouve dans le même manuscrit une pièce d'une grande importance intitulée :

« Memoriale dato da parte di sua maestà alli teologi, circa il procedere di Paolo Quarto soprà il regno di Napoli. »

On comprendra facilement le haut intérêt historique que présente ce Mémoire, en sachant qu'il contient un exposé de tous les griefs de Charles V et de Philippe II contre le pape Paul IV. C'est un réquisitoire en règle dirigé contre le pontife, en dépit de toutes les atténuations et de tous les ménagements de la forme. On y reproche à Paul IV ses dispositions hostiles à l'égard de l'Empereur avant même son élection, dont on conteste en passant la légalité.

Le Mémoire est suivi d'une assez longue pièce intitulée :

« Parere di fra Melchiore Cano sopra quello gli fù consultato per il Memoriale soprascritto. »

On trouve encore :

« Apologia del Santo Pontefice Paolo Quarto circa la calunniosa relazione da ministri di Spagna data di lui a Carlo Quinto. »

C'est une réponse aux accusations contenues dans le Mémoire dont il a été question plus haut.

Memorie di Paolo IV.

Le style et même l'ortographe de ce document anonyme sont extrêmement défectueux. Mais on y trouve çà et là des renseignements qui ne manquent pas d'intérêt.

Ms. XX, VI, 55.

Ce Manuscrit in-folio en bon état de conservation est de plusieurs mains différentes. L'une des écritures, occupant à peu près un tiers du volume, est souvent pénible à lire. Les autres sont très satisfaisantes. La pagination n'est pas indiquée.

Les matières contenues dans ce Manuscrit sont :

1° Une vie de Paul IV, ouvrage anonyme, écrit d'une manière sèche et ne présentant aucun intérêt. Il semble d'après certains passages, que son auteur se soit borné à copier, en l'abrégeant, *La vie de Paul IV* par Caracciolo. On sera frappé, par exemple, des ressemblances entre le portrait du pontife à la dernière page de l'ouvrage anonyme et celui qu'en a également tracé le P. Caracciolo, au commencement du chapitre X de son cinquième livre. Il est évident que l'anonyme avait,

en écrivant, l'histoire du Père Théatin sous les yeux, et qu'il lui a fait de larges emprunts.

2° Bulle d'investiture du duché de Paliano, en latin. On sait que cette bulle importante conférait au comte de Montorio, neveu de Paul IV, le duché de Paliano, fief des Colonna. La bulle est souscrite par vingt-neuf cardinaux. Parmi les noms qui manquent, on remarque celui du cardinal de San-Giacomo, oncle du duc d'Albe, qui refusa en effet de donner son adhésion à la bulle.

3° Instruction donnée à Annibal Rucellai avant son départ pour la France, le 14 septembre 1555. Cette pièce est importante, parce qu'elle contient un exposé de tous les griefs des Carafa contre les Impériaux. On la trouve fréquemment dans les bibliothèques de Rome. Elle a été imprimée parmi les œuvres de Mgr della Casa, édition de Naples, 1733, tome V.

4° Une série de lettres du cardinal Carlo Carafa à différents personnages : au connétable de France (20 septembre 1555); — à Annibal Rucellai (1er octobre); — au Roi Très-Chrétien (14 octobre 1555); — à la reine, même date; — au connétable, même date; — au duc de Guise, même date; — à Annibal Rucellai, sans date; — à l'évêque de Viterbe, nonce en France, du 11 novembre 1555; — au cardinal Polo; — à l'archevêque de Consa, nonce auprès de l'Empereur, du 26 septembre 1555; — au même, du 26 décembre 1555; — au même, du 6 février 1556; — à la reine, du 22 janvier 1556; — au roi Philippe d'Angleterre (*sic*), du 14 septembre 1555; — à la reine de France, du 14 septembre (?); — au Roi Très-Chrétien, du 7 septembre (?); — au nonce de France, septembre 1555; — au duc d'Urbin, général de l'Eglise. — Instruction donnée à Jean-André d'Agubbio, le 10 septembre 1555, pour négotier avec le duc de Ferrare; etc., etc. Plusieurs de ces lettres ont été imprimées au tome V des œuvres de della Casa (Naples, 1733). Les variantes que l'on peut relever entre le manuscrit et l'édition sont insignifiantes. Mais, outre les lettres qui ont été re cueillies dans les œuvres de Mgr della Casa, le manuscrit en contient un grand nombre d'autres qui sont inédites, soit du duc de Paliano soit du cardinal Carafa. Sans entrer dans le détail de chacune d'elles, on peut dire que leur longueur et l'importance des personnages auxquelles elles sont adressées témoignent de leur intérêt historique. Il y a là toute une mine précieuse pour l'histoire du cardinal Carlo.

5° Instruttione al signor Pietro, quando andò alla Corte cattolica, sopra le cose di Paliano.

6° Instruttione sopra le cose di Paliano data dal cardinale Carafa.

7° Instruttione fatta a Mgr Annibale Rucellai per Francia.

8° Imputationes infrà scriptorum capitum contra cardinalem Carafam.

9° Imputatio cardinalis Neapolitani.

10° Instruttione per Mgr Vescovo di Terracina mandato dal Sig. Carafa a S. Santità.

11° Discorso della causa dell' Illmo et Revmo cardinale Carafa estratto dal Sig. Dottor Scala Leone Napoletano, avvocato di detta causa.

12° Instruttione data al cardinale Carafa da Paolo IV suo zio, sopra il negotio della pace col Rè Cattolico.

13° Lega primo loco fatta inter sanctæ memoriæ Paulum IV et Illustrissimum dominum de Avanzono, oratorem Christmi Francorum Regis, sub die XIII, octobris 1555.

14° Diario di diverse cose notabili successe nel Mondo l'ultimo anno del pontificato di papa Paolo IV Carafa. Cominciando il primo giorno

di settembre MDLVIII, fino à tutto il dì 23 d'agosto MDLIX, cioè giorni V dopo la morte sua che era seguita à XVIII del medesimo dell' istesso anno.

Ce document ne présente qu'un intérêt historique de second ordre. La partie la plus importante est celle où l'auteur anonyme raconte les causes de la disgrâce des Carafa et la manière dont s'accomplit ce grave événement. On trouve dans son récit quelques détails qui manquent, à celui de Nores (*Archivio Storico Italiano*, tome XII, pages 258 et sq.).

Bibliothèque Barberini.

Ms. LIV, 47 et 48.

Ces deux volumes, in-folio, contiennent une vie de Paul IV, par le P. Antonio Caracciolo, de l'ordre des Théatins. Le titre est :

Vita di Paolo IV.

Au-dessous, on a ajouté le nom de l'auteur :

Del P. Antonio Caracciolo,
Cherico Regolare.

L'ouvrage est en deux volumes, le 1er de 892 pages, le 2e de 772. L'écriture, régulière et nette, est de deux mains différentes. La seconde main ne commence qu'avec le tome II. Le manuscrit, bien qu'il ne porte pas de date, semble appartenir à la première moitié du XVIIe siècle. Dans une préface, qui suit le titre inscrit de nouveau : « Della Vita del Sōmo pontefice Paolo Quarto, » l'auteur nous apprend les motifs qui l'ont décidé à entreprendre son ouvrage :

« Jo scrivo la vita di Gioan Pietro Carafa, il quale poi assunto al Summo pontificato si fè chiamare Paolo IV, come di persona, i cui virtuosi gesti non sono ancora esposti, come si converrebbe, percioche Gioan Paolo Flavio, Francesco Robertello, et Uberto Foglietta nobili scrittori del passato secolo, a quali in diversi tempi fù commesso lo scrivere la vità di Paolo Quarto, come mi han detto Flaminio Filonardo, Vescovo di Aquino, Christoforo, Giustiniano, et Oratio Mancini, sgomentati per la malignità dè tempi di poter scriver la verità, come ella fù, cessaron dall' impresa...... »

L'ouvrage est divisé en livres et chapitres :

Livre Ier.

Chap. I : Della Stirpe Carafa e Camponesca. (P. 13-28.) On trouve à la fin de ce chapitre deux arbres généalogiques.

Chap. II : Delle predittioni fatte di Paolo Quarto. (P. 29-37.)

Chap. III : Del nascimento ed educatione di Gio. Pietro Carafa. (P. 37-67.)

Chap. IV : Fù fatto Camerier secreto di papa Alessandro Sesto e protonotario apostolico; di quel che gli avvenne in quel tempo. (P. 57-82.)

Chap. V : E fatto Vescovo di Chieti, Nuntio in Napoli al Re Ferdinando il Cattolico. (P. 83-94)

Chap. VI : Andò al possesso e residenza di Chieti, e le cose che quivi fece. (P. 94-106.)

LIVRE II.

LIVRE III.

Chap. X : L'unione della nostra Religione con i Somaschi fatta dal cardinal Teatino, ed altri suoi gesti. (P. 803-841.)
Chap. XI : Protettione del Regno d'Ungheria ed altri honori e gesti del cardinal Theatino sotto papa Giulio III. (P. 842-873.)
Chap. XII : Altre attioni del cardinal Theatino decano del collegio fatto sotto Giulio III. (P. 873-892.) Fin du tome Ier.

TOME II, Ms. 48.

LIVRE IV.

Chap. Ier. (P. 1-36.) Pas de titre. Il y est question de l'élévation du cardinal Théatin au pontificat.
Chap. II : Seguono altre altioni di Paolo 4° nel principio del papato e l'origine e cause della guerra. (P. 36-94.)
Chap. III : Principii e progressi della guerra insino alla venuta di Guisa. (P. 95-140.)
Chap. IV : Progressi della guerra e fine di essa. (P. 140-175.)
Chap. V : Legatione del cardinal Carafa in Fiandra e suo ritorno in Roma; e cacciata di lui e suoi fratelli di Roma. (P. 176-255.)
Chap. VI : Attioni di Paolo 4° dopo scacciati gli Nepoti. (P. 255-292.)
Chap. VII : Del concilio generale convocato da Paolo quarto e dell' Indice de' libri prohibiti publicato da lui. (P. 293-317.)
Chap. VIII : Attioni di Paolo quarto in materia del Sant' Officio. (P. 317-366.)
Chap. IX : Di quel che fece in Francia ed in Spagna con gl' Imperatori Carlo e Ferdinando in materia del Sto Officio. (P. 366-394.)
Chap. X : Della repugnanza fatta da Paolo quarto alla Rinuncia dell' Impero di Carlo quinto a Ferdinando suo fratello. (P. 395-413.)
Chap. XI : Delle provisioni fatte da Paolo quarto contro i Giudei, Marrani, e Pedali. (P. 413-435.)
Chap. XII : Altre leggi e provisioni di Paolo quarto spettanti alla purità della fede cattolica. (P. 436-458.)
Chap. XIII : Della Creatione de' Cardinali fatta da Paolo quarto e d'altre cose a loro spettanti. (P. 458-510.)
Chap. XIV : Delle Riforme pertinenti alla Chiesa universale. (P. 510-528.)
Chap. XV : Riforma delle Chiese, Città. (P. 528-560.)
Chap. XVI : Dei Sacri Riti riformati e delle Chiese ristorate da Paolo 4°. (P. 560-577.)
Chap. XVII : Ritiramento a vita privata. Morte, ed i strani successi in Roma doppo la sua morte. (P. 577-622.) — Ici s'arrête dans le Ms. LIV, 48, le récit de la vie de Paul IV par Caracciolo.
L'ouvrage a cependant un livre encore. Il est consacré à une exposition des vertus privées du Pontife.

LIVRE V.

Courte préface d'une page, 625.
Chap. I : Dell' Oratione e Devotione. (P. 626-645.)
Chap. II : Zelo dell'honore e culto divino. (P. 646-667.)
Chap. III : Rettitudine e libertà. (P. 667-673.)
Chap. IV : Costanza, magnanimità ed autorità. (P. 673-687.)
Chap. V : Severità e clemenza. (P. 688-692.)

Chap. VI : Liberalità, elimozine di Paolo quarto. (P. 693-727.)
Chap. VII : Astinenza, povertà e castità. (P. 727-743.)
Chap. VIII : Eloquenza, memoria e dottrina di Paolo IV. (P. 744-754.)
Chap. IX : Predittioni fatte di lui invarii tempi. (P. 755-759.)
Chap. X : Effigie e statura di Paolo quarto. (P. 759-772.)

L'histoire manuscrite et inédite de Paul IV par Antonio Caracciolo étant une des sources les plus importantes pour toute étude sur le cardinal Carlo Carafa, il ne sera pas inutile d'ajouter quelques renseignements à cette rapide analyse de l'ouvrage.

Une note de M. Giovanni Battista Beltrani à la page 71 de son savant mémoire. « Su gli antichi ordinamenti marittimi della Città di Trani » (Barletta, chez Vecchi, 1873), nous apprend que le manuscrit original de la vie de Paul IV avait été déposé par son auteur à l'Archive de Saint-Paul des Théatins de Naples. De là, il fut transporté à l'Archive de la basilique de Saint-Martin. — Outre l'original, il existe encore à Naples deux copies de l'œuvre de Caracciolo. On les trouve à la bibliothèque nationale. Une d'elles a été revue et corrigée de la main de l'auteur.

On n'a pas à faire ici une étude spéciale sur la vie de Paul IV. On se contentera donc d'ajouter quelques observations à ce rapide examen du livre de Caracciolo. La lecture seule des titres de chapitres, des derniers en particulier, suffit à prouver que le ton général de l'ouvrage est apologétique. Cependant il paraît que certains passages éveillaient les scrupules de l'auteur, car il recommande aux supérieurs de son ordre de bien veiller à ce que son livre ne soit pas répandu dans le public, parce qu'il contient des choses que tout le monde ne doit pas connaître :

« Jo D. Antonio Caracciolo C. R. priego i R. Prepositi et Archivisti di San-Paolo, che nullo unquàm tempore ne diano copia ai secolari, ma solo ai nostri per uso dell' altre cose, et cio pur si faccia riservatamente et con cautela. » (Cf. Beltrani, *op. et loc. ant. cit.*)

Ces paroles du Père Théatin peuvent nous servir de témoignage en faveur de sa véracité comme historien.

La vie de Paul IV n'a pas encore été imprimée. Il y a lieu de s'en étonner, en même temps que de le regretter, car elle a déjà attiré l'attention de plusieurs écrivains. Sans parler des historiens italiens du XVIIe siècle, comme Nores, Pallavicino, Bromato, elle a été de notre temps consultée par MM. Napoli-Signorelli (*Vicende della coltura nelle due Sicilie*, à Naples, 1811), Ranke (*Histoire de la papauté aux* XVIe *et* XVIIe *siècles*), Scipione Volpicella (*Notes sur le livre de Nores Guerra degli Spagnuoli contro Papa Paolo IV*, publié au XIIe volume de l'*Archivio Storico Italiano*, Florence, Vieusseux, 1847), de Samm (*Une question italienne au* XVIe *siècle*, Paris, Amyot, 1861).

Bibliothèque Barberini.

Mss. XLIII, 162 ET 163.

Ces deux volumes se composent uniquement de lettres originales, en français, adressées au cardinal Carafa, à son frère le duc de Paliano ou au pape Paul IV, par les plus grandes personnages de la cour de Henri II. On pourra juger de l'extrême importance de ce recueil par l'indication suivante des principales pièces qu'il renferme :

Premier volume.

Marie Stuart au pape, le 27 décembre 1555.
Henri II au card. Carafa, le 11 février 1556.
Id., de janvier 1556.
Id., d'avril 1556.
Id., de septembre 1556.
Henri II au duc de Palliano, d'octobre 1556.
Id. au cardinal, novembre 1556.
Id. au cardinal, novembre 1556.
Id. au pape Paul IV, mai 1557.
Id. au cardinal, juillet 1557.
Id. au pape, 10 août 1557.
Id. au cardinal, avril 1558.
Id. au cardinal, novembre 1558.
Catherine de Médicis au cardinal, février 1555.
Id. au cardinal, octobre 1555.
Id. au cardinal, mars 1556.
Id. au cardinal, novembre 556.
Id. au cardinal, novembre 556.
Id. au cardinal, juin 1557. Tout entière de la main de la reine de France.
Id. au pape, 24 juin 1558.
Id. au cardinal, même date.
Id. au cardinal, sans date.
Id. au cardinal, sans date. Tout entière de la main de la reine.
François de Lorraine, duc de Guise, au cardinal, avril 1556.
Id. au duc de Palliano, même date.
Id. au cardinal, même date.
Id. au président de la Romagne, même date.
Id. au cardinal, février 1557
Id. au cardinal, avril 557
Id. au cardinal, janvier 1557.
Id. au cardinal, avril 1557.
Id. au cardinal, avril 1557.
Id. au marquis de Montebello, avril 1557.
Id. au cardinal, avril 1557.
Id. au cardinal, mai 1557.
Id. au duc de Paliano, mai 1557.
Id. au cardinal, mai 1557.
Id. au pape, juin 1557.
Id. au cardinal, mai 1557.
Id. au cardinal, juin 1557.
Id. au cardinal, juin 1557.
Id. au cardinal, juin 1557.
Id. au cardinal, septembre 1557.
Id. au cardinal, novembre 1558.
Claude de Lorraine au cardinal, mars 1556.
Id. au cardinal, avril 1557.
Id. au cardinal, août 1557.

Second volume.

Ms. XLIII, 163.

18 octobre 1558. Henri de Brederode. Lettre au cardinal Carafa.
Septembre 1556. Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, au cardinal Carafa.

Novembre 1556. Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, au cardinal Carafa.

Novembre 1556. Gaspar de Coligny, seigneur de Châtillon, au cardinal Carafa.

Juillet 1557. Gaspar de Coligny, seigneur de Châtillon au cardinal Carafa.

1557. François de Coligny de Châtillon, connu sous le nom de Dandelot, au cardinal Carafa.

20 février 1556. Dianne de Poytiers (*sic*) au cardinal Carafa.

6 juillet 1557. Diane de Poitiers au cardinal Carafa.

Août 1557. Diane de Poitiers au cardinal Carafa.

(Sans date.) Quatre lettres de Diane de Poitiers au cardinal Carafa, dont une autographe.

Paris, 16 août 1556. Duthier, secrétaire de Henri II, au cardinal Carafa.

10 avril 1556. Antoine Escalin des Aimars, baron de La Garde, au cardinal Carafa.

12 avril 1556. Du même au même.

Août 1556. Du même au même.

29 avril 1557. Du même à Monseigneur le duc de Paliano, Gennéral de Sa Saincteté.

Trois lettres du baron de La Garde au cardinal Carafa.

10 avril 1557. Monsieur de Giry au cardinal Carafa.

(Sans date.) Du même au même.

Avril 1557. Du même à Monseigneur le duc de Palianno.

Novembre 1556. Blaise de Monluc au cardinal Carafa.

Avril 1557. Du même au même.

Mars 1556. La duchesse de Monpancier (*sic*) au cardinal Carafa.

26 août 1555. Anne de Montmorency, connétable de France, au cardinal Carafa.

Saint-Germain-en-Laye, 1556. Du même au même.

6 février 1556. Du même au même.

5 avril 1556. Du même au même. — Lettre portée par Monseigneur de La Chapelle, gentilhomme de la Chambre du roy.

15 juin 1556. Du même au même.

3 juillet 1556, Fontainebleau. Anne de Montmorency au cardinal Carafa.

3 août 1556. Du même au même.

5 septembre 1556. Du même au même.

Paris, 29 novembre 1556. Du même au même.

Paris, 11 octobre 1556. Du même au même.

Saint-Germain-en-Laye, 16 novembre 1556. Du même au même.

Avril 1557. Du même au même.

Compiègne, 6 juillet 1557. Du même au duc de Paliano.

Saint-Germain-en-Laye, 7 décembre 1558. Du même au cardinal Carafa.

8 mars 1556. Jaques de Savoye, (*sic*) duc de Nemours, au cardinal Carafa.

26 mai 1557. Du même au même.

11 août 1556. Le maréchal de Saint-André au pape Paul IV.

Paris, 9 octobre 1556. Le maréchal de Saint-André au cardinal Carafa.

Paris, 21 octobre 1556. Du même au même.

Mai 1556. Claude de Savoie, au pape Paul IV.

1556. Quatre lettres du même au cardinal Carafa.

6 avril 1556. Gaspar de Saulx de Tavannes (signature seulement Tavannes), maréchal de France, au cardinal Carafa.

Rome, 14 juin 1556. Le cardinal François de Tournon au cardinal Carafa. — ..... Nous ne saurions vous donner de nouvelles plus agréables que de vous dire que Notre Sainct Père est en fort bonne santé... au surplus, nous ne vous escrivons plus en Italyen, parce que nous nous assurons que vous savez *désia la langue françoise mieulx que nous*, etc. — Cettre lettre est aussi signée par M. d'Avanson, ambassadeur de France à Rome.

Rome, 6 juin 1556. M. d'Avanson au cardinal Carafa.

13 janvier 1557. Du même au même.

23 janvier 1557. Du même au même.

Paris, 13 février 1557. Du même au même.

Compiègne, 9 juillet 1557. Du même au même.

6 juin 1559. Du même au même.

De Villers-Costerets, 4 avril 1556. Henri II de France au marquis de Montebello. — Copie. — Mon cousin, je n'ay voullu laisser partire le P. de La Chappelle... gentilhomme de ma chambre, qui venait visiter mon cousin le duc de Guise et tous vous autres qui estes dans l'armée sans lui donner charge expresse de vous dire de mes nouvelles et les grands contentement et satisfaction etc. — Signé Henry.

1556. Note de dépenses faites à Paris par le cardinal Carlo Carafa durant sa légation. Cette note se compose de huit feuilles manuscrites. Le texte est, sauf quelques exceptions, au verso des feuillets, en français. Voici comment commence la note : Faict deux grandes robes de taffetas semblables l'une à l'autre, etc.

Dans la 2e feuille : Faict un pourpoinct de taffetas etc., et fourny pour le dit pourpoinct.

Feuille 7e : Mémoire de ce que j'ay faict et fourny pour monseigneur le légat... pour une douzaine de boutons...

Au verso de la 8e feuille et dernière du manuscrit : 1556. Conto di frange, cordoni e fiocchi per guarnimenti et selle dei Cavalli.

Bibliothèque Borghèse.

Ms. I, 130 — et IV, 76.

Les archives des princes Borghèse, à Rome, gracieusement mises à notre disposition nous ont fourni plusieurs documents d'une grande importance. Le Ms. I. 130 contient un nombre considérable de pièces relatives au procès des Carafa, dont Marcantonio Borghèse, père du pape Paul V, fut, comme on le verra, le principal avocat. Quelques-unes de ces pièces sont de la main même de Marcantonio. On trouve des notes prises par lui pour répondre aux arguments du procureur fiscal, des réfutations de Pallantieri, des fragments de plaidoyers. Ce manuscrit est la contre-partie des manuscrits de l'Archivio di Stato dont il a été question plus haut. Nous trouvons dans les uns l'attaque, dans l'autre la défense. Quiconque voudrait faire un travail d'ensemble sur le procès des Carafa n'aurait qu'à puiser à ces deux sources également importantes.

On peut étudier avec fruit dans ces divers manuscrits la marche d'une procédure criminelle au XVIe siècle.

Le manuscrit IV, 76, des mêmes archives, contient une très curieuse lettre originale, écrite par le cardinal Carafa à son avocat peu de temps avant l'exécution.

Bibliothèque Chigi.

La bibliothèque des princes Chigi possède un manuscrit in-folio (Ms. I, 4) où se trouvent plusieurs lettres du cardinal Carafa, écrites à divers personnages, de mai à décembre 1558. On trouve parmi les correspondants du cardinal pendant cette période : Philippe II, Ruy-Gomez, le marquis de Pescaire, l'archevêque de Tolède, le doge de Venise, etc. Le principal intérêt de cette correspondance est de nous faire assister à l'évolution qui rapproche du roi d'Espagne le neveu de Paul IV, naguère grand ami de la France.

Bibliothèque nationale (Paris).

Nous y avons trouvé peu de choses à prendre. Le manuscrit 697 de la collection Dupuy contient bien un certain nombre de pièces relatives au pape Paul IV ou à son neveu le cardinal Carafa ; mais la plupart de ces documents ne sont que la reproduction de documents qui nous avaient été fournis par les bibliothèques publiques ou particulières de Rome. On trouve cependant à la page 152 du manuscrit en question le texte en italien d'une intéressante « Protestation du fiscal de Rome contre l'empereur Charles V et le roi Philippe son fils, faite en présence du pape Paul IV, le 27 juillet 1556. »

LE CARDINAL

CARLO CARAFA

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE ET JEUNESSE DE CARLO CARAFA

Première période de la vie de Carlo Carafa (1519-1555). — Les historiens et les manuscrits. — Origines de la famille Carafa. — Jeunesse de don Carlo. — Ses campagnes. — Assassinat commis par lui à Bénévent en 1545.

On a pu constater, en lisant l'introduction qui précède, la richesse et la variété des documents manuscrits relatifs à l'histoire de Carlo Carafa [1]. Mais on doit remarquer que tous ces documents ont trait à une seule époque de la vie de ce personnage, celle qui s'étend de 1555, date de son élévation au cardinalat, à 1561, date de sa mort. Des trente-six années qui précèdent, nous ne savons presque rien. Les historiens Nores [2], Pallavicino [3], Bromato [4] nous donnent seulement sur la première partie de sa vie quelques renseignements vagues, sans

1. Il y a plusieurs orthographes différentes pour le nom des Carafa. On trouve successivement dans les manuscrits *Carafa*, *Caraffa*, *Carrafa*, *Carraffa* et même *Carapha*. On a pris le parti d'adopter l'orthographe employée aujourd'hui encore par les descendants de la famille *Carafa*.

2. *Archivio Storico Italiano*, tome XII : *Guerra degli Spagnuoli contro papa Paolo IV*, livre I, pages 9 et sq.

3. *Istoria del Concilio di Trento scritta dal Padre Sforza Pallavicino della compagnia di Gesù, poi cardinale della Santa Romana Chiesa*. Edition de Milan, 1745, tome II, lib. XIII, cap. 12, *ad fin*.

4. *Storia di Paolo IV*, lib. IX, cap. 4, édit. Antonmaria Landi (Ravenne, 1748), tom. II, pag. 240. On ne trouve du reste dans Bromato qu'une peinture morale de Carlo Carafa. On sait que sous le pseudonyme de Carlo Bromato da Erano se cache le Père théatin Bartolomeo Carrara. On conservera néanmoins ici à l'auteur de la *Vie de Paul IV* le nom sous lequel il est généralement connu et que l'usage a consacré.

précision et qu'ils semblent s'emprunter l'un à l'autre. Le récit de Navagero[1] est plus satisfaisant, bien qu'il soit difficile encore de s'en contenter. Le court exposé qu'il consacre à la jeunesse du neveu de Paul IV présente, il est vrai, ce caractère d'exactitude minutieuse qu'on retrouve à chaque page de son intéressante relation. Toutefois, s'il dit bien ce qu'il sait, il ne peut pas nous apprendre ce qu'il ignore. Fidèle à la tradition des ambassadeurs vénitiens, il a fait son enquête sur le passé de ce personnage, obscur et inconnu, jusqu'au jour où le hasard d'une élection pontificale eut fait du petit gentilhomme de la veille le tout-puissant cardinal qui allait pendant quatre ans diriger la politique du Saint-Siège. Mais les investigations de Navagero devaient nécessairement laisser subsister bien des lacunes. Où donc aurait-il trouvé les éléments du résumé biographique qu'il voulait faire? Qui aurait pris la peine de recueillir et de consigner quelque part le souvenir des menus événements qui pouvaient remplir la vie d'un soldat de fortune au XVIe siècle?

Ce même obstacle, qui arrêta Navagero, on le rencontre encore aujourd'hui quand on veut raconter les premières années de Carlo Carafa. Cependant il est possible d'ajouter, aux renseignements transmis par les historiens qu'on a nommés, un certain nombre de faits recueillis dans la foule des manuscrits.

L'illustration de la famille Carafa était déjà ancienne, lorsque Giovanni Pietro, devenu pape sous le nom de Paul IV, ajouta à son blason la tiare pontificale et les clefs de Saint-Pierre. S'il faut en croire l'auteur d'une généalogie manuscrite[2] de cette maison, les Carafa auraient été originaires de Pise. Ainsi le voulait la tradition, confirmée par plusieurs auteurs d'annales. Paul IV aurait même possédé certains fragments d'un écrivain toscan, Lorenzo Buonincontri, où il était raconté que, du temps où Pise était maîtresse de la Sardaigne, un gentilhomme nommé Stefano di Sigismondi, avait été nommé par cette république gouverneur de l'île. Là, il tenta de se faire roi. Mais, l'entreprise ayant échoué, il fut exilé et se retira avec plusieurs membres de sa famille à Naples. Ses descendants s'unirent à la famille napolitaine des Caracciolo, dont ils prirent le nom. Peu à peu,

1. *Relazioni degli Ambasciatori Veneti al Senato*, edite da Eugenio Alberi (série II, vol. III) : *Relazione di Roma di Bernardo Navagero* (1558), pag. 383 et sqq.

2. Bibliothèque Casanatense, Ms. F, III, 32 a. Il est du XVIIe siècle. L'écriture, toujours de la même main, est belle et soignée. Il compte 33 pages in-4. Le texte est précédé d'un arbre généalogique richement enluminé. Le titre, écrit en lettres d'or sur la première page, est : *Genealogia dell' illustrissima Casa Carrafa, scritta dal Signor Angelo di Costanzo.*

deux branches se formèrent, l'une des Caracciolo-Carafa et l'autre des Caracciolo-Rosso [1].

Comme on n'a pas à faire ici l'histoire de la famille Carafa, on se contentera de ces indications sommaires sur son origine [2]. On risquerait fort de s'égarer dans le domaine de la légende pure, en suivant Angelo di Costanzo au milieu des hypothèses vaniteuses d'une généalogie. Il suffira d'ajouter que cette maison grandit en puissance et en richesses sous les deux dynasties, angevine et aragonaise, qui régnèrent successivement à Naples. Ses membres unirent les dignités ecclésiastiques aux titres séculiers. Au temps du roi Fernand, Olivier Carafa est nommé archevêque de Naples et cardinal, tandis qu'un autre membre de la famille devient comte d'Airola. Plus tard, lorsque les Espagnols et les Français se disputent la possession du royaume de Naples, on trouve dans le camp de Lautrec un certain Jean-Vincent Carafa. L'auteur de la généalogie à laquelle on emprunte ces détails rapporte que ce personnage fit un jour au général français l'énumération des fiefs qu'il prétendait tenir du chef de sa femme dans le royaume de Naples. Ce tableau [3], dont il est malheureusement impossible de contrôler aujourd'hui l'exactitude, prouverait que les Carafa comptaient, dans les premières années du XVI[e] siècle, parmi les plus riches et les plus puissants seigneurs de l'Etat napolitain.

Quelques années plus tard, vers l'époque de l'avènement de François I[er] (1515), la famille Carafa avait pour principaux représentants deux frères [4], Giovanni Pietro, qui devait se rendre si célèbre dans la suite sous le nom de *cardinal Théatin*, puis sous celui de Paul IV, et Alfonso, comte de Montorio. Ce der-

1. Navagero, toujours si bien informé et si scrupuleux, est ici d'accord avec Angelo di Costanzo : « Il pontefice (Paul IV) è napoletano di patria, e di casa Caraffa; la quale si dice essere venuta da Pisa in Napoli l'anno MCCCXV, ed essere una istessa con la casa Caracciola; perche, siccome si legge in una sepoltura a San Domenico in Napoli, nel 1315 morì il signor Matteo Caracciolo, detto Caraffa. » (Navagero, *Relazioni Venete*, édit. Alberi, série II, vol. III, p. 377.)

2. On trouve encore un arbre généalogique de la famille Carafa dans l'ouvrage manuscrit du P. théatin Antonio Caracciolo, *Vita di Paolo IV*, lib. I, cap. 1, *ad. finem* (Bibliothèque Barberini, Ms. LIV, 47).

3. Cf. Angelo di Costanzo, p. 6 (verso), Ms. F, III, 32, a, de la Casanatense.

4. On ne parle ici que des membres mâles de la famille. Il y avait en outre plusieurs filles, sœurs de Gian Pietro et d'Alfonso, Maria, qui prit le voile et mourut en grand renom de sainteté, Beatrice della Lionessa, et Giovanella, comtesse de Popoli. La femme du comte de Montorio, mère de Carlo Carafa, se retira après la mort de son mari dans le monastère de sa belle-sœur Maria. (Bromato, *Storia di Paolo IV*, lib. VIII, cap. 28.)

nier eut un grand nombre d'enfants[1]. Trois seulement arrivèrent à l'âge d'homme. Ce furent, par ordre de naissance, don Giovanni, don Antonio et don Carlo. Le moment n'étant pas encore venu d'introduire les deux premiers dans cette histoire, on s'occupera seulement ici du troisième fils d'Alfonso di Montorio, Carlo, plus tard cardinal Carafa.

Il y a quelque incertitude sur la date de sa naissance. Navagero affirme sans hésiter qu'il vint au monde en 1519[2]. Mais, d'autre part, Pallavicino nous apprend qu'il atteignait sa trente-huitième année lors de l'avènement de Paul IV, en 1555[3]. Il serait donc né en 1517. Le débat est de mince importance. On inclinerait cependant à adopter l'opinion de Navagero, non seulement parce que, en qualité de contemporain du cardinal, il avait des sources d'information plus nombreuses et plus sûres, mais aussi parce que son amour de l'exactitude et son respect de la vérité donnent une valeur réelle à chacune de ses allégations. Pallavicino écrivait plus d'un siècle après lui, puisque la publication du treizième volume de son *Histoire du concile de Trente*, où il est question de Carlo Carafa, date seulement de 1657. De plus, il faut reconnaître que le Père Jésuite n'a pas au même degré que l'ambassadeur vénitien les qualités de précision auxquelles on vient de rendre hommage.

Quoi qu'il en soit, on sait, et cette fois d'une façon certaine, que don Carlo éprouva le sort réservé de son temps aux cadets de grande famille. Comme les titres et fiefs du comte de Montorio devaient passer après sa mort à don Giovanni ou, à son défaut, à don Antonio, on chercha de bonne heure à assurer l'avenir de leur frère puîné, doublement exclu de l'héritage paternel. Au XVIe siècle, on n'avait pas encore renoncé au vieil usage féodal qui consistait à placer auprès de quelque grand seigneur les fils de famille frappés par le droit d'aînesse. L'enfant fut donc mis au service du cardinal Pompeo Colonna[4]. Nous ne savons rien sur son séjour auprès de ce puissant et turbulent seigneur. Navagero nous apprend seulement que ses fonctions furent

1. Cf. Nores, *Guerra degli Spagnuoli*, etc. (*Archivio Storico Italiano*, t. XII, lib. I, pag. 9).

2. *Relazioni degli Amb. Ven.*, édit. Alberi, série II, vol. III, pag. 383 : « Nacque il cardinal Caraffa l'anno 1519. »

3. *Storia del conc. di Trento*, édit. de Milan, 1745, lib. XIII, cap. 12, *ad. fin.* Le continuateur d'Onofrio Panvinio, Antonio Petramellaria, pense aussi que don Carlo Carafa naquit en 1517. La date précise serait même, selon lui, le 4e jour des kalendes d'avril de cette année. Cf. *Petramellarii ad librum Onuphrii Panvinii continuatio* (Bononiæ, 1599), pag. 91.

4. Pallavicino, *Storia del Concil., etc.*, édit. de Milan, 1745, lib. XIII, cap. 12.

celles de page. On ignore à quelle époque il quitta le cardinal Colonna pour revêtir l'habit de l'ordre à la fois religieux et militaire de Saint-Jean de Jérusalem. Don Carlo ne semble pas avoir pris très au sérieux les obligations que l'entrée dans l'ordre imposait aux Hospitaliers. Donner la chasse aux infidèles ne lui parut sans doute pas un moyen assez prompt d'assurer sa fortune. Il se rendit donc à la cour du duc Pier Luigi Farnese, fils de Paul III. Nous ne savons ni combien de temps il resta auprès de ce prince, ni quels motifs le décidèrent à se séparer de lui. Nous le trouvons ensuite dans le camp du marquis del Vasto, avec lequel il fait campagne en Piémont, puis sous les ordres du duc Ottavio Farnese. Sous ce nouveau chef et pour le compte de l'Empereur, il fait la guerre aux protestants d'Allemagne en Souabe et en Saxe [1]. Ici se place un incident qui devait exercer une influence notable sur son avenir [2]. Pendant cette campagne d'Allemagne, il avait fait un prisonnier d'importance et comptait tirer de lui une riche rançon. Un Espagnol lui contesta cette capture lucrative. Le différend fut soumis à l'arbitrage du duc d'Albe, qui se prononça en faveur de son compatriote, personnage influent à la cour de l'empereur. Cette sentence irrita profondément don Carlo. Poussé par le ressentiment, il passa en Italie, afin de retrouver son adversaire et de le provoquer en duel. Mais il n'eut sans doute pas la prudence de se taire et de dissimuler ses projets. Aussi, à peine fut-il arrivé à Trente, qu'il se vit arrêter, sur l'ordre exprès de l'Empereur. Il resta en prison pendant plusieurs mois [3] et ne put recouvrer sa liberté qu'en renonçant à toute prétention sur la rançon de son prisonnier et en s'engageant à ne pas poursuivre sa vengeance. On verra plus loin qu'il n'oublia point cette injure. Quelque temps après, une autre affaire lui fournit encore d'autres griefs contre les Impériaux. Son oncle Giovanni Pietro Carafa, alors cardinal, avait obtenu pour lui, de la bienveillance

1. Navagero (*loc. ant. cit.*).
2. Voici en quels termes Carlo Carafa lui-même racontait cette affaire quelques années plus tard : « Avendo fatto in Germania un prigione d'importanza, mi fu levato con alcune cavillazioni da un cavaliere Spagnolo e non potendo io ottenere mia ragione a quella corte per i favori dell'avversario, presi partito di volgermi alla via dell' armi, e venendomene io in Italia per questo effetto, fui fatto prigione in Trento per comandamento di Sua Maestà Cesarea, ne mai potei ottenere libertà, fino ché non promisi di lasciare quella querela e quella taglia che mi si apparteneva...... » (Cf. *Opere di Monsignor della Casa*, édition de Naples, 1733, ou de Venise, 1752, Lettres au nom du cardinal Carafa : *Memoriale dato al Signor Annibale Rucellai per la Francia*, 14 septembre 1555).
3. Navagero (*loc. ant. cit.*).

du pape Paul III, le prieuré de Naples. La possession et les revenus lui en furent constamment refusés par Charles-Quint. La conduite de l'Empereur en cette occasion ne semble pouvoir s'expliquer que par des motifs de rancune personnelle contre l'oncle aussi bien que contre le neveu. Don Carlo du moins n'attribua pas d'autre cause à la mesure prise contre lui. Il se crut victime d'une véritable persécution et n'hésita même pas à diriger contre les Impériaux, comme on le verra dans la suite, la grave accusation d'avoir à plusieurs reprises, par le poison aussi bien que par le fer, attenté à sa vie.

Quoi qu'il en soit, la conséquence immédiate de cette affaire de prisonnier fut que don Carlo, violemment irrité par l'injustice et les violences dont il avait été victime, quitta le service de l'Empereur pour passer de nouveau sous les ordres du duc Ottavio Farnese. Il l'abandonna bientôt pour se mettre à la solde de la France, dans les armées que Henri II entretenait en Italie. Sous le commandement du maréchal Strozzi, notre brave et fidèle, mais toujours malheureux partisan [1], il fit cette campagne de Toscane qui fournit à notre histoire une de ses pages les plus héroïques, avec le siège soutenu dans Sienne par Blaise de Monluc, en 1555. Quel fut le rôle de don Carlo pendant cette guerre? Prit-il part à la bataille de Lucignano, où Strozzi [2] fut battu? On l'ignore. Les historiens sont muets. Ce silence paraît indiquer qu'il ne joua qu'un rôle modeste, celui qui convenait à un simple soldat de fortune, comme il était alors [3].

Tels sont les renseignements que nous donnent sur la première période de la vie de Carlo Carafa les trois auteurs aux-

1. Pietro Strozzi, qui devait se faire tuer plus tard au service de la France, d'une arquebusade reçue au siège de Thionville, fut poursuivi jusqu'à son dernier jour par cette réputation de capitaine malheureux. Bromato dit de lui : « Pietro Strozzi, illustre certo, e celebre capitano di quel secolo, ma per lo più nelle imprese sue sfortunato.... » (*Storia di Paolo IV*, lib. VIII, cap. 28, pag. 201, au tome II de l'édit. de Ravenne, 1753.)

2. On sait seulement qu'il faisait partie de la troupe avec laquelle le maréchal Strozzi réussit à pénétrer par surprise dans Sienne, bloquée par le marquis de Marignan (septembre 1554). Cf. *Commentaires* de Blaise de Monluc, édit. de Ruble, t. II, p. 4, dans la collection de la Société de l'histoire de France.

3. Bromato nous apprend cependant qu'il avait exercé un petit commandement, puisqu'il conduisit au service de la France 300 hommes d'infanterie contre les Génois. (*Storia di Paolo IV*, *loc. ant. cit.*) Le même Bromato nous apprend ailleurs que la Corse fut le théâtre de cette campagne de 1553, où Carlo Carafa fut envoyé à la tête de sa compagnie combattre avec les Turcs nos alliés, pour la possession de l'île, que nous disputions alors aux Génois, soutenus par l'Empereur. (Lib. VIII, cap. 23, *ad. fin.*)

quels on a emprunté les éléments de ce résumé, Navagero, Nores et Pallavicino. Il faut bien s'en contenter, malgré leur insuffisance et leur confusion, puisqu'on ne trouve rien ailleurs, et que Muratori[1] aussi bien que Bromato ne donnent pas même un seul de ces mêmes faits.

Malgré la sécheresse de ces informations, on doit reconnaître cependant qu'elles jettent une certaine lumière sur le caractère du personnage. Il semble que dès maintenant nous puissions l'entrevoir comme dans une sorte de clair obscur, où l'ombre qui domine encore nous dérobe sans doute plus d'un trait, mais laisse pourtant paraître quelques lignes de l'ensemble. L'ambition éclate déjà dans cette activité fiévreuse qui en quelques années pousse Carlo Carafa sur tant de routes différentes. Chacune d'elles est abandonnée, parce qu'elle paraît trop longue. Il quitte successivement Pompeo Colonna, Pier Luigi, le marquis del Vasto, le duc Ottavio. C'est qu'aucun d'eux ne lui paraît capable d'être l'instrument de la haute fortune qu'il s'est promise. Il s'agite et se débat contre cette fatalité de sa naissance qui n'a fait de lui qu'un cadet de famille sans fortune et sans titre.

Malheureusement, l'ambition n'est pas le seul trait de ce caractère que nous puissions signaler. Avec l'aide des manuscrits, il est possible de pénétrer un peu plus avant dans le mystère de cette existence aventureuse. Les précieux documents relatifs au procès des Carafa en 1560, déposés aux Archives d'Etat, nous offrent de singulières révélations sur le compte du futur cardinal.

Navagero[2] s'était contenté de nous dire : « Il paraît que le pontife (Paul IV), lorsqu'il n'était que cardinal, n'avait pour lui (Carlo Carafa) ni beaucoup d'affection ni beaucoup d'estime. J'ai même entendu dire que, avant d'être pape, il ne le voyait pas volontiers et, quand il était à Rome, lui fermait sa maison : sans doute parce que les habitudes qui accompagnent cette vie de soldat ne lui plaisaient pas. » Un manuscrit ajoute ce détail plus précis que Carlo Carafa se livrait à des esclandres dans Rome et se faisait enfermer à la prison de Tor di Nona pour avoir dévalisé des boutiques avec ses compagnons. Ce détail est confirmé par la déposition d'un autre témoin[3] qui fait la décla-

1. *Annali d'Italia*, édit. de Milan, 1749.
2. *Relazioni*, édit. Alberi, série II, volume III, p. 384.
3. *Archivio di Stato*, section des archives criminelles, année 1560, Ms. n° 56, comprenant des dépositions de témoins dans le procès des Carafa. — Page 120, au verso : Déposition du cardinal de Sermoneta le vendredi 3 janvier 1561 : « Jo so che il cardinal Caraffa al tempo di Giulio III, Sta mem^{a}, fu messo prigione in Tor di Nona insieme con molti suoi

ration suivante : « J'ai entendu dire par trois personnes, au moment où il (Carlo Carafa) fut nommé cardinal : Comment va le monde ! Don Carlo Carafa, qui dernièrement fut arrêté et conduit à Tor di Nona, est aujourd'hui cardinal ! »

Ceci n'est rien encore. En lisant les volumineux dossiers du procès, on découvre que Carlo Carafa versa le sang avec la déplorable facilité des hommes de son siècle, qu'il fut assassin comme Benvenuto Cellini et tant d'autres.

En 1545, il était à Bénévent [1]. Qu'était-il venu faire dans cette ville ? Un des témoins nous l'apprend. Il était exilé du royaume de Naples, où il avait commis un homicide. On n'admettra pas, si l'on veut, cette allégation, qui n'a pour elle que l'autorité d'un seul témoin, bien qu'elle puisse peut-être trouver une sorte de confirmation dans les mesures de rigueur que Charles-Quint prenait contre Carlo Carafa, vers la même époque, à ce qu'il semble. On a vu plus haut en effet que l'Empereur lui refusa le titre et les revenus du prieuré de Naples. Quoi qu'il en soit, il est difficile de ne pas reconnaître que, dans l'affaire suivante, la gravité des charges qui pèsent sur Carlo Carafa prouve jusqu'à l'évidence sa culpabilité. — Tandis qu'il était à Bénévent [2], il se lia avec un certain Girolamo Contromeri. Cet homme avait un vieux ressentiment à satisfaire contre un nommé Tomaso Panachione, qui, paraît-il, avait tué un de ses frères. Girolamo confia à Carlo Carafa ses projets de vengeance, et celui-ci consentit à l'aider dans leur exécution. Un jour donc que Tomaso était parti pour un petit voyage, ils se lancèrent à sa poursuite avec quelques spadassins. Le bruit se répandit dans la ville qu'on en voulait à la vie du malheureux. Un de ses amis, celui-là même dont la déposition nous fournit tous ces renseignements, lui dépêcha aussitôt un courrier à cheval pour lui recommander de se tenir sur ses gardes. Le courrier arriva trop tard. Tomaso, rejoint à quarante milles de Bénévent, avait été égorgé

compagni perche erano state scassate certe botteghe qui vicine a casa mia..... » — Extrait d'un autre interrogatoire, page 131, au recto. Interrogatus.... dixit : « Jo intesi nel tempo che lui fu fatto cardinale da tre persone dire come va il mondo don Carlo Caraffa che fa poco tempo fu pigliato e menato a Torre di Nona adesso è cardinale. »

1. On peut fixer cette date de 1545 avec facilité et certitude, car les interrogatoires auxquels on emprunte ces détails sont de 1560, et l'on y parle fréquemment de l'assassinat comme ayant été commis quinze ans auparavant.

2. Tout le détail de ce qui suit est emprunté à une série d'interrogatoires et de dépositions qu'on trouvera : *Archivio di Stato*, Roma, année 1560, Archivio criminale, Ms. 55, Procès des Carafa, p. 208 et sq. Les documents inédits publiés à la fin de ce volume en contiennent plusieurs extraits (Cf. n° 2).

de la main de don Carlo, malgré ses supplications, comme le raconta au témoin un parent de la victime qui avait assisté au meurtre et même avait reçu une blessure. Le crime accompli, les meurtriers rentrèrent tranquillement à Bénévent. Le témoin dépose que, ayant reproché vivement à don Carlo l'assassinat qu'il venait de commettre, celui-ci ne chercha même pas à nier le crime et se contenta de répondre que ce qu'il avait fait était bien fait.

Lors du procès des Carafa sous Pie IV, on évoqua le souvenir de cette affaire. Une enquête eut lieu à Bénévent même, sous la présidence du gouverneur de la ville. Dix-huit témoins furent entendus. Leurs dépositions, envoyées à Rome et consignées dans le dossier général du procès, n'ont pas toutes le même intérêt et le même degré de précision que celle dont on vient de faire l'analyse. Mais il n'en est pas une seule qui ne déclare que Carlo Carafa a trempé dans l'assassinat de Tomaso. Le fait, disent plusieurs d'entre elles, est de notoriété publique. Il paraît même que la population de Bénévent fut tellement irritée et indignée de cet attentat impudent, que quelques hommes avaient formé le projet de tuer don Carlo. En présence de si nombreux témoignages, aucun doute ne peut subsister. Mais on voudrait aussi connaître les causes de ce crime. Pourquoi Carlo Carafa a-t-il tué cet homme, qu'il n'avait même jamais vu, puisqu'un des témoins nous apprend qu'il se le fit montrer quelques jours auparavant, afin de pouvoir le reconnaître. Ce meurtre n'est-il qu'un de ces horribles services que la férocité des hommes du XVIe siècle osait, on n'en peut douter, réclamer parfois de l'amitié?

Non. Le même manuscrit [1] nous permet d'entrevoir quelque chose de plus. Carlo Carafa n'aurait joué dans cette occasion que le rôle vénal et sanguinaire du *bravo*. — Au cours de l'interrogatoire du 3 juillet 1560, un témoin [2] déclare que le bruit public à Bénévent était que don Carlo avait reçu des Contromeri pour cet assassinat, la somme de 300 scudi, et qu'un juif du nom de Bonaventure la lui avait payée. « Car, dit-il, don Carlo était à cette époque un pauvre gentilhomme. » Dans un autre interrogatoire, du 9 juillet, on trouve cette grave déposition : « Il se disait publiquement dans la ville que, pour commettre cet assassinat, don Carlo et ses compagnons avaient reçu 400 ducats, et que c'est le juif Bonaventure qui les lui paya, au nom et de la part des Contromeri..... J'étais présent un jour

1. *Archivio di Stato*, archiv. criminale, année 1560, Ms. 55.
2. Cf. *Documents inédits*, à la fin du volume n° 2.

que don Antonio reprochait à don Carlo, son frère, l'acte qu'il avait commis. Et ledit don Carlo répliqua : « Que voulez-vous ? Je n'en ai plus besoin, parce que j'ai mieux que ces 400 ducats. » De telles dépositions sont des charges accablantes, car elles ont un caractère de précision et de sincérité qu'il est impossible de méconnaître.

Ainsi se trouve éclairé d'une lumière nouvelle le mot de Paul IV sur son neveu [1] : « Comment voulez-vous que je fasse cardinal un homme dont le bras est souillé de sang jusqu'au coude? » M. Ranke [2] et M. Charles de Samm [3], qui ont eu connaissance de ce texte important, ne paraissent pas en avoir vu toute la portée. Ils semblent avoir cru que le pontife faisait seulement allusion à la vie de soldat menée précédemment par son neveu. On sait maintenant quel sens terrible et précis cette parole emprunte aux révélations du procès [4]. Ici au moins, les manuscrits nous permettent de commenter et de compléter les historiens. Il convient donc d'ajouter quelque chose au portrait qu'a tracé du futur cardinal la plume trop indulgente du père jésuite Pallavicino [5]. « Il avait de la subtilité dans le génie, de la grâce dans le langage, de la vigueur d'âme, du courage physique, et des instincts de gloire. Mais tout était dominé chez lui, moins par la raison, que par les passions, et en particulier par celle qui tout en étant la plus funeste apparaît comme la plus noble, je veux dire l'ambition insatiable du pouvoir... » Avant de devenir un grand ambitieux, Carlo Carafa avait commencé par n'être qu'un vulgaire assassin.

1. Caracciolo : « Come volete ch'io facci cardinale uno che s'è imbrattato del sangue insin' al gomito? »

2. *Histoire de la papauté*, tome I, page 305, édit. de Saint-Chéron.

3. *Une question italienne au* XVI*e siècle*, Paris, Amyot, 1861, page 26.

4. Ce n'est pas là une hypothèse gratuite. Le Motus Proprius absolutionis rendu plus tard par Paul IV en faveur de son neveu prouve de la façon la plus évidente qu'il eut connaissance d'un ou de plusieurs homicides commis par Carlo Carafa. En effet, il est absous : « ab excessibus hujusmodi et quibusvis rapinis, sacrilegiis, furtis, depredationibus, vulnerum illationibus, percussionibus, membrorum mutilationibus, *homicidiis*, et quibuscumque aliis criminibus, et delictis, et *forsan præmissis majoribus*, per eum tam solum quam cum aliis *complicibus*..... » (Cf. *Documents inédits*, à la fin du volume n° 4.)

5. Pallavicino, *Storia del concilio di Trento*, édit. de Milan, 1745, lib. XIII, cap. 12, *ad finem*.

CHAPITRE II

LE CONCLAVE ET L'ÉLECTION DE PAUL IV (1555)

Espérances de Carlo Carafa à la mort de Jules II. — Mort de Marcel II. — État de l'Italie et de la papauté en 1555. — Réunion du conclave. — Le cardinal Giovanni Pietro Carafa, oncle de don Carlo, est élu pape sous le nom de Paul IV.

En 1555, don Carlo Carafa avait trente-six ans, et sa turbulente activité était restée sans résultats, comme elle avait été sans but déterminé. Mais un événement imprévu allait tout à coup porter au faîte des honneurs et de la puissance cet obscur condottiere.

Dans la nuit du 31 avril au 1er mai, le doux et aimable Marcel II, successeur de Jules III, mourait, après un règne de quelques jours. Parmi les cardinaux qui pouvaient prétendre à sa succession, celui qu'on appelait alors le cardinal Théatin, et qui n'était autre que Giovanni Pietro Carafa, tenait le premier rang [1]. Déjà, à la mort de Jules III, sa candidature avait été posée. Son échec avait causé une amère déception à don Carlo. « Quand il (le cardinal Théatin) fut rentré dans sa maison avec deux de ses neveux, don Antonio et don Carlo, ceux-ci se montrèrent particulièrement affligés de l'insuccès de sa candidature. Ils faisaient une foule de discours sur la belle fortune qu'ils avaient rêvée [2]... » En vain l'austère cardinal voulut arrêter le cours de ces doléances importunes qui trahissaient une ambition trop mondaine à ses yeux. « Or ça, taisez-vous, » leur dit-il durement [3]. Puis il ajouta : « Et si j'avais été

1. Cf. Bromato, *Storia di Paolo IV*, lib. VIII, cap. 28, *ad. fin.* « I Cardinali principali e che vanno al Papato sono Teatino, Carpi, Morone, Puteo, Ferrara, Fano. Ma Teatino è in maggior predicamento da tutti. » — Bromato emprunte ce texte à une lettre du temps, adressée à l'évêque d'Urbin.
2. Bromato, lib. VIII, cap. 28, § 1.
3. Bromato, *loc. cit.* — Cet intéressant épisode fut raconté par don Antonio lui-même à Monsignor del Tufo, auquel Bromato l'emprunte. (Cf. la note B, au bas de la même page, tome II, p. 200.)

la cause de votre ruine? » A quoi ses neveux lui répondirent : « Si Votre Seigneurie illustrissime avait été exaltée, non seulement elle n'eût pas voulu notre ruine, mais elle eût fait la grandeur et de nous et de toute notre maison. » L'avenir devait donner raison à la fois à l'oncle et aux neveux.

La mort de Marcel II vingt-deux jours seulement après son avènement, rendit à don Carlo toutes les espérances que l'élection de Jules III avait déçues. Les chances du cardinal Théatin étaient, on l'a vu, nombreuses. L'ambitieux jeune homme ne put supporter ce retour imprévu de fortune. Il éclata, comme ses frères, d'une joie indécente : « Les neveux de Carafa, dans leur allégresse de voir qu'il était le plus marquant des cardinaux et le plus voisin du Pontificat, se le représentaient déjà assis dans la chaire de Saint-Pierre [1]. »

L'élection qui allait avoir lieu empruntait à l'état de l'Europe et de l'Italie, à la situation même du Saint-Siège, une exceptionnelle gravité. En 1555, la grande lutte entre la Papauté et la Réforme était toujours ouverte. Malgré les énergiques efforts du Saint-Siège sous Paul III, la création d'ordres nouveaux, comme celui des Jésuites, destinés à combattre partout l'hérésie et à raffermir la foi; malgré les déclarations du Concile de Trente, inflexible gardien de la pureté du dogme catholique; malgré la résurrection de cette redoutable Inquisition, dont le génie à la fois dur et mystique de l'Espagnol saint Dominique avait conçu l'idée plus de trois siècles auparavant; malgré les armes du puissant empereur Charles-Quint, plus d'une moitié de l'Allemagne était perdue pour l'orthodoxie. En Suisse, la doctrine de Calvin faisait de rapides progrès. L'hérésie avait maintenant sa capitale, Genève, et cet ardent foyer possédait une terrible puissance de rayonnement. Une restauration sanglante du catholicisme avait bien été opérée en Angleterre par Marie Tudor; mais serait-elle aussi durable qu'elle avait été cruelle? Et cette restauration tout officielle avait-elle détruit le vieux levain d'hostilité contre la cour de Rome, qui fermentait depuis tant d'années dans le sein de la nation anglaise, dans la patrie de Wicleff? En France, au Pays-Bas, des symptômes alarmants se manifestaient. L'inébranlable fidélité de l'Espagne et de l'Italie n'était qu'une compensation insuffisante à l'abandon d'une partie de l'Europe. C'était une lourde tâche pour la papauté que la lutte entreprise contre cette désaffection des peuples.

Cette question religieuse déjà si grave se compliquait d'un redoutable problème politique. A qui appartiendrait l'Italie?

1. Bromato, *Storia di Paolo IV*, lib. VIII, cap. 28, *ad fin.*

Qui l'emporterait, de Charles-Quint et de Philippe, ou de Henri II? Car l'Italie n'en était plus à lutter pour l'indépendance, mais seulement pour la forme de la sujétion et le degré de l'abaissement. Qu'on était loin des temps glorieux d'Alexandre III et de la ligue lombarde, et qu'il en restait peu de ces grandes âmes italiennes, comme celles de Dante et de Savonarole, qui vibraient jadis de patriotique indignation sous le poids de la servitude. En vain Michel-Ange, le dernier-né de cette grande race, avait écrit ces deux vers d'une si poignante mélancolie :

« Grato m'è 'l sonno e più l'esser di sasso,
Mentre che il danno e la vergogna dura. »

« Il m'est doux de dormir, et plus doux encore d'être de pierre, en ces jours de misère et d'opprobre. » Il n'avait pas eu d'écho. Aucune voix ne s'élevait plus pour protester contre cette ambition de princes étrangers qui depuis plus d'un demi-siècle faisaient de la péninsule le théâtre de leurs sanglantes querelles. Il était admis qu'elle n'était plus qu'une arène où le roi de France et le roi d'Espagne venaient périodiquement se mesurer. La grande et généreuse idée d'une patrie italienne, que le moyen-âge avait osé concevoir et que notre époque devait ressusciter si glorieusement, s'était, si l'on peut dire, morcelée. Le patriotisme des Italiens de cet âge malheureux ne dépassait pas les murailles de la ville natale ou les étroites frontières d'un petit Etat. Il avait pour base l'intérêt et l'égoïsme, au lieu de prendre sa source dans l'esprit de sacrifice et d'abnégation. Aussi les dominations étrangères ne rencontraient-elles aucun obstacle. Les petits princes qui avaient détruit et remplacé les glorieuses républiques d'autrefois se faisaient de la servilité envers le roi de France ou l'Empereur un instrument de despotisme contre leurs sujets. L'intervention française ou espagnole dans les affaires de la péninsule n'était plus tolérée comme une ruineuse et déshonorante nécessité : elle était invoquée comme un bienfait par toutes les mesquines ambitions qui se disputaient un lambeau de territoire ou une ombre de puissance. François Ier ou Henri II, Charles-Quint ou Philippe, telles étaient les divinités tutélaires que chacun implorait selon la circonstance. Cette humiliation n'avait pas été épargnée à la papauté. Au lieu de tenter d'arrêter le mouvement qui précipitait l'Italie dans la servitude, elle l'avait suivi, sinon accéléré. L'intérêt de son pouvoir temporel l'avait insensiblement conduite à accepter, à solliciter, comme le reste de la péninsule, le protectorat d'un des deux puissants

princes qui élevaient ou abaissaient à leur gré les Etats. En vain le roi de France et l'Empereur prodiguaient au successeur de saint Pierre les protestations de respect et d'affection filiale. Ces formules banales dissimulaient à peine la prétention d'exercer sur le Saint-Siège une véritable suzeraineté et d'enchaîner sa politique à la leur. Clément VII avait été rudement châtié pour ses velléités d'indépendance, et les hordes de Bourbon lui avaient appris ce qu'il en coûtait d'oser résister à l'Empereur. C'était une situation lamentable que celle de cette papauté si grande jadis, et qui placée entre ces deux ambitions rivales, sollicitée par chacune d'elles sans avoir la force de résister à l'une plutôt qu'à l'autre, se débattait dans son impuissance et ne trouvait pas en elle-même la vigueur de s'élever à un idéal politique plus haut que de suivre, selon les événements, aujourd'hui la fortune du premier, demain celle du second, et de maintenir une sorte d'équilibre éphémère entre deux princes également hostiles à l'indépendance de l'Italie. Plus de traditions, plus d'aspirations généreuses : une politique indécise et sans but, changeant avec chaque nouveau pontife et inspirée le plus souvent par des intérêts de famille, l'impuissance mal déguisée sous le luxe et les pompes mondaines, l'obligation d'être française ou espagnole, au lieu d'être italienne, l'impossibilité de secouer cet humiliant vasselage et de jouer, sur la scène qu'elle remplissait jadis, un rôle plus relevé que celui de comparse : tel est le spectacle que nous offre la papauté au milieu du XVIe siècle. C'est pour cela que la nouvelle élection de 1555, était chose si grave. Le dernier pontificat, celui de Jules III (1549-1555), car on ne peut tenir compte de celui de Marcel II, avait été particulièrement funeste au Saint-Siège. Non pas qu'il eût été marqué par quelque retentissante catastrophe, comme celle de 1527. Mais sous ce pontife indolent [1], qui se désintéressait des grandes affaires de l'Europe pour consacrer plus de temps et d'argent à ses magnifiques jardins, le déclin de la papauté avait fait de rapides progrès. Les amis de l'Eglise comprenaient qu'il fallait à tout prix réagir contre cet effacement.

Le conclave [2] qui devait donner un successeur au pape défunt se réunit le 15 mai. Les cardinaux étaient au nombre de quarante-cinq [3], nous dit Bromato. Depuis plus d'un demi-siècle que

1. Voici le jugement sévère de Nores sur Jules III : « Giulio,.... uomo inetto, e tutto intento alli suoi riposi... » (*Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, pag. 21.)
2. La source principale pour le conclave de Paul IV est l'histoire de Caracciolo (Biblioth. Barberini, Ms. LIV, 48, pag. 5-18).
3. Pallavicino dit quarante-quatre seulement (*Storia del Concilio di Trento*, édit. de Milan, 1745, lib. XIII, cap. 11).

la France et l'Espagne se disputaient la prépondérance en Italie, les chefs de ces deux grands Etats avaient pris soin de remplir de leurs créatures le Sacré Collège. Il était en effet d'un intérêt capital pour chacun d'eux de ne point laisser parvenir au trône de Saint-Pierre un pontife dévoué aux intérêts de son rival [1]. De sorte que dans tout conclave, deux partis se trouvaient en présence, les Français et les Impériaux, comme on disait, et qu'un mot d'ordre venu de Paris ou de Madrid pesait d'un plus grand poids sur le vote des cardinaux électeurs que le mérite des candidats.

Tout sembla d'abord conspirer contre le cardinal Théatin, Giovanni Pietro Carafa, déjà exclu de la succession de Jules III, et peu s'en fallut que les ambitieuses espérances de son neveu ne fussent une seconde fois déçues. Les Impériaux avaient reçu l'ordre de s'opposer par tous les moyens à son élection, car on le savait ennemi des Espagnols et ses sentiments d'hostilité personnelle contre Charles-Quint n'étaient un mystère pour personne. « Avant d'entrer dans le conclave, dit Bromato [2], le cardinal Francesco Mendozza n'avait pas craint de dire franchement au Théatin qu'il lui fallait abandonner tout espoir d'être pape, parce que l'Empereur s'y opposait. » D'autre part, l'ambassadeur de Henri II à Rome avait de la part de son maître transmis aux cardinaux de la faction française les plus expresses recommandations en faveur du cardinal Hippolyte d'Este, frère du duc de Ferrare [3]. Enfin, un des membres les

1. Cf. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, édition de Paris, 1666, tome II, page 609. M. d'Avanson, ambassadeur de France à Rome, écrit à Henri II, à la date du 4 mai 1555 : « Vous pouvez penser, sire, que, si nous travaillons d'un costé pour la création d'un futur Pape, les Impériaux ne dorment pas pour semblable effet..... » Dans une autre lettre du 22 avril : « Sire, pour assurer mieux que l'on n'a fait par le passé vos intentions sur la création d'un pape, il est besoin, comme il me semble, de trois choses : la première et principale que messieurs les cardinaux François qui ne sont empêchés près de votre personne, ny en votre conseil, fassent icy quelque résidence; la seconde, que, quand ils y seront tous, ils soient unis en volontez, et la troisième d'entretenir un peu les cardinaux estrangers qui vous sont en grande dévotion par quelques biens... »

2. « Ed il cardinal Francesco Mendozza, prima di entrare in conclave, non aveva temuto di dir francamente al Teatino che lasciasse pur' ogni pensiero di esser Papa, perche l'Imperadore non lo voleva. » (*Storia di Paolo IV,* lib. VIII, cap. 29.)

3. « Il partito francese..... sull' entrare del conclave haveva ricevute stringentissime commissioni pel cardinal Ippolito d'Este, fratello del Duca di Ferrara.... « (Bromato, *loc. cit.*) Ceci est encore confirmé par une lettre de M. d'Avanson au roi : « Sire... je vois qu'il naist tous les jours de nouvelles difficultez de pouvoir conduire à effet le désir que Votre Majesté a que M. le cardinal de Ferrare parvienne au papat... » (Ribier, *op. et loc. cit.*)

plus influents du conclave, le cardinal Farnèse, ami de la France, semblait beaucoup plutôt disposé à user de son crédit dans son intérêt propre qu'en faveur d'un compétiteur.

La fortune de Giovanni Pietro Carafa devait cependant triompher de toutes ces difficultés. L'accord ne put se faire sur aucun des noms présentés en première ligne par chacun des deux partis. Les candidatures françaises du cardinal d'Este, les candidatures impérialistes des cardinaux Morone, Carpi, Puteo, furent successivement écartées. Alors Farnèse, voyant qu'il n'avait rien à espérer ni pour lui-même ni pour le cardinal Polo, dont il avait un instant mis le nom en avant, voulut au moins s'assurer les bénéfices d'une élection dont l'initiative n'appartînt qu'à lui seul. Il proposa le cardinal Théatin. Le cardinal du Bellai, à qui l'exaltation de Carafa assurait le poste envié de doyen du Sacré-Collège, accueillit immédiatement cette ouverture. La nouvelle candidature fit de rapides progrès grâce à ce double patronage. Auprès des cardinaux qui hésitaient encore, on fit valoir le mérite personnel de Carafa et les services rendus par lui à l'Eglise, soit comme fondateur de l'ordre nouveau des Théatins, soit comme chef de l'Inquisition. Aux ambitieux, on ne manqua pas de rappeler discrètement que le grand âge [1] du cardinal Théatin était un titre de plus en sa faveur, car sa vieillesse ne pouvait faire redouter aux plus impatientes espérances l'épreuve d'un long pontificat. La majorité qui se formait ainsi peu à peu grâce à ces habiles menées se trouva définitivement constituée par l'accession inattendue d'un des membres les plus influents du parti impérialiste. Après s'être confessé et avoir dit la messe avec une grande dévotion, Otton Truchsess, cardinal de Cologne, déclara tout à coup que l'inspiration lui était venue de voter pour Carafa [2]. Le petit groupe, composé alors de dix-sept membres, qui faisait encore opposition au Théatin, fut consterné par cette défection subite, et, perdant désormais l'espoir d'empêcher l'élection, jugea plus prudent ou plus utile de paraître y concourir de bonne grâce. Le 23 mai 1555, après huit jours de conclave, Giovanni Pietro Carafa fut proclamé pape et adoré selon la coutume. En souvenir de Paul III, qui lui avait donné le chapeau, et de Paul Farnèse, promoteur de son élection, il prit le nom de Paul IV.

1. Il avait alors soixante-dix-neuf ans.

2. Cf. Pallavicino, *Storia del Concilio di Trento*, édition de Milan, 1745, lib. XIII, cap. 11. — La détermination d'Otton Truchsess, cardinal impérialiste, parut d'autant plus surprenante que, la veille même, il s'était élevé en termes fort vifs contre l'ambition de Carafa. (Cf. Pallavicino, *loc. sup. cit.*)

CHAPITRE III

MÉTAMORPHOSE D'UN CONDOTTIERE EN CARDINAL

Feinte conversion et hypocrite repentir de Carlo Carafa pour rentrer en grâce auprès de son oncle. — Communauté de haine contre les Espagnols, entre Carlo Carafa et Paul IV. — Carlo Carafa demande le chapeau de cardinal. — Ses intrigues pour vaincre la résistance du pontife.

L'élévation de son oncle au souverain pontificat devait être pour Carlo Carafa un de ces événements féconds en conséquences, dont l'action immédiate ou lointaine s'exerce sur la vie entière d'un homme.

Depuis longtemps il se préparait à en recueillir les fruits. Avec sa vive et lucide intelligence, il avait déjà compris l'inanité de tous les efforts qu'il pourrait encore tenter pour s'élever par la voie des armes à la haute fortune qu'il rêvait.

La guerre ne lui avait valu que des persécutions ou des misères. Il avait dû quitter tour à tour chacun de ses protecteurs, sans doute parce qu'aucun d'eux n'avait daigné distinguer le pauvre gentilhomme perdu dans la foule des soldats de fortune. Pour prix des périls affrontés, il avait gagné la redoutable inimitié de l'Empereur. On l'avait blessé dans son amour-propre et atteint dans ses intérêts. A force d'énergie, il avait pu seulement s'élever aux honneurs obscurs d'un infime commandement. N'avait il donc que l'étoffe d'un vulgaire condottiere? Tout en lui protestait contre cette démonstration de sa médiocrité, que les événements prétendaient lui imposer.

Quand il eut bien compris que la carrière des armes n'aurait pour lui que des déboires, il chercha une voie nouvelle et la trouva. Son oncle Giovanni Pietro était cardinal et jouissait dans l'Eglise d'un haut renom de piété et de vertu. Déjà, lors des précédents conclaves, il avait été question de l'élever au Siège apostolique. Malgré son grand âge, il était encore plein de

vigueur et de santé [1]. Que le hasard consentît à le favoriser, et il devenait pape. Carlo Carafa plaça dès lors sur la tête de son oncle toutes ses espérances.

Malheureusement, il avait, comme on l'a vu, encouru la disgrâce de l'austère vieillard par les débordements d'une vie licencieuse et sans frein. Il fallait avant tout fléchir cette âme rigide.

Alors commença pour Carlo Carafa un travail où il sut déployer toutes les ressources d'un esprit souple et délié, fertile en expédients, et assez peu scrupuleux pour ne pas hésiter à mettre le mensonge et l'hypocrisie au service de son ambition. Feignant d'avoir été touché par un coup soudain de la grâce, il renonce aux plaisirs du monde et se fait gloire de tenir une conduite édifiante et modeste. Son oncle est tellement heureux de cette conversion qu'il consent à lui rouvrir sa maison. C'est alors que le Saint-Siège devient vacant par la mort de Jules III. Il semble que don Carlo touche au but, car parmi les *sujets papables*, comme on disait alors, le cardinal Théatin tenait le premier rang. Cependant Marcel II est nommé, et le beau rêve se dissipe. Après cette cruelle déception, un intrigant vulgaire se fût sans doute découragé; il eût jeté le masque pour retourner à ses plaisirs. Mais les grands ambitieux sont patients, et Carlo Carafa était de ceux-là. Loin d'abandonner la partie, il redouble d'efforts pour mériter l'affection et la confiance de son oncle [2].

1. « È molto sano e robusto; cammina che non pare che tocchi la terra; è tutto nervo con poca carne; ha negli occhi e in tutti i movimenti del corpo un vigore che eccede quella età. » (Navagero, *Relazioni Venete*, édit. Alberi, série II, vol. III, p. 379.)

2. Tous les traits du tableau qui suit sont d'une scrupuleuse exactitude. Voici le récit de Bromato, dont on s'est inspiré : « Certo che il zio Cardinale per lungo tempo abborrito l'haveva.... per quella sua vita condotta tutta secondo le leggi del Mondo e delle passioni. Ma adesso, o perche le tribulazioni l'avesse umiliato, e gli avesse scoperte le fallacie del Mondo, o perche volesse guadagnarsi il zio unica sua speranza, vedevasi il cavaliere D. Carlo tutto mutato. Mostrando un gran dolore delle passate scostumatezze, aveva placato il Cardinale, et ottenuto di tornargli in casa. Compariva applicato alle opere di pietà, e pleno di massime christiane. Ai piedi del crocifisso si trovava talvolta in camera a porte socchiuse in atto di spargere lagrime, di battersi il petto, e di alzare con infocati sospiri la voce al cielo. Ed il cardinale aveva piacer di osservarlo, o perche veramente il sorprendesse all' improvvista, o che qualche domestico fido al nipote avvisasse questo in tempo che il zio dovesse indi passare, ovvero che d'accordo col nipote, corresse ad avvisare il zio accioche venisse a restar edificato di quelle pietose dimostrazioni. E se i domestici, o gli amici del cavaliere raccontavano al cardinale che quegli frequentasse li sagramenti, e le visite delle Chiese, sapeva ben egli corrispondere colla compostezza degli costumi, quando compariva sotto gli occhi di esso. Ora il Cardinale

Il se répand en lamentations sur ses erreurs passées et prodigue avec un art consommé les marques du repentir. Les œuvres de piété remplissent ses journées. Ses discours sont semés de maximes chrétiennes. Souvent, il est dans sa chambre aux pieds du Crucifix : il pousse de grands soupirs, verse des larmes et se frappe la poitrine, en invoquant la clémence de ce Dieu qu'il a si cruellement offensé. Le hasard veut qu'alors sa porte soit entr'ouverte, qu'un de ses domestiques aille aussitôt prévenir le cardinal et que le bon vieillard accoure bien vite pour contempler tout ému le spectacle édifiant de cette contrition. Cette scène touchante se renouvelle à plusieurs reprises, si bien que le cardinal en est tout joyeux et tout émerveillé. Une savante conspiration est organisée pour entretenir sa crédulité. Les amis, les serviteurs du pénitent ne s'entretiennent que de ses longues visites aux églises, que du zèle pieux avec lequel il s'approche de la sainte table. Et Giovanni Pietro, qui songe avec terreur que le malheureux n'a pas communié depuis sept ans, rend grâces au ciel d'avoir enfin un neveu selon son cœur.

Après quelques mois de ce manège, l'impudent comédien touchait enfin au but. Tous les ressentiments du vieillard étaient apaisés. Le passé était réparé, ou, pour mieux dire, il était effacé. Le jeune homme aux passions fougueuses n'était plus qu'un modèle d'humilité chrétienne [1]. Le bon Bromato, trop sincère pour ne pas avouer cet aveuglement, en est presque honteux pour l'illustre et pieux personnage dont il raconte la vie. On sent qu'il est au désespoir de ne pouvoir glisser même un mot timide en faveur de la sincérité de don Carlo. Alors, pour excuser son héros, il nous donne avec une naïveté qui fait

era consolatissimo per questa gran mutazione.... » (*Storia di Paolo IV*, lib. VIII, cap. 28, p. 201, 202, du tome II.)

On trouve encore dans Bromato, *op. et loc. cit.*, page 201, note G, cet extrait d'un ouvrage latin de Graziani : « Non multo antequam Pontifex fieret, cogente inopia, simulato præteritorum dolore, veniaque inde impetrata, ita se in omnem simulationem probitatis ac religionis composuerat, ut Paulus, dum adhuc Cardinalis esset, apud amicos grates Deo referret, quod Caroli sui animum ex tam depravata vivendi consuetudine abductum, ad modestiæ et pietatis cultum convertisset. »

1. « Il buon vecchio...... hebbe a dire che hormai della conversione di Carlo si poteva anche far festa quasi come della conversione di san Paolo e del figliol prodigo, e che : « perierat et inventus est. » (Caracciolo, Ms. LIV, 48, page 488, bibliothèque Barberini.) Le récit de la fausse conversion de don Carlo est à peu de chose près semblable dans Caracciolo et dans Bromato. Ce dernier en emprunte les principaux traits à son devancier. Seulement il place cette comédie avant l'élévation de Paul IV au pontificat, tandis que Caracciolo semble indiquer qu'elle eut lieu seulement après.

sourire la liste des saints qui furent victimes d'imposteurs : « Dieu fait connaître l'humaine misère, en permettant que les grandes âmes soient, elles aussi, sujettes à l'erreur..... Saint Paulin avait une grande estime pour Vigilantius..... Saint Basile eut confiance en l'hypocrite Eustache...., et saint Bernard en Nicolas, son secrétaire infidèle[1]. » Aujourd'hui, on n'éprouve plus le besoin d'aller chercher si loin les circonstances atténuantes. La puissance de fourberie dont Carlo Carafa sut faire preuve en cette occasion donne à la fois l'explication et l'excuse de l'erreur où tomba son oncle.

Cependant le moment était venu où Carlo Carafa allait enfin recueillir les fruits de son habileté. Le 23 mai 1555, le cardinal Théatin montait, comme on l'a vu, sur le trône de Saint-Pierre.

Il n'est point besoin d'un grand effort d'imagination pour se représenter la joie impétueuse qui dut envahir l'âme de son neveu, quand aux anxiétés qui l'avaient torturé pendant les huit longues journées de ce conclave, quand à la crainte d'éprouver encore une fois cette déception dont il avait connu l'amertume lors de l'élection de Marcel II, succéda l'ineffable douceur d'apprendre que le but était enfin atteint.

Don Carlo ne douta pas un seul instant de sa fortune. Il sembla mesurer dès le premier jour toute l'étendue de la faveur que son oncle allait lui témoigner.

Ce qui lui inspirait cette confiance, ce n'était pas seulement la certitude d'exercer sur l'esprit du pontife le plus complet ascendant, grâce à l'aveugle affection qu'il avait eu l'art de réveiller en lui. Don Carlo savait aussi que son élévation aux plus hautes dignités devenait certaine du jour où Giovanni Pietro serait élu, parce que des causes plus intimes et plus efficaces encore que l'indulgente tendresse d'un vieillard pour son neveu devaient concourir à sa grandeur.

On se souvient que Giovanni Pietro Carafa, lors du conclave où il fut élu, avait été vivement combattu par la faction dévouée à l'Empereur. C'est qu'en effet il était depuis bien des années l'ennemi des Espagnols et de Charles-Quint[2]; déjà, du vivant de

1. Bromato, *op. et loc. sup. cit.*, page 220, note D.

2. Tous les détails qui suivent sont empruntés à l'excellent ouvrage de Nores, *Guerra degli Spagnuoli contro Papa Paolo IV*, publié par l'*Archivio Storico Italiano*, tome XII, p. 6 et sq. Le continuateur de Platina (*Historia de Vitis Pontificum Romanorum*), Onofrio Panvinio, qui écrivait à Rome en 1561, dit en outre : « Oderat ipse (Paulus IV) jam pridem intimis animi sensibus Hispanorum nomen, qui Lotrechio Neapolitanum Regnum post cladem urbis acriter invadente, Carafas aliquot, omnium primos ex nobilibus ad Gallos desciscentes, agris et oppidis quæ possederant post victoriam adeptam mulctatos exsilii pœna affecerant. » (P. 311 rect. et verso.)

Ferdinand le Catholique, il avait indisposé ce prince par l'âpre liberté de son langage. Charles-Quint, son successeur, prêta l'oreille aux récriminations que les anciens conseillers de Ferdinand ne cessaient de diriger contre Carafa. Il colora la disgrâce dont il le frappa, en lui donnant l'archevêché de Brindisi. Là, le nouveau titulaire fut en butte aux vexations des ministres espagnols dans le royaume de Naples. Il renonça bientôt à son siège ainsi qu'à celui de Chieti qu'il possédait déjà, passa à Rome, qu'il quitta après le sac de 1527 pour se retirer à Vérone, puis à Venise; c'est là qu'il fonda l'ordre des Théatins et que vint le trouver en 1536, sous Paul III Farnèse, la nomination de cardinal. A partir de ce jour, il découvrit tous les ressentiments dont son âme était pleine. « Il ne cessait de mettre obstacle à tous les vœux de l'Empereur. Dans les congrégations et dans les consistoires, il l'appelait publiquement fauteur d'hérétiques et de schismatiques. Il parlait de lui et de ses actions sans aucun égard. Si cette liberté était vraiment ecclésiastique et digne d'un homme sincère ainsi que d'une grande âme, on ne pouvait cependant se défendre d'y soupçonner un peu de passion personnelle et de rancune [1]. » Les ministres ou les partisans de l'Empereur ne manquaient pas de leur côté une occasion de lui témoigner que leur inimitié repondait à la sienne. On lui refusa pendant longtemps la possession de l'archevêché de Naples qu'il avait obtenu, et l'on mit ensuite une foule d'entraves à sa juridiction. Un de ses domestiques, Espagnol de naissance, fut convaincu, paraît-il, d'avoir voulu l'empoisonner. Enfin, après la mort de Paul III et de Jules III, toutes les chances qu'il avait de parvenir au Pontificat furent constamment annulées par l'opposition acharnée des cardinaux impérialistes. Paul IV arrivait donc au Siège apostolique avec le renom mérité d'ennemi mortel des Espagnols, de Charles-Quint et de Philippe.

Et c'est précisément sur toutes ces rancunes, qui bouillonnaient dans l'âme encore impétueuse de l'irascible vieillard, que Carlo Carafa comptait pour assurer sa fortune. N'était-il pas, lui aussi, une victime des Espagnols? N'avait-il pas, lui aussi, des griefs contre l'Empereur? Est-ce qu'on ne lui avait pas volé son prisonnier et sa rançon, pris sa liberté, quand il voulait venger son

1. « Contradicendo sempre et opponendosi a' sensi dell' Imperatore, e nelle congregazioni e ne consistori publicamente chiamandolo fautore d'eretici et di scismatici e parlando di lui e delle sue azioni con poco rispetto, e con libertà veramente ecclesiastica e degna d'uomo sincero e d'animo grande, ma non sicura dal sospetto di qualche privata passione e rancore..... » (Nores, *Guerra degli Spagnuoli contro Papa Paolo IV : Archivio Storico Italiano,* tome XII, p. 8.)

honneur? Son prieuré de Naples, qui l'avait confisqué, sinon le même homme qui avait contesté au cardinal la possession de son archevêché? — C'est un lien bien puissant que la communauté de la haine. Carlo Carafa ne l'ignorait point, et peut-être bénissait-il maintenant toutes les persécutions que lui avaient fait subir les Impériaux, parce que chacune d'elles était un titre de plus à la faveur de son oncle. Le nouveau pontife n'était point de ces hommes qui, selon le précepte évangélique, opposent à l'injure le pardon ou l'oubli. Sur cette nature ardente et colérique [1], l'outrage ne glissait pas : il laissait une plaie toujours cuisante. Si, comme on avait le droit de le supposer, Paul IV adoptait une politique hostile à l'Empereur et aux Espagnols, qui pouvait mieux que son neveu prendre auprès de lui la place de confident et en quelque sorte de premier ministre? Quelle fidélité le pontife ne devait-il pas attendre d'un homme qui non seulement lui était uni par les liens du sang, mais qui, de plus, nourrissait les mêmes ressentiments et avait les mêmes ennemis? Par son hypocrite conversion, Carlo Carafa avait détruit le seul obstacle qui pût empêcher la faveur du pontife de l'élever au poste éminent que convoitait son ambition. Paul IV trouvait désormais dans ce neveu plein d'affection et de dévouement, dans ce chrétien sincère, dans cet ennemi juré des Espagnols, tout ce que pouvaient réclamer sa tendresse d'oncle, sa piété de prêtre et ses passions de politique.

Si peu douteuse que fût la haute fortune qui attendait don Carlo, il se passa cependant quelques jours avant que le pape se décidât à exaucer ses vœux. C'est que don Carlo affichait l'audacieuse prétention d'être fait cardinal. L'impudence était telle que Paul IV hésita. N'aurait-il donc, étant évêque ou cardinal, parlé avec tant de sévérité de la coupable faiblesse d'Alexandre VI envers César Borgia, de Jules II envers Francesco della Rovere, de Léon X envers Laurent et de Clément VII envers Alexandre de Médicis, de Paul III envers Pier Luigi, de Jules III envers tous ses parents, n'aurait-il tant flétri le népotisme de ses prédécesseurs que pour tomber dans la même faute? Encore si son neveu lui demandait quelque charge laïque, le généralat du Saint-Siège, par exemple! Mais non, c'était la plus haute dignité de l'Eglise que ce soldat converti d'hier osait réclamer, c'était

1. « La complessione di questo pontefice è collerica e adusta. » (Navagero, *Relazioni Venete*, édit. Alberi, série II, vol. III, p. 379.)

« Pontifex natura iracundus, ac pene implacabilis..... » (Natale Conti, *Historiarum*, lib. IX, pag 205. Argentorati, MDCXII.)

« Severum et intractabile hominis ingenium. » (Onuphrius Panvinius, continuateur de Platina, *Historia de Vitis Pontificum Romanorum*, p. 310.)

le droit de prendre part à ces consistoires où de vénérables prélats discutaient les plus grandes affaires de l'Europe, les traités, les alliances, la lutte contre la Réforme; c'était le droit d'exprimer un avis sur les plus graves questions du dogme, d'entrer au prochain conclave et d'y concourir à l'élection du nouveau pontife! Paul IV eut un mouvement de révolte indignée. Il revit tout d'un coup ce passé plein d'orgies et de sang que la conversion de Carlo n'avait pu lui faire oublier complètement. Et c'est alors qu'il jeta à la face de ceux qui l'imploraient cette parole sévère dont on a vu plus haut la terrible signification : « Comment voulez-vous que je fasse cardinal un homme dont le bras est souillé de sang jusqu'au coude [1]? »

Le coup était rude, mais une âme trempée comme celle de Carlo Carafa pouvait le supporter sans en être ébranlée. — On ne sait trop à quelles pratiques secrètes il se livra pour réparer sans retard l'échec que son impatiente ambition venait de subir. Mais, si l'acteur principal reste dans l'ombre, nous voyons agir, nous entendons parler les personnages secondaires de cette intrigue [2]. En quelques jours, Carlo organise une universelle conspiration dont le but est de lui faire obtenir le chapeau qu'il demande. Paul IV est circonvenu de telle façon que ministres, ambassadeurs, cardinaux, tout le monde l'implore en faveur de son neveu. Chose presque incroyable, les ministres du roi de France et ceux de l'Empereur, toujours si profondément divisés d'intérêts que chaque promotion de cardinal est pour eux l'occasion d'une lutte d'influence, sont cette fois d'accord et sollicitent avec une égale ferveur. Don Carlo en effet a pris soin de rappeler aux premiers ses vieux griefs contre les Espagnols. Il leur a juré que le roi ne pourrait jamais trouver un serviteur plus fidèle que lui. Aux seconds, il a promis de mettre toute son influence au service d'une politique de conciliation et de paix. Sur cette belle assurance, les Impérialistes travaillent avec ardeur à l'élévation de leur mortel ennemi. Don Juan Manriquez, ambassadeur de Charles-Quint, supplie humblement le Saint-Père d'accorder la pourpre à ce neveu digne de toute sa ten-

1. Cette fameuse réponse fut, s'il faut en croire Bromato (lib. IX, cap. 3) adressée à M. d'Avanson, ambassadeur de France. On n'en trouve cependant pas trace dans les lettres de ce personnage à Henri II, publiées par Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, tome II, année 1555. Du reste, le récit de Bromato est conforme à celui de Caracciolo, avec cette légère différence que Caracciolo ne nomme pas expressément M. d'Avanson et dit seulement : les ambassadeurs de France et plusieurs cardinaux français. (Cf. *Doc. inéd.*, à la fin du volume, n° 3.)

2. Pour tout ce qui suit, voir le récit inédit de Caracciolo, publié à la fin du volume, dans les *Documents*, n° 3).

dresse. Et, pour donner plus de poids à sa requête, il invoque l'exemple offert par d'autres pontifes. Il se trouve des cardinaux pour faire remarquer au pape que les princes étrangers auront plus de confiance en un de ses parents qu'en toute autre personne. Comme les arguments tirés de la politique ne suffisent pas, d'autres cardinaux démontrent doucement au saint-père que le meilleur moyen de sauver l'âme de son neveu, en le maintenant dans la piété et dans la contrition, c'est de lui ouvrir la porte du Sacré-Collège.

Au bout de quinze jours, Paul IV était vaincu. Comment aurait-il résisté à cette savante obsession? On avait si bien pris soin d'alléger sa conscience de tous les scrupules! Tant de saints personnages avaient spontanément rendu hommage aux mérites de son « Enfant prodigue [1] » en intercédant pour lui! Le 7 juin 1555 [2], il se décida à céder enfin à l'impulsion de son cœur. Don Carlo Carafa fut créé cardinal-diacre. En même temps paraissait une bulle solennelle d'absolution pour toutes les fautes, tous les délits, tous les crimes qu'avait pu commettre le nouveau membre du Sacré-Collège dans le cours de sa vie passée. On lira [3] avec intérêt cette pièce importante, où se trouve, comme on l'a vu, la preuve que Paul IV savait ou tout au moins soupçonnait que son neveu n'avait pas versé le sang seulement sur les champs de bataille. La liste longue et détaillée des méfaits de toute espèce auxquels s'étend le bénéfice de l'absolution pontificale accordée à Carlo Carafa en dit long sur sa jeunesse. La bulle, ou, pour parler le langage de la Chancellerie romaine, le Motus Proprius, n'en débute pas moins par un éloge magnifique des vertus de don Carlo :

« De Notre propre autorité, voulant élever à la dignité de cardinal de la Sainte Eglise Romaine Notre fils tendrement chéri, Charles Carafa, prieur de Naples, chevalier de l'hôpital de Saint-

1. « Chiamato sempre col titolo di figlio, come il suo Prodigo convertito.... » (Bromato, *Storia di Paolo IV*, lib. IX, cap. 30).

2. On donne ici la date fournie par Bromato. Mais on doit faire remarquer que la bulle d'absolution, qui devrait, à ce qu'il semble, avoir précédé la nomination, est datée des nones de juin, c'est-à-dire du 13. Antonio Petramellaria, continuateur de Onofrio Panvinio, donne également pour date de l'élévation de don Carlo au cardinalat le vendredi 7 du mois de juin 1555 (édit. de Bologne, 1599, page 22). On trouve à la page suivante les armoiries du nouveau cardinal. Paul IV créa en même temps son neveu légat de Bologne.

Pallavicino donne la même date que Bromato et Petramellaria pour l'entrée de don Carlo Carafa dans le Sacré-Collège. (Cf. *Storia del Concilio*, lib. XIII, cap. 12.)

3. Cf. *Documents inédits*, publiés à la fin du volume, n° 4.

Jean de Jérusalem, Notre neveu selon la chair, à cause de sa prudence, de son intégrité, de sa magnanimité dans les circonstances difficiles, de sa sagesse dans le conseil, de son activité dans l'exécution, enfin de son discernement en toutes choses ; désireux d'éviter en temps opportun que cette élévation puisse être attaquée de quelque façon que ce soit, sous le prétexte que ledit Charles, peut-être même après avoir été honoré du caractère ecclésiastique et avoir expressément prononcé les vœux dans la forme ordinaire parmi les frères chevaliers du dit Hôpital, prit part à plusieurs guerres et à d'autres actes sanguinaires, comme simple particulier, ou étant à la solde soit de Nos très chers fils en Jésus-Christ, Charles, Empereur Romain, toujours Auguste, et Henri, roi des Francs, très chrétien, soit même d'autres princes ou chefs temporels; en vertu de Notre autorité apostolique, par la teneur des présentes, nous l'absolvons et le libérons sans réserve, devant Dieu et devant les hommes (in utroque foro), pour tout excès de quelque nature qu'il soit, rapines, sacrilèges, vols, déprédations, blessures, coups, mutilations de membres, homicides, pour tous autres crimes et délits, même si l'on en oublie de plus grands, commis de quelque manière que ce soit jusqu'à ce jour par lui tout seul ou accompagné d'autres complices, tant dans Notre ville sacrée que dans toutes autres cités, terres, châteaux, lieux soumis médiatement ou immédiatement à la Sainte Eglise Romaine, et cela même si, pour ces crimes ou à leur occasion, il a été diffamé, accusé, traduit en justice, emprisonné, condamné,............ même s'il a été excommunié ou soumis aux censures et peines [de l'Eglise], même si pendant plusieurs années il a croupi (insorduerit) sous le coup de ces condamnations.............

....

« Nous effaçons complètement toute tache, toute note d'incapacité (inhabilitatis) ou d'infamie, contractée par lui de ce chef; Nous le rendons, le ramenons et le restituons à ce primitif état d'innocence où l'avait placé la sainte ablution du baptême.

....

« Donné à Rome, dans le palais de Saint-Marc. Nones de juin. Première année. »

Tel fut, suppression faite de quelques longueurs de chancellerie [1] sans intérêt, l'acte solennel par lequel Paul IV se mettait en règle avec sa conscience de chrétien avant d'élever son neveu à la haute dignité de cardinal.

1. On trouvera le texte complet du document dans le volumineux dossier relatif au procès des Carafa. (*Archives d'Etat*, à Rome, section de l'Archivio criminale, année 1560, Ms. 55, page 242, recto et verso.)

CHAPITRE IV

FAVEUR, PROJETS ET PREMIÈRES INTRIGUES DU CARDINAL CARAFA

Faveur du cardinal Carafa. — Les exilés de Florence et de Naples à Rome. — Inquiétudes des Espagnols. — Projets du Cardinal. — Son but. — Conférences secrètes avec les ministres de Henri II. — Premiers symptômes de rupture entre le Saint-Siège et l'empereur.

Ce grand événement ouvre la période triomphante de la vie de celui qu'on appellera désormais le cardinal Carafa. Au lieu de s'agiter confusément dans l'ombre où le reléguait le hasard malheureux de sa naissance, il va maintenant entrer en scène d'un pas ferme et hardi, en homme qui sait qu'un rôle important est dû à ses talents. Pendant près de quatre ans, il remplira la cour pontificale de son activité, de son orgueil, de son ambition et de ses intrigues, jusqu'au jour où une catastrophe imprévue le plongera dans une disgrâce, qui servira de prélude à de nouvelles et tragiques infortunes.

Du jour où Paul IV eut accordé à son neveu le chapeau de cardinal, une faveur inouïe succéda sans transition à la tendresse mélangée de défiance qu'il lui témoignait auparavant [1]. Ame à la fois violente et faible, il ne savait mesurer ni l'affection ni la haine. Il ignorait cet art de n'accorder sa confiance que dans la mesure où cet abandon n'est point de l'aveuglement et ne risque point d'aliéner la volonté du prince, qui doit toujours rester souveraine [2]. Et comment aurait-il pu résister à ce

1. « Seppe tanto entrare in gratia di suo zio, che l'amò sopra tutti gl'altri suoi fratelli, chiamandolo sempre non con altro nome che di figlio, e gli pose in mano tutti i negotii temporali del Papato. » (Caracciolo, Ms. LIV, 48, p. 490.)

2. « Il Papa era di natura tale..... che non credeva facilmente contro coloro de' quali egli havesse concepita buona opinione. » (*Loc. sup. cit.*)

jeune homme, en qui brillaient toutes les séductions de l'esprit et de l'éloquence [1] ? Il n'y songea même pas. Navagero nous a laissé un intéressant témoignage de cette faveur incroyable, dont il fut le témoin. Cette partie de sa relation, heureusement pour nous, complète les écrivains ecclésiastiques, qui, par respect pour la mémoire du pontife, aimeraient assez à dissimuler sa faiblesse. « Toutes les fois que l'occasion s'en présente, il parle de son neveu avec tant d'affection qu'il le dépeint sous les traits du plus grand homme que le Siège apostolique ait jamais eu. De là vient que chacun, pour toute chose, petite ou grande, s'adresse à lui......... On ne peut faire à Sa Sainteté un plus vif plaisir que de recourir en toutes choses au Cardinal, auquel il abandonne toutes les affaires importantes de l'Etat............... Il a un jugement admirable pour connaître ce qui plaît au pape, et il connaît admirablement l'art de conduire ses desseins à leur fin. Il ne peut supporter quiconque ne reconnaît pas que toute chose vient de lui, et il veut être reconnu pour chef. Il met en avant ses amis et ses serviteurs, il trouve l'occasion de se venger de ses émules ou de ses adversaires [2]..... » Certaines affaires ecclésiastiques furent les seules que Paul IV n'abandonnât pas complètement à son favori [3].

On allait donc avoir encore une fois le spectacle d'un de ces neveux de pape qui, forts de la faveur de leur oncle, ne reculaient devant rien pour assouvir leur turbulente ambition. Ces hommes étaient depuis plus d'un demi-siècle le fléau de l'Italie [4]. Il leur

1. Bromato parle de son « alto ingegno » (tome II, p. 240), et ailleurs de son « acutezza d'ingegno » (p. 203). Pallavicino, comme on l'a vu, signale son « avvenentezza di lingua ». On trouve encore ce mot dans une lettre de François de Noailles, ambassadeur à Venise en 1557 et 1558, (manuscrit appartenant à M. le marquis de Noailles) : « Je prins garde que son visage recevait quelque altération, et que la voix et la parolle ne luy servoient pas avec sa promptitude accoustumée..... » (Cf. *Docum. inéd.*, n° 85.)

2. « Sempre che gli vienne occasione, parla di questo suo Nipote con tanto affetto, che lo dipinge per lo maggior uomo che abbia mai avuto la Sede Apostolica. Di qui è che ognuno, in tutte le cose picciole e grandi, fa capo a lui,..... ne a sua Santità si puo fare maggior servizio e piacere, che in tutte le cose riconoscere il cardinale, al quale anco sempre rimette tutti i negozii importanti di Stato..... Ha giudizio mirabile nel conoscere quello che piace al Papa, e conosce mirabilmente le opportunità di condurre i suoi disegni a fine; non puo sopportare alcuno che non riconosca ogni cosa da lui, e vuol essere riconosciuto per capo. Mette inanzi i suoi amici e servitori; trova occasione di vendicarsi dei suoi emuli e dei suoi nemici.... » (*Relazioni Venete,* édit. Alberi, série II, vol. III, pag. 384.)

3. Navagero, *loc. sup. cit.*

4. Voici en quels termes Navagero s'exprime sur ce sujet : « Ales-

fallait des titres sonores, des domaines, des forteresses, de bonnes rentes pour entretenir une armée. L'avidité, l'orgueil de ces parvenus n'attendait satisfaction que de la guerre et des plus ténébreuses intrigues. L'élévation de Carlo Carafa au cardinalat annonçait que les temps des Borgia, des Médicis et des Farnese étaient revenus. Paul IV était bon parent : l'Italie allait encore avoir à payer les frais de l'établissement d'une nouvelle famille. C'était la loi de ces temps malheureux, que la simple tendresse d'un pontife pour les siens devînt presque infailliblement pour la Péninsule une cause de calamités et de ruine.

Les signes précurseurs de complications nouvelles et de troubles apparurent dès les premiers jours qui suivirent l'arrivée du Cardinal au pouvoir. Il était si bien connu pour ennemi des Espagnols et de l'Empereur qu'on vit immédiatement accourir à Rome tous les exilés de Florence et du royaume de Naples [1]. Ils venaient à lui comme auprès d'un protecteur naturel et peut-être d'un vengeur. Carafa les accueillit à merveille et s'empressa de prendre parmi eux ses secrétaires et ses agents [2]. La haine qu'ils professaient pour un ennemi qui était aussi le sien, lui était une garantie de leur fidélité. Les plus marquants étaient l'illustre jurisconsulte Silvestro Aldobrandino, exilé de Florence par le duc Cosme ; le duc de Somma, parent des Carafa, chassé du royaume de Naples par les Espagnols ; Monsignor Giovanni della Casa, prêtre mondain et littérateur élégant, à qui le Cardinal confia le soin de rédiger une bonne partie de sa vaste correspondance ; Annibale Rucellai, neveu de della Casa, et une foule d'autres personnages qui, soit ambi-

sandro VI.... cominciò primo apertamente a disegnare la grandezza del Duca Valentino, suo figlio.... Il quale desiderio passando anche in molti dei pontefici successori suoi, ha travagliato e travaglierà sempre questa povera Italia; perche non essendo pontefici Romani naturali ed ereditari.... è necessario che mettano sottosopra il mondo, facendo lega ora con questo, ora con quell' altro principe, per giungere per questi mezzi, non potendo per altro, al loro fine che è di lasciare i suoi non privati, come erano avanti il loro Pontificato, ma con grandezza e con stato nuovo; il che non si puo fare senza far torto ad altri.... » (Id., *loc. cit.*, pag. 376.)

1. Caracciolo, Ms. LIV, 48, page 53 et sq. : « Cosi s'aperse il luogo di poter parlare al Papa contro l'Imperatore dai fuorusciti di Fiorenza e di Napoli, i quali alla nova del Papato di Paolo IV e del cardinalato di Carlo Carafa suo nipote e loro amico, sen' erano venuti prestamente in Roma, e raccolti ed accarezzati dal detto Carlo.... » (Cf. *Docum. inéd.*, à la fin du volume, nº 8.)

2. « Per agenti e secretarii che erano nemici della parte Imperiale. » (*Archives d'Etat*, section de l'Archivio criminale, année 1560, Ms. 56, page 131, *ad fin.*)

tion, soit ressentiment, firent aussitôt profession de haïr l'Empereur.

Les Espagnols de leur côté ne dissimulaient pas l'irritation qu'ils avaient conçue tant de l'avènement de Paul IV que de l'élévation de Carlo Carafa au cardinalat. Quand le résultat du conclave fut connu à Naples, les habitants de cette ville, en qualité de concitoyens du nouveau pontife, voulaient lui envoyer une députation pour le féliciter. Don Bernard de Mendozza, lieutenant du vice-roi, le leur interdit. Cette mesure avait causé à Rome un vif mécontement [1]. Ce même lieutenant du vice-roi aurait même, s'il faut en croire Nores, jugé dès les premiers jours la situation si grave, et si bien pénétré les projets de la cour pontificale, qu'il eût volontiers pris les armes et attaqué l'Etat ecclésiastique [2]. Mais l'Empereur et le duc d'Albe pensèrent avec raison qu'on ne pouvait sur de simples soupçons, si forts qu'ils fussent, faire un pas aussi grave. Charles-Quint était trop heureux de pouvoir dénoncer à l'indignation de l'Europe chrétienne l'alliance qui unissait au Grand-Seigneur et à ses corsaires le roi de France, son rival. En attaquant le Saint-Siège sans provocation directe, il perdait tout le bénéfice de ses pieuses doléances, et cet avantage si précieux pour lui de se faire passer aux yeux du monde pour le champion de la foi, aussi bien contre les infidèles que contre les hérétiques [3]. Quelle peine n'avait-il pas eue à détruire la fâcheuse impression produite par le sac de Rome en 1527? En autorisant cet acte de vandalisme, il avait obéi aux suggestions de l'orgueil irrité. Il avait voulu en finir par ce châtiment terrible avec toutes les velléités d'indépendance que manifestait Clément VII. Mais maintenant, mûri par les années, le vieil Empereur, à la veille de quitter la scène ne se souciait plus de risquer un de ces grands coups de force et d'audace qui convenaient plutôt à l'inexpérience de la jeunesse qu'à une ambition repue et fatiguée comme

1. Caracciolo, Ms. LIV, 48, page 57 (Biblioth. Barberini) : « Don Bernardino di Mendozza, il quale era all' hora in Napoli luogotenente del vicerè.... non haveva voluto dar licenza alla città di Napoli di mandare ambasciaria al Papa per rallegrarsi seco, come di suo cittadino, dell' assuntione al Papato, il che era parso a tutti molto strano e fuor degli usati termini.... »

2. Cf. Nores, *Guerra degli Spagnuoli.... Archivio Storico,* tome XII, p. 12 : « Avrebbe volentieri fin da principio il Mendozza, prevenendo, prese l'armi, per non lasciarsi restringere alla necessità della defensiva.... »

3. Cf. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, page 597, tome II. M. de Selve écrit à Henri II : « ... L'Empereur alléguait ordinairement sur semblables propos de paix que c'est luy qui combat contre les Luthériens, Turcs et Infidèles, et que ses ennemis leur prêtent faveur et s'en aydent et prévalent contre luy. »

la sienne. On resta donc en présence, et la paix ne fut pas encore troublée, en dépit de défiances réciproques et d'une inimitié que mille causes rendaient chaque jour plus profonde et plus manifeste.

Cependant le Cardinal travaillait avec une activité extraordinaire à l'exécution d'un plan qui devait donner satisfaction à son ressentiment, à ses intérêts et à ce turbulent esprit d'intrigue dont il était possédé.

La guerre durait toujours entre la France et la maison austro-espagnole, sans que tant d'années écoulées lui eussent rien fait perdre de son acharnement. Si la France trouvait dans son unité, dans son amour pour ses princes, dans le sentiment surtout du danger qui la menaçait, les forces nécessaires pour résister à l'un des plus formidables ennemis qu'elle ait jamais rencontrés, l'empereur Charles V, d'autre part, s'obstinait à cette lutte sans fin, par orgueil autant que par ambition. En dépit des nombreuses défaites essuyées par les Français depuis le commencement des hostilités, une sorte d'équilibre se maintenait entre les deux adversaires. L'Empereur avait la douleur de trouver toujours debout l'ennemi qu'il croyait avoir abattu. — Le cardinal Carafa conçut le hardi projet d'engager à fond le Saint-Siège dans la lutte et de jeter dans la balance, en faveur de Henri II, l'autorité morale et les ressources matérielles de la papauté.

Un tel projet ne justifie pas le reproche de folle témérité qu'on s'est plu à lui adresser. Certes la puissance de l'Empereur était encore redoutable en 1555. Mais, dans l'œuvre multiple qu'il avait osé entreprendre, ce grand ambitieux avait usé en les dispersant ses forces et celles de son peuple. Comme son roi, l'Espagne était épuisée. Charles-Quint éprouvait cette amère déception de voir qu'après trente-quatre ans d'efforts rien de ce qu'il avait tenté n'était accompli. La piraterie barbaresque continuait d'infester les rivages de la Méditerranée. Les flottes du Sultan venaient impunément hiverner chaque année sur les côtes de France. Le luthéranisme, loin d'être extirpé de l'Allemagne, s'y était désormais solidement implanté. Le même homme qui naguère, après Mühlberg, prétendait épouvanter la secte odieuse par l'insolence brutale de sa victoire, était réduit à lui accorder d'humiliantes concessions. Pour prix de la guerre acharnée qu'il avait déclarée à la Réforme, il avait recueilli seulement les malédictions des catholiques. L'Intérim, à leurs yeux, n'était qu'une trahison [1]. Avait-il été plus heureux dans son duel

1. Le fameux Interim était un des principaux griefs de Paul IV contre l'Empereur : « Non v'ha persona cosi poco sperimentata nei sensi di

contre François Ier et Henri II? Non, Pavie avait été un jour de triomphe enivrant, mais sans lendemain. Le traité de Madrid (1526), où il avait mis toute sa haine au service de toute son ambition, était déchiré depuis longtemps. Cette France qu'il avait voulu démembrer, venait de s'agrandir d'une province, les Trois-Evêchés. Lui, avait, il est vrai, gagné un royaume en mariant son fils avec la reine catholique d'Angleterre, Marie Tudor. Mais les faibles avantages de cette acquisition, plus nominale que réelle d'ailleurs, n'étaient-ils pas bien précaires? Plus d'un signe montrait déjà que l'Angleterre protestait contre cette domination d'un monarque étranger. Les calculs de la politique avaient pu lui imposer Philippe : le vœu national ne l'avait jamais appelé. En Italie, l'Empereur tenait toujours Naples et Milan. Mais Venise, malgré ses avances, se renfermait obstinément dans une ombrageuse neutralité. En dépit d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, le Piémont était à la discrétion des Français, qui par là menaçaient indifféremment le Milanais ou la Toscane. Sienne était domptée, mais frémissait sous le joug, et ses bannis retirés auprès des Français à Montalcino ne renonçaient pas à l'espoir de recouvrer leur patrie. Il ne pouvait compter sur le duc de Florence Cosme de Médicis. C'était le plus versatile des hommes. Et l'intérêt, qui seul inspirait sa politique, pouvait faire demain un ennemi de l'allié d'aujourd'hui. Le duc de Ferrare, Hercule, marié à une fille de Louis XII, était franchement hostile. Le duc de Parme, Ottavio Farnese, regrettait toujours Plaisance, que lui avaient enlevée les Impériaux après la mort de Pier Luigi, son père, et craignait pour Parme le même sort. L'alliance de Gênes, singulièrement déchue de son ancienne puissance, était un embarras plutôt qu'une force réelle. La conjuration de Jean-Louis de Fiesque contre les Doria venait d'y révéler l'existence d'une faction française, redoutable par le nombre et par l'audace. Enfin, à Naples, au centre même de la domination espagnole dans la Péninsule, des révoltes inquiétantes avaient eu lieu, provoquées par les impôts excessifs que les vice-rois étaient obligés de faire peser sur les populations[1]. — On voit par là que le cardinal Carafa pouvait sans aucune

Paolo IV che non sappia quanto egli avesse in abominazione alcune azioni di Carlo V, et in ispecie quell' Interim che haveva sempre in bocca ed al qual riduceva l'augumento dell' eresie.... » (Nores, *Archivio Storico* t. XII, préface, page XXIV.)

1. « Non si puo immaginare alcuna via di cavar denari da popoli che non sia in uso in quel regno. » (Michele Soriano, *Relat. Venete.*) — On trouvera dans le livre de M. de Samm, *Une question italienne au* XVIe *siècle*, un tableau fort sombre de l'état intérieur du royaume de Naples.

présomption se flatter de porter un coup sensible à la puissance de Charles-Quint en provoquant une étroite union entre Paul IV et Henri II, et que, s'il se préparait à jeter le Saint-Siège dans une lutte redoutable, ce n'était pas du moins sans avoir calculé que les chances de succès étaient à peu près également partagées [1].

Il resterait à savoir quel était son but. On ferait injure au Cardinal en supposant qu'il n'abordait cette grave entreprise que pour satisfaire un aveugle ressentiment contre l'Empereur. Certes la voix de la vengeance parlait avec une singulière éloquence dans son cœur, comme dans celui de tous les hommes de son siècle. Cette race dure et violente savait mal supporter l'outrage. Mais il faut bien remarquer que, chez les Italiens surtout, les élans irréfléchis de la passion étaient le plus souvent réglés et contenus par les froids calculs de l'intérêt. Le succès leur semblait la meilleure des représailles. Il y avait pour ces fins politiques, dans l'heureuse issue d'une négociation habilement conduite, je ne sais quel charme secret qui calmait les plus cuisantes blessures de l'amour-propre. Prouver à son adversaire qu'on était plus fort que lui au jeu de la politique; l'enlacer d'une trame si fine et si serrée qu'il se débattît en vain dans un inextricable réseau d'intrigues; faire surgir sous ses pas des obstacles imprévus; convaincre tous ses efforts d'impuissance et toutes ses espérances de présomption; élever sous ses yeux sa propre fortune, triompher enfin: là était la vraie vengeance. Ce que voulait le Cardinal, ce n'était donc pas seulement susciter à Charles-Quint tous les embarras qu'entraînait l'hostilité du Saint-Siège. Son intérêt, et l'intérêt de sa famille, qu'il ne séparait pas du sien, comme on le verra, passait bien avant ces considérations vulgaires [2]. Les Borgia, les della Rovere, les Médicis, les Farnèse avaient eu ou possédaient encore des Etats en Italie. Pourquoi les Carafa n'en auraient-ils pas comme eux [3]? Or

1. On trouvera au commencement du premier livre de Nores (*Archivio Storico*, tome XII) un bon tableau de l'état de l'Italie en 1555. L'auteur insiste sur les obstacles que rencontrait la domination espagnole dans la Péninsule et les défiances qu'elle faisait naître partout.

2. Voici l'opinion de Pallavicino à ce sujet : « Ma, più che l'ira per l'ingiurie inflammava il Carafa la cupidità degl' innalzamenti. Disperava egli che'l zelante quantunque amorevole zio dovesse smembrar di alcun ampio stato la dizione ecclesiastica in favor de parenti : ne altronde aspettava le desiderate grandezze che dagli avversarii degli spagnuoli.... » (*Storia del Concilio di Trento*, édit. de Milan, 1745, lib. XIII, cap. 14, tome II, page 438.)

3. Bromato dit expressément : « Sperando che se contro Spagnuoli venissero col Papa in lega i Francesi, potesse nascere nelle vicende della

l'expérience avait démontré que pour se tailler une principauté dans la Péninsule il ne suffisait pas de l'indulgente complicité du pape. La protection de l'Espagne ou de la France était plus efficace encore. Les Médicis auraient-ils fait souche ducale si l'Empereur ne s'était en maintes circonstances ouvertement déclaré pour eux? Ce que Charles-Quint avait fait pour les Médicis, le Cardinal entendait bien que Henri II le ferait pour les Carafa. C'était une espérance assez flatteuse, pour que seule elle eût suffi à le séduire. Comment donc aurait-il résisté à la tentation, puisque cette alliance, que lui conseillait déjà l'intérêt de son ambition, avait en outre cet avantage de satisfaire et son ressentiment et son goût inné pour l'intrigue? Poussé par ce triple stimulant, le Cardinal se jeta dans cette aventure avec d'autant plus d'ardeur.

Il fallait d'abord s'assurer des dispositions du pape. On a vu déjà combien elles étaient favorables à l'exécution du plan qu'avait formé son neveu. La haine profonde de Paul IV contre les Espagnols et contre l'Empereur facilitait singulièrement la tâche de l'ambitieux jeune homme. Cependant, comme un prudent général étudie la force d'une position avant de commencer un mouvement où il doit s'appuyer sur elle, le Cardinal ne voulut point démasquer ouvertement ses projets sans être bien certain que la douceur du souverain pouvoir n'avait pas apaisé le ressentiment dans l'âme du vieillard. Car c'était précisément sur cette inimitié du pontife contre les Impériaux que reposait toute sa politique. Il comprenait bien que, sans cette base, tout l'édifice s'écroulait.

Il mit donc sous les yeux du pontife une pièce qu'on venait de saisir entre les mains d'un certain Gianfrancesco Lottino; c'était une longue lettre que le cardinal de Santa-Fiora, l'un des chefs de la faction impérialiste dans le conclave, expédiait à Bruxelles pour atténuer la fâcheuse impression produite sur l'esprit de Charles V par l'élection de Paul IV [1]. Santa-Fiora lui

Guerra, o per ragion di vittoria, o per accomodamenti di pace, alla Casa Carafa qualche grande fortuna.... » (Tome II, page 241, édition de Ravenne, 1753.)

Et ailleurs : « Voleva proccurar a tutta forza qualche straordinaria grandezza, quasi cosa solita e dovuta ai Parenti dei Papi, secondoche erasi veduto in quel secolo.... » (Bromato, *loc. sup. cit.*, page 240.)

1. « E certamente, la sua assunzione al Pontificato giunse a Cesare cosi discara, che al cardinal di Santa Fiora convenne mandare a Brusselles Gianfrancesco Lottini suo segretario per iscolparsi; recando prove che'l cardinale dopo ogn' industria adoperata per distornarne la riuscita, in ultima a mera forza v'era concorso. » (Pallavicino, *Storia del Concilio*, lib. XIII, cap. 14, Milan, 1745.)

rendait compte de tous les efforts qu'il avait faits, en fidèle serviteur de l'Empereur, pour écarter la candidature d'un ennemi de l'Espagne. Il rejetait sur les circonstances, plus fortes que sa volonté, toute la responsabilité de ce malheureux événement. L'épreuve que tentait Carafa réussit au gré de ses vœux. Le pape témoigna une violente colère, en présence de cette nouvelle preuve de l'hostilité des Impériaux [1]. Le Cardinal, sûr désormais de n'avoir pas à redouter un désaveu qui aurait tout perdu, commença aussitôt ses menées.

Déjà, pendant les quelques jours qui s'écoulèrent avant que son oncle devenu pape se décidât à l'élever au cardinalat (23 mai — 7 juin), il avait pris soin de prodiguer à Henri II les offres de service et les protestations du plus ardent dévouement : « Je supplie Votre Majesté de tenir pour chose certaine que mon plus vif désir est de donner ma vie et tout ce qui est en mon pouvoir pour son service.......... Jé ne manquerai point d'avoir toujours à cœur toutes les choses qui concerneront son service........... et un jour Votre Majesté pourra s'en assurer par les effets [2]. » Mais il n'y avait là que des termes vagues et généraux, sous lesquels la pensée du neveu de Paul IV se dissimulait encore, comme effrayée de sa propre audace. Assuré maintenant de l'adhésion de son oncle, il n'hésita plus.

En effet, on le voit dès lors entrer en relations suivies avec les ministres ou les représentants de la France à Rome, M. d'Avanson [3], ambassadeur de Henri II, et le cardinal d'Armagnac. Il avait fréquemment avec eux des conciliabules nocturnes [4]. Quel

1. « Quest' animo avverso dell' Imperatore, ch'era noto al Papa eziandio per la medesima instruzione del cardinal di Santa Fiora al Lottino capitatagli in mano, ulcerava naturalmente quello del Papa contra l'Imperatore. » (Pallavicino, *loc. sup. citat.*)

2. Lettre de Fra Carlo Carafa au Roi Très-Chrétien. Rome, 1er juin 1555. « ..... La supplico a tener per cosa certa, che io non ho pensiero che più mi stimuli di quello che tengo di spendere la vita e ciò ch' è in potere mio per suo servizio..... io non mancarò d'aver sempre a cuore tutte le cose che concerneranno il servizio d'essa..... et alla giornata per gli effetti, se ne potrà chiarire.... » (*Archivio Storico Italiano*, tome XII, page 376.)

3. On trouve fréquemment, dans l'édition de Nores publiée par l'*Archivio Storico*, *d'Alençon* écrit au lieu de *d'Avanson*. C'est une erreur, comme on peut s'en convaincre par la lecture de Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat* (1666). C'est bien M. d'Avanson qui était ambassadeur à Rome en 1555. Il eut pour successeur M. de Selve.

4. « Erano osservati dai più curiosi alcuni spessi e notturni congress del Cardinal Caraffa con Monsignor d'Avanzon, ambasciatore del Rè christianissimo e col cardinale Armagnac.... » (Nores, *Archivio Storico*, t. XII, p. 12.) De même, dans Bromato : « Teneva frequenti e notturni congressi col signor d'Avanzon.... » (*Storia di Paolo IV,* lib. IX, cap. 4, page 241 du tome II, édit. de Ravenne, 1748.)

était le sujet de ces mystérieux entretiens? M. d'Avanson n'a malheureusement pas jugé à propos de le faire savoir au Roi, ou plutôt Ribier n'a pas retrouvé les dépêches, quand il a rassemblé un siècle plus tard les matériaux de son précieux recueil. Cependant on peut affirmer sans témérité qu'il était question dans ces entrevues de l'alliance entre la France et le Saint-Siège, de la formation d'une ligue pour chasser les Impériaux de l'Italie. A défaut de document original, Nores témoigne que déjà le Cardinal faisait briller aux yeux des ministres de Henri la flatteuse espérance de conquérir le royaume de Naples [1]. En même temps, « il pratiquait sous main les princes italiens, il rassemblait de l'argent et des hommes et s'efforçait de se concilier le peuple de Rome..... » [2]. Tout cela se faisait avec le plus grand secret. Mais il était difficile d'échapper à la surveillance soupçonneuse des ministres de l'Empereur et des nombreux partisans qu'il comptait, tant au Vatican que dans la ville. Paul IV d'ailleurs n'avait pas comme son neveu cette puissance de dissimulation qui donne à la haine un visage souriant. Cette âme fougueuse était incapable de contenir les élans de la passion. Il éclatait à tous moments en invectives menaçantes ou en récriminations [3]. Le duc d'Albe, vice-roi de Naples, et don Bernardino de Mendozza, son lieutenant, attentifs à tout ce qui se passait à Rome, ne se faisaient plus aucune illusion sur les desseins de la cour pontificale. C'était bien un ennemi que l'élection du 23 mai venait de faire monter sur le trône de Saint-Pierre.

1. « Sapendo esso l'impazientissima sete che ardea ne Francesi del regno Napoletano.... volgeva tutti i pensieri a una lega con loro.... » (Pallavicino, lib. XII, cap. 14.) — Et dans Nores : « Mostrando la facilità e utilità dell' impresa, e le certe speranze di racquistare per queste vie il Regno di Napoli. » (*Archivio Storico,* tome XII, p. 11.)

2. Nores, *loc. sup. cit.* : « Si cominciarono a tentar gli animi de' principi italiani, a far provisione di danari e d'uomini, a procurare d'acquistarsi il popolo di Roma..... »

3. « E'l Papa stesso, con querele et con minaccie alle quali prorompeva con inconsiderata facilità,.... eccitava i sospetti..... » (Nores, *loc. sup. cit.*, p. 12.)

CHAPITRE V

SYMPTÔMES DE RUPTURE ENTRE LE SAINT-SIÈGE ET L'ESPAGNE

Incident des galères. — Imprudences des impériaux. — Colère de Paul IV. — Intrigues du Cardinal pour empêcher un accommodement. — Disgrâce des Sforza. — Arrestation du cardinal Santa-Fiora. — Confiscation des biens de la famille Colonna. — Le triumvirat des frères Carafa. — Nouvelles mesures de rigueur ou de défense dans Rome.

On était à Rome et à Naples dans cet état de malaise et d'inquiétude qui n'est plus la paix sans être encore la guerre, quand se produisit un événement dont on eût considéré l'importance comme secondaire en des temps moins troublés, mais auquel les circonstances donnèrent bien vite un caractère d'exceptionnelle gravité.

Carlo Sforza, prieur de Lombardie et frère du cardinal Santa-Fiora, camerlingue [1], avait été pendant longtemps au service de Henri II, avec trois galères qui lui appartenaient. Après la prise de Sienne, il passa aux Impériaux, pour suivre l'exemple de ses frères. Le roi de France fit aussitôt mettre les galères du traître sous séquestre. Vers le commencement du pontificat de Paul IV, deux de ces galères se trouvant dans le port de Civita-Vecchia, Carlo Sforza jugea l'occasion favorable pour les recouvrer [2]. Il s'ouvrit de son projet à deux de ses frères, Alessandro et Mario Sforza, qui promirent de l'aider. En effet, vers le 6 août, ils se rendirent à Civita-Vecchia avec une troupe d'hommes armés. Le commandant des galères, Nicolo Alamanni commit l'imprudence

1. On appelle camerlingue le cardinal qui, après la mort d'un pontife, exerce en quelque sorte l'intérim de la papauté, en attendant l'élection d'un nouveau Pape.

2. Tous les détails qui suivent sur cette affaire des galères sont empruntés à Nores, *Guerra degli Spagnuoli contro Papa Paolo IV* (*Archivio Storico Italiano*, tome XII, p. 12 et sq.).

de les recevoir à son bord. Les Sforza en profitèrent pour s'emparer des deux bâtiments. Le coup fait, ils voulurent gagner le large. Mais un certain Pietro Capuano, qui commandait la place de Civita-Vecchia, conçut quelque soupçon et refusa de les laisser sortir du port [1]. Ils envoyèrent alors un courrier à leur frère, le cardinal Santa-Fiora, pour le mettre au courant de la situation et implorer son aide. Celui-ci, par l'intermédiaire de son secrétaire Lottino, obtint du comte de Montorio, frère du cardinal Carafa, une lettre ordonnant au commandant de Civita-Vecchia de laisser partir librement les galères, qui firent voile aussitôt vers Gaëte, puis vers Naples.

Tout allait bien jusque-là. C'était un de ces coups d'audace coutumiers aux membres de cette turbulente famille des Sforza. Ces parents de Paul III se croyaient tout permis, parce que l'indulgente faiblesse des deux derniers pontifes leur avait tout pardonné. Un d'eux n'avait-il pas, un an auparavant, tué dans Rome, en plein jour, des agents du fisc [2]? Le crime était resté impuni. Mais c'était bien mal connaître Paul IV que le supposer capable de tolérer encore de pareilles offenses. Fort du sentiment des droits absolus du pape, comme prince temporel auss bien que comme chef spirituel de la chrétienté, fier et inflexible comme l'avait été Jules II, il avait apporté au pouvoir la ferme résolution de réagir contre la politique funeste de Jules III. Il voulait plier à l'obéissance tous ces seigneurs indociles et remuants, dont les violences étaient un fléau pour l'État ecclésiastique en même temps qu'elles étaient une insulte pour l'autorité pontificale. Entre tous, les Sforza lui étaient odieux, à cause de l'attitude hostile du cardinal Santa-Fiora, chef de la famille, soit dans le conclave, soit après l'élection [3].

Aussi sa colère fut-elle sans bornes en apprenant le nouvel attentat dont ils venaient de se rendre coupables, l'enlèvement de galères portant le pavillon du roi de France. Le comte de Montorio, qui avait donné la lettre [4] pour le commandant de

1. Cela était d'autant plus facile que, à Civita-Vecchia, l'entrée et la sortie du port sont commandées par une citadelle qui certainement devait exister déjà du temps de Paul IV.

2. « Les grandes offenses que ceux de Sainte-Fleur avaient faites contre Sa Sainteté, tant d'avoir depuis un an en ça assassiné au milieu de Rome les thrésoriers..... » (Ribier, tome II, p. 617 : *Mémoire de M. de Lansac au roi.*)

3. « .... Paolo IV avea prese le redine del governo con proponimento di frenare e la licenza detestata de baroni in universale, e di questi in particolare; contra i quali rendevalo insensibilmente più avverso la notizia delle opposizioni a se fatte dal camerlingo.... » (Pallavicino, *Storia del concilio*, lib. XIII, cap. 14., Milan, 1745.)

4. Cette lettre devait plus tard fournir au procureur fiscal un des chefs

Civita-Vecchia, effrayé de son imprudence, prit soin de décliner aussitôt toute responsabilité dans l'affaire, en déclarant que sa bonne foi avait été surprise. Le pape admit sans difficulté l'excuse présentée par son neveu, et son irritation n'en fut que plus grande contre les auteurs de la fraude. Le jour même, il ordonna à Mario et à Alessandro Sforza, ainsi qu'au cardinal Santa-Fiora, de faire revenir les galères à Civita-Vecchia, ne leur accordant qu'un délai de trois jours et les menaçant du châtiment le plus terrible s'ils n'avaient pas exécuté ses ordres dans le délai prescrit. En vain le camerlingue allégua qu'il n'avait pas pris une part active à l'enlèvement, et que, les galères étant au pouvoir de don Bernadino de Mendozza, il n'était pas possible de les faire revenir. Le pape fut inflexible.

Mais, s'il comptait effrayer les Sforza, il ne réussit point. Persuadés que l'audace seule pouvait les tirer de ce mauvais pas et qu'il fallait renvoyer au pape la terreur dont celui-ci prétendait les frapper, ils rassemblent pendant la nuit, dans le palais de Santa-Fiora, tous les chefs de la faction impérialiste, les Colonna, les Cesarini, le marquis de Saria, ambassadeur de Charles-Quint, le comte de Cincione, ambassadeur de Philippe, roi d'Angleterre, ainsi qu'un nombre immense de serviteurs, de parents et d'amis. La foule était si grande qu'après avoir rempli le palais elle déborde sur les rues et les places voisines [1].

Cependant, à l'intérieur, les chefs se sont réunis dans une salle et délibèrent. Des invectives passionnées éclatent de toutes parts contre Paul IV [2]. On conteste la validité de son élection. On déclare qu'elle est entachée de violence et de fraude. Enfin on décide d'envoyer le secrétaire du camerlingue, Lottino, à l'Empereur, pour lui dire qu'il ne tient qu'à lui de faire déposer le pontife. Camillo Colonna prend alors la parole. L'héritier de la vieille race gibeline sent revivre en lui l'esprit et les passions de ses rudes ancêtres. Il rappelle d'un ton plein de menaces que ses pères ont fait mourir des papes dans une tour [3]. Paul IV pourrait bien éprouver le même sort. On applaudit, et une partie de la nuit s'écoule ainsi en propos séditieux.

Le lendemain matin, on savait tout au Vatican. Comme

d'accusation contre le comte de Montorio, dans le procès intenté aux Carafa sous Pie IV.

1. Nores, *Archivio Storico*, t. XII, p. 14.

2. « .... Un Papa nimico, che sotto velame e zelo di religione e di santità, copriva animo altiero, implacabile, cupido di vendetta, avaro ed avido non meno della vita e del sangue, che delle facoltà et degli stati delle persone nobili e grandi. » (*Loc. sup. cit.*, p. 15.)

3. « Altri della sua casa aver fatti morire i Papi in una torre; che lo stesso sarebbe avvenuto a questo.... » (*Loc. sup. cit.*)

aucune précaution n'avait été prise, il n'est pas étonnant que le secret de cette orageuse délibération ait rapidement transpiré au dehors. On dit aussi que le cardinal de Burgos, impéraliste avoué, se crut obligé, par scrupule de conscience, de révéler au pape les faits graves qui venaient de se passer [1].

La colère du pontife, bravé ouvertement dans sa propre ville, éclata aussitôt. Il traita l'assemblée de synagogue [2] et fit arrêter Lottino (10 août 1555). Cette satisfaction donnée à son ressentiment ne l'aurait sans doute pas empêché de prendre des mesures plus sévères encore contre les autres coupables, si la crainte de provoquer un soulèvement dans Rome ne l'eût retenu.

Cependant le marquis de Saria, l'ambassadeur de Charles-Quint, cherchait à réparer l'imprudence qu'il avait commise en assistant à la réunion tumultueuse tenue par les Sforza. L'Empereur, son maître, venait d'essuyer sous les murs de Metz un échec dont on ne pouvait se dissimuler la gravité et que n'avait pas réparé la prise de Térouanne. Il fallait donc éviter soigneusement de lui créer en Italie de nouvelles difficultés avec le Saint-Siège [3]. Dans l'espoir d'apaiser le ressentiment du pontife, le marquis fit demander une audience [4]. Elle lui fut refusée. Il se rendit alors en personne au Vatican, sans que le pape consentît à le recevoir. — Ce refus, en dehors de tous les usages, et presque insultant pour le représentant d'un si grand prince, confirma le marquis de Saria dans l'opinion qu'il fallait calmer à tout prix le pontife irrité. Il s'entremit donc avec zèle auprès de don Bernard de Mendozza pour obtenir que les galères conduites par les agents des Sforza à Naples fussent ramenées à Civita-Vecchia. Malheureusement les Sforza faisaient de leur côté tous les efforts possibles pour empêcher le lieutenant du vice-roi de rendre les bâtiments. Leur orgueil ne pouvait se plier à cet humiliant aveu d'impuissance. Ils exigeaient, pour prix de la restitution des galères, que Lottino recouvrât immédiatement la liberté et que le pape fît cesser les poursuites commencées contre leur frère Alexandre. Cette fois, l'audace dépassait la

1. Il encourut à cause de cette conduite la disgrâce de Charles-Quint. (Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 16.)

2. « .... Congregazione degl' Imperiali, la quale Sua Beatitudine chiama Sinagoga.... » (*Op. di Monsig. della Casa*, édit. de Venise, 1752, tome II, page 32).

3. « .... Ben vedevano i ministri in Italia quanto fosse inopportuno che l'Imperatore s'inviluppasse in nuove guerre, massimamente contro la Sede Apostolica.... » (*Loc. cit. sup.*, p. 17.)

4. « .... L'Ambasciatore Cesareo chiese udienza, con pensiero di far ogni prova per mitigare l'animo del Papa. » (*Loc. sup. cit.*, p. 16.)

mesure. Des sujets rebelles qui auraient dû implorer leur pardon à genoux osaient parler de traiter d'égal à égal avec le successeur de saint Pierre et prétendaient lui imposer des conditions[1] ! Paul IV résolut d'en finir avec cette famille indomptable. Il donna l'ordre de conduire au château Saint-Ange le cardinal Santa-Fiora.

Quand on lit les historiens qui ont raconté cet incident des galères avec les différents épisodes qui s'y rattachent, on éprouve quelque étonnement de n'y voir jamais intervenir le cardinal Carafa. Le silence se fait autour de lui. Son nom n'est point prononcé. Pendant tout ce mois d'août 1555, il semble disparaître de la cour pontificale. Que sont donc devenus son ambition, son activité et cet esprit d'intrigue qui aurait si bien pu se donner carrière au milieu de toutes ces complications?

L'enlèvement des galères dans le port de Civita-Vecchia avait eu lieu vers le 6 août. A cette date, le Cardinal travaillait, comme on l'a vu, à la réalisation de son grand projet d'alliance entre la France et le Saint-Siège. Il comprit que cet incident était un véritable coup de fortune et que l'exécution de ses secrets desseins pouvait s'en trouver singulièrement facilitée. De cet audacieux attentat pouvait en effet naître la rupture qu'il souhaitait entre Paul IV et les Espagnols. Il fallait seulement entretenir avec adresse la colère que le pontife avait manifestée tout d'abord, fermer les voies à un accommodement qui eût tout compromis, faire surgir au besoin de nouvelles causes de conflit. Le Cardinal ne s'en remit à personne du soin de conduire cette savante campagne.

Afin de n'inspirer aucune défiance, et de mieux dissimuler le but qu'il se propose, il affecte de se désintéresser de cette affaire. Il ne conseille à son oncle aucune mesure de rigueur contre les Sforza. Mais chaque jour, dans les conversations particulières, il trouve le moyen de rappeler au pape la grandeur de l'outrage qu'on lui a fait. Avec un art infini, il gémit sur la triste situation du Saint-Siège, bravé impudemment par ses vassaux. Il laisse entendre que l'injure n'est pas moins grande

1. « Chiedevano all' incontro, che nel istesso tempo che le galere si restituivano, si liberasse il Lottino, et si cessasse di procedere contro Alessandro, chierico di camera : petizioni che fecero parere al Papa che si vollesse capitolar seco..... » (Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 17.) On trouve encore dans une instruction écrite par Mgr Della Casa au nom du cardinal Carafa : « Pare che abbiano voluto patteggiare di rendere le galere con questo, che il Lottino sia liberato, che si perdoni al Sig. Alessandro Santa Fiora, Cherico di Camera, e altre condizioni delle quali Sua Beatitudine non vuole sentire niente, anzi se ne sdegna tuttavia più.... » (Della Casa, édit. de Venise, 1752, page 20.)

pour le roi de France,dont on ose ainsi enlever les galères dans un port de l'Etat ecclésiastique. Et il s'effraye des conséquences de cet attentat, qui peut exercer une déplorable influence sur les dispositions de Henri II à l'égard de la cour romaine. En butte à l'hostilité déclarée des Impériaux, Paul IV va-t-il donc perdre encore les secrètes sympathies du roi de France?

Vient ensuite la réunion tumultueuse tenue par les Sforza pendant la nuit dans le palais du camerlingue. Le cardinal Carafa, entouré de ses exilés florentins et napolitains, qui forment près de lui une police dévouée, se garde bien de prévenir ou de réprimer ce rassemblement séditieux, qu'il ne pouvait cependant ignorer. Il laisse les Sforza et avec eux les partisans de l'Empereur s'enfoncer dans la rébellion. Seulement, dès le lendemain matin, et avant même la dénonciation du cardinal de Burgos, le pape est instruit de tout; il sait qu'on se propose de le déposer, et qu'un zélé partisan des Espagnols, Camillo Colonna, a presque proféré des menaces de mort contre lui. Aussi, quand le marquis de Saria lui demande par deux fois une audience, Paul IV refuse de le recevoir. C'était un beau succès pour son neveu, car la conciliation aurait pu sortir de cette entrevue entre le pontife et l'ambassadeur. Le Cardinal savait en effet que la colère du pape était toujours plus violente que durable, et la démarche tentée par le marquis lui prouvait d'autre part que l'ambassadeur espagnol était disposé à faire des concessions pour éviter une rupture. — Ce n'est pas tout. Il pousse les ministres de France à adresser au pontife de respectueuses doléances, au sujet de l'insulte faite au Roi Très-Chrétien et du dommage qu'il éprouve par suite de l'enlèvement de ses deux galères. Enfin, pour couronner cette œuvre d'astucieuse intrigue, il encourage secrètement les rebelles à la résistance; il fait donner sous-main aux Sforza le conseil perfide de ne point céder et d'insister énergiquement pour obtenir du pape les satisfactions qu'ils réclament en échange de la restitution des bâtiments capturés.

Ainsi se complique chaque jour, grâce aux intrigues de Carafa, cette simple affaire de l'enlèvement des galères. Ainsi sont entretenues par une main savante les ressentiments du pape contre les Impériaux; ainsi se développent entre le Saint-Siège et l'Empereur les germes d'hostilité dont on verra bientôt le plein épanouissement; ainsi Paul IV se trouve conduit à des mesures de rigueur qui, s'enchaînant l'une à l'autre, rendront impuissante toute tentative de conciliation [1].

1. Il faut citer ici une page excellente de Nores, qui met admirablement en lumière le rôle du Cardinal dans toute cette affaire : « Il Cardinal

Cependant le pape, résolu à frapper ses ennemis de terreur par un coup d'éclat et à dompter l'orgueil des seigneurs vassaux du Saint-Siège, avait, comme on l'a vu, donné l'ordre d'arrêter le cardinal Santa-Fiora. Alors l'homme qui depuis un mois tenait dans l'ombre tous les fils de cette intrigue, le cardinal Carafa reparaît sur la scène, qu'il n'avait abandonnée que pour mieux diriger le jeu des acteurs secondaires, auxquels il cédait momentanément la place. La dissimulation n'était plus nécessaire, et il voulait se donner à lui-même la récompense que méritait son habileté.

Le 30 août 1555, le cardinal Carafa sortit du palais en carrosse. Il se fit conduire chez le cardinal Santa-Fiora et lui proposa avec courtoisie de l'accompagner. On devait s'aller *divertir* dans la ville. Santa-Fiora n'eut garde de refuser une invitation aussi pleine de promesses. On s'éloigne. Le carrosse prend insensiblement le chemin du château Saint-Ange. Les deux cardinaux causent entre eux de la partie projetée. On arrive au pont Saint-Ange. Sans doute, c'est au Borgo qu'on va chercher les réjouissances annoncées. Mais, quand on est parvenu au bout du pont, le cocher, au lieu de tourner à gauche, lance ses chevaux tout droit, franchit rapidement le pont-levis du château, dont la porte se referme aussitôt. Après quoi, le cardinal Carafa invite Santa-Fiora à vouloir bien descendre de voiture et à suivre les geôliers, qui le conduiront à la prison que lui assigne le Saint-Père, pour se mieux assurer de sa personne [1].

Carafa..... conosceva che non accommodandosi queste prime rotture, restava accesa un' opportuna ed in apparenza molto giusta occasione di cominciare la guerra; si salvavano le preparazioni d'armi, che tuttavia si venivan facendo, e che non potevano più lungamente tenersi occulte; si mortificavano gli Sforza, e si spaventavano ed essi e gli altri cardinali e baroni della fazione imperiale; e si mostrava a tutti, petto e risoluzione : dove all'incontro, col cedere.... si mostrava timore, s'intepidivano gli animi de ministri francesi che erano presenti, ed intrava il Papa, e presso loro, e presso il mondo, in opinione di principe non stabile nel suo sdegno.... Per tutte queste ragioni, il cardinale pose ogni studio in rivocar l'animo del Papa da ogni sorta di remedio; mettendogli in considerazione, che la qualita dell' offesa era tale che ricercava satisfazioni non limitate, e che per salvare la dignità sua propria, e quella della Sede Apostolica, era necessario che in questo caso non si procedesse per vie ordinarie.... e conoscesse, non pure il Rè, ma il mondo tutto, il risentimento col quale l'insolenza era stata sentita, e la ferma risoluzione di non tollerarla. » (Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 17, 18.)

1. « ... L'ultimo giorno d'Agosto,.... andò in casa sua il Cardinal Caraffa medesimo, e presolo seco in cocchio, sotto pretesto d'andar insieme a diporto par la città, lo condusse in castello, e quivi il lasciò ben custodito, dicendogli che il Papa voleva assicurarsi della sua persona. « (Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 20.)

Il est difficile de s'arrêter sur la voie de la répression. Le plus souvent, une première rigueur en entraîne d'autres à sa suite. Il est bien rare qu'on puisse mesurer sagement l'emploi de la force et le resteindre aux nécessités qui le rendent parfois légitime. L'arrestation du cardinal Santa-Fiora devait être le signal de nouvelles violences contre les chefs de la faction impérialiste. Le pape, en effet, n'avait plus, pour ajourner l'explosion de son ressentiment, les mêmes motifs qu'au lendemain du conciliabule séditieux tenu la nuit chez les Sforza. Il pouvait maintenant châtier sans crainte tous ces rebelles qui avaient osé le braver. Dès le 15 août, en effet, le Cardinal, saisissant avec joie l'occasion que lui fournissaient les imprudentes provocations des partisans de l'Empereur, avait expédié en diligence un de ses agents, le capitaine Lorenzo Guasconi, au duc d'Urbin, général des milices de l'Eglise, pour lui faire connaître la situation et lui commander de lever immédiatement cinq ou six mille hommes d'infanterie, ainsi qu'un corps de cavalerie aussi nombreux que possible. Le duc devait se tenir prêt à accourir à Rome dès le premier signal [1]. Sûr désormais de pouvoir appuyer sur une force militaire imposante la répression sévère qu'il méditait, Paul IV n'hésita plus à frapper impitoyablement tous ces seigneurs dévoués à l'Espagne, dont les rébellions et l'orgueil intraitable étaient à la fois un danger et un outrage pour le Saint-Siège. Il est probable qu'en cette occasion le pontife croyait très sincèrement agir dans l'intérêt de la papauté, en réprimant la turbulence de ces grands vassaux rendus plus audacieux que jamais par l'appui déclaré de l'Empereur et la faiblesse de Jules III. Quant au cardinal Carafa, l'intérêt du Siège apostolique le touchait peu. Il avait une bien autre ambition que de raffermir l'autorité pontificale ébranlée. Mais il exploitait avec son habileté ordinaire le désir de réformes [2] dont était possédé son oncle afin de l'entraîner plus facilement dans les voies où il voulait l'engager.

C'est sur les Colonna que s'abattit cette fois la colère du pape.

1. « .... Nostro Signore mi ha commesso che io spedisca in diligenza a V. E. acciochè ella stia apparecchiata di poter venire in persona, e spingere in qua cinque o sei mila fanti, e più cavalli che ella potrà, al primo avviso.... » (Lettre du Cardinal au duc d'Urbin, Rome, 15 août 1555.) « .... Si manda V. S. a far intendere a sua Ecc., che stia in punto per poter venire con sei mila fanti e trecento cavalli subito che se gli manderanno i danari.... » (Instruction du Cardinal au capitaine Lorenzo Guasconi, Rome, même date. Cf. Della Casa, tome II, p. 19, 20.)

2. « Paolo IV, risoluto d'abbassare la superbia e il soverchio ardire dei Baroni Romani, e di quelli principalmente che seguitavano le parti imperiali.... » (Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 21.)

Cette riche et puissante famille avait eu, comme celle des Sforza, maints démêlés avec les prédécesseurs de Paul IV. L'indomptable orgueil de la vieille race gibeline s'obstinait depuis plus de deux siècles et demi à ne pas vouloir s'incliner devant la majesté du successeur de saint Pierre. Le soufflet donné par un des leurs à Boniface VIII était encore pour eux eux un titre de noblesse. Ascanio Colonna avait fait une guerre ouverte à Paul III. Vaincu par Pier Luigi Farnese dans plusieurs rencontres, il avait perdu tous ses biens. Mais, à la mort du pontife, il les recouvra par la force des armes, en dépit de la confiscation dont ils étaient frappés. Jules III n'osa pas l'inquiéter. Il profita de cette faiblesse pour accomplir un exploit analogue à celui par lequel les Sforza s'étaient déjà signalés quelque temps auparavant. Deux citoyens de Rome, auxquels il devait une forte somme d'argent, lui avaient intenté un procès en restitution devant le tribunal de la Chambre apostolique. Ascanio commença par maltraiter l'huissier envoyé pour lui signifier les poursuites dont il était l'objet. Puis il fit brûler des maisons que ses créanciers possédaient à Nettuno, et enfin il expédia à Rome des émissaires pour les assassiner [1]. Cette fois, la patience craintive de Jules III fut poussée à bout. Il renouvela contre Ascanio le décret de confiscation déjà porté par Paul III. Ascanio avait un fils, avec lequel il vivait en fort mauvaise intelligence, Marc'Antonio. Pendant que les troupes pontificales s'apprêtent à exécuter la sentence lancée par le pape, ce jeune homme les devance, lève à la hâte quelques bandes d'aventuriers, s'empare de gré ou de force des châteaux de son père, le dépouille de son Etat, le chasse et s'y installe en maître. Jules III est trop heureux de saisir le prétexte de cette révolution subite pour abandonner cette belliqueuse entreprise, qu'il n'avait abordée qu'à contre-cœur. Marcel II, son successeur, n'eut pas le temps de régler l'affaire, toujours pendante, de la confiscation des biens des Colonna. Paul IV n'hésita pas à la reprendre [2].

Dans la nuit même qui suivit l'arrestation du cardinal Santa-Fiora, on fit prisonnier à Cavi Camillo Colonna, sur un ordre venu du Vatican. Il fut aussitôt amené à Rome et enfermé au château Saint-Ange, pour y expier les paroles séditieuses pro-

1. Cf. Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 21. On insiste à dessein sur ces détails, parce qu'ils donnent bien le caractère des mœurs du temps.

2. Bromato reproche encore d'autres méfaits aux Colonna. Sous Jules II, le cardinal Pompeo avait provoqué un soulèvement du peuple de Rome et cherché à s'emparer du château Saint-Ange. Sous Clément VII, Ascanio avait pris part au sac de Rome. (Cf. *Storia di Paolo IV*, lib. IX, cap. VII.)

noncées lors du conciliabule des Sforza. Ascanio fut sommé de comparaître par-devant la Chambre apostolique pour y rendre compte de sa conduite. Il ne vint pas. Quant à Marc Antonio qui se trouvait alors à Rome, on lui intima défense expresse, sous les peines les plus graves, de quitter la ville. Il réussit à s'enfuir et à se retirer dans un de ses châteaux, Paliano, où il se prépara aussitôt à soutenir un siège. Le pape en profita pour renouveler les condamnations déjà prononcées contre les Colonna, comme sujets rebelles. Un des frères du cardinal Carafa, le comte de Montorio, fut envoyé avec une troupe d'hommes armés pour chasser Marc' Antonio. Il parvint à s'emparer de Paliano, qu'il démantela. Enfin, pour rendre plus complète la disgrâce des Colonna, la mère de Marc' Antonio, Jeanne, de la maison d'Aragon, et sa femme, sœur du duc de Bracciano, reçurent l'ordre de ne point sortir de leur palais et de fournir à titre de caution une grosse somme d'argent [1].

C'était donc la ruine totale de cette famille que l'on voulait au Vatican. On ne comprendrait pas cet acharnement de la part de Paul IV, si l'on ne savait qu'il fut en cette occasion l'instrument de l'ambition de son neveu. On se rappelle que le Cardinal était le cadet des trois fils du comte Alfonso di Montorio. A la mort de leur père, don Giovanni, le premier-né de la famille, avait hérité du titre de comte de Montorio, en vertu du droit d'aînesse, ce qui lui avait permis de faire un brillant mariage. Sa femme, réservée aux tragiques aventures que l'on verra plus tard, était donna Violante, de la maison d'Aliffe. Il eut d'elle deux enfants, un fils et une fille. Le comte de Montorio avait des biens dans le royaume de Naples. Dans les premiers temps de son pontificat, son oncle l'avait tenu à l'écart, comme suspect de quelque sympathie pour les Espagnols. Sa conduite dans l'affaire des galères avait paru louche. Ce n'était point sans peine qu'il était parvenu à effacer la fâcheuse impression produite par la lettre où, cédant aux instances de Lottino, le secrétaire de Santa-Fiora, il avait ordonné au commandant de Civita-Vecchia de laisser sortir du port les bâtiments capturés par les Sforza. Mais il s'était disculpé, en affirmant que Lottino l'avait trompé. Depuis, un rapprochement avait eu lieu. Le comte avait bientôt compris que l'intérêt de sa fortune exigeait qu'il s'efforçât de mériter la faveur du pontife. Il était donc ou affectait d'être devenu violent ennemi des Impériaux. Il avait immédiatement recueilli le prix de son habileté : le pape lui témoignait beaucoup d'affection. — Le second des Carafa, Antonio était

1. Cf. Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 22.

connu pour son caractère violent et querelleur. Il avait deux fils de sa première femme, Alfonso, né en 1541, et Giovan Pietro. — Don Giovanni et don Antonio n'avaient pas vu sans jalousie la faveur éclatante accordée par Paul IV à leur cadet, Carlo. Mais il avait bien fallu se résoudre à cette élévation et chercher, tout en maugréant, à en tirer le meilleur parti possible. Bien qu'au fond il n'y eût pas de sympathie réelle entre les trois frères, l'intérêt les unissait trop étroitement pour qu'ils ne se fussent pas d'un commun accord interdit toute discussion. Des querelles, des divisions pouvaient leur faire perdre cette indulgente tendresse de leur oncle, sur laquelle les deux aînés, aussi bien que le Cardinal, fondaient les plus ambitieuses espérances. D'ailleurs, à défaut d'affection mutuelle, ils avaient l'esprit de famille qui resserrait encore le lien de l'intérêt. Tous trois, ils voulaient élever leur maison à quelque haut degré de richesse et de puissance. De sorte que leurs ambitions particulières n'étaient point rivales. Elles se confondaient, s'appuyaient l'une l'autre; chacun d'eux croyait avec raison servir ses propres intérêts en travaillant à la fortune commune. Si les deux aînés avaient besoin de la faveur du Cardinal, de sa haute intelligence et de son habileté, à laquelle ils ne pouvaient s'empêcher de rendre hommage, celui-ci de son côté était heureux de pouvoir trouver aide et appui dans ses frères, comprenant bien qu'il ne rencontrerait jamais confidents plus discrets et plus sûrs. Ainsi se forma ce redoutable triumvirat fraternel qui pendant plus de trois ans allait tout faire plier devant lui et diriger la politique du Saint-Siège.

L'affaire des Colonna fut l'occasion choisie par le Cardinal pour donner à ses frères un gage de son dévouement. Peut-être aussi pensait-il à se faire pardonner cette élévation rapide, qui les offusquait, et cimenter par là le pacte d'union. Il fut donc décidé qu'on devait cette fois travailler au profit du comte de Montorio et que le Cardinal allait mettre en jeu toute son influence pour enrichir son aîné des dépouilles des Colonna. Le tour d'Antonio viendrait ensuite. On confisquerait bien encore à son profit les biens de quelque riche seigneur, partisan de l'Espagne. Le Cardinal était bon prince et cadet respectueux. Il voulait faire la part de ses aînés, avant la sienne. Sans doute il se disait qu'il fallait jeter quelque hochet à ces ambitions vulgaires et impatientes.

Lui, se réservait l'avenir. Déjà, l'idée qu'il pourrait peut-être un jour recueillir la succession de son oncle commençait à s'agiter vaguement dans les profondeurs de sa pensée. Il rêvait, à ce qu'il semble, d'assurer son élection lors du prochain conclave, en remplissant le Sacré-Collège de cardinaux à sa dévotion.

Flatteuse chimère, dont bien des neveux de pape ont connu, comme lui, l'irrésistible et décevante séduction!

Aussi n'hésita-t-il pas à tenir la promesse qu'il avait faite à ses frères. La ruine des Colonna fut complète. Ils ne possédaient plus un château, plus un pouce de terre. Les Carafa poussèrent l'avidité jusqu'à réclamer à l'ambassadeur impérial trois fiefs que Marc' Antonio lui avait confiés en dépôt [1]. Il ne restait plus qu'à faire recueillir au comte de Montorio les bénéfices de cette immense spoliation. Le Cardinal jeta aussitôt dans l'esprit du pape l'idée de conférer à l'aîné de ses neveux l'investiture de l'Etat mis sous séquestre. Il eut soin de faire valoir que le Saint-Siège trouverait ainsi un vaillant défenseur contre ses dangereux voisins de Naples, et d'insinuer discrètement que le pontife se prémunirait en même temps contre le péril d'un retour du comte de Montorio, aux sympathies qui lui étaient autrefois attribuées. On verra dans peu le succès de cette tactique.

Cependant les représailles de Paul IV, inaugurées avec éclat par l'emprisonnement du Cardinal Santa-Fiora et la confiscation des biens des Colonna, continuaient à s'exercer contre les principaux membres du parti impérialiste à Rome. Giuliano Cesarini et Ascanio della Cornia reçurent l'ordre de ne pas quitter la ville sous les peines les plus graves. Le comte de Popoli, gouverneur général de l'Eglise, était privé de sa charge, bien qu'il fût le fils d'une sœur de Paul IV, parce qu'on le savait dévoué à l'Espagne. Le lieutenant de la garde pontificale, Muzio Tutavilla, et huit camériers appartenant aux plus illustres familles, étaient congédiés, pour ce seul motif qu'ils possédaient des biens dans le royaume de Naples [2]. Le cardinal Santa-Fiora détenait, comme tuteur de Paolo Giordano Orsino, la forteresse de Bracciano, non loin de Rome. Les Carafa jugèrent prudent de s'assurer de cette place. Un jour donc, le Cardinal et le comte de Montorio allèrent trouver Santa-Fiora dans sa prison du château Saint-Ange et lui extorquèrent l'ordre de livrer la forteresse. Enfin, pour s'affranchir de la crainte d'un soulèvement dans Rome, ils firent rendre par le pape un décret ordonnant à tous les citoyens d'apporter leurs armes au château Saint-Ange. Il n'y eut pas même d'exception à cette mesure pour les gens de la suite des ambassadeurs [3].

Le terrain étant déblayé de tout obstacle, le Cardinal pouvait de nouveau consacrer ses soins aux négociations avec la France.

1. Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 22.

2. « Non per altro che per essere per lo più del Regno di Napoli, e possedervi alcuni beni.... » (Nores, *op. cit.*, p. 23.)

3. « Ordinarono che ognuno posasse l'armi e le portasse in Castello; non permettendole neppure agli stessi ambasciatori.... » (Nores, *op. cit.*, p. 22.)

CHAPITRE VI

LE CARDINAL CARAFA A-T-IL SEUL VOULU LA GUERRE?

Opinion des écrivains ecclésiastiques sur les dispositions pacifiques de Paul IV. — Reproche adressé par eux au Cardinal d'avoir seul voulu et seul préparé la guerre. — Entrevue du Pape avec M. de Lansac, ambassadeur de Henri II.

Pendant le mois qui venait de s'écouler (août 1555), ces négociations avaient fait un grand pas. Le pape en effet, renonçant à autoriser seulement de sa complicité tacite les menées de son neveu, avait pris le parti de se déclarer ouvertement favorable au projet d'alliance avec Henri II.

Ce n'est point dans les historiens ecclésiastiques [1] qu'il faut chercher les traces de cette importante détermination. Il leur déplaît de reconnaître que le pape a voulu la guerre [2]. Ils aiment bien mieux le peindre sous les traits d'un bon vieillard ami de la paix et tout occupé de réformes dans la discipline et les mœurs de l'Eglise. Ils ne se laissent point arrêter par la difficulté d'expliquer comment, quatre mois et demi après son élection (25 mai — 13 octobre 1555) Paul IV signe un premier traité d'alliance offensive et défensive avec la France. Le démon,

1. Il ne faut jamais oublier que deux de ces écrivains sur trois, Caracciolo et Bromato, écrivent moins l'histoire du pape Paul IV que celle du fondateur de l'ordre des Théatins, auquel ils appartenaient l'un et l'autre. Leur relation prend donc souvent le ton suspect du panégyrique.

2. « Non era disposto a prender l'armi temporali, ben conoscendo, ch'elle usate da un papa contra i cattolici, l'abbassano le più volte dall' autorità di padre all' equalità di parte, e rendono ottuso il taglio delle spirituali. » (Pallavicino, *Stor. del conc. di Trento*, lib. XIII, cap. 14, Milan, 1745.) « Egli (Paolo IV), non pensava a far guerra.... Il Papa non camminava d'accordo con questi amatori della guerra.... » (Bromato, *Stor. di Paolo IV*, lib. IX, cap. 8.)

ennemi du repos des hommes, n'est-il pas là pour rendre raison de cette singulière opposition entre les tendances pacifiques et la politique agressive du pontife? Ecoutons le Père théatin Caracciolo : « Il (Paul IV) avait beaucoup d'autres pensées, et des desseins semblables de bienveillance et d'amitié envers l'Empereur; mais le démon, ennemi de tout bien, afin de distraire le pape des réformes commencées, trouva les moyens nécessaires pour renouveler les antiques calamités [1]. » Un autre personnage, d'après ces auteurs, mérite avec le diable le reproche d'avoir conduit le Saint-Siège à la guerre. C'est le cardinal Carafa. On a vu par tout ce qui précède qu'il n'est pas ici question de contester sa part de responsabilité. On l'a montré, dès les premiers jours, mettant à contribution toutes les ressources de la duplicité et de l'intrigue la plus raffinée pour entretenir les ressentiments de son oncle, faire naître au besoin de nouvelles causes de conflit et l'engager ainsi peu à peu dans une voie qui aboutissait nécessairement à une rupture avec l'Empereur. Mais il faut reconnaître qu'il trouva, dès les premiers jours aussi, une sorte d'encouragement dans l'hostilité à peine dissimulée du pape contre les Espagnols. Paul IV ne trompait personne, quand il parlait, comme il le fit un jour en présence de M. de Lansac, « de faire office de bon père universel, mettant peine d'apaiser les querelles de ces deux princes, et donner paix à la chrestienté, sans se vouloir partialiser ni user de voyes d'armes, ne luy semblant convenable à son estat [2]. » Ce n'était là que des formules banales, comme celle qui suit : « Mais qu'il sembloit que le diable le voulust empescher en cette bonne délibération. » On pourrait rappeler d'autres discours du pontife, qui découvraient mieux ses secrètes pensées. Navagero [3] témoigne qu'il ne lui parla jamais des Espagnols « sans qu'il les appelât hérétiques, schismatiques et maudits de Dieu, semence de juifs et de maranes, lie du monde, déplorant la misère de l'Italie, astreinte à supporter le joug d'une race aussi abjecte et aussi vile. » Caracciolo nous raconte, dans un moment d'oubli sans doute, qu'il « ressentait un déplaisir infini, en voyant que

1. Caracciolo, *Vita di Paolo IV* (Biblioth. Barberini, Ms. LIV, 48, p. 41, 42). On trouvera le texte même dans les *Documents inédits*, à la fin du volume n° 7.

2. Cf. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, tome II, p. 615 : Mémoire de M. de Lansac à Henri II, du 28 août 1555.

3. .... « Mai parlava di Sua Maestà e della nazione spagnuola, che non li chiamasse eretici, scismatici e maledetti da Dio, seme di giudei e di marrani, feccia del mondo; deplorando la miseria d'Italia, che fosse astretta a servire gente cosi abietta e vile. » (*Relazioni Venete*, série II, vol. III, p. 389.)

ceux qui jadis avaient coutume d'être cuisiniers ou garçons d'écurie étaient maintenant les maîtres [1].... » Navagero enfin fait cette déclaration très nette : « Du jour où il fut créé pontife, il résolut de ne laisser échapper aucune occasion pour en venir à cette extrémité de la guerre [2]. »

On voit qu'il est impossible de souscrire au jugement de Caracciolo et de Bromato, sur les intentions pacifiques du pontife. Par un scrupule peut-être fort respectable, mais qu'il est difficile d'éprouver aujourd'hui, ils ont voulu faire de ce vieillard vindicatif et fier, né pour les émotions de la lutte et les ivresses du triomphe, un prêtre inoffensif, qui réprouve la violence. Rendons-lui sa mâle et rude figure, qui s'efface sous leur molle esquisse. S'ils n'ont pas compris la métamorphose du plus vertueux et du plus rigide des cardinaux en un pape actif et belliqueux, c'est que, vivant à l'ombre du cloître, jugeant en moines et écrivant pour l'édification d'autres moines, ils n'ont rien su voir à cette transformation de la papauté qui s'accomplit au XVIe siècle. Certes, le temps était loin où la donation de Pepin et de Charlemagne avait pour la première fois mis le double glaive entre les mains du successeur de saint Pierre. Mais on peut dire que les conséquences de cet acte important ne se manifestèrent dans tout leur éclat qu'à l'époque des guerres d'Italie, à la faveur de la rivalité entre la France et la maison d'Espagne. Le hasard, qui voulut que l'Italie devînt le théâtre de cette lutte, fit en même temps de la papauté une sorte de pouvoir pondérateur entre les deux puissants ennemis. Ce caractère de suprême magistrature spirituelle que les peuples lui avaient reconnu pendant de si longues années, et qui suffisait à son prestige pendant des siècles de foi profonde, s'était effacé quelque peu, depuis que le progrès menaçant de la Réforme et la nécessité d'intervenir dans le grand conflit franco-espagnol avaient obligé les papes à user fréquemment des armes temporelles. Il n'y a donc pas lieu de nous étonner que Paul IV ait suivi l'exemple de ses prédécesseurs. On le constate

1. « Sentire infinito dispiacere che quelli che solevano essere cuochi o mozzi di stalla in Italia, ora comandino.... » (Caracciolo, Ms. cit., lib. IV, cap. 4.)

2. « .... Subito che fù creato Pontefice, disegnò di non lasciare alcuna occasione per venire a quest' effetto di guerra. » (*Relaz. Venete, loc. sup. cit.*) Le continuateur de Platina (*Historia de Vitis Pontificum Romanorum*), Onofrio Panvinio, dit expressément, p. 311 : « Moliebatur enim jam inde ab initio Pontificatus bellum.... Ipse igitur Pontifex factus injuriarum memor tempus venisse ratus quo sese suosque ulcisceretur undique belli occasionem captabat.... » Onofrio Panvinio écrivait deux ans seulement après la mort du pontife, en 1561.

ici sans songer à le lui reprocher. Mais pour un écrivain ecclésiastique, comme le Père Caracciolo, vivant trop loin des hommes et des événements pour comprendre les obligations qu'une situation nouvelle imposait au Saint-Siège, c'était un grand scandale de voir le chef auguste de la chrétienté s'engager dans les détours de la politique et compromettre son beau titre de Père des fidèles, en ordonnant la guerre et en faisant couler le sang. Le pieux auteur se croit encore au temps où la seule pratique des vertus évangéliques suffisait à l'illustration des pontifes. On s'explique ainsi le soin qu'il apporte à ne tracer de Paul IV qu'un portrait reproduisant avec fidélité cette sorte d'idéal du pape, tel qu'une époque antérieure l'avait conçu. Paul IV, dans son livre, aura tous les caractères du saint couronné [1].... Il en fera une sorte de personnage mystique, tout plein de l'esprit de Dieu, animé seulement de l'amour de la religion et de l'Eglise, exempt de toute passion terrestre. Il se gardera bien de nous laisser entrevoir le prince temporel énergique et ambitieux. Quand il faudra enfin aborder le récit de ces négociations qui servirent de prélude à une guerre terrible, il s'efforcera de faire peser sur le cardinal Carafa toute la responsabilité de la politique alors suivie par le Saint-Siège. On poussera le respect de cette mémoire auguste du pontife jusqu'à affirmer qu'il n'était animé d'aucune haine contre les Impériaux; qu'il ne voulait point d'une lutte qui l'aurait distrait des grandes réformes entreprises dans l'intérêt du catholicisme; qu'en un mot il fut la victime de l'ambition de son neveu. Malheureusement, ces affirmations, en dépit de tout le soin que Pallavicino et Bromato ont mis à les reproduire, sont réduites à néant par d'autres témoignages, d'une autorité indiscutable, qui relèvent le Cardinal de l'accusation d'avoir seul voulu, seul préparé la guerre.

Le pape la voulait aussi. On n'a pas à rappeler ici les motifs, déjà exposés, de l'animosité de Paul IV contre les Espagnols. On ne peut méconnaître l'empire que de vieux ressentiments durent exercer sur une âme violente et vindicative comme la sienne. Il est certain que, dès les premiers jours, ils donnèrent à sa politique un caractère agressif, et que, soigneusement

1. Un livre tout entier (le 5e) de l'histoire de Caracciolo est consacré à l'énumération de ses vertus. Voici, d'après le Ms. LIV, 47, 48 de la bibliothèque Barberini, le titre de quelques-uns des chapitres de ce livre : I. Prière et dévotion. — II. Zèle pour le culte divin. — III. Droiture et indépendance. — IV. Constance, magnanimité, etc. — V. Sévérité et clémence. — VI. Libéralité et aumônes de Paul IV. — VII. Abstinence, pauvreté, chasteté. — VIII. Son éloquence, sa mémoire, sa science. — IX. Prédictions faites à son sujet, à différentes époques.

entretenus par le cardinal, ils furent le germe d'où devait sortir la guerre. Mais, il convient de le dire, des causes plus intimes encore et d'un ordre plus élevé que de simples griefs personnels rendaient inévitable un conflit avec Charles-Quint.

L'histoire du Saint-Siège montre que la tradition constante de la politique du Vatican fut de s'opposer par tous les moyens à la formation d'une puissance prépondérante dans la Péninsule, pour ce motif très simple que l'indépendance ou l'intégrité de l'Etat ecclésiastique aurait pu s'en trouver menacée. Chose étrange, au temps même où les papes n'étaient encore que les premiers évêques de la chrétienté, ils semblaient déjà comprendre, par une sorte d'intuition des intérêts futurs de la papauté, qu'ils devaient combattre de toutes leurs forces l'œuvre de l'unité de l'Italie. Pour faire échec au glorieux fondateur de la monarchie des Ostrogoths, Théodoric, le pape Jean Ier se rapproche de l'empereur d'Orient Justin et songe à replacer sur son front la couronne d'Occident. Etienne II, Zacharie, Léon III ruinent la domination lombarde avec l'épée de Pépin et de Charlemagne. Plus tard, quand les empereurs d'Allemagne élèvent sur l'Italie des prétentions menaçantes, leur ambition se heurte et finit par se briser contre la résistance désespérée des papes. Le dernier des Hohenstauffen succombe misérablement, comme le dernier des rois lombards, et le Saint-Siège est délivré du péril de voir la Péninsule et l'Allemagne unies sous un même sceptre. Cette politique s'impose avec tant de force à la cour du Vatican, que chacun de ses protecteurs devient bientôt l'objet de ses défiances. Charles d'Anjou, le vainqueur de Manfred et de Conradin, se rend suspect à Nicolas III, du jour où il cherche à asseoir solidement la domination angevine dans le midi de l'Italie. Jules II, qui lors de la ligue de Cambrai s'est servi des forces de la France pour abattre la république de Venise, n'hésite pas à former la Sainte-Ligue contre le vainqueur d'Agnadel, dès que l'ambition de Louis XII commence à l'inquiéter. Ainsi, depuis la chute de l'empire romain d'Occident jusqu'au commencement du XVIe siècle, pendant cette longue période de plus de mille ans, chaque pontife transmet à son successeur cette maxime que la fondation d'un Etat puissant dans la Péninsule serait préjudiciable aux intérêts du Siège apostolique : de sorte que c'est la monarchie élective par excellence, la papauté, qui donne au monde le plus remarquable exemple d'une politique traditionnelle et pour ainsi dire héréditaire.

Or, il se présentait en 1555, à l'avènement de Paul IV, une occasion d'appliquer ce principe immuable de l'intérêt supérieur

du Saint-Siège. Depuis trente ans en effet, la puissance espagnole n'avait cessé de grandir en Italie. Naples et Milan étaient entre les mains du maître de l'Espagne, des Pays-Bas et de l'Allemagne. Avec beaucoup plus de forces réelles, Charles-Quint avait autant d'ambition et de talents que Frédéric II. Le temps n'était-il pas venu d'arrêter ce flot redoutable qui, battant déjà l'Etat ecclésiastique au nord et au sud, menaçait de tout submerger [1]? Le nouveau pontife ne pouvait hésiter. L'intérêt du Saint-Siège s'ajoutait aux sollicitations de sa nature vindicative; la politique était d'accord avec le ressentiment.

Ses biographes, entraînés par le zèle aveugle des panégyristes, commettent donc une erreur en affirmant qu'il ne prenait possession de la tiare qu'avec les intentions les plus pacifiques. Cette erreur se double d'une injustice, quand ils dénoncent le Cardinal comme étant seul responsable de la rupture avec les Impériaux. Certes l'intérêt de son ambition la lui faisait désirer ardemment, certes il travailla de toutes ses forces et par tous les moyens à la rendre inévitable. Mais il est évident aussi que l'oncle et le neveu, unis par une commune haine, étaient d'accord, sinon sur le but de la guerre, puisque l'un songeait surtout à sauvegarder le Saint-Siège et l'autre à fonder sa fortune, du moins sur la nécessité d'une alliance avec la France, qui seule donnait des chances de succès à cette audacieuse entreprise d'une lutte contre le puissant Empereur [2].

En effet, dès ce mois d'août 1555, rempli, comme on l'a vu, par l'incident des galères, Paul IV se décida à intervenir per-

1. Dans la mesure que nous avons essayé d'indiquer, c'est-à-dire en subordonnant toujours la question de l'indépendance italienne à celle de la prépondérance pontificale, Paul IV fut certainement un pape patriote, comme Jules II, et d'un patriotisme peut-être plus pur et plus élevé que ce dernier, dont on sait la conduite à l'égard de Venise. Il aimait l'Italie telle qu'il l'avait vue avant la rivalité des Français et des Espagnols. « Il parlait de l'Italie d'autrefois, harmonieux instrument composé de quatre cordes, le Saint-Siège, Venise, le royaume de Naples et l'État de Milan. » (Navagero, *Relaz. Venet.*, série II, t. III, page 389.)

2. Un texte important de Navagero confirme encore cette opinion et montre en même temps que, si le Pape était disposé à s'appuyer sur les Français, il n'entendait pas le moins du monde leur livrer la Péninsule : « Dimostrò il Papa inclinazione alla guerra.... sollicitando come ha fatto, la serenità vostra, offerendole la Sicilia..... mostrando che i figliuoli del Rè (che si disegnavano fare, l'uno Duca di Milano, l'altro Rè di Napoli) sarebbero in poco tempo italiani, e che quando si volesse, sarebbe facil cosa il cacciarli e liberarsene; perche dalla esperienza delle cose passate, si aveva conosciuto che i Francesi non sapevano ne potevano lungamente fermarsi in Italia; il che non fa la nazione Spagnuola, che è come la gramigna, che dove si attaca, sta ferma..... » (Navagero, *Relaz. Venet.*, série II, tome II, pag. 392.)

sonnellement dans les négociations que le Cardinal avait entamées sous main avec les ministres de Henri II. C'était là une grave résolution. Tant que son neveu s'était mis seul en avant, le pape pouvait sans peine, si les circonstances l'exigeaient, désavouer ces menées et, en donnant cette facile satisfaction aux Impériaux, éviter ou ajourner un conflit. Tout changeait, du jour où il s'engageait lui-même; car dès lors il devenait impossible de reculer, sous peine de compromettre la majesté du Saint-Siège. Il est certain que le Cardinal ne fut pas étranger à cette détermination [1]. Il y trouvait ce double avantage de donner au roi de France un gage de sa sincérité et une preuve éclatante de l'empire qu'il exerçait sur l'esprit de son oncle. Du même coup, il pourvoyait à sa sécurité personnelle. Car il était trop habile pour ne pas comprendre que, si quelque rapprochement imprévu avait lieu entre Paul IV et les Impériaux, il serait la victime expiatoire réclamée par ces derniers. Son intérêt exigeait donc qu'il cherchât à compromettre le pape. Il y parvint sans peine.

C'est dans un Mémoire de notre ambassadeur, adressé de Rome à Henri II, le 28 août 1555, qu'on voit pour la première fois Paul IV aborder ouvertement le projet d'alliance entre le Saint-Siège et la France [2]. M. de Lansac raconte au roi un entretien qu'il vient d'avoir avec le pape. Celui-ci s'est plaint amèrement « de la mauvaise volonté que lui portent l'Empereur et ses ministres ». Il a déclaré qu'il avait été contraint de s'armer, mais que « néantmoins il connoissoit ses forces trop foiblès pour y résister, si ce n'estoit la confiance qu'il a en Dieu, et après en sa dite Majesté, de laquelle il a toute assurance tant pour sa bonté que pour l'exemple de ses prédécesseurs, qui toujours ont été fauteurs et conservateurs de ce Saint-Siège... » Le pontife souhaite « que l'on recherche par quelque bonne voye la Seigneurie de Venise d'entrer en ligue avec le Roy ». Et, pour mieux s'assurer le concours de la République, il propose de lui offrir « bonne part des conquêtes qui se pourroient faire en la commune guerre, comme le royaume de Sicile, qui est grandement désiré d'elle. »

C'en était donc fait: Paul IV affirmait avec éclat sa résolution d'entamer la lutte et plaçait le Saint-Siège sous la protection de Henri II. On remarquera que le langage tenu par le pontife

1. Cf. Ribier, tome II, p. 617, lettre de M. de Lansac à Henri II (28 août 1555) : « J'ai trouvé ledit cardinal en bonne volonté, et m'a dit que tout ce qu'il a fait jusques icy n'a esté que pour réduire le pape en ces termes et le mettre du tout entre les bras et dévotion de Sa Majesté... »
2. Cf. Ribier, tome II, page 615.

dans cette entrevue décisive avec l'ambassadeur de France indique non pas une de ces déterminations subites auxquelles la colère a plus de part que la réflexion, mais un projet lentement mûri. Le plan de l'alliance, ses conditions, son but, les moyens de mener à bien cette grande entreprise, tout cela est exposé d'une manière nette et logique. On en peut conclure que cette pensée était déjà familière à l'esprit de Paul IV. Non seulement le pape, moins de trois mois après son avènement, était manifestement résolu à faire la guerre, mais encore il avait déjà à cette époque élaboré tout le plan de la coalition destinée à chasser les Impériaux de l'Italie. On reconnaîtra que le témoignage si précis de M. de Lansac enlève toute valeur aux affirmations du Père Caracciolo.

Il faut dire du reste que tout le monde travaillait, autour de Paul IV, à l'engager irrévocablement dans cette voie. Les ministres de Henri II, comprenant l'utilité que leur maître pourrait tirer de l'appui moral et même de l'assistance matérielle du Saint-Siège, ne négligeaient aucune occasion de faire valoir aux yeux du pape tout le prix d'une alliance avec la France. « Ils s'efforçaient, dit Nores [1], de le décider à la guerre..... ils lui promettaient protection et assistance, ils l'encourageaient par la promesse d'une union fidèle et indissoluble... » Ils obtenaient du roi une somme de cinquante mille écus, destinée à subvenir aux charges du trésor pontifical. Ils offraient de mettre à la disposition du Vatican douze enseignes d'infanterie tirées de la Corse, la cavalerie qui se trouvait à Parme et à la Mirandole, ainsi que les troupes qui séjournaient à Avignon sous le commandement de M. de Termes [2]. Enfin une pension adroitement accordée vers la même époque au cardinal Carafa, sur la proposition du connétable de Montmorency [3], stimulait encore le zèle du plus ardent promoteur de l'alliance française. Il était bien difficile que le pape ne se décidât pas enfin à intervenir.

1. *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, pag. 23.
2. Cf. *Loc. ant. cit.*
3. Cf. *Docum. inéd.,* à la fin du volume, n° 11. On lira avec intérêt la lettre de remerciement adressée par le Cardinal au connétable, ainsi que ses protestations de dévouement. S'il faut en croire Navagero, toujours si bien informé, la pension du Cardinal s'élevait à peu près à cinq mille ducats. L'abbaye de Mozzo, dans le Frioul, lui en rapportait 1200 par an. Le pape lui avait assigné sur les revenus de l'Église une pension mensuelle de 500 ducats. Enfin la légation de Bologne, que Paul IV lui avait accordée dès les premiers temps de son pontificat, lui assurait une rente annuelle de 8000 ducats. — L'ambassadeur vénitien estime qu'il recevait beaucoup plus encore en présents. (Navagero, *Relaz. Venete,* série II, vol. III, p. 384, 385.)

CHAPITRE VII

PROJET DE LIGUE OFFENSIVE ET DÉFENSIVE ENTRE LE SAINT-SIÈGE, LA FRANCE ET FERRARE

Progrès des négociations avec la France. — Mission d'Annibale Rucellai auprès de Henri II. — L'instruction. — Le mémorial. — Premières négociations avec le duc Hercule de Ferrare. — Mission de Giovanni Andrea d'Agubbio.

Ce fut une grande joie pour le Cardinal de voir son oncle engager enfin ouvertement les négociations avec la France et s'interdire par une démarche décisive tout retour aux idées de paix et de concorde. Il en profita aussitôt pour travailler avec son activité ordinaire à la conclusion de la ligue.

M. de Lansac venait de quitter Rome dans les premiers jours de septembre [1]. On ne sait de quelles commissions Carafa l'avait chargé pour la cour de Henri II. Il n'est pas probable cependant qu'il l'ait laissé partir sans instructions [2]. M. de Lansac était

1. Il partit entre le 4 et le 7 septembre, comme le prouvent deux lettres du Cardinal publiées au tome XII de l'*Archivio Storico Italiano,* parmi les documents qui servent de commentaires au texte de Nores. Dans la première, datée du 4 septembre, le Cardinal dit au connétable de Montmorency qu'il profite pour lui écrire de l'occasion du départ de M. de Lansac (l'occasione del ritorno di Monsignor Lansach). Dans la seconde, adressée à Henri II et datée du 7 septembre, il commence par ces mots, indiquant bien qu'au moment où il écrit l'ambassadeur a quitté Rome : « Sire, Mgr de Lansac doit avoir dit à Votre Majesté..... »

2. Cette conjecture est confirmée par une pièce qui se trouve au nombre des documents dont on vient de parler. C'est une lettre du Cardinal au roi, datée du 4 septembre, comme la lettre à Montmorency, et qui fut évidemment portée aussi à Paris par Lansac. Il est assez naturel de penser que, en remettant ces dépêches à un homme aussi important que l'ambassadeur de Henri II, le Cardinal lui confiait aussi le soin de les commenter.

depuis longtemps déjà acquis au projet d'alliance entre son maître et le Saint-Père. Le Cardinal s'en remit sans doute à ce fidèle confident du soin de sonder l'esprit du roi et de ses principaux conseillers.

Quoi qu'il en soit, il ne crut pas devoir s'en rapporter au seul zèle de M. de Lansac, car, une semaine s'était à peine écoulée depuis son départ, qu'il jugeait à propos d'agir directement auprès de Henri II. Telle était l'impatience de son ambition qu'il ne pouvait attendre le résultat de la première démarche pour en entamer une seconde; mais il savait que cette grande hâte ne pouvait nuire au succès de la négociation, car on avait à Paris, aussi bien qu'à Rome, trop d'intérêt à la voir aboutir, pour qu'on ne lui pardonnât pas aisément de s'affranchir des lenteurs ordinaires de la diplomatie.

Au nombre de ces bannis, ennemis acharnés des Impériaux, qu'on a vus accourir de tous les points de l'Italie auprès du neveu de Paul IV, il y avait un jeune homme intelligent et actif, nommé Annibale Rucellai, qui s'était rapidement acquis la confidence du Cardinal. Il était Florentin, d'une très noble famille [1], et neveu de ce Giovanni della Casa, prêtre mondain de l'école de Bembo, qui eût été digne par son esprit et ses talents littéraires de figurer à la cour élégante de Léon X [2]. Le Cardinal résolut de confier à ce serviteur dévoué une importante mission auprès de Henri II.

Rucellai partit de Rome le 14 septembre 1555. Il était porteur de trois documents [3], rédigés sous l'inspiration directe de Carafa par della Casa et dont le texte a été heureusement consigné dans la partie des œuvres de cet écrivain intitulée *Instructions et lettres au nom du cardinal Carafa.* » La première pièce porte pour titre : *Instruction donnée au seigneur Annibale Rucellai pour la France;* la seconde : *Mémorial donné au seigneur Annibale Rucellai pour la France.* La troisième est une copie

1. On voit encore à Santa Maria Novella, près de l'admirable chœur peint à fresque par Ghirlandajo, une chapelle dite des Rucellai.

2. Il aurait obtenu le chapeau, grâce à la faveur du Cardinal, si quelques-uns de ses ennemis ne l'avaient dénoncé à Paul IV comme auteur de certains vers licencieux qui avaient couru dans Rome. Les principales éditions de Giovanni della Casa sont celles de Naples, 1733, de Venise, 1752, et de Milan, 1806.

3. On ne parle pas ici bien entendu des lettres de recommandation qui lui étaient données en même temps. On trouvera le texte de quelques-unes à la fin du volume, parmi les *Docum. inédits* nos 11, 12, 13, 14. On remarquera que, dans la lettre au nonce de France, le Cardinal cache soigneusement l'objet de la mission de son agent. Rucellai, dit-il, ne vient en France que pour ses affaires particulières, « negotj privati. »

des Instructions données précédemment à un gentilhomme nommé Giovanni Andrea d'Agubbio, envoyé quatre jours auparavant, par Carafa, au duc de Ferrare. Les deux premières pièces sont datées du 14 septembre. Rucellai dut donc se mettre en route aussitôt après les avoir reçues.

L'*Instruction* [1], comme son titre l'indique, expose au négociateur l'objet de la mission pour laquelle il a été choisi et lui rappelle avec soin les différents points qu'il doit traiter. En voici la substance : « Vous ferez connaître au roi les causes du conflit qui s'est élevé entre le Saint-Siège et les Impériaux, les violences présentes ou passées de ces derniers, violences qui ont obligé le pape à rompre avec eux. Vous remercierez Sa Majesté du don de cinquante mille écus qu'elle a bien voulu faire au trésor pontifical et la supplierez de confirmer au plus tôt, car le temps presse, la promesse par laquelle MM. d'Avanson et de Lansac se sont engagés en son nom à mettre à la disposition du Siège apostolique les douze enseignes de Corse, la cavalerie de Parme, de la Mirandole et de Montalcino, et toute l'infanterie que M. de Termes pourra tirer d'Avignon. En outre, vous la prierez d'envoyer un plein pouvoir en bonne forme soit à M. d'Avanson, soit à tout autre, pour négocier avec le Vatican et arrêter soit une ligue à la fois offensive et défensive, soit l'une ou l'autre de ces deux formes d'alliance, selon son bon plaisir. Vous insisterez pour que le plein pouvoir soit expédié à M. d'Avanson, parce que je le connais pour homme sage, prudent et fidèle, excellent serviteur du roi. Vous affirmerez à Sa Majesté en mon nom et sur mon honneur que j'ai, dans l'Abruzze en particulier, telles intelligences qui me permettront de la rendre en peu de temps maîtresse de cette province, sans compter les nombreux parents ou amis nobles et influents que notre famille possède dans les différentes parties du royaume de Naples. Après avoir accompli en diligence et avec toute l'insistance nécessaire cette première partie de votre mission, qui ne souffre aucun retard, vous demanderez au roi d'envoyer le plus tôt possible à Rome un prince du sang, avec des pleins pouvoirs sur les troupes, de l'argent en quantité suffisante, et de charger ses ministres de négocier avec le duc de Ferrare, de conclure la ligue avec lui, comme nous le ferons nous-même de notre côté, en faisant intervenir toute l'autorité du Saint-Siège. A ce propos, vous pourrez rendre compte au roi de l'affaire de Mgr de Ferrare, en vous confor-

1. L'analyse que Nores donne de ce document prouve qu'il en a connu le texte. Il commet cependant une erreur en appelant l'ambassadeur de France M. d'*Alançon*, au lieu de M. d'*Avanson*. (Cf. *Archiv. Storico Ital.*, t. XII, p. 23, 24, 25, 26.)

mant aux indications du *Mémorial*. Vous obtiendrez de Sa Majesté qu'elle donne également mission à ses ministres de traiter, au sujet de cette même ligue, avec la Seigneurie de Venise, et qu'elle la décide, par l'ampleur de ses concessions, à sortir une bonne fois de sa torpeur [1]. Nous agirons dans le même sens, de notre côté. Nos forces sont le duc d'Urbin avec six mille bons soldats d'infanterie, tous armés. En outre, on tirera de l'État de l'Église dix autres mille hommes de pied, des munitions et de l'artillerie. Le duché d'Urbin nous donnera trois cents chevaux. Jusqu'ici, nous n'avons pas encore rassemblé d'argent, parce que Sa Sainteté n'a pas voulu dès les premiers jours de son pontificat faire peser de trop lourdes charges sur ses peuples, et que du reste aucune nécessité ne l'y contraignait encore. Mais, maintenant, elle ne peut manquer d'y pourvoir d'ici peu, par les voies ordinaires et légitimes. — Dites à Sa Majesté que Mgr le cardinal du Bellay est entré si avant dans l'intimité du cardinal Carpi [2], que je n'ai pas cru pouvoir m'ouvrir à lui de l'affaire en question. J'estime même qu'il y aurait intérêt à ce que le roi jugeât convenable de le laisser revenir en France pour s'y reposer de ses fatigues. Je traiterais volontiers toute espèce d'affaire avec M. d'Avanson et M. le cardinal d'Armagnac. Et, s'il arrivait que M. de Tournon passât en Italie, je m'en remettrais complètement à sa prudence et à sa bonté. Vous supplierez Sa Majesté en mon nom de daigner me prendre sous la protection de sa royale bonté, comme elle a déjà consenti à le faire dans la circonstance [3] que je vous ai dite. Et, à ce propos, vous la remercierez chaudement, en attestant le désir infini que j'ai de la servir, comme les faits le démontreront, je l'espère. Je veux également que vous parliez à Mme la Reine et à Mme de Valentinois, à M. le connétable, au duc de Guise, au cardinal de Lorraine et au maréchal de Saint-André [4]. Vous devrez expédier au plus vite la réponse de Sa Majesté. Vous reviendrez ou vous resterez, selon qu'on vous en donnera le conseil ou que vous le jugerez plus opportun. Vous direz à Sa Majesté toutes ces choses, dont j'ai conféré avec Notre Seigneur, comme vous pouvez bien le penser. »

Telle fut l'*Instruction* remise à Rucellai, sorte de memento destiné à le guider dans l'accomplissement de sa mission. Tout

1. « Inducendogli [Signori Veneziani] con larghe condizioni, a risentirsi una volta. »
2. Impérialiste, et rival de Paul IV lors du dernier conclave.
3. Il est probable que le Cardinal fait ici allusion à la pension que Henri II lui avait accordée, comme on l'a vu plus haut.
4. Nores nomme encore le maréchal Strozzi. On lira avec intérêt un excellent passage du même auteur sur la faveur de Diane de Poitiers.

le plan de la ligue s'y trouve exposé, tel que le Cardinal l'avait conçu. Il faut reconnaître que la haine et l'ambition l'avaient heureusement inspiré, et que l'exécution de toutes les parties de ce belliqueux programme eût fait courir à la domination espagnole de terribles dangers. Comment le duché de Milan et le royaume de Naples, séparés et isolés dans la Péninsule, pourraient-ils résister à l'action combinée du Saint-Siège, de Ferrare, de Venise et de la France? — On remarquera le soin avec lequel le Cardinal énumère les forces dont dispose le Vatican. Sa récente métamorphose en prince de l'Eglise ne l'empêche pas de parler comme un véritable homme de guerre. Il ne néglige pas un soldat, mais il ne daigne même pas mentionner ces armès spirituelles dont la papauté avait fait jadis un si redoutable usage. Avec sa pénétration ordinaire, il prévoit que Henri II ne se souciera point de renouveler souvent le don de 50 000 écus, et, pour dissiper les inquiétudes qu'a pu lui inspirer la détresse momentanée des finances pontificales, il s'empresse d'en fournir une rassurante et pieuse explication. L'entreprise de Naples peut sembler périlleuse; il sait que, pour les Français, de fâcheux souvenirs s'attachent à ce coin de l'Italie depuis les malheureuses tentatives de Charles VIII et de Louis XII. Aussi ne manque-t-il pas de faire valoir toute l'utilité des relations qu'il prétend y posséder. Les trois mois qui se sont écoulés depuis son entrée dans le Sacré-Collège, lui ont suffi pour se mettre au courant des intrigues qui s'agitent autour de Henri II. Il connaît tous les personnages influents, tous ceux qui exercent quelque action sur l'esprit du roi. Rucellai ne négligera donc pas d'aller faire sa cour à quiconque peut aider au succès de sa mission. Tout d'abord, il verra Mme la Reine. Catherine de Médicis saura gré à son compatriote de cet acte de déférence. Mais il ira ensuite chez Mme de Valentinois, car on sait qu'il ne déplaît nullement à la puissante favorite de se mêler des choses de la politique. Le connétable, le duc de Guise, son frère de Lorraine, le maréchal de Saint-André recevront successivement les hommages apportés au nom du neveu de Paul IV et se trouveront, par tant de courtoisie, prévenus à peu de frais en sa faveur. On voit avec quels ingénieux raffinements d'habileté le Cardinal trace à son agent le plan de la négociation qu'il lui confie. Tout y est fin et spirituel. Une petite phrase où la perfidie se dissimule sous la politesse et la douceur suffit à compromettre gravement le pauvre du Bellay, qui a déplu sans qu'on sache trop pourquoi [1]. Un mot qu'il laisse tomber négligem-

1. C'est probablement pour avoir, de concert avec Carpi, travaillé à la disgrâce du cardinal d'Este, qui devait, comme on le verra plus loin, com-

ment, comme par mégarde, indique au roi les personnages avec lesquels il aimerait à traiter, M. d'Armagac et M. de Tournon. Il faut que l'ambassadeur d'Avanson qui a succédé à M. de Lansac, reste longtemps à Rome, car il est dévoué aux intérêts du neveu de Paul IV. On lui accordera donc l'éloge intéressé d'être un fidèle et zélé serviteur de Sa Majesté. Enfin, au dernier moment, le Cardinal s'aperçoit qu'il règne dans toute la pièce un ton un peu trop personnel, qu'il y parle trop en maître, et qu'on pourra se demander si c'est bien au nom et avec l'assentiment du pape qu'il entame cette négociation. Et pour rassurer tout le monde, au besoin même Rucellai, il termine en s'effaçant respectueusement derrière le nom auguste du Saint-Père.

Le *Mémorial* qu'Annibale Rucellai emportait aussi en France n'était qu'une sorte de commentaire de l'*Instruction* qu'on vient d'analyser. L'agent du Cardinal devait trouver dans ce second document le développement d'un certain nombre de points sommairement indiqués dans le premier. Ainsi on rencontre, dès le début de l'*Instruction*, la recommandation formelle de signaler au roi la grande haine qui divise les Impériaux et la famille Carafa. Le *Mémorial*, au lieu de se contenter de cette mention rapide, fait en quelque sorte l'historique de cette inimitié. Il en expose l'origine et le progrès, en remontant dans le passé, au temps où le pape n'était qu'archevêque de Chieti et où le Cardinal n'était encore qu'un obscur condottiere au service de l'Empereur. Le *Mémorial* ne néglige aucun des faits [1] qui peuvent prouver au roi que cette inimitié a des causes trop nombreuses et trop graves pour ne pas être durable. Il se termine par un long récit de l'enlèvement des galères, intitulé : *L'affaire du camerlingue s'est passée ainsi* [2]. L'intention du Cardinal se laisse ici facilement deviner. Il lui fallait établir que le pape s'était montré suffisamment irrité de l'affront fait au pavillon du roi de France dans un port de l'État pontifical et qu'il n'avait rien négligé pour obtenir la restitution des bâtiments. On détruisait ainsi la fâcheuse impression que ce malheureux événement, commenté avec malveillance par les ennemis des Carafa, pouvait avoir produite sur l'esprit de Henri II. Mais il y a plus encore. La complaisance [3] avec laquelle

promettre un instant le projet d'alliance du Saint-Siège avec le duc de Ferrare.

1. On n'en renouvellera pas ici l'énumération, faite précédemment au chapitre I pour Carlo Carafa et au chapitre III pour son oncle.

2. « Il caso del Camerlingo è stato così. »

3. « ..... fece mandare il Camerlingo in castello..... fece mettere similmente in Castello il signor Camillo Colonna, uomo di molto momento in questi paesi, *e molto grato a Sua Maestà Cesarea*.... ha tolto tutto lo

il énumère les mesures de rigueur prises par Paul IV contre le parti impérialiste à la suite de cette affaire et du conciliabule tenu chez les Sforza trahit la secrète pensée du Cardinal. Il veut par là montrer que l'hostilité est devenue plus grande encore entre le pape et les partisans de Charles-Quint, que de nouvelles causes d'animadversion réciproque sont venues se joindre aux anciennes. Ainsi le roi comprendra qu'il ne peut trouver un allié plus fidèle et plus sûr que ce pontife, puisque tant de mutuelles offenses rendent impossible un rapprochement entre le Saint-Siège et la cour de Madrid [1]. On voit que le *Mémorial* complétait heureusement l'*Instruction*, et que la mission d'Annibale Rucellai, préparée par le Cardinal avec un art consommé, offrait de nombreuses chances de succès. Annibale se mit donc en route pour la France. Deux jours après son départ, le 16 septembre, Carafa lui faisait encore adresser par della Casa un billet laconique pour lui recommander de ne pas se laisser arrêter dans l'exécution de ses ordres, quoi qu'il arrivât [2].

On se souvient que le Cardinal songeait à faire entrer le duc de Ferrare dans la coalition. Ce n'était pas chose facile, malheureusement. Non pas que le duc fût partisan de l'Empereur. Epoux de Renée de France, fille de Louis XII, il avait tout intérêt à voir l'influence française dominer en Italie. Mais, au moment même où le neveu de Paul IV se proposait de faire du chef de la maison d'Este un des instruments de sa politique, un incident imprévu venait d'indisposer contre le Saint-Siège ce riche et puissant prince.

stato al signor Marco Antonio Colonna..... ha fatto spianare le mura di Palliano.... ha licenziato il conte di Popoli, general Governatore della chiesa, *perche ha i suoi feudi nel Regno....* » (Extrait du *Mémorial.*)

1. On voit paraître presque à chaque ligne du *Mémorial* cette pensée du Cardinal :

« Quand bien même ces difficultés présentes viendraient à s'accommoder, ce qui pour ma part ne se fera point de notre côté, si ce n'est de la façon la plus honorable pour nous, il n'en est pas moins nécessaire de rompre avec eux, parce que nous ne pouvons plus avoir que de la défiance pour leur caractère désormais connu de vous.

« Ceci vous est dit pour que vous puissiez montrer au roi que nous avons été trop avant pour reculer, dans le cas où l'on voudrait lui faire croire que Sa Sainteté a changé d'avis ou qu'elle s'est refroidie. Bien plus, je vous déclare que Sa Béatitude ne pourrait s'arrêter sans les plus grandes difficultés, quand bien même elle verrait le péril manifeste. » (Extrait du *Mémorial* remis à Annibale Rucellai.)

2. « Je t'écris la présente en toute hâte pour te prévenir que tu dois exécuter ta mission avec toute la vigueur qu'on t'a prescrite, quelque chose qui puisse arriver depuis ton départ. N'y manque pas. » (Cf. Della Casa, *Instruct. et Lettres au nom du cardinal Carafa.*)

Vers la fin du mois d'août, le pape avait tout à coup donné l'ordre au cardinal Hippolyte, frère du duc, de se retirer immédiatement à Ferrare. On ne sait si cette éclatante disgrâce d'un des membres les plus influents du Sacré-Collège doit être attribuée à la vie dissolue qu'il menait à Rome, ou s'il ne faut pas plutôt y voir l'expiation de la faute qu'il avait commise en combattant lors du dernier conclave l'élection de Giovanni Pietro Carafa. Le vindicatif Paul IV pouvait d'autant moins lui pardonner cette opposition que, chef de la faction française, le cardinal d'Este avait au contraire le devoir de soutenir la candidature d'un ennemi déclaré de l'Empereur [1]. Quoi qu'il en soit, il s'agissait donc pour le cardinal Carafa, avant de songer à attirer le duc Hercule dans la ligue, de ménager la réconciliation du cardinal d'Este avec le pape [2]. Car il était facile de prévoir que le duc ne se soucierait point d'accorder son concours à la politique belliqueuse du Saint-Siège, tant qu'on n'aurait pas pris la peine d'apaiser le mécontentement que lui avait inspiré l'injure faite à son frère. D'autre part, le cardinal Hippolyte ne saurait mieux témoigner sa reconnaissance à celui qui l'aurait fait rentrer en grâce auprès du pape, qu'en travaillant à la réussite de ses projets. Cette affaire allait fournir au neveu de Paul IV l'occasion de donner une nouvelle preuve de sa remarquable habileté.

Le 10 septembre [3], il expédia à Ferrare un gentilhomme appelé Giovanni Andrea d'Agubbio, porteur d'une longue instruction, dont la copie devait être, quatre jours plus tard, remise, comme on l'a vu, à Rucellai, pour compléter l'ensemble des documents qu'il emportait en France. — Le Cardinal commençait par exprimer toute la douleur qu'il avait ressentie de la disgrâce d'Hippolyte d'Este [4]. « Néanmoins, poursuivait-il, Son Excellence le duc ne peut douter que le Saint-Père ne conserve à sa personne toute son estime et toute son amitié. Ce sont les en-

1. « Le opposizioni che gli si davano e che mossero il Papa ad allontanarlo, furono principalmente la licenziosa e dissoluta vita del cardinale.... Ma fu opinione che niuna cosa lo stimulasse più, che l'opposizione che Este contra ogni dovere gli fece in conclave. » (Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII. pag. 28.)

2. « Trattandosi ora di tirar il duca di Ferrara in lega, e conoscendosi quanto, per disponerlo, potesse l'opera del cardinale suo fratello, non si lasciò cosa alcuma intentata per mitigar l'animo del Papa, e procurare il suo ritorno. » (Nores, p. 29.)

3. Dès le 7 septembre, le cardinal avait écrit à Henri II pour lui annoncer la disgrâce d'Hippolyte d'Este. Il promettait en même temps de travailler à le réconcilier avec son oncle. (Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII. — *Docum. inéd.*, n° 8.)

4. Cf. Della Casa, *Instructions et lettres au nom du cardinal Carafa.*

nemis du cardinal de Ferrare qui ont tout fait, en le calomniant auprès du pontife, avec tant de secret que personne n'en a eu vent; ce sont eux qui ont excité chez Sa Béatitude un tel mécontentement qu'il a été impossible de remédier au mal, comme on le désirait. Les meneurs de cette intrigue semblent être les cardinaux Carpi et du Bellai. Le premier est mû par une vieille haine et par la crainte de voir le cardinal de Ferrare grandir encore. Le second veut rester seul à diriger les affaires du roi, et, dévoré de l'ambition de devenir pape, il cherche à écarter un rival dangereux. Ils ont trouvé un prétexte pour empêcher Sa Béatitude d'entendre le cardinal Hippolyte, qui certainement aurait confondu les calomniateurs. Affirmez à M. le Duc, sur mon honneur de gentilhomme et de cardinal, que c'est là tout ce que je sais, que je ne négligerai rien pour servir les intérêts du cardinal son frère, et que j'ai le ferme espoir de le faire rentrer en grâce auprès de Sa Béatitude. Seulement j'ai besoin d'un peu de temps : car on a si bien prévenu l'esprit du Saint-Père qu'il me faut procéder avec circonspection. »

Ainsi le Cardinal rejetait toute part de responsabilité dans l'acte de rigueur qui avait frappé le frère du duc[1]. Il cherchait même dans une certaine mesure à excuser Paul IV, en déclarant que sa bonne foi avait été surprise par d'habiles et perfides calomniateurs. C'est qu'il fallait à tout prix apaiser le duc de Ferrare. Aussi le Cardinal prodigue les protestations de dévouement. Non seulement il promet de mettre en œuvre tout son crédit pour réconcilier Hippolyte d'Este avec le pape, mais il pousse le zèle jusqu'à s'accuser presque de n'avoir pas su deviner la machination dont il a été victime. Enfin, pour comble d'habileté, il n'hésite pas, lui neveu du pontife, à laisser entrevoir que le cardinal de Ferrare pourrait bien s'asseoir quelque jour sur le trône de Saint-Pierre. Comment le duc aurait-il pu être insensible à cette délicate flatterie?

Dans la seconde partie de ce document important, le Cardinal abordait, mais seulement à mots couverts et sans se livrer complètement, la grosse affaire de la ligue contre les Impériaux[2].

1. Nores témoigne qu'à la cour du Vatican l'opinion commune fut que le Cardinal eut connaissance, et des accusations dirigées contre Hippolyte d'Este, et de la disgrâce qui le menaçait. Mais, dit-il, « il ne se remua en sa faveur que lorsqu'un intérêt personnel l'y poussa. » (Cf. *Archivio Stor. Ital.*, t. XII, pag. 31.)

2. Nores, si exact d'ordinaire, se trompe en affirmant que le Cardinal offrait dès lors le commandement des troupes de la ligue au duc de Ferrare. Il n'en est pas dit un mot dans l'instruction remise à Andrea d'Agubbio, dont le texte même nous a été conservé dans les œuvres de Della Casa. (Cf. *Arch. Stor.*, t. XII, pag. 31.)

Andrea d'Agubbio devait faire entendre au duc Hercule qu'une rupture entre le Saint-Siège et l'Espagne était prochaine autant qu'inévitable, que Paul IV était décidé à ne pas supporter plus longtemps l'insolence de ses adversaires, depuis surtout qu'on avait découvert qu'ils complotaient contre la vie de son neveu [1]. Mais il devait s'en tenir là et ne pas lui offrir ouvertement d'entrer dans la coalition. Le Cardinal estimait sans doute qu'une trop grande précipitation à démasquer le but intéressé de la mission de son agent eût atténué la valeur des belles protestations de dévouement et des offres de service qu'il était chargé de porter à Ferrare. Il était plus prudent d'apaiser avant tout le mécontentement que le duc avait conçu, plus habile de ne lui demander aide et assistance qu'après avoir rendu à la famille d'Este un service assez important pour que la participation de son chef à la ligue lui fût imposée par la reconnaissance, en même temps que conseillée par la politique. Pour cette fois, on se contenterait donc de supplier le duc d'user le plus tôt possible de son influence sur les ministres du roi, pour les déterminer à prendre énergiquement en main la défense des intérêts du Siège apostolique. On sait que, quelques jours après, le Cardinal faisait de même demander au roi Henri II d'obtenir l'adhésion du duc de Ferrare, époux d'une fille de Louis XII, à la coalition contre les Impériaux.

Ainsi les deux missions d'Annibale Rucellai et d'Andrea d'Agubbio se complétaient l'une l'autre et concouraient au même but. On ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration pour ce hardi jeune homme, qui, sans préparation, sans études, grâce à la seule vertu de son génie souple et délié, apportait au jeu délicat de la politique tant de finesse et tant de pénétration. Ambitieux et plein d'audace, il avait osé concevoir le projet d'une lutte contre le puissant empereur Charles-Quint; mais, au lieu de se laisser écraser comme un intrigant vulgaire par la grandeur de l'œuvre, il élevait ses talents à la hauteur des difficultés.

1. « .... Presupposto che Nostro Signore sia costretto a rompere per le insolenze e mala volontà degli avversari, i quali macchinano ora tuttavia contro la mia persona.... » (Cf. Della Casa, *Lettres et instructions au nom du cardinal Carafa.*)

CHAPITRE VIII

NOUVELLES CAUSES DE CONFLIT AVEC LES ESPAGNOLS

Dénouement de l'affaire des galères. — Libération du Camerlingue. — Le Cardinal empêche une promotion de sept membres nouveaux du Sacré-Collège préparée secrètement par Paul IV. — Complots contre le Cardinal et contre Paul IV. — Le pape réunit au Vatican ses principaux conseillers. — Son discours. — Mesures prises par le Cardinal.

Pendant que les deux agents du Cardinal s'acheminaient l'un vers le roi de France, l'autre vers le duc de Ferrare, à Rome, l'affaire des galères enlevées dans le port de Civita-Vecchia se terminait enfin. Depuis qu'une répression énergique autant qu'inattendue avait appris aux Sforza qu'on ne pouvait plus impunément braver le Vatican, l'orgueilleuse famille, convertie par la crainte à l'obéissance et à l'humilité, cherchait les moyens d'apaiser la colère de Paul IV. La ruine totale des Colonna faisait assez connaître le traitement que réservait à ses ennemis le terrible successeur de Jules III. Le comte Santa-Fiora partit donc pour Naples, obtint d'un lieutenant du vice-roi l'ordre de restitution des bâtiments capturés, et, selon la volonté expresse du pape, les fit reconduire à Civita-Vecchia par ceux-là mêmes qui les avaient enlevés. Il était impossible d'obtenir uue réparation plus éclatante. Mais telle était, chez l'inflexible vieillard, la persistance et l'âpreté du ressentiment, qu'il ne fut pas pour cela désarmé. Il ne fallut pas moins que les prières de tout le Sacré-Collège pour obtenir le 19 septembre la mise en liberté du cardinal camerlingue, prisonnier depuis vingt jours. Encore les portes du château Saint-Ange ne s'ouvrirent-elles pour lui qu'après qu'il se fut engagé, sous l'énorme caution de trois cent mille écus, à ne point sortir de Rome sans la permission écrite du pape et à se présenter sur toute réquisition, même verbale. Sinon, il devait perdre *ipso facto* outre la somme affectée à la

caution, toutes ses charges et dignités. Ce n'est pas tout. Le lendemain, dans un consistoire, le pape lui adressa des paroles sévères, « l'avertissant de marcher à l'avenir plus prudemment, de laisser là les intrigues et les relations séditieuses, de vivre en bon ecclésiastique, sous peine d'encourir toute son indignation [1]. »

On ne sait quelle part le Cardinal avait prise à la libération du camerlingue. Il est possible qu'il ait eu l'habileté de se joindre à ses collègues du Sacré-Collège pour obtenir la grâce du prisonnier, démarche intéressée, qui lui donnait un titre à la reconnaissance de ce riche et puissant personnage. On ne peut toutefois l'affirmer. Ce qui est certain, c'est que, par raffinement de prudence, il jugea utile de prévenir immédiatement le roi et le connétable en termes où l'on pouvait entrevoir l'expression discrète d'une sorte de mécontentement respectueux causé par la clémence inopportune de Paul IV. « Sire, disait-il à Henri II, comme il a été nécessaire que Notre Seigneur laissât sortir du château le Camerlingue..., il m'a paru convenable d'en donner avis à Votre Majesté, afin qu'elle ne s'en étonne pas..... » — Et au duc de Montmorency : « Il a semblé nécessaire à Notre Seigneur d'accorder aux prières du Sacré-Collège la libération de Sa Seigneurie illustrissime [2]..... » Il ajoutait que des renseignements nouveaux permettaient de juger la conduite du camerlingue avec moins de sévérité [3]. Ainsi, toujours actif et prévoyant, prodiguant à sa négociation les soins les plus minutieux, le neveu de Paul IV écartait de l'esprit du roi tout étonnement et toute inquiétude. En même temps qu'il écrivait ces deux billets, il faisait expédier par della Casa à Rucellai une lettre qui contenait le détail de la libération du cardinal Santa-Fiora. On ne peut manquer d'être frappé de la complaisance avec laquelle della Casa énumère les mesures prises par le pape pour s'assurer à l'avenir de la fidélité du camerlingue. Il n'est pas jusqu'aux paroles comminatoires prononcées par le pontife, que le secrétaire du Cardinal ne rapporte avec soin, avant de conclure par cette phrase significative, destinée à résumer la situation, telle qu'elle devait être exposée à la cour de France : « Si bien que l'on peut dire que, tout en étant hors de prison, il n'est pas libre pour cela [4]. » Il était bon en effet que Rucellai pût rendre compte au roi de toutes ces circonstances,

1. Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 27.
2. Cf. della Casa, *Lettres et instruct. au nom du cardinal Carafa*, lettres du 20 septembre 1555.
3. « .... Si sono allegerite assai le querele che s'erano sentite contra il prefato Mons. Camerlingo.... » (*Loc. cit.*)
4. « Si che si puo dire che essendo fuori di carcere, non sia perciò libero. » (Lettre de della Casa à Annibale Rucellai, du 20 septembre 1555.)

qui restreignaient singulièrement l'étendue de la grâce accordée au cardinal impérialiste. On fermait ainsi la bouche de quiconque tenterait d'insinuer que la clémence de Paul IV à l'égard de Santa-Fiora fût le symptôme d'un rapprochement entre le Saint-Siège et l'Espagne.

Cette même lettre de della Casa nous fournit un précieux témoignage de l'ascendant que le neveu de Paul IV exerçait sur l'esprit de son oncle. Le pape avait décidé de faire une promotion de cardinaux. Pour des motifs qui nous échappent, mais peut-être afin de se donner à lui-même la satisfaction de faire cette fois acte de volonté souveraine en ne prenant conseil de personne, pas même de son puissant favori, Paul IV avait tenu son projet tellement secret que, la veille du jour où la promotion devait avoir lieu, le cardinal Carafa ne savait rien encore. Quelques mots échappés à Carpi, malgré les réticences dont il chercha aussitôt à les entourer, donnèrent heureusement l'éveil [1]. Le soir même, après dîner (19 septembre 1555), le Cardinal monta [2] chez son oncle, accompagné de della Casa. On aime à se représenter l'ambitieux jeune homme, dans son superbe costume de cardinal, traversant d'un pas grave et avec un maintien recueilli les longues galeries du Vatican. Tout s'incline devant lui, tout rend hommage à son crédit et à sa puissance, mais la calme dignité de son attitude ne cache que des pensées tumultueuses et violentes. Qui donc a osé inspirer au pape cette audace d'entrer en rébellion contre son favori? On souhaiterait vivement connaître le détail de cette entrevue de l'oncle et du neveu. Malheureusement, della Casa, qui sans doute y assistait, se contente d'en donner le résultat, et il ne nous raconte pas comment son maître sut triompher de ces dangereuses velléités d'indépendance qu'avait manifestées Paul IV. Ce qui est certain, c'est que le soir même, en quittant le pape, il lui avait déjà fait rayer les noms de trois candidats sur sept, et que le lendemain matin (20 septembre) il obtenait que la promotion fût ajournée à Noël. C'était un beau succès. La faveur du Cardinal sortait de cette épreuve plus éclatante que jamais, grâce à cette nouvelle démonstration de la faiblesse du pontife. Della Casa le dit expressément : « Notre Cardinal en a beaucoup accru sa réputation [3]. »

1. « Nostro Signore avea ordinato una promozione di cardinali.... ed era condotta tanto segreta che noi non la sapevamo prima di iersera, che Carpi ci la disse senza nominar perciò le persone, dicendo d'averla in confessione. » (*Loc. ant. cit.*)

2. « ..... e cosi dopo cena andammo di sopra. » Le Cardinal avait donc ses appartements à l'un des étages inférieurs du Vatican.

3. « .... dove il cardinal nostro ave accresciuta molta riputazione.... » (*Loc. ant. cit.*)

L'insuffisance des renseignements qui nous ont été transmis sur cette affaire est d'autant plus regrettable qu'on a quelque raison de lui attribuer plus d'importance que della Casa ne veut lui en donner. Pourquoi cette promotion, tenue si soigneusement cachée au cardinal Carafa, était-elle connue de Carpi, impérialiste avoué? Pourquoi trouvons-nous, parmi les personnages auxquels Paul IV destinait le chapeau [1], un Anglais, sujet de Philippe II, l'archevêque de Cologne, sujet de l'Empereur, et même un confesseur de Charles Quint? Encore ne parle-t-on pas ici de l'inquisiteur Fra Michele et d'un certain dom Berardino, théatin, parce que nous ne savons rien d'eux [2], non plus que du « Picard » dont parle della Casa. Mais n'est-il pas étonnant de voir que, au moment où le pape invoquait la protection de Henri II, un seul Français ait trouvé place sur la liste, alors que trois partisans au moins de l'Empereur devaient recevoir cette faveur insigne d'entrer dans le Sacré-Collège? On en peut conclure, ce semble, qu'il y eut en cette occasion une petite conspiration impérialiste, ayant pour but de circonvenir Paul IV et de ruiner le crédit de son neveu. La chose était d'autant plus grave que l'entrée de trois nouveaux impérialistes dans le Sacré-Collège pouvait déjouer lors du prochain conclave le projet que le Cardinal caressait secrètement de se faire élever au pontificat, grâce à l'appui de la faction française. Le pape, poussé peut-être par ces obscurs conseillers qu'on voit de temps en temps apparaître auprès de lui, comme le théatin Jérémie, céda un instant. Mais une seule démarche, comme on l'a vu, suffit au Cardinal pour reconquérir le terrain qu'il avait perdu. Et la cabale, qui avait su s'emparer momentanément de l'esprit du pontife, fut si vite frappée d'impuissance, qu'on put hésiter à croire qu'elle eût jamais existé.

Cette affaire était à peine terminée qu'une nouvelle cause de rupture avec l'Empereur vint s'ajouter à celles qui existaient déjà. On découvrit qu'un certain abbé Nani et un Calabrais du nom de Cesare Spina avaient reçu l'ordre d'assassiner le cardinal Carafa et même le pape. Nani, arrêté et interrogé, déclara qu'il était envoyé à un agent du duc d'Albe, l'abbé Bersegno,

1. En voici la liste, d'après della Casa : « I disegnati erano l'Inquisitor Fra Michele...... uno Inglese, un Francese, un Piccardo, l'Arcivescovo di Cologna, un Confessore di Sua Maestà Cesarea, e un don Berardino frate Teatino in Venezia. » (Cf., *loc. ant. cit.*)

2. On trouve dans une lettre des cardinaux de Lorraine et de Tournon au roi, du 21 déc. 1555, ces quelques mots sur dom Berardino : « ... homme de fort bonne vie et grande érudition aux saintes lettres, qui a toujours esté son (de Paul IV) compagnon d'estudes..... » (Cf. Ribier, t. II, pag. 620.)

Bruxelles. Il annonçait que l'évêque d'Arras, qui fut depuis le fameux cardinal Granvelle, s'était plaint amèrement des sévérités du pape contre les partisans de l'Empereur à Rome, et qu'il s'était exprimé sur le compte des Carafa en termes outrageants [1]. Les amis du Cardinal en profitèrent aussitôt pour remplir le Vatican de leurs doléances et de leurs récriminations. Ils contaient « que l'évêque d'Arras avait conseillé à l'Empereur de déclarer la guerre au pape et de mettre tout en œuvre pour lui enlever son État, tenant pour assuré que, tant que les papes conserveraient leur pouvoir temporel, ni l'Empereur ni le roi son fils ne pourraient demeurer en repos [2]. »

Cette lettre et les commentaires passionnés dont elle fut l'objet émurent profondément l'esprit du pape, déjà troublé par tous ces bruits de complots et d'assassinat qu'on faisait courir autour de lui. Dans la soirée du 30 septembre, le jour même où la lettre du nonce était arrivée, il convoqua au Vatican quelques-uns de ses plus intimes conseillers : le Cardinal et ses deux frères, don Giovanni, comte de Montorio, et don Antonio ; le cardinal Farnèse, le duc de Somma, Giovanni della Casa, Silvestro Aldobrandino, dom Geremia, théatin, le maître de la Chambre Paolo, et enfin l'ambassadeur de France, M. d'Avanson. Quand tous ces personnages, également hostiles à l'Empereur, furent réunis, Paul IV voulut qu'on leur donnât lecture de la lettre du nonce, puis d'une partie du procès que le procureur fiscal commençait à instruire contre les émissaires chargés par le duc d'Albe de tuer le pape et son neveu. Nores, qui nous raconte cette scène, ajoute que le pontife prit ensuite la parole. Son discours, qu'il nous rapporte, est bien composé. Il y a de l'ordre dans le plan, de la justesse dans les arguments, un heureux choix d'expressions, toute la gravité et toute l'onction qu'on peut attendre d'une harangue pontificale [3]. Malheureusement, si cette page fait honneur au talent littéraire de Nores, il n'y a pas lieu de lui attribuer plus d'authenticité qu'à ces développements oratoires que les historiens grecs ou latins aimaient jadis à placer dans la bouche de leurs personnages,

1. Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 32.
2. Id., *loc. ant. cit.*
3. « Nous voici donc réduit, comme un père odieux et persécuté, à cette nécessité maudite de tourner nos armes contre nos propres fils, et cela non point pour les dompter ou les corriger, mais, ce qui grandit et notre douleur et leur crime, pour nous défendre nous-même de leurs armes et de leurs embûches ! Ruineuse victoire, s'il faut triompher de personnes si chères, lamentable défaite s'il faut succomber sous les coups de nos propres enfants ! etc., etc. » Ce début suffit à faire connaître le ton général du morceau. (Cf. Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 33.)

afin de rompre par une éloquente diversion la monotonie du simple récit. Il est impossible d'admettre que ce morceau d'apparat, harmonieux et froid, plein d'idées générales mises en relief par de savantes antithèses, soit le discours ému, passionné, précis que Paul IV dut prononcer. C'est dans une lettre écrite par M. d'Avanson au roi, dès le lendemain de cette séance mémorable, qu'il faut chercher, sinon le texte même, au moins l'esprit de l'allocution faite par le pape. Rédigée le 1er octobre, quelques heures à peine après l'événement, cette dépêche doit être nécessairement un résumé fidèle des paroles de Paul IV. Il était en effet de la plus haute importance que le roi sût avec précision jusqu'à quel point le pape s'était engagé, ce qu'il avait promis et ce qu'il avait demandé. Or on ne trouve rien, dans le document diplomatique recueilli par Ribier [1], de tout le pompeux appareil dont Nores entoure cette harangue. Un certain nombre de faits nets et précis y remplacent avantageusement les considérations générales. Le pape commence par se plaindre de l'Empereur en termes pleins d'amertume. Il cite les lettres du nonce de Bruxelles, qui mentionnent les paroles menaçantes prononcées par M. d'Arras. Il rappelle que le marquis de Saria, ambassadeur de Charles-Quint, est venu le supplier de désarmer, « l'asseurant qu'il avoit écrit à dom Bernardin, vice-roi de Naples, qu'il eust à faire retirer tous les gens de guerre qui estoient descendus sur la frontière de l'Eglise. » Et néanmoins, « pensant l'avoir endormy par ses paroles, il avoit de nouveau fait descendre des gens du costé d'Ascoly, et qu'à ce qu'il voyoit, il n'y avoit plus moyen qu'il peust se fier audit Empereur ny à ses ministres : usant de ces mots qu'il falloit jouer à jeu découvert. » Il parle ensuite des « procès qu'il a fait à l'abbé Brezeigne et autres Impériaux, sur les énormes délicts qu'ils ont voulu attenter tant par empoisonnement qu'autrement à l'encontre de sa dite Sainteté, du cardinal Farnèse et du cardinal Caraffe. » Il assure « qu'on le voudroit faire mourir d'une fièvre éthique, et consommer par le temps et sa personne et toutes les forces de l'Eglise. » Puis il invoque la protection du roi de France, déclare « qu'il fait son compte de délivrer bientost l'Italie de la tyrannie dudit Empereur, et voir deux de vos enfants [de Henri II], l'un roy de Naples, et l'autre duc de Milan. » Après quoi, il expose à d'Avanson le plan qu'il a formé pour obtenir ces grands résultats, en le priant d'en favoriser de toutes ses forces l'exécution. Il projette de confier au duc d'Urbin le soin de surveiller les frontières du royaume de Na-

1. Cf. Ribier, t. II, pag. 618.

ples, avec les troupes qui se trouvent présentement à Rome. En même temps, le roi fera faire, par l'entremise de ses agents ou ministres, une levée de quatre à cinq mille hommes [1], « tant dans les terres de l'Eglise, qu'ailleurs où nous voudrons. » Cette petite armée sera placée sous les ordres du duc de Parme, Ottavio Farnese, « auquel Sa Sainteté dit se fier autant ou plus qu'à aucun autre, pour estre ledit sieur duc tant affectionné à vostre service comme il est, et d'ailleurs personnage si qualifié, qu'il s'asseure que tous bons soldats, seigneurs et gentils-hommes de ce pays le voudront suivre volontiers en tous endroits. » Tandis que le duc d'Urbin pourvoira à la sécurité de l'Etat ecclésiastique vers la frontière du sud, Ottavio Farnese « s'ira jetter dans le Siennois pour là entreprendre tout ce qu'il pourra contre le duc de Florence, et rompre les desseins que ledit duc a faits avec les Impériaux d'envahir les terres de Sa Sainteté. » Deux vice-légats seront expédiés, l'un à Viterbe, l'autre à Pérouse, pour surveiller les levées et rassembler des approvisionnements, « qui sont toujours de nouveaux témoignages de la volonté de sadite Sainteté, et manifestes déclarations qui ne se peuvent rétracter. »

Quand le pape eut achevé cette belliqueuse harangue, l'ambassadeur d'Avanson, comme il l'apprend lui-même au roi, prit à son tour la parole pour confirmer Paul IV dans la résolution qu'il avait manifestée de rompre ouvertement avec l'Espagne, l'assurant « que les Impériaux ne juroient plus que par le second sac qu'ils espéroient de Rome [2] ». Là-dessus, le pape leva la séance, en chargeant le cardinal Carafa de discuter et de fixer les conditions de la ligue [3]. Il ne pouvait lui confier mission plus agréable et plus ardemment souhaitée. Cette fois, le

1. Nores, ou tout au moins son éditeur de l'*Archivio Storico*, commet ici une erreur manifeste, en parlant de *quarante mille fantassins* que devait lever le duc Octave. Les plus grandes armées de l'époque ne s'élevaient presque jamais à ce chiffre. A plus forte raison est-il exagéré quand il s'agit d'un corps destiné à faire la guerre de partisans sur la frontière. Il se trompe également en attribuant au duc d'Urbin *neuf mille hommes* sans compter la cavalerie. La lettre de della Casa à Rucellai du 20 septembre parle seulement de 2500 fantassins qui viennent d'arriver à Rome. C'est de ce petit corps augmenté peut-être de quelques centaines d'hommes que le duc devait prendre le commandement. (Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 35.)

2. Voir, comme pour toutes les citations précédentes, la lettre de M. d'Avanson au roi, du 1er octobre 1555. Ribier, t. II, pages 618, 619, 620. — On remarquera que Nores fait de la réponse de d'Avanson, comme du discours du Pape, une analyse fort éloquente, mais amplifiée et inexacte.

3. « E rimettendosi, intorno alle particolari condizioni della lega, al cardinal Caraffa, licenziò tutti. » (Nores, *Arch. Stor. Ital.*, t. XII, p. 35.)

Cardinal touchait au but. Ces savantes négociations, dont il avait été l'âme depuis quatre mois, cette magnifique et vaste intrigue qui reliait de ses fils invisibles Rome, Fontainebleau, Venise, Ferrare et Parme, son adresse, sa prévoyance, son énergie, recevaient enfin leur récompense. C'était un de ces jours de triomphe, qui font goûter aux grands ambitieux des joies que le vulgaire ignore, parce qu'il ne soupçonne point de quel âpre amour on finit par chérir une pensée unique, qu'on porte nuit et jour avec soi. Aussi le neveu de Paul IV n'eut-il garde de laisser à son oncle le temps de revenir sur sa décision. Sans même attendre jusqu'au lendemain, il entraîne avec lui un de ses frères, le cardinal Farnèse, et l'ambassadeur de France. Malgré l'heure avancée de la nuit, il pénètre dans l'appartement du maître de la Chambre, parce que c'est le premier qui s'offre à lui en sortant de la salle où le pape les a reçus [1] et qu'il serait trop long de chercher ailleurs. Il fait mander le duc Ottavio. On décide qu'il partira immédiatement pour Pitigliano. Là, il sera rejoint par trois capitaines en renom, M. de Soubise, Cornelio Bentivoglio et Francesco Chiaramonte. Avec leurs troupes et celles qu'il lèvera lui-même, il tentera « l'exécution de quelques bonnes entreprises [2]. » Le Cardinal adjure ensuite M. d'Avanson d'obtenir au plus tôt une réponse du roi, promettant « que, quand la réponse de Votre Majesté arrivera icy, j'auray pour mettre en campagne tant de vostre costé que de celuy du pape dix-huit mille hommes de pied et douze cents chevaux [3]. » Enfin il est décidé que Monsignor della Casa s'installera auprès de l'ambassadeur, pour travailler à la rédaction des articles du traité, afin qu'on pût les soumettre au pape le plus tôt possible et les envoyer immédiatement à Henri II, sans attendre le résultat de la mission de Rucellai [4].

Le lendemain, 1er octobre, le Cardinal eut soin d'écrire à son agent auprès du roi pour le mettre au courant des faits qui venaient de s'accomplir. Après l'avoir instruit des dispositions prises dans la conférence de nuit, il ajoute avec sa prévoyance ordinaire les recommandations suivantes :

« Il est nécessaire que vous insistiez avec diligence auprès de Sa

1. Nores, *loc. ant. cit.*
2. Ribier, *loc. cit.*
3. Ribier, *loc. cit.*
4. C'est Nores qui nous fournit ces derniers renseignements, qu'on ne trouve pas dans la lettre de M. d'Avanson : « E finalmente si diede cura a Monsignor della Casa che fosse giornalmente col Ambasciatore e si stendessero i capitoli della lega quanto prima, per poterli conferire col Papa e senza aspettar altro del negoziato del Rucellai, mandarli subito al Rè christianissimo. » (*Loc. ant. cit.*)

Majesté et de monsieur le connétable, pour qu'ils pressent avec instances le baron de La Garde [1] de débarquer au plus tôt à Civita-Vecchia les troupes de Provence et de Corse. Il sera bon que Sa Majesté lui expédie rapidement un gentilhomme influent, car vous n'ignorez pas avec quelle lenteur le baron a coutume d'agir. Qu'il plaise à Sa Majesté d'ordonner que l'argent ne manque point; nous y pourvoyons de notre côté autant qu'il se peut faire. Déclarez bien à Sa Majesté et au connétable qu'ils doivent s'efforcer de témoigner toute leur bonne volonté à l'égard de Notre Seigneur, aujourd'hui que la rupture est un fait accompli, afin que Sa Béatitude considère la situation avec tranquillité et ne s'avise point de reculer [2]. Car il serait désormais impossible de la réduire à ce terme, et nous perdrions une occasion si favorable, comme Sa Majesté ne peut l'ignorer.

« Nous espérons pouvoir mettre en campagne dix-huit mille fantassins...... et nous aurons plus de mille cavaliers.

« Recommandez à Sa Majesté de faire presser par tous les moyens le duc de Ferrare, pour obtenir qu'il se déclare, car l'heure est venue. De notre côté, nous y travaillerons avec toute la diligence possible. De même pour les Vénitiens........

« Ayez soin de me dépeindre [3] par tous les moyens possibles les dispositions du roi..... dans le cas où Sa Majesté ne pourrait s'occuper pour le moment des affaires d'Italie, je verrais à traîner les choses en longueur, pour éviter et ma propre perte et celle de cet Etat [4]..... »

On voit que le grand triomphe de la veille n'avait pas troublé la ferme et lucide intelligence du Cardinal. Sa nouvelle instruction à Rucellai est aussi minutieuse, aussi précise, aussi pratique que les autres. Rien n'est oublié, pas même la lenteur du baron de La Garde; tout est prévu, même le cas où le concours de Henri II viendrait à manquer. Ainsi le neveu de Paul IV, loin de se laisser griser par le succès, ne répondait à chaque faveur de la fortune que par un redoublement de prévoyance et de soins.

1. Commandant des forces navales de Henri II dans la Méditerranée.

2. « Che si sforzino di mostrare il loro pronto animo a Nostro Signore, ora che la rottura è in essere, acciochè vedendo Sua Beatitudine qualche certezza, non procuri di ritirarsi. »

3. Il y a dans le texte : « Vedete di ritrarre per ogni via che potete l'animo del Rè. »

4. Cf. della Casa, *Instructions et lettres au nom du cardinal Carafa*, lettre du 1er octobre 1555.

CHAPITRE IX

TRAITÉ D'ALLIANCE ENTRE PAUL IV ET HENRI II

Treize jours seulement s'étaient écoulés depuis les événements qu'on vient de raconter, quand della Casa acheva le projet de ligue dont la rédaction lui avait été confiée. Nores admire sa diligence. On peut s'étonner au contraire qu'il n'ait pas fallu moins de deux semaines à sa plume exercée pour écrire ces quelques pages. Il est vrai qu'on trouve bien vite une explication toute naturelle de ce retard. On peut affirmer en effet que chaque ligne dut passer sous l'œil vigilant du Cardinal et que, avant d'arriver à la forme définitive que nous lui connaissons, le projet dut subir plus d'une modification. Si l'on veut bien se rappeler que cette ligue était l'œuvre personnelle du neveu de Paul IV, que depuis quatre mois toutes ses paroles et tous ses actes n'avaient eu pour but que d'en préparer la conclusion, que dans le secret de sa pensée il la regardait comme nécessaire à sa fortune, on comprendra sans peine de quelle importance il était pour lui de ne pas livrer un seul mot au hasard, de tout peser avec un soin scrupuleux. Que d'exigences d'ailleurs à satisfaire ! Car il ne s'agissait pas seulement de pourvoir à l'intérêt général du Saint-Siège et de mériter les éloges de Paul IV, par une adroite distribution des profits et des charges de la commune alliance. Le Cardinal avait encore à remplir les engagements pris envers ses deux frères, Giovanni et Antonio, dont l'ambition, rendue plus âpre par le crédit toujours croissant de leur cadet, exigeait un aliment plus solide que des promesses et s'impatientait de n'avoir encore rien obtenu. Certes, le favori de Paul IV était assez fort pour les abandonner à eux-mêmes et braver leur mécontentement. Mais on a dit déjà que, à défaut d'affection profonde pour ses frères, il avait une sorte d'esprit de famille, qui lui faisait souhaiter leur élévation en même temps que la sienne. Puis il savait la force de trois

volontés étroitement unies par le lien solide de l'intérêt. Ses frères lui étaient nécessaires, ne fût-ce que pour conserver intact l'empire qu'il exerçait sur l'esprit de Paul IV. Il ne devait donc pas, puisqu'une occasion si favorable se présentait, hésiter à leur rendre quelque signalé service, dont il serait largement payé par leur dévouement et leur docilité. Son oncle ne pourrait lui savoir mauvais gré de cette preuve de fraternelle affection. Seulement il fallait prendre soin d'énoncer les prétentions du comte de Montorio et de don Antonio, ainsi que les siennes propres, avec assez d'adresse pour que ni le roi ni même le pape ne pussent se défier de cette fougueuse ambition des Carafa, et soupçonner quelle part l'intérêt personnel avait tenue dans la conduite du Cardinal jusqu'à ce jour. Pour tous ces motifs, il fallait procéder avec circonspection et mesure dans la rédaction du traité.

Enfin, le 13 octobre 1555, le texte put en être soumis à l'approbation du pape, qui le signa le lendemain, au palais de Saint-Marc, ainsi que M. d'Avanson [1]. Ce document, dont Nores donne une analyse détaillée, mais dont le texte même a trouvé place dans les œuvres de della Casa, est trop important pour qu'on ne le reproduise pas ici presque intégralement :

Ligue entre le Pape et le Roi. — Notre Très-Saint Père et Seigneur en Jésus-Christ, Paul, par la Providence divine quatrième pape de ce nom, contraint par plusieurs causes très justes que l'on fera connaître en temps et lieu, déclare, par la présente écriture, comment Sa Béatitude et Monsieur d'Avanson, ambassadeur du Roi Très-Chrétien, Henri, Roi de France, ont conclu ligue et confédération entre le Siège Apostolique et ledit Roi, suivant les clauses ci-dessous mentionnées. D'autre part, ledit Monsieur d'Avanson déclare également avoir conclu ladite ligue avec lesdites clauses au nom dudit Roi, en vertu de ses mandats et pouvoirs ; promettant que Sa Majesté Très-Chrétienne les aura pour agréables et les ratifiera dans le délai des quarante premiers jours à venir, et que, si dans cet intervalle Notre Seigneur vient à avoir besoin des forces du Roi, celui-ci usera de tout son pouvoir pour secourir Sa Béatitude, d'argent et de toute autre chose. En foi de quoi ladite capitulation sera souscrite de la main de Sa Sainteté et du même Monsieur d'Avanson, ce jour le 14e d'octobre 1555, à Rome, dans le Palais de Saint-Marc.

« I. Le Roi Très-Chrétien oblige spontanément sa foi de dé-

1. Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 35. — L'historien italien commet encore ici l'erreur qu'on a déjà signalée d'appeler l'ambassadeur M. d'Alençon. D'Alençon était le titre porté par le troisième fils de Henri II, qui fut plus tard Henri III.

fendre avec toutes ses forces Notre Seigneur et la Sainte-Eglise, contre tout homme, quels que soient sa condition ou son rang, ce rang fût-il suprême, qui voudrait l'attaquer [1]. Il met cette entreprise au premier rang de toutes celles qu'il pourra aborder. Il s'engage à ne pas l'abandonner, à ne pas la laisser, quelque accident, quelque désastre qui puisse arriver, comme il convient de faire à un fils véritable et pieux, pour la défense de sa très chère et très sainte Mère. Cette promesse doit être considérée comme provenant de sa royale bonté et de son âme très chrétienne, indépendamment de toute convention réciproque.....

« II. Le Roi Très-Chrétien daigne prendre à jamais sous sa protection le très illustre et très révérend cardinal Carafa et ses très-illustres frères, le Seigneur comte de Montorio et le Seigneur Don Antonio Carafa, ainsi que leurs descendants; il accordera à Leurs Seigneuries très illustres des compensations pour les terres et biens leur appartenant qu'ils pourront avoir perdus dans le royaume de Naples, en leur donnant soit en Italie, soit en France, d'autres terres et d'autres biens, dignes de leur noblesse et de sa royale magnanimité.

« III. Outre la susdite promesse toute spontanée de Sa Majesté Très-Chrétienne, il est fait une ligue perpétuelle défensive et offensive entre Notre Seigneur et le Siège Apostolique d'une part, le Roi Très-Chrétien de l'autre, en Italie seulement, non compris le Piémont.

« IV. On fera un dépôt de cinq cent mille écus, dont le Roi devra fournir trois cent cinquante mille et Notre Seigneur cent-cinquante mille. Ces sommes seront déposées à Rome ou à Venise dans le délai de trois mois. On s'engagera à les renouveler autant de fois qu'il sera nécessaire, sans que pour cela on tarde à commencer la guerre, quand le moment paraîtra opportun [2].

« V. Le Roi fera passer en Italie huit mille fantassins d'Outre-Mont, cinq cents lances à la française, et douze cents hommes de cavalerie légère.

« VI. Le Roi fera venir un Prince du sang, ce qui est nécessaire pour beaucoup de causes, déjà énoncées oralement.

« VII. Notre Seigneur tirera de l'État de l'Eglise et d'autres lieux dix mille hommes de pied, avec leurs capitaines, colonels, généraux, soumis au choix de Sa Béatitude. Le dépôt déjà mentionné fournira les fonds nécessaires pour cette levée, ainsi que pour celle de mille cavaliers.

1. « Da ciascuno di qualsivoglia condizione o grado, anche supremo, che lo volesse offendere. »

2. « Promettendo di rinnovarlo quante volte sarà necessario, e in tanto non si ritardi il cominciar la guerra, se così parrà opportuno. »

« VIII. Notre Seigneur accorde le passage, les subsistances, et autres commodités qu'on pourra trouver dans l'Etat de l'Église, aux gens du roi, moyennant payement.

« IX. Notre Seigneur fournira l'artillerie qui sera nécessaire, dans la mesure du possible.

« X. Notre Seigneur fournira également, aux frais de la ligue, les munitions et autres choses semblables.

« XI. La guerre devra commencer dans le Royaume de Naples ou en Toscane, comme Notre Seigneur le préférera, parce que, si l'on faisait la guerre en Lombardie, il serait nécessaire d'avoir une autre armée pour défendre Rome et l'État ecclésiastique contre les attaques des Impériaux.

« XII. Si les circonstances viennent à changer et s'il devient opportun de faire la guerre en Lombardie, Notre Seigneur sera tenu d'y contribuer, comme précédemment.

« XIII. Si l'on vient à prendre Sienne, cette ville et son territoire appartiendront à l'Eglise; ou bien, si la population consent à cet arrangement, Sienne sera donnée au Seigneur comte de Montorio ou à tout autre Seigneur que Sa Béatitude choisira.

« XIV. Si l'on vient à reconquérir l'État de Milan, Notre Seigneur et le Siège Apostolique y recouvreront les terres et la juridiction qui leur appartiennent.

« XV. On fera la guerre au duc de Florence, pour rendre la liberté à cet Etat.

« XVI. Le Roi s'engage à soulager les peuples du Milanais des charges insupportables dont ils sont accablés.

« XVII. Le Roi s'engage ouvertement à délivrer le royaume de Naples et de Sicile de toutes charges, contributions, impôts et autres extorsions établies par les Impériaux ou les Espagnols, et à remettre les finances dans l'état primitif.

« XVIII. Il promet également de rendre leurs privilèges aux Cités, Barons, et Places qui les auront perdus pour avoir embrassé la cause de Sa Majesté.

« XIX. Sur les conquêtes que l'on fera dans le royaume de Naples, il sera donné au Très-Illustre Seigneur comte de Montorio un État indépendant et *pleno jure* de vingt-cinq mille écus de rente; et de même au Seigneur Don Antonio Carafa, un autre État semblable de quinze mille écus de rente au moins.

« XX. Nul des confédérés ne pourra faire la paix avec aucun des ennemis particuliers de l'autre, ou des ennemis communs, sans que l'autre le sache et y consente.

« XXI. Les confins de l'Église s'étendront conformément aux clauses de la ligue faite avec Léon X.

« XXII. Le Roi promet de donner le Royaume de Naples à un

de ses Sérénissimes fils qui ne soit pas le premier-né, et Notre Seigneur lui en accordera l'investiture selon les clauses énoncées dans la susdite ligue, ou selon d'autres qui pourraient paraître plus convenables. Le Roi promet également de donner l'Etat de Milan à un autre de ses fils qui ne soit pas le premier-né.

« XXIII. On réservera une place dans la ligue à la Seigneurie de Venise, en lui promettant la Sicile, si l'on croit devoir le faire.

« XXIV. De même pour le duc de Ferrare.

« XXV. De même pour les Seigneurs Suisses, comme il en est question dans la susdite ligue de Léon.

« XXVI. Le cens [1] s'élèvera à quarante mille ducats d'or nouveaux de la Chambre.

« XXVII. Le Roi donnera un État en Sicile au Siège Apostolique comme dans la capitulation déjà mentionnée.

« XXVIII. Dans ces royaumes, le Roi ne pourra s'immiscer dans les affaires spirituelles ou concernant les bénéfices ; il ne pourra faire aucune pragmatique, aucun décret contre la juridiction Ecclésiastique.

« XXIX Le Roi devra toujours être obéissant et fidèle serviteur du Pape, et fournir quatre cents lances ainsi que deux galères armées, prêtes pour toute entreprise et sur toute réquisition de Sa Sainteté.

« XXX. Le Roi ne pourra accueillir aucun ennemi, aucun rebelle de la Sainte-Eglise.

« XXXI. Le Roi ne pourra lever des gens dans l'État de l'Église sans la permission du Pape.

« XXXII. Le Roi devra envoyer son fils habiter dans l'un des deux royaumes susdits, et ses gouverneurs seront choisis par Notre Seigneur, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge convenable.

« XXXIII. Dans le cas où ledit fils du Roi ne pourrait, à cause de sa jeunesse, venir dans ces royaumes, ils seront soumis à l'administration et à l'autorité commune du Pape et du Roi, au moyen d'une personne choisie d'un commun accord et qui prêtera serment à la fois à l'un et à l'autre.

« XXXIV. Le Roi Henri prêtera serment pour son fils, en attendant que ce prince soit en âge de pouvoir le prêter lui-même.

« Ita est. PAULUS PAPA IV, etc.
« Ita est. Io. D'AVANSON, *regis christianissimi orator.* »

Telles furent les clauses de la ligue, rédigées par della Casa sous l'inspiration directe de son maître.

L'habileté du Cardinal éclate à chacun des articles de cet im-

1. Le cens payé par le royaume de Naples au Saint-Siège.

6

portant document. Un art infini a présidé à la répartition des profits et des charges de la commune alliance. Il est à peine besoin de faire remarquer combien d'avantages sont stipulés en faveur de Paul IV, sans compensation pour Henri II. Il fallait que M. d'Avanson fût bien dévoué aux intérêts de Carafa, ou plutôt que le chimérique espoir de conquérir Naples et Milan n'eût encore rien perdu de l'empire qu'il exerçait sur l'esprit des Français depuis Charles VIII, pour qu'un pareil traité pût être proposé au roi. Il semblait en vérité que ce fût lui qui eût sollicité l'alliance du Saint-Siège. Il devait fournir beaucoup plus d'hommes (art. V), beaucoup plus d'argent surtout (art. IV) que le pape. Celui-ci obtenait le droit exorbitant de puiser à discrétion dans le trésor commun pour lever des soldats, rassembler de l'artillerie et des munitions (art. VII, IX, X). Il n'accordait même pas les subsistances gratuites à l'armée française sur les terres de l'Eglise (art. VIII). Le plan général de la guerre et la conduite des opérations étaient soigneusement subordonnés à l'intérêt particulier du Saint-Siège (art. XI). On devait déclarer la guerre au duc Cosme, pour donner satisfaction aux bannis florentins qui remplissaient le Vatican (art. XV). Le pape, il est vrai, ne semblait réclamer ouvertement aucun agrandissement territorial. Mais trois petites clauses, rédigées à dessein en termes vagues et ambigus (art. XIV, XXI, XXVII), autorisaient des revendications ultérieures. Que ne pourrait-on pas trouver dans cette vieille « ligue de Léon X », suivant les stipulations de laquelle les frontières de l'Etat ecclésiastique devaient être délimitées? Et n'était-ce point un droit précieux que celui de recouvrer dans le Milanais « les terres de la juridiction appartenant à l'Eglise », en même temps qu'on obtiendrait « un Etat » en Sicile? Il suffirait d'interpréter habilement ces textes obscurs pour en tirer plus tard tout ce que l'on voudrait. Le Cardinal se sentait de merveilleuses aptitudes pour cette sorte d'exégèse. Il fallait aussi que le pape, pasteur universel, protecteur et père des fidèles, ne parût pas oublier l'intérêt de ces populations italiennes qu'il voulait soustraire au joug de l'Espagne. Aussi le traité ne manque-t-il pas d'imposer à Henri II l'obligation d'alléger les charges financières qui pesaient sur elles (art. XVI, XVII). Seulement, hasard étrange, en même temps qu'il diminuera les impôts, il devra payer au Vatican un cens plus élevé qu'autrefois pour la possession du royaume de Naples (art. XXVI), qu'on regardait toujours à Rome comme un fief du Saint-Siège, depuis les temps lointains de Grégoire VII et de Robert Guiscard. Enfin le traité prévient le danger que pour-

rait faire courir à l'Etat ecclésiastique la réunion de Naples, de Milan et du royaume de France sous un même sceptre, en établissant avec beaucoup de prévoyance que deux fils différents de Henri II obtiendront, l'un le Napolitain, l'autre le Milanais, et que ces deux princes devront être choisis à l'exclusion du Dauphin (art. XXII). Il n'est pas jusqu'à l'éducation du futur roi de Naples dont le pape ne s'attribue le soin, car il importe de lui inspirer dès l'enfance des sentiments de respect et de docilité à l'égard du Saint-Siège (art. XXXII). Innocent III n'avait pas agi autrement avec le jeune Frédéric II.

A côté de ces dispositions générales, le traité, comme on l'a vu, mentionne un certain nombre de conventions qui concernent spécialement la famille Carafa. Cette partie du texte d'alliance n'était certes pas la moins importante aux yeux du Cardinal. Aussi la rédaction de chacune des clauses qui ont trait à cette affaire a-t-elle été l'objet de soins tout particuliers. Pour ne pas donner d'ombrage au roi, le neveu de Paul IV se contente d'abord de lui faire promettre qu'il accorde à jamais sa protection aux Carafa et à leurs descendants (art. II). Il pose presque aussitôt le principe de compensations que Henri II devra leur fournir soit en France soit en Italie, pour les pertes qu'ils auront pu faire dans le royaume de Naples. Quelles compensations? Il se garde bien de le dire encore. Elles seront dignes de la noblesse des Carafa et de la générosité du roi. Il était difficile d'énoncer les prétentions de sa famille avec plus d'adresse et de courtoisie. Plus loin, il dégage quelque peu sa pensée des obscurités dont il s'était plu à l'entourer. Dans le cas où l'on prendrait Sienne et où les Siennois consentiraient à cette combinaison, le pape pourra donner cet Etat au comte de Montorio, l'aîné de ses neveux, ou à tout autre seigneur (art. XIII). Ce vœu est subordonné à la réalisation de tant d'hypothèses, qu'en vérité le roi ne saurait s'en inquiéter. Plus loin enfin, laissant cette fois ambages et réticences, il déclare que, sur les conquêtes faites dans le royaume de Naples, le comte de Montorio recevra en toute souveraineté un Etat de 25 000 écus de rente et don Antonio Carafa un autre Etat de 15 000 écus au moins (art. XIX). Pour lui-même, le Cardinal ne demandait rien. Mais on devine, sous ce feint désintéressement, d'insondables profondeurs d'ambition. Il n'était pas homme, comme ses frères, à se contenter de quelque satisfaction mesquine. Les titres le tentaient peu, l'argent ne lui suffisait pas. Il avait fait de tels rêves que toute réalité lui semblait mesquine. Son orgueilleux désir ne savait où se poser et planait superbement au-dessus des cupidités vulgaires. Le Cardinal attendait.

CHAPITRE X

MISSION DU CARDINAL DE LORRAINE A ROME, A FERRARE ET A VENISE

Les cardinaux de Lorraine et de Tournon sont envoyés à Rome comme plénipotentiaires. — Signature définitive du traité d'alliance entre Paul IV et Henri II. — Le cardinal de Lorraine à Ferrare et à Venise. Orgueil et espérances des Carafa. — Faveurs accordées par le pape aux deux frères du Cardinal.

Le jour même où le pape et l'ambassadeur de France avaient signé le projet de traité qu'on vient d'analyser, M. d'Avanson confia à l'un des gentilshommes de sa suite le soin de porter au plus vite cet important document à la cour de Henri II (14 octobre 1555). Quelques jours auparavant, le roi, cédant aux sollicitations d'Annibale Rucellai, s'était décidé de son côté à envoyer en Italie les deux cardinaux de Lorraine et de Tournon, munis de ses pleins pouvoirs pour la conclusion définitive d'une ligue entre la France et le Saint-Siège. Le même privilège avait été étendu au cardinal Hippolyte d'Este, à M. d'Avanson, ambassadeur ordinaire auprès du Pape, à monseigneur Mormiller [2], évêque d'Orléans, à M. de Lansac, gentilhomme de la Chambre, qui se trouvaient déjà à Rome et avaient reçu la confidence de toutes les négociations antérieures [2].

En France, l'envoi de deux plénipotentiaires à Rome fut jugé très diversement. Les Guises étaient heureux de voir une brillante carrière s'ouvrir à leur ambition, tant dans la diplomatie que dans la guerre. Le duc François comptait bien obtenir le

1. Il est appelé *Mervellier* dans la traduction italienne des lettres de créance délivrées aux deux cardinaux français, qu'on peut lire dans Della Casa.
2. Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 40.

commandement de la prochaine expédition au delà des Alpes et en tirer profit et gloire. Son frère, le cardinal Charles de Lorraine, était fier de la haute mission qui lui était confiée. Le connétable de Montmorency, au contraire, ne voyait guère que les dangers de l'entreprise et regrettait que le roi jetât si légèrement la France dans une pareille aventure, au moment où des négociations étaient entamées pour la conclusion d'une trêve avec l'Empereur. S'il faut en croire Nores, il fit les plus grands efforts pour détourner son maître de ce projet. « Il lui exposa l'incertitude de l'entreprise et la vanité d'espérances fondées sur la vie d'un pape octogénaire, dont le trésor était épuisé et qui, ennemi du duc de Florence, n'était uni solidement ni avec les Vénitiens, ni même avec le duc de Ferrare, grâce aux sujets de mécontentement qu'il avait récemment donnés à son frère. Que le pape vînt à mourir, et tout le poids de la guerre retombait sur le roi seul, avec la nécessité ou de se retirer au détriment de sa réputation, ou de persévérer au prix de difficultés et de dépenses intolérables, ruineuses pour l'Etat [1]... » C'étaient là de sages et prudents conseils. Malheureusement on ne peut en faire honneur à la vieille expérience et au patriotisme seuls du connétable. Sa jalousie contre les Guises, stimulée par la faveur nouvelle que le roi leur témoignait, le désir d'enlever à des rivaux redoutables l'occasion de se signaler, entraient pour une bonne part dans la résistance qu'Anne de Montmorency opposait aux desseins du roi. Ses remontrances furent inutiles. Les Guises l'emportèrent, grâce à l'influence de la toute-puissante duchesse de Valentinois [2] et peut-être aussi de la reine. Il faut ajouter que des considérations plus hautes que le désir de plaire à une favorite déterminèrent Henri II. Il n'était point difficile de prévoir qu'une simple trêve ne mettrait pas fin à la grande querelle engagée entre la France et la dynastie austro-espa-

1. Pietro Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 39. — Il faut citer cet excellent passage de l'historien italien : « Considerò l'incertezza dell' impresa, e la vanità delle speranze appogiate alla vita d'un Papa ottuagenario, esausto di danari, nemico del Duca di Fiorenza, non ben unito con Veneziani, ne col Duca di Ferrara, per le mortificazioni nuovamente date al fratello; ove il Papa morisse, restare il peso della guerra al Rè solo, e la necessità, o di ritirarsene con perdita di riputazione, o di continuarla con incomodi e spese intollerabili e perniciosissime allo stato.... »

2. Ainsi se trouva justifiée la précaution prise par le cardinal Carafa de se ménager les bonnes grâces de Diane de Poitiers : « L'avvedimento del Cardinal Caraffa di voltarsi anche a costei non fu vano; avendo dato a suo tempo notabil calore alle istanze del Rucellai. » (Nores, *Arch. Ital.*, t. XII, p. 26.)

gnole. Le roi ne pouvait donc pas renoncer aux précieux avantages que lui assurait l'appui moral et le concours matériel du Saint-Siège. Grâce au premier, il corrigeait l'impression fâcheuse produite en Europe par son alliance avec les Turcs. Avec le second, il créait de tels embarras à l'Empereur en Italie, qu'il l'obligeait à diviser ses forces et à laisser respirer la France, assaillie presque chaque année sur quelque point de ses frontières. Il est indispensable de ne pas négliger ces considérations, si l'on veut comprendre l'empressement avec lequel Henri II et ses ministres accueillirent d'abord les premières ouvertures du cardinal Carafa, puis s'engagèrent dans une entreprise où les intérêts de la France semblaient être quelque peu sacrifiés à ceux du Vatican.

L'envoi des deux cardinaux à Rome fut donc décidé par le roi, en dépit de l'opposition du connétable, et MM. de Lorraine et de Tournon reçurent l'ordre de partir. Le choix des plénipotentiaires devait être agréable au cardinal Carafa. Le cardinal Charles de Lorraine, archevêque et duc de Reims, premier pair de France, était un des personnages les plus considérables du royaume. L'ambitieuse famille à laquelle il appartenait était trop intéressée à la conclusion d'une ligue entre la France et le Saint-Siège pour qu'il ne se montrât pas négociateur accommodant. Quant au cardinal François de Tournon, évêque de Salins, il inspirait une aussi grande confiance au neveu de Paul IV, qui ne cessait depuis un mois d'agir auprès du roi, par l'intermédiaire de Rucellai, pour obtenir qu'il fût envoyé en Italie. Déjà, dans le *Mémorial* remis à son agent, il s'était déclaré tout disposé à traiter avec M. de Tournon.

Le cardinal de Lorraine se mit en route vers le 1er octobre. Il rejoignit à Lyon son collègue, qui l'avait précédé de quelques jours et s'était arrêté dans cette ville. M. de Tournon venait en effet d'apprendre qu'une récente bulle de Paul IV avait enlevé la charge de doyen du Sacré-Collège au plus ancien des cardinaux, qui l'avait toujours exercée jusqu'alors, pour en investir le cardinal évêque d'Ostie. Il se trouvait par là dépouillé d'un privilège très envié, au profit de du Bellai. L'irritation qu'il en conçut fut telle qu'il refusa tout net de poursuivre son voyage. Nores dit bien que ce fut là seulement un prétexte pour colorer la répugnance que lui inspirait cette mission, car il n'était nullement partisan de la ligue avec le Saint-Siège [1]. Mais il est

1. « Nasceva la resistenza di Tornone principalmente perche fu sempre alieno dal consiglio di questa guerra.... Ma il pretesto col quale coloriva la repugnanza di venir alla corte di Roma, era perche il Papa.... aveva fatta una bolla per la quale si disponeva che quel cardinale che era o fosse

impossible de souscrire à ce jugement. Comment supposer qu'un aussi habile homme que le cardinal Carafa ait pu commettre cette faute impardonnable de travailler à obtenir l'envoi d'un négociateur hostile au projet d'union entre Paul IV et Henri II? Qu'on ne dise pas que les sentiments particuliers de M. de Tournon sur ce grave sujet lui étaient inconnus. Le neveu de Paul IV a déjà donné assez de preuves de son adresse et de sa prévoyance pour qu'on puisse affirmer qu'il sondait les hommes avant de les employer et qu'il ne se décidait jamais à se servir du plus humble de ses agents sans qu'une cause quelconque, affection, crainte ou intérêt, lui garantît son dévouement et sa fidélité. Quelles précautions ne devait-il pas prendre, à plus forte raison, quand il s'agissait d'une affaire capitale comme celle du traité! Il n'est donc pas besoin d'aller chercher aussi loin que l'a fait Nores le motif qui détermina M. de Tournon à s'arrêter à Lyon. Il ne fit en cette circonstance qu'obéir aux suggestions de l'amour-propre blessé.

Cependant ce contre-temps pouvait retarder la conclusion de l'alliance, et le cardinal Carafa, impatient d'en finir avec cette laborieuse négociation, mit tout en œuvre pour faire revenir M. de Tournon sur sa fâcheuse décision, aussitôt qu'elle lui fut connue. Dès le 27 septembre, il avait écrit à Rucellai, pour le mettre au courant de l'affaire. Il lui recommandait de s'employer activement à désarmer le ressentiment de M. de Tournon, en faisant intervenir le roi lui-même, et surtout en obtenant le rappel de du Bellai. Il fallait à tout prix apaiser l'évêque de Salins, et le Cardinal savait qu'en pareil cas la meilleure satisfaction est la disgrâce d'un rival heureux. « Il était déjà à Lyon, écrivait-il à son agent, quand il a reçu la nouvelle que sa place de doyen lui avait été enlevée. Il en a conçu de l'irritation et semble s'être arrêté avec l'intention de ne pas faire un pas de plus si le roi ne pourvoit de quelque façon à l'honneur de Sa Seigneurie illustrissime..... C'est pourquoi vous devrez vous efforcer de faire en sorte que Sa Majesté l'expédie sans retard. Employez le moyen qui vous est indiqué dans l'instruction à l'article concernant du Bellai, ou tout autre moyen qui plaira à Sa Majesté, pourvu que Tournon vienne [1]. » Henri II envoya

stato vescovo d'Ostia s'intendesse esser sempre decano del Sacro Collegio nonostante che alcun cardinale più antico di lui fosse venuto a Roma: determinazione in virtù delle quale Bellai restava Decano, anche dopo la venuta di Tornone; nè pareva decenza che questo cardinale più antico di Bellai gli andasse sotto. » (Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 40.)

1. Della Casa, *Lettres et instructions au nom du cardinal Carafa*, lettre du 27 septembre 1555. Dans cette même lettre, le Cardinal semble donner

aussitôt à son plénipotentiaire de nouveaux ordres plus pressants encore, qui, joints à l'assurance d'obtenir satisfaction, triomphèrent de sa résistance. Les deux cardinaux français continuèrent donc leur voyage et arrivèrent à Rome vers la fin d'octobre[1].

Ils y furent reçus par le pape et sa famille avec les plus vives démonstrations d'allégresse. On les logea pendant plusieurs jours au Vatican, où une magnificence extraordinaire fut déployée en leur honneur. Après plusieurs jours passés en réceptions pompeuses, en fêtes et en réjouissances de toute espèce, on leur communiqua, ainsi qu'aux autres personnages investis de pleins pouvoirs par le roi, le texte du traité précédemment expédié en France par les soins de M. d'Avanson. Il y eut d'abord un certain nombre de séances préparatoires, où chacun des articles fut soigneusement examiné; puis on tint le 14 décembre 1555 une réunion générale des plénipotentiaires français, des neveux du Pape et de ses principaux ministres ou conseillers. Après la lecture des lettres de créance apportées par les deux cardinaux, on procéda à une discussion définitive des clauses de la ligue. Le texte primitif fut conservé dans ses parties essentielles. On y introduisit cependant d'un commun accord quelques modifications dont on avait reconnu l'utilité depuis la première rédaction.

Art. I. Suppression de l'engagement pris par Henri II de n'abandonner l'entreprise sous aucun prétexte. Il pourra désormais rappeler ses troupes d'Italie, dans le cas où son propre royaume serait attaqué. Suppression des mots : « Indépendamment de toute convention réciproque. »

Art. IV. On y ajoute : « Bien que dans d'autres ligues les papes aient peut-être contribué pour de plus fortes sommes, néanmoins, attendu que Sa Béatitude est au commencement de son pontificat et qu'elle a trouvé le trésor apostolique épuisé, pour ce motif et pour d'autres considérations légitimes, Sa Majesté daignera consentir à ce que les choses restent en l'état. Les sommes en question seront déposées à Rome ou à Venise avant la fin de février.

Art. V. Le roi devait faire passer en Italie douze mille hommes de pied au lieu de huit mille.

Art. VI. Le prince qui devait venir en Italie aurait le commandement suprême de toutes les armées de la ligue.

à entendre qu'il a combattu le projet de bulle relatif au décanat du Sacré-Collège : « Benchè fosse pur fatto alcuno officio perchè la detta bolla non si facesse, nondimeno Sua Beatitudine, credo, per soddisfare a Mons. Illustrissimo Bellai, volle che ella avesse effetto. »

1. Nores, *Arch. Stor. Ital.*, t. XII, p. 40.

ART. XX. En cas de conquête des royaumes de Naples et de Sicile, le pape en donnait l'investiture à l'un des fils du roi, pourvu que ce ne fût pas le Dauphin. Le pape se réservait la cité de Bénévent avec son territoire, ses juridictions, ses dépendances. Les frontières de l'Etat ecclésiastique étaient reculées jusqu'au Garigliano, comprenant désormais la ville, la forteresse et le port de Gaëte. Elles suivraient ensuite la ligne qui va de ce fleuve à la source de la Pescara, en passant par San-Germano et en coupant l'Apennin.

ART. XXII. Le cens à payer pour le royaume de Naples ne devait plus être que de 20 000 écus d'or de la Chambre, au lieu de 40 000 [1].

Tels furent les principaux changements qu'on fit subir au texte primitif. De précieuses acquisitions territoriales étaient garanties au Saint-Siège. Mais ce n'était pas acheter trop cher la liberté d'action que le roi recouvrait dans le cas où la France serait attaquée, au lieu d'être astreint, comme dans le premier texte, à la nécessité ruineuse de n'abandonner l'entreprise d'Italie pour aucun motif. Ce remaniement de l'article I de la ligue fait honneur à la sagacité et à la prudence des plénipotentiaires français.

Toutes les clauses étant dès lors établies et acceptées de part et d'autre, le traité définitif de ligue offensive et défensive entre Paul IV et Henri II fut signé à Saint-Pierre, le 15 décembre 1555, par le pape et par les cardinaux François de Tournon et Charles de Lorraine, représentants du roi de France. M. de Lansac reçut l'ordre de le porter à Paris. — L'œuvre dont le neveu de Paul IV poursuivait depuis cinq mois l'exécution était enfin accomplie.

Quand on fut bien certain à Rome que le puissant concours du roi de France était désormais acquis au Saint-Siège, on ne s'occupa plus que de gagner du temps et de déjouer la surveillance soupçonneuse des Impériaux, tout en se préparant activement pour le jour de la rupture ouverte. Il y avait tout avantage en effet à endormir l'ennemi dans une trompeuse sécurité jusqu'à ce que l'approche des troupes françaises, la levée des milices pontificales, l'armement de Rome et des places de l'État ecclésiastique permissent de laisser tomber le masque.

1. On trouve dans Nores (*Archiv. Stor.*, t. XII, p. 41), une analyse très nette des modifications, suppressions ou additions subies par le Traité. Sur certains points de détail, son résumé n'est pas en concordance absolue avec le texte même de ces modifications qui a trouvé place parmi les *Lettres et instructions écrites au nom du cardinal Carafa*, par Mgr della Casa.

On décida donc, aussitôt après la signature du traité, que le cardinal de Lorraine quitterait immédiatement Rome. On répandrait le bruit qu'il n'avait pu s'accorder avec le pape et ses conseillers, qu'il partait fort mécontent après avoir échoué dans sa mission. On espérait ainsi donner le change aux Espagnols et calmer les inquiétudes que l'envoi d'Annibale Rucellai en France, la venue des deux cardinaux à Rome, les conciliabules tenus entre les ministres de Henri II et le cardinal Carafa ne pouvaient manquer de leur avoir inspirées [1].

Le cardinal de Lorraine partit dans les derniers jours de décembre. Mais, au lieu de retourner directement en France, il se rendit d'abord auprès du duc de Ferrare, en apparence pour saluer ce prince allié à la famille des Guise [2], en réalité pour le faire entrer dans la ligue. Il n'eut pas de peine à le décider. On se rappelle que le duc Hercule avait été déjà pratiqué sous main par le cardinal Carafa. Si son frère n'était pas encore tout à fait rentré dans les bonnes grâces du pontife, on savait du moins que le neveu de Paul IV s'était entremis en faveur d'Hippolyte d'Este avec une extrême activité, et que le ressentiment du pape ne tarderait sans doute pas à s'apaiser. Rien ne s'opposait donc plus à ce que le duc acceptât des offres flatteuses pour son ambition. Usant des pleins pouvoirs qui lui avaient été accordés par les lettres de créance [3] du Roi, le cardinal de Lorraine promit au duc le titre de général des armées de la ligue dans toute l'Italie, sauf le Piémont. Le duc devait accorder le libre passage et les subsistances aux troupes du roi sur les terres de son État. Henri II lui accordait en retour une pension de 2000 écus par mois; il prenait sous sa protection le duc et l'État de Ferrare. Il s'engageait à y entretenir à ses frais cent hommes d'armes, deux cents hommes de cavalerie légère

1. Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 42 : « Il cardinale di Lorena partì.... in apparenza come disgustato, e quasi non avesse stabilita niuna delle cose per le quali era venuto.... si stimò poter ingannare gli Imperiali con questa subita partenza di Lorena, e col simular poca satisfazione e per l'una parte e per l'altra. »

2. Il avait donné une de ses filles en mariage au duc François.

3. Ces lettres conféraient expressément au cardinal de Lorraine le droit de traiter au nom du roi avec le duc de Ferrare : « Nel quale trattato sarà lasciato luogo e piazza alli nostri carissimi e grandi amici, collegati e confederati ed amati, il Duca di Ferrara, e altri Principi e Potestati che per la libertà della Italia vi vorranno entrare per la rata parte, e porzione nella spesa e participazione, tanto a frutti della conquistazione dell' offensiva come a beneficio della defensiva; e per tirarli a se e persuaderli di attendervi, li nostri cugini il Cardinal di Lorena, di Ferrara e di Tornone, s'è bisogno faranno e faran fare tali promesse e sicurtà da nostra parte che loro vedranno essere ragionevoli.... »(Cf. Della Casa.)

et deux mille fantassins. Il fournirait en outre une somme de 300 000 écus pour les besoins de la guerre, soit directement, soit au moyen d'un emprunt fait à des marchands [1]. Dans le cas de conquête du royaume de Naples, le duc recevrait une rente de vingt-cinq mille écus, quinze mille pour la Toscane, cinquante mille pour le Milanais. On remettrait entre ses mains la ville de Crémone, à titre de gage pour les engagements pris. Le duc fournirait de l'artillerie et des munitions en quantité suffisante. Il pourrait employer au service de la ligue Camillo Colonna, à charge pour le roi de servir à ce seigneur 300 écus de pension par mois [2].

C'était payer bien cher l'assistance du duc de Ferrare, et il semble que le cardinal de Lorraine aurait pu obtenir des conditions moins onéreuses pour le trésor du roi, s'il eût traité en négociateur soucieux seulement des intérêts de son maître, et non en parent d'humeur trop accommodante. Tout ce que l'on sait des finances françaises à cette époque montre qu'une nouvelle charge de 300 000 écus, sans compter les pensions, était bien lourde pour elles. Le duc Hercule ne l'ignorait point, puisqu'il prévoyait le cas où, le roi ne pouvant tenir ses engagements, un emprunt serait fait en son nom. Mais le cardinal de Lorraine, comme beaucoup de grands seigneurs de son temps, n'attachait qu'une importance secondaire à ces considérations. Le roi prit donc l'engagement de payer à beaux deniers comptants la coopération du duc Hercule, de même qu'il soldait déjà les troupes pontificales. A Ferrare comme à Rome, c'était l'argent de la France qui devait subvenir à tous les frais de la guerre. Il est vrai que l'adhésion du chef de la maison d'Este à la ligue contre les Impériaux facilitait singulièrement les opérations militaires en Italie. Les troupes françaises n'auraient plus à faire un aussi long trajet en pays ennemi pour gagner l'Etat ecclésiastique, et le duc de Florence, dévoué à l'Empereur, serait tenu en respect par son voisin, allié du roi de France.

Le cardinal de Lorraine, heureux de l'issue de sa négociation avec Ferrare, conçut l'espoir d'obtenir le même succès à Venise. Mais tous ses efforts pour séduire la prudente République furent impuissants. A Venise, ce n'était plus, comme à Rome ou à Ferrare, le caprice et la passion qui décidaient des alliances. Les plus froids, mais aussi les plus sages calculs présidaient à la politique de son gouvernement. Politique sans périls comme

1. « Si depositassero trecentomila scudi per li bisogni della guerra, i quali non potendosi avere prontamente dai ministri del Rè, si pigliassero in prestito da mercanti.... » (Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 43.)
2. Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 42 et 43.

sans éclat, dont le premier précepte était la haine des aventures, et qui se résumait depuis plus d'un demi-siècle en un système de constante abstention. Depuis la ligue de Cambrai, où elle avait été aux prises avec tant de haines déchaînées par la main de Jules II, Venise laissait se heurter autour d'elle les ambitions rivales du roi de France et de l'Empereur. Fréquemment sollicitée par l'un ou l'autre des deux grands rivaux, elle maintenait avec un soin jaloux sa lucrative et ombrageuse neutralité. Elle pensait que pour un peuple, égoïsme est souvent sagesse, et n'avait que du dédain pour les grandes équipées dont la folie se cache mal sous un peu de gloire. Les vastes entreprises à résultat incertain ne la tentaient guère. Tranquille à l'abri de ses lagunes, se défiant de tout le monde depuis le jour où tout le monde s'était tourné contre elle, surveillant tous les princes, épiant et pénétrant tous les secrets, grâce à l'admirable police de ses ambassadeurs et de ses résidents, la République s'enrichissait à petit bruit, étendait ses relations commerciales, créait de nouveaux comptoirs et recommençait à régner par ses flottes sur la Méditerranée, tandis que celles du Grand Seigneur, du roi de France et du roi d'Espagne se détruisaient les unes les autres.

Le cardinal de Lorraine fut donc éconduit par la Seigneurie. On lui fit entendre pour le consoler que le même refus de prendre une part active à la lutte avait été déjà, quelques jours auparavant, opposé à l'ambassadeur impérial François de Vargas. La République mettait une sorte de coquetterie dans cette neutralité acharnée qui plaçait successivement à ses pieds les plus puissants princes de l'Europe. La fierté était grande pour ces glorieux et opulents marchands de voir tantôt un ambassadeur de Charles V, tantôt un cardinal, premier pair de France, solliciter humblement leur assistance. Le cardinal de Lorraine dut partir sans avoir rien obtenu d'eux.

Pendant qu'il parcourait ainsi l'Italie pour chercher des ennemis à l'Empereur, les Carafa, enivrés par le succès, laissaient éclater l'impudente avidité de leur ambition. Qu'avaient-ils à craindre désormais ? Les trésors et les armées du roi de France étaient à leur disposition. Rome tremblait devant eux. La ville était organisée militairement depuis le mois de novembre, où le pape avait passé sur la place de Saint-Pierre la revue de huit mille citoyens en armes, fournis par les douze régions de la cité [1]. Le Vatican était plein de soldats. Outre les gardes ordinaires, Paul IV avait créé un corps de cent gentilshommes

1. Pietro Nores, *Archiv. Ital.*, t. XII, p. 43.

chargés de veiller sur sa personne [1]. On ne rencontrait dans les rues que bannis florentins et soldats de fortune venus de France, tous gens d'épée, ayant la parole hardie et la main prompte, tous grands ennemis de l'Empereur. Le plus illustre des bannis de Florence, Silvestro Aldobrandino, très aimé des Carafa, ne marchait qu'entouré d'une troupe de spadassins à ses gages [2]. Partout retentissaient des imprécations et des menaces contre les Impériaux.

Le pape laissait faire. Depuis la signature du traité avec la France, la faveur du Cardinal était sans bornes. Il avait conduit cette difficile négociation avec une telle habileté que l'admiration se mêlait désormais à la tendresse qu'il inspirait à son oncle. Paul IV s'abandonnait à lui sans réserve, sans examen, avec cette sorte d'acharnement que certaines âmes mettent dans la faiblesse. Le favori en profita pour sceller d'une manière éclatante le pacte d'union qu'il avait conclu avec ses frères. Le 20 décembre 1555, une promotion de sept nouveaux membres du Sacré-Collège ayant été décidée par le pape, il y fit comprendre son cousin Diomède Carafa, évêque d'Ariano [3]. C'était une voix de plus qu'il s'assurait pour le prochain conclave. Le collège des cardinaux se remplissant ainsi peu à peu de ses créatures, l'espoir qu'il caressait secrètement de recueillir plus tard la succession de son oncle devenait de jour en jour moins

1. Pietro Nores, *loc. cit.* Voici ce que dit Natale Conti à ce sujet : « Jubet præterea omnes copias censeri quæ Romæ essent exercendis armis idoneæ, quas ipse videre voluit : quo tempore censa sunt decem millia hominum egregie armatorum loricis et cæteris armis; hos aspectus sane et apparatus atque armorum splendor bellicosissimos fore promittebat, sed abnuebat imperitia et imbecillitas animorum.... tanta fuit Pontificis oblectatio.... ut omnes voluerit post modum instructos in acie in plateam divi Petri accedere; centum et viginti nobiles viros Romanos equestri dignitate insignivit, quas Fidei Equites vocari voluit, quibus permissa est et data perpetua pontificis ipsius corporis custodia. » (*Historiarum* liber nonus, p. 197, édit. de Strasbourg, 1862.)

2. Pietro Nores, p. 43, note 1.

3. On lira avec intérêt dans Ribier une très curieuse lettre adressée à Henri II, le lendemain de cette promotion, par les cardinaux de Lorraine et de Tournon. En voici un extrait : « .... Pour le sixième, il a semblé à Sa Sainteté qu'elle devait faire un Espagnol, tant pour contenter les Espagnols que pour les entretenir toujours en cette opinion qu'elle veut demeurer en neutralité avec l'Empereur, et a advisé leur faisant plaisir de vous faire le moins de mal qu'il luy a esté possible. Car elle a choisi l'archevesque de Tolède, homme fort riche et réputé fort savant...., lequel, ayant plus de quatre-vingt-trois et quatre ans, à grand'peine viendra-t-il jamais icy; et y venant ne se hazardera pas de venir par mer, et faudra qu'il vous demande un sauf-conduit, que nous estimons, sire, que vous ne luy accorderez pas aisément.... » (Cf. Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat servant à l'histoire de Henri II*, tome II, p. 620-21.)

chimérique. Le 1er janvier 1556, il obtint pour le comte de Montorio, l'aîné de ses frères, la charge importante de général de la Sainte Église. Des fêtes magnifiques furent célébrées à cette occasion. Le nouveau général se rendit au Capitole, vêtu d'un habit de drap d'or, la tête couverte de pierreries et de diamants. Un prodigieux festin, d'une magnificence royale, fut offert à la noblesse de Rome. Puis ce furent des symphonies exécutées par des artistes de choix, des représentations comiques qui durèrent jusqu'à l'aurore [1]. On pouvait croire au retour des temps fastueux de Léon X. En même temps, le Cardinal redoublait d'instances auprès du pape pour obtenir que les biens immenses confisqués aux Colonna fussent donnés au comte de Montorio, au lieu d'être simplement adjugés à la Chambre apostolique. Paul IV demanda à réfléchir avant de prendre cette grave mesure, mais il était aisé de prévoir qu'il finirait par céder. Vers la même époque, une occasion d'assurer la fortune d'Antonio Carafa se présentait également.

Le comte Giovan Francesco de Bagno, de l'antique famille des comtes Guidi, avait été accusé, sous le pontificat de Jules III, d'avoir détroussé un courrier du roi de France, qui portait de l'argent à ses armées d'Italie. On évoqua de nouveau cette vieille cause devant le tribunal de la Chambre apostolique. Le comte reçut intimation de comparaître, sous peine d'être déclaré déchu de tous ses biens. Il comprit que sa condamnation était certaine et, au lieu de venir à Rome, se mit à fortifier ses châteaux. On prononça aussitôt la déchéance, et Antonio Carafa, ayant sous ses ordres un des plus fameux capitaines de l'époque, Ascanio della Cornia, reçut la mission d'occuper militairement les domaines confisqués. Le Cardinal fit aussitôt entrer dans l'esprit de son oncle l'idée de conférer un jour à Antonio l'investiture des biens du rebelle [2]. Le pape se contenta d'ajourner

1. Ces renseignements sont empruntés à Natale Conti : « .... Joannes Carafa.... aurea veste indutus, habensque capitis integumentum multis gemmis et margaritis ornatum, adductus est cum magno procerum comitatu in Capitolium : fuit ibi solemne magnificumque convivium paratum a Romanis cum regio prope splendore, ubi nobiliores cives Romani erant complures, ac matronæ Romanæ; ad quod convivium omnes Pontificis conjuncti et affines fuerant invitati; multa aderant acroamatum genera, et comœdiæ nonnullæ sunt recitatæ, ita ut nulla convivii suavitas desideraretur, cum acroamata ipsa usque ad auroram perduraverint.... » (*Historiar.* lib. nonus, p. 201.)

2. Lors de la récente promotion de cardinaux, il avait déjà voulu faire donner le chapeau à un jeune fils de don Antonio, Alfonso Carafa. Le pape n'y consentit pas. Dans les affaires spécialement ecclésiastiques, Paul IV gardait encore une certaine indépendance vis-à-vis de son neveu. Le Cardinal le reconnaissait lui-même : « Dans tout ce qui appartient à la

sa décision, sans repousser en principe ce cynique projet de spoliation. Déjà il ne savait plus résister à son neveu et se laissait insensiblement entraîner à quelques-uns de ces actes qu'il avait si vivement reprochés jadis à ses prédécesseurs. Non content de sacrifier la justice et le droit au désir d'enrichir sa famille, il devenait même cruel. Il semblait que les persécutions qu'il venait de faire subir aux Colonna n'eussent fait qu'augmenter la haine qu'il leur portait. Jeanne d'Aragon, mère de Marcantonio, avait, comme on l'a vu, reçu défense expresse de quitter Rome. Cette femme héroïque résolut de s'enfuir, quels que dussent être les périls d'une pareille entreprise[1]. Elle quitte secrètement son palais au milieu de la nuit et gagne à pied sa litière, qui l'attendait auprès des Thermes de Dioclétien, l'endroit le plus désert de la ville. Ses filles, sa belle-fille, ses petits-enfants arrivent à leur tour sous divers déguisements. On trompe les gardes de la porte Saint-Laurent : Jeanne d'Aragon leur dit qu'elle est Porcia Zambeccari qui se rend à un de ses châteaux avec des femmes de sa suite. La petite troupe s'échappe et gagne rapidement la campagne avant le lever du soleil. Le lendemain, quand on connut l'évasion, Paul IV entra dans une terrible colère. Des troupes de cavaliers furent lancées au galop dans toutes les directions à la recherche des fugitives. Le chef du poste fut condamné à mort, comme coupable de négligence, et pendu en face de la porte Saint-Laurent, sévérité qui semblerait inexplicable, si l'on ne connaissait l'acharnement furieux avec lequel le dur vieillard poursuivait les Colonna.

Ainsi, moins d'un mois avait suffi au Cardinal pour assurer la fortune de trois des siens. Tous, aussi, éclataient d'orgueil dans sa famille. Seul, au milieu de tous ces appétits désordonnés qu'il assouvissait avec une dédaigneuse munificence, il ne laissait point gagner son ferme esprit par l'enivrement général. Les autres Carafa perdaient terre. Ils rêvaient de faire épouser au duc d'Alençon, troisième fils de Henri II, plus tard roi de Pologne et de France, la jeune Maria, fille du comte de Montorio[2]. On raconte qu'un jour la duchesse dit au Père Ferro, théatin, qui jouait avec la barrette enrichie de pierreries que portait son jeune fils : « Ce n'est plus de barrettes qu'il s'agit aujourd'hui, c'est de diadèmes[3]. »

religion, Sa Béatitude ne se laisse pas guider par moi comme dans beaucoup d'autres choses. » (Cf. della Casa, Instruction au duc de Somma, du 22 janvier 1556.)

1. Le récit de cette évasion est emprunté à Bromato, lib. IX, cap. 16, pag. 286.

2. Cf. *Documents inédits,* à la fin du volume, n° 15.

3. Pietro Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, pag. 46. — Nores emprunte ce détail au Père Caracciolo.

Ainsi la famille du pontife s'abandonnait aux plus ambitieuses espérances. La fin de l'année 1555 et le commencement de 1556 ne lui avait apporté que des prospérités. Le mois de janvier de la nouvelle année venait à peine de s'écouler, que le traité d'alliance avec la France revenait à Rome muni de la signature du roi [1]. Ses ministres mettaient aussitôt à la disposition du pape une somme de 50 000 écus. Les meilleures nouvelles arrivaient de Ferrare. Le cardinal de Lorraine annonçait qu'il avait trouvé le duc tout disposé à entrer dans la ligue. Tout conspirait en faveur des Carafa. Pietro Nores, qui termine ici le premier livre de sa belle *Histoire de la guerre des Espagnols contre Paul IV*, ne peut s'empêcher d'ajouter au récit de toutes ces prospérités une mélancolique réflexion : « C'est ainsi que la fortune trompeuse met en jeu mille stratagèmes pour soutenir et exalter les espérances de ceux-là dont elle a déjà en elle-même décrété la ruine [2]. »

Nores a raison. La période triomphante est finie. Les mauvais jours et les déceptions vont venir.

1. Le traité fut expédié de France le 18 janvier, comme on peut le voir dans Nores (pag. 46, *ad fin.*). Il arriva à Rome le 11 février, comme il est dit expressément dans une instruction remise le 12 février à Antonio Carafa. (Cf. della Casa, Instruction à Anton. Carafa, du 12 février 1556.)

2. Pietro Nores, pag. 47.

CHAPITRE XI

INACTION DE HENRI II. — IMPATIENCE DU CARDINAL

Politique du Cardinal, de la signature du traité (13 déc. 1555) à la trêve de Vaucelles (5 fév. 1556). — Ses inquiétudes, ses efforts pour décider Henri II à entrer en campagne. — Mission du duc de Somma auprès du Roi, et d'Antonio Carafa auprès du duc Hercule de Ferrare.

Tandis que les ennemis de l'Empereur annonçaient bruyamment la chute prochaine de la domination espagnole en Italie, le cardinal Carafa ne perdait rien de son activité ni de sa prévoyance. Le traité d'alliance entre Henri II et le Saint-Siège venait à peine d'être souscrit par les plénipotentiaires français, que déjà nous voyons le neveu de Paul IV réclamer l'exécution matérielle des engagements pris au nom du roi par MM. de Lorraine et de Tournon.

Le jour même de la signature, M. de Lansac avait, comme on l'a vu, reçu la mission de porter à Henri II le texte définitif de la ligue (15 décembre 1555). Le Cardinal n'eut garde de le laisser partir sans le charger de nouvelles protestations de dévouement à l'adresse du roi, de la reine, du connétable et de Mme de Valentinois. Ces quatre billets renferment autre chose que les formules banales de la politesse en usage dans les cours [1]. Il a soin par exemple de rappeler à Catherine de Médicis qu'elle doit s'intéresser aux affaires de l'Italie, sa première patrie [2]. L'habile homme ne manque pas non plus d'adresser la plus délicate des flatteries à l'épouse délaissée : il lui parle de son crédit auprès du roi. Au connétable, il réclame avec instances un prompt accomplissement des promesses faites par les négo-

1. On en trouve le texte dans les œuvres de della Casa (Lettere a nome del cardinal Carafa), sous la date du 15 décembre 1555.

2. « Che le piaccia di favorire con la summa autorità appresso il Rè christianissimo questi affari d'Italia, sua antica Patria. »

ciateurs français. Car il a déjà compris que chaque jour de retard ajoute une difficulté ou un péril à la commune entreprise.

Cette même pensée apparaît de nouveau, mais exprimée cette fois avec plus d'insistance encore, dans une série de lettres envoyées en France par le Cardinal du 20 au 22 janvier 1556 : « Je supplie [1] Votre Majesté de vouloir bien ordonner l'exécution de toutes les clauses établies dans le traité..... Sire, c'est moi qui ai été le promoteur de toute cette affaire, et je désire en conséquence plus que tout autre qu'elle soit mise à exécution avec diligence..... Je répète donc de nouveau à Votre Majesté que je la supplie de mettre fin à toute hésitation et à tout retard, afin qu'on fasse le plus rapidement possible ce qui a été convenu avec monseigneur de Lorraine. » Le même jour, il écrivait au connétable de Montmorency : « ... Je supplie donc Votre Excellence [2] illustrissime de faire en sorte que..... les approvisionnements et les troupes arrivent à temps : c'est à mon avis la condition même de la victoire, de la grandeur, de l'exaltation et de la gloire de Sa Majesté Très-Chrétienne... » Un des plus intimes confidents de Carafa partait en même temps pour la France. C'était le duc de Somma, noble Napolitain exilé par les Espagnols et allié à la famille du pontife. L'instruction qui lui fut remise à son départ (20 janvier) portait qu'il devait faire les plus pressants efforts auprès du roi pour obtenir que les troupes françaises se missent en campagne sans retard. Le Cardinal en effet ne pouvait se dissimuler la gravité de la situation. Le secret des négociations entre les ministres de Henri II et le Vatican n'avait pas pu être si bien gardé que les Espagnols ne connussent déjà le péril qui les menaçait. On parlait d'armements du vice-roi dans le Napolitain, de troupes expédiées en observation sur la frontière de l'Etat ecclésiastique, de bandes levées par le duc de Florence, tout dévoué à l'Empereur. Une prompte intervention des Français pouvait seule conjurer tous ces périls. Aussi ne doit-on point s'étonner que l'instruction remise au duc de Somma trahisse un peu d'impatience et d'inquiétude. Certes, le neveu de Paul IV ne soupçonnait même pas, à cette date du 20 janvier, que, quinze jours plus tard, un événement imprévu, la trêve de Vaucelles, allait ruiner de fond en comble tous ses projets. Mais déjà le sentiment de la grave responsabilité qu'il avait assumée commençait à se traduire par une sourde irritation, par des instances de plus en plus vives adressées à Henri II ou à ses conseillers. « Votre

1. Cf. della Casa, lettre au Roi Très Chrétien du 20 janvier 1556.
2. Id., Lettre au connétable, même date.

Excellence, disait-il à son agent, devra conjurer avec la plus grande énergie Sa Majesté Très-Chrétienne de vouloir bien expédier au plus vite l'infanterie, la cavalerie, l'argent et les approvisionnements spécifiés dans le traité [1]. Elle lui montrera que nos adversaires sont au courant de la ligue et qu'ils vont prendre leurs dispositions ou pour nous assaillir les premiers, à ce qu'ils semblent vouloir faire, ou pour tenir tête à l'armée qui viendra. Il est donc nécessaire de se hâter et d'être prêts les premiers. Sur ce point, Votre Excellence adressera au roi toutes les instances, toutes les importunités possibles. Elle suppliera Sa Majesté de ne point me laisser en proie à de telles inimitiés, de ne point m'abandonner au déshonneur dans lequel je me trouverais plongé si les promesses qu'elle a faites à Notre Seigneur ne recevaient point d'accomplissement [2]..... Que si Votre Excellence trouvait l'esprit du roi indécis, peu résolu à aborder l'entreprise, ce que nous ne pouvons croire, vu l'empressement témoigné par Sa Majesté jusqu'à ce jour, votre devoir serait de la stimuler, comme il a été dit plus haut. Mais, si Sa Majesté persévérait dans son irrésolution, suppliez-la du moins de nous déclarer ses intentions, afin que nous ne fassions pas faire un pas de plus à la rupture avec les Impériaux, maintenant qu'une réconciliation est encore possible [3]. »

Outre l'instruction qui devait lui servir de guide, le duc de Somma reçut du Cardinal cinq lettres de recommandation adressées au roi, à la reine, au connétable, au cardinal de Lorraine et à la duchesse de Valentinois. La lettre à la reine présente seule quelque intérêt, parce qu'elle nous montre à la fois et la crainte que le Cardinal avait de provoquer trop ouvertement les Impériaux avant l'arrivée des troupes de Henri II, et aussi son vif désir de conserver les bonnes grâces de la cour de France. — On avait décidé à Paris que le célèbre banni florentin Pietro Strozzi, grand ami du roi et de la reine, passerait en Italie et

1. Cf. della Casa, Instruction au duc de Somma, du 20 janvier 1556.

2. « E perciocchè è necessario avanzar tempo, ed essere i primi ad ordine, di questa V. E. faccia quella somma instanza e importunità che le sarà possibile, supplicando S. M. che non mi lasci in tante nemicizie, e in tanto disonore, in quanto io sarei, se quello che ho promesso a N. S. non avesse effetto. » (Id., *loc. sup. cit.*)

3. « E quando V. E. trovi il re con l'animo sospeso e mal risoluto a pigliar questa impresa, il che non possiamo credere, avendo veduto tanta prontezza in S. M. fino a qui, dovete stimularlo, come ho detto di sopra. Ma se perseverasse nella sua irresoluzione, supplicate S. M. almeno ci dichiari l'animo suo, accioche noi non procediamo più avanti nella rottura con questi Imperiali, con li quali potremmo ancora raccomodarci. » (Id., *loc. sup. cit.*)

viendrait à Rome, soit pour présider aux préparatifs militaires du Saint-Siège, soit pour s'assurer que les dispositions de Paul IV et de ses conseillers ne s'étaient point modifiées. La venue de Strozzi causa un vif mécontentement au Cardinal. L'imprudence était grande, en effet, d'envoyer à Rome un des ennemis les plus acharnés de Charles-Quint et des Espagnols, au moment même où l'on devait s'efforcer de gagner du temps et d'endormir la défiance des Impériaux. L'arrivée du maréchal n'allait-elle pas fournir à ceux-ci le prétexte de cette rupture que le neveu de Paul IV voulait à tout prix ajourner? Aussi s'empressa-t-il d'écrire à Strozzi pour le supplier de ne pas venir à Rome. Sa lettre ne parvint pas à destination : le maréchal était déjà en route. Il attendit alors son débarquement à Civita-Vecchia pour lui faire dire au nom du pape de se tenir caché, parce que sa présence à Rome, malgré tout le plaisir qu'on aurait à l'y voir, pourrait provoquer de graves complications[1]. Strozzi obéit. Mais sur ces entrefaites on apprit au Vatican que la reine avait témoigné beaucoup de dépit à la nouvelle de l'accueil fait à l'illustre Florentin. Le Cardinal aussitôt se résolut à braver le péril d'une rupture avec les Espagnols, plutôt que d'encourir le mécontentement de Catherine de Médicis et peut-être aussi du roi. Il persuada à son oncle de recevoir le maréchal, et écrivit à la Reine la lettre que le duc de Somma devait emporter en France et qui donnait sur cet incident toutes les explications désirables. « J'ai depuis appris que Votre Majesté avait conçu beaucoup de déplaisir en apprenant que Son Excellence n'avait pas été reçue ici. J'en ai été désolé, moi qui ai toujours eu le plus vif désir de m'employer au service de Votre Majesté et de lui prouver mon obéissance dans la mesure de mes forces. J'ai donc fait en sorte que Sa Béatitude consentît à recevoir Son Excellence [2]..... » Il ne semble pas que Strozzi ait gardé rancune au Cardinal pour l'étrange réception qui lui avait été faite à Civita. Quelques semaines après, le 5 février, il écrivait de Rome au connétable pour se louer de l'accueil dont il avait été l'objet de la part du pontife et de sa famille. En même temps, il

1. « Poiche fu arrivato a Civita-Vecchia, parve a Nostro Signore e a noi, che Sua Eccellenza fosse venuta a sinistro tempo, e che potesse essere cagione di tal sospetto, che perciò si dovesse venire a qualche rottura : e cosi gli fu fatto dire, che non gli paresse grave di starsi ritirato; non perche Sua Beatitudine e tutti noi, e specialmente io, non fussimo desiderosi di veder S. E. e di onorarla come il suo singolar valore merita, ma per la sopradetta causa. » (Cf. della Casa, Lettre à la reine, du 22 janvier 1556.)

2. Id., *loc. sup. cit.*

rendait pleinement hommage à la sincérité des intentions du Cardinal et à la loyauté de son dévouement [1].

Cependant le mois de janvier s'était écoulé. Aucun secours n'arrivait de France. Les Impériaux se préparaient à la lutte avec un redoublement d'activité. L'attitude arrogante et belliqueuse des partisans de la France à Rome, les démonstrations imprudentes des bannis florentins ou napolitains, les bravades des amis de la famille Carafa, avaient confirmé tous les soupçons. Plus clairvoyant que son entourage, le Cardinal comprenait que l'Etat ecclésiastique était à la merci de ses ennemis. Il ne fallait pas douter que l'Empereur ne se montrât d'autant plus implacable qu'il avait été plus audacieusement provoqué. Qu'arriverait-t-il si le vice-roi tentait un coup de main sur Rome? Serait-ce les milices bourgeoises fournies par les douze régions de la ville qui tiendraient tête aux vieilles bandes espagnoles du duc d'Albe, à ces terribles bataillons trempés au feu de vingt batailles et dont les Romains ne parlaient qu'avec épouvante depuis qu'ils les avaient vus à l'œuvre en 1527 ? Les quelque 2000 hommes envoyés par le duc d'Urbin au moment de l'affaire des galères ne suffisaient à garnir qu'une bien faible partie de la longue enceinte qui protégeait Rome. Et voici même que leur chef, un vassal immédiat du Saint-Siège cependant, s'engageait dans on ne sait quelle négociation fort louche avec les Espagnols et osait placer son duché sous la protection du fils de l'Empereur [2]. Il fallait donc se demander maintenant si l'ancien général des milices de l'Eglise ne mettrait pas obstacle au passage des troupes françaises sur ses terres. La situation devenait plus grave de jour en jour. Et tandis que ses frères, ses

1. On trouvera cette lettre parmi les documents servant de commentaire à l'*Histoire* de Pietro Nores, et publiés à la fin du tome XII de l'*Archivio Storico Italiano* (pag. 386).

2. C'est à la bibliothèque universitaire de Padoue qu'on a trouvé la trace du grave dissentiment qui s'éleva entre le duc d'Urbin et le Saint-Siège. On pourra lire plus loin le texte même de l'instruction remise par le cardinal Carafa à l'évêque de Pola, envoyé au duc. Cette pièce importante n'est point datée. Il paraît cependant manifeste qu'elle dut être écrite dans le courant de février 1556. — Quant à la cause même du dissentiment, il est probable que ce fut l'élévation du comte de Montorio à la charge de général de la sainte Église. Le duc d'Urbin, qui depuis des années remplissait ces fonctions, s'en était démis par pur désintéressement, « per sua modestia », s'il faut en croire l'instruction. Il resterait à savoir si cette démission ne lui avait pas été imposée d'une façon quelconque, pour laisser la place libre au neveu du pontife, et si de là précisément ne provenait pas le mécontentement de ce vieux et fidèle serviteur du Saint-Siège. On a peine à s'expliquer autrement ses ouvertures aux Impériaux. (Cf. *Docum. inéd.*, à la fin du volume, n° 93.)

parents, ses amis, ses serviteurs, s'abandonnaient à l'ivresse du triomphe, avant même que la lutte eût commencé, seul au milieu de cette ville en fête et de ces gens pris de vertige, le Cardinal voyait le péril et s'efforçait de le conjurer [1].

Puisque tout le mal venait de la lenteur des Français à fournir les hommes et l'argent qu'ils avaient promis, le neveu de Paul IV résolut, au risque d'être importun, de tenter un suprême effort auprès du roi et de tous ceux qui pouvaient avoir quelque influence sur son esprit. Le hasard voulut qu'il fît cette nouvelle démarche au moment même où, comme on le verra plus loin, la trêve de Vaucelles était signée entre Henri II et l'Empereur. Le hasard aime à exercer de ces représailles sur les fins politiques, qui croyant avoir tout prévu, ne veulent point lui faire dans leurs combinaisons la place que revendique cet ironique frondeur de la raison et de la sagesse humaine.

Donc, le 6 février 1556, le Cardinal profita du départ d'un agent de M. d'Avanson pour expédier plusieurs lettres en France. Dans chacune d'elles, on voit reparaître, au milieu des compliments et des protestations de dévouement, l'expression discrète d'une inquiétude qui grandit de jour en jour. « Que Votre Majesté, disait-il au roi, daigne ordonner que les choses convenues et établies ici avec ses ministres illustrissimes...... aient leur effet sans aucun retard, car le succès pour nous comme pour elle a pour condition la célérité. Sire, je supplie Votre Majesté de me donner licence de l'importuner en lui rappelant l'expédition susdite, sur laquelle repose le salut de l'Italie, l'exaltation, l'honneur, la gloire de Votre Majesté Très-Chrétienne [2]..... » Son billet à la reine n'est pas moins pressant. Il prend soin de lui faire savoir d'abord, pour calmer tout à fait son mécontentement au sujet de l'affaire de Strozzi, qu'il est allé à plusieurs milles hors de Rome à la rencontre du maréchal et qu'il lui a fait donner un appartement au Vatican pour le mieux honorer. Puis il ajoute : « Je supplie en outre Votre Majesté de rappeler souvent au Roi très chrétien les affaires de ce pays, et de solliciter auprès de monseigneur l'Illustrissime Connétable une prompte exécution de tout, sans aucun délai.

1. « Il cardinale Carafa non perdevasi nelle allegrezze. » (Cf. Bromato, *Storia di Paolo IV*, lib. IX, cap. XVI, page 287. — Quelques lignes plus bas, on lit encore dans le même auteur : « E benche arrivasse l'avviso per lettere ancora dello stesso Re che i capitoli della Lega..... erano finalmente stati da Lui sottoscritti ai diciotto di Gennajo...., con tutto cio, il cardinale non perdeva la sua vigilanza e sollecitudine. »

2. Cf. della Casa, *Lettere a nome del cardinal Carafa*, lettre au Roi Très-Chrétien, du 6 février 1556.

Car c'est en cela que consiste la gloire de Sa Majesté Très-Chrétienne et le salut de l'Italie, à laquelle Votre Majesté doit une grande tendresse, ainsi qu'à une première mère qui l'aime et l'honore comme sa plus noble, sa plus vertueuse fille [1]..... »

Dans sa lettre au connétable, il ajoutait à des sollicitations semblables, une sorte d'exposé de la situation qui fait honneur à la justesse de son coup d'œil militaire. A son avis, un grand danger menaçait Rome. La mer étant libre, rien n'empêchait le duc d'Albe, qu'on soupçonnait fort d'être à Gaëte, de franchir rapidement les quatre-vingts milles qui séparent ce port et Ostie. Que le débarquement s'opère sur quelqu'une des plages qui avoisinent l'embouchure du Tibre, ce qui ne souffrirait aucune difficulté, puisque les flottes du roi sont loin, et quelques heures après l'ennemi est sous les murs de la ville éternelle [2]. Que faut-il donc faire pour conjurer ce péril ? Il faut que le roi envoie immédiatement douze galères avec des approvisionnements et tout ce qu'elles pourront porter d'infanterie. Elles s'arrêteront à Civita-Vecchia et de là pourront surveiller la côte de l'Etat ecclésiastique, au besoin même s'opposer à toute tentative du vice-roi. C'est l'avis de Mgr de Tournon, de M. d'Avanson, du maréchal Strozzi, qu'il a réunis en conseil. Le Cardinal sait même le nom des capitaines auxquels il désire que soit confié le commandement des bâtiments, car il lui faut des hommes habiles et déterminés, et en conséquence il a pris des renseignements. Il en donne la liste au connétable [3]. En même temps qu'il forme ce plan de défense très simple et très pratique, il annonce à Montmorency qu'on a reconnu le besoin urgent de mettre 1500 hommes sur pied pour la garde de Rome. Les fonds nécessaires à cette nouvelle levée ont été fournis, avec l'assentiment du cardinal de Tournon, par la caisse de réserve. On sait que le roi et le pape devaient la constituer à frais communs pour les besoins ultérieurs de la guerre. Mais les finances de la France l'avaient seules alimentée jusqu'alors, car, malgré toutes les promesses, on n'avait pu remédier encore à la pénurie du trésor pontifical. Il y avait donc une certaine har-

1. Id., *loc. cit.*, lettre à la reine, même date.

2. « Essendo posta (Roma) in mezzo de' nemici in luogo dove possono mettere genti in terra a queste spiaggie, con la loro armata, tanto più facilmente, quanto sono vicini ; che di quà a Gaeta dove noi crediamo che già sia arrivato il Duca d'Alva, non sono più che ottanta miglia ; e non avendo essi all' incontro armata nemica, possono navigare con ogni loro comodità. » (Id., *loc. cit.*, lettre au connétable, même date.)

3. Cette liste n'a pas été publiée à la suite de la lettre écrite par della Casa au nom du cardinal. On peut la trouver *Archivio Storico Ital.*, t. XII, page 385, parmi les documents inédits.

diesse, de la part du neveu de Paul IV, à prendre ainsi l'argent du roi avant même que les hostilités fussent commencées, et l'on s'étonne que Mgr de Tournon ait assumé la responsabilité de lui laisser la libre disposition de fonds spécialement affectés aux nécessités futures de la lutte. Mais le Cardinal ne songeait même pas à s'excuser auprès du connétable. Bien plus, il osait lui demander d'agir auprès du roi pour que l'équivalent des sommes si indûment fournies par la caisse de réserve y fût de nouveau versé [1]. Il faut reconnaître que cette désinvolture ressemble quelque peu à de l'impudence.

La lettre écrite, sous cette même date du 6 février à Mme de Valentinois, n'est qu'une simple marque de politesse. On sait déjà que le Cardinal tenait à rester en bonne intelligence aussi bien avec la maîtresse du roi qu'avec l'épouse légitime. Peu lui importait d'humilier la pourpre romaine devant la puissante favorite, pourvu que Diane de Poitiers usât en sa faveur de son immense crédit.

Il ne négligea pas non plus d'écrire au cardinal de Lorraine, revenu en France après sa démarche inutile auprès de la Seigneurie de Venise. Les mêmes instances, adressées déjà au connétable, se retrouvent dans cette lettre, avec l'expression des mêmes inquiétudes et de la même impatience, soigneusement dissimulée sous les formules les plus courtoises : « Par-dessus tout, je supplie Votre Seigneurie illustrissime de mettre en œuvre tout son crédit et toute son habileté, d'employer tout le zèle imaginable, pour obtenir que l'armée entre aussitôt que possible en Italie [2]. » Cette exhortation est en quelque sorte le refrain qu'on retrouve à chaque page de cette correspondance. On la rencontre jusque dans le billet laconique que le neveu de Paul IV expédiait en même temps au duc de Somma : « Sur toutes choses, il est nécessaire que Votre Excellence sollicite avec toute l'importunité imaginable (con ogni importunità) l'expédition aussi prompte que possible des troupes, car c'est en cela que consiste la victoire, comme nous l'avons dit et répété bien des fois [3].

Ainsi, pendant les sept semaines qui se sont écoulées depuis la signature du traité par les plénipotentiaires de Henri II (15 décembre 1555 — 6 février 1556), le Cardinal semble n'avoir qu'un désir, qu'un but, l'exécution matérielle des promesses

1. « Supplico V. E. che si operi con S. M. christianissima che si degni ordinare che quello che si è tolto dal deposito vi sia rimesso.... » (Cf. della Casa, lettre au connétable, du 6 février 1556.)
2. Della Casa, lettre au cardinal de Lorraine, du 6 février 1556.
3. Della Casa, lettre au duc de Somma, du 6 février 1556.

faites au nom du roi de France et ratifiées par lui le 18 janvier. Tout est subordonné par lui à cette grave question de l'entrée en campagne des troupes françaises. On ne peut s'empêcher de rendre hommage à ce dévouement sans bornes qu'il met au service du Saint-Siège menacé, à l'activité, à l'énergie dont il fait preuve pour sauver une situation si gravement compromise par les inexplicables lenteurs des Français. C'est que, depuis huit mois qu'il occupait le pouvoir, son ambition s'était élevée et en quelque sorte épurée. Dans les premiers temps, il est certain qu'elle n'avait eu rien de bien noble. C'était une large et vulgaire convoitise de jouissances mondaines, de titres, d'honneurs et de richesses. Mais peu à peu un sentiment nouveau avait dominé tous ces appétits grossiers. Son intérêt personnel s'était insensiblement confondu avec l'intérêt de ce Saint-Siège, dont il espérait secrètement obtenir le gouvernement suprême à la mort de son oncle, grâce aux voix de tous ces cardinaux dévoués à sa fortune qu'il faisait entrer peu à peu dans le Sacré-Collège. Il s'était pris d'amour à la longue pour son projet d'alliance avec la France, qui à l'origine n'avait été certainement pour lui qu'un moyen de s'assurer et d'assurer aux siens quelque bel établissement. Il croyait maintenant à sa ligue pour l'indépendance de l'Italie, et à la tyrannie de l'Empereur, et à la nécessité de chasser tous ces Espagnols. Il était sincère désormais, peut-être même désintéressé. Tandis qu'il distribue à sa famille des titres, des terres, de l'argent, que demande-t-il, que prend-il pour lui-même? Rien. Qu'était-ce que les 5000 ducats de rente donnés par Henri II, auprès de ce qu'il aurait pu obtenir, s'il avait voulu tendre la main? Lui-même se vante, non sans fierté, d'avoir rejeté les offres de M. d'Avançon et des cardinaux de Lorraine et de Tournon. Il affirme aussi qu'il a dédaigneusement refusé les pensions qu'on lui proposait au nom de l'empereur, et rien ne nous autorise à ne pas le croire [1].

1. Il est indispensable de donner ici, à l'appui d'une opinion qui peut sembler paradoxale, quelques extraits de l'instruction remise au duc de Somma, le 20 janvier 1556 : « Dal principio che Nostro Signore mi commise, che io m'intromettessi nelle sue faccende, ebbi questa intenzione di volger l'animo di Sua Beatitudine a favor del Re,..... e questa intenzione è nata in me veramente per interesse pubblico,.... senz' alcuna considerazione di mio stato particolare, *giudicando io che non si potesse trovar rimedio alle miserie d'Italia, e alla declinazione di questa Santa Sede, quanto al temporale, se non questo solo di congiungerci con Sua Maestà....* [Avversari] hanno tentato di pormi in disgrazia di N. S. d'irritarmi i mie fratelli contro,..... e finalmente *di corrompermi, offerendo mi entrate* ... Nella capitulazione, *V. E. vederà che io non ho guardato ad alcun profitto mio,* etc. » (Cf. della Casa, instruct. au duc de Somma.)

Ce qu'il souhaitait avec ardeur, avec passion, c'était le triomphe de la politique qu'il avait fait adopter au Saint-Siège. Le Saint-Siège n'était-il pas en quelque sorte sa chose et son bien? Le pouvoir produit parfois de ces métamorphoses. En y arrivant, on l'aimait pour ce qu'il peut donner; un peu de temps se passe, et voici qu'on l'aime pour lui-même. On y avait apporté de vulgaires convoitises, et l'on s'aperçoit que les jouissances qu'on se promettait, pâlissent auprès de l'austère volupté d'être le maître.

Toutes ces lettres écrites sans relâche au roi et à ses conseillers pendant le mois de janvier et les premiers jours de février ne sont pas la seule preuve qu'on puisse donner de l'activité du Cardinal et de sa prévoyante sollicitude pour les intérêts du Siège apostolique. On sait que la ligue, dont il avait formé le plan, devait comprendre, outre le pape et le roi de France, le duc Hercule de Ferrare. Or il était urgent que le duc se déclarât. On avait bien reçu à Rome, à peu près un mois auparavant, une lettre du cardinal de Lorraine qui se portait garant des bonnes dispositions de son parent. Mais, dans des circonstances aussi critiques, la bonne volonté ne suffisait plus. C'était un engagement formel qu'exigeait le neveu de Paul IV.

Il avait donc résolu, dès la fin de janvier, d'expédier à Ferrare son frère Antonio en ambassade solonnelle, pour obtenir du duc quelque déclaration en bonne et due forme, qui le liât irrévocablement au Saint-Siège. Mais, à ce moment-là, Antonio Carafa guerroyait contre le comte de Bagno, pour exécuter la sentence de la Chambre apostolique, qui avait, comme on l'a vu, prononcé la confiscation des biens de ce riche et noble seigneur [1]. Le Cardinal voulut laisser à son frère le temps de mener à bonne fin le siège du château de Montebello, où le comte se défendait énergiquement. Mais, comme les dix premiers jours de février s'étaient écoulés sans amener la reddition de la place, il donna l'ordre à son frère de céder momentanément la conduite des opérations au célèbre condottiere Ascanio della Cornia, et de partir pour Ferrare.

Antonio Carafa se mit en route, muni de deux instructions, l'une de son oncle, et l'autre de son frère, ainsi que d'une lettre de créance (Breve Credenziale) signée du pape, qui lui donnait qualité d'ambassadeur extraordinaire. L'instruction du pontife ne s'écarte guère de la banalité ordinaire des documents appar-

1. Ces détails et ceux qui suivent se trouvent dans un billet au duc de Ferrare, du 6 février, et dans l'instruction même remise par le cardinal à Antonio Carafa. (Cf. della Casa, aux deux pièces indiquées.)



tenant à la diplomatie officielle. Paul IV adjurait le duc Hercule « de favoriser avec toutes ses forces sa sainte entreprise ». Il lui promettait la protection la plus efficace et s'en remettait au roi du soin de fixer les attributions de Son Excellence dans la commune alliance [1]. L'instruction du Cardinal est plus intéressante. Destinée à rester secrète, tandis que celle du pape pouvait être au besoin communiquée au duc, elle devait nécessairement toucher des points plus délicats. « Nous pensons, disait-elle, qu'il est tout à fait urgent que Son Excellence déclare son intention de s'allier à nous, afin d'avoir une base solide pour nos projets et de ne pas rester l'esprit en suspens... » Afin de pouvoir mieux pénétrer la pensée du duc, « personne très réservée et prudente », Antonio Carafa ne devait point lui parler du généralat de la ligue, bien qu'on sût pertinemment, à Rome, que le cardinal de Lorraine lui avait fait espérer de l'obtenir. Mais, s'il exprimait le désir de recevoir ce titre, Antonio devait se porter garant du consentement de son oncle. De même, pour l'intention qu'on attribuait au duc de vouloir lever aux frais du trésor commun de la ligue quelques troupes destinées à la défense de son Etat. Antonio devait encore feindre de tout ignorer et exprimer aussitôt la conviction que le Saint-Père n'aurait garde de mettre obstacle à ce projet. La dernière partie de l'instruction a trait à une vieille affaire pendante depuis plusieurs mois et que le Cardinal avait fort à cœur : la réconciliation du cardinal Hippolyte d'Este avec le pape. On se rappelle peut-être que, dès le commencement de septembre, il avait expédié au duc de Ferrare un de ses gentilshommes, Andrea d'Agubbio, pour lui témoigner toute la douleur qu'il avait ressentie de la disgrâce de son frère et lui donner l'assurance qu'il allait travailler sans retard à apaiser le pape [2]. Paul IV, très ébranlé par les sollicitations de son neveu, n'avait cependant pas encore voulu consentir au rappel d'Hippolyte d'Este. Pour en finir avec cette fâcheuse obstination du vieillard, qui avait déjà failli compromettre le projet d'alliance entre Rome et Ferrare, le Cardinal recommandait à son frère de glisser dans chacune de ses lettres l'éloge d'Hippolyte

1. « Vogliamo che voi esortiate S. E. e la ricerchiate instantemente per nostra parte, che favorisca questa santa nostra intentione con tutte le sue forze.... e vogliamo che le promettiate che S. E. sarà compresa nella protezione della detta lega.... e sarà dato sempre a S. E. luogo onorato e convenevole alla dignità sua, la elezione e deputazione del quel luogo e grado lascieremo liberamente al Re christianissimo... » (Cf. della Casa, *Instruzione al sign. D. Antonio Carafa,* mandato a S. E. à 12 di febbrajo 1556.)

2. On n'insiste pas ici sur cette affaire, dont le détail a été exposé au chapitre VII.

d'Este. « Je prie Votre Excellence, disait-il à Antonio, d'ajouter à toutes ses lettres un bon paragraphe qui contienne tout au long les bons offices que le cardinal de Ferrare nous a rendus et nous rend auprès du duc pour le service de Notre Seigneur. Faites bien paraître à quel point il se montre obéissant et affectionné serviteur de Sa Béatitude. Veuillez avoir pour agréable d'ordonner à votre secrétaire de prendre un peu de peine en plus pour l'amour de moi [1]. » Le Cardinal comptait sur ce petit artifice pour triompher des dernières hésitations du pape. La reconnaissance d'Hippolyte d'Este, rentré en faveur, fortifierait encore l'alliance conclue avec le duc son frère. Cette même pensée de se concilier les bonnes grâces de la puissante maison d'Este apparait encore dans deux billets qu'il remit à son frère, l'un pour le duc, l'autre pour le cardinal. Les protestations du plus ardent dévouement [2] qu'on y rencontre à chaque ligne montrent assez quel prix le neveu de Paul IV attachait à l'heureuse issue de cette affaire.

Ainsi, à Ferrare comme à Paris, la politique du Cardinal se propose le même but. Il déploie tout ce qu'il peut avoir d'habileté, pour que le roi et le duc se décident à agir conformément aux promesses qu'ils ont faites. Il veut à tout prix tirer le Saint-Siège d'un dangereux isolement et arracher enfin quelque démarche décisive à ses alliés. Mais, au moment même où il consacrait tous ses efforts à conjurer les périls de cette situation, un événement qui dut sembler incompréhensible aux hommes de cette époque, la trêve de Vaucelles, véritable catastrophe pour les Carafa, réduisait à néant l'œuvre que le neveu de Paul IV avait si péniblement élaborée.

1. Cf. della Casa, Instruction à D. Antonio Carafa, du dernier jour de janvier 1556.

2. « Prego V. S. Illustrissima che si persuada due cose : l'una che niuno desidera più di me di servirla; l'altra che niuno conosce più di me la natura delle persone e del negozio che si tratta; con le quali due considerazioni, puo star sicurissima che io non potrei trattare per la salute di miei fratelli con maggiore affezzion d'animo.... » (Cf. della Casa, lettre au card. de Ferrare, du 12 février 1556.)



CHAPITRE XII

LA TRÊVE DE VAUCELLES RUINE LES ESPÉRANCES DU CARDINAL

Déception du Cardinal et des Carafa en apprenant la trêve. — Première lettre du Cardinal au duc de Somma (15 février). — Seconde lettre (5 mars). — Le Cardinal cherche à obtenir la rupture de la trêve. — Il demande avec insistance à Henri II des compensations pour lui-même et sa famille. — Avidité de son ambition. — Il s'éloigne du connétable et se rapproche des Guises. — Heureuse issue de la négociation avec le duc de Ferrare.

Le 15 février 1556, une foudroyante nouvelle arrivait à Rome. L'évêque de Viterbe, Bastiano Gualtieri, nonce apostolique en France, écrivait à Paul IV qu'une trêve de cinq ans venait d'être signée à Vaucelles, le 3 février, entre les plénipotentiaires de Henri II et ceux de l'empereur.

La soudaine conclusion d'un accord entre la France et la maison d'Autriche fut pour la cour du Vatican, pour le Pape lui-même une amère déception. Comment croire que le Roi très chrétien allait choisir, pour se réconcilier avec son rival, le moment même où les négociations engagées entre la France et le Saint-Siège depuis plusieurs mois venaient d'aboutir à la conclusion d'un traité d'alliance offensive et défensive?

Plus encore que son oncle, le cardinal Carafa était frappé par cet événement imprévu. La ligue entre la France et le Saint-Siège était son œuvre personnelle. Depuis huit mois il y travaillait sans relâche. Il avait consacré à ce grand projet toutes les ressources de son intelligence. A force d'activité, d'adresse, de persévérante énergie, il avait enfin arraché à l'indécision de Henri II le traité du 18 janvier. Le but semblait atteint. Quinze jours après, tout était détruit. De l'édifice laborieusement élevé, il ne restait plus rien. Le Cardinal avait compromis son crédit

en conseillant à Paul IV la politique qui avait valu au pontife une éclatante déconvenue. Que n'allaient point dire tous ses ennemis, tous ceux qu'avait offusqués l'éclat de sa rapide fortune, tous ceux qui pouvaient aspirer à jouer ce rôle envié de favori du pape! Il avait compromis également l'Etat ecclésiastique en bravant l'Empereur et Philippe II. De sorte que, au lieu d'avoir travaillé à sa propre fortune, il avait peut-être préparé sa ruine, et que, bien loin d'avoir assuré la grandeur du Saint-Siège, il avait attiré sur lui la formidable inimitié du maître de l'Espagne, des Pays-Bas, de Naples et de Milan. Le coup était rude autant qu'inopiné. Le neveu de Paul IV ne plia pas cependant. Il appartenait, comme César Borgia, à cette école d'ambitieux tenaces qui se contentent de dire après un échec : Ce qui ne s'est pas fait aujourd'hui se fera demain [1].

Le jour même où l'on apprit à Rome la signature de la trêve, il écrivit au duc de Somma, qu'il avait précédemment envoyé en France, comme on s'en souvient. Cette lettre est d'une telle importance qu'on croit devoir la reproduire presque intégralement :

« L'évêque de Viterbe s'est hâté de nous écrire de Blois que la suspension d'armes a été conclue le 3 de ce mois pour cinq ans... La chose nous a paru très étrange et fort difficile à croire. En effet, Sa Majesté Très-Chrétienne a invité Sa Béatitude à témoigner son ressentiment contre les Impériaux...... Elle lui a promis de la défendre et de ne point l'abandonner. Il paraissait donc convenable qu'elle eût annoncé son intention à Sa Sainteté avant de conclure une affaire d'une telle importance et qui nous intéresse si grandement. Pour ce qui me concerne personnellement, je me trouve dans une situation déplorable, parce que j'ai l'air d'avoir trompé mon oncle, qui m'a dit plusieurs fois : « Et si je me résous à rompre avec les Impériaux, que feront les « Français? Prends garde qu'ils ne m'abandonnent, quand plus « tard j'aurai besoin d'eux [2]! » Et moi j'ai toujours affirmé sur

1. Le mot même de César Borgia est : « Ce qui ne s'est pas fait à dîner se fera à souper. » Il le prononça en apprenant que son beau-frère venait d'échapper aux poignards des émissaires qu'il avait envoyés contre lui. Quelques jours après, il le fit étrangler sous ses yeux.

2. Ce mot a été soigneusement recueilli par les historiens ecclésiastiques. Ils ont voulu y trouver la preuve que le pape n'était point favorable au projet d'alliance avec la France et qu'il était animé des intentions les plus pacifiques. On sait en effet avec quelle ardeur ils s'efforcent de démontrer que Paul IV n'a jamais voulu la guerre et que son neveu seul a précipité le Saint-Siège dans la lutte. Néanmoins, nous ne pouvons voir dans ces paroles du pontife autre chose qu'une simple boutade. Il est très naturel qu'une pareille phrase soit sortie de sa bouche, sans doute



mon honneur à Sa Béatitude que le roi ne ferait jamais rien sans son exprès consentement et sa permission. Je vois maintenant qu'il n'en est pas moins arrivé ce que prévoyait Sa Béatitude avec beaucoup plus de prudence que moi, et je n'ai pas le courage de comparaître devant elle. Il ne suffit pas de dire que le roi aura peut-être compris Sa Béatitude et nous autres dans la capitulation d'armistice. Sa Majesté sait bien en effet comment sont faits ces Impériaux, et de quelle façon on peut compter sur eux en dépit d'une trêve. Et, quand bien même on pourrait se fier à eux, il n'en est pas moins vrai que le roi a perdu Notre Seigneur de réputation. Grâce à lui, le monde a pu connaître que Sa Béatitude s'est prêtée à des pratiques de guerre contrairement à son intention : et c'est par mon intermédiaire, grâce à mes instances, qu'elle a tout fait et que tout est arrivé. C'est de cela que je me lamente sans fin. Je suis réduit à montrer que non seulement je n'ai point trompé le pape, mais que j'ai été trompé par le roi, ce qui sera facile à prouver au moyen du traité souscrit par Sa Majesté. Je n'admets pas que ce soit une raison suffisante, pour l'excuser, de dire que Notre Seigneur a toujours fait profession de désirer la paix. En effet, Sa Béatitude ne peut parler autrement [1]........ Comme Votre Excellence peut le voir par le texte du traité, les confédérés n'ont pas le droit de s'accorder avec les ennemis d'une des parties contractantes sans son expresse licence. Si cependant Sa Majesté avait été amenée à cette suspension d'armes à la suite de quelque échec essuyé ou tout au moins en considération de quelque grand avantage, sa conduite pourrait inspirer un moindre étonnement. Mais je ne vois pas pour le moment quel intérêt a pu décider Sa Majesté. Elle garde ce qu'elle a; il en eût été de même sans suspension d'armes, comme il est manifeste, et comme les Impériaux eux-même l'avouent, en acceptant aujourd'hui des conditions qu'ils avaient rejetées il y a quelques mois. Cela veut dire qu'ils confessent avoir perdu toute espérance

dans un de ces moments d'hésitation et de tardive clairvoyance qui précèdent les résolutions suprêmes. Qu'il ait eu, un certain jour, avant de faire le dernier pas, l'intuition du péril, cela est très possible, et on ne songe pas à le contester. Mais on ne pense pas que ce mot suffise à infirmer tous les témoignages prouvant que Paul IV était d'accord avec son neveu.

1. Cet aveu du Cardinal confirme pleinement l'opinion qu'on a exprimée plus haut sur les paroles pacifiques prononcées en diverses occasions par Paul IV. Pour son neveu lui-même, ce n'étaient là, on le voit, que des déclarations de convenance, faisant en quelque sorte partie de l'étiquette pontificale. C'est ce qu'on s'est efforcé de démontrer au chapitre VI et au chapitre X.

de reprendre à Sa Majesté Très-Chrétienne par la force des armes les territoires qu'elle garde. Et de plus Sa Majesté ayant si beau jeu en Toscane,......... je crois que plus les impériaux étaient disposés à accepter ces conditions, moins elle devait les leur accorder. Mon avis est que Sa Majesté Très-Chrétienne ne doit plus espérer de trouver jamais une porte ouverte pour entrer en Italie, comme elle l'avait naguère. Que dis-je! elle se l'est fermée pour toujours, car nul ne voudra plus courir le risque de se fier à elle, de peur qu'il ne lui advienne ce qui nous est arrivé. Sa Majesté dira peut-être que son trésor est épuisé et qu'elle ne pouvait continuer à faire la guerre; moi je dis qu'elle devait nous le faire savoir en temps opportun et ne pas nous laisser aller de l'avant comme nous l'avons fait....... De telle sorte que son nom, qui a brillé d'un éclat si pur jusqu'ici, va commencer désormais à avoir des taches et à rencontrer des détracteurs. Ainsi se confirmera l'opinion que le monde professe depuis bien des années sur le compte des Français.......... Bien que je ne doute point que toutes les choses que je viens d'écrire et bien d'autres ne puissent se présenter facilement à l'esprit de chacun, néanmoins, puisque j'ai sous la main le courrier ordinaire, je crois devoir les mander à Votre Excellence. Je vous prie d'aller directement trouver le roi, de lui dire tout ce que je vous expose, de lui faire connaître dans quel état de confusion et de douleur je me trouve. Vous supplierez Sa Majesté Très-Chrétienne de ne pas consentir à cette suspension d'armes, s'il est possible, et d'exécuter ce qui a été convenu entre nous. Son intérêt l'exige, ainsi que son honneur, cet honneur qui lui est si cher qu'elle voudra le conserver intact [1]..... »

Telles sont les plaintes que le Cardinal adressait au duc de Somma pour être transmises au roi, dès la première nouvelle de la trêve de Vaucelles. Ce fut là en quelque sorte le premier jet de son ressentiment, l'expression vive et toute spontanée de la déception qu'il venait d'éprouver. La lettre au duc de Somma fut évidemment écrite quelques heures à peine après la réception de l'avis expédié par le nonce, puisque le Cardinal déclare qu'il n'a pas encore osé paraître devant son oncle [2].

1. Cf. della Casa, *Lettere a nome del cardinal Carafa*, lettre au duc de Somma, de Rome, le 15 février 1556. — On peut trouver également cette lettre importante au commencement du second livre de Pietro Nores, *Archivio Storico Ital.*, t. XII, p. 52, 53, 54. — L'éditeur a malheureusement laissé échapper des fautes qui altèrent la pureté du texte et, en deux endroits même, dénaturent le sens.

2. Nores, ou son éditeur, commet donc une grave erreur en disant qu'il n'écrivit cette lettre que le 21 février. L'avis du nonce étant arrivé le 15, comment admettre qu'il ait laissé passer six jours sans exprimer son dépit,

Et cependant que d'habileté dans cette apologie de sa conduite, dans cette justification de Paul IV, dans ces accusations contre Henri II! Certes, il règne un ton de dépit dans tout ce document. L'amertume de certaines paroles atteste la grandeur de la déconvenue que vient d'essuyer le Cardinal. Mais ce ferme esprit sait dominer et contenir les emportements de l'orgueil et de l'intérêt blessés. Il garde la mesure dans ses doléances. Il ne déclame pas. Il ne se noie point dans les récriminations emphatiques et vagues. Un mot net et incisif jeté çà et là lui suffit. Comme il ne sait pas si la décision du roi est tout à fait irrévocable, comme il ignore, en l'absence de documents, s'il ne subsiste pas encore quelque moyen de rompre cette fâcheuse trêve, il ne néglige aucun des arguments qui pourront produire une impression salutaire sur l'esprit de Henri II. L'honneur d'abord! Le roi abandonne l'homme qui s'est si gravement compromis pour lui, qui n'a cessé d'exhorter le Saint-Père à conclure une alliance avec la France. Et pour les besoins de la cause, afin de se mieux faire valoir, Carafa ne manque pas de faire entendre que le pape n'était rien moins que disposé à la guerre. Il exagère à dessein sa propre part de responsabilité, son action personnelle dans les négociations entre la cour de France et le Vatican, afin de rendre plus sensible, plus coupable l'ingratitude dont il est victime. De sorte que le roi ne pourra manquer de se reprocher d'avoir préparé la perte d'un homme qui l'a si bien servi! Vient ensuite l'examen des motifs que peut présenter Henri II à l'appui de son étrange détermination. Telle est la pénétration, l'extraordinaire perspicacité du Cardinal, qu'il devine le parti que le roi essaiera de tirer des déclarations pacifiques de Paul IV. Un mot suffit à le réfuter : si le pape a parlé ainsi, c'est qu'il ne pouvait point parler autrement, c'est que son titre de père des fidèles lui faisait un devoir de vanter officiellement les bienfaits de la conciliation et de la paix. L'objection tirée de l'épuisement des finances françaises n'est pas plus sérieuse : si le roi savait que son trésor était vide, que n'a-t-il parlé plus tôt, que n'a-t-il empêché le Saint-Siège de se compromettre aussi gravement? Ainsi rien n'excuse, rien n'explique même sa conduite. Non seulement il a failli à l'honneur en abandonnant son allié, mais il

sans essayer de retenir Henri II s'il en était encore temps? — Du reste, la lettre est datée du 15 dans toutes les éditions de della Casa. Enfin une autre lettre écrite de nouveau au duc de Somma vingt jours plus tard, le 5 mars, débute par ces propres paroles : « J'ai écrit à Votre Excellence le 15 de février, immédiatement après avoir reçu la nouvelle de la suspension.... » L'erreur de Nores est manifeste. (Cf. *Archiv. Storico Ital.*, t. XII, pag. 51.)

a même sacrifié ses intérêts. En réalité, cette trêve ne lui assure aucun avantage. Il garde ce que les Impériaux n'auraient jamais pu lui enlever de vive force. Etait-ce donc la peine de se fermer à tout jamais, comme il l'a fait, la porte de l'Italie, de laisser échapper cette occasion unique d'y acquérir quelque grand et durable établissement?

On doit reconnaître qu'il était impossible de présenter avec plus de vigueur et en même temps d'habileté les réflexions amères que la trêve de Vaucelles dut inspirer aux amis du Saint-Siège et aux parents du pontife. Pietro Nores affirme que, en recevant communication de cette lettre, le roi trahit à plusieurs reprises, par une rougeur subite, l'émotion profonde qu'il éprouvait [1]. On le croit sans peine. Le Cardinal avait touché juste.

Quelques jours après, la notification officielle de la trêve fut apportée à Rome [2] par M. d'Avanson. Tout espoir s'évanouissait. On ne pouvait même plus se flatter de voir quelque circonstance imprévue arrêter au dernier moment la conclusion d'un traité si funeste. Ce fut un redoublement de dépit dans la famille du pontife. Le pape déclara que « ces cinq années seraient cinq années de tourments pour lui et le Siège apostolique [3] ». Le comte de Montorio tremblait pour les biens qu'il possédait dans le royaume de Naples [4]. Déjà il commençait à reprocher durement à son frère la ruine qui le menaçait. Le Cardinal conçut alors un dessein où éclatait toute l'audace de son génie. On le trouve exposé en entier dans une lettre du plus haut intérêt, adressée au duc de Somma le 5 mars 1556.

Il n'y avait pas encore trois semaines qu'il avait écrit pour la première fois à son agent auprès du roi afin de lui communiquer ses appréciations sur la trêve de Vaucelles. Et cependant, ces quelques jours avaient suffi pour que ce vigoureux esprit fût rentré en pleine possession de soi-même.

Dans la lettre du 5 mars, on ne trouve plus de ces mots pleins

1. « Fu osservato che, sentendola leggere il Rè più d'una volta arrossi nel volto, tanto erano ben espressi i sensi del Cardinale, e li prejudizj che la tregua portava agl' interessi della Sede Apostolica, anzi alla riputazione del Rè medesimo. » (*Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 51.)

2. On ne sait pas au juste à quelle date. On peut affirmer seulement que ce fut entre le 15 février et les premiers jours de mars, d'après un passage d'une lettre écrite le 5 de ce mois par le Cardinal au duc de Somma. Il y parle en effet de l'avis transmis par le roi.

3. Bromato, lib. IX, cap. 18, p. 294 : « Questi saranno cinque anni di tormento per Noi e per la Sede Apostolica. »

4. Id., *loc. cit.*, p. 291 : « Restarono come ad improvviso fulmine attoniti ed angosciosi i Nipoti del Pontefice : il conte di Montorio e don Antonio perche tirati in questa Lega contro lor genio e con pericolo dei lor beni nel Regno : ed il Cardinale perche promotore di cosi disgraziato disegno. »

d'amertume qui éclatent çà et là dans celle du 15 février. Carafa a déjà compris l'inanité des récriminations. S'il se plaint de voir son crédit ébranlé, s'il déclare que les cardinaux impérialistes commencent à rentrer en faveur auprès du pape [1], c'est afin de mieux montrer au roi l'étendue de la faute qu'il a commise. Il n'insiste point et passe rapidement à des considérations plus importantes. Il sait fort bien que, pour sauver une partie aussi compromise, il ne lui suffira pas d'inspirer des remords à Henri II. Ce qu'il veut cette fois, c'est obtenir que le roi de France n'abandonne pas le projet de ligue avec le Saint-Siège et le duc de Ferrare [2]. Il prodigue toutes les ressources de la plus subtile dialectique, pour lui prouver que rien n'est à la fois plus simple et plus avantageux. La trêve signée avec l'Empereur et Philippe II ne peut être considérée comme un obstacle, car il offre de faire naître une occasion légitime de la rompre. Ainsi l'honneur de Henri II sera sain et sauf. Quant aux avantages, c'est merveille de voir avec quelle abondance il les énumère. Le roi ne pourra jamais trouver occasion plus favorable d'acquérir pour ses fils des Etats en Italie. Le duc de Florence est affaibli par les dernières guerres. Parme, Ferrare, le Saint-Siège sont à la dévotion de la France. Dans cinq ans, au contraire, un pape dévoué aux intérêts de l'Espagne peut avoir succédé à Paul IV, le duc Hercule peut être circonvenu ou intimidé, et rien ne prouve que les dispositions favorables des Farnèse ne se seront point modifiées. Sans compter que le roi Philippe aura ainsi le temps de dompter l'Allemagne, de briser toutes les résistances en Angleterre, peut-être même de se faire proclamer roi des Romains avec l'assentiment de Ferdinand Ier. Et qui peut dire que le Grand Seigneur, dont les flottes n'attendent aujourd'hui que le signal de Henri II, ne sera pas mort à cette époque ou n'aura pas adopté une politique nouvelle [3] ? Les

1. « Vedendo ora che io mi son ingannato, e che li sopradetti cardinali Imperiali comincieranno a racquistare la loro autorità con N. S., e si sforzeranno di diminuir la mia, mostrando con l'esperienza che io ho mal consigliato S. S., son costretto a temer assai.... » (Cf. della Casa, lettre au duc de Somma, du 5 mars 1556.)

2. « Che la capitolazione tra N. S., e S. M. e 'l Duca di Ferrara avesse effetto, e chè il Rè sene andasse provvedendo per eseguirla, *perche noi di quà potremo far nascere giusta occasione e pigliare alcuno probabile colore di farlo con onore e reputazione di S. M....* » (Id., *loc. ant. cit.*)

3. « Se S. M. vuole provveder di Stato a suoi serenissimi Figliuoli fuori di Francia.... non può sperare d'avere migliore ne più sicura occasione di questa, per molte ragioni assai evidenti; e prima perche ora può far passare il suo esercito.... avendo lo stato di Parma e di Ferrara e della chiesa dove assicurarlo e pascerlo.... e oltre acciò troverebbe ora le cose di Toscana indebolite per la longa guerra e par la carestia.... E aggiun-

Impériaux comprenaient bien, eux, que cette ligue les menaçait d'une ruine certaine. Pour s'en assurer, que le roi lise seulement ces deux documents qu'on vient d'intercepter, et dont le Cardinal s'empresse de transmettre la copie à Sa Majesté, une instruction de l'Empereur à ses ministres d'Italie à propos de la suspension d'armes, et une lettre du duc d'Albe au duc de Cosme sur le même sujet. Elle connaîtra ainsi l'épouvante dont étaient frappés ses ennemis à la nouvelle de son alliance avec le Saint-Siège et leur ardent désir de conclure la trêve.

En dépit de tout ce luxe d'arguments, il semble que le neveu de Paul IV ne se soit point dissimulé l'impudence de la démarche qu'il tentait auprès de Henri II. Car ce qu'il lui demandait n'était en somme que la plus éclatante violation d'un traité solennel. Aussi l'habile politique a-t-il soin de se ménager une voie de retraite. Le cardinal Carafa n'était point de ces joueurs imprudents qui engagent tout sur une seule carte. Or il pouvait se faire que le roi ne fût pas convaincu par ce brillant plaidoyer en faveur de la ligue. Il fallait donc, dans le cas où il abandonnerait définitivement le Saint-Siège, obtenir du moins qu'il accordât quelque dédommagement à la famille du pontife.

C'est dans la seconde partie de la lettre du 5 mars, presque à la fin, que se trouvent énoncées les prétentions du Cardinal pour lui et les siens. Elles ne sont point modestes. Il y a de l'âpreté dans ces revendications. Déçu par les événements, le neveu de Paul IV semble se reprocher d'avoir embrassé la cause du Saint-Siège avec une telle ardeur qu'il en a un moment perdu de vue ses propres intérêts. Il est près d'avoir honte de ce qui avait été son honneur, de ce qui l'avait élevé un instant au-dessus du niveau vulgaire des favoris de papes. L'aventurier reparaît, impudent et avide, sans scrupules ni dignité, le parvenu, dont une rapide élévation excite la cupidité bien loin de l'assouvir.

C'est bien là en effet ce qu'atteste la dernière partie de sa lettre au duc de Somma. Il le charge de faire savoir au roi « qu'il y a encore une autre manière de consoler Sa Béati-

gendosi a questo che il Rè aveva quest' anno l'armata di Levante.... non sappiamo veder come gli avversarj si potessero difendere.... Viene S. M. ad aver differita la sua impresa a più difficil tempo, perche nello spazio di cinque anni della tregua muterà facilmente ogni cosa, e non averà il papa per se come aveva adesso.... Gl' Imperiali procureranno di alienare dal Rè il Duca di Ferrara.... e questi Signori Farnesi.... saranno lusingati e praticati.... Bisogna anco considerare che gl' Imperiali hanno spazio da domesticar l'Inghilterra, di placare la Germania.... E similmente, il Turco è vecchio e mal sano e potrebbe in cosi lungo spazio di tempo o morire o pigliar altro indirizzo, etc., etc. » (Id., *loc. ant. cit.*)

tude [1]. » Ce serait de donner aux Carafa les territoires que les Français occupent en Toscane. Il affirme qu'il n'y aurait là du reste que l'accomplissement d'une promesse faite précédemment par le cardinal de Lorraine [2]. Le roi devrait contribuer de ses deniers à la garde et à la défense du nouvel Etat. Enfin il ne tiendrait qu'à lui d'obliger les Impériaux à abandonner encore leur récente conquête, Sienne, aux Carafa. Il suffirait que Henri II feignît de poursuivre les négociations relatives à la ligue, même s'il n'avait plus en réalité l'intention d'y participer. La terreur qu'en éprouveraient les Espagnols les déciderait sans aucun doute à conjurer le péril par la cession de Sienne aux neveux de Paul IV. Le roi trouverait de précieux avantages à cette formation d'un Etat gouverné par des princes tout dévoués à ses intérêts [3]. Le Cardinal souhaitait avec tant d'ardeur le succès de cette négociation qu'il aurait voulu passer en France, afin de la conduire lui-même. Mais M. de Tournon le supplia de ne point quitter Rome en un moment si critique [4] et obtint qu'il remît l'affaire entre les mains habiles et dévouées du duc de Somma. Il ne laissa pas du moins partir le courrier qui devait porter cette longue instruction à son agent, sans lui donner en outre plusieurs lettres pour la cour de France. En termes laconiques, mais pressants, il suppliait la reine et Mme de Valentinois de plaider sa cause auprès de Henri II. Le billet qu'il adressait en même temps au cardinal de Lorraine se terminait aussi par les plus vives instances : « Si vous jugez que j'aie, si peu que ce soit, mérité les bonnes grâces du roi, si vous estimez que l'honneur et l'intérêt de Sa Majesté exigent qu'elle sache reconnaître ses fidèles serviteurs, je supplie Votre Seigneurie illustrissime de me favoriser auprès de Sa Majesté et mes frères avec moi [5]. ».

1. « Rimane l'altro modo di consolar Sua Beatitudine.... » (Cf. della Casa, lettre au duc de Somma, du 5 mars 1556.)

2. On n'en a trouvé trace nulle part. Il n'est cependant pas impossible que le cardinal de Lorraine, grand partisan de la guerre et très désireux d'entretenir le zèle des neveux du pontife, se soit laissé arracher quelque promesse de ce genre.

3. « Desidero che si mantenga viva la pratica della esecuzione della lega, per dar a gl' Imperiali tanta gelosia che dispongano a concederci Siena per fermarci : la qual cosa doverebbe piacere anco al Rè per cavare quella città di mano de' suoi nemici e darla a noi suoi servidori.... » (Cf. della Casa, *loc. sup. cit.*)

4. « Io era di oppinione di venire in persona a trattare questo negozio con S. M., e l'ho conferito con Mgr Illustrissimo di Tornone, al quale non è parso per niente che io mi parta di quà, e cosi ho voluto obbedire a Sua Signoria Illustrissima.... » (Id., *loc. sup. cit.*)

5. Cf. della Casa, lettre au card. de Lorraine, du 5 mars 1556.

Tout en cherchant à se concilier de puissantes protections à la cour de France, il ne renonçait pas à l'espoir d'attirer de nouveau le roi dans la ligue. Henri II venait de montrer tant d'indécision et de faiblesse, qu'on pouvait désormais attendre de sa politique les plus étranges revirements. Il y avait de l'audace, non de la présomption, à penser qu'on obtiendrait peut-être d'un aussi mobile esprit la rupture de la trêve de Vaucelles. Sans doute ce serait un singulier coup de théâtre. Mais qu'avait donc été l'acte du 5 février, sinon la plus extraordinaire, la plus invraisemblable de toutes les surprises? Une aussi cruelle mésaventure avait instruit le Cardinal. Il connaissait maintenant les causes de la déconvenue qu'il venait d'essuyer. Tout le mal venait de la confiance qu'il avait mise en Montmorency. Il avait eu le tort de se livrer à lui sans réserve, de lui confier tous ses plans et de croire qu'il en préparait le succès. Il n'avait pas vu que l'ambition repue de ce vieillard comblé d'honneurs, de titres et de richesses, ne soupirait qu'après le repos et répugnait aux aventures. Le connétable l'avait trompé. Il avait feint d'entrer dans tous ses projets, afin de mieux les combattre. Il avait miné sourdement l'œuvre laborieuse de la ligue, placée sous son patronage. On ne pouvait mettre en doute la part qu'il avait prise à la signature de la trêve, négociée par son parent Gaspard de Coligny.

Mais le neveu de Paul IV était de ces esprits souples et déliés qui tirent de leurs erreurs mêmes de salutaires enseignements. Il ne commit pas la faute d'adresser au connétable d'inutiles récriminations. Il dévora silencieusement le dépit qu'il éprouvait d'avoir été joué par le vieux conseiller de Henri II. Seulement, avec cette rapide décision qui fut un des traits de son caractère, il résolut de confier ses intérêts à des mains plus sûres. Trop habile pour cesser de prodiguer à un si puissant personnage les marques extérieures de la déférence, il n'épargna à Montmorency aucune protestation de dévouement ou de respect, mais lui retira en même temps toute sa confiance, et fonda dès lors toutes ses espérances sur le parti des Guises [1].

1. « .... Le connestable ne convient nullement avec ceulx de Guyse, et sont contraires en volonté et affection sur ce; tâchans lesdits de Guyse de renverser la tresve que ledit connestable a fait traicter sans eulx, en l'absence du cardinal de Lorrenne, ayant de plus traversé sa commission d'Italie, emploié l'admiral de Chastillon son nepveu et induict ledit S[r] roy à ladite tresve; et présentement lesdits de Guyse ne vouldroient que, avec ladite tresve, l'on tombast en accord et paix pour ne laisser audit connestable tant d'autorité et réputation : et cette contrariété est si notoire, que n'en fault doubter. » (Cf. *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*, tome IV, p. 594 : lettre de Simon Renard à Ruy Gomez de Silva, du 8 juin 1556.)

Ceux-là, en effet, avaient leur fortune à faire. Leur ambition, jeune, active, aventureuse, devait aimer ces nouveautés et ces complications, dont s'effrayait le connétable. Si la paix assurait à Montmorency la tranquille jouissance d'un crédit incontesté, des plus hautes charges du royaume, d'une fortune immense, la guerre offrait aux Guises la séduisante perspective d'un grand rôle à jouer dans les conseils et sur les champs de bataille, d'un rival à reléguer au second plan par l'éclat des services rendus. La famille avait déjà son diplomate, le cardinal de Lorraine, son général, le duc François, sans compter d'Aumale et d'Elbœuf, qui ne demandaient qu'à se pousser dans le monde sur la trace de leurs aînés. Entre cette race aux robustes appétits et sa propre famille, le cardinal Carafa sentait de secrètes affinités. Guises et Carafa devaient s'entendre. Il y avait entre eux communauté de convoitises, communauté d'intérêt. On l'avait bien vu lors de la venue du cardinal de Lorraine. Nul n'avait témoigné d'un zèle plus ardent en faveur de la ligue entre la France et le Saint-Siège. Pour lui recruter des adhérents, il avait couru toute l'Italie, circonvenu Ferrare, pratiqué Venise. Pendant ce temps-là, son frère François se déclarait ouvertement chef du parti de la guerre à la cour et luttait contre l'influence de Montmorency, grand partisan de la conciliation. On pouvait compter sur eux. Le cardinal Carafa tenta de regagner avec les Guises la grosse partie qu'il venait de perdre par la faute du connétable.

La situation n'était du reste pas aussi désespérée qu'on l'avait cru tout d'abord. L'ambassade de don Antonio Carafa auprès du duc de Ferrare avait pleinement réussi [1]. Le duc s'était décidé à sortir de sa réserve habituelle. Le titre pompeux de général de la ligue, que Paul IV lui faisait offrir, à l'instigation de son neveu, avait grisé ce prudent et cauteleux personnage. Il se jetait maintenant avec fureur dans cette aventure, qui l'épouvantait quelques mois auparavant. La signature de la trêve n'avait pas même refroidi son ardeur. Il continuait à négocier avec Rome, à correspondre avec le Cardinal, comme si la ligue durait encore, et n'avait point perdu par la défection de Henri II toute chance de succès. Il n'avait plus conscience du danger; il ne songeait même pas que la colère de Philippe II, ouvertement bravé, pouvait s'abattre sur lui. Carafa n'avait garde de modérer ce beau zèle. Il laissait le duc se compromettre à plaisir, avec cette sorte d'égoïste satisfaction qu'on éprouve à voir un imprudent se jeter dans le péril où l'on est tombé soi-même. Il avait chargé

1. Cf. Chapitre XI.

CHAPITRE XIII

LE CARDINAL SE FAIT ENVOYER COMME LÉGAT EN FRANCE

Incident du marquis de Saria. — Nouvelles lettres du Cardinal à la Cour de France. — Il décide le Pape à l'envoyer comme légat auprès de Henri II. — Double mission du cardinal Carafa. — Intentions du Pape. — Intentions de son neveu. — Bulle d'excommunication contre les Colonna. — Le comte de Montorio est officiellement investi du duché de Paliano. — Départ du Cardinal pour la France.

Le mois de mars 1556 n'était pas encore écoulé, quand un incident imprévu survint fort à propos pour justifier les doléances du cardinal Carafa au sujet de la trêve.

L'Empereur avait pour ambassadeur à Rome le marquis de Saria [1]. C'était un grand seigneur, tout plein de cette morgue aristocratique, de cette intraitable fierté qui distinguait les nobles espagnols. Dans une circonstance récente, il avait déjà prouvé que, en dépit de ses délicates fonctions, il faisait bon marché de la modération et de la prudence. Lors de la réunion séditieuse tenue au mois d'août chez le camerlingue, il n'avait pas craint de paraître à côté des Sforza et des Colonna, d'encourager par sa présence et peut-être par ses discours l'audace des vassaux rebelles du pontife [2].

Vers la fin de mars, il voulut un jour aller à la chasse [3]. Comme en ces temps de trouble les portes de la ville étaient soigneusement fermées pendant toute la durée de la nuit, le marquis, se proposant de sortir avant l'aube, pria le comte de Montorio de donner les ordres nécessaires pour que la porte Sainte-Agnès lui fût ouverte, ainsi qu'à sa suite, le lendemain

1. Navagero l'appelle le marquis de Sora.
2. Cf. Chapitre V.
3. Les détails qui suivent sont empruntés à Pietro Nores, *Archivio Storico Italiano,* t. XII, p. 55 et sq.

della Casa de rédiger en périodes cicéroniennes le bref qui conférait au chef de la maison d'Este le titre, les privilèges et les émoluments de général de la ligue [1]. Il l'accablait de politesses, le consultait à tout propos [2]. Les liens devenaient ainsi chaque jour plus étroits entre Ferrare et le Vatican. L'échec subi de l'autre côté des Alpes par la politique du Cardinal était donc un peu atténué, grâce au succès qu'elle obtenait en Italie.

C'était un retour de fortune d'autant plus précieux qu'on avait moins le droit de l'espérer en un pareil moment. Qui aurait pu croire que le duc de Ferrare dût choisir, pour s'engager irrévocablement dans l'alliance du Saint-Siège, l'heure même où le roi de France abandonnait la partie? Ce résultat important faisait honneur à l'habileté du Cardinal et rétablissait son crédit un peu ébranlé. Il pouvait dire désormais à son oncle que tout n'était point perdu, que la ligue subsistait, et que l'adhésion définitive du duc Hercule aurait bientôt pour complément l'adhésion nouvelle de Henri II. Que le pape lui donnât un peu de temps, et il se faisait fort de provoquer une rupture entre la France et l'Espagne. La réconciliation de Vaucelles serait aussi éphémère qu'elle avait été inattendue.

1. « Confidando molto Sua Beatitudine nella virtù e bontà di Sua Eccellenza.... lo fa generale della detta lega, con titoli, privilegj, ed emolumenti soliti di darsi a generali della qualità del Signor Duca in simili leghe.... » (Cf. della Casa, lettre à don Antonio Carafa, de Rome, le 28 février 1556.)

2. « .... Avrò molto piacere che V. E. ne rimanga soddisfatta, come quello che sommamente desidero ogni onore, ed esaltazione sua come la mia propria; e come la desidero cosi la procurerò sempre quanto potranno fare le mie deboli forze.... Conferiremo il tutto con V. E. al prudentissimo giudizio della quale ci referiremo sempre.... » (Cf. della Casa, lettre du cardinal Carafa au duc de Ferrare, de Rome, le 15 mars 1556.

CHAPITRE XIII

LE CARDINAL SE FAIT ENVOYER COMME LÉGAT EN FRANCE

Incident du marquis de Saria. — Nouvelles lettres du Cardinal à la Cour de France. — Il décide le Pape à l'envoyer comme légat auprès de Henri II. — Double mission du cardinal Carafa. — Intentions du Pape. — Intentions de son neveu. — Bulle d'excommunication contre les Colonna. — Le comte de Montorio est officiellement investi du duché de Paliano. — Départ du Cardinal pour la France.

Le mois de mars 1556 n'était pas encore écoulé, quand un incident imprévu survint fort à propos pour justifier les doléances du cardinal Carafa au sujet de la trêve.

L'Empereur avait pour ambassadeur à Rome le marquis de Saria [1]. C'était un grand seigneur, tout plein de cette morgue aristocratique, de cette intraitable fierté qui distinguait les nobles espagnols. Dans une circonstance récente, il avait déjà prouvé que, en dépit de ses délicates fonctions, il faisait bon marché de la modération et de la prudence. Lors de la réunion séditieuse tenue au mois d'août chez le camerlingue, il n'avait pas craint de paraître à côté des Sforza et des Colonna, d'encourager par sa présence et peut-être par ses discours l'audace des vassaux rebelles du pontife [2].

Vers la fin de mars, il voulut un jour aller à la chasse [3]. Comme en ces temps de trouble les portes de la ville étaient soigneusement fermées pendant toute la durée de la nuit, le marquis, se proposant de sortir avant l'aube, pria le comte de Montorio de donner les ordres nécessaires pour que la porte Sainte-Agnès lui fût ouverte, ainsi qu'à sa suite, le lendemain

1. Navagero l'appelle le marquis de Sora.
2. Cf. Chapitre V.
3. Les détails qui suivent sont empruntés à Pietro Nores, *Archivio Storico Italiano*, t. XII, p. 55 et sq.

matin. Les ordres furent immédiatement donnés par le frère du Cardinal. Malheureusement le poste de soldats qui avait la garde de la porte Sainte-Agnès fut relevé pendant la nuit même, et son chef oublia de transmettre à celui qui le remplaçait les instructions spéciales qu'il avait reçues. Quand, deux heures avant le jour, le marquis se présenta accompagné d'une troupe nombreuse de cavaliers [1], on refusa de le laisser passer, en alléguant la consigne ordinaire. L'Espagnol, furieux, tombe aussitôt avec ses hommes sur les soldats pontificaux, les tue, les désarme ou les disperse, fait enfoncer la porte, rompre les chaînes, et s'en va.

L'injure était grande par elle-même. Les circonstances lui prêtaient en outre un caractère d'exceptionnelle gravité. Si le pape avait été ainsi ouvertement bravé dans sa ville même, c'est qu'on le croyait impuissant à châtier, depuis que le roi de France l'avait abandonné. L'exemple de l'ambassadeur impérial allait sans doute inspirer l'émulation de l'insolence à tous les vassaux indociles du Saint-Siège.

Quand, après deux jours, le Cardinal se décida enfin à instruire son oncle de tout ce qui s'était passé, le pape entra dans une effroyable colère. Son premier mot fut pour ordonner d'enfermer le marquis au château Saint-Ange. Ce n'était point là le compte de Carafa, qui entrevoyait déjà la possibilité de tirer de cet incident un parti singulièrement avantageux. Il insista vivement , ainsi que son frère, pour que le pontife renonçât momentanément à cette imprudente résolution et ajournât l'explosion de son ressentiment.

Mais il comptait sans l'incroyable audace du marquis. Or, le dimanche étant arrivé, l'ambassadeur résolut d'aller trouver le pape en pleine Chapelle Sixtine, pour se plaindre de l'offense que les soldats pontificaux lui avaient faite, en s'opposant à son libre passage [2]. La prétention était tellement exorbitante que les cardinaux impérialistes eux-mêmes intervinrent pour l'empêcher d'exécuter son projet. Le lendemain, il n'en demanda pas moins une audience à Paul IV. Celui-ci se crut, non sans raison, encore une fois bravé, accorda l'audience et donna l'ordre en même temps d'arrêter l'insolent dès qu'il entrerait au Vatican. On le conduirait au Château par la longue galerie qui

1. Il avait avec lui plus de quarante hommes à cheval, sans compter tous ceux qui le suivaient à pied, armés d'arquebuses. (Cf. della Casa, lettre au cardinal de Lorraine, du 1er avril 1556.)

2. Nores ne donne pas ce détail. On le trouve dans une lettre du président toscan Bongiovanni Gianfigliazzi. (Cf. Pietro Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 55. Note de l'éditeur au bas de la page.)

mettait le palais des pontifes romains en communication avec leur forteresse. Heureusement, cette fois encore, on intervint assez à temps pour empêcher un éclat. Le marquis était déjà sur le pont Saint-Ange et allait entrer dans le Borgo, quand il fut arrêté par ses amis, par les neveux mêmes du pape. La situation était critique. Devant lui, c'était la prison certaine, les cachots du fort. Derrière, le peuple commençait à s'amasser, menaçant, très irrité contre l'Espagnol. Son orgueil, son entêtement fléchirent enfin. Il consentit à rentrer chez lui et à demeurer tranquillement dans son palais jusqu'à ce que Paul IV fût apaisé.

Le Cardinal n'en demandait pas plus. Il lui importait d'éviter un éclat aussi retentissant que l'arrestation d'un ambassadeur impérial, afin de pouvoir tout à son aise exploiter l'imprudence que le marquis de Saria venait de commettre, prévenir Henri II, se plaindre amèrement de l'outrage fait au pontife, réclamer sa protection et déplorer de nouveau, avec toute l'autorité qu'un scandale aussi éclatant allait prêter à ses paroles, les maux que la trêve déchaînait sur le pape et le Saint-Siège. Le roi ne pouvait manquer d'être profondément troublé par la pensée d'avoir livré son allié aux injures et aux violences de ses ennemis. De là, à renouer avec lui tous les liens que la trêve de Vaucelles avait sinon brisés, du moins relâchés, la transition était facile.

En conséquence, Carafa se hâta d'écrire à la cour de France. Jamais son habile secrétaire, della Casa, ne fut mieux inspiré que le jour où il rédigea sous les yeux de son maître la lettre du 1er avril 1556 au cardinal de Lorraine. Son talent souple et délicat produisit cette fois un chef-d'œuvre. Il règne dans ces deux pages un ton de tristesse douce et de résignation chrétienne. Le Cardinal raconte les faits avec modération, sans colère, sans manquer de rappeler que sa propre intervention dans cette malheureuse affaire a toujours eu pour but de calmer le juste ressentiment de son oncle. A côté de traits vigoureux comme celui-ci : « On a suspendu les hostilités, non la haine, » se rencontrent des paroles édifiantes : « Si Sa Sainteté est abandonnée des hommes, elle ne pense pas être seule pour cela, ayant la ferme espérance que le Seigneur Dieu béni ne l'abandonnera pas [1]. » La conclusion de ce joli morceau n'est

1. « .... Ancora che sia fatta la sospensione dell' armi, non è perciò fatta la sospensione dell' odio che questi Imperiali ci portano, nè della mala volontà che hanno di renderci il cambio ingiustamente.... Nè per essere abbandonato da gli uomini reputa però Nostro Signore di esser solo, avendo ferma speranza che il Signor Dio benedetto non l'abbandonerà.... » (Cf. della Casa, lettre au cardinal de Lorraine, du 1er avril 1556.)

pas exprimée. Mais c'est là seulement coquetterie de littérateur raffiné. A quoi bon énoncer ce qui apparaît dans chaque mot, ce qui éclate dans chaque phrase? Est-ce que toute la lettre, de la première ligne à la dernière, n'est pas un plaidoyer contre la trêve? Est-ce qu'il ne s'en dégage pas cette vérité que l'abandon du roi livre le Saint-Père à toutes les humiliations et à tous les périls? — Le neveu de Paul IV laissait à Henri II le soin de commenter cette lettre dans le secret de sa conscience. L'habile homme savait qu'il ne faut pas songer à imposer le remords, et qu'un prince surtout entend rester souverainement libre, jusque dans le repentir.

Le même jour il écrivit au connétable pour l'instruire des différents incidents dont Rome venait d'être le théâtre [1]. Mais on sent bien, à la lecture de ce billet simple et laconique, qu'il remplit seulement un devoir de déférence envers le puissant conseiller de Henri II, et qu'il ne compte guère sur lui pour modifier les dispositions du roi.

Le duc de Somma fut également prévenu. Les Carafa le chargèrent de sonder adroitement les principaux personnages de la cour de France et d'étudier l'effet produit sur l'esprit du roi par le récit des violences du marquis de Saria. Il devait s'appliquer à savoir si Henri II persévérait avec autant de fermeté dans son propos d'observer la trêve, et s'il n'y avait pas au contraire quelque espérance de l'attirer de nouveau dans la ligue avec le Pape. Le duc de Somma s'acquitta de cette mission délicate avec un zèle que stimulaient tout à la fois son dévouement au Cardinal et sa haine contre les Espagnols. Néanmoins il ne put tirer du roi et de ses ministres que des réponses vagues et ambiguës. Il crut cependant entrevoir que Henri II ne laissait pas d'être déjà ébranlé plus qu'il ne voulait le paraître et que par conséquent tout espoir n'était point perdu. Il se hâta d'écrire à Rome pour faire part de ces symptômes favorables. Il demandait en même temps qu'on le remplaçât à la cour de France par quelque personnage de plus grande autorité, persuadé qu'on pourrait ainsi agir d'une manière plus efficace sur l'esprit du roi et de ses conseillers [2].

1. Cf. della Casa, lettre au connétable, du 1er avril 1556.

2. « E come questi concetti erano con incredibil veemenza portati dal Duca di Somma, uomo ardente e nimicissimo al nome spagnuolo, sebben per allora non operavano cosa alcuna, ne si ritraevano dal Rè o dà ministri risposte se non generali; scriveva nondimeno che quella corte era tutta commossa, e dava speranza che interponendovisi persona di maggior autorità, non sarebbe stato difficile tirare il Rè a qualche determinazione favorevole, nonostante la sospensione d'armi già stabilita.... » (Pietro Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 57.)

C'était aller au-devant même des désirs du cardinal Carafa. Du jour où il avait connu la signature de la trêve de Vaucelles, il s'était proposé de passer en France, pour essayer d'annuler une convention qui laissait le Saint-Siège isolé et portait un si notable préjudice aux intérêts de sa famille. Sans l'intervention du cardinal de Tournon, il serait parti dès les premiers jours de mars [1]. Son crédit étant rétabli par l'heureuse issue de la négociation avec Ferrare, le moment semblait venu d'aborder résolument cette grande et audacieuse entreprise. Il pouvait quitter Rome sans craindre que ses ennemis profitassent de son absence pour circonvenir le Pape, comme ils n'auraient pas manqué de le tenter un mois plus tôt, quand Paul IV était encore sous le coup de l'amère déconvenue de Vaucelles. Du reste, son frère Giovanni ferait bonne garde. Aucun danger immédiat ne semblait menacer l'État ecclésiastique. Il ne fallait pas hésiter à suivre le conseil du duc de Somma. Seul, l'homme qui avait été l'agent le plus actif de la ligue, l'âme de toutes les négociations engagées entre la France et le Saint-Siège depuis dix mois, seul le neveu de Paul IV pouvait tenir au roi de France le langage que les circonstances exigeaient. Le Cardinal résolut de se faire envoyer sous un prétexte quelconque auprès de Henri II.

Il n'eut pas de peine à obtenir l'acquiescement du pape. Au sentiment de tous les dangers que la trêve de Vaucelles faisait courir à l'État ecclésiastique, se joignait le dépit de n'avoir joué dans cette grave négociation qu'un rôle de dupe ou de comparse. L'humiliation était grande pour le chef du monde catholique, pour le successeur des grands papes du moyen âge, arbitres reconnus et respectés de tous les différends qui s'élevaient entre les princes, d'un bout à l'autre de l'Europe. Le roi de France l'avait trompé, l'Empereur et Philippe II n'avaient pas même daigné le consulter. Et l'un s'appelait le Roi Très-Chrétien, le fils aîné de l'Eglise, l'autre se glorifiait du titre de Roi Catholique! Amère dérision, intolérable offense! Paul IV s'indignait de ce qu'il regardait comme une atteinte directe portée aux prérogatives de la papauté. Il était donc tout disposé à saisir avec empressement la première occasion de prouver au monde que l'héritier des Grégoire VII et des Innocent III n'entendait pas renoncer à son droit de haute intervention dans les affaires de la chrétienté [2].

1. Cf. della Casa, lettre au cardinal de Lorraine, du 5 mars 1556.
2. Pietro Nores dit expressément : « Perocchè due cose nel trattato della tregua offesero sommamente l'animo suo (Paul IV) : l'una il parergli che non passasse senza disprezzo della sua persona che affare cosi importante fra maggiori principi della Repubblica christiana si stabilisse senza sua

Quand il eut été admis en principe que le cardinal Carafa irait en France, on sentit bien vite au Vatican la nécessité de donner à ce voyage un prétexte spécieux et de calmer autant que possible les inquiétudes qu'une détermination si extraordinaire ne manquerait pas d'inspirer aux Espagnols. Il fallait au moins sauver les apparences et trouver quelque ingénieux expédient qui permît de colorer ce voyage en mission pacifique.

Il fut décidé en conséquence que le pape créerait deux légats, le cardinal Carlo Carafa et Scipione Rebiba, cardinal de Pise, et qu'il les chargerait officiellement d'aller en son nom l'un auprès de Henri II, l'autre auprès de Philippe, afin de travailler, dans l'intérêt de la chrétienté, à la conclusion d'une paix définitive entre ces deux princes. Tel fut l'objet apparent de la mission confiée aux deux légats. On eut soin de proclamer à grand bruit qu'il n'y avait ni mystère ni arrière-pensée, que le pape voulait sincèrement la paix, et qu'il était intéressé autant que personne à sa conclusion [1]. Ce n'était point là une fable inventée à plaisir. Ces déclarations renfermaient une portion de vérité. Une paix solennelle, conclue entre la France et l'Espagne sous les auspices et grâce à l'entremise du Vatican, effaçait l'impression fâcheuse produite par cette trêve signée sans la participation du pontife. Le pape reprenait ainsi avec éclat aux yeux de l'Europe son antique et glorieux rôle d'arbitre, de conciliateur suprême entre les États. Une paix définitive servait en même temps les intérêts temporels du Saint-Siège. Il ne pouvait manquer d'être compris dans le traité et n'avait par conséquent plus à craindre de se trouver aux prises avec la formidable inimitié du roi d'Espagne. A l'incertitude d'une trêve dont le moindre incident pouvait déterminer la rupture d'un jour à l'autre, à la fatigue, aux angoisses d'une situation équivoque qui n'était ni la paix ni la guerre, succéderait enfin la tranquillité, le repos réparateur dont le pape avait si grand besoin pour restaurer ses finances, et aborder les grandes réformes religieuses qu'il méditait. Aussi Paul IV souhaitait-il très sincèrement le rétablissement de la paix. Le Cardinal eut pour instruction formelle, on n'en peut douter, de consacrer à cette œuvre ses premiers efforts et de ne

participazione e consenso, ove ogni convenienza richiedeva che ne dovesse esser fatto non pur consapevole, ma arbitro ed autore.... » (Cf. *Archivio Storico Ital.*, t. XII, p. 58.)

1. Tous les historiens sont unanimes à reconnaître que Paul IV en réalité souhaitait très vivement la paix. On lira avec intérêt le passage du Père Caracciolo, relatif à la mission du cardinal Carafa en France, ainsi que la pièce extraite d'un manuscrit de la Casanatense sur le même sujet. (Cf. *Documents inédits*, à la fin du volume, nos 26 et 27.)

l'abandonner que s'il rencontrait une invincible résistance de la part de Henri II.

Mais ce n'était pas tout. Il devait aussi, le cas échéant, chercher à obtenir un autre résultat. Sa mission était double. Et la seconde partie présentait un caractère tellement délicat, qu'on prit toutes les précautions possibles pour la tenir secrète [1].

S'il ne pouvait amener le roi à mettre enfin un terme à cette longue et sanglante rivalité de la France et de l'Espagne, si l'esprit de guerre et de conquêtes prévalait toujours dans ses conseils et ne permettait pas de le rallier à l'idée d'une conciliation durable, le cardinal Carafa devait alors engager une nouvelle négociation, bien différente de la première. Du jour où il aurait reconnu que la paix était impossible, sa mission ne consistait plus qu'à obtenir la rupture de la trêve. Car Paul IV préférait tout à cette trêve, qui ne lui donnait aucune garantie sérieuse de sécurité, laissait le péril suspendu au-dessus de sa tête et en même temps l'empêchait de recueillir les précieux avantages qu'il aurait pu tirer d'une alliance avec la France. Paix générale ou ligue entre le Saint-Siège et Henri II, telle était dans la pensée de Paul IV la seule alternative dont les deux termes donnassent vraiment satisfaction aux intérêts du Vatican [2]. Toute autre solution, et surtout cette bizarre conception d'un armistice de cinq années, devait être énergiquement combattue par le cardinal légat.

On ne peut douter que le pape lui-même ait donné à son neveu les instructions les plus précises et les plus nettes sur cette seconde partie de sa mission. Le consciencieux historien Pietro Nores déclare injuste et sans fondement l'accusation intentée

1. Pietro Nores explique avec beaucoup de clarté la double mission du Cardinal. « Restrinse pertanto il Papa le commissioni che il cardinale dovea portare seco a questi due capi principalmente : *il primo che si sforzasse di tirare il Rè alla pace con l'Imperatore....* perciocchè fermandosi la pace col mezzo suo e coll' intervento de' suoi legati, restava intiera la riputazione della Sede Apostolica; e dovendosi nelle condizioni comprendere il Papa ancora, e provvedere alla sua sicurezza cessavano i sospetti che con gran ragione perturbavano la sua quiete ed impedivano altre santissime ed importanti azioni alle quali intendeva di rivoltare i pensieri e l'opere. *Il secondo capo era che escluso da questa speranza, si rivoltasse tutto nel disponere il Rè a romper la tregua* e persistere nella lega già stabilita.... *Questo secondo capo* della commissione data al Cardinale *passò sotto profondissimo segreto....* » (Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 58, 59.) Pietro Nores ajoute que seuls les conseillers d'une fidélité éprouvée, comme della Casa, Silvestro Aldobrandino, le duc de Somma, furent mis dans la confidence de la mission secrète.

2. « Ogn' altra determinazione riputava ignominiosa a sè e di notabile pregiudizio alla dignità della chiesa di Dio ed agl' interessi dello stato ecclesiastico. » (Cf. Pietro Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 59.)

plus tard au cardinal Carafa d'avoir trompé son oncle et agi contre ses intentions en provoquant la rupture de la trêve de Vaucelles. Il ajoute ce détail intéressant que, pendant toute la durée de l'absence du légat, on tint au Vatican deux registres distincts contenant les lettres et les dépêches qui lui étaient adressées de Rome par son frère, le duc de Paliano. On inscrivait sur le premier tout ce qui avait trait à sa mission officielle, la conclusion de la paix, et sur le second ce qui concernait la négociation secrète, la rupture de la trêve. Le pape était instruit de tout.

Le Cardinal, comme on le verra plus loin, ne se rendit donc pas à proprement parler coupable de trahison envers son oncle. Seulement il subordonna complètement la première partie de ses instructions à la seconde. Il commença par où il devait finir. On ne peut nier par conséquent qu'il n'ait été auprès de Henri II qu'un interprète peu scrupuleux de la pensée de Paul IV. Mais il est bon aussi de constater que le principe de la rupture de la trêve, du retour à l'alliance offensive et défensive avec la France avait été admis sans aucune difficulté par le pape lui-même, dans le cas où les circonstances l'exigeraient. Les historiens ecclésiastiques reculent devant cet aveu, qui les obligerait à atténuer dans une certaine mesure la responsabilité de celui qu'ils dénoncent comme l'unique et criminel auteur de tous les maux du Saint-Siège sous le pontificat de Paul IV. Soyons plus équitables, et ne craignons pas de montrer que le pape, cette fois encore, ne fut pas autant qu'on a voulu le dire victime des intrigues de son neveu.

Le 10 avril 1556, Paul IV présida à la cérémonie solennelle de la création des deux légats. Le cardinal de Pise reçut pour instruction générale de ne gagner Bruxelles qu'à très petites journées, de se tenir en rapports constants avec son collègue, de ne parler et de n'agir que d'après ses conseils [1]. Son rôle était tout d'apparat. Sa mission auprès de Philippe II devait seulement servir d'excuse à l'envoi du neveu de Paul IV auprès du roi de France, et accréditer l'opinion que le Vatican tentait un effort sincère autant qu'énergique en faveur de la paix générale.

Quant au cardinal Carafa, il débordait de joie et d'espérance. Un rôle éclatant à jouer, une belle et fructueuse négociation à conduire, n'y avait-il pas là de quoi combler ses vœux? Il allait

1. Cf. *Documents inédits*, publiés à la fin du volume. Voir la pièce relative à la légation du cardinal Carafa en France, tirée du Ms. XX, VI, 57, de la Casanatense (nº 26).

voir les peuples accourir sur son passage, pour admirer respectueusement l'auguste personnage investi du titre extraordinaire de légat *a latere*, et qui, par sa naissance autant que par sa dignité, portait avec lui comme un reflet de la majesté du successeur de saint Pierre. Les plus grands seigneurs du royaume viendraient baiser humblement cette main qui hier encore maniait l'épée du condottiere. Les cloches sonneraient à son entrée dans les villes, tandis qu'il s'avancerait majestueusement, accompagné du murmure confus de la foule et des chants du clergé, à demi perdu dans les nuages odorants de l'encens, dominant avec sérénité une mer de têtes effarées. Sa vanité pouvait-elle souhaiter mieux que cette sorte de vivante apothéose ?

De même pour son ambition. Il allait donc enfin pouvoir parler en personne, voir et entendre lui-même, au lieu d'être réduit à se servir de la plume d'un secrétaire, fût-il aussi habile que della Casa, des yeux et des oreilles d'un agent, fût-il aussi dévoué que le duc de Somma. Quelle vivacité, quelle éloquence entraînante, sa présence n'allait-elle pas donner aux arguments qui devaient ramener à l'alliance du Saint-Siège Henri II repentant et soumis ! Car on pense bien que, s'il prenait la peine de quitter Rome et de faire ce long voyage, ce n'était point pour démentir sa conduite passée et travailler à détruire de ses propres mains l'œuvre à laquelle il avait consacré tant de soins et d'efforts depuis dix mois. L'intérêt du Saint-Siège pouvait s'accommoder fort bien d'une paix générale. L'intérêt des Carafa exigeait autre chose. La guerre entre le roi de France et le roi d'Espagne pouvait seule leur donner chance de trouver, au milieu des complications qu'elle entraînerait, quelque bel et sûr établissement. Les trois frères savaient bien en effet que Paul IV, malgré toute la tendresse qu'il leur témoignait, ne consentirait pas à aliéner, pour en faire une principauté à sa famille, la moindre parcelle du domaine de Saint-Pierre [1]. Ses neveux étaient ainsi condamnés à ne pouvoir se créer un Etat qu'aux dépens de quelqu'une des dominations alors établies en Italie. On se rappelle qu'ils avaient déjà pensé à Sienne. Leur ambition avait donc tout à espérer d'une reprise des hostilités entre la France et l'Espagne. Jusque-là, ils devaient se contenter de menues acquisitions et recueillir le fruit incertain des confiscations prononcées au détriment des vassaux rebelles de Paul IV. Pauvre et mesquine satisfaction pour ces neveux de pape qui, à

1. Bromato le dit formellement : « .... Dispiaceva al Cardinale Carafa la severità del Zio, che rendeva affatto disperato il caso di qualche smembramento nella Dizione Ecclesiastica.... » (Cf. *Storia di Paolo IV*, lib. IX, cap. 4, p. 240, édit. de Ravenne, 1753, tome II.)

l'exemple de leurs devanciers, rêvaient une fortune presque royale! Nul ne l'ignorait, ni à Rome, ni à Paris, ni à Bruxelles. Un seul homme, le pape, fut assez aveugle pour s'y tromper. Il ne devina point ces redoutables appétits de sa famille. Il commit cette incroyable erreur de confier une mission pacifique et conciliatrice à l'homme qui souhaitait le plus ardemment la guerre.

Le Cardinal se garda bien de désabuser son oncle. Il le laissa caresser sa chimère d'une pacification générale. Pour lui inspirer plus de confiance, il affecta même de partager toutes ses espérances, d'entrer avec ardeur dans tous ses projets. Dès le lendemain du jour où il avait été officiellement créé légat, il écrivait de tous côtés pour annoncer son prochain départ et faire bien connaître son intention de travailler avec zèle au rétablissement de la paix [1]. Le nonce de France, le prince de Salerne, Henri II, le nonce d'Allemagne étaient ainsi prévenus que le neveu de Paul IV, l'agent le plus actif de la ligue entre la France et le Saint-Siège, allait désormais travailler de toutes ses forces « à une œuvre si sainte » (questa santissima opra). Mensonge et fourberie, car l'œuvre sainte, c'était la rupture de la trêve de Vaucelles!

Investi dès le 11 avril 1556 du titre et des pouvoirs de légat, le Cardinal aurait pu quitter immédiatement l'Italie. Mais il sut contenir son impatience, résister même aux instances de son oncle [2], afin de pouvoir terminer en personne une importante affaire. On se rappelle que, quelques mois auparavant, le pape avait frappé de confiscation les biens des Colonna. Il restait cependant encore un certain nombre de formalités à accomplir pour que les Carafa pussent entrer officiellement en possession de cette riche dépouille. Paul IV avait voulu qu'on observât soigneusement certains délais juridiques [3], comme s'il espérait cou-

1. Cf. *Documents inédits*, publiés à la fin du volume, nos 23, 24, 25, lettres du 11 avril 1556 : 1° Al Rè christianissimo ; 2° Al Signor Americo Sanseverino, Vescovo d'Ardes ; 3° Al Principe di Salerno ; 4° A Monsignor Delfino, Nuntio in Germania, al Rè di Romani. La dernière de ces lettres est la plus curieuse : « Notre Seigneur a conçu tellement d'espoir, grâce à la trêve qui s'est faite entre ces princes, qu'il compte avec l'aide de la bonté divine pouvoir leur faire même signer la paix. Il n'en avait pu concevoir qu'une bien faible espérance par le passé, voyant que les inimitiés et la haine qui s'étaient élevées entre eux fermaient leurs oreilles aux paternelles admonitions de Sa Béatitude ... Je crois que lundi nous prendrons la croix et recevrons la sainte bénédiction de Sa Béatitude, avant de partir pour l'accomplissement de cette œuvre si sainte. Nous avons pour instruction de ne point épargner notre fatigue, de prodiguer notre zèle, d'interposer toute l'autorité et toute la puissance de Notre Seigneur pour établir ladite paix... »

2. Cf. Nores, *Arch. Stor. Ital.*, t. XII, p. 60.

3. « .... Sebbene lo stato di Palliano con gl' altri tolti a Marc' Antonio

vrir sous une ombre de légalité la brutale injustice de cette dépossession. Le 4 mai seulement, il fulmina, dans la forme ordinaire, la bulle qui excommuniait Ascanio et Marc'Antonio, en même temps qu'elle les dépouillait de tous leurs biens [1]. Six jours après, une seconde bulle investit définitivement l'aîné des neveux du pontife, Giovanni, comte de Montorio, du principal fief des Colonna, le duché de Paliano. Son fils reçut le marquisat de Cavi (10 mai 1556). C'était là ce qu'attendait le Cardinal. Il ne voulait point partir sans pouvoir rappeler à ses deux frères qu'il avait été fidèle au pacte d'union, qu'il avait commencé leur fortune avant même de songer à la sienne, puisqu'Antonio allait être marquis de Montebello et que Giovanni devenait duc de Paliano. A eux maintenant de veiller loyalement sur ses intérêts pendant son absence. Il tenait tellement à se concilier les bonnes grâces et à s'assurer le dévouement du nouveau duc, qu'il ne voulut même point partir sans avoir jugé de ses yeux l'importance de l'acquisition faite par son frère. Il quitta Rome pendant quelques jours pour aller visiter avec lui Paliano. Comme il était urgent de mettre le duché à l'abri d'un coup de main et qu'on avait tout à redouter de l'audace et du ressentiment de Marc'Antonio, les deux frères eurent soin de se faire accompa-

Colonna si divisero fra i Nepoti del Papa qualche mese prima, non era però stato Marc' Antonio spogliato con le debite solennità; onde per servare i termini giuridici e citar legitimamente lui e'l padre fu necessario portar il negozio avanti per qualche tempo. » (Cf. Pietro Nores, p. 67.)

1. Cf. *Documents inédits* n° 27 à la fin du volume. Le texte de cette bulle importante, qu'on emprunte à l'histoire manuscrite de Paul IV par le Père Théatin Antonio Caracciolo, n'est donné par aucun Bullaire, pas même par le plus récent et le plus complet, publié à Turin en 1860 sous ce titre : *Bullarum, Diplomatum et Privilegiorum sanctorum Romanorum Pontificum Taurinensis editio*, Augustæ Taurinorum M. D. CCCLX. On lira avec le plus grand intérêt le texte de cette bulle, en dépit des répétitions, des longueurs, des lourdeurs de style dont la Chancellerie du Vatican aime en général à charger ces documents. Il y règne un ton d'acharnement incroyable contre les Colonna. C'est un procès en règle, fait à la vieille race gibeline, ennemie acharnée des papes depuis les temps lointains de Boniface VIII. Aucun des méfaits commis par ses membres n'est oublié. Le rédacteur s'élève jusqu'à l'éloquence quand il invective le cardinal Pompeo pour sa participation sacrilège au sac de Rome par les hordes de Bourbon en 1527. Les vassaux des Colonna sont déliés du serment de fidélité. Ascanio et Marc' Antonio sont déclarés déchus jusque dans leur postérité la plus reculée. Le pape les frappe de l'excommunication majeure, de l'anathème. Il déchaîne sur eux tous les châtiments spirituels et temporels dont il dispose, comme s'il voulait anéantir l'odieuse famille. On sent que Paul IV est tout enivré par le sentiment de sa force, par l'orgueil de briser ainsi un des plus puissants vassaux du Saint-Siège. On dirait qu'il pousse un cri de triomphe quand il s'attribue les paroles célèbres du Psalmiste : « Tu marcheras sur l'aspic et le basilic, tu fouleras aux pieds le lion et le dragon. »

gner par le maréchal Strozzi. Ils se proposaient de confier à sa vieille expérience le soin de rendre la place imprenable. Le Florentin se mit aussitôt à l'œuvre avec un zèle que stimulait son dévouement aux Carafa et sa haine contre les Impériaux. Il fit le plan de fortifications nouvelles qui devaient enlever aux Colonna tout espoir de rentrer jamais dans leur château héréditaire [1]. Plusieurs jours se passèrent ainsi. Le Cardinal, qui voulait emmener Strozzi en France pour s'en servir comme d'introducteur et de guide au milieu de cette cour qu'il ne connaissait pas encore [2], attendit patiemment qu'il eût pourvu à la sécurité de Paliano. A la veille de quitter Rome, il n'était pas prudent d'indisposer son frère en le privant des services du maréchal. Il fallait au contraire que Carlo pût pendant toute la durée de son absence compter sur le dévouement absolu de son aîné. Sinon, qui empêcherait ses ennemis de capter la confiance du pape et de miner peu à peu son crédit? Le désintéressement du Cardinal n'excluait donc pas l'habileté. Enfin, vers la fin du mois de mai, la dépossession des Colonna au profit de sa famille [3] étant désormais un fait accompli, officiellement consacré, le duché de Paliano mis en état de défense, ses châteaux bien pourvus d'hommes, de vivres et de munitions, le Cardinal jugea que rien ne le retenait plus à Rome. Il pouvait maintenant aborder résolument, sans préocupations importunes, la grande entreprise qu'il méditait et que de longues réflexions avaient encore mûrie depuis un mois et demi dans le secret de sa pensée. Il prit donc congé de son oncle et de ses frères, se rendit à Civita-Vecchia, où les galères de Henri II l'attendaient déjà, et s'embarqua pour Marseille. Cette traversée lui épargnait les longueurs et peut-être les périls du voyage par terre. Malgré son titre de légat, il n'eût sans doute pas été bon pour un ennemi aussi notoire des Espagnols, de s'aventurer sur les domaines du duc de Florence ou de pénétrer dans le Milanais. Le trajet par mer était à la fois plus rapide et plus sûr. Le neveu de Paul IV n'hésita pas à le choisir.

1. « Dopo queste dichiarazioni trasferitosi il Cardinale ed il nuovo Duca insieme con Pietro Strozzí ed altri uomini periti in questa professione, a Paliano, stabilirono il disegno della fortezza e le provisioni che era necessario introdurvi; si discorse del capo che dovea custodirla ed altre cose simili che pareano più importanti.... » (Cf. Pietro Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, tome XII, p. 67.)

2. Id., *loc. ant. cit.*

3. Navagero nous donne un curieux témoignage de l'impression produite sur le Sacré-Collège par la lecture de la bulle lancée contre les Colonna : « ... Ognuno rimase confuso e sebbene si vedeva chiaramente che di qui erano per nascere molti disordini non fu però cardinale alcuno che ardisse dir altro... tutti stavano con gli occhi fissi in terra, come presaghi di quello che poteva intervenire.... » (Cf. *Relazioni Venete*, série II, vol. III, p. 390, 391.)

CHAPITRE XIV

HISTOIRE INTÉRIEURE DE ROME ET DU SAINT-SIÈGE PENDANT LA LÉGATION DU CARDINAL CARAFA EN FRANCE.

Préparatifs de guerre à Rome et à Naples. — Mission d'Antonio Carafa à Venise. — Arrestation d'un courrier du duc d'Albe. — Le pape et le vice-roi cherchent à gagner du temps en se trompant l'un l'autre. — Protestation du procureur fiscal contre Charles-Quint et Philippe II. — Lettre menaçante du duc d'Albe qui se décide à passer la frontière.

Avant d'entamer le récit de la légation du cardinal Carafa auprès de Henri II, il est indispensable d'exposer rapidement les événements dont Rome fut le théâtre pendant son absence, du mois de mai au mois de septembre 1556. On comprend en effet que cette histoire intérieure du Saint-Siège est le commentaire naturel des négociations poursuivies à la cour de France par le légat. En ne s'occupant que de lui seul, on risquerait fort de n'acquérir qu'une connaissance superficielle du plus important épisode de sa vie politique. Il existe un lien intime entre tel acte, telle parole du Cardinal en France et certains faits qui s'accomplissent de l'autre côté des Alpes dans le même temps. Si l'on ne s'applique pas à saisir ce lien, il faut se résigner à ignorer le vrai caractère du rôle rempli par le neveu de Paul IV pendant ces trois mois.

Le départ de Carafa pour la France inspira les plus vives inquiétudes aux Impériaux, en dépit du soin qu'on avait eu de proclamer que sa mission était toute pacifique. Il était bien difficile de croire qu'un pareil négociateur dût tenter un effort sérieux en faveur de la conciliation [1].

1. « Diede non picciol travaglio questa legatione agl' Imperiali ed al Duca d'Alva, perche non essendo loro nascosto l'animo del cardinale, temevano, non senza ragione, che egli potesse esser piuttosto instromento,

Le duc d'Albe, lieutenant général de Philippe II en Italie et vice-roi de Naples, ne se laissa point tromper par les déclarations intéressées de la cour du Vatican. Il se hâta de fortifier les places du royaume, de rassembler des troupes et de l'argent. Prévoyant bien que le neveu de Paul IV allait travailler de toutes ses forces à la rupture de la trêve, il voulut se tenir prêt à prendre vigoureusement l'offensive, dès que les hostilités auraient recommencé. L'habile et prudent général comptait prévenir le Saint-Siège par une attaque subite et réduire le pape à sa merci avant l'arrivée des secours de la France, de Ferrare ou même de Parme. Tout le plan de la coalition serait ainsi déjoué [1].

A Rome, on se préparait également à la lutte. Les premières nouvelles reçues du cardinal-légat après son arrivée à la cour de France, dans la première quinzaine de juin, avaient annoncé que le roi ne témoignait aucune inclination à la paix. Il fallait donc tâcher de le rallier au projet d'alliance offensive et défensive avec le Saint-Siège. Ainsi l'Etat ecclésiastique devait être mis promptement en mesure de prendre une part active à la guerre. Sur les instances du duc de Paliano, le pape prit à sa solde deux célèbres condottieri, les frères Camillo et Giulio Orsino, de Lamentana. On convint que le premier resterait à la garde de la cité et présiderait aux travaux de fortifications, dont la terrible expérience de 1527 démontrait la nécessité. Giulio tiendrait la campagne avec la cavalerie. Ce commandement était d'abord destiné au duc de Paliano. Mais il tomba malade au moment de partir [2]. En dépit de toutes ces dispositions belliqueuses, il régnait plus d'inquiétude que d'enthousiasme dans les conseils du Vatican [3]. Une à une, les difficultés de la situation apparaissaient.

proporzionato ad indurre il Rè a romper la tregua che a disponer alla pace.... » (Cf. Pietro Nores, *Archivio Stor. Ital.*, t. XII, p. 67.)

1. Le duc d'Albe se trouva en présence de difficultés inouïes : « La carestia del danaro era grande; l'oro che somministravano l'Indie appena bastava per l'usure e per gli assegnamenti de mercanti in Italia; nè di Napoli, nè di Milano se ne poteva trar più quantità considerabile : impegnate dappertutto l'entrate regie per quattr' anni; mal pagati i soldati, ed i popoli aggravati dalle continue contribuzioni; gli eserciti veterani divis e distratti in parti lontane; le milizie del Regno per lo più inesperte, nè di tutti i capi si poteva il Vicerè promettere intieramente.... » (Cf. Pietro Nores, *loc. cit.*, p. 68.)

2. Cf. Pietro Nores, p. 69.

3. « Il faut que je confesse que les choses sont icy un peu confuses, y adjoutant que Camille [Camillo Orsino] ne réussit pas au gros jeu comme je pensois, sur l'oppinion commune, et trouve trop de différent des conseils de guerre que j'ay veu tenir en France à ceux-cy; j'y désire à tout le moins la présence du cardinal Caraffe.... Je voy un mal, c'est qu'en ce conseil où l'on me fait trouver pour la résolution des principaux points, Camille prit au point d'honneur que je misse sur le tapis les doutes de

Le pape se sentait isolé depuis le départ de son neveu. Il semblait que sa volonté fût absente avec lui, et que le favori eût emporté toute l'énergie du vieillard. Paul IV ne savait où trouver les ressources nécessaires pour mettre en état de défense Rome et les places du patrimoine de Saint-Pierre. On vivait au jour le jour, du produit insuffisant des impôts, sans réserve pour l'avenir et les temps difficiles. La paye des troupes devenait un problème, et chaque semaine qui s'écoulait le rendait plus pénible à résoudre. Il y avait bien l'expédient ordinaire, les gabelles. Mais le pontife répugnait à cette extrémité douloureuse. Il avait promis en prenant la tiare de ne pas aggraver les charges déjà lourdes qui pesaient sur ses peuples. Plutôt que de manquer à sa parole, il avait préféré tout récemment emprunter de nouveau à la France. Le cardinal de Tournon venait de lui avancer 50 000 écus, sans lesquels il n'aurait pas même pu payer, aux 1500 fantassins envoyés par le duc d'Urbin, la solde qui leur était due [1].

En même temps, de mauvaises nouvelles arrivaient de Florence. Le duc Cosme armait aussi. Contre qui? Impossible de le savoir. Nul n'avait jamais pénétré dans les profondeurs de sa pensée. Peut-être obéissait-il seulement à la loi de ces temps malheureux, où la paix était chose si précaire et si rare que tout le monde se croyait menacé au premier bruit de guerre qui se répandait. Mais peut-être aussi le cauteleux politique songeait-il bien plus à s'agrandir qu'à se défendre. On pouvait craindre que, de connivence avec les Espagnols, le duc ne se proposât secrètement de tomber quelque jour sur les frontières de l'Etat ecclésiastique au nord, tandis que le vice-roi les envahirait par le sud. Il fallut donc envoyer Antonio Carafa à Bologne et Flaminio Orsino, parent de Strozzi, à Città di Castello [2], pour lever de nouvelles troupes et surveiller Cosme de Médicis. Puis, l'inquiétude croissant toujours à Rome, on confia la garde de Velletri à un autre capitaine de grand renom, Ascanio della Cornia. On mit du monde à Anagni, Frosolone, Veruli et Vicovaro, que leur situation exposait aux premiers coups du duc d'Albe. Quelques compagnies furent aussi expédiées à Nettuno et à Civita-Vec-

tenir cette ville, et sauta bien haut sur ce sang romain qui n'estoit encores esteint; autant le haussant, que rabaissant le sang estranger; et maintenant, il rabbat tant de cette hauteur romanesque que de tous costez j'entens ce matin par ceux qui passent par là près de ma vigne, qu'il donne estonnement à ce peuple et au Palais.... » (Cf. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, tome II, p. 652, lettre du cardinal du Bellay au connétable, de Rome, le 25 juillet 1556.)

1. Pietro Nores, p. 69.

2. Pietro Nores, p. 70.

chia, pour prévenir le danger d'un débarquement de l'ennemi [1]. Toutes ces mesures étaient sages en principe. On y reconnaissait la vieille expérience de Pietro Strozzi, qui les avait conseillées avant de partir. Malheureusement on n'avait pas assez d'hommes pour que chacune de ces places pût être pourvue d'une garnison suffisante [2]. La dispersion des forces pontificales présentait en somme de graves inconvénients, mal compensés par quelques faibles avantages. On avait ainsi du monde à peu près sur tous les points menacés; mais nulle part, pas même à Rome, on n'était en mesure de faire une défense sérieuse, en cas d'attaque.

Et cependant la situation devenait chaque jour plus grave. On apprenait que treize enseignes d'Allemands, levées par les soins du duc d'Albe à Constance, se mettaient en route pour l'Italie [3]. Afin de conjurer ce nouveau péril, on décida au Vatican d'envoyer à Venise Antonio Carafa. Il devait chercher à attirer la Seigneurie dans l'alliance du Saint-Siège, et tout au moins obtenir d'elle qu'elle refusât le passage sur ses terres aux troupes allemandes dont le vice-roi attendait la venue. Le choix du négociateur ne fut pas approuvé par le Cardinal. Il n'avait pas très bonne opinion de son habileté et jugeait avec beaucoup de sens que le nom même de l'ambassadeur donnerait trop d'éclat à la mission [4]. Antonio fut en effet éconduit, comme l'avait été précédemment le cardinal de Lorraine; on lui donna un très beau cheval, un bouclier magnifique [5]; on lui accorda, ainsi qu'à ses frères, le titre de gentilhomme vénitien [6], et ce fut tout. La sage République refusa cette fois encore de se départir de sa prudente et lucrative neutralité. Elle ne se laissa point séduire par l'offre de la Sicile et de la Pouille [7], et trouva toutes sortes de bonnes raisons prouvant qu'elle ne pouvait s'opposer au passage des troupes soudoyées pour le compte du roi d'Espagne.

1. Pietro Nores, p. 70. Le duc de Paliano demandait en même temps au Cardinal d'obtenir de Henri II une douzaine de galères pour protéger les ports de l'État ecclésiastique. (Cf. *Docum. inéd.*, publiés à la fin du volume nº 34.)

2. Cf. Pietro Nores, p. 70.

3. Cf. *Docum inéd.*, nº 38 à la fin du volume, lettre du duc de Paliano au cardinal Carafa : « Ho inteso in quest' hora ch' il Duca di Ferrara è avisato dalla Corte dell' Imperatore che le tredici insegne ch' erano in Costanza si movevano; e da dubitarsi che non vengano alla volta d'Italia... »

4. Cf. Pallavicino, *Storia del Conc. di Trento*, lib. XIII, cap. XIX, édition de Milan, 1745, tome II, p. 466 : « Messagiero, come rispose il Cardinale, troppo notabile all' apparenza, e poco abile alla sustanza... »

5. *Archiv. Stor. Italiano*, t. XII, note au bas des pages 69 et 70.

6. Cf. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, tome II, p. 646, lettre de M. de Lodève, ambassadeur à Venise, au roy.

7. Cf. Bernardo Navagero, *Relazioni Venete*, série II, vol. 3, p. 392.

Antonio Carafa dut partir sans avoir rien obtenu [1] (juillet 1556).

A la même époque, un incident inattendu créait des complications nouvelles. Le courrier que le marquis de Saria et les autres ministres impériaux ou espagnols avaient coutume d'expédier au vice-roi ou à son lieutenant Bernardino de Mendozza se rendait d'ordinaire à Naples par Terracine. Un jour, le gouverneur de la place fit arrêter cet homme, sur quelque soupçon qu'il eut, en le voyant passer à pied, avec un air de mystère, au lieu de traverser la ville à grand fracas de fouets et de chevaux comme d'habitude. On le fouilla. Il était porteur d'un paquet de lettres expédié par les soins de Giovan Antonio Tassis, maître des postes de l'Empereur et qui contenait de nombreuses correspondances adressées au duc d'Albe. Le gouverneur de Terracine envoya tout à Rome. Les précautions insolites prises par le courrier, la découverte parmi les lettres interceptées d'une dépêche chiffrée, inquiétèrent singulièrement le pape. Il donna l'ordre d'incarcérer immédiatement Tassis, pensant que la crainte lui arracherait quelques révélations sur cette affaire. Le duc de Paliano, pour éviter tout éclat, se chargea lui-même de l'arrestation. Tassis, enlevé de sa maison pendant la nuit, fut jeté dans un cachot et mis à la torture quelques heures à peine après l'arrivée des papiers confisqués au courrier [2].

Le lendemain matin, à l'aube, le marquis de Saria, ambassadeur de Charles V, était informé de l'emprisonnement du maître des postes, malgré toutes les précautions prises pour le tenir secret. Comme d'habitude, il voulut payer d'audace. Suivi de l'agent de Philippe II à Rome, don Garcilasso della Vega, parent du duc d'Albe [3], il se rendit au Vatican pour demander réparation de l'outrage fait à l'Empereur en la personne d'un de ses serviteurs. L'injure lui paraissait d'autant plus inexcusable qu'il ignorait complètement que son courrier eût été arrêté et que toute sa correspondance fût entre les mains du pontife. Or,

1. A propos de cette mission infructueuse, voici les réflexions que fait M. de Lodève : « C'est un corps, Sire, que cette Seigneurie, qui est composée de plusieurs testes, et il y en a de bien grossières, et d'aucunes bien habiles et grands personnages. Mais, tout assemblés, ils font un sage et grand prince ; ils ne veulent point de guerre s'il est possible, et n'ont pas tort, et, avant que se mouvoir à rien faire, ils verront les occasions bien grandes et se gouverneront toujours selon le temps. » (Cf. Ribier, *loc. ant. cit.*)

2. Pietro Nores, *loc. cit.*, p. 70 et 71.

3. Il avait été envoyé quelques mois auparavant à Rome par Philippe II, pour tenter auprès du pape une tentative de conciliation, au moment de l'arrestation du cardinal Santa-Fiora, lors des premières violences de Paul IV contre les Impérialistes. (Cf. *Archivio Stor. Ital.*, tome XII, p. 346, *Documents inédits* servant de commentaire à l'*Histoire* de Pietro Nores.)

à force de chercher depuis la veille à pénétrer le sens de la lettre chiffrée, on avait fini par en trouver à peu près la clef. On savait maintenant au Vatican que cette pièce émanait précisément de don Garcilasso, et qu'elle avait pour but d'exhorter le duc d'Albe à envahir l'Etat ecclésiastique, avant qu'on eût achevé les fortifications de Paliano. De sorte que le pape, en apercevant l'agent du roi d'Espagne qui accompagnait tranquillement l'ambassadeur, se crut bravé en même temps que trahi et donna l'ordre de le conduire sur l'heure au château Saint-Ange. Telle était son irritation qu'il ne voulut pas entendre un mot des doléances que l'ambassadeur tenta de lui présenter. Ainsi éconduit, et craignant peut-être aussi pour lui-même, le marquis de Saria quitta aussitôt le Vatican, après avoir fait connaître au vice-roi, à l'Empereur et à Philippe II par des exprès envoyés en toute hâte, l'arrestation de don Garcilasso.

Cet incident ne faisait point le compte du duc d'Albe. Le pape avait maintenant un précieux otage en la personne du ministre de Philippe II, et l'on pouvait craindre qu'il ne fît payer cher à un prisonnier si gravement compromis le premier mouvement des Espagnols sur la frontière. De plus, tous les plans du vice-roi étaient désormais dévoilés. On savait à Rome, grâce à la lettre chiffrée, qu'il se préparait à attaquer inopinément l'Etat ecclésiastique. Il fallait renoncer à l'espoir de surprendre les pontificaux par cette agression subite, qui sans doute les aurait réduits à merci. C'était un échec. Le vice-roi crut pourtant qu'il pourrait le réparer. Il estimait, comme beaucoup d'hommes de son siècle, que la ruse et la duplicité étaient faites pour corriger le hasard au jeu de la politique.

En conséquence, il envoya à Rome le 24 juillet 1556 un de ses gentilshommes, Giulio della Tolfa, comte de San-Valentino, pour endormir la défiance du pape [1]. Le comte avait pour mission de justifier les préparatifs militaires des Espagnols dans le Napolitain, en affirmant que les dispositions belliqueuses de la cour du Vatican, attestées par la fortification de Paliano et d'autres places, avaient seules décidé le duc d'Albe à prendre des mesures analogues. Il n'y fallait point voir d'intention secrètement hostile. La prudence les avait inspirées. C'était le devoir du vice-roi de pourvoir à la sécurité de l'Etat dont son maître

1. On trouvera le texte même de l'instruction remise au comte de San-Valentino par le vice-roi parmi les *Documents inédits* publiés à la suite de l'*Histoire* de Pietro Nores, *Archivio Stor. Ital.*, tome XII, page 391. — Le langage du duc d'Albe, tout en y étant plein de déférence pour le pontife, est cependant plus ferme que ne l'indique Pietro Nores dans son analyse.

lui avait confié la garde. Il était tout prêt à désarmer, si le pontife lui en donnait l'exemple. Mais il semblait qu'une politique agressive fût en honneur dans les conseils du Vatican. Les serviteurs de Philippe II n'étaient-ils pas à tout moment l'objet de persécutions et de violences, tandis que les bannis, et en particulier le duc de Somma, étaient accueillis avec empressement, comme si la haine, la rébellion contre l'Empereur et son fils étaient des titres à la faveur du Saint-Père? L'emprisonnement de don Garcilasso, d'un ministre du Roi Catholique, ne prouvait-il pas jusqu'à l'évidence cette animosité? Que Paul IV fît mettre ce seigneur en liberté, s'il voulait donner un indice de ses dispositions pacifiques.

Tout n'était point sans fondement dans ces récriminations. Mais il importe de remarquer que, si le duc d'Albe les adressait au pape en cette occasion, c'est qu'il avait grand besoin d'attaquer lui-même les actes du pontife, afin de n'avoir pas à présenter en faveur de sa propre conduite une défense difficile. Tout ce qu'il aurait pu dire pour expliquer ses armements était réfuté et confondu d'avance par cette malheureuse lettre chiffrée que l'on connaissait maintenant tout entière au Vatican. Le vice-roi déplaçait donc la question et changeait de terrain fort à propos. Prévoyant des doléances et des reproches, il en accablait son adversaire. Il n'ignorait point qu'en pareil cas c'est presque toujours celui qui commence, qui semble avoir de son côté la raison et le bon droit.

Mais, s'il y avait beaucoup d'habileté dans ce raisonnement, l'adresse ne manquait pas non plus aux conseillers du pape. On ne fut nullement dupe au Vatican de la démarche du comte de San-Valentino. Opposant la ruse à la ruse, Paul IV, sur l'avis du duc de Paliano et de ses familiers, entreprit de retourner contre le vice-roi l'expédient que celui-ci venait d'imaginer pour dissiper les soupçons qu'on avait pu concevoir à Rome [1]. Il était fort important de ne pas rompre ouvertement avant d'avoir appris du cardinal-légat les intentions définitives de Henri II. Or on attendait d'heure en heure au Vatican des nouvelles décisives de France. Le pontife jugea donc à propos de retenir l'envoyé du duc d'Albe à sa cour pendant plusieurs jours sans lui donner de réponse précise [2]. Quand il n'était pas en colère,

1. « Ben conosceva il Papa che queste erano tutte arti per trattenerlo ed acchetarlo per melio prepararsi poi ad assalirlo : onde schernendo l'arte con l'arte per differir anch' egli il più che poteva ed intendere intanto le risoluzioni che di Francia s'aspettavano d'ora in ora..... » (Cf. Pietro Nores, *Archiv. Stor. Ital.*, tome XII, pag. 73.)

2. « Gli fu risposto dal Papa. Rispose generalmente, senza venire ad

Paul IV était vraiment un fort habile homme. Il excellait dans l'art de dissimuler sa pensée sous un pompeux appareil de phrases très oratoires, mais très vagues. Il ne parlait jamais autant que lorsqu'il ne voulait pas répondre [1]. Et c'était merveille alors de voir l'onction de ses discours! Il ne tarissait plus. Nul moyen d'ailleurs d'arrêter ce flot d'éloquence qui jaillissait d'une bouche si auguste. Les courtisans s'inclinaient avec respect. Les vieux cardinaux branlaient la tête d'admiration. Et les ambassadeurs rentraient chez eux, rapportant de tout cela quelque citation de Tertullien ou de saint Jean Chrysostome. Paul IV accorda beaucoup d'audiences de cette sorte au comte de San-Valentino. Quand il eut ainsi gagné du temps, il le congédia. L'envoyé du duc d'Albe retourna à Naples, ayant fait de grands progrès dans la connaissance des Pères de l'Eglise.

De France cependant, les nouvelles impatiemment attendues manquaient toujours. La rupture de la trêve, que le cardinal légat faisait espérer dans chacune de ses lettres, n'était pas encore officiellement accomplie. Deux mille Gascons expédiés sous main par Henri II pour veiller à la sûreté de Rome n'arrivaient pas. Comme quatre mille autres devaient bientôt les suivre, il y avait tout intérêt à traîner les choses en longueur [2]. Le pape répondit donc solennellement à l'ambassade de Giulio della Tolfa par l'envoi auprès du duc d'Albe d'un gentilhomme de sa cour. Il choisit pour cette mission délicate un Romain du nom de Domenico del Nero, personnage plein d'intelligence et de dextérité.

Sa tâche n'était point facile. On venait d'apprendre que le vice-roi avait, dans les derniers jours de juillet [3], publié un décret interdisant sous les peines les plus sévères, aux habitants du

alcun particolare, domandando solo dilazione e sospensione d'armi, come quello forse che, avendo poca voglia di pace, non ci vedeva ancora il suo a fare la guerra, per non avere in ordine tutte le provvisioni.... » (Cf. *Archiv. Storico Italiano*, t. XII, *Documents inédits* servant de commentaire à l'*Histoire* de Pietro Nores, page 351.)

1. « Sapeva il pontefice tirar in lungo gli affari quando lo stimava proprio, e mandarli di congregazione in congregazione, di concistoro in concistoro..... Sapeva il Pontefice trovar ottime ragioni per dirsi occupato..... » (Cf. Bromato, *Storia di Paolo IV*, lib. IX, cap. 22.)

2. « Mandò al Duca d'Alba, Domenico del Nero, che andasse trattenendo il Duca, con proporgli varj temperamenti. » (Cf. Bromato, lib. IX, cap. 21.)

3. Cf. Pietro Nores, p. 114 : « ... Due cose... diedero manifesto indizio della ferma intenzione degl' Imperiali e del Vicerè di muover la guerra... La prima fu un bando che il Duca d'Alva publicò fin del mese di luglio, nel quale, sotto pena della vita e confiscazione de' beni feudali ed altri, proibiva a tutti i vassalli del Re e a tutti gli abitanti ne' suoi stati che non tenessero commercio di qualsivoglia sorte con quelli della Chiesa... »

Napolitain, tout commerce avec les sujets du pape. D'autre part, l'ambassadeur impérial, marquis de Saria, avait quitté Rome solennellement le 2 août [1]. Ces deux faits indiquaient que la guerre était définitivement résolue dans la pensée de Philippe II. Il fallait donc s'attendre à quelque attaque très prochaine du duc d'Albe contre l'Etat ecclésiastique. Et l'on n'était pas prêt! Plus la crise approchait, plus les conséquences d'une politique depuis si longtemps agressive apparaissaient inévitables, et plus aussi l'insuffisance des ressources, la pauvreté des moyens de résistance ou d'attaque se faisait sentir. En cette conjoncture, gagner quelques jours pouvait être le salut. On savait bien à Rome qu'en France le Cardinal ne restait pas inactif. En ce moment même, il triomphait sans doute des dernières hésitations de Henri II. La dépêche de Garcilasso della Vega, excitant le duc d'Albe à envahir le patrimoine, avait dû lui fournir d'irrésistibles arguments en faveur de la rupture de la trêve. Peut-être une armée française marchait-elle déjà au secours du Saint-Siège. Il fallait à tout prix arrêter le vice-roi, l'amuser par de nouveaux pourparlers, entamer encore quelque négociation, contester, chicaner sur les torts réciproques, éveiller les scrupules d'une âme qu'on savait profondément religieuse, reculer en un mot par tous les moyens possibles l'ouverture des hostilités. Telle fut la mission de Domenico del Nero.

Il partit pour Naples le 11 août 1556 [2]. Son premier soin fut de renouveler en présence du duc d'Albe ces déclarations banalement pacifiques que depuis plus d'un an la cour du Vatican prodiguait avec la plus insigne mauvaise foi à ceux qu'elle voulait tromper sur ses secrets desseins. Le vice-roi dut entendre encore une fois les protestations ordinaires. Paul IV ne désirait rien plus ardemment que la paix et le repos. Depuis le commencement de son pontificat, il avait tourné toutes ses pensées vers la réforme de l'Eglise. Il ne songeait qu'à la réunion du concile universel [3].

L'envoyé du Saint-Siège examina ensuite chacun des griefs exposés par le comte de San-Valentino et s'efforça d'en démontrer l'inanité. La conduite du pontife à l'égard des ministres ou

1. Cf. Pietro Nores, p. 115, *ad fin.*

2. Telle est au moins la date de l'instruction qui lui fut remise par le duc de Paliano et dont on peut lire le texte parmi les documents inédits publiés à la fin du tome XII de l'*Archivio Stor. Italiano*, page 394.

3. « Non è chi ragionevolmente possa sospettare che Sua Beatitudine abbi desiderio maggiore che di pace e di quiete... avendo riguardo alle prime e principali azioni sue nel Pontificato· che sono state la pace ed il concilio universale e la riforma.... » (Cf. *loc. ant. cit.*)

serviteurs du roi Philippe et de l'Empereur avait été pleine de mansuétude. Il en attendait des remerciements et non des reproches [1]. Le pape est d'autant moins obligé de refuser asile aux bannis du royaume de Naples, qu'il voit accueillir dans ce même royaume, fief de l'Eglise, des rebelles du Saint-Siège. Cependant des peines spirituelles et temporelles ont été édictées contre quiconque leur fournirait hospitalité ou assistance. Il connaît les droits et les privilèges des ambassadeurs. Il les respecte, mais ne saurait tolérer que sous leur couvert les ministres impériaux se conduisent en ennemis déclarés de l'Etat auprès duquel ils sont accrédités, qu'ils fomentent des séditions, qu'ils trament des complots contre la vie des plus grands personnages. Tels sont pourtant les actes qu'on peut reprocher à quelques-uns des serviteurs du roi Philippe. L'arrestation du courrier de Terracine peut être considérée comme l'effet d'un décret spécial de la Providence, puisqu'on a découvert entre les mains de cet homme la preuve de graves machinations que le seigneur duc ne peut ignorer [2]. Le marquis de Saria a toujours joui de sa pleine et entière liberté. Sa Béatitude lui a même pardonné des excès qu'elle n'aurait jamais tolérés de la part de ses neveux. Si l'Empereur et le roi d'Espagne persistent à croire qu'ils ont contre Sa Sainteté des griefs légitimes, Sa Sainteté espère néanmoins qu'ils parleront et agiront avec tout le respect qu'ils doivent à l'autorité supérieure du Saint-Siège.

Ce plaidoyer ne manquait pas d'habileté. Il y avait certainement, dans cette apologie des actes de Paul IV, tels arguments qui auraient pu inspirer au vice-roi certains scrupules sur la légitimité de l'agression qu'il méditait contre l'Etat ecclésiastique. Malheureusement, le pape et surtout ses conseillers ne voulaient pas sincèrement la conciliation, et le duc d'Albe le savait. Ils se croyaient désormais assez sûrs de l'appui du roi de France pour souhaiter bien plus l'ajournement de la lutte que le rétablissement de la concorde. Le duc de Paliano, en particulier, ne voulait pas entendre parler d'un accommodement dont la première base eût été la restitution des biens enlevés aux Colonna, de même que leur confiscation à son profit avait été une des premières causes du conflit. Son frère Antonio, devenu

1. « Che i termini usati alli ministri e servitori de' soprascritti Imperatore e Re non sono mali termini, ma sono termini di clemente giustizia; della quale clemenzia Nostro Signore aspettava grazia, non querela... » (Cf. *loc. ant. cit.*)

2. « La presa del corriere si puo attribuire alla voluntà divina, essendosi scoperte delle cose di tanto momento quanto il Signor Duca puo sapere.» (Cf. *loc. ant. cit.*)

marquis de Montebello, au détriment de la famille impérialiste des comtes de Bagno [1], avait le même intérêt à redouter un accord entre le pape et les Espagnols. Les bannis de Florence et de Naples devaient craindre que la paix ne leur fît perdre la faveur dont ils jouissaient à la cour du Vatican, peut-être même la sûre et commode hospitalité de l'Etat ecclésiastique, d'où ils pouvaient tout à leur aise conspirer les uns contre le duc Cosme, les autres contre Philippe II. Toutes ces ambitions faisaient si bonne garde autour du pape qu'aucune voix honnête et désintéressée ne pouvait parvenir jusqu'à lui. Neveux et bannis disposaient de ce vieillard à la fois violent et faible. Il y avait contre l'intérêt général du Saint-Siège une formidable ligue d'égoïsmes. On mettait en avant la personne auguste du pontife sans souci de la compromettre. On lui faisait accomplir des actes qui étaient en opposition formelle avec ses paroles, ou bien on lui inspirait un langage qui démentait toute sa conduite. Selon que les nouvelles de France étaient bonnes ou mauvaises, c'est-à-dire selon que les lettres du Cardinal annonçaient que la trêve allait être rompue, ou bien que les scrupules de Henri II reprenaient le dessus, on conseillait à Paul IV les démarches les plus opposées. Il importe de ne point perdre de vue cette influence occulte exercée par ses familiers, si l'on veut comprendre les contradictions de sa politique pendant toute cette période. Suivant les événements, on voit en effet les ouvertures pacifiques succéder aux provocations. Telle avait été par exemple la mission confiée à Domenico del Nero. Et c'est pour cela précisément que toute l'habileté de ce négociateur ne parvint pas à convaincre le duc d'Albe de la sincérité du Vatican. Car, au moment même où l'envoyé pontifical apportait à Naples la réponse conciliatrice du Saint-Siège à l'ambassade du comte de San-Valentino, le vice-roi recevait de nouvelles preuves de l'acharnement du pape contre l'Empereur et Philippe II.

Quelques jours avant le départ de Domenico del Nero, on avait découvert au Vatican qu'il était question d'Ascanio della Cornia dans la lettre chiffrée envoyée par don Garcilasso della Vega au duc d'Albe. Ascanio était ce condottiere célèbre qui avait précédemmeut aidé Antonio Carafa à s'emparer des châteaux du comte de Bagno et que le pape venait tout récemment de nommer au commandement de Velletri. Paul IV était devenu soupçonneux. Il se crut trahi et donna l'ordre d'arrêter Ascanio, qui, prévenu à temps par ses amis, échappa à grand'-

1. Il avait reçu définitivement l'investiture du marquisat de Montebello le 27 juin.

peine aux poursuites des cavaliers qui devaient le saisir. Un heureux stratagème lui permit de fuir de Velletri à Nettuno. Là, il se jeta dans une barque et gagna par mer Gaëte, puis Naples, où le duc d'Albe le reçut avec distinction. Le pape, furieux d'apprendre qu'il avait échappé, se vengea sur son frère, le cardinal de Pérouse, qu'il fit jeter au Château, en même temps qu'il ordonnait la confiscation de tous les biens des della Cornia [1]. Ainsi, le seul soupçon d'impérialisme justifiait aux yeux de Paul IV les plus terribles châtiments.

Vers la même époque, Rome fut le théâtre de faits beaucoup plus graves et plus significatifs encore. Le 27 juillet, le pape tint un consistoire dans la salle dite de Constantin, au Vatican [2]. Outre les cardinaux, on y vit paraître l'avocat consistorial Silvestro Aldobrandino, banni florentin; Alessandro Pallentieri, procureur fiscal; Giovan Francesco Bini, Giovanni Lesaurt, clercs du Sacré-Collège, et enfin le notaire de la Chambre apostolique. Tous s'étant agenouillés devant le pape, le procureur fiscal chargea Silvestro Aldobrandino de lire un mémoire qu'il lui remit, et qui était intitulé : *Protestation du procureur fiscal Alessandro Pallentieri contre l'empereur Charles-Quint et lè roi Philippe, son fils.* L'avocat consistorial lut à haute voix cet étrange document. Les accusations les plus graves étaient ouvertement dirigées contre le duc d'Albe et l'empereur Charles-Quint. Il y était dit que des machinations contre le Saint-Père, contre la vie et les Etats du duc de Paliano, contre Rome elle-même avaient été découvertes. Ascanio et Marc' Antonio Colonna avaient trouvé auprès du vice-roi hospitalité et assistance, en dépit des interdictions formelles prononcées par la bulle d'excommunication qui les avait frappés. En conséquence, le procureur fiscal, pour se conformer aux obligations de sa charge et ne pas encourir le reproche de négligence ou l'accusation de trahison, protestait solennellement contre tous complices ou fauteurs de ces rébellions. Il réclamait contre eux l'excommunication, la confiscation de tous leurs biens ou Etats, quel que fût le titre en vertu duquel ils en étaient possesseurs. Leurs peuples devaient être déliés du serment de fidélité, leurs

1. Pour tout cet épisode, voir Pietro Nores, *Guerra degli Spagnuoli*, etc. (*Archivio Stor. Ital.*, tome XII, pag. 74 et sq.)

2. Pour cet épisode, comme pour celui qui précède, il faut consulter Pietro Nores. Cette partie de son histoire présente beaucoup de clarté et de précision. Il déclare avoir fait des recherches spéciales, au sujet de la protestation du procureur fiscal : « .... Avendo procurato d'esserne esattamente informato, come di azione grande e di raro esempio contra i principi supremi..... » (Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, tome XII, page 110.)

Etats, cités, royaumes, empires dévolus à qui les occuperait. Sa Sainteté était suppliée d'admettre et d'accepter cette protestation, d'ordonner au vice-chancelier son enregistrement, de consentir à sa publication [1]. — Le pape, après avoir entendu la lecture de ce document, répondit qu'il en acceptait le contenu, sous la réserve ordinaire du « Sic et in quantum. » Il ajouta qu'il ne faillirait pas à son devoir et qu'il ferait ce que la justice et le droit lui commanderaient [2].

On ne peut méconnaître l'extrême importance de cet acte. Il est évident que le procureur fiscal ne prit pas l'initiative d'une telle protestation et qu'il n'agit qu'en vertu d'ordres supérieurs. Ainsi Paul IV se croyait encore au temps où les papes distribuaient les royaumes à leur gré, donnaient ou retiraient les peuples. Etrange illusion de la faiblesse qui croit être la force! Ce vieillard s'obstinait à ne pas voir que les temps de Grégoire VII et d'Innocent III étaient passés sans retour. Il élevait cette incroyable prétention d'agir avec l'autorité souveraine et indiscutée de ses grands prédécesseurs, lui, dont l'Etat et la capitale étaient à la merci d'une marche heureuse du duc d'Albe!

On comprend sans peine l'irritation qui s'empara du vice-roi quand il apprit presque simultanément l'arrestation du cardinal Fulvio della Cornia, et, malgré les précautions prises pour la tenir secrète, la protestation de Pallentieri contre Charles V et son fils. Et l'on avait pourtant l'impudence de lui envoyer Domenico del Nero! On osait faire l'apologie de la conduite du

1. « Essendosi scoperti e per lettere e per confessione di molti e per altri più sicuri indicj, diversi trattati contro la Santità del Papa e contro la vita e gli stati del duca di Paliano, e contro Roma stessa con fine di sacchegiarla un altra volta, concertati e tentati dai ministri del Rè ed in ispecie dal Duca d'Alva..... Essendo notorio non solo il Vicerè di Napoli, ma l'Imperator Carlo V e loro ministri aver dato e dar tuttavia aiuto, consiglio, genti ed armi respettivamente a' medesimi Ascanio e Marc' Antonio; esso procurator Fiscale per corrispondere al debito che gl' insiste..... pienamente protesta contro tutti i complici, consapevoli, e fautori..... insta che i compresi in cosi empie e detestabili congiure s dichiarino fino ad ora scomunicati ed incorsi nel crimine di lesa Maestà, privi delli stati.... s'assolvano i popoli dal giuramento di fedeltà; i loro stati, le città, i regni, gl' imperj s'intendano devoluti e fatti di chi gli occuperà.... » (Cf. Pietro Nores, *loc. sup. cit.*)

2. « Udita questa protesta dal Papa e l'istanze del Fiscale, rispose : accettando ed ammettendo le cose in essa contenute con la solita clausula, sic et in quantum; e soggiunse : se sicut Fiscalis ipse petierat non defuturum officio suo et ea facturum, quæ de jure facienda erunt. » (Id., *ibid.*) — Le texte manuscrit de cette protestation existe à la Bibliothèque nationale, collection Dupuy, n° 697, fol. 152 sq. — On ne croit pas nécessaire de le publier, car l'exactitude de l'analyse de Nores ne laisse rien à désirer.

pontife, parler des vœux qu'il formait en faveur de la conciliation et de la paix, affirmer son désir d'éviter un conflit ! La protestation du fiscal, lue en consistoire, accueillie par le pape, n'était-elle pas une sanglante offense à l'adresse de l'Empereur et de Philippe? Quelle mauvaise foi, quelle insigne duplicité régnait donc dans les conseils du Vatican !

Cependant le duc d'Albe contint pendant quelques jours l'explosion de son ressentiment. Les premiers renseignements qu'on lui avait transmis de Rome sur la fameuse séance consistoriale du 27 juillet n'avait pas toute la précision qu'il désirait. Il attendit donc de nouvelles informations, qui ne tardèrent pas à lui arriver [1]. Sûr dès lors de pouvoir confondre victorieusement la perfidie de ses adversaires et de prouver au monde que la conduite du pape n'avait point cessé d'être agressive, il se décida le 21 août à envoyer un de ses gentilshommes, Piero di Lofredo, à la cour du Vatican.

La lettre qu'il lui remit pour Paul IV nous a été conservée [2]. Tout en étant respectueuse dans la forme elle ne laisse pas d'être, au fond, d'une très grande fermeté. Tous les torts du pontife envers l'Empereur et Philippe II depuis son avènement sont énumérés en un langage net et vigoureux :

« Dès le commencement de son pontificat, Votre Sainteté a commencé à opprimer et à poursuivre, à emprisonner et à priver de leurs biens, les serviteurs, les vassaux, les amis de Leurs Majestés. Elle a mis de l'importunité dans les sollicitations et les requêtes qu'elle a adressées aux princes, aux potentats et aux seigneuries de la chrétienté pour les décider à entrer en ligue avec elle, au préjudice des Etats, domaines et royaumes desdites Majestés. Elle a fait saisir leurs courriers et leurs ministres, enlever et ouvrir les dépêches qu'ils portaient (extrémités auxquelles des ennemis seuls ont coutume de se porter). Votre Sainteté a de plus accordé faveur et assistance, donné des bénéfices, des charges et des gouvernements, à des sujets coupables de rébellion envers Leurs Majestés, les plaçant en tels postes et lieux, où ils pouvaient causer des troubles dans les Etats et royaumes de leurs anciens maîtres. En outre Votre Sainteté a introduit dans l'Etat ecclésiastique des troupes étrangères, des Français, sans qu'on

1. Cf. Pietro Nores, pag. 112.

2. Nores en donne une analyse à la page 112 de son *Histoire de la guerre des Espagnols contre Paul IV*. Une traduction italienne a été publiée parmi les *Documents inédits* qui font suite à cette *Histoire*. (*Archivio Stor. Ital.*, tome XII, pag. 400.) Le texte original en espagnol, avec traduction française, se trouve au tome IV des *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, page 666 et sq. (Collect. des *Docum inéd. relatifs à l'histoire de France.*) — Enfin on peut en lire une traduction française au tome II de Ribier, page 653.

puisse attribuer à cette mesure un autre motif que la coupable intention d'occuper le royaume de Naples. Ce soupçon est encore confirmé quand on voit Votre Sainteté lever secrètement des gens de pied et de la cavalerie, envoyer une bonne partie de son monde à la frontière.

« Dans plusieurs circonstances, elle a prononcé publiquement contre Leurs Majestés des paroles qui ne convenaient pas à sa dignité, ni aux sentiments d'affection paternelle dont un souverain pontife devrait être animé. Tout cela et bien d'autres choses, comme je l'ai déjà dit, a été supporté plus par respect du Siège apostolique et par égard au bien public que pour aucune autre cause. J'espérais toujours que Votre Sainteté tiendrait une meilleure ligne de conduite. Personne en effet ne pouvait admettre que, pour enrichir et agrandir ses parents, elle consentît à troubler la paix de la chrétienté et le Siège apostolique, surtout en un temps où se multipliaient les hérésies, les opinions condamnables qu'il eût été légitime et convenable de combattre et d'extirper, au lieu de penser à offenser sans cause Leurs Majestés. Mais je vois que les choses en sont arrivées à ce point que Votre Sainteté autorise le procureur et avocat fiscal du Saint-Siège à lui adresser en sa présence, au sein d'un consistoire, cette demande inique, injuste et téméraire, que le roi, mon maître, soit dépouillé du royaume de Naples.

« Aussi, après avoir usé avec Votre Sainteté des procédés et des ménagements qui convenaient, Sa Majesté, étant finalement réduite à cette étroite nécessité, en vertu de laquelle le fils le plus obéissant, s'il était maltraité de la sorte par son propre père, ne laisserait pas de se défendre et de lui arracher les armes de la main..... je serai forcé de pourvoir à la sécurité des Etats de Sa Majesté en Italie, tâchant, avec la faveur et l'aide de Dieu, d'enlever à Votre Sainteté, de la meilleure manière que je pourrai trouver, les moyens de leur nuire. J'aurais peut-être pu me dispenser de telles justifications, présentées si souvent déjà à Votre Sainteté. Toutefois, le zèle qui m'anime pour le repos de la chrétienté, le désir de voir l'Italie épuisée trouver quelque tranquillité, le respect et la déférence que j'ai toujours vu témoigner au Saint-Siège par Leurs Majestés, m'engagent à supplier une dernière fois Votre Sainteté, et à lui demander avec instances, en me prosternant à ses pieds, de vouloir bien jeter les yeux sur toutes les misères, sur les maux sans nombre dont Notre-Seigneur Dieu a permis que la chrétienté fût accablée, calamités, nécessités pressantes, menaces de la peste, ravages sans exemple, destructions inouïes, cruels homicides, avec péril manifeste de la perte des âmes,

sacs, incendies, dépopulation de cités et de territoires, viols, adultères et tous les maux sans nombre qui naissent de la guerre.

« Je proteste devant Dieu, devant Votre Sainteté et à la face du monde entier, que si Votre Sainteté refuse de faire droit à mes sollicitations, je me verrai forcé de pourvoir à la sûreté des Etats du roi mon maître par les moyens les plus efficaces, et, quant aux maux qui en résulteront, qu'ils retombent sur l'âme et sur la conscience de Votre Sainteté [1]. »

Le duc d'Albe achevait cette longue missive en suppliant le pape de la communiquer au Sacré-Collège et de laisser les cardinaux exprimer librement leur avis sur les matières qu'elle contenait. Mais, pour plus de sûreté, il leur écrivit une lettre collective adressée au doyen du Bellay [2], sans négliger de faire remettre à chacun d'eux une copie de la lettre destinée à Paul IV. Il exprimait la confiance de voir le Sacré-Collège s'entremettre activement pour obtenir que le pontife cessant de provoquer l'Empereur et Philippe II leur accordât les satisfactions nécessaires. Il ajouta encore à l'habileté de cette démarche, en donnant l'assurance aux cardinaux que, s'il en devait venir à cette extrémité de la guerre, leurs biens seraient respectés et que toutes les conquêtes qu'il pourrait faire seraient entièrement restituées à l'Eglise.

Au fond, les ouvertures pacifiques par lesquelles se terminait la lettre du duc d'Albe n'étaient pas beaucoup plus sincères que celles du Pape, et la mission de Piero di Lofredo ressemblait singulièrement à celle de Domenico del Nero. Paul IV cherchait à gagner du temps. Le vice-roi voulait se concilier l'opinion publique, jeter des germes de division entre le pontife et le Sacré-Collège, peut-être aussi se mettre en règle avec sa conscience de chrétien, et prévenir en même temps par cette suprême démarche les scrupules, les dernières hésitations de Philippe II. Pas plus à Naples qu'à Rome on ne croyait à la possibilité d'une solution pacifique. Le conflit entre le Saint-Siège et le roi d'Espagne avait des causes trop multiples et trop profondes. Mais d'un côté l'on voulait traîner les choses en longueur, et de l'autre on hésitait à assumer la responsabilité de la rupture ouverte. De là cet échange de récriminations mutuelles et de

1. On s'est servi, pour la traduction de ces fragments, du texte espagnol publié au tome IV des *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*, page 666-675. — La traduction italienne publiée à la page 400 du t. XII de l'*Archiv. Stor. Ital.*, n'est pas complète.

2. On peut voir le texte de cette lettre publiée en espagnol parmi les *Docum. inédits* qui font suite à l'*Histoire* de Pietro Nores. (Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, tome XII, pag. 403.)

doléances, cette obstination à parler d'accommodement, à vanter les bienfaits de la paix, alors que des deux parts on se préparait très activement à la guerre. Les belles et éloquentes paroles du vice-roi dans sa lettre au pape ne doivent donc pas plus nous faire illusion sur ses secrets desseins, que la mission en apparence toute pacifique de Domenico del Nero ne doit nous donner le change sur les intentions de la cour du Vatican. Le duc d'Albe croyait le moment venu d'attaquer l'État ecclésiastique, s'il ne voulait pas être bientôt réduit à se défendre dans le royaume de Naples. La preuve en est que, dix jours après le départ de Piero di Lofredo, sans même attendre la réponse de Paul IV [1], il sortit de Naples avec son armée, le 1er septembre 1556, et se dirigea du côté de San Germano pour passer la frontière.

Cette grave résolution mettait fin à cette période de trois mois et demi, si féconde en incidents divers, si pénible pour les peuples des deux États, qui, longtemps avant l'ouverture des hostilités, avaient déjà éprouvé plusieurs des maux de la guerre Du milieu de mai au commencement de septembre, la cour du Vatican, malgré l'absence du cardinal Carafa, n'avait point manœuvré sans habileté au milieu des difficultés d'une situation équivoque et pleine de périls. Les lenteurs calculées, les savantes subtilités de sa diplomatie avaient obtenu ce précieux avantage de faire perdre au duc d'Albe l'occasion de réduire le Saint-Siège à sa merci, par une attaque à laquelle tout aurait dû céder. Maintenant les places de l'État ecclésiastique étaient en mesure de résister à l'ennemi. Quelques secours français étaient déjà arrivés ou étaient attendus de jour en jour. Une armée s'ébranlait de l'autre côté des Alpes pour accourir à la défense de Paul IV. Enfin, celui dont Rome tout entière souhaitait ardemments le retour [2], celui dont le pape et ses familiers avaient tant de fois déploré l'éloignement, comme s'il eût été l'âme même des conseils du Vatican, le cardinal Carafa, ayant terminé heureusement sa longue et pénible mission, l'homme nécessaire, arrivait.

1. Bromato affirme que le duc d'Albe avait donné l'ordre à son envoyé de ne pas rester plus de quatre jours à Rome, quelle que fût la réponse du pontife. (Cf. *Storia di Paolo IV*, lib. IX, cap. 22.) Le même auteur affirme au même chapitre que Paul IV essaya encore de traîner les choses en longueur avec Piero di Lofredo, comme il avait fait avec le comte de San Valentino. Il est confirmé par Pallavicino : « Ma il pontefice a cui veniva in acconcio di prolungare, finche tornasse il Caraffa, e con esso qualche aiuto di Francia.... » (Cf. *Storia del Concil. di Trento*, lib. XIII, cap. XVIII, *ad fin.*)

2. « .... A cela et autres choses nous est fort nécessaire la présence du cardinal Caraffe.... » (Lettre de M. du Bellai au connétable, de Rome, le 25 juillet 1556.) — Cf. Ribier, t. II, pag. 651.

CHAPITRE XV

LÉGATION DU CARDINAL CARAFA EN FRANCE (JUIN-AOUT 1556)

Itinéraire du Cardinal de Rome à Paris. — Etat des esprits à la cour de France. — Inquiétudes de Simon Renard. — Première entrevue avec le roi. — Duplicité du pape. — Entrevue avec Simon Renard. — Première atteinte à la stabilité de la trêve. — Le Cardinal à Paris. — Monluc envoyé à Rome. — Réception des ambassadeurs par le Cardinal. — La rupture de la Trêve est retardée par la défection des Farnèse. — Adhésion définitive du duc de Ferrare à la Ligue contre les Espagnols. — Le roi s'engage à envoyer une armée en Italie avec le duc de Guise. — Triomphe du Cardinal. — Retour à Rome.

Il était parti de Rome le 11 mai 1556. Des galères du roi qui l'attendaient à Civita-Vecchia le transportèrent à Marseille. Il emmenait avec lui, outre ses secrétaires et les gentilshommes de sa suite, le maréchal Pietro Strozzi et Paolo Giordano, l'aîné des trois frères Orsini. Le reste de sa maison, la troupe de musiciens dont il se faisait accompagner, les équipages de toute sorte, chevaux, voitures, domestiques, prirent la voie de terre, car la place eût manqué sur les huit bâtiments pour ce train fastueux par lequel le neveu de Paul IV voulait relever la splendeur de sa légation. Parvenu à Marseille, il écrivit aussitôt au duc de Paliano. Le dernier jour de mai, il arriva à Avignon. Il y passa la journée du 1er juin, tant pour attendre ses équipages que pour jouir de la réception presque royale qu'on lui fit dans cette ville. Le 4, vers le soir, il était à un demi-mille de Lyon. Diverses députations de la cité, un concours immense de peuple vinrent au-devant de lui. Le maréchal de Saint-André le conduisit d'abord à l'église cathédrale, puis au logis qu'on lui avait réservé. La vieille ville archiépiscopale lui prodigua de tels témoignages d'allégresse et de respect qu'il jugea convenable

d'en instruire le pape. L'habile homme ne manqua pas d'attribuer au pontife tout l'honneur de ces pieuses démonstrations : « J'ai vu une affluence énorme de peuple, et j'ai remarqué dans toute cette foule l'extrême dévotion qui est ordinaire aux habitants de ce royaume. Néanmoins je constate que depuis le pontificat de Notre-Seigneur cette dévotion va s'accroissant d'une manière toute spéciale, à cause de la bonne opinion que les âmes ont conçue de Sa Sainteté.... » C'est le 6 juin qu'il écrivait cette lettre au duc de Paliano pour l'informer des principaux incidents de son voyage de Marseille à Lyon. Il lui faisait ensuite connaître son futur itinéraire jusqu'à Paris. Il avait encore été obligé de s'attarder à Lyon pour réunir ses équipages et les mettre au complet. Mais il comptait partir dès le lendemain 7 juin, et prendre la poste jusqu'à Roanne. De là il descendrait la Loire, malgré les basses eaux, jusqu'à Briare, où il reprendrait la poste jusqu'à Paris [1].

Depuis un mois, l'annonce de la prochaine arrivée du légat à la cour de France excitait à la fois bien des espérances et bien des appréhensions. Les Guises attendaient avec impatience le favori de Paul IV. Ils n'ignoraient point ses secrets desseins. Ils savaient que sa mission, toute pacifique en apparence, avait au fond pour objet de ramener Henri II à l'alliance du Saint-Siège et de faire prévaloir dans ses conseils la politique belliqueuse dont ils étaient eux-mêmes les partisans déclarés [2].

Le connétable de Montmorency, au contraire, ne prévoyait pas sans inquiétude l'issue de la légation du cardinal Carafa. Pas plus que les Guises ses rivaux, il ne se faisait illusion sur les dispositions conciliantes du turbulent personnage qui avait été l'âme de la ligue conclue entre le roi, le pape et le duc de Ferrare. En dépit de toutes les protestations du Vatican, le connétable sentait bien que la trêve de Vaucelles était menacée. Et

1. Pour tous les renseignements qui précèdent sur le voyage du cardinal Carafa, Cf. *Docum. inédits* publiés à la fin du volume. Lettre au duc de Paliano, de Lyon, le 6 juin 1556, n° 30..

2. Voici ce que disait Simon Renard à propos de la mésintelligence des Guises et du connétable : « Le connestable ne convient nullement avec ceulx de Guyse....; tâchans lesdits de Guyse de renverser la tresve que ledit connestable a fait traiter sans eulx, en l'absence du cardinal de Lorenne, ayant de plus traversé sa commission d'Italie, emploié l'admiral de Chastillon son nepveur et induict ledict sieur Roy à ladite tresve ; et présentement lesdits de Guyse ne vouldroient que avecque ladite tresve l'on tumbast en accord et paix, pour ne laisser audit connestable tant d'auctorité et réputation : et cette contrariété est si notoire que n'en fault doubter. » (*Papiers de Granvelle,* tome IV, page 594, lettre de Renard à Philippe II, du 8 juin 1556.)

cependant il était directement intéressé à son maintien, par amour-propre d'abord, puisqu'elle avait été son œuvre et la preuve éclatante de son influence. De plus, son fils François était depuis trois années entre les mains des Espagnols. Prisonnier de M. de Bugnicourt, commandant des Impériaux lors de la chute de Térouanne (20 juin 1553), il ne devait recouvrer sa liberté qu'au prix d'une énorme rançon. Montmorency n'avait pu se décider jusqu'alors à la payer. Et sa parcimonie s'épouvantait à l'idée que ce chiffre formidable s'élèverait sans doute encore, le jour où les hostilités éclateraient de nouveau. Il pouvait même craindre qu'une rupture de la trêve ne décidât Philippe II à conserver comme otage son illustre prisonnier [1].

Bien plus vives encore étaient les appréhensions de l'ambassadeur de Philippe II au sujet de la mission du légat. Depuis son arrivée à la cour de France, vers la fin du mois d'avril de la même année, l'habile diplomate que le roi d'Espagne venait d'accréditer auprès de Henri II, Simon Renard, avait pu se convaincre que les résolutions conciliantes du roi étaient déjà fort ébranlées, et que le parti de la guerre, représenté par les Guises, ouvertement soutenu par la duchesse de Valentinois, paralysait peu à peu l'influence pacifique de Montmorency. Dès ses premières lettres, il exprimait des doutes sur la stabilité de la trêve et déclarait que l'épuisement des finances françaises avait seul pu décider le roi à interrompre les hostilités. « Le roy de France a condescendu à la tresve et cessation d'armes par nécessité, ne trouvant plus moien de tirer de son peuple argent ou finance pour plus longtemps souldoier la guerre [2]. » Quelques jours après, le 18 mai, il écrivait au roi des Romains, Ferdinand Ier : « ... L'estat où les affaires se retreuvent qu'est calamiteux, et sera désolation de la république chrestienne, si Dieu, par sa misericorde, ne inspire les Françoys et change la volunté qu'ilz demonstrent évidemment de renouveler la guerre quant ilz en auront le moien... » Le même jour, il disait encore dans un billet au duc d'Albe : « ... L'estat où les affaires se retreuvent que me faict conjecturer que mon service ne sera long par deça, n'aians les Françoys volunté quelconque à concorde et amitié

1. Cette crainte n'était pas chimérique. Voir la lettre du duc de Savoie à Simon Renard, du 25 juillet 1556. Il y déclare nettement que Philippe II ne veut pas entendre parler du rachat de François de Montmorency, « en cas qu'il y eust roupture ou apparence d'icelle pour ceste année..... » (Cf. *Papiers de Granvelle,* tome IV, page 642.)

2. Cf. *Papiers d'Etat de Granvelle*, tome IV, page 556 : lettre de Simon Renard à Philippe II, du 8 mai 1556.

ains à ambition [1]... » Bien des symptômes semblaient, en effet, prouver que les Français saisiraient la première occasion favorable de recommencer la guerre. Henri II ne témoignait, par exemple, aucun empressement à faire droit aux réclamations qui lui étaient transmises par l'ambassadeur espagnol contre certains actes de violence commis en Corse par ses soldats au mépris de la trêve [2]. Simon Renard, fort bien renseigné par les nombreux espions qu'il avait à ses gages, soupçonnait le roi de fomenter des troubles en Angleterre contre Marie Tudor, femme de Philippe II, et d'entretenir par l'intermédiaire de M. de Noailles, son ambassadeur à Londres, de secrètes intelligences avec le parti d'Elisabeth [3]. On commentait fort la précaution prise par le roi de France de retenir à son service les capitaines des bandes allemandes qu'il venait de licencier, les efforts qu'il tentait pour mettre de l'ordre et de l'économie dans ses finances. Enfin un fait beaucoup plus grave encore que tous ces indices justifiait tous les soupçons des Espagnols. Le 25 mai, Henri II s'engageait officiellement, en présence du nonce apostolique, à prendre sous sa protection l'Etat de Paliano, donné par Paul IV à l'aîné de ses neveux, et à fournir annuellement la solde de 3000 hommes pour la défense du duché enlevé aux Colonna. Simon Renard en informa immédiatement son maître. Il insista avec soin sur la gravité d'un acte qui confirmait toutes ses prévisions : « Si c'est contre la tresve, Vostre Majesté le peult arbitrer; si c'est préparatoire pour renouveller la guerre, l'on le peult veoir; si c'est occasion de pourveoir au réaulme de Naples auquel ledict Paleano confine, Vostre Majesté le peult mieulx entendre que moy... [4]. » On comprend dès lors que l'ambassadeur espagnol n'était guère disposé à regarder la

1. Cf. *Papiers de Granvelle,* tome IV, page 560.

2. Cf. *Papiers de Granvelle,* tome IV, lettres de Philippe II à Simon Renard, du 2 mai 1556, p. 547 et 549. — Voir aussi pour la réponse du roi de France à ces réclamations la lettre de Renard à Philippe, du 28 mai, p. 576.

3. *Papiers de Granvelle,* tome IV, pag. 563 : « Jentend que les Francoys pratiquent en Angleterre une rébellion estrange contre la serenissime reine.... » Et plus loin : « Et m'a dit le bancquier (pseudonyme d'un des espions de Simon Renard), que si ledit sieur roy de France s'apperceoit Vostre Majesté tendre et aspirer à ladite coronation (le couronnement de Philippe II comme roi d'Angleterre), il rompra tresve et amytié pour l'empescher, et que pour certain il y a grande practique en Angleterre du coustel de deça et plusieurs pensionnaires de France et que asseurement Elisabetz s'entend avec ledict sieur roy de France, et que s'est de sa meute que la coronation ne se peult gouster... » (*Id.*, page 566 : lettre de Renard à Philippe II, du 21 mai 1556.)

4. Cf. *Papiers de Granvelle,* tome IV, page 570 : lettre de Simon Renard à Philippe II, du 27 mai.

venue du neveu de Paul IV comme un gage d'harmonie et de concorde. Il n'en attendait au contraire que des complications nouvelles. Sa perspicacité ne se laissa point mettre en défaut par les déclarations du Vatican. Il ne crut pas un instant au pieux prétexte dont on colorait le voyage du cardinal Carafa. Le concile général, la paix universelle ne lui semblèrent dès le premier jour que de grands mots pompeux sous lesquels on cherchait à dissimuler l'objet véritable de sa mission [1]. Le Cardinal venait à peine de se mettre en route, que Simon Renard jetait déjà un premier cri d'alarme. Le 25 mai, il écrivait à Philippe : « L'on attend en ceste cour le cardinal Carafe, et se délibère le roy luy faire tout l'accueil possible aiant grande confidence en luy... Et ung amy (espion) m'a dit que..... ledict Cardinal venait par deça pour dresser entreprinse de grande conséquence contre Vostre Majesté et ses Estatz, soubz couleur de parler de paix [2]. » Deux jours après, il exprime ses craintes avec plus de vivacité encore : « ... Vostre Majesté peult estre asseurée que le véaige dudict cardinal Carafe se fait pour conclure l'exécution de ladicte lighe, et troubler la chrestienté plutost que de l'appaiser. » Et un peu plus loin il ajoute : « Ledict Carafe vient par deça pour roupture de la tresve plustôt que pour l'entretenement de paix [3]. » Il semble que ses appréhensions deviennent plus vives à mesure que le neveu de Paul IV se rapproche de Paris. Le 31 mai, il mande à Philippe II que la situation s'est encore aggravée : « Et quasi sont venues les choses si avant de ce coustel-là... que ledict Sr roy ne peut resilier de ladicte lighe et roupture; meins vouldra-il perdre l'occasion de s'aider d'icelle ou negliger la volunté que le pape et duc de Ferrare monstre estre incliné au parti dudict Sr roy : le pape pour le ressentement qu'il a de ceulx de sa maison qu'ilz sont baniz de Naples, qu'il est governé par ledict cardinal Carafe, appasionné pour France, pour l'ambition, pour aggrandir sa maison pour la cupidité de vengeance dont il donne tesmoingnaige de jour à aultre [4]..... »

Ainsi la légation du Cardinal inspirait à la cour de France des sentiments bien divers. Sujet d'inquiétude pour les uns, d'espé-

1. Simon Renard n'en fait du reste pas retomber la responsabilité sur Paul IV lui-même. Mais il déclare que le pape est mal servi par les siens, en particulier par le nonce de France et par le cardinal-légat, et que l'on conspire autour de lui contre la paix. (Voir *Papiers de Granvelle*, tome IV, page 579.)

2. Cf. *Pap. de Granvelle*, pages 567 et 568.

3. Cf. *Pap. de Granvelle*, page 570.

4. Cf. *Papiers de Granvelle*, page 587.

rance pour les autres, elle était regardée par tous comme un grave évènement. Nul ne doutait qu'elle ne dût exercer une influence décisive sur la politique de Henri II. On sentait confusément que la paix ou la guerre étaient entre les mains du légat. En effet, sa présence allait détruire l'équilibre qui s'était jusqu'à ce jour presque également maintenu entre les deux partis rivaux des Guises et de Montmorency. Or si, comme on pouvait le prévoir, le favori de Paul IV s'unissait aux princes lorrains et achevait de ruiner le crédit déjà ébranlé du connétable, c'était la rupture de la trêve et la reprise des hostilités contre le roi d'Espagne. Que, contre toute attente, le légat fît cause commune avec Montmorency et lui conciliât de nouveau la faveur du roi, nul doute que la trêve de Vaucelles ne fût bientôt convertie en une paix durable. En tout cas, les circonstances étaient telles que le cardinal Carafa se trouvait naturellement maître de la situation. Par la force même des choses, il était investi du rôle principal. Aussi était-ce avec la plus ardente curiosité que la cour de Henri II se préparait à recevoir l'homme dont la fortune avait été si rapide, qu'en moins d'un an l'obscur condottiere était devenu l'arbitre des destinées de l'Europe.

Il arriva vers le 15 juin 1556 [1]. Le voyage presque triomphal qu'il venait de faire à travers la France eut pour complément une réception splendide à Fontainebleau. Il y eut, entre tous ces brillants seigneurs et toutes ces jeunes et belles dames qui composaient la cour élégante de Henri II, émulation de luxe et de magnificence, afin de donner plus d'éclat à l'entrée solennelle du neveu de Paul IV. Lui-même se présentait en pompeux équipage. On fit en son honneur, nous dit Bromato, « des démonstrations extraordinaires et inusitées. » Et ce n'étaient pas seulement les Guises, les partisans de la guerre, qui brûlaient de se signaler par la ferveur de leur enthousiasme. Montmorency lui-même et les siens s'ingéniaient à prodiguer au légat les marques de déférence. Le vieux connétable s'efforçait de lui faire oublier

1. On ne peut établir d'une manière tout à fait précise la date de son arrivée à la cour. Il n'y était pas encore le 12, puisqu'on a une lettre de Simon Renard, datée de ce jour, où il n'est pas question de lui. Mais il s'y trouvait sûrement le 20 puisqu'à cette date il avait déjà eu une entrevue avec l'ambassadeur espagnol. (Cf. *Pap. de Granvelle*, tome IV, page 600.) Pallavicino prétend avoir eu sous les yeux une lettre écrite par le Cardinal au duc de Paliano, le 13 juin, à Fontainebleau. Il n'a pas été possible de contrôler cette assertion. (Cf. *Storia del Conc. di Trento*, lib. XIII, cap. XIX, page 465 de l'édit. de Milan, 1745. Note A.) — M. Charles de Samm affirme, mais sans donner de preuve, qu'il arriva le 14. (Cf. *Une question italienne au* XVI[e] *siècle*, Paris, Amyot, 1861, p. 95.) Pietro Nores et Bromato sont muets.

par la courtoisie de son accueil et ses protestations mille fois répétées d'estime et de dévouement, qu'il était le principal auteur de cette trêve de Vaucelles, qui avait été pour les Carafa une si amère déception [1].

Quand on eut épuisé les fêtes et les réjouissances, le Cardinal fut reçu en audience par le roi. Il lui communiqua les instructions que le pape lui avait données. Pour cette fois, il ne fut naturellement question entre le légat et Henri II que de la partie avouée et officielle de la mission. Carafa n'eut garde de se démasquer encore. Il ne pouvait douter des inquiétudes que son voyage inspirait au roi d'Espagne et à ses ministres. Il fallait donc autant que possible endormir leurs soupçons en affectant de se conformer avec docilité aux intentions du pontife.

Or on se rappelle que, si Paul IV avait autorisé son neveu à provoquer au besoin la rupture de la trêve, ce devait être seulement après qu'il aurait essayé d'obtenir la conclusion d'une paix durable entre les deux rois et la réunion à Latran d'un concile œcuménique. Le pape comptait ainsi porter remède aux hérésies qui travaillaient l'Eglise et rétablir la discipline du clergé. Au fond, le Cardinal se souciait fort peu du concile et songeait à bien autre chose qu'à la paix, qu'il jugeait, comme on l'a vu, contraire à ses intérêts et à ceux de sa famille. Mais il n'en devait pas moins, sous peine de perdre la confiance de son oncle et de ruiner son crédit, affecter une obéissance aveugle aux volontés du vieillard. Il lui serait toujours loisible, après avoir donné cette facile satisfaction aux vœux du pontife, d'aborder la vraie négociation, celle qui avait pour objet la rupture de la trêve de Vaucelles, et l'adhésion effective du roi de France à la Ligue contre les Espagnols [2].

Ce fut donc à la fois pour calmer les appréhensions bien légi-

1. « ..... Erasi in Fontanablo con pomposo equipaggio presentato al Re, in mezzo a straordinarie e non usate dimostrazioni di onore fatte a lui dalla corte : concorrendo ad onorarlo non solo i signori di Guisa..... ma ancora il contestabile, il quale sapendo ascriversi a lui lo stabilimento della Tregua..... non finiva di professare al Legato ed alla Santa Sede apostolica stima e venerazione..... » (Cf. Bromato, *Storia di Paolo IV*, lib. IX, cap. 19, *ad fin.*)

2. Voici le jugement qu'exprimait quelques mois plus tard M. de Selve, ambassadeur français à Rome, sur la légation du cardinal Carafa : « Vostre Majesté sçait que ces légations de paix ont accoustumé de ne luy servir que de couverture, pour couvrir et envelopper le reste de sa marchandise, *comme il fit allant devers Vostre Majesté où il ne négotioit que pour son intérest particulier et des siens*, *combien que sa légation estoit publiée fondée sur autres causes....* » (Lettre au roi, du 6 octobre 1557. Cf. Ribier, t. II, page 708-709.)

times des Impériaux et donner à Paul IV une preuve de sa docilité que le Cardinal, dans sa première entrevue avec Henri II, se contenta d'exposer et de développer la première partie de ses instructions. Le roi lui répondit en termes généraux qui ne l'engageaient à rien [1]. Il témoigna d'un zèle fort édifiant en faveur de la réunion d'un concile, déclara qu'il ne manquerait pas d'y envoyer les prélats de son royaume, et se répandit en éloges sur les pieux desseins du pontife. Quant à la paix, il protesta que nul plus que lui ne la désirait. Seulement, il entendait bien que ni son honneur ni ses intérêts n'eussent à en souffrir. Du reste, il était tout prêt à soumettre à l'arbitrage du souverain juge de la chrétienté les différends qui pouvaient subsister entre la France et l'Espagne.

En entendant ce langage, le cardinal Carafa dut s'apercevoir que la cour de France avait profité des leçons de diplomatie que l'Italie donnait alors au reste de l'Europe. Il était impossible de répondre en termes à la fois plus simples et plus adroits. Henri II paraissait ainsi tout dévoué aux idées de concorde, sans abandonner pour cela une seule de ses prétentions, sans sacrifier le moindre de ses intérêts. Au fond, il savait bien que son rival ne consentirait jamais à se soumettre aux décisions d'un juge dont la partialité en faveur de la France ne pouvait être douteuse [2]. Il conservait donc pour l'avenir toute sa liberté d'action et sauvait en même temps les apparences. Mais pour des esprits pénétrants, habitués à reconnaître la pensée sous les plus habiles déguisements de la parole, il était évident que cette réponse ne témoignait d'aucune inclination sérieuse à la paix. Les alarmes de Simon Renard en redoublèrent, comme on le verra plus loin, tandis que le Cardinal en concevait aussitôt les plus flatteuses espérances pour l'issue de sa négociation.

Nous ne savons pas en quels termes il fit connaître à la cour du Vatican le résultat de sa première entrevue avec le roi de France. Il n'a subsisté aucune trace des lettres qu'il écrivit alors à Rome. Cependant certains faits nous donnent sur cette correspondance, malheureusement perdue, des indications très vrai-

1. On trouve une analyse de cette réponse de Henri II au cardinal Carafa dans Pallavicino. (Cf. *Storia del Conc. di Trento,* lib. XIII, cap. 19.) Le texte même en fut communiqué un peu plus tard à l'ambassadeur français à Rome et à M. de Tournon. (Cf. Ribier, tome II, page 644.) Pallavicino dut avoir cette pièce entre les mains, car son analyse est fort exacte.

2. Pallavicino (Cf. *loc. sup. cit.*) fait la réflexion suivante sur la proposition de Henri II : « ... ben sapendo che la proposta ne sarebbesi accettata da Cesare; ne in tal caso messa in effetto dal Papa se non a vantaggio suo.... »

semblables. Il paraît en résulter [1], que, après avoir entendu les déclarations vagues de Henri II, il s'empressa de mander à Paul IV qu'il avait abordé la première partie de sa mission. Il était indispensable en effet de prouver au pontife qu'il avait scrupuleusement obéi à ses instructions et consacré, comme il en avait reçu l'ordre, ses premiers efforts à la conclusion de la paix. Mais il ajoutait sans doute qu'il avait eu le regret de trouver l'esprit du roi tout acquis encore aux idées de guerre et de conquête. Il en voyait la preuve dans la réponse évasive que ce prince avait opposée à ses exhortations pacifiques. Il était impossible de considérer comme un indice de dispositions sincèrement conciliantes l'offre de soumettre à l'arbitrage du Saint-Siège les différends qui, malgré la trêve, subsistaient entre la France et l'Espagne. Le Pape devait comprendre que Philippe II n'accepterait jamais cette proposition, et que, si Henri la faisait, c'était précisément parce qu'il savait qu'elle serait repoussée. En conséquence, puisqu'on ne pouvait se fier aux déclarations vagues du roi, et qu'il fallait se résigner à un nouvel ajournement de la paix, il jugeait nécessaire d'entamer immédiatement la seconde partie de sa mission [2], afin d'en finir au plus vite avec une situation intolérable, humiliante pour le Saint-Siège et pour Paul IV. Le Cardinal trouvait ainsi le moyen d'engager sans retard la grosse affaire de la rupture de la trêve, qui seule, comme on le sait, avait de l'importance à ses yeux, sans que le Pape pût l'accuser d'avoir subordonné la première partie de ses instructions à la seconde et trahi la confiance qu'il avait mise en lui.

Ces nouvelles arrivèrent à Rome dans les derniers jours de juin. Déjà le zèle de Paul IV en faveur de la paix et du concile commençait à tiédir. Il venait de donner une nouvelle preuve de son animosité contre les Impériaux, en conférant le 27 du même mois l'investiture des biens du comte de Bagno à don Antonio Carafa. Les neveux, les bannis, tous ceux qui avaient intérêt à la guerre, l'emportaient décidément. Les partisans de la paix, s'il y en avait, gardaient le silence. On a vu, dans le précédent chapitre que, dès cette époque, Rome retentissait du bruit des préparatifs militaires. Partout on levait des soldats, on prenait

1. Voici le témoignage de Pietro Nores, fort important sur ce point : « A' primi congressi col Rè, il cardinale conobbe, e se n'assicurò, che intorno il negotio della pace, ne le instanze del Papa, ne i suoi ufficj avrebbono operato cosa alcuna..... Di che... scrisse subito a Roma e ne certificò il Papa.... » (Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, page 76.)

2. « ..... Sicche era in tutto soverchio il trattar del primo punto delle sue commissioni, come di materia aborrita e detestata ugualmente e dal Re e dalla corte.... » (Cf. Pietro Nores, *loc. ant. cit.*)

des mesures de défense [1]. Personne ne songeait même que le Cardinal fût en France avec la mission officielle de négocier la paix, tant on était convaincu dès son départ qu'il travaillerait seulement à la rupture de la trêve.

Les hésitations du Pape, s'il en éprouvait encore, ne résistèrent pas à la lecture des dépêches, où le légat racontait et appréciait son entrevue avec le roi de France. Puisque, malgré les vœux sincères qu'il avait formés et l'effort qu'il venait de tenter en faveur de la paix, la turbulence et l'ambition des princes refusait ce bienfait à la chrétienté, il ne restait plus qu'à conjurer par une action énergique les périls qui menaçaient le Saint-Siège depuis la signature de la trêve de Vaucelles. Cette résolution prise, Paul IV apporta dans son accomplissement cette artificieuse habileté que les mœurs politiques de son époque autorisaient.

Il feignit de prendre au sérieux les déclarations vaguement pacifiques de Henri II et de croire à la possibilité d'un accommodement définitif entre la France et l'Espagne, sous les auspices et grâce à l'arbitrage du Saint-Siège. Sans doute, ses conseillers ordinaires, le duc de Paliano, le marquis de Montebello, les exilés de Florence et de Naples, intervinrent et lui démontrèrent la nécessité de gagner du temps, pour permettre au légat d'exécuter à loisir la seconde partie de ses instructions. La confusion qui régnait à Rome en ce moment, l'insuffisance des ressources rendue plus évidente par l'imminence de la crise, tout lui prouvait la nécessité d'endormir les soupçons du vice-roi, de même que le Cardinal s'efforçait de détourner ceux de Philippe II. Il fut donc convenu que le duc de Paliano écrirait à son frère au nom du pontife, pour le féliciter des heureux débuts de sa négociation et lui faire connaître la joie que Paul IV avait éprouvée en apprenant les dispositions conciliantes du roi de France. Il suffit de lire cette lettre du 2 juillet pour ne conserver aucun doute sur sa destination. On sent qu'elle est faite pour être montrée complaisamment, colportée partout. Le ton du document officiel, composé pour passer sous les yeux des adversaires aussi bien que des amis, apparaît dès les premières lignes : « Comme Votre Seigneurie illustrissime le sait, l'âme de Notre Seigneur est, on peut le dire, totalement exempte de toutes ces ambitions qui ont coutume d'agiter les cœurs, en vue d'un intérêt privé. Elle est toute pleine d'une seule pensée, qui est de gouverner la sainte Eglise, de lui donner le calme, de la soustraire aux tempêtes dont elle la voit assaillie, c'est-à-dire aux

1. Cf. chapitre XIV.

hérésies et aux guerres. Pour remédier à ces maux, Notre Seigneur ne prend de repos ni le jour ni la nuit [1]..... » On pourrait presque dire que le style seul de ce document suffit à prouver qu'il faisait partie d'un plan destiné à tromper l'ennemi qu'on se préparait à attaquer. Quel besoin le duc de Paliano avait-il de prodiguer à son frère ces affirmations sur le désintéressement de Paul IV, alors que tous deux avaient tant de raisons de connaître la faiblesse du pontife pour les siens? Pourquoi ce ton emphatique, ces phrases déclamatoires et vagues? Est-ce que deux hommes d'action, deux ambitieux, se connaissant l'un l'autre et ne cherchant pas à se tromper, perdent le temps à s'écrire de pareilles banalités? Non; mais il fallait bien que le Cardinal pût faire passer cette pièce devant tous les regards et que les plus minutieuses investigations n'y découvrissent pas un seul mot qui n'attestât les dispositions pacifiques du Vatican.

Il convient d'ajouter que le jugement des écrivains ecclésiastiques est bien différent de celui qu'on vient de lire. La lettre du 2 juillet leur paraît une preuve éclatante de la sincérité de Paul IV. Ils se refusent à y voir autre chose qu'un témoignage des généreux efforts tentés par le pontife en faveur de la pacification générale. Giovanni Battista Castaldo, Antonio Caracciolo, Bartolomeo Carrara, plus connu sous le pseudonyme de Carlo Bromato da Erano, tous trois membres de l'ordre des Clercs réguliers ou Théatins, fondé par Paul IV, sont unanimes sur ce point [2]. Il n'y a pas lieu de s'étonner si l'on rencontre une pareille appréciation dans des ouvrages dont le ton est, comme on a déjà eu l'occasion de le prouver, constamment apologétique. On se contentera de citer ici, pour réfuter un jugement inexact et intéressé, quelques extraits d'une lettre écrite quatre jours plus tard par le même duc de Paliano au cardinal Carafa [3].

« Sa Sainteté a voulu que Votre Seigneurie illustrissime fût

1. On trouvera le texte complet de cette lettre dans l'ouvrage du Père théatin Giovanni Battista Castaldo, *Vita di Paolo IV*, édit. de Rome, 1615, page 78.

2. Voici les commentaires de Castaldo sur cette lettre : « Non approvava dunque indifferentemente tutti i disegni del Re di Francia, massime quelli ch'erano troppo intesi a danni dell' Imperatore, anzi bramava che dopo si lunghe guerre venissero questi due Potentati in una stabile e verace concordia.... In somma a due cose haveva Paolo IV mira principale, cioè a sopire le guerre d'Italia, et a spiantar l'heresie dalla Chiesa..... Il che tutto si manifesta evidentemente per una lettera scritta da D. Giovanni Carrafa al cardinal Carlo suo fratello.... » (Cf. *Vita di Paolo IV*, p. 76, 77.) Caracciolo et Bromato font des réflexions analogues.

3. On trouvera ce texte important parmi les *Documents inédits* publiés à la fin de ce volume. N° 34.

avisée de tout. Elle désire que vous acceptiez les politesses et les offres du roi, comme affaires de courtoisie, mais qu'en substance vous vous restreigniez aux choses essentielles..... Notre Seigneur a voulu qu'on vous expédiât un courrier en toute hâte, afin que vous vous efforciez, avec toutes les instances possibles, d'obtenir que le roi veille immédiatement à ce qu'on nous paye à Rome, sur les fonds du dépôt, une somme suffisante pour faire face aux besoins qui peuvent survenir. Il faudrait également que Sa Majesté donnât à monseigneur de Soubise ou à qui de droit, l'ordre de mettre à notre disposition l'infanterie française qui se trouve au delà des monts, en prenant de nos troupes pour les garnisons. De plus, il serait bon qu'elle nous fît donner par le duc de Ferrare et le duc de Parme de la cavalerie et tout autre secours qui peut être nécessaire.....

« La fortification de Paliano marche à grands pas. Nous avons dans ses murs comme garnison deux compagnies..... Nous avons au château 60 000 écus..... Voici les mesures que je compte prendre : J'enverrai mille hommes à Paliano avec treize pièces d'artillerie..... Je compte envoyer 500 hommes à Nettuno et trois cents à Civita-Vecchia..... Je ne puis me dispenser de mettre mille autres soldats de plus à Rome, de pourvoir à la défense de Pérouse et de Città di Castello..... Sa Sainteté désirerait et veut que vous demandiez au roi de lui donner un prince du sang, fût-il encore en bas âge..... Il a été reconnu entre nous qu'il serait fort à propos d'avoir une demi-douzaine de galères à Civita-Vecchia, pour la plus grande sûreté de ce port..... »

Telle était la lettre que le duc de Paliano écrivait le 6 juillet à son frère. Le ton en est aussi précis et aussi net que celui de la lettre du 2 juillet était déclamatoire et vague. Les faits y remplacent les affirmations générales. Il y a entre les deux pièces toute la différence qui sépare une lettre confidentielle simple et franche d'un document d'apparat composé pour la publicité. Que faut-il en conclure, sinon que la première de ces lettres n'était qu'une feinte pour tromper le roi d'Espagne, et que les véritables desseins du pontife apparaissent seulement dans la seconde? Aime-t-on mieux supposer que, dans l'intervalle de quatre jours, le Pape ait pu changer d'avis à ce point, que le 2 juillet il souhaitait uniquement la paix et que le 6 il demandait au roi de France de l'argent, des soldats, des galères et un prince du sang pour le mettre sur le trône de Naples? Mais une telle hypothèse ne peut pas même supporter l'examen. Essayera-t-on d'objecter que la lettre du 6 n'émane que du duc de Paliano et qu'il a peut-être altéré la pensée de son oncle? Mais celle du 2 vient également de lui, et, dans l'une comme dans

l'autre, il parle constamment au nom du Pape. Si l'on admet l'authenticité de la première, il n'est pas possible de contester celle de la seconde. Dira-t-on que la lettre du 6 est un fait isolé? Mais treize jours après, le 19 du même mois, le duc, toujours au nom du pontife, écrit encore à son frère et renouvelle toutes les instances faites précédemment. « Paliano est en mesure d'opposer une résistance sérieuse. Je vous enverrai dans ma prochaine lettre le plan des remparts et des bastions..... Comme le temps presse, Votre Seigneurie doit montrer avec une extrême diligence au Roi Très-Chrétien que l'affaire ne souffre pas de retard, et qu'il est nécessaire que Sa Majesté..... nous prenne sous sa protection, en expédiant immédiatement les ordres que je vous ai indiqués dans ma lettre du 6, à savoir que nous soyons payés à Rome... que monseigneur de Soubise mette à notre disposition l'infanterie française qui se trouve de ce côté-ci des monts..... que le duc de Ferrare et le duc de Parme nous donnent de la cavalerie [1], etc. » Cette nouvelle lettre, où il n'est encore question que de préparatifs militaires, nous apprend même quelque chose de plus que la première, au sujet des dispositions belliqueuses de Paul IV. Le duc raconte au légat que l'ambassadeur de France et M. de Tournon avaient été reçus en audience par le Pape. « Sa Sainteté leur demanda trois choses, à savoir conseil, argent et soldats. Mais, voyant que le cardinal, non content de ne témoigner aucune bonne volonté à l'égard de ces trois demandes, ne lui répondait même pas, Sa Béatitude se mit très en colère contre Sa Seigneurie illustrissime. Elle déclara qu'elle écrirait au roi de lui expédier un autre négociateur, parce que le cardinal négligeait le service du roi, ne se conformait pas à ses intentions et ne faisait rien ici de ce que réclamaient les circonstances. Le cardinal se troubla extrêmement, dit qu'il voulait écrire lui aussi au roi, qu'il voulait partir d'ici, le tout avec des paroles pleines de ressentiment [2]..... » Ainsi la modération du cardinal de Tournon, le peu d'empressement qu'il mettait à seconder la politique agressive du Saint-Siège, suffisait à provoquer de véritables accès de fureur chez ce pontife, que des panégyriques menteurs voudraient nous peindre sous les traits d'un doux et paisible vieillard. Rendons-lui sa rude figure. L'homme qui éclatait ainsi en invectives contre la tiédeur du cardinal de Tournon est bien le même qui se faisait, comme on l'a vu, présenter quelques jours après, en plein consistoire, cette audacieuse protestation du

1. Cf. *Documents inédits* publiés à la fin de ce volume, N° 37.
2. Cf. *Ibid.*

fiscal Pallentieri contre Charles V et Philippe II (27 juillet) [1]. Il ne restait plus rien chez lui désormais de ces aspirations vaguement pacifiques, qu'il avait manifestées lors de l'envoi du cardinal Carafa auprès de Henri II. Elles avaient été aussi éphémères que l'accès de piété mystique dont elles provenaient sans doute. La nature ardente et vindicative de Paul IV avait bientôt triomphé de cette surprise de son imagination. Et au premier prétexte que son neveu lui fournit pour se rejeter de nouveau dans cette belliqueuse aventure qu'il avait un moment sacrifiée à une pensée de concorde et d'apaisement, le fougueux pontife s'y précipita.

Au point de vue de ses intérêts particuliers, le cardinal-légat avait donc très habilement exploité son entrevue avec Henri II. D'un seul coup il en avait fini avec la première partie de sa négociation, sans se compromettre, sans inspirer de défiance à son oncle. Il lui avait présenté les choses sous un jour tel, qu'en abordant maintenant la mission secrète il allait avoir l'air de se conformer strictement à ses instructions. Plus de situation équivoque, au moins à l'égard du pontife. L'assentiment de Paul IV était désormais acquis à tout ce que le Cardinal pourrait tenter pour rompre la trêve et amener le roi de France à prendre une part effective à la ligue contre les Espagnols. Précieux avantage qui lui donnait la liberté d'action nécessaire pour conduire à bonne fin son entreprise.

A l'entrevue avec le roi succéda bientôt l'entrevue avec Simon Renard. L'ambassadeur vint trouver le légat à son logis, le 20 juin 1556. Le but officiel de sa visite était de le féliciter. Mais, au fond, Simon Renard se proposait surtout d'étudier de près celui qu'il regardait déjà comme un adversaire et de pénétrer autant que possible ses véritables intentions [2]. Le Cardinal, de son côté, ne se faisait aucune illusion sur l'objet de la démarche et se tenait sur ses gardes.

Ils déployèrent tous deux la plus grande habileté dans cette conférence. L'Espagnol débuta avec courtoisie par des compliments sur l'heureuse arrivée à la cour de France d'un aussi illustre personnage. Il énuméra complaisamment les différentes considérations qui lui faisaient un devoir de venir présenter ses

1. Cf. chapitre XIV.

2. « Sire, je pensoys encheminer mes lettres du jour d'hier par la bougette, mais il m'a semblé mieulx surattendre que j'eusse visité le cardinal Carafe et tirer de luy ce que je pourois de sa légation et exécution, pour plus seurement informer Vostre Majesté de ce que passe en icelle..... » (Cf. *Papiers de Granvelle*, tome IV, page 600 : lettre de Simon Renard à Philippe II, de Moret, le 20 juin 1556.)

plus respectueux hommages au légat : la haute charge dont il était investi, les liens d'étroite parenté qui l'unissaient au souverain pontife, ses qualités personnelles [1]. Le Cardinal répondit avec affabilité. Il commença par remercier l'ambassadeur de la peine qu'il avait prise en venant le visiter. Il était d'autant plus heureux de voir Simon Renard qu'il avait entendu déjà faire l'éloge de son mérite [2]. Après ce préambule, l'habile homme donna à la conversation un tour familier, et ce fut sur un ton de parfaite simplicité, sans apprêts, comme dans un de ces entretiens intimes où l'on épanche son cœur, qu'il se mit à évoquer les souvenirs de sa vie passée. Il avait servi l'Empereur pendant de longues années, avec fidélité. Il rappela sans amertume, avec une douceur mélancolique, que les ministres de Charles-Quint n'avaient malheureusement pas apprécié toute la sincérité de son dévouement [3]. Contraint de passer sous les bannières du roi de France, il ne les avait quittées qu'après cinq ans de loyaux services. Présentement, la volonté de Dieu ayant été de l'appeler à cette dignité de cardinal dans laquelle il comptait finir ses jours, voués désormais au service du Seigneur, il voulait oublier le passé, ne plus se souvenir qu'il eût embrassé la cause de l'Empereur ou celle du roi de France, et songer seulement à satisfaire de son mieux aux devoirs de sa charge [4]. — Après cette édifiante profession de foi, le Cardinal comprit sans doute qu'il ne pouvait se dispenser de donner quelques éclaircissements sur sa mission. Car s'il paraissait fuir ce sujet d'entretien, s'il causait de tout, excepté de ce qui devait intéresser le plus vivement le ministre de Philippe II, il ne manquerait pas d'exciter ses soupçons, au lieu de les endormir. Il se mit donc à parler de sa légation, sur un ton naturel et dégagé. Elle avait pour but la réunion d'un concile à Rome et la conclusion de la paix entre le roi de France et le roi d'Espagne. Le pape et lui-même désiraient avec une égale ardeur

1. « Adjoustant que la personne qui représente, le degré qu'il tient et aultres qualitez qui sont en luy méritent visitation. » (Cf. Id., *ibid.*).

2. « .... estoit désireux de me congnoistre pour quelque rapport qui disoit luy avoir esté faict de quelque qualité qui m'attribuoit.... » (Cf. Id., *ibid.*).

3. « Que vray est il a servi à Sa Majesté impériale l'espace de dix-huitz ans... et rendu tout le debvoir que gentilhomme et personne d'honneur peult et doit faire, qui n'a esté toutesfois ainsi interprété par ses ministres, par la poursuite desquels il a été contrainct se retirer au service de France... » (Cf. Id., *ibid.*).

4. « Comme il a pleu à Dieu l'appeler à l'office de cardinal, il a changé de profession et s'est rangé au service de Dieu, où il délibère finir ses jours... » (Cf. Id., *ibid.*).

rendre à la chrétienté ce double service d'extirper les hérésies et d'apaiser les discordes. Il était plein d'espoir dans le succès. Le roi de France avait favorablement accueilli l'exposé de sa double mission, approuvé le projet de convocation d'un concile à Rome, et témoigné d'une sincère inclination à la paix. Il se proposait d'en faire parvenir immédiatement la nouvelle à son collègue le légat Motula, expédié par le pape à Philippe II, et qui ne devait pas être loin de Bruxelles. Telles étaient ses intentions, dans toute leur sincérité. Il ne pouvait souhaiter une gloire plus grande que de contribuer à la conclusion de la paix. Si l'ambassadeur connaissait quelque moyen de faciliter sa tâche, il le suppliait de vouloir bien le lui communiquer. Il était fort inexpérimenté. Il ne connaissait pas bien la situation et n'avait aucune pratique des affaires. Il pourrait se tromper, sans qu'il y eût mauvaise volonté de sa part [1]. Car rien ne saurait le détourner de l'accomplissement fidèle et scrupuleux de sa mission. Sinon il agirait contre la volonté expresse du Saint-Père. Or, s'il avait servi avec fidélité l'empereur et le roi, à plus forte raison devait-il servir Dieu, « qui est prince des princes. » Sur cette belle déclaration, il se tut. L'ambassadeur reprit la parole pour protester des dispositions pacifiques de son maître et exprimer quelques doutes habilement déguisés sur celles de Henri II [2]. Il ne dit rien du concile, n'ayant pas encore reçu les instructions de Philippe II sur ce point. L'entretien ne s'arrêta pas là cependant. Le Cardinal, avec une aisance merveilleuse, se mit à lui parler d'une troupe de musiciens qu'il avait amenée d'Italie, et, comme il ne laissait pas d'avoir bonne opinion de leur talent, il invita courtoisement l'ambassadeur à venir les entendre quelque jour. Il aurait le plus grand plaisir à le recevoir. Là-dessus, Simon Renard prit congé et partit. Le vieux diplomate n'était guère satisfait de sa démarche. Cet Italien avait joué si serré que pendant cette longue entrevue il ne s'était pas une seule fois livré. Un ton de bonhomie inaltérable, des phrases doucereuses, des protestations pacifiques, une exquise courtoisie, et pas un mot dans tout cela qui laissât voir le fond de sa pensée, qui permît de savoir ce qu'il venait faire. Simon

1. « Que si j'avoys quelque charge de ce faict ou si je scavoys moiens duisans à l'encheminement de sa légation, il me prioit luy en faire part : car pour non estre trop versé et n'avoir connaissance de l'estat des affaires il pourroit faillir par ignorance plus tôt que aultrement... » (Cf. Id., *ibid.*).

2. « Que la généralité des termes dont luy a usé ledit S[r] roy, quant à la paix, a esté ja mis avant tant de foys reiterés sans donner fondement ou espoir de bonne conclusion. » (Cf. Id., *ibid.*).

Renard gardait tous ses soupçons, mais il ne pouvait pas se flatter de les avoir corroborés ou de leur avoir donné plus de précision par la petite épreuve à laquelle il venait de se livrer. Ce légat était décidément un habile homme. Il se promit de l'observer avec soin. En attendant, comme un peu de mauvaise humeur se mêlait à l'estime que lui avait inspirée l'adresse de Carafa, il termina sa lettre à Philippe II par ces mots : « Je ne puys obmectre (si mon jugement se extend jusques-là) que ledit légat n'est fort practique de choses d'Estat et de si haulte matière, aiant entendu que en faisant son propos au roy il s'obliast deux fois [1]. » On reconnaît à ce ton grondeur et bourru le vieux professeur qui vient d'être battu par un jeune élève. Il était dur en effet pour l'ambassadeur espagnol d'être obligé de s'avouer à lui-même qu'il était allé trouver le Cardinal avec l'espoir de lui tirer ses secrets, et qu'il ne rapportait de sa visite qu'une invitation à un concert de musique italienne.

De ce jour, l'inquiétude soupçonneuse de Simon Renard soumit à une surveillance incessante les actes et les paroles du légat. C'était un espionnage discret, mais sans trêve. Chacune de ses démarches, soigneusement observée, fournissait la matière d'un nouveau rapport à Philippe II. L'ambassadeur tenait à honneur de prouver que sa perspicacité n'avait pas été mise en défaut, et que les périls qu'elle lui signalait n'étaient nullement imaginaires. Sa vigilance fut bientôt récompensée. Dès le 24 juin, il put donner à son maître une première preuve de la mauvaise foi de Carafa. Des lettres venues d'Italie apprirent en effet que le légat Motula, au lieu de s'être mis en route pour Bruxelles à la fin de mai, comme l'avait affirmé le neveu de Paul IV, n'avait pas encore quitté Rome le 9 juin [2]. Le retard apporté à cette mission, dont on avait fait tant de bruit, prouvait bien que le Vatican n'attachait d'importance qu'à celle du cardinal Carafa.

Celui-ci du reste commençait à dévoiler ses plans, avec l'audace que donne la certitude du succès. Dans un nouvel entretien avec Henri II, il n'hésita pas à lui déclarer que les choses allaient fort mal en Italie. Les nouvelles qu'il venait de recevoir lui annonçaient, disait-il, que la sécurité de Rome et de l'État ecclésiastique était menacée. Le duc d'Albe avait résolu de s'opposer à la fortification de Paliano. Il fallait que le roi donnât l'ordre à ses troupes de Toscane de se tenir à la disposition du pape. Et, non content de demander aide et protection, il osa

1. Cf. *Papiers de Granvelle, ibid.*
2. Cf. Id. : Lettre de Simon Renard à Philippe II, du 24 juin 1556, pag. 604.

parler de la conquête du royaume de Naples, et de l'établissement d'un prince français sur le trône des Deux-Siciles. C'était aller un peu vite. Henri II ne dit rien tout d'abord, réunit son conseil et finit par répondre [1] qu'il entendait bien veiller à la sécurité du pontife, mais qu'il ne ferait marcher ses troupes que lorsque le besoin de leur intervention lui serait plus amplement démontré. Sans se décourager, le Cardinal revint à la charge. Il apportait cette fois à l'appui de sa requête de nouvelles lettres parties de Rome le 15 juin et arrivées à Paris en sept jours seulement. On lui annonçait que le duc d'Albe venait de former un corps de troupes espagnoles destiné à opérer sur la frontière contre Paliano, et qu'il en avait donné le commandement à Marc'Antonio Colonna [2]. Le fait était fort grave, car Paul IV n'était pas seulement menacé dans sa souveraineté temporelle. On bravait encore son autorité spirituelle, puisque on accordait ainsi une assistance ouverte à l'homme qu'il venait de frapper d'excommunication [3]. L'affaire, en se compliquant de la sorte, permettait désormais à Henri II d'agir en couvrant son intervention du prétexte spécieux de la religion outragée. Il rassembla de nouveau ses conseillers. Le Cardinal parla en leur présence. Aucune trace de son discours n'a subsisté. Mais le résultat de cette importante délibération nous est heureusement connu. Un nouveau pacte fut conclu entre la France et le Saint-Siège [4]. Et le soir même, des courriers partirent de Paris pour porter aux capitaines que le roi avait à Marseille ou en Italie, l'ordre de se rendre immédiatement à Rome, avec leurs compagnies. On ne peut méconnaître la gravité de cette décision. La stabilité de la trêve se trouvait ainsi gravement compromise. Si l'expédition de troupes françaises au secours du pontife n'était pas encore un acte d'hostilité directe contre Philippe II,

1. « A quoy ledit S[r] roy ne respondit promptement, ains communiqua cette instance à son conseil, puis fit respondre audit légat qu'il observeroit la promesse dudit S[r] cardinal de Lorenne, et que quand il seroit de besoing, il escripra à ses ministres en la Toscane pour servir audit pape où il conviendrast.... » (Cf. Lettre de Simon Renard du 24 juin, *loc. ant. cit.*)

2. Cf. Lettre de Simon Renard du 24 juin, *loc. ant. cit.*

3. L'excommunication lancée contre les Colonna le 4 mai précédent portait défense expresse de les assister, de quelque façon que ce fût : « .... Præcipimus atque mandamus ne præfatis Ascanio et Marco Antonio aliquo modo, directè vel indirectè, auxilium, consilium, aut opem vel subsidium aliquod præstare præsumant publicè vel occultè, aut cum ipsis commercium aliquod, etiam per interpositas personas, etiam per litteras ex quacumque causa habere... » (Cf. *Documents inédits*, à la fin du volume, n° 28).

4. Cf. Lettre de Simon Renard, du 24 juin.

on ne devait pas moins y voir une preuve manifeste des intentions belliqueuses du roi de France. Encourager par la certitude d'une puissante protection la politique agressive du Vatican, accepter ouvertement une part de complicité dans la spoliation des Colonna, mettre la force des armes au service de ce pouvoir spirituel, dont Paul IV faisait l'instrument de ses convoitises ou de ses rancunes, tout cela n'annonçait-il pas la volonté de recommencer bientôt la grande lutte un moment suspendue? Nul ne pouvait s'y tromper. Simon Renard expédia aussitôt un exprès à Bruxelles pour annoncer à son maître la résolution prise par le roi de France. Le Cardinal, croyant déjà toucher au but, éclatait de joie. Sans plus se soucier maintenant de dissimuler, il se répandait en paroles menaçantes et hautaines [1]. L'affaire lui paraissait en si bonne voie, que, jugeant la rupture désormais inévitable, il se proposait de partir dans peu de jours [2]. A l'approche de la guerre, ses instincts de soldat s'éveillaient. Il avait hâte de rentrer à Rome et de donner par sa présence, aux préparatifs militaires du Saint-Siège, l'unité et l'énergie qui devaient assurer le succès.

Cependant, bien des causes ajournèrent ce départ, que Paul IV et le duc de Paliano ne souhaitaient pas avec moins d'ardeur que le légat lui-même. En croyant toutes les difficultés aplanies et la trêve définitivement rompue, Carafa commettait l'erreur de prendre son désir pour la réalité. Il avait compté sans les indécisions ordinaires de Henri II. Il n'avait pas tenu compte de ces événements imprévus, de ces hasards qui, survenant tout à coup, arrêtent brusquement le développement logique d'un plan lentement mûri et bouleversent les plus habiles combinaisons.

Le vendredi 25 juin [3], il y eut une nouvelle réunion du conseil à Fontainebleau. On savait depuis deux jours que le légat se proposait de partir très prochainement. Ce brusque départ ne pouvait convenir à Henri II. Les Espagnols ne manqueraient pas d'en conclure que, si le neveu de Paul IV n'avait déjà plus rien à faire à la cour de France, c'est qu'il en avait obtenu tout ce qu'il pouvait désirer et que la guerre était désormais résolue dans l'esprit du roi. Or, si disposé que fût alors Henri II à recommencer bientôt les hostilités avec l'Espagne, il ne voulait

1. « Et a tenu ledit légat plusieurs propos que puys l'on recherchoit le pape et empeschoit son autorité, il emploiera la vie, le sang et biens de luy et ses amis pour y résister... » (Cf. Simon Renard, lettre du 24 juin 1556.)

2. Id., *ibid.*

3. Cf. Lettre de Simon Renard à Philippe II, du 28 juin 1556 : pag. 614.

pas d'une rupture immédiate qui l'aurait pris au dépourvu. Il n'avait encore ni l'argent ni les hommes nécessaires. Ses compagnies n'étaient pas reformées entièrement. Un gros emprunt que ses agents négociaient auprès du duc de Ferrare [1] n'était pas définitivement conclu. D'importantes négociations étaient entamées avec les protestants d'Allemagne [2], avec le parti d'Elisabeth en Angleterre. Les ministres intriguaient en Ecosse [3]. Il avait tout intérêt à ne rien précipiter, à traîner les choses en longueur, pour agir d'une façon plus efficace quand le moment serait venu. Le Cardinal fut donc prié de retarder son départ de huit ou dix jours. Il dut s'incliner devant la volonté du roi et le vœu unanime du conseil. Pour le consoler, on lui accorda la confirmation de l'acte qui plaçait le Saint-Siège sous la protection de Henri II.

Après cette longue séance de trois heures, on se rendit vers dix heures et demie du matin à la chapelle du château pour y entendre la messe. Ce même jour avait été choisi pour la présentation au roi de l'épée bénite apportée, selon l'usage, par le légat. Simon Renard, qui assistait à cette cérémonie solennelle avec les ambassadeurs et les membres de la plus haute noblesse de France, la raconte brièvement en quelques mots où perce son mécontentement contre le cardinal Carafa. S'il faut l'en croire, l'attitude du neveu de Paul IV n'aurait été rien moins qu'édifiante. « La messe finie, le légat assis en une chaire et ledict sieur roy de France à genou devant luy lisant son propoz qu'estoit en latin qui n'entendoit, et avec mines et regard soldadesque plustôt que de légat, présentist ladicte espée [4]. » Simon Renard ne se doutait probablement pas en écrivant ces lignes que la mauvaise humeur pût jamais avoir cette vertu de donner de la couleur et de la vie au style aride d'un document diplomatique.

Le lendemain, 26 juin, le Cardinal partit de Fontainebleau pour aller à Paris, qu'il n'avait pas encore visité. Il y fit une entrée solennelle le dimanche 27. Tout le clergé, la noblesse,

1. « .... Repetant à Vostre Majesté que l'on a envoié devers luy (le duc de Ferrare),.... pour tirer la finance de XII cent mil escuz.... » (Cf. Lettre de Simon Renard, du 31 mai.)

2. « J'entend de bon lieu qui se brasse une practique, en la Germanie contre Vostre Majesté.... » (Cf. Lettre de Simon Renard, du 27 mai.)

3. « J'entendz que ledit Sr roy de France s'est résolu de favorizer les rebelles d'Angleterre et empescher la quiétude et tranquillité dudit royaume.... aiant député Bourdillon pour aller en Escosse avec quinze ou vingtz enseignes de gens de pied françoys. » (Cf. Simon Renard, lettre du 24 juin, à Philippe II.)

4. Lettre de Simon Renard, du 28 juin.

les membres du Parlement, l'attendaient hors de la ville pour lui faire plus d'honneur [1]. On le conduisit en grande pompe à l'hôtel de l'archevêque, où il devait loger [2]. On afficha à la porte des églises et sur les places publiques les pouvoirs dont il avait été investi par Paul IV en matière ecclésiastique, « qui sont amplissimes, selon le crédit qu'il a auprès du pape. » Le Parlement lui contesta seulement la faculté d'accorder aux ordres mendiants la dispense nécessaire pour posséder des bénéfices [3]. Le légat consacra aux plaisirs et aux divertissements les six jours qu'il passa dans la capitale. On le voyait sans cesse parcourir en brillant équipage les rues de la cité. Tout ce qu'il y avait d'Italiens à la cour de France était accouru auprès de lui et l'accompagnait dans ses promenades. Il visitait les monuments, les lieux historiques. Simon Renard ajoute que le galant Cardinal ne laissa pas de visiter aussi les dames [4]. Si l'on en juge par les notes de ses fournisseurs, il eut soin de rehausser sa mâle beauté par les raffinements de la toilette la plus élégante et la plus somptueuse. Il est permis de douter que jamais légat ait fait un pareil usage du velours et de la soie, des rubans et de la dentelle [5].

Le 3 juillet, il était de retour à Fontainebleau. Pendant son séjour à Paris, il avait reçu de Rome la nouvelle que Marc' Antonio Colonna, avec les troupes que lui avait données le duc d'Albe, tenait la campagne autour de Paliano. Puis le bruit avait

1. De Thou s'est fait l'écho d'un bruit singulier, qui courut à Paris pendant le séjour du légat. On racontait qu'à son entrée, tandis qu'il traversait les rues, au lieu de bénir le peuple agenouillé sur son passage, le Cardinal murmurait à demi-voix tout en faisant des signes de croix : « Puisque ce peuple veut être trompé, qu'il le soit. » Cette anecdote, recueillie par M. Henri Martin (*Hist. de France*, tome VIII, pag. 447), ne paraît devoir inspirer aucune confiance. Quelle eût été pour le neveu de Paul IV l'utilité de cette ironie de mauvais goût? Qui aurait pu l'entendre? Quel témoignage peut-on invoquer à son appui? Il semble plus raisonnable de croire que ce fut là sans doute une anecdote mise en circulation après coup par quelqu'un de ses ennemis. Voici le passage de de Thou : « Inde Carafa Lutetiam regni metropolim tanquam ponteficis legatus solita pompa ingreditur, ubi cum signum crucis, ut fit ederet, verborum, quæ proferri mos est, loco, ferunt eum, ut erat securo de Numine animo et summus religionis derisor, occursante passim populo, et in genua ad ipsius conspectum procumbente, sæpius secreta murmuratione hæc verba ingeminasse : « Quandoquidem populus iste vult decipi, decipiatur. » (Cf. *Thuani Historiæ*, Samuel Buckley, Londres, 1733, lib. XVII, cap. 7, tome I, pag. 587.)

2. Cf. Simon Renard, lettre du 4 juillet.

3. Cf. Lettre de Simon Renard, du 28 juin.

4. Lettre de Simon Renard du 4 juillet : « Et pendant son séjour au dict lieu, il a visité les lieux dignes de veoir, mais il n'a oblié dames, et a esté accompagné de tous les Italiens qu'ilz sont en cette cour... »

5. Bibliothèque Barberini, Ms. XLIII, 163 ad fin.

couru que la place même était tombée entre ses mains [1]. Tout cela était fort grave. Mais il y avait lieu d'espérer que l'imminence même du péril qui menaçait l'Etat ecclésiastique allait décider le roi à prendre enfin une résolution énergique et définitive. Le Cardinal fut introduit dans le sein du conseil. Il exposa la situation du Saint-Siège et supplia de nouveau Henri II d'intervenir pour sauver son allié. Comme il n'ignorait pas que la pénurie des finances françaises était l'argument le plus souvent invoqué par les partisans de la paix, il affirma, paraît-il, que le Pape fournirait la somme d'un million en or pour aider le roi à supporter les frais de la guerre [2]. Il savait cependant que le trésor pontifical, épuisé, pouvait à peine subvenir aux dépenses les plus urgentes. Mais il lui importait bien moins de faire une promesse téméraire et irréalisable que d'en finir avec les hésitations de Henri II. S'il n'obtint pas encore ce jour-là tout ce qu'il espérait, ses efforts ne furent cependant pas tout à fait inutiles. L'illustre défenseur de Sienne, Blaise de Monluc, reçut l'ordre de se préparer à partir pour Rome avec tous les gens de guerre qu'il pourrait rassembler [3]. D'autres renforts devaient bientôt l'y rejoindre. Ainsi la France s'engageait peu à peu. La rupture de la trêve devenait de jour en jour plus inévitable.

Le lendemain, dimanche 4 juillet, eut lieu dans la chapelle du château de Fontainebleau la cérémonie du baptême d'un nouvel enfant que Catherine de Médicis venait de donner à Henri II, le 24 juin. Le cardinal Carafa fut parrain [4], avec le duc de Guise, que déjà l'on désignait à la cour comme général en chef de l'armée destinée à opérer bientôt en Italie [5]. La jeune princesse reçut le nom de Victoire. Peut-être voulait-on faire ainsi allusion aux succès que l'on se promettait. Au sortir de la chapelle, le roi convia sa cour à un souper magnifique. Le neveu de Paul IV s'assit à la place d'honneur, à la droite de Henri II, dont il n'était séparé que par la jeune reine d'Ecosse Marie Stuart, fiancée du Dauphin. Le repas terminé, il rassembla dans la chapelle tous les ambassadeurs ou ministres étrangers présents à la cour de France, afin de leur adresser quelques paroles d'adieu, car il croyait pouvoir partir très prochainement. Il commença par leur rappeler l'objet officiel de sa légation et s'étendit en éloges sur l'intention manifestée par Henri II de prendre le pape pour juge et arbitre de tous les différends qui subsistaient entre

1. Cf. Lettre de Simon Renard, du 30 juin.
2. Cf. Lettre de Simon Renard, du 4 juillet.
3. Cf. Id., *ibid.*
4. Cf. Simon Renard, lettre du 9 juillet.
5. Cf. Simon Renard, lettre du 4 juillet.

la France et l'Espagne [1]. Puis, passant aux affaires d'Italie, il se plaignit amèrement des Colonna, vassaux indociles du Saint-Siège depuis les temps lointains de Boniface VIII. Alors, soit qu'il eût la tête un peu échauffée par le vin et la bonne chère, soit qu'il se crût assez sûr du roi de France pour ne pas craindre de braver ouvertement Philippe II, le légat dirigea les plus violentes attaques contre les protecteurs de Marc' Antonio, « ceux quilz veullent et pensent tout dominer [2]. » C'était leur assistance qui donnait à ce rebelle l'audace de « lever la teste contre le pape [3] ». Entreprise d'autant plus téméraire et criminelle, qu'il « n'y a juge par dessus le pape que Dieu, et qu'il n'y a prince au monde qui puisse prendre auctorité sur lui [4] ! » Il proférait ces paroles avec de grands éclats de voix et les accompagnait de gestes violents, « brachiant, haulsant sa voix qui pouvoit estre entendue de la salle où estoit ledit seigneur roy, s'eschauffant en contestations et menaces générales [5]... » Les ambassadeurs se taisaient, consternés. Jamais on n'avait vu un négociateur, surtout un envoyé du Saint-Siège, un légat, tenir aussi peu de compte des usages et substituer l'invective aux formes adoucies et courtoises que réclament les communications diplomatiques. Tous contemplaient avec stupeur l'étrange cardinal, dont la rude voix de soldat roulait sous les voûtes sonores de la chapelle, comme s'il se fût agi pour lui de haranguer en pleine campagne quelque compagnie de reîtres ou de lansquenets. Alors Simon Renard s'avança. Il jouissait délicieusement de cette fureur maladroite du légat, qui le compromettait aux yeux des autres ambassadeurs en rendant manifestes ses dispositions agressives, et permettait à tous d'apprécier la valeur de ses déclarations pacifiques. Pour l'exaspérer plus encore, il répondit avec beaucoup de modération et de courtoisie aux attaques à peine déguisées que le neveu de Paul IV venait de diriger contre Philippe II et l'Empereur. Cette froide politesse porta à son comble la colère du Cardinal. Avec une impétuosité aveugle, il se précipita tête baissée dans le piège que lui tendait son adversaire. L'interrompant brusquement, il se mit à crier que Simon Renard tramait un nouveau sac de Rome, sans voir que l'énormité même de cette accusation lui enlevait toute vraisemblance. Puis il développa bruyamment cette vieille histoire de l'entrée des Impériaux dans la ville éternelle. Il parla des martyrs de 1527. Il fut

1. Cf. Lettre de Simon Renard, du 9 juillet.
2. Cf. Id., *ibid.*
3. Cf. Id., *ibid.*
4. Cf. Id., *ibid.*
5. Cf. Id., *ibid.*

médiocre avec prétention et vulgaire avec emphase. Toute sa finesse, son tact si délié l'avaient abandonné. Il déclamait [1]. A la fin, quelques sourires furtifs parurent çà et là sur les lèvres de ses auditeurs [2]. Il les saisit au vol et mesura immédiatement la grandeur de la faute qu'il venait de commettre. C'en était fait : Simon Renard avait pris, les vins de France l'aidant peut-être un peu, sa revanche de l'entrevue du 20 juin. Impossible de songer à réparer la maladresse. On ne retire pas les mots qu'on laisse échapper devant des diplomates. Il ne restait qu'à sortir tant bien que mal du mauvais pas où il s'était mis, qu'à battre en retraite sans trop prêter à rire. Par une de ces brusques métamorphoses auxquelles se prêtait merveilleusement sa souple nature de Napolitain, le Cardinal changea soudainement de ton et d'attitude. Dépouillant d'un seul coup toutes les vulgarités du langage et du geste, il se redressa superbement devant son auditoire devenu déjà presque railleur. Puis, avec une aisance et une hauteur incroyable, rappelant d'un mot toute la distance qui le séparait de ceux qui l'écoutaient, il annonça son départ, rendu nécessaire par les soins nombreux du gouvernement que le pape, « son prince, » lui avait confiés. S'il les avait réunis auparavant, ce n'était point qu'il se crût obligé de leur donner des explications sur son voyage. Il avait voulu leur dire adieu par courtoisie pure, et non pour un autre motif [3]. Là-dessus, il quitta la chapelle, avec un air de grand seigneur qui congédie ses gens.

Le Cardinal avait pris les dispositions nécessaires pour partir deux jours après cette entrevue, c'est-à-dire le mardi 6 juillet. Déjà le baron de La Garde, amiral des flottes de Henri II dans la Méditerranée, s'était rendu à Marseille pour y rassembler les galères qui devaient servir au passage du légat et des soldats

1. Cf. Sim. Renard, lettre du 9 juillet : « Et sans me vouloir laisser achever mon propos ny m'en ouyr davantaige, avec plus grande colère il dit qu'il feroit veoir devant Dieu et les hommes comme la chose passe et qu'elle se descouvrera; et que je voulois pendant il seroit par deça l'on saccaigeast Rome, comme l'on la menaçoit de saccaiger; qui seroit grant beste de s'endormir sur cela et qui voloit faire son debvoir, que plustost la mort que de l'endurer; que l'on sceit assez combien de martirs sont mors à Rome du passé, qu'ilz mourront tous plus tost que de faillir à leur debvoir..... »

2. « .... Véant que les assistans se mocquoient de sa colère et propoz demesurez.... » (Id., *loc. ant. cit.*)

3. « Et en tous ses propoz il qualifioit tousjours le pape son prince; puys se radoulcissant.... il dit qu'il avoit le gouvernement soubz le pape, qui convenoit qu'il s'en retournast, qu'il n'estoit obligé à nous randre raison de son véaige; davantaige que ce qui nous avoit mandé pour dire l'adieu, il l'avoit faict par courtésie plus que par obligation; et sur ce le départ fut.... » (Cf. Lettre de Simon Renard, du 9 juillet.)

français qu'il emmenait à Rome [1]. M. de Lansac avait reçu l'ordre de se préparer à suivre Blaise de Monluc avec de nouvelles troupes. Il n'était pas jusqu'au connétable de Montmorency qui ne se déclarât maintenant partisan de la ligue entre la France et le Saint-Siège, tant il avait conçu d'irritation en apprenant que le prix exigé par M. de Bugnicourt pour la rançon de son fils venait d'être élevé [2]. Puisqu'on le récompensait si mal des efforts qu'il avait tentés pour prévenir des complications nouvelles, il n'avait plus aucun intérêt à se compromettre en luttant contre les instincts belliqueux de son maître. Mieux valait se rallier en temps opportun à une politique dont le succès n'était plus douteux et suivre prudemment le courant qu'il ne pouvait plus maîtriser. C'est ce qu'il fit en se rapprochant des Guises. Comme le maréchal de Saint-André était de son côté tout à la dévotion du neveu de Paul IV, aucune voix ne s'élevait plus à la cour de Henri II en faveur de la paix. Le parti de la guerre comptait désormais tous ceux qui possédaient quelque influence sur l'esprit du roi. Le Cardinal pouvait donc croire qu'il touchait, cette fois enfin, au but tant désiré, et que sa présence, si nécessaire à Rome, n'était plus indispensable à Paris. Déjà la rupture de la trêve était regardée comme tellement inévitable, que le légat Motula avait reçu à Maestricht l'ordre de revenir sur ses pas, sans même entamer sa mission [3]. On feignait de croire, au Vatican, que Philippe II voulait s'emparer de lui et le garder comme otage. Simon Renard lui-même pensait que la négociation du cardinal Carafa était terminée et qu'il n'avait plus rien à faire en France. Dès le 30 juin, il conseillait à Philippe II de donner les ordres nécessaires pour qu'on l'enlevât pendant la traversée de Marseille à Civita-Vecchia [4].

Un événement imprévu ajourna cependant encore une fois le départ du Cardinal. On apprit tout à coup à Paris que le duc

1. « .... Est parti le baron de La Garde pour préparer ses galères pour le passaige dudict légat.... Ledict légat enmène vingtz-cinq capitaines. » (Cf. Id., *ibid.*)

2. « Le connestable de France est du tout demeusuré et en colère du haulsement de rançon de son filz.... et n'y a ordre de negotier avec luy, s'estant accordé avec les Srs de Guyse et mareschal de Saint-Andrey sur la lighe avec le pape.... » (Cf. Id., *loc. cit.*)

3. « Avendo poi sentito il Papa che dal Re Filippo erasi chiaramente dato in fine ordine che si ritenesse quel Legato, fu avvisato questi di tornar addietro, quando giunto a Mastric era da Brusselle due giornate sole lontano.... » (Bromato, lib. IX, cap. 20.)

4. « Si l'on pouvoit surprendre ledict Carafa en son retour, ce seroit advantaige...., estant bruict qui repassera à Marseille et par mer achevera son véaige... » (Cf. Lettre de Simon Renard, du 30 juin.)

Ottavio Farnese, pratiqué sous main par les agents du roi d'Espagne, était sur le point d'abandonner le parti de la France. Sa fidélité n'avait pu résister à l'offre de la restitution de Plaisance, que Pier Luigi avait possédée jadis, mais qui, depuis la mort du fils de Paul III, était occupée par les troupes espagnoles. Cette défection, préparée par Philippe II avec le profond secret dont il aimait à entourer les menées de sa politique, portait à la ligue négociée par le neveu de Paul IV un coup d'autant plus sensible qu'il était tout à fait inopiné [1]. Le cardinal Carafa attachait un grand prix au concours des Farnèse. Si la coopération du roi de France était la condition même de la ligue, l'alliance du duc de Parme en était l'utile complément. L'adhésion des Farnèse pouvait entraîner celle des Vénitiens. Qu'Ottavio passât aux Espagnols, et sans doute le duc de Ferrare, pris entre Parme et Florence, n'oserait plus bouger. Il était même à craindre que Henri II, réduit à l'alliance du Saint-Siège, n'hésitât de nouveau à s'engager dans une entreprise dont le succès n'offrirait plus que des garanties incertaines. Il devenait donc impossible au Cardinal de quitter la France avant d'avoir conjuré les périls que ce fâcheux incident pouvait faire courir à son œuvre. Si la défection du duc de Parme se confirmait, il ne fallait pas du moins permettre au duc Hercule de s'autoriser de cet exemple pour abandonner la ligue. Enfin il était bon de surveiller Montmorency. Sa conversion à la politique qu'il avait si longtemps combattue était trop récente pour inspirer une grande confiance. Le légat resta à Paris. C'est vers le 5 ou le 6 juillet qu'on avait appris le succès des efforts de Philippe II pour attirer les Farnèse dans le parti de l'Espagne [2]. Il fut décidé entre le roi, ses conseillers et le cardinal Carafa, qu'on enverrait immédiatement à Parme M. de Soubise, gentilhomme de la Chambre, pour tâcher de regagner le duc Ottavio à l'alliance française. Il devait lui rappeler les services rendus à sa maison par Henri II, la bienveillance que le roi avait témoignée naguère au duc Oratio en lui accordant la main de Diane d'Angoulême, sa fille naturelle. M. de Soubise lui communiquerait ensuite le texte de la ligue conclue entre la France, le Saint-Siège et Ferrare, afin de lui prouver qu'il choisissait pour se réconcilier avec l'Espagne, le moment où l'amitié

1. « Laquelle communication a fort déconcerté ledit S[r] Roy et son conseil, de sorte qu'elle a suspendu tous descings et résolutions....... » (Cf. Lettre de Simon Renard à Philippe II, du 7 juillet 1556.)

2. C'est par une lettre d'Ottavio lui-même que le roi en fut instruit. Il annonçait que Philippe II lui offrait la restitution de Plaisance, et se plaignait que la France n'eût pas tenu tous ses engagements envers lui. (Cf. Id., *ibid.*).

de Henri II lui eût été plus que jamais avantageuse [1]. Si bien que la maladresse se trouvait unie à l'ingratitude, puisqu'il abandonnait une alliance qui non seulement aurait pu lui assurer la restitution de Plaisance, mais même lui valoir quelque notable accroissement de territoire. Afin de donner plus d'efficacité aux instances de M. de Soubise, Henri II écrivit au duc de Ferrare et au pape de s'employer sans retard à combattre les intrigues espagnoles [2]. Leur intervention, jointe à la sienne, pouvait peut-être encore prévenir la défection imminente des Farnèse.

Tous ces efforts devaient être impuissants. Un nouvel envoyé, M. de Fourquevaux [3], qui succéda à M. de Soubise, ne réussit pas plus que son devancier à détruire l'effet des habiles concessions de Philippe II. Bientôt le duc de Parme ne se donna même plus la peine de dissimuler sa défection. On apprit que son fils Alexandre allait être élevé à la cour de Bruxelles, gage vivant de la fidélité des Farnèse. En même temps, les troupes espagnoles évacuaient Plaisance, sauf la citadelle, que Philippe II voulut conserver pour veiller de plus près sur le dévouement de son nouvel allié [4].

1. « L'on a incontinant despesché envers ledict duc Octavio le Sr de Soubize... pour non seulement luy promectre le paiement de ce que luy est deu, ains le divertir de la dicte reconciliation. Et pour ce luy a esté envoyé la capitulation de la lighe..... par laquelle il peult prendre espoir de recouvrer ladicte ville de Plaisance et accroistre son Estat, avec charge de luy reduire en mémoire ce qu'a faict pour luy et sa protection ledict S^r roy de France, les grandz fraiz qu'il a soubstenu à son occasion..... l'affection qu'il a eu a luy et a sa maison.... » (Cf. Id., *ibid.*)

2. Cf. Id., *ibid.*

3. Cf. Ribier, tome II, page 647, lettre de M. de Lodève au connétable, de Venise, le 28 août 1556. — Il est longuement question dans cette lettre de la trahison du duc de Parme. L'ambassadeur déclare que le cardinal Farnèse en a été l'instigateur. Il conseille au connétabl de lui faire enlever ses bénéfices et même le chapeau de cardinal par Paul IV : « Faites seulement prier le cardinal Caraffe qu'il les veuille traiter come ils méritent; car vous verrez qu'il leur ostera bientost l'Estat de Castre, qui est de trente mil écus de rente et seroit bon pour dom Antonio son frère; et appelleront le cardinal Farnese à Rome qui se gardera bien d'y aller; et en bons termes de justice ils le priveront de la chancellerie et des bénéfices et par adventure du chapeau; et asseurez-vous que c'est luy qui a dressé toute cette partie. »

4. Il y a encore d'autres conditions à cette réconciliation du duc de Parme avec le roi d'Espagne. Son frère le cardinal Farnèse obtint la restitution de l'évêché de Montréal, confisqué par Philippe II. Son fils dut épouser la fille du duc de Florence; c'est seulement un peu plus tard, vers le mois de septembre, qu'Ottavio se décida à informer officiellement Henri II de sa réconciliation avec l'Espagne. Malgré la promesse qu'il faisait en même temps de garder la neutralité, Henri II témoigna le plus

C'était un échec. Afin d'en atténuer la gravité, le Cardinal travailla aussitôt à resserrer encore les liens qui unissaient le duc de Ferrare à la France et au Saint-Siège. L'alliance de ce riche et puissant prince était en somme bien autrement importante que celle du duc de Parme [1]. Il avait les finances les mieux ordonnées de l'Italie, une petite armée bien exercée et bien disciplinée. A Paris comme à Rome, on regardait son adhésion à la ligue comme la condition même du succès de l'entreprise. Aussi le roi se rendit-il sans peine aux instances de Carafa, qui le sollicitait d'agir énergiquement auprès du duc Hercule pour triompher de ses dernières hésitations et l'engager irrévocablement dans la ligue. On lui expédia en toute diligence un ambassadeur chargé de lui rappeler les promesses qu'il avait faites et de lui déclarer que le temps était venu de les exécuter. Il ne s'agissait plus de feindre on ne sait quelle indisposition subite, de s'enfermer dans son palais, d'ajourner sans fin l'heure des résolutions décisives [2]. Les circonstances réclamaient une attitude plus franche et plus nette.

Le Cardinal attachait une telle importance à la réponse du duc de Ferrare, qu'il résolut de ne pas quitter Paris avant de la connaître [3]. En attendant, il poussait les Guises, parents de ce prince, à user de toute leur influence pour obtenir qu'il se déclarât. Il faisait agir Paul IV, il sollicitait Hippolyte d'Este [4] d'intercéder auprès de son frère, non sans évoquer discrètement

vif mécontentement et laissa échapper, s'il faut en croire Simon Renard, quelques paroles sévères sur l'ingratitude des Italiens. Il est certain que les Farnèse avaient été comblés par la France. (Cf. Lettre de Simon Renard à Philippe II, du 6 septembre 1556.)

1. On peut voir par une lettre de Philibert de Savoie, écrite à Simon Renard le 25 juillet 1556, les inquiétudes qu'inspirait à la cour de Bruxelles l'adhésion du duc de Ferrare à la ligue. (Cf. *Pap. de Granvelle*, tome IV, page 641.)

2. On trouve un intéressant témoignage des hésitations du duc de Ferrare au dernier moment, dans la lettre de Simon Renard à Philippe II, du 6 septembre 1556.

3. « Au retour de l'ambassadeur qu'est allé devers le duc de Ferrare, l'on pourra sçavoir si l'aura négocié le si ou non; et suys-je advertis que la principale occasion que retient par deça ledit légat Caraffe est pour attendre la responce et négociation dudict ambassadeur, que suspend la résolute détermination de la dicte lighe et capitulation.... » (Cf. Lettre de Sim. Renard à Philippe II, du 29 juillet 1556.)

4. « .... Le pape faict tant d'instance devers ledict duc de Ferrare, luy faict tant de promesses, les Francoys, ceulx de la maison de Guyse, ses propres parens, filz et frère, le stimulent tant que l'on tient pour certain il entrera en icelle et l'aggréera..... joinct que la capitulation est si advantageuse pour luy que l'on ne veoit apparence il la puisse ou doige refuser.... » (Cf. Id., *ibid.*)

le souvenir du service qu'il lui avait rendu naguère en le réconciliant avec le pape. Le duc, circonvenu de tous côtés, ne paraissait pas devoir être capable d'opposer une bien longue résistance à la savante intrigue qui l'enlaçait, et dont tous les fils étaient entre les mains du légat.

En même temps, le Cardinal déterminait son oncle à tenter une nouvelle démarche auprès de la Seigneurie de Venise, pour gagner son alliance ou tout au moins s'assurer sa neutralité. On a vu, dans le précédent chapitre, que les offres magnifiques transmises au nom de Paul IV par Antonio Carafa ne purent décider la sage république à sortir de sa réserve ordinaire [1]. L'ardeur du Cardinal ne fut pas refroidie par cet échec, qu'il prévoyait. A chaque nouvel obstacle, il trouvait en lui-même de nouvelles ressources. Sa prodigieuse activité suffisait à tout. Pendant ce mois de juillet 1556, on le voit agir simultanément à Paris, à Rome, à Ferrare, à Parme, à Venise, veillant sur toutes choses et dirigeant tout le monde, de près ou de loin, le roi comme le pape. Un moins vigoureux esprit aurait succombé à cette tâche écrasante. Lui ne faiblit pas un instant. Nulle déception ne parvient à troubler sa lucidité. Il sait résister aux prières sans cesse renouvelées de son oncle et de son frère, qui le supplient de revenir à Rome [2], parce qu'il se sent plus utile à Paris et qu'il ne veut pas laisser son œuvre inachevée. Il ne cède pas à l'impatience de rentrer dans cette ville éperdue, qui l'attend et le réclame comme un sauveur. Mais il pourvoit de loin à sa sûreté, veut savoir combien il y a de soldats dans ses murs et combien d'écus dans les coffres du pape. Il se fait envoyer le plan des fortifications de Paliano; il demande le nombre et la qualité des pièces d'artillerie dont on les a munies. Toute la correspondance qu'il échange avec son frère pendant cette période témoigne d'un singulier amour de la précision et du détail, d'une prévoyance toujours en éveil [3].

La haine ajoutait encore aux forces qu'il puisait déjà dans son ambition. Il venait de recevoir un nouvel affront de la part des Impériaux. Henri II lui ayant donné l'évêché de Cominges [4],

1. Cf. chap. XIV.

2. « La persona di V. S. Illustrissima è molto necessaria in Roma per molti rispetti et e molto desiderata da Sua Beatitudine.... » (Cf. *Docum. inédits*, lettre du duc de Paliano au cardinal Carafa.)

3. Cf. *Documents inédits* publiés à la fin du volume, lettres du duc de Paliano au Cardinal pendant son séjour en France, *passim*.

4. « Convenarum etiam episcopatu, quo se in ejus gratiam Joannes Bertrandus Franciæ procancellarius ultro abdicaverat, a rege donatus est. » (Cf. *Thuani Historiæ*, lib. XVII, cap. 7.)

Paul IV annonça la nouvelle aux cardinaux réunis en consistoire. Au lieu de féliciter le pape, le cardinal espagnol Pacheco et le cardinal de Tolède ne craignirent pas de déclarer tout haut que « le bâton pastoral ne convenait nullement à la main de son neveu ». On ne manqua point de rapporter immédiatement ces paroles au légat. Il en conçut une grande irritation et écrivit aussitôt (24 juillet) à son frère une lettre pleine de violentes invectives contre ces deux cardinaux et la nation espagnole en général [1].

Cependant le temps se passait, et la réponse du duc de Ferrare n'arrivait toujours pas. L'attente devenait de plus en plus pénible. On était à la fin de juillet. Cette légation, que le Cardinal avait cru pouvoir terminer en quelques jours, se prolongeait outre mesure, au grand détriment de ses intérêts et de ceux du pontife, toujours placé sous le coup de quelque agression subite du duc d'Albe. Il fallait en finir à tout prix.

Sur ces entrefaites, le neveu de Paul IV reçut des lettres parties de Rome le 15 [2], où il lui faisait connaître l'incident du courrier de Terracine, bientôt suivi, comme on l'a vu, de l'arrestation du ministre espagnol Garcilasso de la Vega et du maître des postes de l'Empereur, Antonio Taxis. On ne manquait pas de lui conter qu'on avait trouvé dans les papiers enlevés au courrier la preuve d'une conspiration dont le but avoué était l'invasion de l'Etat ecclésiastique. Peu de temps après, le secrétaire de Camillo Orsino, Nicola Dini, envoyé en France vers la même époque par le duc de Paliano [3], lui apporta de nouveaux détails sur cette affaire. Muni des renseignements et des pièces nécessaires, le Cardinal se fit aussitôt introduire auprès du roi. On ne sait pas en quels termes il s'exprima [4]. Mais sans doute il exposa avec

1. Cf. Pallavicino, *Storia del Concilio di Trento*, lib. XIII, cap. 19 : « Sopragiunsero tali novelle che ad un tempo innasprirono d'odio privato il cardinal Carafa..... L'aveva il Rè nominato alla Chiesa di Cominges : e parlandone il Papa nel concistoro, il cardinal Pacecco e fra Giovanni Alvaro di Toledo, Domenicano, Zio del Vicere.... aveano recate in mezzo liberamente molte qualità del Carafa, per le quali alla sua mano mal si confacesse il Baston Pastorale. Di ciò egli informato scrisse al Fratello una lettera tutta rigata di fiele contro quei cardinali e quella nazione. » (24 juillet 1556).

2. « Par les dernières lettres que le légat Caraffe a de Rome, que sont du XV de ce mois, il entend que la fortification de Paleano passe outre,... que le pape a descouvert une practique que le duc de Florence et le duc d'Albe avoient contre luy, qu'il a surprins lettres les tesmoingnant et faict emprisonner ung nommé Garcillaz.... » (Cf. Lettre de Simon Renard à Philippe II, du 29 juillet.)

3. Cf. *Documents inédits*, nº 39, Instruttione data a Mgr Nicola Dini, secretario del Signor Camillo Orsino, mandato in Francia à 25 Luglio 1556.

4. On trouve, il est vrai, dans Pietro Nores, un long discours fort bien

beaucoup de véhémence les périls qui menaçaient le pape, car le résultat de cette entrevue fut un ordre expédié à 2000 Gascons de se rendre sans délai à Marseille et de s'y embarquer sur douze galères qui les transporteraient à Civita-Vecchia, d'où ils gagneraient Rome. Les galères devaient revenir ensuite à Marseille pour y prendre le légat avec de nouvelles troupes [1].

C'est le 27 ou le 28 que le Cardinal avait communiqué au roi les importantes dépêches arrivées de Rome. Dès lors, les événements se précipitent. Fermement résolu à exécuter sa promesse de protéger le pape, Henri II ne peut plus reculer devant l'extrémité de la guerre. Les derniers scrupules qui pesaient encore sur sa conscience, à la pensée de rompre une trêve solennellement jurée [2], s'évanouissent quand le neveu de Paul IV lui prouve, par d'irrécusables documents, que, si l'occasion de la violer a jusqu'ici manqué au duc d'Albe, l'intention ne lui en a du moins pas fait défaut. Le 31 juillet, le principe d'une reprise des hostilités contre l'Espagne est pour la première fois officiellement admis par le roi et par son conseil [3]. On convient que la ligue entre la France et le Saint-Siège sera seulement défensive si le duc de Ferrare refuse d'y accéder, mais que, s'il accorde son concours, elle prendra immédiatement le caractère d'alliance offensive [4]. C'était beaucoup, mais ce n'était pas assez pour le Cardinal. Il y avait dans les termes de cet accommodement une

composé, que le Cardinal aurait prononcé en cette circonstance. Mais on a toutes les raisons possibles de se défier des discours que cet historien placé dans la bouche de ses personnages. Leur authenticité se borne à la vraisemblance. Ce sont des œuvres d'art et nullement des documents historiques. L'auteur s'efforce d'y faire entrer les arguments les plus appropriés à la circonstance; mais, en somme, c'est toujours lui qui parle. (Cf. Pietro Nores, *Archiv. Stor.*, t. XII, page 116-121.)

1. « Sur quoy ledict Caraffe vouloit incontinent partir après la veue desdictes lettres, sur lesquelles ledit S[r] Roy a mandé à Marseilles pour passer en Italie deux mil Gascons sur douze galères, sans attendre ledict légat Caraffe, et de retourner tost pour passer ledict légat avec le reste de l'infanterie à pied que ne passe quatre mil hommes; et sont eschauffez les affaires à la guerre plus que devant.... » (Cf. Simon Renard, lettre du 29 juillet à Philippe II.)

2. Il paraît que le Cardinal, au nom du pape, délia Henri II de son serment. Cf. *Documents inédits*, n° 26, extrait du Ms. XX, VI, 57 de la bibliothèque Casanatense : « ... L'assolutione che gli diede in nome del Papa dal giuramento delle tregue.... »

3. Cf. *Pap. d'État de Granvelle*, tome IV, page 652, note au bas de la page.

4. « .... Vostre Majesté entendra que la capitulation conclute entre le pape et les Francoys tend à guerre offensive et défensive.... Et ne reste sinon la responce du duc de Ferrare pour sçavoir s'il y vouldra entrer ou non.... Si ne l'accepte, ladicte capitulation sera restraincte à la partie défensive..... » (Cf. Lettre de Simon Renard, du 29 juillet.)

restriction et un inconnu qui ne le satisfaisaient point encore. Ce qu'il voulait rapporter en Italie, c'était la promesse formelle d'une prompte entrée en campagne de toutes les forces de Henri II. Il attendit donc la réponse du duc de Ferrare, puisque tout dépendait de sa décision.

Sa patience ne fut pas mise à une bien longue épreuve. Le 10 août, un courrier qui était venu de Rome en passant par Ferrare, arriva à Anet, où se trouvait la cour. Il apportait deux importantes nouvelles. Le pape mandait à son neveu que le commandant de Velletri, Ascanio della Cornia, avait passé dans le camp du duc d'Albe et qu'une attaque du vice-roi était imminente. Le duc de Ferrare faisait enfin savoir qu'il consentait à entrer dans la ligue aux conditions stipulées par le cardinal de Lorraine lors de son voyage en Italie [1].

C'en était fait désormais. La coalition contre l'Espagne, dissoute par la trêve de Vaucelles, était définitivement reconstituée. L'œuvre à laquelle le Cardinal consacrait depuis plus d'un an toute son intelligence, toute son activité, toute son énergie, recevait enfin son couronnement. Sa mission était finie. Il pouvait partir maintenant, rentrer à Rome, où il était si impatiemment attendu, et rendre compte à son oncle de la manière édifiante dont il avait travaillé en faveur de la paix générale et du concile œcuménique.

Dès que tout fut terminé, il se rendit en toute hâte d'Anet à Fontainebleau, pour y présenter à la reine, selon l'usage, la rose bénite par le pape et prendre la poste après cette cérémonie [2]. Arrivé sur les bords du Rhône le 24 août, il laissa la poste pour prendre un bateau, avec lequel il descendit le cours du fleuve [3]. A Marseille, il s'embarqua sur les galères mises à sa disposition par le roi. Il emmenait le légat Motula, Blaise de Monluc, M. de Lansac, le maréchal Strozzi et plus de deux mille hommes [4]. De Civita-Vecchia, il gagna rapidement Rome, où il entra dans la nuit du 7 septembre 1556 [5], près de trois

1. Cf. Lettre de Simon Renard à Philippe II, du 11 août 1556.
2. Cf. Lettre de Simon Renard, du 11 août.
3. Cf. Lettre de Simon Renard du 1er septembre : « Le legat Caraffa s'embarqua le XXIIII d'août, en la fosse du Rosne. »
4. Il est probable que ces 2000 hommes sont les mêmes dont parle Simon Renard dans sa lettre du 29 juillet, et qui primitivement devaient partir pour Rome sans attendre le légat. Celui-ci, ayant quitté Paris un peu plus tôt qu'on ne s'y attendait peut-être, les trouva encore à Marseille et les emmena.
5. Cette date est fournie par un document publié au tome XII de l'*Archiv. Stor. Italiano*, à la suite du texte de Pietro Nores, et qui porte le titre de « Summarii delle cose notabili successe dal principio d'aprile 1556, a tutto giugno 1557 ». (Cf. *Archiv. Stor.*, t. XII, p. 359.)

mois après son départ. Outre les 2000 hommes qu'il ramenait, il rapportait 350 000 écus, fruit d'un emprunt qu'il était parvenu à conclure en France, au taux écrasant de 22 0/0 d'intérêt [1]. Il avait encore obtenu du roi quelque argent, ainsi que l'ordre pour un corps de Gascons qui tenait garnison en Corse de passer immédiatement à Rome [2]. Enfin Henri II s'était engagé, sous le sceau du serment, à expédier dans le plus bref délai une armée française en Italie avec le duc de Guise pour général en chef [3]. Tels étaient les résultats de la légation du cardinal Carafa. La rupture de la trêve de Vaucelles, la conclusion d'une alliance offensive et défensive entre Paul IV, Henri II et le duc de Ferrare, un revirement complet de la politique française, telle est l'œuvre qu'il avait accomplie pendant les deux mois de son séjour à la cour de France.

1. Cf. *loc. ant. cit.*, p. 353.
2. Cf. Pallavicino, *Storia del Concilio di Trento*, lib. XIII, cap. XIX, *ad finem*.
3. « Licenziò il Cardinale, assicurandolo con parola regia che fra poco tempo, invierebbe il duca di Guisa con giusto esercito, secondo che già si era conchiuso nei capitoli della lega, e si era di nuovo promesso allora. » (Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 121.)

CHAPITRE XVI

COMMENCEMENT DES HOSTILITÉS ENTRE LE SAINT-SIÈGE ET LES ESPAGNOLS

Campagne du duc d'Albe autour de Rome. — Activité du cardinal Carafa. — Ses efforts pour mettre la ville en état de défense. — Terreur et découragement des Romains. — Arrivée de Blaise de Monluc. — Négociation avec le duc d'Albe. — Marche des Espagnols sur Ostie. — Trait d'audace du cardinal Carafa. — Belle défense d'Ostie. — Trêve de dix jours (19 novembre), bientôt prorogée jusqu'au 1er janvier 1557.

Le précédent chapitre nous a montré dans le cardinal Carafa un diplomate de premier ordre ; voici maintenant l'homme d'action.

Dès le 1er septembre, les hostilités ouvertes avaient commencé entre le duc d'Albe et le Saint-Siège. A cette date, en effet, le vice-roi, quittant Naples, s'était dirigé sur San-Germano, bien résolu cette fois à en finir avec des négociations dérisoires que la mauvaise foi du Vatican prolongeait à dessein, pour gagner du temps [1]. Son armée se composait de 12 000 fantassins et de 1500 cavaliers [2]. Parmi les gens de pied, 8000 étaient des Italiens recrutés dans le royaume de Naples, troupe de courage suspect et d'expérience insuffisante. Mais les 4000 autres appartenaient à ces vieilles bandes espagnoles trempées au feu de vingt combats : redoutables bataillons, dont la discipline égalait la bravoure et qui ne pliaient jamais. Terribles pendant l'action, ils étaient implacables après la victoire. Toute ville prise d'assaut était perdue, exterminée. Ils passaient la population au fil de l'épée, brûlaient, pillaient, violaient. Il y avait dans ces hommes sombres, qui mangeaient peu, ne buvaient point et ne

1. Cf. chapitre XIII.
2. Cf. Pietro Nores, p. 122.

riaient jamais, des instincts de bête fauve qui s'éveillaient à la vue du carnage. Ils tuaient alors avec enivrement. On les avait vus à l'œuvre à Rome en 1527. Depuis lors, le renom de leur froide cruauté marchait devant eux et faisait tomber le pont-levis des places. Leur maître de camp était don Garcia de Tolède. Les Italiens marchaient sous les ordres de don Vespasien de Gonzague. Marc' Antonio Colonna commandait trois cents hommes de grosse cava erie, et le comte de Popoli douze cents chevau-légers. Ascanio della Cornia avait le titre de maître de camp général. La direction de l'artillerie, composée de douze pièces, était confiée à don Bernardino d'Aldana [1].

Le 5 septembre, on prit sans coup férir Ponte-Corvo, sur le Garigliano, autrefois Frégelles. Le butin fut considérable. Tous les bestiaux qui paissaient aux environs tombèrent au pouvoir de l'armée espagnole. Le pape, pour se venger, fit jeter au château Saint-Ange, le dernier envoyé du duc d'Albe, Piero di Loffredo, qui avait eu l'imprudence de s'attarder à Rome, contrairement aux ordres de son maître [2].

Après la prise de Ponte-Corvo, le vice-roi marcha contre Anagni et Frosinone pour s'emparer des provisions de grain et de fourrages rassemblées dans ces deux places fortes [3]. A l'approche de don Garcia de Tolède, Frosinone fut évacué par les troupes pontificales. Ceprano, ainsi que huit ou dix autres bourgs fortifiés et châteaux ayant appartenu jadis aux Colonna, se rendirent de même à discrétion. Les anciens vassaux de Marc' Antonio faisaient main basse sur les soldats du pape, les livraient en trahison à leurs ennemis et accouraient de toutes parts au camp espagnol en criant : « Colonna, Colonna [4] ! » En quelques jours, tout le pays était au pouvoir du duc d'Albe.

A Rome, la consternation régnait. Le peuple se réunit au Capitole. Il fut décidé que l'on demanderait au pape la permission de faire sortir de la ville les femmes et les enfants, pour ne pas les laisser exposés aux horreurs d'un nouveau sac. Paul IV y consentit; mais tous les hommes durent rester, et il fut interdit aux femmes qui partaient de rien emporter avec elles de leurs biens [5]. Au Vatican, la mésintelligence éclatait entre le pape et

1. Pietro Nores, *loc. cit.*
2. Cf. Id., p. 123.
3. Cf. Id., p. 125.
4. « Li villani concorrevano di diversi luoghi a danno delli Papisti, gridando Colonna, Colonna! » (Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, *Docum. inédits*, p. 357.)
5. « Li Romani vedendo le cose ridotte in mal termine et a manifesta rovina si congregarono in Campidoglio, domandando al Papa licenza di potere cavare di Roma le loro donne et figli acciò non intervenissero

le duc de Paliano. A l'approche du danger, le pontife avait voulu juger par lui-même des ressources dont il pouvait disposer. Or il n'avait trouvé que 12 000 hommes sur pied, tant à Rome que dans les places voisines, au lieu de 25 000 que son neveu lui avait promis [1]. Il avait découvert en même temps que le duc réalisait sur la solde des troupes de gros bénéfices, en tenant les compagnies incomplètes [2]. Il était aussitôt entré dans une violente colère [3]. Et comme, en temps de crise, chacun aime

innocentemente nel sacco della città..... la quale fu di poi loro concessa per le donne e putti, mà agli altri tutti era negato il potere uscire, o cavare robe della città. » (Cf. *Op. et loc. sup. cit.*, p. 359.)

1. *Ibid.*, p. 360.

2. *Ibid.*, p. 360.

3. Si l'on veut savoir ce qu'étaient ces colères de l'irascible vieillard, il faut lire une lettre écrite au mois de novembre 1556 par les ministres de France à Rome. M. de Selve et M. de Lansac mandent au roi qu'ils sont allés trouver le pape pour lui parler d'une promotion de cardinaux réclamée par Henri II. Le pape, avant même qu'ils eussent ouvert la bouche, leur demande quelles nouvelles ils ont reçues au sujet de l'armée française destinée à la défense du Saint-Siège. Les ambassadeurs répondent qu'ils supposent, d'après les dernières lettres qu'ils ont reçues de France, que cette armée ne doit pas tarder à entrer en Italie : « Sa Sainteté répliqua que pleut à Dieu qu'ainsi fut, et qu'il en estoit grand besoin.... répétant les propos qu'elle avoit plusieurs fois tenus de vouloir mettre la couronne de l'Empire sur la teste de Sa Majesté et faire son second fils roy de Naples et un autre duc de Milan.... qu'il avoit telle connoissance de la bonne intention de Sa Majesté, qu'il se tenoit pour tout certain qu'elle ne luy manqueroit jamais de son aide et de sa promesse, si ce n'estoit par la malice de quelques traistres, qui, pour leurs intérêts particuliers, voulussent empescher la grandeur de Sadite Majesté sous le manteau d'une paix qui sembloit en apparence estre une belle chose; mais que cette paix en effet n'estoit qu'une invention diabolique pour empescher la ruine des hérétiques schismatiques, ennemis de Dieu et de l'Église; et quiconque conseilloit et mettoit en avant une paix avec telles gens, il estoit ministre du diable, ministre d'iniquité.... Nous disant là-dessus à tous deux telles paroles : « Cheminez droit l'un et l'autre, car je vous jure le Dieu éternel que si je puis entendre que vous vous mesliez de telles menées, *je vous ferai voler les testes de dessus les épaules*, et ne pensez pas que j'attende pour cela des nouvelles du roy : car la première chose qué je feray *sera de vous faire trancher vos testes*, et puis après, j'en écriray au Roy et luy manderay que je vous ay chastiez et punis, comme traistres de Sa Majesté et de moy. Et n'estimez pas que pour telles gens que vous, le roy laisse de m'estre bon fils, *car j'en envoyeray par terre à centaine, de telles testes que les vostres....* et croyez que ce ne sont point menaces, car je vous jure Dieu une autre fois, que je remueray les mains d'une si estrange façon qu'il en sera mémoire, et vous asseure que je vous auray l'œil à dos, et que si je vous puis trouver en faux latin en la moindre chose du monde, *il vous en coustera la teste....* Il m'a esté donné d'une fois une tresve infâme et maudite.... mais qui me voudra pour la seconde fois donner d'une paix, *je vous jure le Dieu vivant que je mettray des testes par terre....* » En somme, Sa Sainteté continua *ce propos de nous faire*

à récriminer, à rejeter sur son voisin la responsabilité du péril commun, voici que, pour achever la confusion, les ministres du roi de France commençaient à se plaindre et déclaraient que le pape avait trompé leur maître sur l'état réel de ses forces.

Il était temps que le Cardinal arrivât. A peine fut-il entré dans Rome, qu'il manifesta sa présence en imprimant une énergie toute nouvelle aux préparatifs de défense. Il commença par loger ses Gascons dans le Borgo [1], autour du Vatican, qu'ils devaient défendre soit contre une attaque inopinée de l'ennemi, soit contre une sédition populaire. Puis il expédia en toute hâte des secours aux places les plus menacées. L'argent manqua bientôt. Il eut alors recours à des impôts extraordinaires. On fit une évaluation des biens de chaque citoyen, soit dans Rome, soit aux environs, et on les frappa d'une taxe s'élevant au centième de leur valeur totale [2]. Les chevaux n'étaient pas en nombre suffisant. Il prit sans hésiter ceux des habitants, riches ou pauvres. Nul ne fut épargné. On promit une indemnité qui ne fut jamais payée. Une compagnie de 200 lances se trouva ainsi formée et mise sous les ordres d'un parent des Carafa, Matteo Stendardo. Un autre expédient plus impudent encore fut de confisquer toute la farine que les particuliers possédaient, puis de la leur revendre [3]. L'argent ainsi extorqué subvenait aux frais multiples de la guerre. Comme un simple ingénieur, le Cardinal parcourait les remparts, inspectait les fossés. Un jour, il remarqua qu'une église très respectée [4], et qui possédait une image miraculeuse, Santa Maria del Popolo, voisine de la porte du même nom [5], gênait la défense de cette partie des murailles. Il ordonna de l'abattre, avec un couvent qui lui était contigu et une centaine de maisons voisines. C'était un grand scandale. Le peuple murmurait tout bas et tirait plus d'un fâcheux pré-

trancher nos testes.... près d'une heure, *en telle cholère qu'elle se mit hors d'haleine et ne pouvoit plus parler.* » (Cf. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat servant à l'histoire de Henri II*, t. II, p. 665, 666.)

1. Cf. Pietro Nores, p. 124.
2. Cf. Id., *ibid.*
3. Cf. Id., *ibid.*
4. « Non si perdonò alle cose sacre perche due giorni dopo il ritorno del Cardinale, si comminciò a demolire il convento dei Frati della Beatissima Maria Virgine del Popolo, e si demolirono appresso intorno a cento case contigue : danno stimato più di dugentomila scudi.... » (Cf. Id., *ibid.*, p. 124, 125.)
5. La porte du Peuple n'existait pas encore. C'est Pie IV qui la fit pratiquer. On sortait alors de Rome par la porte Flaminia, voisine de la porte du Peuple actuelle.

sage de cette impiété. Le duc d'Albe lui-même intervint pour sauver l'église. Il jura que, si on la laissait debout, il n'attaquerait jamais la ville de ce côté [1]. Le Cardinal ne maintint pas moins les instructions données. L'église fut rasée. La stupeur redoubla à Rome, quand on vit paraître un édit commandant aux religieux de tout ordre, sous les peines les plus sévères, d'avoir à se rendre aux remparts et d'y manier, comme les autres citoyens, la pelle, la pioche et la hotte [2]. Il importe de signaler ces faits, si l'on veut connaître les causes de l'exécration dont le peuple de Rome devait poursuivre plus tard le nom des Carafa.

Cependant le duc d'Albe continuait le cours de ses succès. Le 11 septembre, il était maître d'une bonne partie de l'Etat des Colonna, et il avait en outre pris possession de Pontecorvo, Veroli, Banco, Alatri et Fumone [3], qui appartenaient au territoire ecclésiastique. A mesure qu'il recevait la soumission des places, il leur faisait prêter serment de fidélité, non pas à son maître ou à lui-même, mais au Sacré-Collège [4]. Il espérait atténuer, aux yeux de l'Europe catholique, l'audacieuse agression qu'il venait de commettre contre le souverain pontife. En même temps, il se flattait de semer ainsi des germes de division entre le pape et les cardinaux [5]. Tel était son désir de ménager les membres du Sacré-Collège, qu'il avait expressément interdit à ses soldats de commettre le moindre acte d'hostilité sur leurs domaines. Toutefois il n'obtint pas le succès qu'il attendait de cette habile manœuvre. Le Sacré-Collège donna en cette occasion la preuve d'un admirable esprit politique. Quand, au sein d'une congrégation générale, Paul IV leur eut dénoncé avec toute l'indignation que comportait une telle perfidie, la conduite du vice-roi de Naples, les cardinaux, sans distinction de nationalité ou de parti, se rangèrent religieusement autour du pape, leur chef naturel, et protestèrent énergiquement que le duc d'Albe leur faisait injure

1. « Il Duca d'Alva, udita la imminente rovina del tempio scrisse al papa la salvasse; giurava che se mai andava a Roma con lo esercito non l'avrebbe assaltata per di là : sapeva l'Imagine miracolosa. E la lettera fu portata al papa dal Cardinal Sant' Jacopo. » (Cf. Pietro Nores, p. 125, note 1, Extrait d'une lettre d'un résident florentin.)

2. Cf. Pietro Nores, *loc. cit.*

3. Cf. Pietro Nores, note au bas de la page 123.

4. Cf. Pietro Nores, p. 126.

5. « .... Non solo veniva in apparenza a mitigare l'asprezza che portava seco l'atto d'occupar le terre dello Stato Ecclesiastico, ma veniva a sparger semi di discordie e di scisma fra i Cardinali ed il papa. » (Cf. Pietro Nores, p. 126.)

en séparant leur cause de celle du pontife [1]. On vit alors ce spectacle si rare d'une assemblée assez sage pour que chacun de ses membres sacrifie sans hésiter ses passions particulières à un intérêt supérieur. Il y avait là des Espagnols, des Anglais ou des Allemands, des créatures de Henri II ou de Charles-Quint, qui devaient craindre d'offenser leur prince; il y avait des ennemis personnels de Paul IV, comme ce Santa-Fiora qu'il avait fait naguère jeter brutalement en prison et dont il avait poursuivi la famille avec acharnement; il y avait les vaincus du dernier conclave, Puteo, Carpi, Morone, ceux qui sentaient encore l'amertume de la défaite et ceux qui déjà élevaient des prétentions à la succession du pontife : tous pourtant furent unanimes à repousser avec dédain les avances du vice-roi. Au lieu d'isoler le pape, de le séparer du Sacré-Collège, l'expédient du général espagnol avait donc seulement pour effet d'unir plus étroitement qu'ils ne l'avaient jamais été Paul IV et ses cardinaux. Il n'était pas jusqu'au cardinal de San-Giacomo, oncle du duc d'Albe, qui ne parlât avec horreur de la conduite de son neveu [2]. Le doyen du Bellai fut aussitôt chargé par ses collègues de rédiger une lettre collective qu'on adresserait immédiatement au vice-roi. La lettre, écrite le 13 septembre 1556, fut transmise par les soins du cardinal de San-Giacomo [3]. Du Bellai commençait par protester du dévouement absolu que le Sacré-Collège portait à son chef. Chacun des cardinaux s'estimerait heureux de mourir aux pieds de Sa Sainteté. C'était une impiété manifeste, et une sorte d'encouragement au schisme que d'oser faire prêter serment au Sacré-Collège, alors que le pape était en parfaite santé. Il voulait croire, ainsi que ses collègues, que des faits aussi regrettables ne s'étaient pas accomplis avec la connivence d'un personnage tel que le duc d'Albe. Cependant il attendait une réponse afin de mieux connaître ses intentions.

C'était mettre le duc dans un singulier embarras. Car il lui était bien difficile de présenter une excuse quelconque en faveur d'un procédé que le Sacré-Collège venait de juger si sévèrement et dont il ne pouvait décliner la responsabilité. Il se tira d'affaire

1. Cf. Pietro Nores, p. 126, 127.

2. « Dolersene più degli altri il cardinal di San Giacomo, zio del Duca.... » (Cf. Pietro Nores, p. 127.)

3. On lira le texte même de cette lettre, parmi les documents inédits publiés au tome XII de l'*Archivio Storico*, à la suite de l'*Histoire* de Nores. (Cf., p. 405.) « .... In questo modo viene fatta una ingiuria troppo grande al collegio.... non potendosi attribuere se non a impietà et a una specie di scisma se noi approvassimo quanto di sopra; essendo per gratia di Dio e per la felicità nostra vivo, sano, e gagliardo il capo e Signor Nostro.... »

avec des généralités. Il protesta qu'il n'avait jamais eu l'intention d'offenser les cardinaux, qu'il professait, ainsi que son maître, le plus profond respect pour le Sacré-Collège. Puis, abandonnant rapidement un terrain où il ne se sentait pas très solide, il parla de la nécessité douloureuse d'envahir l'Etat ecclésiastique. Il s'y était vu réduit par les provocations sans cesse renouvelées et les actes d'hostilité commis par Paul IV. Enfin, il suppliait encore une fois les cardinaux de s'entremettre pour obtenir que le Pape rendît justice aux sentiments d'obéissance que Philippe II avait toujours témoignés à son égard [1].

Cette lettre, plus habile que sincère, était datée du camp devant Anagni, le 16 septembre 1556. Le jour même où le duc d'Albe expédiait à Rome cette protestation, la ville assiégée tomba en son pouvoir. Elle était défendue par Torquato Conti avec quelques centaines d'hommes. Ce capitaine avait été préposé à la défense d'Anagni par le cardinal Carafa quelque temps après son retour, pour réparer la négligence de Camillo Orsino, qui avait laissé cette place importante presque complètement dépourvue. Torquato tenta de résister. Mais la place fut battue en brèche pendant trois jours de trois côtés à la fois par l'artillerie espagnole. La garnison, avec son chef, profita de la nuit obscure du 15 septembre pour s'enfuir. Une partie se réfugia à Paliano; le reste revint à Rome. Le lendemain, des soldats du vice-roi entrèrent par la brèche sans trouver de résistance, et le sac commença [2].

La nouvelle de la prise et de la ruine presque totale d'Anagni redoubla la confusion dont Rome était le théâtre [3]. La chute si rapide d'une place qu'on croyait assez forte pour se défendre longtemps inspirait au peuple de la défiance contre les chefs militaires qui n'avaient pas su la sauver. Les récriminations stériles recommencèrent. La voix publique disait « qu'il n'y avait soit à Rome soit au dehors, ni ordre, ni discipline, ni forces suffisantes, ni chefs aptes à commander, ni lieutenants expérimentés [4]... » On se remit à fuir Rome, comme un lieu maudit, destiné à subir une seconde fois les horreurs sans nom du sac de 1527. Ceux qui avaient vu ces épouvantables scènes partaient les premiers; les autres essayaient de les suivre. Le cardinal Carafa faisait des efforts désespérés pour conjurer cette désertion générale. On le

1. Voir le texte espagnol de cette lettre, parmi les *Documents inédits*, publiés au tome XII de l'*Archiv. Storico Italiano*, p. 406.

2. Cf. Pietro Nores, p. 128.

3. « In Roma la perdita ed il sacco d'Anagni produsse terrore e disperazione grande.... e pareva che non vi fosse chi ormai più potesse far resistenza.... » (Cf. Pietro Nores, p. 130.)

4. Cf. Id., *ibid.*

voyait sans cesse parcourir la ville, quand il n'était pas aux remparts [1]. Il abordait les groupes, parlait, réconfortait les cœurs. Le 18, il fit un grand discours au peuple et aux Conservateurs assemblés sur le Capitole [2]. Il s'efforça de relever ces âmes abattues, d'éveiller un peu de pudeur chez ces fils des grands Romains qui tremblaient avant même d'avoir vu l'ennemi. Mais que peut la parole d'un homme contre la lâcheté de tout un peuple? Tous, marchands, bourgeois, artisans, étaient fous de terreur. Quand on les faisait travailler aux remparts, ils en profitaient pour s'enfuir [3] hors de la ville, malgré les édits. Maintenant qu'ils avaient mis leurs biens en sûreté dans les palais des cardinaux, enterré l'or et les objets précieux [4], vidé leurs maisons, ils tremblaient pour eux-mêmes. Ils répondirent au Cardinal en se plaignant que la plus grande partie des troupes fût concentrée dans le Borgo. Ils le suppliaient de distribuer quelques milliers de soldats dans les autres quartiers de la ville, le conjuraient de quitter le Vatican, de venir habiter parmi eux, au palais de Saint-Marc, et de partager leurs périls [5]. Le Cardinal y consentit et se retira écœuré du spectacle de cette universelle défaillance. Déjà il avait essayé sans succès de traiter avec quelques riches marchands un misérable emprunt de 7000 ducats dont il avait besoin pour la paye des troupes. On lui avait répondu qu'en temps de crise il ne se trouvait plus d'argent comptant. Et, pour plus de sûreté, ces marchands, mandés au palais, s'étaient enfuis de la ville [6]. Cependant la consternation générale avait gagné le Sacré-Collège. Quelques-uns de ses membres s'entremirent auprès du pape et lui exposèrent la nécessité d'un accommodement avec le duc d'Albe [7]. Le cardinal Carafa ne combattit pas cette proposition. Si l'on pouvait négocier et gagner du temps, ne fût-ce que quelques jours, peut-être permettrait-on aux secours du roi de France d'arriver à Rome et de sauver une situation si gravement compromise. Ce qui

1. « Il cardinal Caraffa con gran vigilanza scorreva dappertutto, provedendo e ordinando e confortando la gente sbigottita.... » (Cf. Id., *ibid.*)
2. « Il cardinal Caraffa fece convocare il popolo Romano e li conservatori alli 18 in Campidoglio; alli quali fece una grande orazione confortandoli a stare di buon animo.... » (Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 362, *Documents Inédits* publiés à la suite de l'*Histoire* de Pietro Nores, Sommario delle cose notabili, etc.)
3. « Di duemila marinoli che lavoravano alle nuove fortificazioni se ne fuggi una gran parte per il timore.... » (Cf. Pietro Nores, p. 130.)
4. Cf. Id. *ibid.*
5. Cf. Id. *ibid.*
6. Cf. Id. *ibid.*
7. Cf. Id. *ibid.*

avait assuré jusqu'alors le succès du duc d'Albe, c'était la foudroyante rapidité de son attaque. Il y avait donc un intérêt majeur à suspendre sa marche victorieuse. On savait que Blaise de Monluc arrivait avec toutes les troupes qu'il avait pu ramasser en Toscane. Enfin Henri II n'avait-il pas promis une armée? Sans doute, de l'autre côté des Alpes, le duc de Guise s'ébranlait déjà pour accourir à la défense du Saint-Siège.

Un moine espagnol du nom de Tomaso Manriquez partit donc pour le camp du vice-roi avec une lettre du cardinal de San-Giacomo. Il revint le lendemain, disant qu'il n'avait rien pu conclure, mais persuadé que, si le pape formait une commission de cardinaux, le duc ne refuserait pas de traiter avec elle. On suivit son conseil. Paul IV désigna les cardinaux Carpi, San-Giacomo, Morone, Pacheco, Trani, Motula et Carafa [1]. Le 20 septembre, un secrétaire du duc d'Albe, Francesco Pacheco, comparut devant les sept cardinaux réunis dans la maison de San-Giacomo et fit connaître les conditions moyennant lesquelles son maître consentirait à une suspension d'armes [2]. Elles parurent inacceptables. Une des clauses portait en effet que le pape restituerait aux Colonna leurs biens confisqués et accorderait son pardon à Ascanio della Cornia. Un accommodement sur ces bases n'était pas possible. Paul IV ne pouvait pas se soumettre à l'humiliation de plier devant ses vassaux rebelles. Son honneur même était intéressé au maintien des deux bulles qu'il avait solennellement promulguées quelques mois auparavant, l'une d'excommunication contre les Colonna, l'autre d'investiture en faveur du duc de Paliano. Tomaso Manriquez retourna auprès du vice-roi le 21 pour lui annoncer que ses prétentions avaient été jugées incompatibles avec la dignité du Souverain Pontife [3].

Cette réponse lui causa un assez vif déplaisir. Il avait espéré que le Vatican, frappé d'épouvante à l'approche de son armée, souscrirait sans difficulté à toutes ses exigences. Et cependant on lui opposait un refus formel. Comme au fond, en dépit de ses premiers succès, il n'était pas sans inquiétude sur l'issue

1. Cf. Pietro Nores, p. 132.
2. Pietro Nores donne le texte même des conditions proposées par le duc d'Albe. Elles étaient au nombre de sept : « I. Riceva il papa il rè Filippo in luogo di figliuolo.... — II. Non faccia mai guerra contro esso Rè, o i suoi regni e stati, ne si colleghi o congiunga con chi volesse farla. — III. Liberi tutti li prigioni sudditi dell' Imperatore.... — IV.... Rimetta nel pristino stato Marc' Antonio Colonna. — V. Non fortifichi niun luogo ai confini del Regno di Napoli. — VI. Riceva in grazia Ascanio della Cornia. — VII. Dia convenienti cautele.... » (Cf. Pietro Nores, p. 132, 133.)
3. Cf. Id., *ibid.*

d'une guerre entreprise contre le Saint-Siège ; comme il ne se dissimulait point que l'invasion du Patrimoine pouvait fournir matière à de nouvelles complications entre le roi de France, allié du pape, et Philippe II, responsable des actes de son lieutenant en Italie; comme enfin sa conscience de chrétien [1] s'alarmait déjà à la pensée de l'attentat qu'il commettait contre la majesté du successeur de saint Pierre, le duc d'Albe ne crut pas devoir s'autoriser de la réponse faite à son secrétaire pour rompre immédiatement la négociation entamée. Il écrivit donc à Paul IV et au cardinal San-Giacomo. Il demandait au pape de choisir un certain nombre de personnages investis de sa confiance et de désigner lui-même le lieu où il pourrait s'aboucher avec ses représentants [2]. En conséquence, on convint que le 24 septembre le duc d'Albe se rencontrerait à Grotta-Ferrata avec le cardinal Carafa et le cardinal San-Giacomo. Mais, par un hasard étrange, les deux cardinaux ne se trouvèrent pas au rendez-vous et ne daignèrent même point transmettre d'excuse au vice-roi, qui les avait attendus toute la journée [3]. On reconnaît à ce trait le neveu de Paul IV. Tant qu'il s'était agi seulement de gagner du temps, il avait feint de prêter les mains à la négociation. Mais quand il vit que l'on marchait ainsi peu à peu vers un accommodement, dont il ne voulait à aucun prix, il brisa tout net. Monluc venait d'arriver avec des secours qu'il était allé chercher en Toscane, ainsi qu'un corps d'infanterie allemande entretenu par le roi de France à Montalcino. Les nouvelles venues de Paris étaient bonnes. Carafa pouvait jeter le masque : le duc d'Albe était joué. Quant au pape, il ne fut pas difficile de lui persuader que son honneur était intéressé à la rupture de cette négociation. Pour calmer plus sûrement ses scrupules, le Cardinal lui affirma que le vice-roi n'aurait jamais renoncé à une seule de ses prétentions [4]. Il insinua même qu'il avait des raisons de croire que le rendez-vous pris à Grotta-Ferrata cachait quelque machination des Espagnols contre sa personne [5].

1. « Il duca d'Alva, signore, per quanto tutti affermano, molto divoto e religioso.... » (Navagero, *Relaz. Venet.*, sér. II, vol. III, p. 407)

2. Cf. Pietro Nores, p. 134.

3. « Certo è, che i cardinali non comparvero al congresso, nè fecero scusa alcuna con il Duca, come pure pareva che la convenienza ricercasse. » (Cf. Id., *loc. cit.*) Il paraît que le duc d'Albe se montra très offensé du procédé des cardinaux. Il écrivit à son oncle pour se plaindre, déclarant qu'on s'était moqué de lui (esser stato burlato) et qu'il le ferait savoir à Philippe II. (Cf. Pietro Nores, p. 135.)

4. Cf. Id., p. 134.

5. « Il pontefice, scusandosi di ciò, disse a me : che non aveva lasciato andare il cardinal suo nipote, *perchè l'avrebbero assassinato*, secondo il

L'aveugle affection du vieillard se contenta de toutes ces mauvaises raisons.

Rome avait accueilli avec une grande joie la nouvelle des pourparlers entamés. Quand on sut qu'il fallait renoncer à tout d'espoir d'accommodement, l'épouvante redoubla. Chacun pensa que le duc d'Albe allait chercher à tirer quelque vengeance éclatante de l'affront qu'on lui avait infligé. Et comme, depuis la reddition de Valmontone et de Segni, il n'était plus qu'à quelques milles de Rome, on craignait à chaque moment de le voir apparaître sous les murs, avec ses terribles Espagnols [1]. La grande ville présentait alors un aspect étrange et lamentable. Pendant toute la nuit, on tenait des lumières allumées aux fenêtres des maisons, par crainte des malfaiteurs dont l'audace croissait avec la confusion générale [2]. A tout moment, sans cause, des paniques éclataient. On criait aux armes; les habitants éperdus se précipitaient hors de leurs demeures en proie à des terreurs folles. Un irrésistible besoin de fuir les poussait à courir à travers les rues, sans même savoir où ils allaient. On s'entassait, on s'écrasait dans les cours des palais appartenant à des cardinaux espagnols, comme si l'ennemi était déjà dans la ville. Les maisons de Camillo Orsino, de Strozzi étaient envahies par des flots de malheureux [3]. Ils venaient là, mus par l'aveugle instinct qui pousse le faible à chercher asile auprès du fort.

Le jour, c'étaient d'autres misères. Rome regorgeait de soldats étrangers qui la traitaient en ville conquise. Les Gascons volaient et enlevaient les filles. Les Allemands luthériens venus de Montalcino affectaient de manger de la viande les jours consacrés

loro costume. » (Cf. Bernardo Navagero, *Relazioni Venete*, série II, vol. III, p. 395.) Le récit de l'ambassadeur vénitien au sujet de cette affaire, diffère un peu de la version de Nores. Il nomme un troisième cardinal, Santa-Fiora, qui devait, paraît-il, se rendre à la conférence avec Carafa et San-Giacomo. Il ajoute que le Florentin Silvestro Aldobrandino, grand ami du cardinal Carafa, contribua de toutes ses forces à l'avortement de cette négociation.

1. Le 19, un parti de 500 cavaliers était venu de Palestrina piller jusqu'à la distance d'un mille de Rome. Le cardinal Carafa avait dû marcher contre eux avec 300 arquebusiers gascons. (Cf. *Archiv. Stor.*, t. XII, p. 362, Sommario delle cose, etc.)

2. Ce détail, et la majeure partie de ceux qui suivent, est emprunté à Navagero, témoin oculaire. « Era cosa oribile di vedere per molte notti tenersi lumi accessi in tutte le case, per timore di quelli di fuora e di quelli di dentro.... » (*Relaz. Venet.*, série II, vol. III, p. 408.)

3. Pietro Nores, p. 135. « .... Ne si sentiva tutta la notte altro che toccar all' arme e si vedeva il popolo e con esso misto i soldati e i capi stessi, correre senz' ordine e senza guida, ora all' allogiamento di Camillo Orsino, ora dallo Strozzi in Borgo, nel palazzo del papa, fino nelle corti stesse dei cardinali spagnuoli. »

au jeûne. Ils criblaient de coups de poignard et de hallebardes les images respectées du Christ[1]. « En d'autres temps, le pape eût condamné au bûcher les auteurs d'un tel attentat; maintenant, il fermait les yeux, car ces impies étaient ses défenseurs[2]. » Les Suisses se grisaient abominablement[3]. Leur lourde gaieté se traduisait alors par des bastonnades qu'ils faisaient pleuvoir sur les citoyens inoffensifs. De sorte que la malheureuse cité était saccagée par ses défenseurs avant de l'être par ses ennemis. L'exaspération causée par tous ces maux était telle, que quelques Romains songèrent à livrer une des portes au duc d'Albe[4].

Cependant la défense s'organisait peu à peu. L'arrivée de Monluc avait donné du cœur aux soldats. Sa belle défense de Sienne l'avait rendu populaire dans toute l'Italie. Les troupes avaient confiance en sa vieille expérience. Pour les aguerrir, et aussi pour arrêter les progrès de jour en jour plus menaçants du vice-roi, Monluc voulait prendre quelques milliers d'hommes et tenir la campagne. Il garderait d'abord une prudente défensive; puis, si quelque occasion favorable se présentait, il tâcherait de donner une leçon à l'ennemi. Ce projet fut combattu par Camillo Orsino[5], ce capitaine incapable qui n'avait rien su faire pour la défense de l'Etat ecclésiastique pendant le séjour du Cardinal en France, mais qui malheureusement jouissait d'un grand crédit auprès du pape. Soit qu'il eût subi la contagion de la lâcheté générale, soit que, par jalousie contre le héros de Sienne, il voulût lui enlever l'occasion de se signaler, Orsino déclara qu'il y avait imprudence à dégarnir la ville. Les autres capitaines se rangèrent à son avis, et la proposition de Monluc, en dépit des avantages incontestables qu'elle présentait, fut repoussée. On lui confia la tâche difficile d'organiser les milices fournies par les douze régions de Rome, troupe sans expérience et sans courage, dont on se défiait à bon droit au Vatican[6]. Sur

1. « Rubavano i Guasconi senza rispetto, violavano l'onore delle donne.... Quei tedeschi che vennero di Montalcino.... davano palesemente delle pugnalate alle imagini di Nostro Signore.... » (Navagero, *loc. cit.*)
2. Id., *ibid.*
3. Id., p. 402.
4. « Fu parlato tra i cittadini Romani di far patti, venendo esso duca e di aprirgli le porte.... » (Cf. Navagero, p. 408,)
5. « J'estois toujours d'opinion que nous sortissions à la campagne à dix mil de Rome, et que là nous nous campissions, en attendant que le duc d'Albe s'approchast des murailles de la ville.... Mais le sieur Camille Ursin, qui gouvernait les affaires de la guerre pour le pape, n'y voulut jamais entendre.... » (Cf. *Commentaires*, coll. Michaud et Poujoulat, t. VIII, p. 163, col. 2.)
6. Voici ce qu'en dit Navagero :
« La gente italiana .... era tutta intenta a rubbare le paghe, servendosi

l'ordre du Cardinal et de Strozzi, tous les chefs de ce corps, capitaines, *alfieri*, lieutenants, se réunirent dans le palais de M. d'Avanson, ambassadeur de France. Monluc, qui maniait aussi bien la parole que la hallebarde, son arme favorite, et qui avait appris à Sienne l'art de donner du cœur aux timides, fit à ces bourgeois déguisés en soldats un de ces discours vifs, précis, pleins de verve et d'entrain, où il excellait [1]. Le succès en fut immense et incontesté [2]. Son ascendant fut dès lors établi sur les Romains comme il l'avait été naguère sur les Siennois.

De concert avec le cardinal Carafa, il prit les dispositions suivantes. Des 8000 hommes fournis par les milices de la ville, les plus braves et les mieux armés campèrent au Capitole pour courir de là à la défense des points les plus menacés. Le reste fut réparti en trois corps. Le premier occupa la place des Thermes, le second l'esplanade de Saint-Jean de Latran, le troisième les alentours de Sainte-Sabine. M. de Lansac, avec mille Gascons, dut garder la porte Flaminia et la Pinciana, aujourd'hui murées. A la porte Sainte-Agnès (murée), on plaça le duc de Paliano avec les Allemands. Six compagnies d'Italiens sous le commandement de Paolo Giordano Orsino, surveillèrent la porte Saint-Laurent, la porte Majeure, la porte Saint-Jean. Le cardinal Carafa se posta à la porte Latine, et Monluc avec le reste des Gascons à la porte Ostiense, aujourd'hui porte Saint-Paul [3]. Ces mesures prises, on attendit l'ennemi avec un peu plus de confiance.

Le duc d'Albe commençait à se trouver aux prises avec de graves difficultés. La principale provenait de la faiblesse numérique de ses troupes. Contraint de mettre une garnison dans chacune des villes qui lui ouvraient leurs portes, il voyait son armée fondre insensiblement. Il avait 600 hommes à Frosinone, 500 à

al tempo delle mostre, dei passatori; e per verità, è cosi poco ubbidiente e pratica della guerra che faceva venire pietà e sdegno.... » (Cf. *Relaz. Venet.*, p. 402.)

Monluc parle des Romains avec la même sévérité : « Ce peuple n'est gueres aguerry...... Je croy que ce n'est pas la race des Césars, Catons, Scipions et autres.... » (Cf. *Commentaires*, collect. Michaud et Poujoulat, t. VIII, p. 163, col. 2.)

1. Cf. *Commentaires*, loc. ant. cit., p. 164.

2. Il n'avait cependant pas ménagé ses auditeurs :

« Que si vous ne faites autrement que comme jay veu jusques icy, je veux dire que je seray toujours plus asseuré de deffendre Siene, n'ayant que les femmes sienoises avec moy pour combattre, que non deffendre Rome avec les Romains qui y sont. » (Cf. *Commentaires*, loc. cit.)

3. Cf. Pietro Nores, p. 137.

Anagni, une foule d'autres dispersés dans les différents bourgs ou châteaux qui s'étaient rendus. Il fallait bien laisser partout du monde, car les Pontificaux, qui occupaient encore Paliano, Velletri, Tivoli, pour ne nommer que les places principales, pouvaient reprendre courage et tenter quelque entreprise. Malheureusement, les secours qu'il avait demandés n'arrivaient pas. Le marquis de Pescaire retenait, par jalousie contre le vice-roi, les 1500 Espagnols campés à la Spezia, ainsi qu'un corps d'Allemands sous les ordres du baron de Felz [1]. Cependant, comme il ne fallait point perdre dans l'inaction le fruit des premiers succès, il résolut de s'emparer de Tivoli, afin d'intercepter les approvisionnements que Rome en recevait. Francesco Orsino, jugeant qu'il ne pouvait résister au vice-roi avec ses 400 hommes, évacua la place sans combat à l'approche de l'ennemi. Monluc accourut avec quatre compagnies de chevau-légers et 400 arquebusiers, pour couvrir sa retraite [2]. De Tivoli, le duc d'Albe, continuant à s'étendre vers le nord, marcha sur Vicovaro, qui se rendit à Ascanio della Cornia le 1er octobre, puis sur Palombara, qui fut brûlée pour avoir tenté un semblant de résistance. Ayant ainsi coupé les communications de Rome avec l'Abruzze, où Antonio Carafa, à la tête d'un corps de troupes levé dans l'Ombrie, opérait contre le marquis de Trevico, le vice-roi redescendit du côté de Frascati, de Marino et de Grotta-Ferrata [3]. Le comte Baldassare Rangone, qui commandait un corps de cavalerie pontificale, ayant appris qu'un convoi de vivres destiné à l'armée espagnole se dirigeait de Tivoli sur Frascati, sortit de Rome pour l'intercepter. Mais le convoi était sous la protection d'une escorte considérable. Une escarmouche s'engagea, et le cardinal Carafa dut accourir en toute hâte pour sauver les débris du petit corps de Rangone, qui demeura prisonnier avec la plus grande partie des siens. Ce nouvel échec, bien qu'il fût sans importance réelle, n'était point fait pour rendre aux troupes pontificales la confiance qui leur manquait [4].

Maître de tout le versant occidental des monts Albains, et maître également de toutes les places qui couvrent le revers des montagnes de la Sabine, Palestrina, Tivoli, Vicovaro, Palom-

1. Cf. Pietro Nores, p. 138.
2. Cf. *Commentaires* de Monluc, collect. Michaud, t. VIII, p. 165.
3. Cf. Pietro Nores, p. 141.
4. Voir aux *Documents inédits* les lettres pressantes écrites à cette époque par le cardinal Carafa au nonce de France Cesare Brancaccio. Il lui recommande de faire les plus grands efforts pour décider Henri II à commencer les hostilités. (Cf. Lettres du 23 et du 26 octobre 1556, *passim.*)

bara, le duc d'Albe eut alors un moment d'hésitation [1]. Fallait-il remonter vers le nord, s'enfoncer dans l'Abruzze et chercher à s'emparer de Rieti? Ou bien, ne valait-il pas mieux s'en tenir au projet primitif, qui était d'isoler Rome, et prendre Ostie, pour lui couper les communications avec la mer? C'est ce second plan qui fut adopté avec beaucoup de raison par l'habile général. Un coup de main heureux contre Rieti ne pouvait exercer aucune influence sur l'issue de la lutte. La prise d'Ostie, au contraire, interceptait la dernière voie par laquelle les ravitaillements ou les renforts pussent avec quelque chance de succès tenter de pénétrer dans Rome. Déjà Nettuno venait de chasser sa garnison pontificale et de repousser une attaque combinée par terre et par mer entre les troupes qui occupaient encore Velletri et le baron de La Garde [2], qui croisait le long de la côte avec les galères françaises. Les Espagnols une fois maîtres d'Ostie, la flotte de Henri II était forcée de se retirer à Civita-Vecchia, assez loin de Rome pour que le duc d'Albe eût le temps de barrer la route à un corps de débarquement, s'il plaisait au roi d'expédier des secours par mer.

Il partit de Grotta-Ferrata le 1er novembre. Ascanio della Cornia l'avait précédé afin d'occuper à l'avance deux petits villages voisins d'Ostie, Ardea et Porcigliano, où le vice-roi voulait qu'on fît un dépôt de grains et de fourrages suffisant pour les besoins de l'armée pendant quelques jours [3]. Car le pays qui avoisine Ostie, inculte et sauvage, a la stérilité d'un désert.

Ostie s'élève sur la rive gauche du bras méridional du Tibre [4]. Entre ce bras et le bras septentrional du fleuve, plus profond et plus étroit [5], s'étend une île dont la largeur moyenne est à peu près de mille mètres. Le duc d'Albe fit occuper cette île par Marc' Antonio Colonna, puis il lança Vespasien de Gonzague à l'assaut de la place. Le commandant, Orazio dello Sbirro, jeune noble romain plein de courage, n'avait que 150 hommes sous ses ordres, mais tous soldats d'élite. Quelques pièces d'artillerie qui garnissaient les murailles avaient été retirées et portées ailleurs, à Paliano sans doute. Néanmoins le baron de La Garde, chargé par le cardinal Carafa d'inspecter la place, avait déclaré qu'elle

1. Cf. Pietro Nores, p. 142.
2. Cf. Id., p. 143.
3. Cf. Id., p. 146.
4. On parle ici de la ville antique, de l'ancien port de Rome. La ville moderne, avec la citadelle dont il va être question plus loin, se trouve à peu près à 800 mètres du fleuve.
5. C'est le seul qui soit praticable aujourd'hui. Les alluvions de plus de trois siècles ont achevé d'ensabler l'autre.

était en mesure de se défendre. Sur cette assurance, on ne s'était plus à Rome occupé d'Ostie ; lorsque les Espagnols arrivèrent sous ses murs, elle avait une garnison dérisoire, peu ou point d'artillerie, et des munitions insuffisantes. Sbirro repoussa vaillamment le premier assaut, puis, voyant qu'il succomberait infailliblement au nombre, il abandonna l'enceinte extérieure et la ville même à l'ennemi pour se retirer dans la citadelle. Le duc d'Albe la fit aussitôt battre en brèche par son artillerie. Pendant ce temps, le Cardinal, jugeant que ce serait une honte de laisser succomber les vaillants défenseurs d'Ostie sans tenter quelque effort pour les délivrer, fit sortir de Rome Pietro Strozzi avec 3000 fantassins et 300 chevau-légers [1]. Le maréchal vint se mettre en observation sur la rive droite du petit bras du fleuve, se retrancha solidement et attendit une occasion propice pour tomber sur l'armée assiégeante. Tandis qu'une partie des forces pontificales et l'armée du duc d'Albe se trouvaient ainsi en présence, séparées seulement par le lit étroit du bras septentrional, la cavalerie espagnole avait reçu l'ordre de battre l'estrade dans toutes les directions. Marc' Antonio Colonna se porta vers Rome, espérant peut-être, à la faveur d'une panique, s'emparer d'une des portes. Il suivit la voie Ostiense jusqu'à l'endroit où s'élève aujourd'hui la somptueuse basilique de Saint-Paul-hors-les-murs. Là, il s'arrêta avec le gros de ses forces et expédia le capitaine Antonio Berardi en éclaireur avec une centaine de lances et cinquante arquebusiers à cheval. Ces hommes se mirent aussitôt à piller, puis à brûler toutes les maisons qu'ils rencontrèrent jusque sous les murs de Rome. Une petite troupe qui sortit à leur rencontre fut taillée en pièces. Du haut des remparts, les Romains contemplaient avec effroi le ravage de leurs champs et les flammes qui dévoraient leurs villas. L'épouvante était si grande qu'au centre même de la ville, dans le quartier de l'Ara Cœli et du Panthéon, on commençait à élever des barricades [2]. Dès qu'il eut appris la cause de ce tumulte, le Cardinal commanda aux milices de la ville de se porter en toute hâte vers la portion de l'enceinte qui semblait menacée. Puis, pour donner un peu de courage à cette population affolée, il sortit de la ville avec le cortège de ses courtisans et des gentilshommes de sa suite, sans armes. Il longeait les remparts, d'une porte à l'autre, tandis que mille regards curieux suivaient avec stupeur cette

1. On peut lire, parmi les *Documents* publiés au t. XII de l'*Archiv. Stor. Ital.*, le texte d'une lettre où Strozzi rend compte au Roi de sa marche vers Fiumicino et des mesures qu'il a prises pour s'opposer au passage du fleuve par l'ennemi. (Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 409.)
2. Cf. Pietro Nores, p. 148.



étrange promenade. L'étonnement qu'inspirait au peuple un pareil trait d'audace était tel, qu'il dissipait presque la terreur. Le Cardinal était encore à une certaine distance de la porte Salara, quand le hasard du pillage amena de ce côté le capitaine Berardi. Un paysan lui montra de loin le neveu de Paul IV. Aussitôt l'Espagnol rassemble ses hommes, et tous, la lance ou le pistolet au poing, se lancent à la poursuite du Cardinal, ardemment stimulés par l'espoir d'une rançon qui les enrichirait à jamais, s'ils parvenaient à s'emparer d'un si illustre personnage. Carafa vit le danger et se mit à fuir, quand l'ennemi n'était plus qu'à trois portées d'arquebuse. La vitesse de son cheval lui permit d'abord de prendre un peu d'avance. Cependant, quand il parvint à la porte Salara, qui s'ouvrit pour le recevoir et le sauver, le capitaine Berardi était si près de lui que, ne pouvant le faire prisonnier, il voulut du moins essayer de le tuer d'un coup de pistolet [1]. Le Cardinal ne fut pas touché et rentra au milieu d'un grand concours de citoyens et de soldats, auxquels le spectacle de cette audacieuse équipée inspirait plus d'étonnement que d'émulation.

Cependant le siège de la citadelle d'Ostie continuait sans que l'acharnement de l'attaque parvînt à triompher de l'opiniâtreté de la défense. Depuis dix-sept jours, le canon du duc d'Albe battait sans relâche les épaisses murailles qui abritaient les vaillants soldats de Sbirro. Enfin, le 17 novembre, une brèche parut. Un des plus braves capitaines de l'armée, Alvaro da Costa, se dévoua pour aller la reconnaître. Il revint disant qu'elle était étroite et d'accès difficile, mais praticable néanmoins. Le duc donna le signal de l'assaut. Ce jour-là, c'était aux Italiens de don Vespasien de Gonzague qu'appartenait le périlleux honneur de marcher les premiers. Ils s'élancèrent intrépidement. Le fossé franchi, on les vit s'engouffrer dans l'ouverture béante de la muraille. Alors un fracas épouvantable éclata ; on entendit des cris de mort, des clameurs désespérées. Puis le silence se fit. Quelques malheureux sortirent du trou noir, fuyant éperdûment. Et ce fut tout. La brèche donnait accès dans une sorte de chambre intérieure de la citadelle. Les Pontificaux en avaient

1. « ... Il cardinal Carafa con una comitiva di cortegiani e persone disarmate, per acchetar la moltitudine, usciva per una porta ed entrava per l'altra....... Il capitan Francesco Antonio Berardi... vide che il cardinale gli era innanzi non più che tre tiri d'archibugio, onde gli si serrò dietro..... Di che accortosi il cardinale... si diede a fuggire a tutta carriera, ed avendo migliori e piu freschi cavalli,... gli usci dalle mani, entrando per Porta Salara, tanto poco discosto da lui, che trovandosi egli una pistola alla mano, la tirò al cardinale. » (Cf. Pietro Nores, p. 148, 149.)

muré toutes les portes. Dans l'épaisseur de la muraille qui faisait face à la brèche, ils avaient pratiqué des meurtrières. Et à mesure que les assaillants pénétraient, ils avaient tué tranquillement, à coup sûr [1]. C'était ce que racontaient les survivants. L'armée hésita. Alors, un soldat, un inconnu, poussa ce cri d'une héroïque jactance : « En avant, Espagnols! sans nous on ne prendra jamais la citadelle [2]. » Et trois cents hommes, trois cents héros, dont le cœur était plein de ce sublime orgueil national qui fait accomplir des miracles, se proposèrent pour l'assaut et la mort. Ils eurent pour chef Alvaro da Costa. C'étaient tous de vieux soldats, la fleur de l'armée. Ils montèrent d'un magnifique et irrésistible élan, sous les pierres, les pièces d'artifices, les poutres qu'on leur jetait du haut des tours. Ils sautèrent par la brèche dans la terrible chambre intérieure, toute pleine de sang et de cadavres. L'armée s'étonnait de ne rien entendre : c'est que les Pontificaux attendaient que la chambre fût pleine. Quand ils virent devant eux, par la fente étroite de leurs meurtrières une épaisse muraille de chair humaine, ils commencèrent à décharger leurs arquebuses [3]. Tout coup portait, toute balle perçait deux ou trois corps. Alors cette masse s'agita, tournoya confusément. Les morts ne pouvaient pas tomber, faute de place, et restaient debout. Tout cela ondulait dans une ombre sinistre, rayée par les coups de feu. Quelques-uns cependant échappèrent, protégés par les cadavres de leurs voisins. Ces boucliers de chair amortissaient ou arrêtaient les balles. Ils redescendirent en courant. Et, quand on les interrogeait, ils disaient seulement que leurs camarades étaient morts et que cette citadelle était un tombeau [4].

Cent quarante Espagnols avaient péri sur trois cents qui

1. « I defensori prevedendo che l'artiglieria non poteva rompere il muro se non in parte che di dentro respondeva in una stanza non molto grande, vi fabbricarono con incredibil prestezza un altro muro opposto a quello che si batteva, et vi lasciarono diverse feritoie, per le quali potevano, non solo senza esser offesi, ma ne pure veduti, offendere a man salva chi per la rottura di fuori fosse penetrato dentro la rocca... » (Cf. Pietro Nores, p. 150.)

2. « Intanto si udì uno Spagnuolo gridar ad alta voce e con l'orgoglio proprio della nazione : « Avanti Spagnuoli, che senza noi la rocca non si piglia mai. » (Cf. Id., *loc. cit.*)

3. « Superarono costoro benche con morte di molti le difficoltà della salita, e penetrarono anche nella stanza ; ma differendo ad arte quelli che stavan nascosti, nell' ingresso dei primi, di sparare, ben tosto la stanza si riempì di Spagnuoli. Allora scaricati gli archibugi, li ferivano miseramente, senza che potessero nè far difesa, nè ritirarsi... » (Cf. P. Nores, p. 151.)

4. La citadelle d'Ostie existe encore, avec une partie des anciens murs construits au moyen âge pour la défense de la ville. Après le siège de 1556, la brèche pratiquée par le canon des Espagnols resta ouverte jusqu'en 1561. Pie IV se décida alors à faire restaurer la partie des murailles qui mena-

tentèrent le second assaut. Alvaro da Costa agonisait, la cuisse broyée. Le duc allait peut-être renoncer à enlever cette position imprenable, quand le lendemain, à la surprise générale, Sbirro demanda à parlementer. Ses hommes avaient brûlé leurs dernières charges de poudre. N'ayant plus à tirer un coup d'arquebuse, il se rendait. On lui fit payer cher son héroïque défense. Il fut jeté avec ses soldats dans une prison si dure, qu'ils étaient tous perclus d'infirmités quand ils en sortirent.

Il était temps que la citadelle se rendît. Le duc d'Albe lui aussi manquait de munitions. Il avait fait des pertes cruelles. La fièvre paludéenne, qui désole cette contrée, décimait son armée. Les vents contraires empêchaient les approvisionnements d'arriver par mer de Gaëte. Les soldats étaient réduits à se nourrir de nèfles. Le fourrage manquait pour les chevaux [1].

Deux cardinaux impérialistes, San-Giacomo et Santa-Fiora, s'entremirent alors auprès du pape pour ménager une trêve, en se gardant bien de faire connaître la position critique du duc d'Albe [2]. Depuis le commencement de la campagne, il avait marché de succès en succès. On ne pouvait supposer que la prise d'Ostie l'eût affaibli autant que le plus cruel échec. Paul IV et ses conseillers acceptèrent donc avec plaisir des ouvertures qu'ils devaient croire tout à fait désintéressées. Eux-mêmes avaient grand besoin de repos. La chute d'Ostie achevait d'isoler Rome. Les Farnèse avaient décidément passé à l'Espagne. On venait d'apprendre que le cardinal de Trente avait, au nom de son maître, accompli le 29 octobre la cérémonie de la restitution de Plaisance au duc Ottavio [3]. Le duc de Guise et l'armée promise par Henri II n'arrivaient pas. Il y avait tout intérêt à suspendre les hostilités, ne fût-ce que pendant quelques jours, quitte à recommencer la guerre en temps plus opportun.

Une trêve de dix jours fut donc conclue [4] le 19 novembre et

çait ruine. On y lit encore sur une plaque de marbre blanc l'inscription suivante :

Partem hanc muri sub Paulo IIII tormentis bellicis dirutam restauravit Pius IIII. P. M. An. Sal. M. D. LXV.

La citadelle est un gros et massif édifice de forme carrée, entouré de fossés. A chacun des angles s'élève une tour crenelée. La brèche avait été pratiquée dans la façade qui regarde le fleuve.

1. Cf. Pietro Nores, p. 152.

2. « Mossero i cardinali questa pratica artificiosamente, come utilissima al papa, e più vantaggiosa per lui che per gl' Imperiali. Ma a chi era noto lo stato delle cose loro, conosceva bene il contrario... » (Cf. Pietro Nores, p. 153.)

3. Cf. Pietro Nores, p. 144.

4. On peut en lire le texte même parmi les *Documents* publiés au t. XII de l'*Archiv. Stor. Italiano*, p. 410.

publiée à son de trompe, à Rome et dans les deux armées. Chacun des adversaires gardait ce qu'il avait. Le 21, on vit arriver au camp de Strozzi, près de Fiumicino, le cardinal Carafa en brillant équipage. Le 24, il eut une entrevue avec le vice-roi au milieu de l'île qui sépare les deux bras du fleuve, sous les yeux des armées, rangées le long des rives. Il y eut de part et d'autre de grandes démonstrations d'estime et de respect [1]. Le Cardinal et le duc se mirent rapidement d'accord sur la nécessité de proroger la trêve. Il fut convenu que l'armistice durerait pendant quarante jours, c'est-à-dire que les hostilités seraient suspendues jusqu'au 1er janvier 1557 [2]. Mais le dissentiment éclata quand le représentant de Paul IV proposa tout à coup de convertir cette trêve en une paix définitive, moyennant la cession de Sienne aux Carafa, qui restitueraient en échange à Marc' Antonio Colonna son duché de Paliano. Le duc d'Albe, bien qu'il eût, paraît-il, des pleins pouvoirs, n'osa pas conclure lui-même cette importante affaire sans l'assentiment de son maître. Donner Sienne aux Carafa, n'était-ce point s'attirer à tout jamais l'inimitié du duc de Florence, qui convoitait ardemment cette place [3]. Déjà Philippe II avait renoncé à Plaisance. Il n'était pas d'une bonne politique d'abandonner à une famille ambitieuse, sûre de l'appui du pape, cette ville de Sienne, qui pouvait devenir le centre d'un nouvel Etat dans la péninsule et créer, avec l'appui de la France, des complications dangereuses pour la domination espagnole en Italie. Le vice-roi refusa donc de s'engager et déclara qu'il n'avait point qualité pour statuer sur une question de cette importance [4].

On ne s'explique pas facilement la conduite du cardinal Carafa en cette occasion. Que signifient ces ouvertures faites subiment au lieutenant de Philippe II par l'auteur même de la guerre? Qu'il négocie une trêve, qu'il cherche à gagner du temps, rien de mieux. Il reste fidèle à son rôle, il ne se dément pas. On comprend qu'il veuille arrêter le cours des succès de l'ennemi,

1. « Le accoglienze furono grandi ed altrettante le dimostrazioni d'onore e d'affetto..... » (Cf. Pietro Nores, p. 154.)

2. « Alli 27 si abboccarono li medesimi signori in quel luogo, dove conclusero la prorogazione della tregua per quaranta giorni di più. » (Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 368, Sommario delle cose notabili...)

3. « ... La condizione proposta era troppo difficile a mettersi in esecuzione : ed era di ceder Paliano e ricevere in ricompensa Siena; il che non si poteva fare senza espresso torto del Duca di Firenze che n'era quasi in possesso ed aveva prestati tanti aiuti al Re per sottometterla alle sue forze.... » (Cf. Pietro Nores, p. 154.)

4. « Onde il Duca d'Alva, sebbene aveva anch' egli facoltà di conchiuder l'accordo, negò d'averla... » (Cf. P. Nores, p. 154.)

permettre à l'armée française d'accourir au secours de Rome. Mais voici que, l'armistice conclu, c'est la paix même qu'il propose au duc d'Albe. Et cette proposition est faite en termes si précis qu'il n'est pas possible d'élever un doute sur sa sincérité. Quel est donc le but du Cardinal? Pourquoi détruire ainsi toute son œuvre, renverser en un jour l'édifice qu'il a mis des mois à élever, et le renverser au moment même où il va recevoir son couronnement, car le neveu de Paul IV ne peut douter maintenant de l'adhésion du roi de France et du duc de Ferrare? Il y a là matière à réflexion. L'unité de sa conduite semble ici brisée. Le développement, si logique jusqu'alors, de ses plans, paraît interrompu.

La seule explication de cette énigme, c'est qu'il céda à une de ces inspirations subites, qui font abandonner brusquement la marche d'une savante partie, pour tenter à l'improviste quelque prodigieux coup d'audace. Le vulgaire s'étonne et ne comprend pas. Mais les grands joueurs savent qu'il y a dans ces témérités d'exquises jouissances et que les plus puissantes, les plus sages combinaisons, souvent ne valent pas un de ces impérieux caprices qu'on prend pour de la folie et qui sont du génie. Or, jusqu'à ce jour, tous les plans du Cardinal avaient eu pour base une alliance avec la France, pour objet une guerre contre l'Espagne. Dès les premiers temps de son arrivée au pouvoir, il s'était épris de cette pensée que la fortune et la grandeur de sa maison devaient sortir d'une coalition contre Philippe II. Depuis dix mois, cette idée dominante avait inspiré tous les actes de sa politique. Il en avait poursuivi l'exécution avec énergie et persévérance. De là ses intrigues à Rome, à Paris, à Ferrare, à Parme, à Venise. Après quelques hésitations, le duc Hercule et Henri II s'étaient laissé entraîner. Tous deux étaient devenus les instruments inconscients de cette âpre ambition. Les premières hostilités avaient éclaté, prélude de cette grande lutte à la faveur de laquelle les Carafa devaient se tailler une principauté dans la péninsule, comme les Médicis et les Farnèse. Si l'on excepte les deux déceptions de Venise et de Parme, tout allait au gré des vœux du Cardinal. Les événements dociles semblaient accepter l'empire de son audacieuse volonté.

Tout à coup, tandis qu'il discutait avec le duc d'Albe les articles de la trêve des quarante jours, des horizons nouveaux lui étaient apparus. Une sorte d'illumination intérieure lui montra sa fortune toute faite. Il vit, avec la netteté qui était le premier besoin de ce lucide esprit, que la paix pouvait lui donner ce qu'il avait attendu seulement de la guerre. Que Philippe II consentît à lui céder Sienne, et l'établissement qu'il cherchait pour lui-

même et les siens était trouvé. La demande était hardie : qu'importe? Du reste, il proposait un marché plutôt qu'il ne sollicitait une faveur. Cet abandon de Sienne, il le payerait au roi par la restitution de Paliano aux Colonna, et bien plus encore par la neutralité du Saint-Siège. Etait-ce donc acheter trop cher l'avantage de dissoudre, grâce au désistement de son principal membre, cette coalition redoutable qui menaçait la domination espagnole dans la péninsule? Car il était manifeste que la réconciliation du pape avec Philippe II condamnerait à l'impuissance l'union de la France et du duc de Ferrare, en supposant même que cette union résistât au coup qui la frapperait.

Dès que cette pensée se fut emparée de son esprit et qu'il eut rapidement supputé les chances de réussite ou d'insuccès d'une pareille démarche, il fit au duc d'Albe, sans hésitation, sans ambiguïtés, les ouvertures que l'on connaît. Il n'était pas homme à s'inquiéter de savoir si ce revirement incroyable ne serait pas considéré comme une trahison flagrante par ceux qu'il avait poussés à la guerre de toutes ses forces [1]. Qu'importait la clameur de l'opinion publique à Paris ou à Ferrare? On dirait au duc qu'il avait été trop long à se décider, on ferait entendre au roi que la trêve de Vaucelles avait appris au Saint-Siège cette façon leste d'éluder des engagements. Quant au consentement de son oncle, il ne s'en inquiétait même pas [2]. Est-ce que Paul IV n'accepterait pas avec bonheur une combinaison qui assurait le plus brillant établissement à sa famille?

1. Le Cardinal prit cependant d'abord quelques précautions pour cacher aux ministres du roi de France à Rome les offres qu'il venait de faire au duc d'Albe. Ceux-ci n'en eurent pas moins quelques soupçons, très fondés comme on sait, qu'ils transmirent immédiatement à leur maître :

« ... Qui sont les raisons que ledit cardinal nous a alleguées, nous déclarant et affirmant que tout ce qu'il en a fait et fera *n'est point pour venir à aucune conclusion d'accord :* ce qu'il promet ne faire jamais sans le bon gré et vouloir de Vostre Majesté........... Et quant à la suspension d'armes seule et en soy, nous n'y voyons pas grand mal ; *mais cet abouchement avec le duc d'Albe, et cette façon de ne nous communiquer rien qu'après le coup et quand c'est fait, pourroit à qui voudroit estre soupçonneux, faire penser qu'il se doit là traitter quelque chose que l'on ne veut point que nous entendions....* » (Cf. Ribier, t. II, p. 668, 669, lettre de MM. de Selve et de Lansac au roi du 19 novembre 1556. — Voir aussi *Documents inédits,* lettres du cardinal à Cesare Brancaccio, nonce de France, sous la date du 26 octobre et du 2 novembre 1556. Il s'y engage formellement à ne pas conclure d'accord avec les Impériaux.)

2. S'il faut en croire Nores, le pape aurait eu connaissance des projets de son neveu et les aurait approuvés dès que le Cardinal les lui eut exposés.

«... Il cardinale aveva seco un breve del papa, col quale gli dava ampia facoltà di poterla fare (la pace). » (Cf. P. Nores, p. 154.)

A l'offre inattendue que lui apportait e Cardinal, le vice-roi répondit, comme on l'a vu, qu'il n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour traiter une si grave question. Il fut donc décidé d'un commun accord qu'on la soumettrait à Philippe II par l'intermédiaire de Francesco Pacheco, secrétaire du duc, et de Mgr Fantuccio, ami et confident des Carafa. Ces deux personnages durent partir immédiatement pour Bruxelles. Ce ne fut pas toutefois sans que le Cardinal fît une nouvelle tentative auprès du duc d'Albe pour enlever son adhésion à l'accommodement qui eût donné Sienne aux Carafa. En effet, il le soupçonnait avec raison [1] d'avoir des pouvoirs beaucoup plus étendus qu'il ne voulait le laisser paraître. Mgr Fantuccio vint trouver le général espagnol à son camp. Il lui fit savoir qu'on venait de recevoir à Rome la nouvelle que les Français se disposaient à passer les Alpes. Ne voulait-il pas conjurer au prix d'une concession opportune l'orage qui se formait [2]? Le vice-roi s'obstina à déclarer qu'il ne pouvait rien conclure. Ce refus irrita le Cardinal, non pas au point de le faire renoncer tout à fait à ses visées sur Sienne, puisqu'il laissa partir son représentant pour la cour de Philippe II [3], mais assez cependant pour lui inspirer des doutes sérieux sur la réussite de cette négociation. Aussi, pour ne pas être pris au dépourvu, s'empressa-t-il de consacrer à l'exécution de ses projets primitifs le temps dont il pouvait disposer, grâce à la trêve. Le Cardinal se sentait assez fort pour jouer deux parties à la fois, négocier une paix avantageuse à Bruxelles, et se préparer en même temps à recueillir tous les fruits possibles de la ligue. Il ne fallait pas sacrifier à l'espoir incertain du consentement de Philippe II, les avantages réels

1. « E fu Ruy Gomez che detestando l'azioni del Duca cosi nel cominciare come nel proseguire la guerra, affermò con giuramento al Fantucci in Brusselles e gli mostrò la facoltà che il Duca d'Alva aveva di stabilire la pace col papa... » (Cf. Pietro Nores, p. 155.)

2. « Monsignor Fantucci... prima che partire, passò dal Duca d'Alva, e sapendo che quei giorni era venuto di Francia Bovier segretario regio, ed assicurava il Papa che il Duca di Guisa era in cammino, non lasciò di fare ogn' opera perchè la concordia si stabilisse allora, e ricordava i pericoli che portava seco ogni breve dimora » (Cf. Id., *ibid.*)

3. On peut lire le texte de l'instruction qui lui fut remise par le Cardinal, au t. XII de l'*Archiv. Stor. Ital.*, p. 412. Elle est conçue en termes généraux. Le Cardinal n'y parle pas ouvertement de Sienne. Mais son envoyé n'était pas moins parfaitement informé de ses secrètes intentions, comme le témoigne ce passage :

«... Rimettendomi nel resto alla prudenza sua *con la quale avendo ragionato lungamente, ha potuto conoscere i desiderii miei, e quanto io abbia in animo...* »

qu'assurait la protection du roi de France. Le neveu de Paul IV n'était pas de ceux qui lâchent la proie pour l'ombre [1].

1. L'ambassadeur vénitien Giovanni Soranzo, qui présenta en 1558 à la Seigneurie la relation de son ambassade de France, donne sur cette affaire de Sienne de très intéressants renseignements. Le bruit avait couru, dit-il, que le cardinal Carafa, dans le cas où la négociation aurait réussi, se serait empressé de déposer le chapeau et de se faire donner Sienne, à l'exclusion de son frère. Soranzo dit aussi que Henri II lui déclara un jour avoir eu sous les yeux le texte du traité projeté entre le Cardinal et le duc d'Albe. Il paraîtrait que le duc de Guise, à peine arrivé en Italie, aurait été informé de ces menées par le duc de Somma, et que cette révélation aurait été la première cause de son mécontentement contre le neveu de Paul IV. (Cf. *Relazioni Venete*, série I, vol. II, p. 449, 450.)

CHAPITRE XVII

LÉGATION DU CARDINAL CARAFA A VENISE (21 DÉCEMBRE 1556 — 12 JANVIER 1557)

Le duc d'Albe quitta Ostie le 30 novembre, après avoir pourvu à la sécurité de la place par la construction de nouveaux retranchements. De là, il se dirigea sur Anagni avec la majeure partie de son armée. Il n'y passa que le temps nécessaire pour organiser la défense des villes tombées en son pouvoir, et se hâta de rentrer à Naples. Il ne doutait pas que les hostilités ne dussent recommencer à l'expiration de la trêve, et voulait mettre le royaume en état de soutenir une lutte redoutable [1].

Le jour même où le vice-roi sortait d'Ostie, le pape publia un jubilé solennel. Il invitait tous les fidèles à implorer auprès du Seigneur, par les prières et le jeûne, le bienfait de la paix. Mais deux semaines après, le 15 décembre, il envoyait le cardinal Carafa à Venise. L'objet avoué de sa mission était de remercier la Seigneurie pour les efforts qu'elle avait tentés en faveur de la conciliation. Mais en réalité cette nouvelle démarche, comme celles du cardinal de Lorraine et d'Antonio Carafa, avait seulement pour but d'attirer la République dans l'alliance du Saint-Siège [2]. Cinq jours après le départ de son neveu, Paul IV, au sein d'une congrégation générale, lui conféra le titre de légat auprès de tous les princes ou Etats de la chrétienté, en ajoutant à cette déclaration les paroles suivantes : « Ut qui de auxiliis Sedi Apostolicæ præstandis, vel aliis de rebus acturus est [3]. »

1. Cf. Pietro Nores, p. 156.
2. « Da altre lettere (du résident florentin à Venise) è che divulgava non essere venuto per altro che per ringraziare la republica degli uffici fatti con tutti i principi per la quiete e pace d'Italia...... Invece era per indurre la republica a favorire il papa in discacciare gli Spagnuoli da Italia.... » (Cf. note 1, au bas de la p. 156 de l'*Histoire* de Pietro Nores.)
3. Cf. Pietro Nores, p. 157.

Le Cardinal arriva à Venise le 21 décembre [1]. Il fut logé dans un palais, aux frais de la république. Le lendemain ou le surlendemain, il fut admis au conseil. Il commença par faire un long exposé de la situation du Saint-Siège, depuis le commencement du pontificat de son oncle, en énumérant soigneusement tous les griefs du Vatican contre le roi d'Espagne et ses ministres. Puis, abordant résolument la question principale, il proposa à la Seigneurie d'entrer dans la ligue conclue entre le Saint-Siège, la France et Ferrare. Pour prix de son adhésion, il lui offrait la Pouille [2]. C'étaient là une offre magnifique, et le Cardinal comptait bien que l'espoir d'un si notable agrandissement entraînerait cette fois la Seigneurie. Pour triompher de ses dernières hésitations, il ne jugea pas inutile de lui laisser entrevoir les inconvénients d'un refus. Il insinua doucement que, si la République n'accordait pas la coopération qu'il sollicitait, la flotte turque, dont le roi de France disposait comme de la sienne propre, viendrait sans doute croiser dans l'Archipel ou dans l'Adriatique et mettrait ainsi en grand péril les établissements vénitiens [3].

On lui fit une de ces longues réponses aussi vagues que courtoises, dont la Seigneurie usait volontiers quand il s'agissait pour elle de gagner du temps et d'ajourner quelque grave résolution [4]. Le Sénat était heureux de recevoir un personnage aussi éminent par ses qualités naturelles qu'illustre par sa naissance. Il remerciait le cardinal légat de sa démarche. La République avait toujours fait des vœux pour la paix. Fille respectueuse et obéissante du Saint-Siège, elle avait gémi de voir éclater cette guerre funeste et n'avait cessé de s'entremettre auprès du roi d'Espagne pour en conjurer les maux. Maintenant qu'une trêve de quarante jours était heureusement signée, on devait espérer que le Seigneur accorderait bientôt à l'Italie le bienfait d'une paix durable. Quant aux propositions faites par le Cardinal, on ne pouvait encore ni les accepter ni les rejeter. Elles méritaient un long et sérieux examen. Néanmoins le légat

1. « Da una lettera del 23 dicembre scritta a Mgr. Paolo Giusti, appare che il cardinale era entrato a Venezia..... il giorno di San-Tommaso; fu allogiato a spese della republica... » (Cf. note 1, au bas de la p. 156 de Pietro Nores.)

2. Cf. *loc. cit.*

3. « Si minacciava Venezia che se ricusava, vi sarebbe costretta, poiche, potevano esser certi che il turco mandato avrebbe grossissima armata ne' loro mari.... » (Cf. *loc. cit.*)

4. On peut lire le texte même de cette réponse parmi les *Documents inédits* publiés à la fin de ce volume, n° 48.

ne pouvait douter que la République de Venise ne formât les vœux les plus ardents pour la conservation et la prospérité de l'Etat ecclésiastique.

Toutes ces belles paroles ne faisaient nullement le compte du Cardinal. Ce n'étaient point des compliments ni des protestations pacifiques qu'il était venu chercher à Venise. Toutefois il connaissait trop bien les habitudes invétérées de circonspection qui présidaient à la politique de la Seigneurie pour se décourager au premier échec. C'eût été folie d'espérer qu'il enlèverait de haute lutte l'adhésion du Sénat. L'action combinée de la crainte et de la convoitise pouvait bientôt produire un revirement parmi les membres de cette assemblée. Laissant donc le conseil délibérer en séances secrètes sur ses propositions, le neveu de Paul IV s'occupa de hâter l'arrivée des troupes françaises. Le 25 décembre, il écrivit au duc de Guise pour le presser de passer en Italie [1]. « La lettre de Votre Excellence, disait-il, m'a causé un très vif contentement, mais elle m'aurait donné bien plus de satisfaction encore si elle avait été écrite de ce côté-ci des monts. Je croyais cependant que Votre Excellence avait quitté la France avec son armée, puisque le 20 de ce mois est passé et qu'il était convenu qu'à cette date tous les secours du roi se trouveraient en Italie. Mais je m'assure que ce retard provient d'empêchements légitimes, et, connaissant votre zèle pour le service du roi, je ne puis douter que vous n'ayez chaudement sollicité votre expédition. Me voici à Venise, et j'espère conduire la négociation pour laquelle je suis venu, à telle fin que je prouverai même à mes plus acharnés détracteurs combien je suis serviteur de Sa Majesté et à quel point je suis soucieux de son honneur et de sa grandeur. Si j'étais certain que vous ne dussiez pas tarder trop longtemps, je me résoudrais à vous attendre à Bologne, afin de vous voir et de vous faire tout le service que je désire. En tout cas, arrivez heureusement et promptement; soyez sûr de trouver ici tous nos préparatifs achevés, et l'esprit de Sa Sainteté favorablement disposé envers vous..... » Le lendemain, 26, il expédia une autre lettre à la reine Catherine de Médicis [2]. Le nonce de Paris lui avait appris que les ministres du roi à Rome, et particulièrement M. de Lansac, s'étaient plaints de n'avoir été ni consultés ni prévenus avant son départ pour Venise. La reine

1. On trouvera le texte même de cette lettre parmi les *Documents inédits* publiés à la fin du volume, n° 49. Pièce provenant de la Casanatense, Ms. XX, VI, 55.

2. Cf. *Documents inédits* publiés à la fin du volume, n° 50. On y trouvera le texte même de la lettre écrite à Catherine de Médicis. — Pièce provenant de la Casanatense, Ms. XX, VI, 55.

avait pris sa défense auprès de Henri II. Il jugea donc à propos de la remercier. Il ne laissa pas d'exprimer en même temps tout son mécontentement contre M. de Lansac. « Désormais, disait-il, je ne lui communiquerai plus rien, car je me défie de lui, et je connais ses mauvaises dispositions à mon égard..... Quant aux autres ministres du roi, je ne manquerai pas de les tenir au courant de toutes mes affaires, comme il est naturel..... J'ai toujours agi de la sorte par le passé, si bien que l'on peut me reprocher un excès d'abandon et de confiance plutôt qu'un excès de réserve dans mes relations avec eux. » Cette même lettre semble indiquer, comme la précédente, que le Cardinal attendait avec une certaine sécurité le résultat de la négociation qu'il avait entamée à Venise. « On verra, si je ne me trompe, de quelle utilité sera pour les affaires de Sa Majesté ma venue en cette ville. » Le 5 janvier 1557, il croyait encore au succès. On en trouve la preuve dans une singulière lettre qu'il écrivit alors à son frère le duc de Paliano. Elle se composait de deux parties, l'une en écriture ordinaire, l'autre en chiffres [1]. Dans la première, il déclarait que rien n'allait au gré de ses désirs. « En réponse à la lettre de Votre Excellence datée du 2 de ce mois et que j'ai reçue aujourd'hui, je me contenterai de vous faire savoir que nos affaires ne vont pas ici comme je le souhaiterais, et que je ne pense pas en avoir fini de sitôt. Ce n'est point le zèle qui me manque ; mais je suis à peu près sûr que tout sera en pure perte..... » Venait ensuite la partie chiffrée. Le Cardinal avait soin de prévenir son frère qu'il ne devait pas s'inquiéter de tout ce qui précédait, vu que c'était un artifice pour dérouter quiconque réussirait à intercepter sa dépêche. « Si Votre Excellence a lu dans ma lettre le contraire de ce qui est écrit ici, qu'elle ne s'en étonne point, car c'est une précaution que j'ai prise... » Et alors, au lieu d'affecter un ton de découragement, il lui exposait tous les motifs qui permettaient d'espérer une solution favorable. « Je pense que je serai appelé jeudi à l'audience, que ces seigneurs vénitiens auront pesé les paroles que j'ai prononcées devant eux, et qu'ils prendront une décision conforme à nos désirs..... » Toujours actif et prévoyant, il mettait à profit les loisirs de sa légation en nouant une nouvelle intrigue avec les Farnèse. Bien que leur réconciliation avec Philippe II fût un fait accompli, il essayait d'obtenir que le duc Ottavio accordât le passage sur ses terres à l'armée française qui approchait et fît

1. On trouvera cette lettre complète parmi les *Documents inédits* publiés à la fin du volume, n° 52. Pièce provenant de l'*Archivio di Stato*, Ms. 55, année 1560, section de l'Archivio criminale.

rassembler pour elle des approvisionnements. Les deux agents qu'il expédia successivement à Parme, Cencio Guascone et l'évêque de Cività di Penna, rapportèrent que le duc faisait de grandes protestations de dévouement au Saint-Siège, qu'il promettait de tout essayer pour contenter le Cardinal, mais qu'il était d'autre part retenu par la crainte de se compromettre aux yeux du roi d'Espagne, toujours maître de la citadelle de Plaisance. Quant au cardinal Farnèse, il témoignait, au moins en apparence, encore plus de zèle que son frère. « Il use de grands mots, il déclare que, s'il croyait pouvoir être le moins du monde utile à Notre Seigneur, il se rendrait à Rome et dépenserait au service du siège apostolique tout ce qu'il possède. Paroles générales que tout cela [1]. » Une des lettres que le Cardinal écrivait à cette même époque nous fait connaître l'impitoyable âpreté de son ambition. Elle est adressée à son ami et confident Silvestro Aldobrandino, le banni de Florence, l'ardent ennemi de Cosme et de Philippe II. « Quand je serai de retour, lui dit-il, j'espère que non seulement nous prendrons des mesures pour notre sécurité, mais encore que nous ferons des confiscations et que nous couperons des têtes [2]... » Mot terrible, d'autant plus que ces violences de langage n'étaient point familières au Cardinal et qu'il contenait soigneusement ces explosions de sa fougueuse nature. Il convient de retenir cette parole. Elle jette de la lumière sur le caractère de cet homme, et cette lueur sinistre, comme celle d'un éclair dans la nuit, permet d'entrevoir des profondeurs qu'on ne soupçonnait pas.

Cependant plusieurs jours déjà s'étaient écoulés depuis son arrivée, et la négociation n'avançait pas. Il donne lui-même l'explication de ces lenteurs dans une lettre écrite au nonce de France vers le commencement de janvier 1557 [3]. Tandis qu'il sollicitait la Seigneurie de se déclarer en faveur de la ligue, Philippe II faisait également agir son ambassadeur à Venise. Aux offres du neveu de Paul IV le roi d'Espagne opposait les propositions qu'il jugeait les plus propres à séduire la République. « ... Il n'en est pas moins vrai que je rencontre de l'opposition, écrivait avec douleur le Cardinal, parce que l'ambassadeur d'Espagne ne cesse de faire à ces seigneurs les offres les plus magnifiques... » Ainsi Venise recueillait les bénéfices de la prudente neutralité qu'elle s'imposait obstinément depuis 1509.

1. Cf. *Docum. inédits*. Lettre chiffrée, au duc de Paliano, de Venise, le 5 janvier 1557, n° 52.
2. Cf. Lettre à Mgr Silvestro Aldobrandino, pièce provenant de la Casanatense, Ms. XX, VI, 55.
3. Cf. *Docum. inéd.*, lettre au nonce, n° 53.

Elle se voyait encore une fois en butte aux sollicitations des plus puissants princes de l'Europe. Le ministre de Henri II, M. de Lodève, unissait ses efforts à ceux du légat pour entraîner le doge et le Sénat à une action commune avec la France, le Saint-Siège et Ferrare [1]. Toutefois le 4 janvier 1557, quatorze jours apres l'arrivée du cardinal Carafa, rien n'était encore décidé. On continuait à prodiguer au neveu de Paul IV les protestations d'estime personnelle et de dévouement au souverain Pontife, « mais sans conclusion ny réponse de si ny de non [2]. » Pour en finir, le Cardinal fit une nouvelle tentative auprès de la Seigneurie. Comme garantie de ses futures acquisitions dans le royaume de Naples, où elle obtiendrait, comme on l'a vu, la province de Pouille, Venise devait recevoir en gage Ravenne et Cervia, moyennant un prêt de 300 000 écus. « Si la Pouille ne se pouvoit conquérir, ledit Ravenne leur demeureroit jusques à ce que l'Eglise les eust remboursés [3]. » En même temps il laissait de nouveau entrevoir que [4], si la République refusait des propositions aussi avantageuses, elle pourrait avoir lieu de s'en repentir, car non seulement le Saint-Siège était décidé à engager au duc de Ferrare la place de Ravenne qu'il convoitait depuis longtemps, mais encore le Pape avait résolu de recourir à la flotte turque [5]. La nécessité de veiller à la sûreté des frontières de son Etat doublerait les dépenses de Venise. Ne valait-il donc pas mieux entrer résolument dans la ligue et profiter d'une occasion si favorable pour augmenter les possessions de la République? Car, si la guerre se faisait dans le duché de Milan, il ne tenait qu'à elle d'obtenir Crémone et la Chiara d'Adda pour prix de sa participation à la lutte? Alléguerait-on l'insuffisance des ressources financières? Mais on savait que Venise était riche, et de plus le Pape n'hésiterait pas à lui accorder pour cinq ans deux décimes sur les revenus ecclésiastiques du domaine de Saint-Marc [6].

1. Cf. Lettre de M. l'évêque de Lodève au roi. De Venise, le 5 janvier 1557. (Ribier, t. II, p. 673.)
2. Lettre de M. l'évêque de Lodève au roy. (Cf. *Id.*, *ibid.*)
3. Cf. *Id.*, *ibid.*
4. « Après cela, il leur a fait entendre sous main par un de leurs gentilshommes... que, s'ils laissoient échapper Ravenne de leurs mains, il estoit résolu de la bailler au duc de Ferrare, qui en offroit tant d'argent que l'on voudroit... » (Cf. *Id.*, *ibid.*)
5. «.... Et que ne pouvant avoir forces de mer pareilles à celles de l'ennemy, Sa Sainteté estoit forcée de se servir des Turcs, qui estoient un mélange fort dangereux et luy déplaisoit, mais ne pouvoit faire de moins. » (Cf. *Id.*, *ibid.*)
6. « Se si facesse la guerra nello stato di Milano si darebbe loro quel che desiderassero, ch'è Cremona e la Chiara d'Adda ed altre, e di questo Nostro Signore li concederebbe per cinqu'anni due decime nel loro stato, ch'im-

Le Cardinal espérait bien cette fois triompher des dernières hésitations de la Seigneurie. Comment pourrait-elle rejeter des offres aussi magnifiques? Elle les repoussa cependant. Peut-être le neveu de Paul IV avait-il dépassé le but, emporté par l'ardent désir de l'atteindre. Les politiques froids et circonspects qui présidaient au gouvernement de la République conçurent sans doute un peu de défiance à l'égard de toutes ces propositions qu'on leur prodiguait si libéralement. La ligue était donc bien faible, qu'on avait si grand besoin d'eux? Si l'on avait eu réellement confiance dans le succès, leur eût-on fait ces instances mille fois répétées? Pourquoi commencer par démembrer le royaume de Naples en leur offrant la Pouille, si l'on était bien certain de le conquérir? Les ressources du Saint-Siège étaient donc déjà épuisées, puisque le pape consentait à aliéner Ravenne et Cervia? La coalition n'avait donc pas encore de plan déterminé, puisqu'il était question d'attaquer le Milanais aussi bien que d'envahir le Napolitain? Enfin que signifiait cette pression qu'on prétendait exercer sur leur décision par la menace de la flotte turque? L'orgueil vénitien s'indigna de cet affront. « C'est une chose qui a beaucoup offensé tout le Collège [1], » dit expressément le résident florentin dans une lettre à Cosme de Médicis.

D'autres considérations encore décidèrent la République à ne pas sortir de sa neutralité. On savait bien que Philippe II ne restait pas inactif et que son astucieuse diplomatie travaillait sans relâche à conjurer les périls qui menaçaient la domination espagnole en Italie. Pour n'être pas bruyantes, ses menées n'en étaient pas moins efficaces. Déjà le duc de Parme était gagné, soustrait à la ligue. Le roi d'Espagne avait entre les mains un gage de la fidélité du duc de Florence, Sienne. En cas de besoin, il pouvait facilement acheter son concours par la cession de cette place, comme il avait acheté la neutralité du duc Ottavio par la restitution de Plaisance. La campagne du vice-roi autour de Rome avait montré le cas qu'on devait faire des troupes pontificales. Une partie de l'Etat ecclésiastique était encore au pouvoir des Espagnols. Une armée française arrivait, il est vrai; mais les ministres de Philippe II se préparaient à lui opposer une énergique résistance. « Le cardinal de Trente a révolté au service du roy d'Espagne une des principales villes des Grisons, lesquels descendent tous les jours à grandes troupes pour aller à Milan servir ledit roy d'Espagne en cette guerre [2]. » Le Napo-

portarebbono seicento milla scudi.... » (Cf. *Doc. inéd.*, lettre au nonce, nº 53.)

1. Cf. Note 1 au bas de la page 156 de l'*Histoire* de Pietro Nores.

2. Cf. Ribier, t. II, p 673, lettre de l'évêque de Lodève au roi, déjà citée.

litain retentissait du bruit des préparatifs du vice-roi. Tout bien considéré, les forces des deux adversaires se balançaient à peu près, et Venise n'avait par conséquent aucun intérêt à s'engager dans la lutte.

Le cardinal Carafa fut donc définitivement éconduit, avec toute la courtoisie que le gouvernement de la République apportait en général à l'accomplissement de cette délicate opération. On lui fit un beau présent de dix mille ducats [1], on lui accorda le passage sur le territoire vénitien pour un corps de 3000 Suisses qu'il avait levés [2], et ce fut tout. Il quitta la ville le 12 janvier 1557 [3], se dirigeant sur Reggio, où il comptait attendre le duc de Guise. Toutefois il passa d'abord à Ferrare, où il remit au duc, le 17 janvier, les insignes de général de la ligue au nom du pape, puis à Bologne, où il avait à prendre quelques mesures nécessitées par la prochaine arrivée des troupes de Henri II.

1. Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 371, *Sommario delle cose notabili, etc.*
2. Cf. Pietro Nores, p. 163. — La même permission fut du reste également accordée quelque temps après par la république, à 8000 fantassins et 1200 cavaliers soudoyés en Allemagne par le cardinal de Trente et le marquis de Pescaire. (Cf. Nores, p. 166.)
3. Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, p. 371.

CHAPITRE XVIII

EXPÉDITION DU DUC DE GUISE EN ITALIE (JANVIER-SEPTEMBRE 1557).

Entrée des Français en Italie. — Plan de campagne. — Siège de Civitella. — Dissensions entre le duc de Guise et les Carafa. — Commencements de rupture entre le Cardinal et les ministres de Henri II. — Marche du duc d'Albe et délivrance de Civitella ; retraite de Guise derrière le Tronto. — Succès de Marc'Antonio Colonna. — Défaite de Saint-Quentin (10 août). — Henri II rappelle Guise en France. — Détresse du Pontife. — Divisions entre ses neveux. — Coup de main du duc d'Albe sur Rome. — Fureur du Cardinal. — Nécessité de traiter avec le vice-roi. — Intervention du duc de Florence et des Vénitiens en faveur de la paix. Premières ouvertures. — Entrevue de Cavi entre le Cardinal et le vice-roi. — Signature de deux conventions de paix, l'une officielle, l'autre secrète. — Duplicité du Cardinal. — Il se rapproche, ainsi que son oncle, des Espagnols. — Départ du duc de Guise (19 septembre 1557).

L'armée française avait commencé à passer les Alpes dans les derniers jours de décembre 1556, sans que Henri II se crût obligé d'annoncer officiellement au roi d'Espagne la rupture de la trêve de Vaucelles. La cour de France élevait en effet cette prétention singulière que l'expédition du duc de Guise, ayant pour objet la défense du Saint-Siège, n'était pas un acte d'hostilité directe contre Philippe II. Le roi faisait publier partout qu'il voulait seulement mettre le pape et Rome à l'abri des entreprises du duc d'Albe [1]. En apparence, il ne s'agissait donc

1. « Il Re di Francia sollecitato non meno dai ministri del Papa che da molti dei suoi proprii spedi il Duca di Guisa con l'esercito in Italia, non con altro titolo ed apparenza che per soccorrere il Papa e difender lo Stato Ecclesiastico dall' arme ed insolenza del Duca d'Alva. » (Cf. Pietro Nores, p. 161.) Voici maintenant en quels termes s'exprime le roi lui-même dans une lettre du 28 novembre à M. de Selve, son ambassadeur, le duc de Guise étant déjà en route pour l'Italie : « Et quant à la guerre, je n'ay point les armes en main par aucune ambition, ny convoitise que

pas de recommencer une guerre générale. Cependant un coup de main malheureux tenté pour enlever Douai, la prise et le sac de Lens en Artois (6 janvier 1557) étaient peu faits pour confirmer ces déclarations pacifiques. Les Espagnols, de leur côté, tout en affectant d'observer scrupuleusement la trêve, ne témoignaient pas non plus d'un respect bien profond pour les obligations qu'elle imposait aux deux partis. On venait de découvrir à Metz une conspiration ourdie dans la ville même par certains moines franciscains pour livrer la place aux soldats du duc de Savoie et du gouverneur de Luxembourg. Un ingénieur du nom de Jacob Hectias [1], récemment arrêté, avait été trouvé muni du plan de plusieurs forteresses de la Picardie et de l'Artois, qu'il était venu lever à l'instigation des ministres de Philippe II. Ainsi, de part et d'autre, on se préparait à la lutte, on violait clandestinement la trêve, on cherchait à se rejeter la responsabilité de la rupture. Henri se lassa le premier de cet assaut de duplicité. Le 31 janvier (1557), il déclara la guerre.

Le duc de Guise était en Italie depuis les premiers jours de la nouvelle année [2]. Son armée se composait de 12 000 fantassins : 7000 Français sous le commandement du duc de Nemours, et 5000 Suisses ou Gascons dirigés par René d'Elbeuf, de la maison de Lorraine. Un autre de ses frères, Claude d'Aumale, avait sous ses ordres la cavalerie, qui comptait 400 hommes d'armes et 800 chevau-légers. Les maîtres de camp étaient Gaspard de Tavannes, Maurice de Sipierre et Boniface de La Motte [3]. Une foule de jeunes nobles avaient voulu prendre part à l'expédition en qualité de volontaires. Ces campagnes d'Italie étaient toujours populaires en France, comme au temps de Charles VIII et de Louis XII. Notre brave et aventureuse noblesse s'y portait

j'aye de gagner, ny empiéter sur Royaumes, Estats et Seigneuries. » (Cf. Ribier, t. II, p. 670.) Et ailleurs, dans une lettre à M. de La Vigne, ambassadeur auprès de la Porte, le roi dit encore : « Là-dessus ledit Saint-Père m'auroit fait faire instance de l'aider et secourir contre ses ennemis, comme j'estois et suis tenu de faire par la ligue d'entre nous, *sans que pour cela néantmoins l'on me puisse alléguer ny inférer qu'en ce faisant je sois sorty hors des termes de la trêve.* » (Cf. Ribier, t. II, p. 661.)

1. Tel est le nom donné par Pietro Nores (*Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 160). Simon Renard l'appelle différemment : « L'ingeniaire que les Françoys ont prins se nomme Jacques de Flotris, de Saint-Omer, qui par question et torture reiterée a confessé que mondict S[r] le duc et le S[r] de Glayon l'ont envoyé pour recongnoistre et déseingnir les fortifications des frontières. » (Cf. *Pap. de Granvelle*, t. IV, p. 657.)

2. « ..... Giunse in Italia nei primi giorni dell' anno nuovo.... » (Cf. Pietro Nores, p. 161.) On peut lire dans Ribier, tome II, page 669, le texte de la lettre par laquelle Henri II recommandait au pape le duc de Guise.

3. Cf. P. Nores, *loc. cit.*

avec enthousiasme [1], sans daigner compter combien peu revenaient d'ordinaire de ceux qu'on avait vus partir.

Guise parvint rapidement à Turin. L'occupation du Piémont par les troupes de Brissac diminuait sensiblement les difficultés ordinaires d'un passage des Alpes. L'heureux général n'eut à surmonter que les obstacles naturels, au lieu d'avoir à lutter encore, comme tant de ses devanciers ou de ses successeurs, contre une armée ennemie maîtresse des passages ou des débouchés. A Turin, il fit sa jonction avec Brissac. Une partie de ses troupes descendit le Pô sur des barques et ne rencontra quelque résistance qu'à Pontoscuro, où la garnison d'un petit fort bâti par les Espagnols essaya de se défendre [2]. Avec le reste de son armée, le duc passa le fleuve à Casale et marcha droit sur Valenza, qui se rendit après quelques jours de siège. Là, les deux généraux français, qui jusqu'alors avaient opéré de concert, se séparèrent [3]. Brissac rentra dans le Piémont, tandis que Guise, par le Placentin et le Parmesan, se dirigeait sur Reggio. Cette ville s'élève sur un petit affluent de droite du Pô, le Crostolo, à une quinzaine de kilomètres à l'est d'une autre petite rivière, l'Enza, qui séparait alors les terres du duc de Ferrare de l'Etat voisin, le duché de Parme. Le général français était attendu à Reggio par le cardinal Carafa, le duc Hercule de Ferrare et l'évêque de Lodève, ambassadeur de Henri II à Venise. Quand on sut qu'il avait passé l'Enza et pénétré sur le territoire de Ferrare (16 février), le duc Hercule s'avança au-devant de lui en pompeux appareil, à la tête de sa petite armée. Dès qu'il aperçut son beau-père, au milieu d'un brillant cortège de gentilshommes, Guise descendit de cheval, et lui remit au nom du Roi, avec toutes les marques extérieures de déférence et de respect, les insignes du généralat de la ligue. Le duc de Ferrare, de son côté, lui fit mille compliments, voulut qu'il passât la revue de ses troupes. Puis on entra à Reggio [4].

1. « .... Outre ce, un bon nombre de seigneurs et gentilshommes de la chambre, et autres de la jeunesse qui estoit accourue à ce voyage, tant pour l'espérance d'y voir et apprendre quelques choses, comme le François est naturellement curieux, que pour estre mon dit sieur de Guise merveilleusement aimé et suivi de toute la noblesse. » (Cf. *Mém. de la Chastre*, Coll. Petitot, série I, tome 32, p. 476.)

2. Cf. P. Nores, p. 161, 162.

3. Cf. *Id.*, *ibid.*

4. Cf. *Id. ibid* : « ... Segui fra loro un congresso pomposo e maestevole..... il Duca di Guisa smontò da cavallo e con atti e con parole di riverenza consegnò a quello di Ferrara in nome del Re di Francia il bastone, lo scettro, solita insegna del generale. » (Voir dans Ribier, t. II, p. 672, la lettre de Henri II au duc de Ferrare, du 28 novembre 1556.)

Un conseil de guerre y fut aussitôt tenu. Le duc de Guise voulait faire campagne en Lombardie. Dans de précédentes conférences, Brissac et son lieutenant Louis de Birague s'étaient déjà déclarés partisans de ce projet. Le Piémont donnerait une bonne base d'opérations. On pourrait prendre Crémone. Outre que la place n'était pas très forte d'assiette, on savait sa garnison insuffisante. Crémone enlevée, on barrerait la route aux troupes levées en Allemagne et en Suisse par Philippe II, si bien que Milan se trouverait à découvert [1]. Ce plan ne fut malheureusement pas adopté, bien qu'il fût sage et pratique. Vivement attaqué par le cardinal Carafa, il ne fut peut-être pas suffisamment défendu par le duc de Guise. Héritiers de la maison d'Anjou, les princes lorrains prétendaient tenir d'elle certains droits sur Naples [2]. La conquête du royaume flattait ainsi l'ambition du duc François, en même temps qu'elle ouvrait une magnifique carrière à ses talents militaires. Il est donc fort probable qu'il consentit sans trop de difficulté à l'abandon du plan primitif, dont la vieille expérience de Brissac avait bien vite reconnu tous les avantages [3]. Il fut alors question d'attaquer le duc de Parme pour le punir de sa récente défection. Mais Guise fit observer que, tout en s'étant réconcilié avec Philippe II, Ottavio Farnese ne s'était pas déclaré contre la France. Il était bien difficile d'envahir sans aucun prétexte les Etats d'un prince qui ne cessait de protester de son dévouement à la personne du roi de France [4]. Ce second projet écarté, on parla de pénétrer en Toscane et d'attaquer le duc de Florence [5]. Mais alors on se heurta de nouveau contre l'opposition du cardinal Carafa. Tous ces plans, qui laissaient Rome à la merci du duc d'Albe, ne pouvaient satisfaire le neveu de Paul IV [6]. Il s'efforça de démontrer que l'armée française devait accourir à la défense de l'Etat ecclésiastique, et qu'en attaquant le royaume de Naples on frappait le roi d'Espagne au cœur même de sa puis-

1. Cf. l'exposé de ce plan de campagne dans P. Nores, p. 163.
2. Cf. Henri Martin, *Hist. de France*, tome VIII, p. 446.
3. Il paraît que les Espagnols craignaient tout particulièrement une campagne dans le Milanais : « ..... Il che alcun tempo dopo testificò il cardinal Madruccio stesso affermando, che siccome non d'altra risoluzione maggiormente temeva, che di questa, così essersi maravigliato ed aver rese grazie a Dio, quando udì le forze dei collegati allontonarsi e lasciar libera la Lombardia e lo Stato di Milano. » (Cf. Pietro Nores, p. 164.)
4. Cf. *Id. ibid.* — Ottavio était chevalier de l'ordre de Saint-Michel.
5. Cf. *Id.*, *ibid.*
6. « Ma troppo persisteva nella sua determinazione il cardinale Caraffa, cioè che s'andasse a dirittura ad investir il Regno, levando gli eserciti imperiali dalle fauci dello Stato Ecclesiastico... » (Cf. *Id.*, *ibid.*)

sance en Italie. Il insista sur la facilité de l'entreprise et l'importance de ses résultats. Il parla de nouveau des intelligences que sa famille avait conservées dans le Napolitain, des soulèvements qui ne pourraient manquer d'éclater à l'approche des troupes françaises unies aux forces pontificales. Enfin, il déclara que la volonté du pape était que le duc de Guise accourût à Rome. Or, comme le roi avait donné à son général l'ordre exprès de se conformer aux instructions de Paul IV [1], toute hésitation devenait superflue. Il fut donc décidé que l'armée se rendrait à Rome.

Cette résolution était contraire aux vœux du duc de Ferrare. De tous les plans proposés et examinés, on adoptait celui-là précisément qui se trouvait en opposition avec ses intérêts. L'entreprise contre Milan lui ouvrait une voie d'agrandissements dans la vallée du Pô. Celle contre Parme lui permettait d'élargir ses frontières aux dépens d'un Etat voisin. Celle contre Florence affaiblissait un rival dangereux. Chacun de ces trois projets avait eu successivement son adhésion, avait été défendu par lui dans le conseil. Et néanmoins, grâce à l'intervention du cardinal Carafa, on se décidait à abandonner la haute Italie, à s'enfoncer dans le sud pour y tenter l'aventure d'une conquête de Naples. Qu'allait donc devenir, au milieu de tous ses voisins ouvertement ou secrètement hostiles, le petit Etat de Ferrare, si gravement compromis par son adhésion à la Ligue [2] ? Le duc était un homme prudent et avisé. Encore qu'il fût bon parent et qu'il nourrît les meilleurs sentiments à l'égard de son gendre le duc de Guise et de son neveu le roi de France, Hercule d'Este était plein de tendresse pour sa principauté. Il la trouvait belle, il l'aimait beaucoup plus sans doute que sa femme, cette Renée de France, fille de Louis XII, qui rendait la vie si dure à son mari depuis qu'elle s'était convertie au protestantisme [3]. Dès qu'il vit le péril auquel allait être exposé son Etat, le duc de Ferrare se dégoûta subitement de cette ligue dont le Saint-Siège prétendait recueillir tous les fruits pour lui seul. Il pesa les avantages et les inconvénients de son intervention dans la lutte, et, comme il vit que la balance

1. « Dava calore a queste ragioni l'espresso precetto del Re di Francia, che precisamente comandava a Guisa che ubbidisse al Papa, e le cose si regolassero secondo i suoi interessi e secondo la sua volontà. » (Cf. *Id.*, *ibid.*)

2. « Restava il suo stato alla discrezione degli Imperiali e del Duca di Parma che'l circondavano e conseguentemente in gravissimo pericolo.... » (Cf. P. Nores, p. 165.)

3. Cf. Ribier, tome II, p. 599 et sq.

commençait à pencher sensiblement du côté des seconds, il crut opportun de se tirer au plus vite du mauvais pas où son ambition l'avait jeté. En conséquence, il laissa son fils le prince Louis accompagner avec quelques troupes le cardinal Carafa et le duc de Guise à Bologne, tandis que lui-même s'excusait de ne pas les suivre et de retenir le gros de ses forces, en alléguant la nécessité de pourvoir à la sécurité de son Etat [1]. Non content de commencer ainsi à se détacher doucement de la coalition, il se rendit à Venise pour expliquer sa conduite au Sénat [2], et sans doute aussi pour solliciter l'intervention de la Seigneurie en sa faveur auprès du roi d'Espagne. Il espérait pouvoir, grâce à cette démarche, conjurer les redoutables effets du mécontentement de Philippe II, sans être cependant obligé de rompre ouvertement avec ses alliés. Il est certain que ce calcul ne fait pas grand honneur à la loyauté du chef de la maison d'Este. Mais, placé comme il l'était au milieu d'un cercle d'ennemis qui pouvait au premier mot du roi d'Espagne se resserrer sur lui et l'anéantir, abandonné à ses seules forces par ses alliés, le duc Hercule obéit à l'instinct naturel de la conservation, et peut-être ne convient-il pas de lui reprocher trop sévèrement l'habileté peu scrupuleuse dont il fit preuve en cette circonstance. Les mœurs politiques de cette époque fournissent de si éclatants exemples d'improbité que le petit expédient du duc de Ferrare peut passer presque inaperçu.

Quoi qu'il en soit, le fait était grave et dut donner à réfléchir au cardinal Carafa. La défection des Farnese, la neutralité obstinée de Venise, l'abstention systématique du duc Hercule étaient autant d'échecs pour sa politique. La vaste coalition qu'il avait cru former s'était désagrégée peu à peu et se réduisait maintenant à une alliance entre la France et le Saint-Siège. Par cela même, il est vrai, la partie la plus importante de son œuvre subsistait. Plusieurs éléments de succès faisaient défaut ; mais la condition même du triomphe était acquise, grâce à la coopération, énergique cette fois, de Henri II. Aussi le neveu de Paul IV ne s'inquiéta-t-il pas outre mesure du refroidissement qui ne tarda pas à se manifester dans les relations du duc de Ferrare avec le Vatican. Il ne songeait qu'à faire parvenir au plus vite l'armée française à Rome, où les hostilités avaient éclaté de nouveau.

1. « .... Fatta constare la necessità pur troppo nota che aveva di rimanersi alla custodia delle cose sue, assicurato il cardinal Caraffa, che in ogni occasione, ricercandolo il bisogno e cessando questi sospetti, si sarebbe mosso ancor egli in persona... » (Cf. P. Nores, p. 165.)
2. Cf. *Id.*, *ibid.*

La trêve de quarante jours conclue entre le duc d'Albe et le cardinal Carafa était expirée le 31 décembre 1556 [1]. Le maréchal Pietro Strozzi et le duc de Paliano sortirent aussitôt de Rome pour tâcher de reprendre Ostie. La place, mal défendue par la petite garnison que le duc d'Albe avait laissée à sa garde, se rendit le 14 janvier 1557 [2]. Cet exemple fut suivi par Castel Gandolfo, Marino, Grotta Ferrata, Frascati, Castel San-Angelo, Palestrina. Le 14 février, Vicovaro tombait au pouvoir des Pontificaux, qui massacrèrent impitoyablement les quatre cents hommes de sa garnison. Un mois avait suffi pour obtenir ce double résultat de rétablir les communications de Rome avec la mer et de reconquérir toutes les places des monts Albains et de la Sabine. Aussi la joie était-elle grande à Rome. On promenait triomphalement dans les rues les bannières enlevées à l'ennemi et quatre pièces de canon prises à Ostie [3]. Si le pape avec ses seules forces obtenait de tels succès, que serait-ce quand l'armée française serait arrivée? Paul IV partageait l'enivrement général. Pour faire acte de magnanimité, il mettait en liberté 200 prisonniers espagnols, en leur donnant à chacun six pièces d'or. Mais en même temps il donnait des ordres pour que le procès sollicité par le procureur fiscal contre Charles-Quint et son fils fût commencé sans délai, et projetait de faire publier les pièces du procès dans le monde entier. En présence de l'ambassadeur vénitien Navagero, il exprimait le regret de ne pouvoir les faire traduire en arabe et en turc, afin de les communiquer même aux infidèles. Un tribunal fut en effet constitué. Il se composait du cardinal de Pise, d'un archevêque, d'un évêque, de deux protonotaires, de deux secrétaires, et de l'auteur même de la fameuse protestation du 27 juillet 1556, Alessandro Pallentieri. Un courrier spécial fut expédié au nonce de France, Mgr de Terracine, pour l'informer de cette grave détermination, qu'il devait faire connaître immédiatement au roi [4].

1. Cf. P. Nores, p. 169.
2. Un des chefs qui commandaient à Ostie lors de la reprise de la ville par les Pontificaux, Juan Vasquez, eut la tête tranchée quelque temps après à Bruxelles. (Cf. *Id.*, *ibid.*)
3. Cf. *Id.*, *ibid.*
4. Voir à ce sujet une très intéressante lettre de M. de Selve à Henri II. L'ambassadeur rend compte au roi d'un discours prononcé par le pape en présence du duc de Guise, du maréchal Strozzi, de l'archevêque de Vienne, etc. : « ... Que jusques à présent la nécessité où il s'estoit trouvé et la condition de ses affaires l'avoient contraint à dissimuler beaucoup de choses et user de patience et de silence... ce qui avoit meu Sa Sainteté... de venir aux Trèves et Suspensions d'armes qui avoient été negotiées, pour en tirer le bénéfice du temps et attendre la venüe de mondit

Cependant le duc de Guise et le cardinal Carafa, laissant l'armée s'acheminer vers Rome par la Romagne et la Marche, avaient quitté Bologne pour accourir en poste. Ils entrèrent dans la ville le 2 mars, qui cette année-là se trouvait être jour de carnaval. Guise, immédiatement introduit auprès du pape, fut accueilli avec les plus vives démonstrations d'allégresse. « Je ne pourrais dire à Votre Majesté, écrivait le Cardinal à Henri II [1], le plaisir et le contentement que Notre Seigneur a ressentis de la venue du duc de Guise. Il lui semble que Votre Majesté a choisi pour cette œuvre si sainte et si pieuse, la défense de l'Église, un cavalier justement estimé, tout plein de cette religion et de ces vertus qui conviennent à un vrai chrétien ; tellement que Sa Sainteté compte maintenant sur les meilleurs résultats qu'on puisse souhaiter. » Le pape aurait voulu célébrer des fêtes magnifiques en l'honneur du général français. Le carême l'en empêcha. Il fut au moins donné au duc de Guise d'assister à la cérémonie imposante d'une promotion de cardinaux (15 mars). Cette fois, le chapeau fut accordé à Jean Bertrand, garde des sceaux de France, à Lorenzo Strozzi, frère du maréchal et ami personnel de Guise, à Alfonso Carafa, fils d'Antonio, marquis de Montebello et petit-neveu du pontife, à Antonio Trivulzio, archevêque de Toulon, ainsi qu'à six autres personnages. Il y avait longtemps déjà que Henri II sollicitait la création de nouveaux cardinaux dévoués aux intérêts de la France, afin de prévenir le danger de l'élection d'un pape ami de l'Espagne, le jour où le Saint-Siège deviendrait vacant par la mort de Paul IV. Dès le 23 novembre, il écrivait à son ambassadeur, M. de Selve : « Vous solliciterez toujours Nostre Saint Père, ainsi que je vous donnay charge à vostre partement et que j'en ay plusieurs fois écrit par delà et ay dit de bouche au cardinal Caraffe estant par deçà, à ce que Sa Sainteté s'accommode de faire le plus tost qu'il poura

seigneur de Guise et de son armée........ Il falloit bien regarder et adviser de faire les choses avec toute seureté, et avec telle justification que les procez en pussent aller par tout le monde et en toutes les langues........ De laquelle privation (du royaume de Naples) les causes estoient si grandes, si justes et notoires de toute notorieté de fait et de droit qu'il n'estoit rien plus clair au monde..... » (Cf. Ribier, t. II, p. 678, 679.)

1. On peut lire le texte complet de cette lettre du Cardinal au Roi parmi les *Documents inédits*, à la fin du volume, n° 55. On y voit que le duc de Guise avait été chargé de remettre le collier de l'ordre royal de Saint-Michel au duc de Paliano. Il paraît que le Cardinal attendait mieux de la munificence de Henri II, car voici en quels termes il le remercie : « Ma fidélité et celle de mes frères sera telle que nous pourrons en attendre, j'espère, de la part de Votre Majesté, des faveurs *plus grandes encore, et plus signalées que le don du collier.* »

une création d'un bon nombre de cardinaux [1]. » La promotion du 15 mars 1557 était de nature à satisfaire le roi de France. Sur les dix nouveaux membres du Sacré-Collège, quatre au moins étaient entièrement à sa dévotion, de l'avis même de M. de Selve, son ambassadeur, qui, avec le duc de Guise, avait très habilement mené l'affaire [2]. Quant aux six autres, il était bien certain que le cardinal Carafa ne les avait laissé passer qu'à bon escient.

Cependant l'armée française, qui, après le départ de son général pour Rome, s'était transportée de Bologne à Fermo, dans la Marche, attendait toujours des ordres, et il importait de ne point la laisser dans l'inaction, car le duc d'Albe profitait de chaque jour qui s'écoulait pour travailler avec son activité et sa prévoyance ordinaires à ses préparatifs de défense. Trois mille vieux soldats espagnols lui avaient été expédiés de Barcelone avec de l'argent. Il avait levé trois mille Italiens qui devaient tenir garnison dans les places du littoral exposées à une descente des Turcs. Plusieurs milliers de mercenaires allemands arrivaient à marches forcées. Enfin les principaux barons du royaume convoqués en assemblée solennelle lui avaient accordé un subside considérable [3]. Tout le monde à Rome comprenait qu'il fallait agir au plus vite, sous peine de se heurter à d'insurmontables difficultés.

Bien des causes, malheureusement, firent perdre au duc de Guise un temps précieux. Le pape avait voulu jouer au plus fin avec Cosme de Médicis et venait d'expier cette audacieuse prétention par un cruel échec. Il avait offert au duc de Florence, dont les armements lui donnaient beaucoup d'inquiétude, de marier sa fille à l'un des fils du roi de France. Cosme avait fait grand bruit de cette proposition et déclaré qu'il l'acceptait avec reconnaissance. Paul IV s'applaudissait déjà de ce coup de maître et croyait tout péril conjuré de ce côté, quand on

1. Cf. Ribier, tome II, p. 672.

2. Le pape avait fait beaucoup de difficultés pour la création du garde des sceaux, expressément réclamée par le roi. (Voir Ribier, t. II p. 677, 678.) Henri II voulait qu'un bref spécial de Paul IV permît à son garde des sceaux d'exercer encore son office même après son entrée dans le Sacré-Collège. Le Pontife ne voulait pas y consentir, « alleguant que la dignité cardinale est si grande qu'elle n'admet en compagnie aucun office séculier, et qu'un cardinal ne devroit pas accepter un royaume..... » M. de Selve et le duc de Guise parvinrent cependant à triompher de sa résistance. (Cf. Ribier, t. II, p. 678 et suiv., lettre de M. de Selve au roi, du 8 mars, et au connétable, du 15 mars.)

3. Voir, pour tout le détail des mesures de défense prises par le duc d'Albe, Pietro Nores, p. 167, 168.

apprit tout à coup que Philippe II cédait Sienne au duc de Florence. Cosme atteignait son but. Il n'avait feint de se prêter un moment aux projets du Saint-Siège que pour alarmer le roi d'Espagne [1] et le décider à raffermir par une concession opportune la fidélité chancelante de son plus utile allié. Paul IV était joué. Il avait servi lui-même d'instrument à la fortune du Médicis et frappé d'un coup mortel les espérances de ses neveux, qui avaient un instant songé, comme on l'a vu, à se faire donner cette ville de Sienne, que Cosme tenait maintenant et qu'il entendait bien ne pas se laisser prendre à l'avenir [2].

Cette négociation malheureuse avait un peu fait perdre de vue au Vatican la nécessité d'une offensive énergique contre les Espagnols. En même temps, des germes de mésintelligence commençaient à se manifester entre le duc de Guise et le cardinal Carafa. Ce dernier était fort mécontent que le général français eût osé démandé directement au pape, et sans avoir recours à son intermédiaire, deux places de sûreté pour ses troupes, Ancône et Civita-Vecchia. Son dépit était d'autant plus grand que la première de ces places faisait partie de sa légation de Bologne. Guise soutenait que le Cardinal les avait promises au roi, à Fontainebleau. Le neveu de Paul IV niait énergiquement. « Je tiens copie, disait-il, de tout ce que je négocie, de tout ce que je dis, de tout ce que j'écris. » Et il offrait de montrer ses registres au pape pour lui prouver que l'engagement ne s'y trouvait pas. Il reprochait encore au duc de s'être mis en rapport avec son secrétaire français, de Viart, qui venait de quitter brusquement son service [3], et dont il redoutait fort les indiscrétions [4]. Il soupçonnait que M. de Lansac n'avait

1. « Cosi deludendo l'arte coll' arte ne trasse utilità considerabile, perciocchè questo rumore, ancorche incerto, fu cagione principalissima che s'accelerasse e conchiudesse il maneggio che era in piedi, di dar Siena al Duca Cosimo. » (Cf. P. Nores, p. 179. Cf. aussi *Relation de Giovanni Soranzo*, Relazioni Venete, série I, vol. II, p. 452.)

2. Pour toute cette affaire, voir un très bon récit de Nores, pages 178 et suivantes. L'adresse du duc de Florence est admirablement mise en lumière. — Il n'entra officiellement en possession de Sienne que le 25 juillet, mais la promesse de Philippe avait précédé.

3. Voir *Documents inédits*, n° 59, à la fin du volume, lettre du Cardinal au nonce de France : « Je reste quelque peu étonné de la conduite de Mgr de Guise, qui veut, avant d'aborder aucune entreprise, se faire donner en gage deux des principales places de l'Etat ecclésiastique, à savoir Ancone et Civita-Vecchia. Et ce n'est pas à moi qu'il a confié son dessein, mais à Notre Seigneur....... Le secrétaire qui s'est enfui d'auprès de moi m'a donné beaucoup d'ennui par la trahison qu'il m'a faite de conter mes affaires au duc de Guise..... »

4. Voir *Documents inédits*, n° 60, autre lettre au nonce de France, du

pas été étranger à cette perfidie [1]. La bonne harmonie qui avait jusqu'alors régné entre le neveu de Paul IV et les différents ministres du roi de France commençait insensiblement à s'altérer. Il n'était pas jusqu'à son ancien ami et confident, le duc de Somma, qui ne lui créât maintenant des difficultés. Ce personnage accusait le Cardinal de vouloir se vendre aux Espagnols. Peut-être cette imputation n'eût-elle pas été sans fondement quelques mois auparavant, au moment de l'entrevue avec le duc d'Albe, dans l'île, en face d'Ostie. Au mois de mars, après l'échec et l'abandon complet de la négociation confiée à Mgr Brancaccio, ce reproche n'était plus justifié. Au milieu de ces misérables discussions, on laissait échapper l'occasion favorable d'attaquer l'ennemi.

Enfin, dans les premiers jours d'avril, après un mois perdu sans profit, on se décida à entrer en campagne. Le plan d'invasion ne manquait pas d'habileté. On renonça à pénétrer dans le royaume du côté de San Germano, pour ne pas avoir à se heurter d'abord contre Anagni et Frosinone, qu'on savait fortement occupées par les troupes du duc d'Albe. Il fut convenu que l'armée française se jetterait par une marche rapide à l'est, dans le Picenum (marche d'Ancône) et qu'elle entrerait dans le royaume en franchissant le Tronto, frontière des deux Etats, du côté d'Ascoli [2]. Sans doute on ne l'attendait point par là, et la petite place de Civitella, qu'elle rencontrerait tout d'abord sur sa route, ne serait pas en mesure d'opposer une bien vigoureuse résistance. Malheureusement, au lieu de réunir toutes les forces dans une seule main pour frapper rapidement un grand coup, on crut devoir envoyer dans la Romagne le maréchal Strozzi avec une partie des troupes pontificales, afin de surveiller Cosme de Médicis. On venait de découvrir une dangereuse conspiration tramée par certains officiers de la garnison d'Ancône pour livrer la ville à l'ennemi, et on soupçonnait fort le duc de Florence de n'avoir pas été étranger à ces menées [3].

1er mai 1557. Il le charge de rassurer la reine et tous ses amis de la cour sur les conséquences de la trahison dont il a été victime de la part de son secrétaire.

1. Cf. *Doc. inéd., loc. cit.*

2. On peut lire dans Nores, page 176 et sq., de bonnes considérations géographiques sur le royaume de Naples. Il indique avec beaucoup de clarté les quatre principales routes que peut suivre une armée envahissante venant de l'Etat ecclésiastique, pour y pénétrer.

3. Cf. *Documents inédits*, n° 57, lettre du Cardinal au Roi Très Chrétien : « Pour ne point laisser dégarnies les provinces de l'Etat ecclésiastique, le seigneur Camillo Orsino restera ici, et le maréchal Strozzi ira dans la Romagne pour contenir le duc de Florence. Car nous avons découvert par

Guise dut donc renoncer à emmener Strozzi et le reste des troupes, comme il l'aurait désiré.

Il quitta Rome le 5 avril 1557. Antonio Carafa, marquis de Montebello, partit quelques jours après pour le rejoindre avec le reste des troupes disponibles. On avait au Vatican la plus grande confiance dans le succès de l'entreprise. Cette sécurité se manifesta par de nouvelles provocations à l'adresse de l'Empereur et de son fils. Non content d'avoir déjà révoqué les bulles dites de la Cruzada, qui depuis des années conféraient au roi d'Espagne le droit de prélever un impôt du quart sur les revenus du clergé de son royaume, Paul IV, dans le sein d'un consistoire tenu le jour même du départ de l'armée française, déclara qu'il rappelait tous légats, nonces, collecteurs, ministres quelconques du Saint-Siège résidant sur les terres soumises à l'autorité de Charles-Quint ou de Philippe II [1]. Il proclama nominalement ces deux princes ennemis du Siège apostolique et rebelles [2]. Le jeudi saint, il excommunia solennellement tous ceux qui avaient envahi ou occupaient encore les cités du Patrimoine, en ayant soin d'étendre l'excommunication à tous les complices de cette agression, quelle que fût leur dignité [3]. Enfin, le vendredi saint, il omit à dessein de prononcer le nom de Charles-Quint pendant la messe et de réciter la prière ordinaire pour l'Empereur. « C'était le déclarer pire que les hérétiques, les schismatiques, les Juifs et autres infidèles, pour lesquels la sainte Eglise ne manque jamais de prier en un tel jour [4]. » Il semblait que l'espérance d'un prochain triomphe rendît plus implacable encore l'âme vindicative du pontife.

Cependant le duc de Guise avait traversé la Marche, franchi le Tronto sans obstacle aux environs d'Ascoli, et le 24 avril il se présentait avec son armée sous les murs de Civitella. Déjà son avant-garde s'était emparée des petites places voisines : Campli, qui fut mis à sac et où l'on fit un riche butin, Teramo et Giulia Nova. Sur l'assurance donnée par le marquis de Montebello que les habitants du Napolitain ne manqueraient pas à son approche de se soulever contre la domination espagnole, le duc de Guise voulait d'abord laisser quelques milliers d'hommes sous

les aveux de son secrétaire, qui est prisonnier au château, qu'il a voulu nous enlever en trahison la forteresse d'Ancône.... »

1. Cf. Pietro Nores, p. 182.

2. « ... L'uno e l'altro dichiarò nemici e rubelli della medesima Sede nominatamente. (Cf. *Id.*, p. 181.)

3. « .... Ed ogni altro di qualunque grado o dignità imperiale o cardinalizia..... » (Cf. *Id.*, p. 182.)

4. *Id.*, *ibid.*

les murs de Civitella avec un peu d'artillerie, fournie bon gré mal gré par le duc de Ferrare, et s'enfoncer au cœur du royaume avec le reste de ses forces. Mais il renonça malheureusement à ce plan, dont la hardiesse aurait consterné l'ennemi. Il aima mieux préluder à la campagne par l'enlèvement d'une place importante. Civitella occupait le sommet d'un colline dont la base est baignée par un petit tributaire de l'Adriatique, le Salinello. Des travaux d'art ajoutaient encore à la force naturelle de la position. Une enceinte et des bastions défendaient la ville. Sa garnison, de 12 à 1500 hommes, brave et résolue, avait pour chefs Carlo di Loffredo, fils de cet ambassadeur du duc d'Albe que le pape avait jeté au château Saint-Ange, et le comte de Santa-Fiora, de la vieille famille impérialiste des Sforza. On avait conseillé au vice-roi de ne pas défendre la place. Il jugea avec beaucoup de sens, que si elle pouvait seulement arrêter l'ennemi pendant quelques jours, ce répit lui permettrait d'achever ses préparatifs, qu'il n'avait pas encore tout à fait terminés malgré toute son activité.

Le 1er mai, Guise, ayant fini de reconnaître les abords de la ville, disposa ses dix-sept pièces et fit battre en brèche les remparts sur trois points différents [1]. La place se défendit bravement. Elle n'avait pour toute artillerie que deux petits canons, qu'on transportait d'un endroit à l'autre avec rapidité et qui faisaient beaucoup de mal aux Français. En outre, les assiégés faisaient pleuvoir du haut de leurs murailles une grêle de pierres dont ils avaient rassemblé à l'avance d'immenses provisions. Le duc, projetant de donner l'assaut sur un point où une pluie torrentielle avait effondré les bastions, fit construire une sorte de claie en forme de toit, montée sur deux roues, et à l'abri de laquelle ses hommes devaient approcher des murailles. Mais il fallut renoncer à employer ces machines, trop lourdes pour gravir la pente, ou trop faibles pour résister au poids des pierres énormes dont on les accablait. Un assaut tenté par surprise au milieu de la nuit du 13 mai ne réussit pas mieux. Deux cents hommes d'élite furent tués et deux cents autres blessés.

Le duc de Guise commençait à s'inquiéter de cette résistance acharnée. Les renforts que le cardinal Carafa lui avait promis n'arrivaient pas. Il se plaignit au marquis de Montebello d'être obligé de décimer ses meilleures troupes sans qu'on fît rien à Rome pour lui venir en aide. Le marquis répondit aigrement. Alors le duc, envahi par une violente colère, éclata en

1. Les détails qui suivent sur le siège de Civitella sont empruntés à Pietro Nores, p. 183 et suivantes.

reproches contre le pape, qui ne remplissait pas ses engagements. Et, comme le neveu du pontife répliquait avec hauteur, le général français lui ferma la bouche en l'accusant tout net de faire de scandaleux bénéfices sur la solde des troupes [1] et de ne pas tenir ses compagnies au complet. Montebello, exaspéré par cet outrage, quitta immédiatement le camp et rentra à Rome [2].

Il y trouva le pape et le Cardinal fort mal disposés à l'égard du duc de Guise. On lui reprochait de ne pas se montrer assez docile aux instructions du Vatican, de mettre beaucoup de morgue et de hauteur dans ses relations avec les ministres de Paul IV, de faire trop souvent sentir que son roi était le protecteur du Saint-Siège. Les plaintes du marquis de Montebello, le soin qu'il eut de rapporter toutes les récriminations du général français, augmentèrent encore le mécontentement du pontife et de ses conseillers. Dès lors, la bonne harmonie fut troublée et ne se rétablit jamais. Cependant comme, en dépit de ces dissentiments, on avait besoin des services du duc de Guise, et qu'on redoutait l'effet des plaintes qu'il pourrait adresser en France, il fut convenu que l'on dissimulerait et que l'on ne négligerait aucun moyen de l'apaiser. On fit donc partir en toute hâte pour le camp de Civitella le duc de Paliano et le maréchal Strozzi. Le duc apportait de l'argent, et la promesse que son oncle allait frapper un nouvel impôt sur ses sujets pour lever des troupes [3]. Mais Guise, profondément blessé dans son amour-propre par le malheureux début de la campagne, ne voulut rien entendre. Il recommença ses doléances. Il déclara une seconde fois que le Vatican ne tenait pas ses engagements, qu'on le laissait exposé sans renforts à l'attaque imminente de la nombreuse armée que le duc d'Albe rassemblait pour l'écraser [4]. Et sans se soucier de blesser le duc de Paliano, comme il avait déjà blessé son frère, il donna à entendre que le Saint-Siège était à la veille de trahir le roi de France et que des négociations secrètes avaient été

1. « ... Accusando il medesimo marchese che egli tenesse manco gente di quella si pagava, valendosi degli emolumenti per usi propri... » (P. Nores, p. 188, *ad fin.*)

2. On trouve un détail de plus dans les *Mémoires* de Saulx-Tavannes, maréchal de camp du duc de Guise pendant la durée de la campagne : «... M. de Guise indiscrettement se plaint du pape au marquis Antoine Caraffe, l'injurie et frappe d'un plat d'argent, lequel offensé se retire sans congé...... » (Collect. Petitot, t. XXIV, p. 189, 190.)

3. P. Nores, p. 189, *ad fin.*

4. « .... Non pure il Duca di Guisa s'acchetava, insistendo pure su l'impossibilità di far progresso per questa parte, adducendo avvisi e relazioni sicure della mossa d'un grosso esercito fatto dal Vicere, che non era lontano... » (P. Nores, p. 189, *ad fin.*)

entamées entre Naples et Rome. C'était le duc de Somma, devenu l'ennemi juré du Cardinal, qui avait inspiré à Guise tous ces soupçons. La haine inquiète de cet exilé napolitain croyait voir partout des trahisons. Il avait eu vent de la mission de Mgr Brancaccio à Bruxelles, et depuis il se défiait des neveux de Paul IV, persuadé non sans quelque fondement qu'ils n'avaient jeté le Saint-Siège dans la lutte que pour se faire acheter au besoin par le roi d'Espagne, et qu'à la première concession accordée à leur avidité, on les verrait user de toute leur influence pour déterminer le pape à abandonner la ligue [1]. Il n'avait pas eu de peine à faire partager ses inquiétudes au duc de Guise, déjà prévenu contre le Cardinal, surtout depuis les indiscrétions de ce secrétaire français qui sans doute avait pu l'initier à quelques-unes des intrigues de son maître. Pour calmer les appréhensions du général français, le duc de Paliano dut consentir à se séparer de son jeune fils le marquis de Cavi, qui fut envoyé à Paris comme ôtage [2], sous prétexte que le roi, par amitié pour les Carafa, désirait le faire élever avec ses enfants. Strozzi fut chargé de le conduire en France [3]. Il devait

1. « ... Il cardinal Carafa stimolato dal nunzio Fantucci ad accomodar le cose sue, or che era ricercato e pregato.... cominciava ad applicarvi il pensiero. Il che penetrato dal Duca di Somma, nimicissimo del Re di Spagna e tutto francese, n'avverti Guisa : di che nacque poi tra il cardinal Carafa el Duca di Somma non pure diffidenza, ma alla fine inimicizia scoperta. » (P. Nores, p. 190. Voir aussi *Documents inédits*, lettre du 28 mars 1557, à Cesare Brancaccio, où le Cardinal explique à sa manière les causes de sa rupture avec le duc de Somma.)

2. Cf. *Docum. inédits*, n° 64, lettre de Montmorency au duc de Paliano. Il lui annonce que le roi est très satisfait de la venue de son fils en France et qu'on aura le plus grand soin de sa personne.

3. L'envoi du jeune marquis de Cavi en France avait été stipulé précédemment dans une convention singulière passée entre M. d'Avanson et le cardinal Carafa. Le texte en a été conservé par Ribier, tome II, p. 649. La date qu'il lui assigne (24 juillet 1556) est manifestement inexacte : 1° parce qu'il est question dans cette pièce de la défection des Farnèse, qui ne devint un fait définitivement accompli que le 29 octobre ; 2° parce qu'il est question de villes prises par le duc d'Albe, du serment qu'il faisait prêter par les habitants au Sacré-Collège, faits qui se rapportent seulement aux mois de septembre et d'octobre ; 3° parce que la pièce fut redigée et signée à Rome par les parties contractantes, et qu'à cette date du 23 juillet, l'une d'elles, le cardinal Carafa, était encore en France. Quant à l'époque véritable de la conclusion de ce traité, on ne peut l'établir que d'une manière approximative. Tout d'abord, il faut renoncer à supposer que Ribier ait fait une erreur d'une année et inscrit cet acte sous la date du 23 juillet 1556, au lieu du 23 juillet 1557. Il est en effet manifestement antérieur au 23 juillet 1557, puisqu'il y est dit qu'on enverra en France le marquis de Cavi, lequel s'y trouvait déjà depuis la fin du mois précédent. Il est également antérieur au mois de janvier 1557, puisqu'on y

en outre exposer à Henri II l'état des affaires d'Italie, les dissensions qui avaient éclaté entre son général et les ministres du pape [1], enfin prendre ses instructions.

Ce n'était pas sans motifs que le duc de Guise s'inquiétait de l'approche du vice-roi. Le général espagnol s'avançait en effet au secours de l'héroïque petite place qui lui avait rendu le service de briser le premier élan de l'armée française. Il était résolu à tenter un vigoureux effort pour délivrer la ville qui, en obligeant l'envahisseur à perdre un temps précieux sous ses murs, avait peut-être sauvé le royaume.

Le duc d'Albe avait réuni près de 22 000 fantassins et 2000 cavaliers, sans compter les garnisons laissées dans les principales villes du Napolitain. La force de son armée consistait surtout en un corps de 3000 Espagnols sous Sancho Nardones, et en

trouve cette phrase : « ... duquel estat de Castres Monsieur le duc de Paliano son frère *sera à l'arrivée des premières forces* investi et revestu. » Or le duc de Guise commença à passer les Alpes dans les derniers jours de décembre 1556. On peut donc supposer approximativement que le document en question fut rédigé dans le courant de ce même mois de décembre 1556, probablement au moment du départ du Cardinal pour Venise. — Quant aux matières qu'il contient, elles sont de la première importance. Le Cardinal s'engage à prendre les mesures nécessaires pour mettre entre les mains du roi de France, au cas où le pape viendrait à mourir, Civita-Vecchia, Ancone, Orvieto, Nepi, Civita-Castellana, Pérouse, Bologne et Ravenne, « pour estre disposé par le roy soit au pape futur, s'il voit que bon soit, ou autrement, comme il plaira à Sa Majesté. » En retour, le duc de Paliano serait mis en possession à la première occasion des duchés de Parme et de Plaisance, à la condition d'envoyer son fils unique en France, pour que « Sa Majesté perde l'occasion de penser qu'on luy fasse un semblable tour que luy ont fait nagueres le duc Octavio et le cardinal son frère. » Le marquis de Cavi recevrait en France l'Etat de Bourbonnais ; celui des fils du roi qui recevrait l'investiture du royaume de Naples épouserait la fille du duc de Paliano. Le Cardinal recevrait les évêchés de Cahors, Viviers, la légation d'Avignon et tous les benéfices du cardinal Farnèse en France. En cas de conquête du Napolitain, le roi recevrait Gaëte, que le traité de ligue garantissait au pape.

1. Le maréchal avait aussi reçu la mission d'exposer au pape avant de partir pour la France toutes les doléances du duc de Guise. Elles sont résumées dans une sorte d'Instruction que le duc lui fit remettre et qu'on peut lire dans Ribier, tome II, p. 692. — Parmi les griefs du général français, on trouve : 1° que, à la date du 6 juin 1557, Paul IV n'avait pas encore accordé l'investiture du royaume de Naples à l'un des fils du roi ; 2° qu'il n'avait pas encore chassé du Sacré-Collège un certain nombre de cardinaux « servans effectivement le roy Philippe au fait de la guerre contre le devoir de leur estat et le service qu'ils doivent à Sadicte Sainteté et au Saint-Siège » ; enfin 3° que le Saint-Père avait refusé de mettre un des ports de son Etat entre les mains des Français pour la sécurité de leur flotte. — On voit que le duc de Guise entendait faire payer chèrement au Saint-Siège la protection de son maître.

deux corps d'Allemands comprenant 5800 hommes, commandés par le baron de Feltz et par le comte Alberico di Lodrone. Le reste se composait d'Italiens. Sorti de Naples le 11 avril, le vice-roi expédia ses forces à Sulmone, où elles séjournèrent, pendant qu'il inspectait rapidement les places de l'Abruzze, afin de s'assurer par lui-même que toutes les mesures avaient été prises pour opposer partout une vigoureuse résistance à l'ennemi. Après quelques jours consacrés à ces soins prévoyants, il rentra à Sulmone et dirigea son armée sur Atri. Il y arriva au moment où le duc de Guise tentait un nouvel et infructueux assaut contre Civitella. Le général espagnol lança aussitôt sa cavalerie en avant pour reconnaître l'ennemi. Guise avait de son côté détaché quelques centaines de chevau-légers pour observer les mouvements du vice-roi. Une escarmouche indécise s'engagea entre ces deux troupes [1]. Les Français rentrèrent à leur camp, rapportant la nouvelle que le gros de l'armée du duc d'Albe n'était plus qu'à quelques lieues de Civitella. Guise n'osa pas risquer une bataille contre des forces supérieures. Le 15 mai, vingt-deux jours après son arrivée sous les murs de la ville, il leva le siège. Il exécuta sa retraite sans précipitation, après avoir brûlé tous ses baraquements sous les yeux de l'ennemi, sans laisser derrière lui ni un canon, ni un homme, ni la plus petite partie de ses bagages. Le commandant de la garnison de Civitella voulut inquiéter son arrière-garde. Il reçut une sévère leçon, qui enleva au duc d'Albe tout désir de s'exposer, en poursuivant son adversaire, à quelque retour offensif où l'impétuosité française suppléerait sans doute au nombre. Le duc de Guise put ainsi repasser le Tronto et s'établir dans une forte position défensive aux environs d'Ascoli, sur le territoire pontifical. L'invasion du royaume de Naples avait complètement échoué. L'avortement misérable d'une entreprise dont on s'était promis à Rome tant de gloire et de profit pouvait être attribué moins encore à la prévoyance et à l'habileté du vice-roi qu'aux incompréhensibles lenteurs du général français avant l'entrée en campagne et aux funestes divisions que des torts, peut-être réciproques [2], firent éclater entre le duc de Guise et les Carafa.

1. Tavannes attribue dans ses *Mémoires* la victoire aux Français. (Cf. Coll. Petitot, série I, t. 24, p. 190.)

2. Il semble ressortir d'une lettre de du Bellai que le duc de Guise avait commis des insolences de mauvais goût à l'adresse du pape lui-même, telles que de se rendre à cheval au consistoire, ce qui était contre l'étiquette, et de prendre congé de Paul IV sans lui baiser les pieds. Du Bellai déclare également que c'étaient bien les ministres du roi à Rome qui avaient poussé le secrétaire français du cardinal Carafa à trahir son maître :

Si l'on n'avait point commencé par perdre un mois avant de passer la frontière, si l'on s'était enfoncé hardiment dans le royaume au lieu de s'acharner inutilement contre une place imprenable, si l'on avait agi avec vigueur et ensemble au lieu de récriminer inutilement les uns contre les autres, si le pape avait bien rempli tous ses engagements au lieu de les éluder, peut-être le vice-roi, malgré toute son énergie et toute son activité, n'aurait-il pas été en état de résister aux forces combinées de la France et du Saint-Siège. Un contemporain, habitant le royaume de Naples, écrivait au moment de l'entrée du duc de Guise en Italie : « Si Mgr de Guise marchait droit sur le royaume, Dieu seul sait à qui Naples appartiendrait désormais, au roi de France ou bien au roi d'Espagne, car le duc d'Albe se trouve sans armée et presque sans argent [1]. » Il convient de retenir ces paroles, parce qu'elles permettent de mesurer l'étendue des fautes commises par les alliés.

La nouvelle de la retraite du duc de Guise jeta la terreur dans Rome. Elle fut encore augmentée par l'impôt d'un écu pour cent dont le Pape frappa tous les biens immeubles du domaine ecclésiastique, sans en excepter les fiefs médiats ou immédiats, les trois duchés de Ferrare, de Parme et d'Urbin, et même le royaume de Naples [2]. Il fallait de l'argent pour payer 3000 Suisses qui arrivaient à Rome et que Paul IV qualifiait « d'anges envoyés par le ciel pour le délivrer des injures et de l'insolence des Espagnols [3] ». Ce secours impatiemment attendu n'arriva que le 20 juillet. Leur présence rendit un peu de confiance aux chefs de l'armée pontificale. Le marquis de Montebello et Giulio Orsino, depuis l'abandon du siège de Civitella par l'armée française, n'avaient rien su faire dans la campagne romaine contre Marc' Antonio Colonna qui commandait de ce côté [4], tandis que le vice-roi restait dans l'Abruzze, à Giulia Nova,

« Je reconnais avoir dit à monsieur l'ambassadeur et à Mgr de Vienne, le cardinal d'Armagnac étant présent, à ce qu'il me semble, qu'en continuant à traiter comme on le faisait le cardinal Carafa,.......... en ne cessant de lui créer mille embarras et mille ennemis, on réduirait n'importe quel homme au désespoir. Qu'en persistant dans cette voie on pousserait le Cardinal à faire par pure nécessité des choses dont ne seraient satisfaits ni le roi ni ceux qui les auraient provoquées, et dont le Cardinal serait tout à fait excusé aux yeux de Dieu et des hommes..... » (Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 388, lettre en italien de du Bellai, parmi les *Documents.*)

1. Cf. note 1, au bas de la page 167 de Pietro Nores.
2. Cf. P. Nores, p. 195.
3. Cf. Id., *ibid.*
4. Il est bon de rappeler que Monluc n'était plus à Rome pendant cette période. Il avait été envoyé en Toscane pour ramener de nouveaux secours de Montalcino.

pour surveiller le duc de Guise. Il fut donc décidé à Rome qu'on tenterait avec l'aide des Suisses un vigoureux effort pour ravitailler Paliano. Mais Marc' Antonio, prévenu en temps opportun du dessein des généraux pontificaux, put rassembler à la hâte quelques milliers d'hommes, qu'il tira pour la circonstance des garnisons qu'ils occupaient, et se posta sur la route que devait suivre l'armée ecclésiastique, entre Valmontone et Segni. Un furieux combat s'engagea. Les « Anges » de l'Helvétie firent de leur mieux pour justifier les caresses et les dons qui avaient été prodigués à leurs capitaines par le pape. Mais ils avaient affaire aux Allemands du baron de Feltz et à 1200 Espagnols expédiés à Marc' Antonio par le vice-roi. Les efforts de Giulio Orsino et du marquis de Montebello pour rallier leurs troupes furent impuissants. La prise de Giulio, l'extermination presque totale des Suisses acheva la déroute [1].

Cette défaite avait eu lieu le 27 juillet 1557. La terreur redoubla dans Rome. Paul IV fit preuve au contraire d'une admirable constance. L'adversité n'avait pas de prise sur cette ardente nature. Il déclara qu'il allait ordonner de nouvelles levées en Suisse et que la guerre continuerait. Les dispositions conciliantes qu'il avait un moment témoignées dans le courant du mois de juin [2] étaient déjà évanouies.

Le retour de Pietro Strozzi avec de nouvelles instructions du roi pour son armée d'Italie survint fort à propos vers la même

1. On peut lire un récit détaillé de cette affaire dans P. Nores, pages 201, 202, 203. Il attribue tout l'honneur de la victoire à l'habileté du baron de Feltz et au courage impétueux de Marc'Antonio.

2. Ce revirement éphémère avait été produit par les lettres humbles et repentantes que Philippe II ne cessait de lui faire écrire par sa femme Marie Tudor, « n'ayant osé prendre la hardiesse d'écrire à Sa Sainteté. » Paul IV avait même un jour traité le roi d'Espagne « d'enfant prodigue », au lieu de l'appeler, comme de coutume, « *hérétique, schismatique, fils de perdition et jadis roy*... » M. de Selve, ambassadeur de France, avait aussitôt pris l'alarme et déclaré au connétable de Montmorency dans une lettre du 15 juin que le pape et les Carafa étaient sur le point de faire la paix avec Philippe II. Cette crainte se dissipa rapidement. Dans une nouvelle lettre du 26, M. de Selve dit au roi que le pape vient de lui déclarer « qu'il ne vouloit paix ny accord à quelque condition que ce fust, combien que ledit roy la luy eut offert avec tous les devoirs, soumissions et satisfactions qui se pouvoient désirer, et le preschant partout pour homme endurcy et obstiné à la guerre. » M. de Selve ajoute qu'il avait appris du pape que Philippe II avait fait faire plusieurs démarches par les cardinaux Pacheco et San-Giacomo auprès du Pontife, « s'excusant de n'avoir osé prendre la hardiesse de luy écrire de peur de provoquer Sa Sainteté à ire et courroux ; disans les dits cardinaux, qu'il avoit le plus grand déplaisir et repentance du monde de ce qui avoit esté fait par le duc d'Albe..... » (Cf. Ribier, tome II, p. 693 et sq.)

époque. Le maréchal, qui était à la fois l'ami des Carafa et du duc de Guise, s'était efforcé d'obtenir de Henri II une réponse qui donnât satisfaction à tout le monde. En conséquence, il rapportait à Guise au nom du roi l'ordre exprès de se conformer aux volontés du pape, d'avoir toujours en vue dans ses futures opérations l'intérêt du Saint-Siège. Des secours importants devaient lui être prochainement expédiés. Ainsi Henri II comprimait énergiquement les velléités d'indépendance de son général à l'égard de Paul IV. Mais en même temps il rappelait respectueusement au pontife que le temps était venu d'exécuter sans délai toutes les promesses qu'il avait faites et de tenir ses engagements avec la même fidélité que la France [1].

Des environs d'Ascoli, où il s'était d'abord retiré pour donner un peu de repos à son armée après les rudes fatigues du siège de Civitella, le duc de Guise avait passé à Macerata. Il y était encore, quand le Pape, fort des nouvelles instructions du roi, lui intima l'ordre de se rapprocher de Rome en toute hâte [2], après la défaite infligée par Marc' Antonio Colonna au marquis de Montebello et à Giulio Orsino. Guise obéit à contre-cœur. Pendant le séjour de Strozzi en France, ses relations avec la cour du Vatican ne s'étaient pas améliorées. On en trouve un témoignage dans les lettres écrites à cette époque en France par le cardinal Carafa. Il reproche amèrement au général français d'avoir expédié des secours à son beau-père, le duc de Ferrare, menacé par les armements de ses voisins. Il l'accuse aussi d'avoir licencié une partie de ses troupes italiennes, d'avoir accordé à beaucoup de ses gens la permission de retourner en France. « Les forces de nos ennemis grossissent, écrivait-il au nonce de France [3] ; ils se rapprochent de notre armée, et il pourrait fort bien se faire qu'ils tentassent contre elle quelque coup de main heureux. Tout cela provient de ce qu'on a laissé partir les Italiens qui étaient dans le camp..... Il me paraît fort étrange que le duc de Guise ait laissé licencier les gens du Maréchal... » Et dans une autre lettre [4] adressée à Strozzi pendant qu'il était en France : « Les forces de l'ennemi ont tellement grossi qu'elles sont maîtresses de la campagne, tout cela parce que le duc de Guise a enlevé tout le nerf (snervato) de son armée en expédiant vingt enseignes d'infanterie au duc de Ferrare son beau-père et en délivrant chaque jour des passeports à des cavaliers français

1. Cf. Pietro Nores, p. 204.
2. Cf. Id., p. 205.
3. Cf. *Documents inédits*, à la fin du volume, n° 59.
4. Cf. *Documents inédits*, à la fin du volume, n° 62.

pour s'en retourner chez eux.... » On voit que le neveu de Paul IV faisait peser une lourde responsabilité sur le général de Henri II. Il est certain que ces reproches n'étaient point sans fondement. Depuis l'échec de Civitella, le duc de Guise, blessé dans son amour-propre, mécontent de lui-même et des autres, avait cessé de s'intéresser à l'entreprise dont il avait cependant si ardemment sollicité la direction. Au lieu de prendre exemple de l'infatigable activité du vice-roi, il laissait son armée se consumer dans une inaction stérile. Il n'aspirait plus qu'à mettre fin au plus vite à cette campagne malheureuse. Il eût voulu maintenant guerroyer en Toscane ou dans le Milanais; au lieu d'agir, il boudait.

On comprend que le cardinal Carafa n'eut pas lieu d'être fort satisfait de cette conduite. Déjà, après l'échec de Civitella, il avait laissé échapper devant l'ambassadeur de Venise l'expression de son mépris pour ces batailleurs qui ne savaient pas même prendre une ville. « Et l'on dit pourtant qu'ils sont bons soldats! La vérité, c'est que, là où il ne se trouve pas une cervelle italienne, on ne fait rien de bon [1]! » Sans doute l'ancien condottière regrettait parfois que son titre de cardinal et l'obligation de veiller de près à la politique du Saint-Siège pendant la crise redoutable qu'on traversait, l'empêchassent de prendre le commandement des troupes et de diriger les opérations.

Cependant le duc de Guise, abandonnant Macerata, était arrivé à Tivoli par la route de Spolète. Deux nouveaux échecs essuyés par les Pontificaux avaient obligé le général français à se rapprocher de Rome en toute hâte pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main de l'ennemi. Depuis sa récente victoire, Marc' Antonio Colonna avait fait preuve de tant d'activité et de résolution qu'on pouvait tout craindre de son audace. Rocca de Massimi et Segni étaient maintenant au pouvoir de ses troupes. Segni avait été mis à sac avec des raffinements inouïs de cruauté par les Allemands du baron de Feltz et les Espagnols (15 août 1557). La population tout entière avait été exterminée. Les horreurs du sac de 1527 étaient dépassées par cette épouvantable exécution [2]. Le

1. Dépêche de Navagero du 21 mai 1557 citée par M. de Samm, *Une question italienne* p. 231, note 2 : « E pur hanno riputazione di buoni soldati; ma in effetto si vede che ove non si trova cervello italiano non si fa cosa buona. »

2. « Non fu udita o veduta da molti secoli in qua nell' Italia, strage simile o maggiore di quella.... .. Il presidio restò per la maggior parte trucidato e morto, nè gli inermi cittadini, o' l sesso imbelle, o gli innocenti fanciulli impetrarono perdono....... nè alle sacre vergini maggior rispetto, che alla pudicizia dell' altre donne empiamente e disonestamente violate. » (Cf. P. Nores, p. 207,208.)

vice-roi, à la nouvelle des succès de son lieutenant et du mouvement opéré par l'armée française pour se rapprocher de Rome, quitta aussitôt Giulia Nova. Il se transporta d'abord à Sora, puis à Banco. Son intention était de frapper un coup décisif, en enlevant la forte place de Paliano avec ses troupes unies à celles de Colonna.

Au moment même où il se disposait à exécuter cette entreprise, une terrible nouvelle parvenait à Rome. Un courrier expédié au cardinal Pacheco par M. de Vargas, ambassadeur espagnol à Venise, annonçait le 23 août 1557 que l'armée française qui opérait sur la frontière du nord-est avait été détruite treize jours auparavant par Emmanuel-Philibert de Savoie, près de Saint-Quentin. Le duc d'Enghien était tué; le duc de Montpensier, le maréchal de Saint-André, le duc de Longueville avaient été faits prisonniers. On ignorait encore le sort du connétable de Montmorency [1]. C'était un véritable désastre pour la France. Nul ne doutait que Philippe ne marchât droit sur Paris et n'imposât une paix onéreuse à Henri II dans les murs mêmes de sa capitale.

Ce grand événement, accueilli au camp espagnol avec des transports d'allégresse, causa à Rome une profonde stupeur. L'effroi se joignit bientôt à l'étonnement douloureux qui avait frappé tous les esprits, quand on apprit que le roi de France rappelait en toute hâte le duc de Guise et l'élite de son armée [2]. On savait bien que le général français exécuterait avec empressement les ordres de son souverain, et qu'il était trop mécontent du pape et de sa famille pour retarder d'un seul jour son départ

1. « Monsignor contestabile non si sa ancora s'è morto o priggione... » (Cf. *Docum. inédits*, lettre du card. Carafa au Cardin. Trivulzio, légat à Venise, du 24 août 1557.)

2. Voir dans Ribier, tome II, p. 700, la belle lettre écrite par Henri II au duc de Guise pour lui annoncer le désastre de Saint-Quentin. On y trouve ce mot d'une héroïque simplicité : « Reste à avoir bon cœur et ne s'estonner de rien... » Le roi ordonnait au duc de laisser Monluc avec quelques troupes à la défense des places du Siennois et de revenir immédiatement avec ses meilleurs capitaines et ses plus braves soldats : « Je ne seray point à mon aise que je ne scache que vous soyez en chemin.... il faut que vous fassiés écremer et choisir l'eslite de tout ce qu'il pourra trouver de bons et excellents Harquebuziers.... » Ces troupes devaient revenir par mer sur les galères du baron de La Garde. Les Suisses et la gendarmerie prendraient la voie de terre. — Ribier commet une erreur en assignant pour date à cette lettre le 5 août. La bataille de Saint-Quentin n'ayant été livrée que le 10, fête de Saint-Laurent, le roi écrivait sans doute le 15 au duc de Guise et non le 5. Il lui avait du reste expédié déjà une première dépêche sans instruction pour lui annoncer la nouvelle simplement.

dans l'intérêt du Saint-Siège. De sorte que Paul IV allait se trouver avec ses seules forces en présence d'un ennemi partout victorieux, et d'autant moins modéré dans ses prétentions qu'il ne pouvait douter maintenant de son écrasante supériorité. Depuis la prise de Rome par les bandes de Bourbon, le Saint-Siège n'avait pas eu à traverser de crise plus redoutable. A l'abandon du roi de France, à la menace de l'armée espagnole campée à quelques lieues de la ville, à la détresse financière, à l'inexpérience et à la lâcheté des milices pontificales, à l'affolement de la population, s'ajoutait une autre cause de faiblesse. De profondes divisions avaient éclaté dans la famille de Paul IV. L'union des frères Carafa, ce redoutable triumvirat d'ambitieux sans scrupules, était désormais brisé. Le duc de Paliano ne pardonnait pas au Cardinal d'avoir livré comme otage à Henri II son jeune fils le marquis de Cavi, qu'il aimait uniquement [1]. Dans les premiers jours d'août, une violente discussion entre les deux frères avait failli faire couler le sang. Accablé de reproches par don Giovanni, accusé d'avoir ruiné par ses intrigues l'Italie, le Saint-Siège et la famille Carafa, le Cardinal avait jeté sa barette à terre avec violence et sauté à la gorge de son frère. Celui-ci tirait déjà son épée quand Strozzi, heureusement présent, se jeta entre ces deux furieux et parvint à les séparer [2]. Ils se réconcilièrent en apparence, mais la bonne harmonie ne fut jamais complètement rétablie. Ces discordes funestes augmentaient encore l'isolement du malheureux pontife. Dans ces jours d'épreuve, il n'avait même pas la consolation de trouver à ses côtés, étroitement unis par une même pensée de reconnaissance et de dévouement, ces neveux à la fortune desquels il avait sacrifié son repos et l'intérêt du Saint-Siège.

Cependant le Cardinal travaillait à conjurer le péril. Dès le 24 août, il écrivait au cardinal Trivulzio, légat à Venise, pour lui faire connaître la gravité de la situation et lui recommander d'agir énergiquement auprès de la Seigneurie. « Jugez, disait-il, de l'état dans lequel nous nous trouverons si l'appui de ces seigneurs nous fait défaut! Ce qui n'arrivera pas, j'espère, car ils considéreront que l'intérêt de l'Italie ne s'accommoderait point d'un tel accroissement de la puissance du roi Philippe, et que, si l'Etat ecclésiastique tombait en son pouvoir, l'Etat vénitien ne serait pas en sûreté..... Je vous prie de faire toutes les démarches que vous jugerez à propos pour déterminer cet illustre

1. « Son fils qu'il a entre vos mains, qu'il aime comme son âme ... » (Lettre de M. de Selve au roi, du 6 octobre 1557. Cf. Ribier, t. II, p. 710.)
2. C'est Navagero qui fait connaître ces détails dans une dépêche du 5 août 1557 adressée à la Seigneurie de Venise. Il les tenait de Strozzi lui-même. (Cf. *Question italienne au XVIe siècle*, p. 252, note 1.)

sénat à nous aider, tant en nous fournissant des secours qu'en travaillant à guérir les plaies de l'Italie [1]. » La nécessité d'arrêter par un accommodement quelconque la marche victorieuse du duc d'Albe et de sauver Rome, directement menacée maintenant, s'imposait avec une si impérieuse évidence [2] que le Cardinal se décida à tenter auprès du vice-roi une démarche que le duc de Guise et les ministres de Henri II étaient, d'après les nouvelles instructions de leur maître, unanimes à lui conseiller. Par l'intermédiaire d'Alessandro Placidi, secrétaire du camerlingue Santa-Fiora, il fit proposer les conditions suivantes au général espagnol : l'armée française évacuerait le territoire ecclésiastique dans les dix jours; en retour, l'armée espagnole rentrerait dans le Napolitain et restituerait les places qu'elle occupait. Avec son adresse ordinaire, le neveu de Paul IV, faisant de nécessité vertu, déguisait en concession du Saint-Siège le rappel des troupes françaises par Henri II. Mais le duc d'Albe était trop fin pour se laisser prendre à ce piège. Ce n'était pas au moment où il tenait presque à sa merci l'infatigable ennemi de Philippe II qu'on pouvait l'arrêter par des offres dérisoires. Il renvoya Placidi avec une réponse menaçante : tant que le pape n'aurait pas confessé la faute qu'il avait commise en s'unissant aux ennemis du roi d'Espagne et en faisant envahir ses Etats par une armée étrangère, tant qu'il retiendrait prisonniers tant d'amis et de serviteurs de Sa Majesté, tant qu'il n'aurait pas renoncé à l'alliance des Français, toute tentative d'accommodement était inutile [3]. Non content de rompre brusquement la négociation (24 août), il se mit en marche avec toute son armée et se transporta dans la journée du 25 août de Banco à la Colonna. Il n'était plus qu'à une quinzaine de milles de Rome, et la route était libre. Il ne résista pas à la tentation de donner une sévère leçon à l'allié de Henri II. Dans la nuit même, à la faveur des ténèbres et de la pluie, il poussa jusqu'à la porte Majeure, à la tête de quelques milliers d'hommes d'élite. Mais le Cardinal veillait [4]. Ayant appris de Placidi qu'à son départ tout le camp

1. Cf. *Docum. inédits*, à la fin du volume, lettre du 24 août 1557 au cardinal Trivulzio, n° 65.

2. « ... Non avendo il Papa nè vettovaglie nè danari, nè munizioni, nè sperando più aiuti da altri, ed avendo i nemici potenti, vittoriosi,... sulle porte di Roma.... » (Cf. B. Navagero, *Relaz. Venete*, série II, vol. III, p. 400.)

3. Cf. Pietro Nores, p. 210.

4. Cf. *Documents inédits*, lettre du card. Carafa au card. Trivulzio du dernier jour d'août 1557. — Il raconte l'incident avec beaucoup de modestie : « Les ennemis se sont approchés dans la nuit de vendredi pour escalader les remparts. Mais Dieu béni permit que je me trouvasse là pour prendre les mesures nécessaires et conjurer le péril...... »

espagnol était en mouvement, le neveu de Paul IV devina le projet du vice-roi et prit aussitôt les mesures propres à prévenir une surprise. Il mit sur pied toutes les troupes disponibles, fit allumer partout des torches le long des remparts. Lui-même passa toute la nuit à cheval, courant d'un endroit à l'autre sans prendre un moment de repos [1]. Sa prévoyance fut récompensée. L'ennemi, trouvant la ville pleine de lumière et de bruit, n'osa point tenter le coup de main projeté. Le duc d'Albe donna l'ordre de battre en retraite. On a dit qu'il avait craint de voir tomber sur ses derrières, pendant qu'il donnerait l'assaut, le duc de Guise et Strozzi, qu'il savait campés du côté de Tivoli et qui pouvaient avoir été prévenus de sa marche [2]. Mais il est plus probable que le général espagnol n'avait pas véritablement l'intention d'entrer dans Rome et d'exposer son maître à la réprobation que soulèverait un nouveau sac de la glorieuse cité [3]. Il ne pouvait se dissimuler que la dévotion bien connue de Philippe II s'alarmerait d'une atteinte aussi directe portée à la majesté du successeur de saint Pierre. Lui-même avait des scrupules religieux que ne connaissait point le connétable de Bourbon. Il voulut donc sans doute faire seulement une démonstration qui inspirât au pape et à ses conseillers de salutaires réflexions sur le péril d'une plus longue résistance. On peut invoquer en faveur de cette opinion le grave et impartial témoignage de Navagero. L'ambassadeur vénitien écrivait en effet à la Seigneurie deux jours après l'événement : « Le duc d'Albe a seulement voulu prouver qu'il aurait pu pénétrer dans la ville et démontrer clairement au Saint-Père qu'il suivait une voie périlleuse. Je le répète, sérénissime prince, il serait positivement entré s'il avait voulu forcer la porte [4]. »

Quoi qu'il en soit, Rome était sauvée des horreurs d'une prise d'assaut. Sa situation n'en était guère moins critique. Il fallait

1. « Il Cardinale sempre a cavallo senza prender punto di riposo, correva la città... » (Pietro Nores, p. 211.)

2. Cf. Id., p. 212.

3. Pietro Nores ne veut pas convenir franchement de cette modération du duc d'Albe : « Ritornò alla Colonna, lasciando in dubbio se veramente abbandonasse l'impresa per timore che non gli riuscisse, o per rispetto e per riverenza, come dicono i suoi parziali, che portasse alle mura di Roma. » (Cf. Id., *ibid.*)

4. Citation et traduction empruntée à M. de Samm, *Une question italienne au XVI*e *siècle*, page 258, dépêche de Navagero, du 28 août, vue par l'auteur à la bibliotèque impériale de Vienne, Collection Foscarini, Ms. Z, CLXIII, 6255. Navagero exprime la même opinion presque avec les mêmes termes dans la relation qu'il présenta au Sénat quand il revint de son ambassade. (Cf. *Relaz. Venete*, édit. Alberi, série II, vol. III, p. 398, 399.)

compter maintenant avec un nouvel ennemi, la famine [1]. Co de Médicis et Ottavio Farnèse rassemblaient des troupes,] attaquer le duc de Ferrare, disait-on, mais peut-être bien a pour porter le dernier coup au Saint-Siège. Paul IV, qu 17 août ne voulait encore entendre parler que de guerre e combats [2], commençait à plier sous le coup de tous ces rev Ses conseillers, ses neveux éperdus n'agitaient que des rés tions extrêmes et impraticables. Le marquis de Montel proposait au pape de se retirer à Venise, ou à Avignon, i plutôt à Venise « pour ne pas être au milieu des barbares. Cardinal, furieux de la ruine de toutes ses espérances, se] gnait amèrement des Français. Il avait bien écrit à Hem une lettre de condoléances au sujet de la défaite de Sa Quentin. Il lui avait exprimé le regret de ne pouvoir accc lui-même à la défense du royaume, avec ses frères, touj profondément dévoués à la France [3]. Mais, dans l'intimit ne se souciait pas de dissimuler son dépit. Il déclarait à de ses confidents, Mgr Lodovico Antinori, que le duc de G et Henri II étaient seuls responsables de tous les maux qui cablaient le Saint-Siège, que le départ de l'armée franç arrachait au pape une victoire certaine. « Le duc de G a résolu, sans avoir égard à aucune considération, de pa dans deux jours et de s'embarquer. Il emmène avec lui la grande partie de l'armée et expédie le reste par terre. Ce part nous frappe au cœur, car nous voyons bien qu'il nous rache des mains un triomphe assuré..... Je vous déclare qu monseigneur de Guise, l'ambassadeur et tous ces autres gneurs ne nous avaient pas tant poussés à un accord, s'ils nous avaient pas annoncé l'intention de ramener l'armée France, nous obtenions toutes les conditions que nous auri pu demander ou désirer [4]..... » Plaintes injustes, qui tra

1. « Qui in Roma oltre il timore delle forze nemiche si dubita che s'ha a combattere con maggior nemico e più indomito che è la fame... » (pêche de Navagero du 14 août, citée par M. de Samm, op. cit., p 248, note 2.)

2. « Il Strozzi ritrova Sua Santità ostinata nella guerra tanto che non ardisce dirle parola d'accordo, sendo sicuro che Sua Beatitudine faria cosa alcuna, e perderia la sua gratia. » (Dépêche de Navagero 17 août, op. cit., p. 251, note 1.)

3. Cf. *Documents inédits*, n° 70, lettre au roi, du 5 septembre 15 ... Solo ci duole che questi travagli diquà non siano accomodati di man che noi possiamo spogliati da ogni sospettione, lasciare questo Santo chio, e venire a servire con la propria persona la Maestà Vostra.... »

4. Cf. *Documents inédits*, n° 71, lettre à Mgr Lodovico Antinori, 5 septembre 1557.

saient seulement le dépit de son ambition déçue. L'audace était grande de reprocher au roi de France, menacé jusque dans sa capitale, l'abandon d'une lointaine entreprise, pour laquelle il avait prodigué son argent et ses soldats sans que le Saint-Siège consentît à tenir ses engagements avec fidélité. Au lieu d'exhaler en récriminations iniques la fureur de sa déconvenue, le neveu de Paul IV aurait beaucoup mieux fait de distribuer quelque argent aux malheureux soldats du duc de Guise, réduits à une telle misère, faute d'être payés, que leur général offrait au duc de Ferrare de lui engager tous ses biens pour obtenir cent mille écus, « estant par nécessité le soldat contraint d'aller en chemise et pieds nuds, mandier son pain de ville en ville [1]. » Mais une ambition comme celle du cardinal Carafa ne s'attendrit guère au spectacle des maux qu'elle a causés. A ce moment, il n'y avait place dans son cœur que pour le dépit et la colère. Il sentait la résistance impossible et s'obstinait pourtant à ne pas vouloir céder. Le refus opposé par le duc d'Albe aux propositions de Placidi avait été pour le neveu de Paul IV une humiliation cruelle. Toute cette fougueuse nature se révoltait contre l'idée de demander grâce. Il se faisait dans cet esprit, si maître de soi, si froid et si juste d'ordinaire, on ne sait quelle ébullition de projets insensés. Il poussait le pape à s'enfuir à Venise, lui conseillait de livrer Cività Vecchia, Ancône, Rome même aux Français, pour retenir l'armée du duc de Guise [2]. Il luttait en désespéré contre la force inexorable des événements, qui l'écrasait.

Cependant, comme la raison ne tardait jamais chez lui à prendre le dessus et à dompter les élans irréfléchis de la passion, il comprit bientôt que ces résolutions extrêmes ne remédiaient pas au mal et qu'en les conseillant à son oncle il risquait de ruiner son crédit. Déjà Strozzi commençait à murmurer et l'accusait de compromettre par son obstination les intérêts du Saint-Siège [3]. Le Cardinal consentit enfin à se prêter à un accommodement [4].

Le duc de Florence venait justement de faire savoir qu'il s'em-

1. Lettre du duc de Guise au duc de Ferrare, de Rome, le 4 septembre 1557. (Cf. Ribier, t. II, p. 703, 704.)

2. Il disait à Navagero : « Il papa lo faria per non restare in mano di diavoli, sendo meglio tagliarsi il braccio per conservare il resto del corpo, che per volerlo tenere, perdere il tutto. Vi dico che li darà Civita-Vecchia, Roma e quel che voranno, e Sua Santità si ritirerà in Venetia. » (Dépêche de Navagero du 2 septembre 1557, citée par M. de Samm, p. 262, note 3.)

3. Cf. De Samm, *Une question italienne*, p. 262.

4. Cf. *Documents inédits*, n° 67, lettre du cardinal Carafa au duc d'Albe, du 1er septembre 1557.

ploierait volontiers à la conclusion de la paix entre le pape et le roi d'Espagne. Il avait donné pour instruction à son résident, Averardo de Medici, d'agir dans ce sens auprès de Paul IV et du duc d'Albe. Cosme, ayant tiré de la guerre tout ce qu'il en pouvait attendre, ne désirait plus qu'une paisible jouissance de sa précieuse acquisition, cette ville de Sienne qu'il avait si longtemps convoitée [1]. Son intérêt était de mettre fin à une lutte qui aurait pu en se prolongeant créer de nouvelles complications. D'autre part, le Sénat de Venise offrait sa médiation et faisait plaider à Rome comme à Bruxelles la cause de la concorde. Le Cardinal crut avec raison qu'il obtiendrait des conditions plus favorables en plaçant les premières ouvertures de paix sous les auspices de la République et du duc Cosme. Il écrivit donc à ce dernier, le 3 septembre, pour le remercier de son intervention. Il déclarait que le pape était tout acquis aux idées de conciliation, et que lui-même souhaitait de pouvoir témoigner au duc toute sa reconnaissance [2]. En même temps, il envoya au camp du vice-roi un secrétaire de la Seigneurie, Antonio Franceschi, qui venait d'arriver à Rome avec la mission de préparer les voies à un accord entre le Saint-Siège et l'Espagne. La République avait été déterminée à cette démarche par une communication de l'ambassadeur espagnol. En annonçant au Sénat la victoire remportée à Saint-Quentin, M. de Vargas avait eu soin de déclarer que ce grand succès ne diminuait en rien les dispositions conciliantes de son maître à l'égard du Saint-Siège [3]. La Seigneurie vit dans ces paroles un encouragement à interposer sa médiation et s'empressa de l'offrir. Comme le duc de Florence, elle souhaitait vivement la fin d'une lutte, qui l'obligeait à mettre sa neutralité sous la sauvegarde de coûteux armements.

Franceschi se rendit donc à la Colonna, où était campé le duc d'Albe, tandis que Marc' Antonio continuait le siège de Paliano. L'envoyé vénitien fit un beau discours sur la nécessité de rehausser l'éclat des victoires espagnoles par un acte de sage modération, qui, ne pouvant plus être considéré comme un aveu de faiblesse, serait partout regardé comme une preuve éclatante

1. « ... Al quale per confermarsi nel possesso nuovo di Siena, era profittevole la quiete, e per esser esausto di danari..... » (P. Nores, p. 214.)

2. « Notre Seigneur a conçu la plus vive satisfaction en apprenant le zèle que vous mettiez au service de la paix..... Je m'assure que Votre Excellence rendra justice à ma sincérité et qu'elle s'apercevra que mon amitié et mes services ne sont pas sans utilité... » (Cf. *Docum. inédits*, n° 68, lettre au duc Cosme, du 3 septembre 1557.)

3. Cf. Pietro Nores, p. 213.

de magnanimité. Il sollicita le vice-roi de consentir à une entrevue avec le cardinal Carafa et de s'entendre avec lui sur les conditions d'un accord que l'Italie et le monde entier désiraient ardemment [1]. Le duc d'Albe opposa d'abord quelque résistance. Il ne se souvenait pas sans amertume de la façon dont il avait été joué par le Cardinal dix mois auparavant, lors de l'entrevue qui devait avoir lieu à Grotta-Ferrata. Mais Franceschi lui fit observer que les temps étaient bien changés, qu'il était honorable de vaincre un adversaire par la générosité comme par le courage, enfin que son gouvernement souhaitait vivement la fin des hostilités [2]. Le résident florentin Averardo de Medeci joignit ses instances à celles de l'ambassadeur vénitien. Le duc d'Albe finit par céder et consentit à se rencontrer à Palestrina avec les représentants du Saint-Siège.

En conséquence, le lendemain 8 septembre 1557, les trois cardinaux Carafa, Santa-Fiora et Vitelli se rendirent à Palestrina, où ils trouvèrent le vice-roi, et de là à Cavi. Dès la première conférence, on se mit d'accord sans beaucoup de contestations sur les principaux points du traité. Mais, quand il s'agit de régler la question de Paliano, les difficultés commencèrent. Par un bref daté du 8 septembre, le pape avait conféré à son neveu les pouvoirs les plus étendus [3]. Toutefois il avait exprimé auparavant cette réserve formelle que Marc' Antonio Colonna ne

1. Cf. Pietro Nores, p. 213.

2. M. de Samm a eu la bonne fortune de pouvoir consulter à la Bibliothèque impériale de Vienne le Ms. 6025 du fonds Foscarini, qui contient les rapports adressés de Rome à la Seigneurie par Franceschi. — Voici un passage cité par lui : « Sono (disait le duc d'Albe) più che mai pronto ad acquetarmi con Sua Santità...... Non voglio altro se non che Sua Beatitudine faccia proprio quello che è officio di Vicario di Cristo, cioè perdonere a quelli che pretende che l'habbiano offeso...... altrimente, mi parebbe non far pace, mà più presto una sospensione d'armi, che fusse per durare fino a tanto che tornasse bene a Sua Santità di fare qualch' altro tratto a danno delle cose di Sua Maestà.... » (Cf. *Une question italienne au* XVI[e] *siècle*, p. 267, note 1.)

3. Le seul auteur qui donne le texte même du bref délivré par Paul IV à son neveu le 8 septembre 1557, est l'annaliste Natale Conti. Ce bref conférait au Cardinal de véritables pouvoirs discrétionnaires, comme on en peut juger : «.......... Tibi etiam secundum carnem nostro nepoti, qui mentem et intentionem nostram optime nôsti, et cujus fidem, prudentiam, diligentiam, et probitatem in pluribus arduis hujus Sanctæ Sedis negotiis jam diù plane cognovimus........ pacem et concordiam nomine nostro tractandi, et quamcumque capitulationem et pactionem ineundi aliave in præfatis necessaria et opportuna, et quæ nos ipsi, si præsentes adessemus, facere possumus, faciendi et exequendi plenam et liberam apostolica auctoritate per præsentes concedimus facultatem et potestatem......... » (Cf. Natale Conti, lib. X, édit. de Strasbourg, 1612, p. 236-237.)

serait en aucun cas compris dans la capitulation[1] à intervenir, et que le principe d'une restitution de Paliano à son ancien maître devait être écarté sans discussion. Après la bulle d'excommunication lancée contre la famille Colonna et la confiscation solennelle de l'Etat de Paliano au profit de l'aîné de ses neveux, Paul IV ne pouvait consentir à un acte qui eût été une humiliation pour lui-même et une disgrâce pour don Giovanni. D'autre part, le vice-roi faisait de cette restitution de Paliano la condition essentielle de tout accommodement. Il voulait récompenser la fidélité de Marc' Antonio et lui témoigner sa gratitude pour les brillants services qu'il avait rendus à la cause espagnole pendant toute la durée de la campagne. En même temps, il ne désespérait pas de voir passer un jour ce fief important entre les mains de don Garcia de Tolède, son parent. L'héritage de Marc' Antonio, qui n'avait pas de fils, pouvait vraisemblablement échoir à don Garcia, uni à l'excommunié par les liens du sang[2]. Pour tous ces motifs, le duc d'Albe réclamait impérieusement Paliano, et laissait entrevoir qu'un refus entraînerait la rupture de la négociation.

Pour en finir, on en vint à un compromis. Tous les points qui n'étaient l'objet d'aucune contestation furent immédiatement réduits en articles de traité et formèrent une convention spéciale :

I. Le duc s'engageait à faire au nom de son maître, en signe d'obéissance et d'humilité, toutes les soumissions que réclamerait le Saint-Siège. — II. Le pape rendait ses bonnes grâces au roi d'Espagne. — III. Le pape abandonnait l'alliance du roi de France et s'engageait à observer désormais la neutralité. — IV. Restitution par le roi de toutes les terres, places, forteresses appartenant au Saint-Siège. — V. Restitution réciproque de l'artillerie enlevée par les deux parties. — VI. Rémission de toutes les peines spirituelles ou temporelles prononcées par le pape contre les partisans ou serviteurs du roi d'Espagne, quelle que fût leur condition, ecclésiastique ou séculière. Etaient expressément exclus de cette amnistie : Marc' Antonio Colonna, Ascanio della Cornia, le marquis de Bagno. — VII. Paliano

1. La principal difficolta.... erà intorno la persona del Signor Marc Antonio il quale per modo alcuno il Papa non voleva che si comprendesse nelle capitolazioni, ne condiscendere a restituirgli Paliano... » (Cf. Pietro Nores, p. 215.)

2. « Dice (Paul IV) : questo negotio e difficilissimo per causa del Duca d'Alva che non era buon istromento a fare questa pace, perche oltre alterezza e superbia sua era interessato per il parentado che haveva don Garzia di Toledo suo Germano con M. A. Colonna, solo e senza figliuoli, che quel stato potesse cadere in lui.... » (Extrait d'un rapport de l'envoyé vénitien Franceschi à la Seigneurie, cité par M. de Samm, p. 265-266.)

serait remis entre les mains de Bernardino Carbone, choisi comme dépositaire par les deux parties et qui devrait prêter serment de fidélité au pape, ainsi qu'à Philippe II [1].

Le texte de ces articles fut porté à Rome le 9 septembre par l'évêque de Pola, pour être soumis au pape. Paul IV les accepta sans objection. Ces conditions obtenues d'un ennemi vainqueur, campé aux portes de Rome, étaient trop avantageuses pour que le pontife ne s'en déclarât pas satisfait. La dernière clause, relative à Paliano, était bien un peu ambiguë. Pourquoi remettre Paliano entre les mains d'un tiers, au lieu de régler définitivement une question qui touchait de si près aux intérêts de la famille Carafa? Paul IV s'en étonnait peut-être un peu; mais il avait une si grande confiance en la sagesse et l'habileté de son neveu qu'il vit seulement dans cet article un expédient destiné à triompher des dernières résistances du vice-roi, une transition prudemment ménagée pour préparer l'entrée en possession du nouveau duc de Paliano. Il approuva donc la convention et en renvoya aussitôt le texte à Cavi pour recevoir la signature des deux plénipotentiaires.

Dans l'intervalle, le duc d'Albe et le Cardinal avaient pris la résolution de rédiger une seconde convention destinée à rester secrète, et d'y régler définitivement la question de Paliano, toujours en litige, malgré la prétendue solution que les négociateurs avaient feint de lui donner dans le premier traité. En voici les clauses [2] : I. On mettra dans Paliano un gouverneur investi de la confiance des deux parties, ou bien on démantellera la place, selon que le Roi Catholique l'ordonnera. — II. Si l'on adopte le parti de la démanteler, celui qui la possèdera n'aura pas le droit de la fortifier, tant que Sa Majesté n'aura pas donné au duc de Paliano une compensation suffisante. — III. S'il venait à naître quelque contestation au sujet de cette indemnité, le différend sera soumis à l'arbitrage de la république de Venise, dont le jugement sera considéré comme souverain par les deux parties. — IV. La compensation reçue, la place sera démantelée et le duc de Paliano la cédera à celui que Sa Majesté Catholique aura choisi pour en être possesseur, pourvu qu'il ne soit ennemi ni de Sa Sainteté ni du Siège apostolique, et qu'il ne soit point flétri du titre de rebelle. — V. Sa Majesté devra donner l'indemnité dans le délai de six mois; sinon le gouverneur choisi par les deux parties comme dépositaire de Paliano

1. Cf. Pietro Nores, p. 215,216. Il donne la forme même dans laquelle furent rédigés les articles.
2. Cf. Pietro Nores, p. 216-217.

démantellera la place et l'évacuera en la remettant au duc de Paliano. — VI. Pour meilleure et plus ample confirmation de ce traité, et pour donner au roi une preuve indubitable de son dévouement, le cardinal Carafa devra dans le délai de quarante jours partir pour aller trouver à Bruxelles Sa Majesté Catholique.

Telles étaient les clauses de cette fameuse convention secrète, qui a provoqué tant d'appréciations diverses parmi les historiens, et dont aujourd'hui même le véritable caractère ne peut être établi d'une manière tout à fait sûre. Le mystère dont cet acte important fut d'abord entouré par ses auteurs n'a pas encore été si bien pénétré qu'un peu d'obscurité ne l'enveloppe toujours. Quelle fut la pensée du Cardinal? Quelles considérations le décidèrent à rédiger à l'insu de son oncle un traité qui l'exposait au courroux du vieillard? Quel intérêt assez puissant lui inspirait cette incroyable audace d'accomplir un acte qui mettait son crédit à la merci d'une indiscrétion [1]?

1. On croit devoir adopter ici l'opinion des écrivains qui affirment que la convention secrète fut ignorée de Paul IV lors de sa rédaction. Cette opinion réunit la pluralité, mais non pas la totalité des témoignages, il faut bien le dire. — Pietro Nores (p. 215) dit expressément : « Bien que le pape fût au courant de tout, il ne voulut cependant jamais laisser paraître qu'il eût connu ou approuvé la seconde convention.... » Il répète la même affirmation p. 217. — Le jésuite Pallavicino est du même avis (Cf. *Storia del concilio....* lib XIV, cap. 4). Pour cet auteur, la question ne saurait être douteuse. Non content de la trancher comme son devancier Nores dans le sens de l'affirmative, il ajoute au texte de son ouvrage deux notes où il déclare avoir eu sous les yeux des documents, et spécialement des lettres du duc de Palliano, prouvant que le pape était instruit de tout, mais que, par orgueil, il voulut paraître ignorer la capitulation secrète. Mais, d'autre part, plusieurs écrivains très recommandables sont d'une opinion tout à fait opposée, et leur jugement, appuyé sur des textes précis, réfute et confond les affirmations sans preuve de leurs contradicteurs. Cesare Campana, auteur d'une *Vie de Philippe II* et contemporain de ce prince, déclare tenir de deux amis du cardinal Carafa que la capitulation secrète avait été cachée au pontife (Cf. Cesare Campana, partie II, lib. IX, p. 23). Giuseppe Orologi, auteur d'une *Vie de Camillio Orsino* imprimée en 1565, déclare que Camillo tenta « de réconcilier le cardinal Carafa et ses frères avec le pape en s'efforçant d'apaiser le ressentiment qu'il avait conçu de ce que le Cardinal et le duc de Paliano avaient, sans sa participation, consenti à certaines conditions de paix. » (Cf. Orologi, *Vita di Camillo Orsino*, p. 128.) Le Père Théatin Antonio Caracciolo cite une lettre du duc de Paliano à son frère, où il est dit en propres termes : « Bien que Notre Seigneur ait cherché à cacher la cause de son ressentiment, bien des signes me font croire que rien ne l'a plus excité contre nous que cette capitulation secrète conclue par Votre Excellence avec le duc d'Albe... » (Cf. Caracciolo, *Vita di Paolo IV*, Ms. LIV, 48, Bibliot. Barberini, livre IV, chap. 5.) De plus, on a trouvé à Rome le texte complet d'une nouvelle lettre du duc de Paliano au Cardinal, déjà citée en partie par Bromato, et qui porte cette déclaration très explicite : « L'indignation

Paul IV avait déclaré qu'il ne voulait pas entendre parler d'une cession de Paliano. D'autre part, le duc d'Albe n'avait point dissimulé qu'il ne consentirait jamais à laisser ce fief important, situé presque sur la frontière du royaume de Naples, entre les mains d'un ennemi des Espagnols. Le Cardinal connaissait l'inflexible opiniâtreté de son oncle. Nul espoir qu'il consentît à céder. Dans cette affaire de Paliano, il croyait que son honneur même était en jeu. Cependant la paix était nécessaire, indispensable. Le duc de Guise allait partir. Il n'y avait plus de pain dans Rome. On était à la merci du duc d'Albe. Etait-il prudent de l'irriter par une nouvelle rupture des négociations? Quelles conditions ne prétendrait-il pas imposer ensuite? Ne valait-il pas mieux se plier en temps opportun aux exigences de la situation et, au lieu de tout perdre par un acharnement aveugle, sauver grâce à quelque adroit expédient la fortune compromise des Carafa. Le moment était-il bien choisi pour déclarer qu'aucune transaction n'était possible au sujet de Paliano, quand Paliano, assiégé, bloqué, était à la veille de tomber au pouvoir de son ancien maître? Quel avantage aurait-on tiré de cette obstination insensée, quand Marc' Antonio serait rentré en possession de son Etat et qu'il ne resterait plus au duc de Paliano que le vain hochet d'un titre? Tous les scrupules que pouvait inspirer au Cardinal l'accomplissement d'un acte aussi grave que la conclusion d'un traité secret disparurent devant ces considérations. Il ne s'inquiéta pas de savoir s'il ne trahissait pas ainsi la confiance que son oncle avait mise en lui. Les ambitieux de cette trempe ne connaissent point ces préjugés de vulgaire honn teté. Il ne se laissa pas non plus arrêter par la crainte des conséquences de cette audacieuse résolution. Que pouvait-il redou-

du pape contre nous a été causée par la capitulation secrète......... » (Bibliothèque Casanatense, Ms. E, III, 30. Cf. *Docum. inédits*, n° 96, à la fin du volume.) En présence d'un tel ensemble de preuves, on croit devoir rejeter l'opinion de Pietro Nores et de Pallavicino, et adopter de préférence celle des auteurs précités, que corrobore le grave témoignage de Bromato. (Cf. *Vita di Paolo IV*, lib. X, cap. 12, et surtout cap. 19, note A de la page 425, au tome II.) — Voir encore *Archiv. Storico Italiano*, tome XII, page 426. Le Cardinal lui-même déclare dans une Instruction à un de ses agents que le pape : « non aveva notizia intera delle cose passate ». Enfin, pour ajouter encore à l'évidence de cette démonstration de l'erreur commise par P. Nores et Pallavicino, on citera ce passage d'une lettre écrite au cardinal Carafa par son neveu, Alfonso, fils du marquis de Montebello, dans le courant de mars 1557 : « E perche Sua Beatitudine *non ha fin hora notitia alcuna della capitulazione secreta*, non è parso ne anco bene farli intendere... » (Cf. *Docum. inédits*, n° 78, lettre extraite du Ms. XX, VI, 55, de la Casanatense.) Aucun doute ne peut subsister après un témoignage aussi formel.

ter? N'était il pas tout-puissant auprès du pape? Depuis deux ans qu'il était arrivé au pouvoir, il avait si bien pris l'habitude de régner sous le nom du pontife, qu'il ne redoutait plus aucune révolte de cette volonté esclave de la sienne. Il avait maintenant cette confiante sécurité des aventuriers heureux. Grisé par sa fortune, il oubliait le néant d'où il était sorti et ne daignait plus songer que ce vieillard, qui l'en avait tiré, pouvait d'un mot l'y précipiter de nouveau. D'ailleurs il avait pris ses précautions: Paul IV vivait entouré de ses créatures et de ses amis. Quiconque était soupçonné de nourrir quelque secrète hostilité contre le Cardinal ou ses frères, se voyait impitoyablement chassé du Vatican [1]. Il avait toute une police secrète, pour veiller sur son crédit et prévenir les révélations importunes, les dénonciations dangereuses. Comme ces agents obscurs étaient directement intéressés à la grandeur d'un maître qui les payait généreusement, leur zèle et leur dévouement étaient à toute épreuve. Pour plus de sûreté, comme il savait bien que l'existence d'une convention secrète finirait tôt ou tard par être divulguée, il répandit discrètement le bruit que le pape la connaissait, tout en affectant de l'ignorer, pour avoir l'air de ne céder sur aucun point. Il serait donc imprudent et dangereux de lui en parler, car on blesserait au vif son orgueil et ses instincts de gloire [2]. Plus tard, quand le moment serait venu de recevoir l'indemnité promise en échange de Paliano, alors le Cardinal se proposait d'instruire le pontife, avec tous les ménagements que comportait une révélation aussi délicate, de manière à éviter tout éclat. Il avait six mois pour le circonvenir, pour habituer doucement son esprit à cette idée d'un abandon du fief confisqué aux Colonna, pour préparer son consentement. C'était plus de temps qu'il n'en fallait pour venir à bout de toutes les résistances du vieillard. Songerait-il seulement encore à Paliano dans six mois? Ne pouvait-on pas espérer que cet esprit mobile et inquiet, aussi

1. « Le cardinal et les autres neveux tenaient beaucoup de gardes au pont Saint-Ange, à la porte du Vatican et dans les antichambres du pape, afin que nul ne pût entrer qui l'instruisît de ce qu'ils voulaient tenir secret...... Personne n'obtenait audience du pape sans la permission du Cardinal lui-même, ou du duc de Paliano en l'absence de son frère.... » (Cf. Bromato, *Vita di Paolo IV*, lib. X, cap. 20, tome II, p. 435.) Voir aussi les plaintes de l'ambassadeur vénitien Mocenigo sur la difficulté qu'il éprouvait à obtenir audience du pape. (Cf. *Relazioni Venete*, série II, vol. IV, page 49.)

2. C'est ce bruit répandu par le Cardinal qui a été recueilli plusieurs années après par Pietro Nores et qui lui a fait dire, sans preuve, que le pape connaissait le traité secret. Voir la longue note consacrée plus haut à la discussion de cette opinion.

prompt à concevoir des projets nouveaux qu'à les abandonner, aurait à cette époque tourné vers quelque autre objet les ardeurs de sa fiévreuse activité? La suite de cette histoire prouvera que le Cardinal se trompait. Mais le raisonnement était si spécieux qu'il emporta ses dernières hésitations. Et le traité secret fut rédigé.

Il ne restait plus qu'à obtenir le consentement du principal intéressé. Car, si le duc de Paliano refusait de souscrire à l'expédient imaginé par son frère, s'il menaçait de se plaindre au pape, toute la négociation était à recommencer. Le Cardinal lui expédia donc en toute hâte son collègue Vitelli, qui était dans le secret, pour lui expliquer la situation et enlever son adhésion. Vitelli se rendit à Rome, sous couleur d'annoncer que toutes les difficultés étaient désormais aplanies. « Saint-Père, la paix est faite, » dit-il en entrant dans la salle où dînait Paul IV. Le pape se leva, se découvrit et répondit à haute voix : « Béni soit Dieu qui m'accorde une faveur que j'ai toujours souhaitée plus que chose qui soit au monde [1] ! » Pendant que la bonne nouvelle se répandait du Vatican dans la ville, où le peuple éclatait aussitôt en transports d'allégresse, Vitelli se rendit auprès du duc de Paliano. Celui-ci venait précisément d'apprendre que le duc de Guise avait résolu de partir le lendemain même, avec son armée, pour se conformer aux ordres pressants de Henri II [2]. Cette circonstance ne fut pas indifférente au rapide succès de la mission de Vitelli. Le duc comprit qu'il se vouait à une ruine certaine en refusant de transiger sur la question de Paliano, et qu'il était bien heureux encore d'obtenir la promesse d'une indemnité en échange de son duché, dont il pouvait être sous peu dépouillé par la force des armes, sans compensation d'aucune espèce. Il se hâta donc de répondre à son frère qu'il ratifiait, sous la réserve d'une légère modification dans la forme d'un des articles, toutes les mesures prises dans l'intérêt commun [3]. Il paraît à peu près certain que le Cardinal avait poussé la duplicité jusqu'à faire croire au duc de Paliano lui-même, et peut-être à Vitelli, que le pape connaissait le traité secret, mais que, par fierté, il voulait feindre aux yeux de tous d'en ignorer l'existence [4]. Quoi qu'il en soit, Vitelli, arrivé à Rome le

1. Cf. Pietro Nores, p. 217.
2. Id., p. 218.
3. Id., ibid.
4. « Sembra che il Cardinale Carafa dasse da intendere al Fratello, che il Papa erane informato, ma che non voleva per suo maggior decoro comparir tale, e che però avrebbe avuto a sdegno se qualcheduno gliene parlasse come credendolo consapevole. » (Cf. Bromato, lib. X, cap. 12.) Ce

12 septembre, en repartit le 13 pour Cavi, et le lendemain 14 les deux conventions furent signées. La convention officielle portait, outre les noms des deux plénipotentiaires, les signatures de Santa-Fiora et de Vitelli. Quant à la convention secrète, elle fut seulement souscrite par le cardinal Carafa et le duc d'Albe[1].

Ainsi, la paix était faite, juste un an après l'ouverture des hostilités. Cette guerre avait accablé les malheureuses populations de l'Etat ecclésiastique d'innombrables calamités. Entreprise par le pape avec beaucoup de légèreté, sans autre cause que d'aveugles ressentiments unis à l'ambition malsaine d'enrichir sa famille, cette triste aventure avait été fertile en déboires pour tous ceux qu'elle avait séduits d'abord. Le roi de France avait compromis par la rupture de la trêve de Vaucelles son renom de loyauté. Il avait dépensé beaucoup d'argent sans aucun fruit, et tout récemment il venait de s'attirer un épouvantable désastre, qui ouvrait la France à l'invasion étrangère. Le duc de Ferrare, engagé dans la même entreprise, regrettait maintenant, comme Henri II, de s'être laissé abuser par les dangereux artifices de l'homme qui avait dressé tout le plan de cette malheureuse coalition, le cardinal Carafa. Menacé à la fois par le duc de Parme et par le duc de Florence, Hercule d'Este était maintenant réduit à trembler pour son État [2]. Le Saint-Siège sortait de la lutte avec honneur en apparence, mais appauvri, épuisé, déconsidéré. Le joug espagnol que Paul IV avait voulu secouer était plus solidement que jamais rivé sur l'Italie. Toutes les fureurs du Pontife, toutes ses menaces aboutissaient à une éclatante démonstration d'impuissance. Quant aux Carafa, ils ne recueillaient de leur turbulence et de leurs intrigues qu'une immense déception. Giovanni, l'aîné, devait se contenter d'une promesse d'indemnité; Carlo, le cadet, n'avait gagné dans toute cette aventure que deux misérables évêchés en France. Le plus heureux était encore Antonio, qui gardait les biens extorqués aux comtes de Bagno. Tous trois s'étaient compromis par leur avidité sans scrupules, leurs menées ténébreuses. Surveillés et redoutés par les princes comme perturbateurs de la paix de l'Europe, ils avaient soulevé dans le peuple de Rome des haines inexpiables

passage important explique comment Pallavicino peut avoir vu des lettres où le duc de Paliano semblait croire que Paul IV connaissait la capitulation secrète. — Voir la longue note consacrée plus haut à ce sujet.

1. Cf. Bromato, lib. X, cap. 12.

2. « Sire, mondit sieur le Duc est fort menacé d'avoir la guerre et toutes les forces du duc d'Albe sur son Estat, avec celles des ducs de Florence et de Parme.... » (Lettre de M. de Lodève à Henri II, du 23 septembre 1557. — Cf. Ribier, tome II, p. 704.)

contre leur famille, préparé tous leur disgrâce, et deux d'entre eux leur perte.

.Comme il arrive après l'avortement des entreprises qui ont excité de grandes espérances, les membres de la ligue se séparaient fort mécontents l'un de l'autre. Le duc de Ferrare accusait tout le monde de l'avoir trahi : on lui répondait qu'il n'avait pas tenu ses engagements. Le pape boudait la France : et les ministres de Henri II ne se faisaient pas faute de déplorer hautement l'intervention de leur maître en sa faveur [1]. L'entrevue du pape avec Guise quelques jours avant le départ définitif du général français (19 septembre [2]) avait été d'une extrême froideur. Comme Paul IV, emporté par le ressentiment, s'était oublié jusqu'à dire en public que le général français n'avait « ni défendu l'Eglise, ni servi son maître, ni rien fait pour sa propre gloire », Guise, exaspéré de ces injustes reproches, avait dirigé les plus violentes attaques contre les neveux du pontife. Puis il s'était retiré dans la maison de Strozzi, hors de la ville. Trois jours après, le duc d'Albe, étant venu à Rome pour faire acte d'humilité et d'obéissance auprès de Paul IV, avait été reçu avec les plus vives démonstrations de bienveillance [3], ainsi que son jeune fils qu'il avait amené pour baiser les pieds du pape [4]. Le cardinal Carafa lui avait offert dans ses appartements un repas splendide. Le pontife avait voulu l'avoir également à sa table avant son départ. Il lui avait accordé la mise en liberté de tous les serviteurs du roi d'Espagne encore retenus dans le château Saint-Ange, Camillo Colonna, Giuliano Cesarino et une foule d'autres. Enfin il voulut qu'un envoyé spécial, nommé nonce apostolique à cet effet, portât de sa part à la femme du vice-roi la rose bénite, suivant l'usage, le quatrième dimanche de carême. Tous ces symptômes indiquaient que les derniers événements avaient opéré dans les dispositions de Paul IV un revirement complet et que la politique du Saint-

1. Voici de quelle façon caractéristique l'évêque de Lodève annonçait à Henri II l'accord conclu entre le pape et le duc d'Albe : « Sire, enfin l'accord de Rome a esté fait, et Votre Majesté en aura veu les particularitez, mais par adventure non pas toutes les secrètes intentions et résolutions prises entre le duc d'Albe et le cardinal Caraffe. Quoy qu'ils fassent, quant à moi, Sire, je l'entend de cette façon, que tout le pis qu'ils sçauroient faire est tout le mieux qui vous sçauroit advenir, pour vous faire une bonne fois résoudre à ne vous plus fier en eux pour l'advenir...... » (Cf. Ribier, tome II, p. 704.)

2. Cf. Pietro Nores, p. 219

3. Fu con paterna tenerezza ricevuto e udito dal Papa.... (Cf. Pietro Nores, p. 220.)

4. Cf. Id., p. 219, note 1.

Siège allait bientôt subir d'importantes modifications. Les
de Philippe II, le vieux parti impérialiste, si durement t
naguère, commençaient déjà à relever la tête. Un contemp
écrivait : « Une transformation subite a fait que Rome
cour ont passé du parti de la France à celui de l'Espagne[1]

Il ne se trompait point. Avec la paix du 14 septembre
c'est bien une nouvelle période du pontificat de Paul IV
commence.

1. Cf. Pietro Nores, p. 220, note 1. Extrait d'un *Diario* du temps.

CHAPITRE XIX

CARAFA SE FAIT CLIENT DE PHILIPPE II

Politique nouvelle du cardinal Carafa. — Il abandonne le parti de la France et se rapproche des Espagnols. — Il se fait envoyer auprès de Philippe II en qualité de légat. — Ses intrigues avec le duc d'Albe, le duc de Florence et le duc de Parme. — Sa légation en Flandre. — Affaire de Bari et de Rossano. — Hostilité des ministres espagnols contre le Cardinal. — Leurs efforts pour le perdre dans l'esprit de Philippe II et ébranler son crédit auprès du Pape. — Issue malheureuse de la légation et retour du Cardinal à Rome.

La paix du 14 septembre 1557 devait faire époque dans la vie du cardinal Carafa. Jusqu'à ce jour, il avait considéré le roi de France comme l'instrument nécessaire de sa fortune. Il avait jeté le Saint-Siège entre les bras de Henri II, dans l'espoir que cette alliance assurerait la grandeur de sa maison. Ses premières négociations avec les ministres français à Rome, ses menées pour entretenir et irriter encore les vieilles rancunes de son oncle contre les Impériaux, ses intrigues auprès du duc de Ferrare, ses efforts pour obtenir la rupture de la trêve de Vaucelles et reconstituer la ligue contre les Espagnols, tous ses actes, toutes ses paroles depuis le mois de juin 1555 trahissent la même pensée. Durant cette période de plus de deux années, toute sa conduite n'est que le développement logique du plan hardi qu'il avait osé concevoir. Dès le premier jour, il en poursuit l'accomplissement avec la persévérante et tenace énergie des grands ambitieux, sans se laisser arrêter par les obstacles ni décourager par les déceptions. Sa constance est enfin récompensée. Une armée française passe les Alpes. L'œuvre du neveu de Paul IV semble être sur le point de recevoir son couronnement. Mais alors les déboires commencent. La campagne mal engagée, après beaucoup de temps perdu, n'aboutit qu'à l'échec retentissant de Civitella. La discorde éclate entre les alliés. On se perd

de part et d'autre en récriminations stériles. L'Etat ecclésiastique est envahi, Rome menacée. Le grand désastre de Saint-Quentin a un contre-coup terrible en Italie. Henri II, aux abois, rappelle son général et son armée. Le Saint-Siège, abandonné, sans soldats, sans argent, est désormais à la merci du duc d'Albe. Il faut traiter, pour arracher à ce grand naufrage ce qui peut encore être sauvé.

Ainsi toutes les espérances du Cardinal s'abîment dans une irréparable catastrophe. Tous ses efforts sont convaincus d'impuissance. Après deux ans de lutte, il est seulement parvenu à s'attirer de redoutables inimitiés et à compromettre son crédit. Désormais suspect aux ministres du roi de France, il n'inspire pas plus de confiance aux conseillers du roi d'Espagne. La faveur de Paul IV lui reste, il est vrai. Mais un jour ne viendra-t-il pas où le pontife rendra responsable des maux de cette guerre celui qui n'avait cessé d'en célébrer d'avance les profits et la gloire?

La leçon était rude. Pour un autre, elle eût peut-être été salutaire en même temps. Mais Carafa n'était pas de ceux qu'une déconvenue guérit de l'ambition. L'unique enseignement qu'il tira de cette déception fut qu'il avait fait fausse route. Quant à renoncer désormais aux intrigues, quant à contenir ces fougueux appétits d'honneurs, de richesses, de domination qui avaient failli le perdre, il n'y songea même pas. Une seule moralité se dégageait à ses yeux des événements qui venaient de s'accomplir : c'est qu'il avait eu tort de lier partie avec le roi de France, au lieu de tenter la fortune avec le roi d'Espagne. Celui-là au moins avait la main large et savait payer les dévouements sans marchander. Ne venait-il pas de donner Sienne au duc de Florence et Plaisance au duc de Parme? C'était plaisir de servir un tel maître, et le Cardinal ne se pardonnait pas de ne point l'avoir compris plus tôt.

Il s'agissait donc de regagner le temps perdu et de passer, par une évolution savante, de la clientèle du roi de France à celle de Philippe II, puisque l'état de l'Italie imposait à toutes les ambitions subalternes qui désolaient ce malheureux pays la nécessité de se placer sous le patronage d'un de ces deux puissants princes. Qu'il y eût de l'impudence à concevoir l'idée d'une telle manœuvre, à solliciter la protection du roi d'Espagne après avoir été l'âme de la ligue formée contre lui, cela importait peu au Cardinal. Il avait une façon leste de régler ses comptes avec sa conscience, en faisant abstraction des scrupules, comme d'une quantité négligeable dans ces opérations intimes. Or le moment semblait favorable au rapprochement qu'il

méditait. Le pape, heureux d'être débarrassé du fardeau de la guerre, mécontent du duc de Guise et de Henri II, avait accueilli avec une faveur marquée le duc d'Albe et les ministres du roi d'Espagne. D'autre part, le vice-roi ainsi que son maître avaient fait preuve de beaucoup de modération et de déférence à l'égard du Saint-Siège. Carafa crut que tous deux oubliaient déjà le rôle qu'il avait joué, ou que du moins l'offre de mettre son crédit au service de l'Espagne achèverait d'apaiser leur ressentiment. Ce calcul était faux, comme on le verra dans la suite de ce récit. Le neveu de Paul IV devait apprendre plus tard à ses dépens combien le souvenir de l'offense était vivace dans l'âme patiemment vindicative de Philippe II. Il ne comptait pas non plus avec la haine inexpiable de tous ces impérialistes qu'il avait fait proscrire et dépouiller, les Colonna, les della Cornia, les Sforza. Il les retrouvera cependant tous un jour auprès de Philippe, attisant sa rancune contre les Carafa. Il ne vit alors que la possibilité de rétablir sa fortune par un coup d'audace, et il le tenta aussitôt.

On ne sait pas à quelle date précise le Cardinal opéra cette volte-face hardie. Il est probable cependant que le projet était déjà mûr dans son esprit, quand il partit de Rome le 8 septembre pour aller s'aboucher à Cavi avec le duc d'Albe. Sans doute, il s'en ouvrit immédiatement au lieutenant de Philippe II, dans ces longues conférences sans témoins, où les différents articles de la convention secrète furent débattus entre les deux plénipotentiaires. Il est vraisemblable aussi que le vice-roi accueillit avec empressement les propositions du puissant favori de Paul IV, et qu'il lui prodigua les encouragements, tout en se promettant de veiller de près sur la sincérité de cette conversion. Quoi qu'il en soit, le secret de ces délibérations ne fut pas si bien gardé, que les ministres de Henri II ne prissent bientôt ombrage. Il suffit de lire les lettres que ces excellents serviteurs adressaient à leur maître vers cette époque pour se convaincre qu'ils ne tardèrent pas à concevoir le soupçon de quelque redoutable intrigue tramée par le Cardinal contre la France. Dès le 23 septembre, M. de Lodève écrivait de Venise au roi : « Sire, enfin l'accord de Rome a esté fait, et Votre Majesté en aura veu les particularitez, *mais par adventure non pas toutes les secrètes intentions et résolutions prises entre le duc d'Albe et le cardinal Caraffe* [1]... » Il n'y avait là que l'annonce vague d'un péril. Pietro Nores, Pallavicino, Bromato, n'en savent pas plus long que l'ambassadeur français et se contentent de signaler le

1. Cf. Ribier, tome II, p. 704.

rapprochement qui vient de s'opérer entre le Saint-Siège et l'Espagne, grâce aux soins du cardinal Carafa. Le témoignage précieux d'un contemporain nous permet heureusement de pénétrer le mystère de cette intrigue et de mettre en pleine lumière l'incroyable impudence du neveu de Paul IV. Il résulte des lettres écrites [1] par François de Noailles, évêque d'Ax, successeur de M. de Lodève à l'ambassade de Venise, que le Cardinal et le vice-roi avaient conçu le plan d'attaquer le duc de Ferrare avec le concours des ducs de Florence et de Parme, puis, après s'être partagé les dépouilles du dernier allié de Henri II en Italie, d'envahir les possessions françaises en Toscane et de leur faire subir le même sort. On voit que c'était un renversement complet de la politique jusqu'alors suivie par le cardinal Carafa. Comme si la ruine de ses espérances eût seulement rendu son ambition plus âpre, il se jetait maintenant dans les bras des Espagnols, avec la même ardeur fougueuse qu'il avait apportée naguère au service de la France. Il importait de signaler cette évolution accomplie brusquement, avec un tranquille dédain de toute moralité, par le personnage dont on raconte ici la vie. Le caractère de cet homme se trouve ainsi éclairé d'une lumière plus vive.

On a vu que, par le sixième article de la convention secrète, le cardinal Carafa s'engageait à partir pour Bruxelles dans le délai de quarante jours, afin de donner à Philippe II une preuve de la sincérité de ses dispositions nouvelles à l'égard de l'Espagne. Cette promesse ne lui avait pas coûté beaucoup. Il savait en effet que son oncle, grâce à un des revirements ordinaires de son esprit inquiet, s'était tout à coup épris avec plus d'ardeur que jamais de son ancien rêve de concile général et de paix universelle. Paul IV avait déjà formé le projet d'envoyer deux légats à Henri et à Philippe. Le Cardinal ne devait donc éprouver aucune difficulté à obtenir la légation de Bruxelles. De plus, il était lui-même tout disposé à faire ce voyage. Il ne pouvait confier à personne le soin de régler avec le roi d'Espagne la grosse question de Paliano, ni songer à traiter par lettres une affaire de cette importance. Enfin il avait assez bonne opinion de son habileté pour attendre beaucoup plus de sa propre intervention auprès de Philippe II, que des bons offices de l'agent le plus zélé, car c'était sa propre cause et celle de sa famille qu'il se

1. Cf. *Documents inédits*, n° 74, à la fin du volume. — Lettres de François de Noailles, extraites de trois manuscrits inédits, appartenant à M. le marquis de Noailles, ambassadeur de France à Constantinople. On doit à l'obligeance du propriétaire de pouvoir publier ces pièces importantes.

proposait de plaider à Bruxelles, bien plus que les intérêts de la religion ou de l'humanité. Il s'agissait cette fois d'assurer la fortune des Carafa. Il fallait se hâter : Paul IV était si vieux ! S'il venait à mourir avant que ses neveux eussent conquis quelque établissement durable en Italie, c'était un véritable désastre pour les trois frères. L'exemple des derniers pontificats prouvait que tout nouveau pape témoignait peu de tendresse pour la famille de son prédécesseur, et que, ayant à faire la fortune de ses parents, il s'empressait en général de dépouiller à leur profit les favoris du dernier règne [1]. Or, si le Cardinal avait pu se flatter un moment d'obtenir la succession de son oncle, grâce à l'appui de la faction française lors du prochain conclave, il ne pouvait se dissimuler que cet espoir serait maintenant une folie. En supposant que les cardinaux à la dévotion de Henri II ne dussent pas recevoir le mot d'ordre exprès d'écarter du siège apostolique l'homme qui avait passé avec éclat du parti de la France à celui de l'Espagne, le neveu de Paul IV n'en serait pas moins exclu de l'héritage envié de son oncle par la prépondérance que les sympathies nouvelles du pontife allaient sans doute assurer à la faction impérialiste dans le Sacré-Collège. Le Cardinal savait bien que ce ne seraient point les Santa-Fiora et les Pacheco qui voteraient jamais pour lui. Il fallait donc renoncer résolument à la séduisante chimère de ceindre la tiare et se contenter d'une fortune plus modeste, mais plus sûre. Pour tous ces motifs, Carafa avait besoin de se rendre auprès de l'homme qui tenait désormais son sort entre ses mains, Philippe II.

Le 21 septembre 1557, Paul IV proclama le cardinal Trivulzio légat à la cour de France, et le cardinal Carafa légat à la cour de Bruxelles [2]. Les deux envoyés du Vatican devaient travailler à la conclusion de la paix entre la France et l'Espagne. Le pape, toujours très soucieux de l'honneur et de la réputation du Saint-Siège, souhaitait vivement reprendre le rôle glorieux d'arbitre entre les princes, que ses plus illustres prédécesseurs avaient tenu jadis avec tant d'éclat. Malgré son grand âge, il offrait de se transporter à Nice [3], afin de faciliter l'œuvre

1. Voici ce que le duc de Paliano lui-même disait un jour à l'ambassadeur de France M. de Selve : « ...... Sa maison se trouve pour le jourd'hui fondée en l'air sans bien quelconque excepté celuy qui estoit assigné sur la vie du pape : lequel venant à mourir, il demeuroit avec toute sa maison un fort pauvre et ruiné gentilhomme...... qu'il n'estoit pas si ignorant qu'il ne connût combien il perdroit s'il venoit à perdre le pape, et quel compte après la mort des papes on avait accoutumé de tenir de leurs neveux...... » (C. Ribier, tome, II, p. 709-710, lettre de M. de Selve, du 6 octobre 1557.)

2. Cf. Pietro Nores, p. 220.

3. Cf. Id., p. 225.

de la pacification en se rapprochant des deux rivaux. Il désirait aussi obtenir l'adhésion de Philippe et de Henri à son projet de réunir dans la basilique de Saint-Jean de Latran un concile général qui continuerait les travaux interrompus du concile de Trente. Le cardinal Carafa recevait en outre quelques commissions particulières. Il devait se plaindre au roi d'Espagne de la protection que la reine d'Angleterre, sa femme, accordait au cardinal Poole, impliqué ainsi que son collègue Morone dans un procès d'Inquisition, et obtenir de Marie Tudor la permission, qu'elle avait refusée jusqu'alors à son confesseur, fra Guglielmo Peto, de se rendre en Italie [1]. Ce confesseur, récemment nommé cardinal, passait pour une des lumières de l'Église, et Paul IV voulait s'assurer le concours de sa science pour le prochain concile.

Muni de ces instructions, résumées en un mémoire que Paul IV avait fait rédiger sous ses yeux [2], le Cardinal partit de Rome le 21 octobre 1557 [3]. Si l'on s'en tenait au récit de Nores, reproduit par Pallavicino et Bromato, aucun incident n'aurait marqué son voyage. On en sait plus long, heureusement, grâce aux lettres de François de Noailles, évêque d'Ax, ambassadeur de France à Venise. A Pise, le cardinal Carafa eut une entrevue avec le duc d'Albe et le duc de Florence. Le secret des délibérations de ces trois personnages ne fut pas si bien gardé, qu'on ne sût qu'ils avaient étudié les moyens de mettre à exécution le plan déjà ébauché à Cavi par le vice-roi et le neveu de Paul IV. M. de Noailles crut devoir prévenir aussitôt Henri II du péril qui menaçait ses possessions de Toscane. « ..... Avecques les suspitions que chacun a de l'abouschement du cardinal Caraffe avecques les ducz de Florence et d'Albe à Pise, que l'oraige de leurs sinistres délibérations ne tombe sur l'estat que le roi tient en la Tuscane [4]..... »

1 Cf. P. Nores, p. 226.

2. Cf. Bromato, *Storia di Paolo IV*, lib. X, cap. 14, p. 397 du tome II, note A. On a attribué à tort la rédaction de ce document à Mgr della Casa. Il a même été publié parmi ses œuvres (édition de Venise, 1728, tome III). C'est une erreur, car della Casa était mort depuis un an à cette époque.

3. Pietro Nores et Pallavicino donnent tous deux des indications fausses sur la date du départ du cardinal Carafa. Le premier dit (p. 226) qu'il quitta Rome le 27 octobre. Le second affirme (livre XIV, chap. 5) qu'il partit le 14 du même mois. La date véritable est le 21 octobre. On peut lire parmi nos *Documents inédits*, nº 72, deux lettres écrites de Rome par le Cardinal le 20 octobre. Dans la première, adressée au roi de France, il déclare expressément qu'il se mettra en route le lendemain : « dovendomi partire domani.... »

4. Cf. *Documents inédits*, nº 74, lettre de François de Noailles au cardinal de Lorraine du 29 octobre 1557. Il est également question de cette entrevue dans les *Lettres* de Blaise de Monluc : « ..... Quant aux nouvelles de deçà

En conséquence, il suppliait le cardinal de Lorraine, qui pendant la captivité de Montmorency servait en quelque sorte de premier ministre à Henri II, de pourvoir à la sûreté des places encore occupées par les Français dans la Toscane. De Pise, le cardinal Carafa passa à Parme. Une lettre de M. Noailles, du 3 novembre, apprend qu'il y était attendu vers cette époque. Que venait-il y faire? La même correspondance le révèle également. Il se rendait auprès du duc Ottavio pour combiner l'invasion et régler le partage de l'État du duc Hercule de Ferrare. Cette démarche servait de complément à l'entrevue de Cavi et aux pourparlers de Pise. « ..... Les menées et pratiques du cardinal Caraffe naguères concertées par ung triumvirat avec les ducz de Florence et d'Albe, et lesquelles doivent bientost estre réchauffées à Parme par le passage dudit cardinal, dont, pour en parler à la vérité, les advis que nous avons tant de Romme et Venise que de Boullongne et Florence nous descouvrent que l'on ne traicte en cest abouchement que tout ce qui peult être au dommaige de voz affaires, et par exprès de départir et diviser entre eulx la robbe [1] de ce pauvre prince (le duc de Ferrare), qui est demeuré presque seul en Italye en la dévotion de vostre service, se promectant bien que où ils auront affaibly ledit seigneur, la Tuscane et Lamyrande (la Mirandole) ne leur sera plus ouvrage que d'un jour [2]..... » La précieuse correspondance à laquelle on emprunte ces renseignements fait même connaître quelques particularités de ce séjour du neveu de Paul IV auprès de Farnèse. Il paraît que le ressentiment de son ambition déçue l'entraîna un jour en public aux plus étranges excès de langage contre Henri II et ses ministres. Un gentilhomme français qui assistait à cette scène dut quitter la place pour ne pas avoir à supporter plus longtemps les furieuses invectives dont le Cardinal chargeait la France et son roi. « ..... Pour ce, Monseigneur, je lairray ce propoz pour vous rendre compte de ce que j'ay naguères aprins d'un gentilhomme qui estoit à Parme quant le cardinal Caraffe y passa, lequel (comme il m'a asseuré pour y avoir esté présent) a parlé si indi-

les ducz d'Albe, de Florence et le cardinal Caraffe doivent se trouver ensemble bientost à Pise pour faire là un traité qui, je m'assure, ne sera guières à l'advantaige du roy, car pour le moins il fault que Sa Majesté habandonne ce pays par amour ou par force, le voullant ainsi ledit cardinal Caraffe.... » (Lettre au maréchal de Brissac du 15 novembre 1557. Cf. *Société de l'hist. de France*, édition de Ruble, tome IV, p. 96.)

1. De l'italien *robba*, biens, possessions.

2. Cf. *Documents inédits*, n° 75, lettre de M. François de Noailles au roi, de Ferrare, le 3 novembre 1557.

gnement du roy, des seigneurs de son conseil, de la nation et de ses affaires, que j'auroys honte d'en escripre aulcune particularité. Bref, Monseigneur, l'impudence de ce menteur despleut tant audict gentilhomme, qu'il fut contrainct de se retirer longtemps devant qu'il eust achevé son propoz. Voilà, Monseigneur, de quelle monnoye cest homme de bien paye les bienffaits qu'il a receu de Sa Majesté [1]..... » M. de Noailles ajoutait qu'il avait connaissance d'une pratique dont le but était d'assurer la fuite jusqu'à la frontière de Picardie des deux neveux [2] du Cardinal retenus à la cour de France comme garants de la fidélité désormais très suspecte des Carafa. Il invitait le cardinal de Lorraine à prendre immédiatement des mesures pour déjouer cette intrigue, jugeant que, si le roi venait à perdre le gage qu'il avait heureusement entre les mains, l'audace et la rancune du favori de Paul IV se donneraient plus librement carrière. « ..... A quoy vous pouvez cognoistre, si le roy s'estoit dessaisy du gage qu'il tient pour les contenir en leur simulée amityé, comme il auroit bien tost levé le masque pour descouvrir et tesmoigner, par tous les pires effectz qui peuvent sortir de la forge d'un si mauvais instrument, sa maligne intention [3]. » Tels étaient à l'égard de la France et de son roi les sentiments et le langage du même homme qui pendant deux ans avait accablé Henri II des protestations mille fois répétées de son dévouement et qui, tout récemment encore, la veille de son départ de Rome, le 20 octobre, avait écrit non pas seulement au roi et à Catherine de Médicis, mais encore au duc de Guise, au cardinal de Lorraine, aux maréchaux Strozzi et de Saint-André, à Mme de Valentinois [4], pour renouveler ses offres de service, ses promesses d'inaltérable fidélité. On reconnaîtra qu'il était difficile de pousser plus loin l'impudence. Mais qu'importait un vulgaire préjugé d'honneur ou de délicatesse à ce comédien hardi, dont le souple génie se pliait à tous les rôles avec la même aisance, et qui regardait

1. *Documents inédits*, n° 76, lettre de François de Noailles au cardinal de Lorraine, du 28 novembre 1557. Il est fait allusion à cette lettre et à des dénonciations qu'elle renfermait contre le card. Carafa, dans une lettre du card. de Lorraine à M de Selve, du 17 janvier 1558. (Cf. Ribier, p. 721.)

2. L'un, fils du marquis de Montebello, avait été amené en France par le Cardinal lui-même, lors de sa légation auprès de Henri II. L'autre avait été conduit à Paris quelques mois auparavant par le maréchal Strozzi, comme on l'a vu dans le chapitre précédent. Le second était fils du duc de Paliano et portait le titre de marquis de Cavi.

3. *Documents inédits*, lettre déjà citée.

4. Cf. *Documents inédits*. On y trouvera le texte de deux de ces lettres, la première au roi, la seconde à la reine. Le manuscrit auquel on a emprunté ces deux pièces ajoute en note qu'il fut écrit dans le même sens aux personnages dont on vient de lire les noms.

le mensonge et la fourberie comme la forme la plus naturelle et la plus sûre de l'habileté!

De Parme, le Cardinal gagna la Belgique en traversant la Suisse, sans passer sur les terres du roi de France. A Milan, il eut une nouvelle entrevue avec le duc d'Albe et le pria de faciliter auprès de Philippe II le succès de sa légation. Le vice-roi lui promit tout ce qu'il voulut. On verra plus loin comment il tint ses engagements. Le 11 décembre 1557, le légat était à Louvain, et le 12 il entra à Bruxelles. On lui fit une réception splendide, ainsi qu'à sa suite, composée de son frère le marquis de Montebello et de plusieurs prélats [1]. Le duc de Savoie, Emmanuel Philibert, vint à sa rencontre jusqu'à une lieue de la ville. Tout le clergé chantait des cantiques; une foule énorme accourait de tous côtés sur son passage. Philippe II lui-même fit quelques pas hors des portes pour recevoir avec plus de distinction le neveu du pontife. C'était un honneur inusité, une éclatante dérogation à la froide et cérémonieuse étiquette de la cour de Bruxelles. On vit avec stupeur le maître de l'Espagne, des Pays-Bas, de l'Amérique et d'une moitié de l'Italie, accabler de politesses et de prévenances ce parvenu qui trois mois auparavant lui faisait la guerre. Il lui offrit une place à ses côtés, sous le dais qu'on portait au-dessus de sa tête. Le fils de Charles-Quint et l'ancien condottiere firent assaut de courtoisie, chacun d'eux voulant céder la droite à l'autre! Le cortège s'avança ainsi jusqu'à la cathédrale, où devaient avoir lieu les cérémonies ordinaires et la bénédiction du peuple par le légat. Chemin faisant, le Cardinal commença à présenter la justification de sa conduite passée. C'était un malheureux concours d'événements, c'était l'imprudence ou le zèle intempérant des ministres espagnols à Rome, qui avaient causé tout le mal. Le roi répondit qu'il voulait ne se souvenir de rien et détourna la conversation [2]. Il demanda des nouvelles de la santé du Saint-Père et témoigna une vive joie d'être réconcilié avec lui. Il s'enquit aussi de l'itinéraire suivi par le légat depuis son départ de Rome, et loua fort la magnifique hospitalité que les Suisses lui avaient offerte. On causa du concile, de la réforme

1. Tous les détails de l'entrée du légat à Bruxelles sont empruntés à une lettre écrite le jour même, 12 décembre, par le Cardinal à son frère le duc de Paliano. On peut lire cette pièce intéressante parmi les *Documents inédits*, publiés à la fin du volume, n° 77. Nores se trompe ainsi que Pallavicino en affirmant, l'un qu'il fit son entrée à Bruxelles le 15 décembre (Cf. p. 227), et l'autre le 13 du même mois (Cf. *Storia del concilio,* lib. XIV, cap. 5). La date véritable est établie indubitablement par la lettre inédite que nous publions.

2. Cf. Pietro Nores, p. 227, note 2.

de l'Eglise, de la paix universelle : Philippe approuvait tout. Le Cardinal se hâta de profiter de ces bonnes dispositions. Il lui parla de sa famille, de son dévouement et de celui de ses frères, du désir qu'ils avaient tous de servir l'Espagne avec zèle et fidélité. Le roi répondit qu'il acceptait pour amis et pour frères les neveux du pontife, et qu'il ne laisserait pas échapper l'occasion de donner à la maison Carafa des preuves de sa bienveillance. On échangea encore quelques paroles courtoises, et on se sépara. Le légat entra dans le palais qu'on avait mis à sa disposition, avec une infinité de domestiques et d'officiers de la maison du roi. Son cœur débordait d'une joie folle. Ces honneurs inusités, cette bienveillance inattendue d'un prince qu'il avait si cruellement offensé, cette pompe théâtrale déployée en son honneur, tout cela l'enivrait. Il écrivit aussitôt à son frère, le duc de Paliano. A chaque ligne de cette longue lettre, la vanité satisfaite éclate, et un orgueil démesuré perce sous une feinte modestie. Il n'omet aucun détail de la magnifique réception qu'on vient de lui faire; il énumère soigneusement les marques de déférence qui lui ont été prodiguées : « Le seigneur duc de Savoie s'excusa avec beaucoup de politesse d'avoir été prévenu par moi. Il exprima le regret que je ne lui eusse pas donné le temps d'exécuter les ordres de Sa Majesté, qui lui prescrivaient de venir à ma rencontre beaucoup plus avant..... Sa Majesté ne tarda pas à s'avancer de quelques pas hors de la porte de la ville. Il y eut entre nous un peu de contestation pour nous céder l'un à l'autre la droite. Nous nous avançâmes vers l'église cathédrale sous un baldaquin, honneur inusité dans ce pays de mémoire d'homme, même à l'entrée des rois ou des empereurs..... Sa Majesté me dit qu'elle se réjouissait que je fusse arrivé en bonne santé, qu'elle m'acceptait pour ami et pour frère, ainsi que mes frères [1], etc. » On voit que chaque mot trahit une sorte d'épanouissement intérieur, une satisfaction d'autant plus profonde qu'il avait moins sujet d'espérer un accueil aussi favorable.

Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis son arrivée à Bruxelles que des nouvelles importantes lui furent apportées de Rome par un gentilhomme nommé Leonardo di Cardine. La mort de Bone, fille de Jean Galéas Sforza et ancienne reine de Pologne, venait de laisser vacant le duché de Bari [2]. Ce fief important, désormais sans titulaire, faisait échute à Philippe II, qui en avait la suzeraineté naturelle comme roi de Naples. Paul IV, à l'instigation du duc de Paliano et de son petit-neveu, le jeune cardinal

1. *Documents inédits*, n° 77, lettre du 12 décembre, au duc de Paliano.
2. Cf. Pietro Nores, p. 227.

de Naples, fils du marquis de Montebello, conçut la pensée de faire attribuer à sa famille l'héritage de la reine de Pologne [1]. Il expédia donc en toute hâte les instructions nécessaires au légat. Il lui recommandait de mettre tout en œuvre pour obtenir de Philippe II la cession du duché de Bari, comme don pur et simple, et marque spontanée de la bienveillance du roi d'Espagne envers la famille Carafa, mais nullement à titre d'indemnité en échange de Paliano. Le Cardinal devait soigneusement éviter de présenter sa requête au nom du pontife [2]. Paul IV n'était pas encore tellement aveuglé par le désir d'enrichir les siens, qu'il ne comprît que l'intérêt même de sa dignité lui défendait de solliciter directement une faveur si grande et si peu méritée.

Le cardinal Carafa se trouvait ainsi chargé d'une nouvelle affaire très délicate et singulièrement compliquée. Il y avait quelque chose de contradictoire dans la double recommandation qu'on lui adressait, de ne rien négliger en vue du succès de la négociation, et d'autre part de ne pas faire intervenir le nom du pontife. Est-ce que le meilleur argument qu'il pût présenter au roi en faveur de la cession de Bari n'était pas précisément le désir très vif que Paul IV éprouvait de l'obtenir? Puis, ce n'était pas seulement ce duché qu'on demandait. L'appétit du duc de Paliano, excité par la belle proie qui lui était offerte, devenait formidable. Il sommait son frère de lui faire donner à Naples un palais confisqué au prince de Salerne [3], d'obtenir le consentement de Philippe II à un coup de main qu'il projetait contre Mon-

1. « Intesa ch'ebbe Sua Beatitudine la morte della Regina vecchia di Polonia, e come quel ducato di Bari ricadeva in mano del serenissimo re Filippo come è amorevolissima sua santità del suo sangue e desidera sempre di fare qualche bene che sia fermo e durabile alla sua povera casa.... mi ha imposto che io scriva questa lettera a vostra signoria illustrissima ..... commettendole con ogni studio e diligenza vegga se fosse possibile operare che quel serenissimo re facesse un atto magnanimo, generoso e veramente Reale, che è che gli donasse Bari da se stesso benignamente e per sua cortesia facesse un presente di questo stato a Sua Beatitudine.... » (Cf. *Documents* publiés à la suite de l'*Histoire* de Pietro Nores : *Archivio storico italiano,* t. XII, p. 432).

2. « ..... Accrescevano l'esorbitanza della domanda le condizioni ed il modo, perciocche non voleva il papa che questo stato si domandasse in nome suo ne per ricompensa di Paliano ma per sola liberalità del rè e perche potesse assicurarsi dover per l'avvenire il rè aver casa Carafa soggetta e fedele e pronta a servirlo con ogni divozione ed ossequio..... » (Cf. Pietro Nores, p. 227.)

3. « Nostro signore sta fermo su la determinazione sua prima..... che si abbi da dimandar lo stato di Bari con Montesirico, e la casa di Napoli ch'era del signor principe di Salerno.... e che non si abbia da parlare di contraccambio alcuno.... » (*Archivio Stor. Ital.*, t. XII, p. 434, *Documents* publiés à la suite de l'*Histoire* de P. Nores).

talcino et les autres petites places du Siennois encore occupées par les Français [1]. En même temps, comme il avait l'âme généreuse, il songeait à gratifier son cadet, le marquis de Montebello, d'un petit Etat appartenant au marquis Doria. Il faisait remarquer au Cardinal que cette acquisition serait « fort à propos », parce que les terres de Doria confinaient au duché de Bari [2]. Il faut lire la correspondance échangée à cette époque entre les deux frères, pour voir jusqu'où pouvait aller l'impudence de leur avidité. On reste confondu de ce cynisme tranquille et confiant. Tendre la main, mendier une faveur au roi d'Espagne, souhaiter de s'approprier le bien d'autrui, tout cela leur paraît si naturel et si simple qu'on trouve une sorte de naïveté dans l'expression de ces convoitises. Le Cardinal ne reçut pas sans déplaisir les ordres du pape au sujet de Bari. Non pas qu'il songeât à s'indigner de cette prétention nouvelle du duc de Paliano. Mais, pour se conformer aux instructions venues de Rome, il allait être obligé de renoncer à un plan dont l'exécution rigoureuse semblait lui promettre les meilleurs résultats. Depuis son arrivée à Bruxelles, il avait pris vis-à-vis de Philippe II une position très forte. S'étant aperçu que le roi se proposait de solliciter différentes faveurs auprès du pape, il attendait, sans rien demander ni pour lui-même ni pour les siens, que Philippe eût fait les premières ouvertures. Cette tactique était fort habile. En laissant le roi d'Espagne exprimer le premier ses vœux, Carafa obtenait l'avantage de pouvoir lui présenter désormais toutes ses requêtes avec bien plus d'autorité. En se démasquant trop tôt, il se livrait. Au lieu de traiter sur la base d'un échange de grâces réciproques entre le Saint-Siège et la cour de Bruxelles, il ne jouait plus que le rôle d'un solliciteur vulgaire [3]. En conséquence, il ne s'était jusqu'alors occupé que d'affaires ecclésiastiques. Il avait annoncé au roi et à ses ministres les intentions du pape au sujet du cardinal Poole et du cardinal Peto, sollicitait la permission d'envoyer son frère le marquis de Montebello auprès de la reine

1. « Vedrete destramente d'intendere come si sentirebbe in quella corte dal re e da suoi ministri, che io avessi Montalcino ed altre fortezze del Sanese che tengono Francesi.. » (Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 432. *Documents*, lettre du duc de Paliano au Cardinal.)

2. « Io sarei di parere che V. S. procurasse per il signor marchese nostro di Montebello lo stato del marchese Doria, il qual per la vicinità di quel di Bari (che essendo mio, sarà anche suo), saria molto a proposito.... » (Cf. Id., *loc. cit.*, p. 435.)

3. Tout cela ressort de la façon la plus claire d'une instruction remise par le Cardinal à l'évêque de Terracine le 5 janvier 1558. Il est indispensable d'en prendre connaissance pour bien comprendre toute l'habileté de sa conduite. (Cf. *Archiv. stor. Ital.*, t. XII, p. 437 et suivantes. *Documents.*)

d'Angleterre afin de trancher toutes les difficultés relatives au départ de son confesseur pour l'Italie. Il communiquait à Philippe par l'intermédiaire de son confesseur, « homme pieux et intelligent, » les pièces du procès d'inquisition intenté au cardinal Poole, et proposait de demander à Rome le rappel du nonce d'Espagne, dont on était mécontent à Bruxelles. De ses intérêts, de ceux de sa famille, pas un mot. Cette modération inattendue d'un homme dont on connaissait l'avidité était un sujet d'étonnement profond pour le roi et ses conseillers.

On comprend que les instructions pressantes de Paul IV au sujet de Bari obligeaient le légat à sortir de cette prudente réserve. Aussi bien, il n'était plus temps de dissimuler. Leonardo di Cardine avait en passant à Milan commis l'imprudence de révéler au duc d'Albe les intentions des Carafa sur le duché vacant, en même temps qu'il lui proposait au nom du duc de Paliano une alliance entre son jeune fils et la fille du neveu de Paul IV [1]. Le Cardinal ne put contenir son dépit. « J'étais sûr d'avoir l'avantage, écrivit-il aussitôt, si j'attendais que Sa Majesté fît, la première, appel à la bienveillance de Sa Béatitude, et que par conséquent elle pensât, de son propre mouvement, à accorder ses bienfaits à notre maison. La vacance de l'Etat de Bari se présentait juste à point pour cet effet. Nécessairement, on nous aurait offert le duché, si l'envoi de don Leonardo di Cardine n'avait point bouleversé tous mes plans. En faisant part au duc d'Albe du désir de Sa Sainteté, en sollicitant son appui auprès du roi, il m'a forcé de découvrir avant l'heure mes intentions véritables [2]. » Il ne blâmait pas avec moins d'énergie les propositions de mariage faites au vice-roi. Il existait justement alors un projet d'union entre les Carafa et les Farnèse, comme il y avait eu précédemment déjà des négociations engagées pour le même objet avec les ducs de Ferrare, de Florence et d'Urbin [3]. Le Cardinal reprochait amèrement à son frère d'exposer la famille au reproche de versatilité.

1. Cf. Instruction à l'évêque de Terracine, citée plus haut.
2. Id., ibid.
3. C. Ribier, t. II, p. 709, 710, lettre de M. de Selve au roi, du 6 octobre. Il y rend ainsi compte d'une conversation avec le duc de Paliano : « .... Qu'il n'y avoit que deux choses qui lui pesassent sur les bras et auxquelles il désiroit fort avoir pourveu de bonne heure, à scavoir au mariage de son fils et à celui de sa fille, auxquels il connaissoit bien, encore qu'ils fussent tous deux fort jeunes, qu'il falloit qu'il donnast ordre bien tost et durant la vie de ce pape : autrement que sa maison demeureroit ruinée.... Il desireroit fort, à ce qu'il me dit, l'Estat de Camerin pour son fils et le mariage de la fille du duc d'Urbin, estimant que par tel moyen ledit Estat pourroit demeurer paisible en sa maison ... »

Il était profondément découragé par ces maladresses. « Tout cela me trouble extrêmement, écrivait-il encore, et je ne vois pas lieu d'espérer un bon résultat de toutes mes fatigues. Je ne manquerai pas toutefois de m'ingénier à trouver le remède. Mais, pour l'amour de Dieu, qu'on ne vienne plus traverser mes négociations de cette manière [1] ! » Il avait lieu, en effet, d'être mécontent. Le duc d'Albe avait à peine eu connaissance des visées de Paul IV et de son neveu sur Bari, qu'il s'était empressé d'avertir Philippe II, en lui recommandant de ne rien décider à la légère. En même temps, il prévenait les conseillers du roi Ruy Gomez de Silva, l'évêque d'Arras, et les ennemis mortels des Carafa, Marc' Antonio Colonna, Ascanio della Cornia, le comte de Bagno, qui se trouvaient tous trois à la cour de Bruxelles [2]. Il s'était formé aussitôt entre ces personnages, ouvertement ou secrètement hostiles au neveu de Paul IV, une ligue pour circonvenir le roi, battre en brèche le crédit naissant du légat, dévoiler ses artifices et mettre Philippe II en garde contre cette ambition d'autant plus redoutable qu'elle procédait maintenant avec plus de circonspection.

Le Cardinal ne tarda pas à s'apercevoir qu'une savante conspiration était organisée contre lui et changeait peu à peu en défiance la bienveillance que le roi lui avait témoignée d'abord. Le 1er janvier 1558, il eut une audience de Philippe II. Dans l'espoir d'enlever son adhésion par un coup d'audace, il lui déclara, contrairement aux instructions formelles qu'il avait reçues de Rome, que son oncle désirait vivement obtenir en don le duché de Bari. L'attaque était vive. Le roi, qui avait besoin de se concilier les bonnes grâces du pontife pour obtenir la révocation des sentences portées contre les Colonna, aurait peut-être cédé, si la brusque déclaration du légat l'eût surpris à l'improviste. Mais il était sur ses gardes, grâce à l'avis expédié par le duc d'Albe. Il répliqua donc qu'il n'était pas encore assez au courant de l'affaire pour la résoudre, qu'il ignorait les dispositions du testament laissé par la reine de Pologne, et qu'il fallait attendre l'arrivée du vice-roi, parti de Milan pour Bruxelles [3].

1. Cf. Instruction déjà citée du Cardinal à l'évêque de Terracine.
2. Cf. Bromato, *Storia di Paolo IV*, lib. X, cap. 19.
3. Cf. le compte rendu de cette entrevue donné par le Cardinal lui-même dans l'instruction remise le 5 janvier à l'évêque de Terracine pour être portée à Rome. (*Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, Documents, p. 437.) Il n'a garde d'y déclarer qu'il a transgressé les ordres du pape en présentant la requête au nom même de Paul IV. Mais Pietro Nores (p. 228,229) et Bromato (lib X cap. 19) sont unanimes à reconnaître qu'il dut renoncer, dans l'intérêt même de la négociation, à se conformer aux instructions apportées par Leonardo di Cardine. Voici ce que dit ce dernier écrivain :

Le Cardinal dut contenir son dépit et se contenter de cette réponse dilatoire, qui était d'un si mauvais présage pour l'issue de la négociation. Il ne pouvait se dissimuler que les conseils du duc d'Albe dussent exercer la plus funeste influence sur les dispositions du roi à l'égard de sa famille. Il s'apercevait maintenant, mais trop tard, que les protestations d'amitié du vice-roi à Cavi manquaient de sincérité. Les sentiments véritables de ce personnage apparaissaient clairement dans le zèle perfide qu'il venait de déployer pour faire échec à un plan dont le succès assurait la grandeur et la fortune des Carafa. Le Cardinal, mécontent et inquiet, exhala sa colère dans l'instruction qu'il remit à l'évêque de Terracine en l'expédiant aussitôt à Rome (5 janvier 1558). Il se plaignait de tout, même d'être laissé sans argent [1], et faisait entrevoir qu'il n'avait plus grande confiance dans l'issue de sa négociation compromise par la maladresse de Leonardo di Cardine. Le duc de Paliano s'efforça de calmer cette irritation. Il lui renvoya de toute hâte l'évêque de Terracine avec deux instructions pleines d'atténuations ou d'excuses pour les fautes commises et en même temps d'éloges à l'adresse de son frère [2]. Il ne manqua pas de lui répéter à plusieurs reprises que le pape était extrêmement satisfait tant de ses efforts en faveur de la paix que de la manière dont il avait réglé les affaires de la religion et travaillé dans l'intérêt de la famille. Il n'y a rien de bien remarquable d'ailleurs dans ces documents, destinés à réchauffer le zèle du légat. Le duc de Paliano affirme de nouveau que le pape persiste inexorablement dans sa ferme volonté de ne jamais pardonner aux Colonna et de considérer la cession du duché de Bari comme un don pur et simple, non point comme une indemnité. On doit signaler encore dans la première de ces pièces un passage platement servile, destiné évidemment à être mis sous les yeux de Ruy-Gomez, et où le frère du Cardinal proteste du dévouement de sa famille pour le favori de Philippe II, « jusque dans les générations à venir [3]. »

« Stretto da tante difficoltà risolvettesi alla fine il cardinale di parlare chiaramente al Re, e fare istanza a nome del papa stesso e ciò avanti che d'Italia arrivasse il duca d'Alba a mettervi maggiori difficoltà... »

1. Cf. Instruction déjà citée (*Archiv. Stor. Ital.*, Documents, p. 437-441).

2. Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, Documents, p. 442-446. La première de ces deux pièces porte le titre de « Rispota all' istruzione del cardinal Carafa », l'autre celui de « Istruzione del duca di Paliano per Mgr di Terracina all'Illmo Mgr Carafa. »

3. « .... Di quanto sua signoria Illma farà per la casa nostra, oltre che Sua Santità ne terrà sempre particolar conto, come quella che ne riceverà singularissimo servigio, noi tutti ancora le restaremo con perpetuo obligo, e sua Eccellenza sarà sempre padrone della casa nostra e della posterità

Ces grandes phrases ne coûtaient guère aux Carafa. Le connétable de Montmorency avait reçu plus d'une fois des déclarations de ce genre.

Pendant que l'évêque de Terracine, parti de Rome vers la fin de janvier, regagnait la Flandre avec toute la célérité possible, le Cardinal voyait l'accomplissement de sa mission retardé chaque jour par de nouvelles difficultés. Le duc d'Albe était arrivé à Bruxelles [1]. Sa présence augmentait encore l'audace des ennemis du neveu de Paul IV. Le vice-roi n'usait de son influence sur l'esprit de son maître que pour lui inspirer de la défiance contre le turbulent personnage dont les intrigues avaient tout récemment mis en péril les possessions espagnoles en Italie. Il réveillait ainsi peu à peu les rancunes qui avaient paru sommeiller un instant dans l'âme de Philippe II. Marc' Antonio Colonna, le comte de Bagno, Ascanio della Cornia, tous trois victimes des Carafa, tous trois dépouillés de leurs biens et proscrits par le pape, apportaient au duc d'Albe le concours précieux de leurs rancunes. Ils ne laissaient pas échapper une occasion de rappeler que le Cardinal était l'auteur des maux qui les avaient frappés en expiation de leur dévouement à la cause espagnole. Ils évoquaient le souvenir de toutes les violences de Paul IV contre le parti impérialiste, à l'instigation de son neveu, arrestations, emprisonnements arbitraires, procès iniques, confiscations. Philippe II prêtait l'oreille à ces discours. Il tint pourtant sa promesse d'accorder au légat une audience solennelle après l'arrivée du duc d'Albe. Ruy-Gomez y assistait. A peine Carafa eut-il présenté de nouveau sa requête au roi, que le vieux conseiller prit la parole. Il déclara que la cession de Bari était une affaire de trop haute importance pour être traitée sans l'intervention des autres ministres et conseillers de Sa Majesté. Le roi approuva cette motion, probablement concertée d'avance avec Ruy-Gomez [2], sans plus se soucier de l'engagement qu'il avait pris d'abord de traiter en personne toutes les affaires concernant les intérêts de la famille Carafa [3]. C'était un

che da lei descenderà. » (Cf. Risposta all Istruzione del cardinal Carafa : *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 444.)

1. Il avait quitté Milan le 26 décembre 1557. (Cf. Pietro Nores, p. 229, note 1.)

2. Cf. Pietro Nores, p. 229.

3. Cf. Bromato, *Storia di Paolo IV*, lib. X, cap. 19 : « .... L'affare passò al consiglio, benche il re avesse prima promesso di riserbar a se gl' interessi di casa Carafa. » Ceci est encore confirmé par l'instruction du Cardinal à l'évêque de Terracine, plusieurs fois mentionnée déjà. Le Cardinal parle de la promesse du roi et la donne comme formelle.

grave échec pour le Cardinal, car le conseil auquel il allait être obligé maintenant de soumettre ses prétentions était rempli de ses ennemis. Déjà la cour ne se souciait même plus de dissimuler son hostilité. Les principaux personnages ayant donné le ton, tout le reste murmurait comme eux. On parlait avec indignation de ces neveux de pape qui, non contents de demander une indemnité pour l'Etat extorqué à son légitime possesseur, osaient encore solliciter des grâces, réclamer des faveurs particulières. Qu'étaient-ils cependant, sinon les pires ennemis du roi, les auteurs de la ligue contre la domination espagnole en Italie? C'était une clameur générale. Les proscrits italiens jouissaient délicieusement de leur triomphe. Et le Cardinal assistait à la ruine de ses espérances, avec la sourde colère de se sentir impuissant contre cette universelle conspiration.

Cependant le conseil chargé de statuer sur les demandes du légat s'était réuni et, après plusieurs jours de délibération, il s'arrêta aux résolutions suivantes. Il écartait tout d'abord le principe d'une cession du duché de Bari aux Carafa. Toutefois, comme la convention du 14 septembre 1557, signée par le duc d'Albe, leur promettait une indemnité en échange de Paliano, on offrit au Cardinal l'État de Rossano, qui faisait, comme Bari, partie de l'héritage de la reine de Pologne. Ce fief serait érigé en principauté [1]. Tous les revenus en seraient attribués à la famille du pontife, sans compter dix mille écus de rente perpétuelle que le roi lui assignerait sur les impôts du royaume de Naples. Le Cardinal rejeta dédaigneusement ces propositions [2]. Et, comme les ministres de Philippe II s'étaient exprimés avec beaucoup d'amertume en lui annonçant que ses prétentions sur Bari étaient définitivement repoussées, il crut devoir exposer, lui aussi, les causes de son refus avec hauteur et violence. On se sépara, de part et d'autre en proie à la plus vive irritation [3].

Cette scène avait eu lieu le 27 février. Le lendemain, le secrétaire Diego Vargas, notaire public, se rendit auprès du Cardinal Carafa et lui lut une protestation solennelle portant que le roi avait satisfait aux engagements du traité en offrant la principauté de Rossano avec d'autres avantages, et que le légat devait de son côté songer à tenir ses promesses relatives à la restitution de Paliano. Cette démarche fut entourée d'une foule de formalités juridiques. Des témoins amenés par le secrétaire

1. Cf. Pietro Nores, p. 230, et Bromato, lib. X, cap. 19.
2. « L'esibizione gli parve così vile e bassa, e non pur aliena dalle sue speranze mà non punto proporzionata nè alla dignità del papa, nè allo stato nel quale allora si trovava la sua casa. » (Cf. Pietro Nores, *loc. cit.*)
3. Id., *ibid.*

signèrent une sorte de procès-verbal. Les ministres de Philippe tenaient à se mettre en règle et à dégager complètement leur maître. Carafa, qui avait eu le temps de réfléchir depuis la veille et qui comprenait bien que la colère ne servait à rien, se contenta de faire une réponse dilatoire. Il prétendit que l'affaire regardait surtout son frère, et qu'il n'avait pas de pouvoirs suffisants pour la conclure en son nom. Du reste, il protestait de son désir d'observer scrupuleusement les clauses de la convention de Cavi [1].

Ces objections étaient si bien dénuées de vraisemblance qu'on n'avait pas même songé à les prévoir autour de Philippe II. Si mauvaise que fût cette défaite, il fallait pourtant s'en contenter. Nul moyen de prouver au légat ce qui ne pouvait cependant être l'objet d'un doute pour personne, c'est-à-dire qu'il avait reçu du duc de Paliano l'autorisation de régler comme il l'entendrait la question de l'indemnité. Irrités de voir traîner en longueur, grâce à ce subterfuge, cette affaire fastidieuse et compliquée, les ministres de Philippe II imaginèrent un expédient qui présentait le double avantage de couper court aux lenteurs calculées du légat et de le punir de sa mauvaise volonté [2].

Grâce à la capitulation secrète, signée sans l'assentiment de son oncle, le cardinal Carafa était dans une certaine mesure à la merci des Espagnols. Comme il avait pris dans ce traité des engagements auxquels Paul IV n'aurait jamais voulu souscrire, il était bien évident qu'en révélant au pape l'existence de cette convention on ruinait le crédit de son neveu. Celui-ci n'ignorait pas le danger, et on a vu les précautions qu'il avait prises pour le conjurer. Il est certain que le duc d'Albe et ceux des conseillers de Philippe II qui furent mis peu à peu dans la confidence de la convention avaient fait la promesse solennelle de n'en point trahir le secret. Il était de leur intérêt même de le garder. Qui pouvait prévoir à quelles violences une pareille révélation porterait l'âme fougueuse de Paul IV? Cependant, sans tout dire au pape, il n'était pas difficile de lui faire entendre discrètement que son neveu abusait de la confiance qu'il lui témoignait, et de soulever un coin du voile qui cachait aux

1. Cf. Pietro Nores, p. 230, 231.

2. Il n'y a trace de tout ce qui suit dans aucun des historiens déjà cités. Mais cette intrigue ressort clairement d'une lettre très importante écrite par le jeune cardinal de Naples à son oncle, le 20 Mars 1558. On y trouvera la preuve manifeste de la trame ourdie par les ministres espagnols pour compromettre le cardinal Carafa. (Cf. *Documents inédits*, n° 78, à la fin du volume.)

yeux prévenus du vieillard la conduite de son favori. De la sorte, l'honneur du roi d'Espagne restait sauf. On ne trahissait pas ouvertement le Cardinal, mais on semait dans l'esprit du pape des germes de défiance, on préparait la ruine de son neveu. Tel est le plan qu'adoptèrent les ministres de Philippe II et dont ils tentèrent immédiatement l'exécution.

Un courrier partit pour Rome en toute hâte. Il portait au cardinal Pacheco, pour être remise à Paul IV, une lettre où le roi annonçait qu'il accordait aux Carafa, en échange de Paliano, la principauté de Rossano avec dix mille écus de rente, outre ses revenus; enfin qu'il faisait don au cardinal-légat d'une pension de dix mille écus, sans compter huit mille écus de rente « de naturalisation espagnole [1] » (di naturalezza di Spagna). On voit l'intention des ennemis du Cardinal. Le pape apprenait brusquement que son neveu osait traiter, sans même l'avoir prévenu, de la restitution du fief confisqué : conduite d'autant plus coupable que Paul IV avait maintes fois exprimé sa ferme volonté de ne jamais s'en dessaisir, et qu'il avait même fait parvenir au légat, depuis son départ, de nouvelles instructions très claires et très précises à ce sujet [2]. Ainsi le Cardinal, non content de négocier à sa guise et d'enfreindre les ordres les plus formels, sacrifiait les intérêts de sa famille. Il prêtait les mains à un échange désavantageux pour son frère. N'ayant pas eu l'habileté d'obtenir Bari, il acceptait une combinaison injurieuse pour le pape. Il aggravait sa faute par son silence. Aucune lettre de lui n'était parvenue à Rome depuis plusieurs jours. La honte le retenait sans doute. On voyait assez qu'il avait su faire payer chèrement par le roi d'Espagne et sa désobéissance, et sa trahison envers le duc de Paliano. Tout cela était entrevu vaguement par les ministres espagnols. Sans mesurer exactement les conséquences de leur dénonciation, ils

1. Cf. lettre du cardinal de Naples au cardinal Carafa, son oncle, *Documents inédits*, n° 78, à la fin du volume.

2. Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, Documents, t. XII, p. 424, lettre du duc de Paliano au Cardinal, du 5 novembre 1567 : « Nostro signore è stato sempre sospetto..... che il signor duca d'Alba abbi troppo a cuore le cose di Marc'Antonio Colonna, e che continuamente pensi a rimetterlo nello stato. Ora che la Santità Sua ha visto il soprascritto di due lettere scrittemi dal duca d'Alba che non dice altro che : « All' Illmo signor duca Giovanni Caraffa » è tanto piu entrata in sospizione...... Sua Santità non potra creder mai che chi pensera in qualsivoglia modo di rimettere Marc' Antonio Colonna nello stato possa essere, per li rispetti detti di sopra buon figliuolo, et aver buona volontà verso la Sede apostolica ...... V. Sria Illma non dia orecchie a nessuno che ne parli, anzi li risolvi tutti a non pensare e li escluda. »

sentaient que le crédit de leur ennemi serait ébranlé par ce coup. Le complément de cette petite conspiration fut un ordre transmis par le même courrier au procureur et agent du roi d'Espagne à Rome, Ascanio Caracciolo. Il devait se présenter au duc de Paliano et déposer entre ses mains la charte d'investiture de l'Etat de Rossano. Ainsi serait déjoué le calcul du légat. Il ne traînait sans doute les choses en longueur qu'avec l'arrière-pensée de gagner quelques jours encore et de pouvoir déclarer après l'expiration du temps fixé pour le règlement de la question de Paliano que le roi d'Espagne ne tenait pas ses engagements. Or le délai de six mois dont on était convenu par le traité du 14 septembre expirait le 14 mars [1]. Il fallait se mettre en règle au plus vite pour éviter de nouvelles complications. On se rappelle que le cinquième article de la convention secrète portait expressément que, si l'indemnité promise n'était pas encore accordée à cette date, Bernardino Carbone, dépositaire de Paliano au nom des deux parties, devrait sortir de la place en la consignant entre les mains des Carafa.

Tout se passa d'abord comme l'avaient prévu les ennemis du légat. Le courrier porteur des dépêches pour Pacheco et Caracciolo arriva à Rome le 10 mars. Le cardinal Pacheco se rendit immédiatement auprès du pape et lui remit la lettre du roi, en demandant une prompte réponse. Paul IV témoigna d'une véritable stupeur, tant la nouvelle était inattendue. « Notre Seigneur resta extrêmement surpris de cette affaire, que rien ne pouvait lui faire prévoir, puisqu'il n'avait reçu aucun avis de Votre Seigneurie illustrissime [2].... » Il se déclara fort étonné de voir que cette communication ne fût accompagnée d'aucune lettre de son neveu, et ajourna sa réponse jusqu'au moment où il aurait reçu des nouvelles du légat. Il contenait sa colère; mais, quand il fut seul avec le cardinal de Naples, il la laissa éclater : « Je me trouvais dans les appartements de Notre Seigneur. Je m'étais rendu auprès de lui sur l'ordre de mon oncle le duc pour m'informer de ce qui s'était passé et chercher à savoir après le départ de Pacheco ce dont il avait entretenu Sa Sainteté, s'il avait parlé de l'indemnité ou fait mention de la capitulation secrète... Le soir même, Sa Béatitude, en me racontant ce qui avait eu lieu, témoigna une grande colère. Elle était surtout irritée de

1. « I ministri regii spedirono subito a Roma con sollecitudine perche si facesse al duca fratello la protesta medesima, avanti che spirasse il tempo dalla capitolazione prescritto. » (Cf. Bromato, *Storia di Paolo IV*, lib. X, cap. 19, *ad fin.*)

2. Cf. *Documents inédits*, lettre déjà citée du cardinal de Naples.

n'avoir pas reçu de lettres de Votre Seigneurie illustrissime [1]... » En même temps, Caracciolo se présentait au duc de Paliano et lui offrait au nom de son maître la charte d'investiture de la principauté de Rossano, « pour ne pas manquer aux engagements de la capitulation secrète et prévenir l'expiration du délai qu'elle fixait [2]... » Le duc, aussi surpris que Paul IV lui-même, ne savait que résoudre. Il renvoya d'abord Caracciolo pour avoir le temps de réfléchir. Mais celui-ci revint trois fois à la charge dans la journée du lendemain. Il réclamait un reçu de la charte, déclarait qu'il allait rédiger un procès-verbal de sa démarche. Le duc de Paliano, le cardinal de Naples et tous les amis des Carafa étaient dans le plus cruel embarras et maudissaient déjà l'incompréhensible négligence du légat. Fallait-il accepter cette indemnité offerte subitement? Mais elle était jugée mesquine et insuffisante. Devait-on la refuser? Mais alors ne risquait-on pas de tout perdre? Et pas un mot, pas une indication, pas un conseil du Cardinal, qui s'était chargé de toute cette affaire. Etait-cè donc ainsi qu'il soignait les intérêts de la famille?

Ainsi le plan des ministres espagnols réussissait [3]. Philippe II exécutait à peu de frais les engagements de la convention de Cavi. Des germes de mésintelligence étaient semés entre le pape et son neveu. Mais on avait compté à Bruxelles sans la vigilance et l'activité du Cardinal.

Comment eut-il vent du petit complot qui le menaçait? On ne saurait le dire. Il est possible que, sans avoir été prévenu de rien, et sur le bruit seul du départ d'un exprès pour Rome, le neveu de Paul IV ait deviné les intentions de ses ennemis [4]. Quoi qu'il en soit, il paraît certain qu'il alla trouver immédiatement le roi et qu'il se plaignit avec amertume de la conduite

1. Cf. *Documents inédits*, ibid.
2. Cf. Id., ibid.
3. L'existence de ce complot ne peut être mise en doute. Le Cardinal lui-même en parle de la façon la plus claire et la plus précise dans une instruction remise à l'évêque de Terracine quand il l'envoya à Bruxelles quelque temps après être revenu de sa légation : « .... *Le duc d'Albe chercha à faire savoir à Notre Seigneur par un autre intermédiaire que le mien ce qui lui avait été tenu caché pour des considérations légitimes. Son but était d'irriter le pape contre moi,* sans avoir égard aux inconvénients qui pouvaient en résulter pour Sa Majesté..... » (Cf. *Archiv. Stor. Ital.*, t. XII, p. 425, 426, Documents publiés à la suite de l'*Histoire* de Pietro Nores.)
4. On n'a pas de texte précis à citer à l'appui de ce qui suit. Cependant il ressort du discours de l'évêque de Terracine au pape, dont on trouvera plus loin l'analyse, que le Cardinal eut bien en effet une entrevue avec Philippe II à ce moment, qu'il se plaignit vivement des ministres du roi et qu'il le détermina à blâmer leur conduite. (Cf. *Documents inédits*, lettre du cardinal de Naples à son oncle, du 20 mars 1558.)

de ses ministres. Philippe avait toujours eu moins d'hostilité que ses conseillers contre Carafa. On se rappelle la bienveillance de son accueil, lors de l'arrivée du légat à Bruxelles. Le duc d'Albe avait pu modifier ses dispositions, éveiller sa défiance et ranimer ses ressentiments contre l'auteur de la ligue entre le Saint-Siège et la France. Mais le roi n'avait pas pour cela renoncé entièrement à se faire du favori de Paul IV un instrument utile et à tourner au profit de ses affaires particulières la confiance que le pape témoignait à son neveu. Certes il était loin de lui pardonner le rôle qu'il avait joué naguère. Mais, sûr de pouvoir l'atteindre et le briser plus tard, il croyait habile d'ajourner l'explosion de son ressentiment au temps où Paul IV ne serait plus, et de profiter, en attendant, du crédit de son puissant favori. Il fut donc assez ému quand le Cardinal lui signifia que ses ministres voulaient le perdre. Philippe connaissait bien la démarche que l'on devait tenter en son nom auprès du pape et du duc de Paliano. Mais il croyait sans doute qu'il s'agissait seulement de satisfaire aux engagements du traité dans le délai prescrit et de prévenir les complications qui pouvaient naître d'un retard. Carafa lui prouva que l'on voulait en outre le compromettre. Il fit valoir que son dévouement à la cause espagnole allait se trouver ainsi paralysé, puisqu'en lui enlevant la confiance de son oncle on le condamnait à l'impuissance. Le roi inquiet blâma ses ministres et chercha à apaiser l'irritation du légat. Mais celui-ci était trop habile pour ne pas tirer de l'incident tous les avantages possibles. Voyant qu'on avait besoin de lui, il se montra d'autant plus inflexible. Afin de donner une preuve plus manifeste de son indignation contre les conseillers de Philippe II, il quitta avec éclat le palais qui lui avait été assigné pour demeure et se retira dans un monastère à quelque distance de Bruxelles [1]. Pendant ce temps-là, son fidèle agent, l'évêque de Terracine, revenu de Rome vers la fin de février, courait de nouveau la poste, avec la mission de regagner à tout prix l'avance d'un jour ou deux que l'exprès espagnol avait sur lui et de prévenir les complications que le Cardinal redoutait avec raison.

L'arrivée de l'évêque de Terracine produisit un véritable coup de théâtre. Il entra dans Rome le 11 mars, à une heure assez avancée de la nuit. Neuf jours lui avaient suffi pour venir de Bruxelles, car il était parti le 2 seulement [2]. Le pape voulut le

1. Cf. Pietro Nores, p. 232.
2. Cf. Lettre du cardinal de Naples à son oncle, déjà citée, *Documents inédits*, n° 78.

voir aussitôt. L'évêque eut cependant le temps de se mettre rapidement au courant de la situation avant de paraître devant Paul IV. Le cardinal de Naples, le duc de Paliano, qui l'avaient accueilli comme un sauveur [1], l'instruisirent de la double démarche de Pacheco et de Caracciolo. Il apprit ainsi et la colère du pape contre le légat, et les soupçons qu'il devait avoir conçus au sujet de cette indemnité offerte inopinément en échange de Paliano. Le cardinal de Naples avait pu s'assurer par des questions adroites que Pacheco n'avait pas encore révélé au pontife l'existence d'une convention secrète [2]. Mais il était urgent de trouver une explication quelconque pour dissiper ses vagues inquiétudes.

L'évêque manœuvra fort habilement. Le premier mot du pape fut pour demander des nouvelles de ses deux neveux. Cri du cœur dont il est difficile de ne pas être touché, surtout quand on sait de quelle façon ces neveux ingrats répondaient à l'affection du vieillard. L'évêque répondit que le Cardinal et le marquis de Montebello allaient bien, et que sans doute ils étaient déjà en route pour revenir, ayant dû quitter l'un et l'autre la Belgique vers le 10 mars. Puis il rendit compte au pontife de la manière dont le légat avait traité la question de la paix [3] entre les deux rois, et les affaires de la religion. « Il montra que Votre Seigneurie illustrissime avait obtenu les meilleurs résultats que l'on pût souhaiter, et il mit en lumière votre zèle, votre dextérité, votre jugement [4]. » Après ce début insinuant, il aborda le grave sujet de l'échange de Paliano, en se gardant bien d'en découvrir la véritable cause [5]. Il dit « que le roi d'Espagne avait pardonné à beaucoup de rebelles, dès la première intervention de Sa Sainteté en leur faveur, démontrant ainsi son

1. «... Eravamo intrigati, se non soprogiungeva il vescovo di Terracina la cui buona diligenza.... arrecò opportuno rimedio a disordini che potevano sequire.... (Cf. Lettre déjà citée du cardinal de Naples au cardinal Carafa.) Et dans une autre lettre du même au même : « La venuta di Mgr di Terracina e stata di molta sodisfattione a tutti noi, che stavamo in grandissimo dispiacere per veder tardare tanto l'avisi di V. S. Illma... » (Cf. *Documents inédits*, n° 79.)

2. Cf. *Documents inédits*, n° 78.

3. La vérité est que le Cardinal ne s'était occupé sérieusement ni de la paix ni du concile. Le cardinal Trivulzio, légat en France, qui avait pris au sérieux sa mission pacifique, ne pouvait même pas obtenir de lui une réponse aux lettres qu'il lui adressait au sujet de la paix. (Cf. *Documents inédits*, lettre de M. François de Noailles au cardinal de Lorraine, le 5 mars 1558, n° 81.)

4. Cf. *Documents inédits*, n° 78, lettre du cardinal de Naples déjà citée, du 20 mars.

5. « Coperse il motivo della ricompensa di Paliano.... » (Cf. *loc. cit.*)

intention de toujours lui obéir, de toujours la servir, de tenir compte de son illustrissime maison en lui accordant différentes grâces. Ce prince avait donc conçu l'espoir de pouvoir pareillement obtenir quelque faveur de Sa Béatitude et de trouver son âme ouverte à la clémence envers ceux qui, pleins du regret de leurs erreurs passées, se prosternaient à ses pieds sacrés. En conséquence, puisqu'on traitait de la paix universelle, il avait encore voulu pourvoir au repos particulier de ses sujets, et il avait formé le projet *de demander en don à Sa Sainteté l'Etat de Paliano, se promettant de donner en échange une bonne indemnité à son illustrissime maison*. Il avait ordonné que toute l'affaire se traitât avec Mgr le légat.... Mais, apprenant ensuite que ses ministres avaient pris des mesures à ce sujet sans la participation de Sa Seigneurie illustrissime, il en avait ressenti un déplaisir infini et s'était courroucé contre eux. Il avait donc décidé avec vous que l'évêque serait expédié en diligence pour prévenir toute confusion, et que Votre Seigneurie elle-même le suivrait pour apporter par sa présence les consolations nécessaires à Sa Béatitude et l'instruire des desseins de Sa Majesté [1]....... »

Telles furent les explications présentées au pontife par l'évêque de Terracine. Elles avaient un tel caractère de vraisemblance, que Paul IV ne fit aucune difficulté à les accepter. Son orgueil était flatté par l'assurance qu'on venait de lui donner que Philippe, bien loin de réclamer la restitution de Paliano, la sollicitait humblement comme une faveur. Dès lors, la proposition d'indemnité en échange du fief confisqué s'expliquait d'elle-même. Tout devenait simple et naturel. Il n'y avait ni trahison ni négligence de la part du Cardinal. Restait à savoir s'il valait mieux se rendre aux prières du roi d'Espagne, lui céder Paliano moyennant de larges compensations, et sous la promesse de ne jamais y réintégrer les Colonna, ou bien garder le duché. En tout cas, le pape se croyait assuré de pouvoir régler la question d'une façon souveraine et digne de lui. Il n'en fallait pas plus pour que ses soupçons et sa colère se dissipassent aussitôt. « Notre Seigneur est demeuré satisfait et consolé : il a congédié l'évêque en lui faisant une infinité de caresses [2]. » Le péril qui avait un instant menacé le Cardinal était conjuré, grâce à l'adresse de son agent. Le complot tramé par le duc d'Albe et les ministres de Philippe II avortait misérablement. Non seulement le crédit du favori de Paul IV sortait intact de cette épreuve, mais encore l'habile homme avait su regagner une

1. Cf. Id., *loc. cit.*
2. Cf. Id., *loc. cit.*

partie du terrain que ses ennemis lui avaient fait perdre dans l'esprit du roi.

On le vit bien pendant les derniers jours qui précédèrent son départ. Les plaintes hautaines du légat, sa retraite dans un monastère n'avaient point laissé d'inspirer de vives inquiétudes à Philippe. « Considérant le préjudice que pouvait porter à ses intérêts cet esprit turbulent qui disposait à son gré de la volonté et des déterminations du pape, il redoutait de le laisser partir mécontent et plein de rancune [1]. » Il lui envoya Ruy Gomez et l'évêque d'Arras, avec la mission d'entamer de nouvelles négociations au sujet de l'échange de Paliano. Tel était son désir de l'apaiser, qu'il donna l'ordre à ses ministres de lui proposer, au lieu de cette principauté de Rossano dont les Carafa ne voulaient décidément pas se contenter, des compensations beaucoup plus brillantes. Au besoin même, ils devraient reprendre les pourparlers relatifs à la cession du duché de Bari [2]. Mais les conseillers du roi apportaient beaucoup de mauvaise grâce et de raideur dans l'exécution d'ordres qu'ils désapprouvaient. Le Cardinal de son côté ne se faisait pas la moindre illusion sur leurs sentiments et payait en défiance la sourde hostilité qu'il découvrait chez eux. Il ne voulait pas se laisser abuser par de vagues promesses. Fort de sa situation, il réclamait impérieusement des gages qu'on ne pouvait lui donner. Dans ces conditions, l'entente devenait impossible. Au bout de quelques jours, le légat déclara qu'il n'attendait plus pour partir que la réponse du roi au sujet de la paix et du concile, sans même faire allusion aux affaires particulières des Carafa [3].

Philippe II dut donc lui accorder une audience de congé. Au sujet de la paix et du concile, il renouvela les mêmes assurances banales qu'il avait déjà maintes fois données, et loua beaucoup les efforts du pape pour apaiser les querelles qui désolaient la chrétienté. Passant rapidement aux affaires privées des Carafa, il protesta plusieurs fois de sa bienveillance à leur égard. Il exprima le regret qu'il éprouvait de l'hostilité que son entourage n'avait cessé de témoigner au Cardinal. Peu à peu, il donna à l'entretien le ton de l'intimité la plus cordiale. Il laissa entendre que lui-même avait eu plus d'une fois à se plaindre de ses ministres. Il les gardait toutefois, car c'étaient de vieux serviteurs de son père, d'une expérience consommée, mais il souffrait

1. Cf. Pietro Nores, p. 232.
2. Cf. Id., ibid.
3. « Reiterò l'istanza della risposta agli altri capi delle sue petizioni, che era quanto gli restava da fare in questa corte.... » (Id., ibid.)

souvent de ne pouvoir les diriger à sa guise [1]. Si les affaires du Cardinal et de ses frères n'avaient pas encore été réglées de façon à satisfaire pleinement la famille du pontife, il ne fallait point cependant que les Carafa doutassent de sa bonne volonté. Ils recevraient à Rome les satisfactions qu'il n'avait pas pu leur accorder à Bruxelles. On reprendrait les négociations en présence du pape et du duc de Paliano; on n'aurait plus ainsi à se heurter contre l'opposition de l'évêque d'Arras et du duc d'Albe. Tout en irait bien mieux. Le roi croyait cependant devoir donner un conseil au légat. Il pensait que le principal obstacle à l'établissement de sa famille était l'inimitié de Marc'Antonio Colonna. Si l'on parvenait à l'apaiser, toutes les prétentions des Carafa, sans oublier celles qu'ils venaient d'élever sur le duché de Bari, auraient de meilleures chances de succès. Le Cardinal devait donc travailler de toutes ses forces, user de toute son influence sur l'esprit de son oncle, pour ménager la réconciliation de Marc'Antonio avec le pape. Philippe espérait d'ailleurs que Paul IV tiendrait compte des prières qu'il lui adressait en faveur de son vassal, et que les bons offices du légat achèveraient de fléchir sa rigueur. Puis il le congédia, non pas toutefois sans avoir confirmé officiellement le don de la pension de 12 000 écus qu'il lui accordait [2].

Le Cardinal partit aussitôt (11 mars 1558 [3]). Des lettres pressantes le rappelaient à Rome [4]. Le plus clair résultat de sa légation était la rente de 20 000 écus qu'il en rapportait. Le roi lui avait fait en outre beaucoup de belles promesses; mais Philippe II était si prodigue de cette monnaie, qu'il convenait de ne pas lui attribuer une trop grande valeur. L'affaire de l'échange de Paliano restait toujours à l'état de problème obscur et compliqué [5]. Les Carafa n'acceptaient ni ne refusaient la principauté de Rossano. En somme, la question n'était pas plus avancée qu'avant, et d'un commun accord on en avait ajourné

1. « Non lasciò di scuoprirgli che egli medesimo piu di una volta era costretto a tollerare i lor modi troppo imperiosi; ma che questi erano per la maggior parte lasciatigli dall' Imperatore, i quali egli non poteva ne rimovere ne regolare a sua voglia.... » (Cf. Pietro Nores, p. 233.)

2. Cf., pour tout ce qui précède, Pietro Nores, p. 233, 234, 235.

3. Cf. Bromato (*Storia di Paolo IV*, lib. X, cap. 20).

4. *Documents inédits*, seconde lettre du cardinal de Naples à son oncle.

5. « Circa l'affare di Paliano vi è stato sempre del mistero. Qual che è sicuro, egli è, che i sei mesi prescritti dalla capitolazione segreta perche seguisse la ricompensa mentovata e il Re Filippo potesse disporre di Paliano, erano finiti appunto ai quattordici di Marzo quando fù fatta la protesta al Duca : e il Re Filippo non dispose mai di Paliano ne a favor dei Colonnesi, ne a favor d'altri.... » Cf. Bromato, *loc. ant. cit.*

le règlement définitif, sans plus tenir compte du délai de six mois prescrit par la convention de septembre 1557. Ce qui est bien certain, c'est que, si le Cardinal avait tiré pour lui-même quelques avantages de son séjour à la cour de Bruxelles, il n'avait nullement assuré l'établissement de sa famille. Cette fois encore, ses espérances étaient déçues. Le duc d'Albe et les ministres espagnols lui avaient arraché des mains la riche succession de la reine de Pologne. Un enchaînement de circonstances malheureuses avait paralysé tous ses efforts. Il partait donc assez mécontent de lui-même et des autres [1]. Que répondrait-il à son oncle et à ses frères, quand ils lui demanderaient ce que la famille avait gagné à sa légation?

Malgré les sollicitations pressantes qui lui avaient été adressées [2] par son frère et son neveu, il ne crut pas devoir rentrer directement à Rome. Il avait besoin de voir par lui-même ce qu'était devenue l'intrigue qu'il avait nouée en octobre et en novembre avec les ducs de Florence et de Parme. Il se dirigea donc par la Suisse vers la haute Italie. A Vérone, il s'embarqua sur l'Adige, afin de faire par eau le reste du trajet jusqu'à Venise. Il souffrait alors cruellement d'une douleur à la jambe et se proposait de demander à la Seigneurie une galère qui le ramenât à Ancône, son mal « estant tellement empiré qu'il ne peult endurer le travail de la poste [3] ». Deux de ses agents, l'évêque de Padoue et le capitaine Cencio Guascone, étaient venus de Venise à sa rencontre. Il apprit par eux que Cosme de Médicis et les Farnèse n'avaient pas donné suite à leurs projets contre le duc de Ferrare, et qu'il fallait encore renoncer à l'espoir, qu'il avait un moment caressé, de mettre la main sur quelque lambeau des dépouilles de ce prince [4]. Il se dirigea alors

1. Ceci est attesté par une lettre de M. de Noailles au cardinal de Lorraine, du 9 avril 1558. Il termine le récit d'une entrevue avec le cardinal Carafa par ces mots : « Je prins garde que son visaige recepvoit quelque altération, et que la voix et la parole ne luy servoient pas avec sa promptitude accoustumée, qui me fait (selon mon jugement) descouvrir en luy deux choses : l'une est la honte qu'il avoit de ce que la variété de ses voyages et la diversité de ses praticques estoit congneue des ministres et serviteurs du Roy, et l'autre *qu'il ne rapportait pas entier contentement du lieu où il venait*... » (Cf. *Documents inédits*, n° 84.)

2. Voir dans Ribier, t. II, p. 719, un intéressant témoignage de l'impatience avec laquelle le pape attendait son neveu de prédilection : « Le pape ces jours-cy s'est fort mal contenté du duc de Paliano, jusques à luy dire qu'il entendoit fort mal ses affaires, et ne luy scauroit faire service qui fut à propos : luy disant que le cardinal Caraffe estoit autre homme que luy.... » (Lettre de M. de Selve au roi, du 8 janvier 1558.)

3. Cf. *Documents inédits*, n° 83, lettre de M. de Noailles au cardinal de Lorraine, du 1er avril 1558.

4. « .... L'estat auquel se retrouvent les affaires de Ferrare, Florence

sur Venise, où il fit son entrée le 2 avril. La mauvaise chance qui s'obstinait à le poursuivre ne l'abandonna pas dans cette ville. Il y apprit que Henri II refusait de renvoyer à Rome les deux petits-neveux du pontife qu'il gardait en otage à sa cour [1], « de quoy il fit paroistre grand desplaisir par les plaintes qu'il en feit au secrétaire de monseigneur le cardinal de Ferrare. » Après avoir eu avec l'ambassadenr de Henri II une entrevue où le langage respectueux mais ferme de M. de Noailles lui apprit combien sévèrement sa conduite était jugée par les ministres du roi de France, le Cardinal fut admis en audience par la Seigneurie. Il lui rendit compte de sa légation en Flandre et ne manqua point de parler de ses efforts en faveur de la paix, sans inspirer beaucoup de confiance, s'il faut en croire ce que M. de Noailles nous apprend de la fâcheuse réputation qu'il devait à ses intrigues : « Le cardinal Caraffe, qui est déjà tant cogneu partout et ses affections si à cler découvertes que les Impériaulx et mesmes ses plus grandz amys se trouvent bien empeschez à tenir honneste langage de luy [2]... » Il instruisit ensuite le gouvernement de la République des négociations qu'il avait entamées à Bruxelles au sujet de l'échange de Paliano. Il fit connaître les propositions faites par le roi d'Espagne et l'offre de la principauté de Rossano avec dix mille écus de rente à titre d'indemnité. Il rappela que la République avait été choisie comme arbitre par les deux parties dans le cas où s'élèverait quelque contestation sur la valeur de cette indemnité. Le Sénat devait donc décider si la compensation offerte par le roi d'Espagne était suffisante ou non. Carafa insistait pour que la Seigneurie communiquât, après mûr examen, le résultat de ses délibérations au pape et à Philippe II. « N'oublyant à leur dire comme, pour le faict de ladite récompense, ils avoient esté esleuz arbitres par le traité qui fut faict entre Sa Sainteté et le roy Phi-

et Parme ne respond pas à l'inquiétude de son esprit et au desseing qu'il en avoit faict quand il y passa dernièrement.... » (Cf. *loc. ant. cit*) Il ressort d'une lettre de M. de Selve au roi, du 6 octobre 1557, que le duc d'Albe aurait promis Reggio et Modène au cardinal Carafa dans le cas où les Etats du duc de Ferrare viendraient à être partagés. (Cf. Ribier, t. II, p. 708.)

1. Voir Ribier, t. II, p. 720, une lettre du cardinal de Lorraine à M. de Selve, du 17 janvier 1558, où il est dit que le roi consent à se dessaisir de ce gage de la fidélité des Carafa. La lettre de M. de Noailles du 9 avril (Cf. *Documents inédits*) prouve qu'il était revenu sur cette résolution. Il changea cependant presque aussitôt d'avis, puisqu'une lettre du Cardinal à Ruy Gomez, datée du 3 mai 1558, apprend qu'il trouva à son retour ses deux neveux à Rome. (Cf. *Documents inédits*, n° 85.)

2. Cf. *Documents inédits*, n° 81, lettre de M. de Noailles au cardinal de Lorraine, du 5 mars 1558.

lippes, les priantz de considérer si la principaulté de Rossane et dix mil escutz sur les gabelles de la soye à Naples, estoient suffisant payement, affin que s'il leur sembloit raisonnable, qu'ilz persuadassent Sa Sainctеté de l'accepter, et qu'aussi s'il leur sembloit que ce fust trop peu, qu'ils interposassent leur arbitrage et médiation à l'endroit du roy Philippes pour l'esmouvoir à faire mieulx [1].... » Ayant ainsi tenté un nouvel effort pour obtenir une solution favorable aux intérêts de sa famille, il prit congé de la Seigneurie, s'entretint longuement et en secret avec l'ambassadeur espagnol à Venise, puis partit pour Rome. Sa traversée de Venise à Ancône, sur les galères mises à sa disposition par la République, fut contrariée par des gros temps. Il fallut chercher un refuge sur la côte d'Istrie. Enfin le 19 avril il put débarquer à Ancône [2]. Quatre jours après, le 23, il arrivait à Rome [3].

1. Cf. *Documents inédits*, n° 84, lettre de M. de Noailles au cardinal de Lorraine, du 9 avril 1558.

2. Cette date est donnée par Bromato, lib. X, cap. 20, et confirmée par une lettre du cardinal à Ruy-Gomez du 3 mai 1558. (Cf. *Documents inédits*, n° 85.)

3. Cf. *Documents inédits*, Lettre précédemment citée.

CHAPITRE XX

COMMENCEMENTS DE LA DISGRACE DU CARDINAL CARAFA.

Difficultés de sa situation. — Ses aveux au pape concernant la convention secrète. — Ses efforts impuissants pour se concilier les bonnes grâces de Philippe II, en se faisant auprès de Paul IV le défenseur des intérêts du roi. — Mission de l'évêque de Terracine à Bruxelles. — Nouvelles intrigues du Cardinal. — Défiance universelle contre lui. (23 avril 1558, fin de décembre 1558.)

Le Cardinal fut accueilli par son oncle avec beaucoup de froideur[1]. L'adresse de l'évêque de Terracine avait bien pu dissiper les plus graves soupçons du vieillard, mais non pas prévenir le retour de vagues inquiétudes. Paul IV devinait confusément qu'on l'avait trompé. Une instinctive défiance succédait à l'abandon sans réserve. Il ne jugeait pas encore avec netteté la conduite de son favori. Il était loin de démêler les fils de toutes ses intrigues. Mais c'était déjà un bien grave symptôme que cette volonté de s'éclairer. Quand l'esprit d'examen et de doute remplace la confiance absolue, il acquiert souvent une singulière perspicacité. Il fait des retours sur le passé, observe, compare, juge. Une merveilleuse lucidité succède tout à coup à l'aveuglement. Les voiles tombent, la lumière éclate. Or Paul IV en était à la première période de ce travail d'investigation : il doutait.

Malheureusement pour Carafa, l'affection qu'il inspirait à son oncle avait insensiblement diminué. Pendant les six mois de son absence, le pape s'était pris de tendresse pour son petit-neveu, le cardinal de Naples, fils du marquis de Montebello. C'était un jeune homme de dix-huit ans, plein d'intelligence, d'une discrétion, d'une prudence et d'un tact au-dessus de son âge. Son père et ses oncles l'avaient précocement dressé à l'intrigue. Nul parmi eux n'avait songé à s'inquiéter du crédit

1. Cf. Pietro Nores, p. 235 : « Trovò il papa notabilmente alterato. »

naissant de cet enfant. Le duc de Paliano, que Paul IV traitait parfois avec sévérité, s'était empressé de tirer parti de la faveur de son neveu. Le jeune Alfonso avait reçu la mission d'interroger adroitement le pontife, de provoquer ses confidences, de tout observer et de tout voir, pendant les longues heures qu'il passait aux côtés de son grand-oncle [1]. Il s'acquitta à merveille de ce rôle d'espion domestique. Le pape avait de grands besoins d'épanchement. Il aimait à exprimer ses pensées les plus intimes, à entretenir de ses projets quelque confident. L'enfant écoutait et rapportait tout. On était fort satisfait de lui dans la famille, et le Cardinal approuvait sans réserve l'ingénieuse idée de son frère. Mais il arriva peu à peu que le fils du marquis de Montebello usurpa dans le cœur de Paul IV la place qu'occupait d'abord son oncle Carlo. L'absence du Cardinal se prolongeant, le pape prit insensiblement l'habitude de se passer de lui. Comme beaucoup de vieillards, il était tourmenté d'un vague besoin de tendresse. Il voulait sentir constamment à ses côtés un être qui lui dût tout, dont le dévouement ingénieux et docile allégeât le fardeau des années et du pouvoir suprême. Comme toutes les natures à la fois violentes et faibles, il ne savait pas se passer d'un favori. Le Cardinal, au retour de sa légation, trouva son neveu en possession de cet emploi qu'il avait si longtemps rempli. Il ne pouvait plus désormais compter sur cette indulgente affection que Paul IV avait poussée naguère jusqu'à l'aveuglement.

Le pape ne tarda pas à donner des preuves de ce revirement inattendu. Il déclara que les espérances qu'il avait fondées sur la mission du légat auprès de Philippe II étaient déçues. Le Cardinal sentait bien que l'expression de ces regrets impliquait un reproche à son adresse. Malheureusement, il ne pouvait y répondre. Qu'avait en effet produit son intervention auprès du roi d'Espagne en faveur de la paix et de la réforme de l'Église? Des déclarations générales et de vagues promesses [2]. Paul IV, devenu subitement clairvoyant, comprenait fort bien que, faute de zèle ou d'habileté, son neveu avait complètement échoué sur ce point, et il lui pardonnait d'autant moins l'insuccès, qu'il avait attendu de la réussite plus d'honneur et de profit [3]. L'affaire du

1. « .... Mai si partiva dà fianchi del papa. » (Cf. Pietro Nores, p. 257.)

2. « Del concilio non riportò se non parole generali... ne della persona di Polo ne della venuta del cardinal Peto aveva dato sodisfazione alcuna. (Cf. P. Nores, p. 236.)

3. « Paolo sospetto che il mal successo del trattato fosse avvenuto o per negligenza o fors' anche per diligenza del cardinale... » (Cf. Pallavicino, *Storia del Conc.*, lib. XIV, cap. 5, *ad fin.*)

cardinal Polo et du cardinal Peto, qu'il devait régler en Flandre, n'était pas plus avancée qu'à son départ. Les différends soulevés entre les agents du Saint-Siège et les ministres du roi à propos de certaines questions de juridiction ecclésiastique en Espagne n'avaient pas non plus reçu de solution. Avait-il su du moins traiter avec plus d'adresse ou de bonheur les affaires particulières de la famille Carafa? Non, car il rapportait seulement l'offre dérisoire d'une mesquine principauté. Encore n'était-ce pas même un don obtenu de la munificence du roi d'Espagne: Rossano était proposé en quelque sorte à titre d'indemnité en échange de Paliano. Comment avait-il pu se prêter à une combinaison aussi désavantageuse pour son frère? N'y avait-il pas dans cette conduite quelque chose de ténébreux et de louche, et ne pouvait-on pas soupçonner que le Cardinal s'était laissé séduire par les Espagnols, lui qui, n'ayant rien su obtenir pour les siens, avait gagné pour lui-même une rente de 20000 écus [1]? Telles étaient les pensées qui s'agitaient dans l'esprit de Paul IV et le remplissaient d'une sourde irritation contre le favori. Elle redoubla, quand le pontife apprit que, contrairement aux instructions formelles portées par Leonardo di Cardine, son nom avait servi de patronage à toutes les requêtes présentées par le Cardinal au sujet de Bari [2]. Le pape pensa non sans raison que l'humiliation du refus retombait ainsi sur lui-même. Sa fierté en fut cruellement offensée, et son dépit prit bientôt le caractère d'un ressentiment personnel.

Le crédit du cardinal Carafa était donc gravement compromis. Il voyait son oncle irrité contre lui, ses deux frères mécontents de la longue rétention de leurs enfants à la cour de Henri II et secrètement jaloux, les ministres du roi d'Espagne acharnés à sa perte, ceux du roi de France pleins de soupçons et de rancunes. Tout lui manquait à la fois. Il sentait croître le nombre et l'audace de ses ennemis à mesure que sa fortune déclinait.

Le secret de la seconde convention signée avec le duc d'Albe devenait une menace de tous les instants. Un mot, une indiscrétion achevait irrémédiablement sa ruine. Qui pouvait l'assurer

1. « Entrò anche in sospetto il papa che il cardinale non avesse regolata questa domanda con altri termini che con quelli che se gli erano suggeriti poco curando della grandezza della casa e del fratello.... Accresceva il sospetto di parzialità l'aver il cardinale riportato li dodici mila scudi di pensione per se; dova pareva che per rimover questo giudizio era da ricusar l'offerta... » (Cf. Pietro Nores, p. 235.)

2. « Il trovò non soddisfatto della sua legazione.... per la trasgression del divieto in far le dimande a nome del zio, con esporlo alla vergogna della repulsa in richiesta poco onorevole come di privato interesse.... » (Cf. Pallavicino, *loc. ant. cit.*)

que le duc d'Albe ne renouvellerait pas sa tentative de dénonciation? Ce n'est pas tout. Le Cardinal avait promis à Philippe II d'obtenir le pardon des Colonna, de réduire Paul IV et le Saint-Siège à la dévotion de l'Espagne. Mais voici que le pape échappait à son influence, bien plus, qu'il donnait de graves sujets de mécontentement au roi. Il avait refusé de reconnaître valable la renonciation de Charles-Quint à l'empire et l'élection de Ferdinand (24 février 1558) [1]. Un ambassadeur du nouvel empereur, Martin Guzman, s'était vu refuser l'autorisation de pénétrer dans Rome et avait dû se retirer à Tivoli, tandis qu'une commission de cardinaux discutait la validité de l'élection [2]. Pour en finir avec ces lenteurs, Philippe s'était décidé à intervenir en faveur de son oncle. Mais son envoyé don Juan Figueroa avait été chassé ignominieusement par le pape [3]. Il semblait que l'esprit mobile et inquiet de Paul IV s'abandonnât de nouveau à ses vieilles rancunes. Il se plaignait avec amertume que le roi d'Espagne n'eût pas tenu sa promesse d'envoyer un ambassadeur à Rome pour faire acte d'obéissance et d'humilité [4]. L'heure était donc bien peu favorable pour prendre auprès du pontife irrité la défense des intérêts de Philippe II et plaider la cause d'un adversaire abhorré comme l'était Marc' Antonio Colonna. Mais, d'autre part, le Cardinal ne pouvait ajourner son intervention à un moment plus propice, sous peine d'encourir la dis-

1. Le prétexte allégué était que la renonciation n'avait pas été faite après autorisation préalable du pape. En conséquence, Paul IV ne regardait point l'empire comme vacant et considérait comme nulle et non avenue l'élection de Ferdinand I. (Cf. Pietro Nores, p. 236-254.) Cette affaire compliquée est exposée avec de longs détails.

2. Cf. Pietro Nores, p. 237.

3. Cf. Id., p. 236.

4. On n'entre pas ici dans un plus long détail du différend survenu entre Paul IV et le nouvel empereur Ferdinand. Cet épisode ne fait qu'indirectement partie de notre sujet. Il convient cependant d'ajouter que le Cardinal avait été sollicité par Philippe II d'intervenir pour terminer le conflit (Cf. Pietro Nores, p. 253). La mauvaise volonté que le pape continua néanmoins à témoigner prouve que les efforts de son neveu furent sans succès. Nores témoigne que le roi en garda rancune au Cardinal. Il est bon de signaler ce petit fait, pour montrer comment le Cardinal se compromet de plus en plus aux yeux de son oncle, sans parvenir pour cela à se concilier les bonnes grâces de Philippe II. Depuis son retour de la légation de Bruxelles jusqu'à sa disgrâce définitive, il n'y a pour ainsi dire pas un seul de ses actes qui n'ait un résultat contraire à ses espérances, pas une de ses démarches qui ne semble accélérer sa chute. On peut lire parmi les *Documents inédits* une lettre du 14 juillet 1558 où le Cardinal charge son agent à Bruxelles d'exposer à Ruy Gomez et au roi tous les efforts qu'il a tentés en faveur de Ferdinand I. Plusieurs autres lettres dans le même Ms. M, I, 4, de la Chigiana, ont trait à la même affaire.

grâce du roi d'Espagne. Trop de temps déjà s'était écoulé depuis son retour sans qu'il pût lui donner un seul gage de la sincérité de ses promesses. Tous ses efforts pour faire prévaloir, dans l'affaire de la succession à l'Empire, une solution conforme aux intérêts et aux vœux de Philippe, n'avaient pu fléchir l'obstination de Paul IV. S'il restait encore dans l'inaction, on ne manquerait pas ou de suspecter sa bonne foi, ou de proclamer son impuissance. — Il résolut donc de jouer cette grosse partie sans plus tarder.

Toutefois il voulut d'abord en finir avec le secret de la seconde convention. Mieux valait tout avouer que de laisser entre les mains de ses ennemis cette arme terrible d'une dénonciation toujours suspendue au-dessus de sa tête. On ne sait pas sous quelle forme le Cardinal présenta au pape cette difficile confession. Ce qui est bien certain, c'est qu'il n'hésita pas à en courir les risques. « Notre Seigneur, dit-il lui-même, n'avait pas une connaissance complète de tout ce qui s'était passé..... Depuis mon retour, je lui ai rendu compte de tout ce qui s'était passé depuis le jour de la signature *des capitulations* [1]..... » Sans doute, il entoura cet aveu délicat de tous les ménagements, de toutes les précautions que purent lui suggérer sa prudence et son adresse ordinaires. Il atténua la gravité du fait, invoqua la nécessité qui s'imposait de sauver Rome à tout prix. Peut-être aussi rappela-t-il discrètement qu'il s'était en somme contenté d'user des pleins pouvoirs qui lui avaient été remis. Quoi qu'il en soit, le pape connut l'existence d'un traité secret de la bouche même de celui qui avait le plus d'intérêt à atténuer la gravité de cette révélation. C'était là un trait d'habileté de la part du Cardinal. Cette démarche hardie le délivrait des mille difficultés, des périls sans cesse renaissants d'une situation ambiguë et compromettante. Désormais il pouvait aborder de front la question de Paliano, au lieu de se consumer en feintes et en stratagèmes pour entretenir le pape dans son ignorance du traité sur lequel reposait toute la négociation. L'avantage était assez précieux pour que le Cardinal ne le sacrifiât pas à la crainte d'augmenter le mécontentement de son oncle en lui apprenant qu'on le trompait depuis près d'un an. Puis, il n'avait pu se faire encore à cette idée que le pape lui échappait. Il

1. *Archivio Storico Italiano*, t. XII, Documenti, n° XXXIII : Istruzione sopra le cose di Paliano, p. 426. Ce document est de la plus grande importance. Il supplée à l'insuffisance des renseignements donnés par les historiens sur la conduite du cardinal Carafa depuis l'époque de son retour à Rome (23 avril 1558) jusqu'à sa disgrâce, dans les premiers jours de janvier 1559.

croyait sans doute, avec cette présomption que donne une longue habitude du succès, qu'il suffirait d'un peu d'audace pour dompter les instincts d'indépendance qu'osait tardivement manifester cette volonté sénile, si longtemps esclave de son jeune et impérieux génie. On verra dans la suite qu'il avait trop préjugé de la docilité du vieillard. Pour le moment, Paul IV se contenta d'écouter les explications de son neveu, avec plus de surprise, en apparence, que de colère [1]. Encouragé par cet heureux début, il aborda l'affaire que le roi d'Espagne avait si vivement recommandée à ses soins, la réconciliation de Marc' Antonio Colonna avec le Saint-Siège. Comme on n'a sur ce point d'autre témoignage que celui du Cardinal même, il est bien difficile de savoir si ses instances eurent vraiment toute la chaleur qu'il se plaît à leur attribuer [2]. On ne peut douter qu'il ne dût avoir une tendance à se faire un mérite auprès de Philippe II des efforts tentés en faveur de son protégé. On croira donc, si l'on veut, qu'il a un peu forcé le ton. Mais, d'autre part, comme il comptait sans doute tirer de grands profits d'une réconciliation si ardemment souhaitée par le roi d'Espagne, on peut admettre qu'il ait en réalité travaillé avec beaucoup de zèle à obtenir le pardon des Colonna. Quoi qu'il en soit, il trouva le pape inflexible [3].

C'était un grave mécompte pour le Cardinal. Cette démarche n'était point faite pour apaiser le mécontement et dissiper la défiance de son oncle. Il l'avait tentée cependant, avec l'espoir que l'heureuse issue de cette difficile négociation lui concilierait les bonnes grâces de Philippe II. Mais, au lieu de remporter un succès, il essuyait un échec. Cet effort désespéré pour reconquérir l'ascendant qu'il exerçait naguère sur l'esprit de Paul IV était convaincu d'impuissance. Non seulement il avait fourni un nouveau grief au vieillard en jouant imprudemment ce rôle périlleux d'avocat du plus odieux de tous ses ennemis, mais

1. On ne voit point du moins, dans le document auquel on emprunte ces détails, que le pape ait fait à son neveu tous les reproches auxquels celui-ci pouvait s'attendre. (Cf. *loc. ant. cit.*)

2. Cf. *loc. ant. cit.*

3. Cf. *Documents inédits,* lettre du Cardinal à Ruy Gomez du 3 mai et du 3 juin, à Marc' Antonio Colonna, du 23 juin, du 3 juillet et du 4 juillet 1558. Il y parle constamment d'une manière embarrassée et un peu obscure de ses efforts pour fléchir Paul IV. Il s'excuse de ne pouvoir enlever son consentement, supplie le roi et Marc' Antonio de ne pas perdre patience, de lui accorder de nouveaux délais. Ces lettres laissent entrevoir les difficultés de sa situation et l'impuissance de son intervention. On voit que, dans une d'elles, il se vante d'avoir obtenu la restitution d'une somme de 20 000 écus confisqués à la femme de Colonna.

même il perdait le précieux avantage de passer encore aux yeux du roi d'Espagne pour favori tout-puissant. Or celui-ci ne l'avait tant caressé que dans l'espoir de tourner au service de ses propres intérêts la grande influence que la voix publique attribuait au neveu du pontife. Le Cardinal ne se faisait aucune illusion sur les motifs secrets de cette bienveillance inattendue. Il savait aussi que Philippe le rejetterait dédaigneusement comme un instrument inutile, dès qu'il aurait acquis la preuve de sa disgrâce. Bien heureux encore si le monarque ne saisissait cette occasion pour découvrir tout à coup ses ressentiments et rendre plus profonde, plus irréparable, la chute de celui qui l'avait jadis si cruellement offensé ! Ainsi, doublement compromis, le Cardinal voyait son crédit chancelant pencher de jour en jour vers la ruine.

Il ne s'abandonna pas cependant. Pour conjurer le péril et atténuer autant que possible les effets de sa malheureuse démarche en faveur de Colonna, il résolut d'expédier à Bruxelles le plus intelligent et le plus dévoué de ses agents, ce Mgr Reverta, évêque de Terracine [1], qui l'avait une première fois déjà sauvé. Il lui remit cette longue instruction où l'on a puisé le détail de tout ce qui précède et qui fournit tant de précieuses indications que l'on chercherait en vain ailleurs. La pièce n'est malheureusement pas datée. Néanmoins, comme on trouve, dès les premières lignes, la recommandation de présenter des excuses au roi pour la tardive expédition d'un envoyé spécial à sa cour [2], on doit en conclure que le Cardinal ne fit rédiger ce document qu'à une époque assez éloignée de son retour, probablement vers le mois de novembre 1558. Il lui fallait du temps, en effet, pour étudier les dispositions du Pape après six mois d'absence, l'état des esprits et des affaires à la cour du Vatican, régler sa conduite, préparer la difficile confession qui devait révéler à son oncle l'existence d'un traité secret, et la démarche plus délicate encore dont il espérait obtenir le pardon de Marc' Antonio. Quoi qu'il en soit, l'instruction portait en substance sur les points suivants. Carafa se plaignait de l'hostilité des ministres espagnols à Rome. Leurs insinuations malveillantes avaient rempli de défiance l'esprit du pontife [3]. Il lui avait donc été

1. L'évêque n'est pas nommé personnellement dans l'instruction. Mais, comme le Cardinal y parle expressément de la diligence et de l'adresse déployée par le porteur lors du complot des ministres espagnols, il est bien évident que cet éloge ne peut s'appliquer qu'à l'évêque de Terracine.

2. « Giunto che sarete in corte scuserete la tardanza della vostra ispidizione ... » (Cf. *Archiv. Ital.*, t. XII, Docum. XXXIII, p. 425.)

3. « Trovai Sua Beatitudine piena di molti sospetti e mala satisfazione

impossible d'aborder immédiatement la question de Paliano. Il avait dû s'appliquer d'abord à détruire les préventions dont il était l'objet, et, pour obtenir ce résultat, avouer sans détour à Sa Sainteté tout ce qui lui avait été tenu caché. A ses premières ouvertures en faveur de Colonna, le pape avait répondu que l'affaire était d'importance et demandait à être mûrement délibérée. Il était revenu plusieurs fois à la charge, sans que son oncle se lassât d'ajourner sa décision, sous le prétexte qu'il fallait régler auparavant les affaires relatives à l'abdication de Charles-Quint et à l'élection de Ferdinand Ier comme empereur [1]. Enfin le Saint-Père s'était décidé à exprimer sa ferme résolution de ne vouloir entendre parler ni de pardon pour Marc' Antonio, ni d'indemnité en échange de Paliano [2].

On peut dire que toute la première partie du document avait seulement pour but de préparer et d'atténuer cette pénible déclaration. La grande difficulté était en effet de présenter au roi ce refus formel, irrévocable, sans soulever de tempête. Aussi le Cardinal a-t-il bien soin d'indiquer à son agent qu'il ne doit arriver à ce redoutable aveu qu'après mille transitions savantes. L'évêque de Terracine ne doit point perdre de vue qu'il s'agit de couvrir la responsabilité de son maître, de bien montrer que celui-ci a déployé tout le zèle imaginable pour donner satisfaction aux désirs du roi, de prouver en un mot que le fâcheux résultat de la négociation doit être attribué seulement à l'insurmontable aversion du pape contre Colonna. Toutefois l'instruction ne s'arrête pas là.

On y rencontre des considérations naïvement impudentes sur les avantages que le roi trouvera à laisser Paliano entre les mains des Carafa. Comme, en cas de restitution, il n'aurait pu, aux termes de la convention de septembre 1557, rétrocéder à son

per le cose ch' intese da ministri di Sua Maestà.... » (Cf. *Archiv. Stor. ital.*, t. XII, Docum. XXXIII, p. 425.)

1. « Sopravennero poi varj accidenti che portarono innanzi la spedizione tra quali è stato il negozio dell' imperio .... » (Cf. *loc. cit.*) C'est sur ce passage de l'instruction qu'on s'appuie pour dire que l'évêque de Terracine ne dut pas partir pour Bruxelles avant le mois de novembre. C'est en effet la mort seule de Charles-Quint, survenue le 21 septembre 1558, qui mit fin au différend soulevé entre Paul IV et Ferdinand. A la suite d'un consistoire tenu le 12 novembre (Cf. Pietro Nores, p. 250) et de funérailles célébrées en l'honneur du glorieux défunt, le pape se décida seulement à déclarer que l'empire était bien réellement vacant et à reconnaître l'élection de Ferdinand.

2. « Dice che non puo salva la dignità sua ne vole accettare in grazia il signor Marc' Antonio Colonna nè meno udir parola di ricompensa di Paliano.... » (Cf. *loc. ant. cit.*, p. 427.)

ancien propriétaire le fief confisqué, Philippe s'épargne, en l'abandonnant définitivement aux neveux du pontife, l'onéreuse nécessité de fournir deux indemnités, l'une au duc actuel, l'autre à Marc' Antonio [1]. C'est donc tout profit pour lui. Il s'assure en outre le dévouement inaltérable d'une famille puissante. Tout serait pour le mieux s'il consentait à prêter les mains au projet d'union par voie de mariage entre les Carafa et les Farnèse [2]. Cependant, si le roi persistait à ne pas vouloir accepter les faits accomplis, l'évêque de Terracine devait proposer au nom du Cardinal une autre solution. Paliano, démantelé, appartiendrait non plus à l'aîné des neveux du pontife, mais à l'Etat ecclésiastique. En retour, les Carafa recevraient à titre d'indemnité quelque domaine démembré du patrimoine de Saint-Pierre. Philippe était supplié de consentir au moins à cette combinaison [3]. Pour finir, le Cardinal l'accablait de nouvelles protestations de fidélité et de dévouemeut tant en son nom qu'au nom de ses frères. Afin de bien prouver qu'ils avaient tous trois définitivement rompu avec la France, il sollicitait pour son aîné le collier de la Toison d'or, ajoutant qu'il se ferait un devoir de renvoyer aussitôt à Henri II celui de l'ordre de Saint-Michel [4].

Telles étaient en substance les instructions du Cardinal à son agent. On voit, dans la dernière partie surtout du document qui les résume, qu'en dépit de tous les mécomptes son ambition veillait toujours, impudente et avide comme jadis. La malheureuse issue de sa légation de Bruxelles, le déclin de son crédit auprès du pape, les difficultés de sa situation, rien n'avait pu calmer son turbulent esprit d'intrigue. En vain l'horizon devenait plus sombre et les nuages s'accumulaient au-dessus de sa tête : l'incorrigible aventurier jetait un audacieux défi à l'orage qui allait fondre sur lui. Toujours en quête d'une proie, il entassait projets sur projets, stratagèmes sur expédients, avec une activité d'autant plus fébrile qu'il sentait approcher l'heure redoutable où la mort du pape [5] le livrerait sans défense à ses

1. « Cedendosi ad altri che al Signor Marc'Antonio, verrà la Maestà Sua da due ricompense aggravata una per darsi al signor Marc'Antonio detto l'altra per iscambio della cessione... » (Cf. *loc. cit.*, p. 247.)

2. Cf. *loc. cit.*, p. 428.

3. « Ma quando la Maesta sua vedrete non rimanere sodisfatta io cercherò di far opra che nostro signore si contenti che Paliano si restituischi alla chiesa smantellato con darne alla casa quella ricompensa nello Stato ecclesiastico, che le parrà convenevole.... » (Cf. *loc. cit.*, p. 429.)

4. Cf. *loc. cit.*, p. 430. C'est ce qu'avait déjà fait du reste le duc de Parme. (Cf. Ribier, t. II, p. 722, lettre de M. d'Acqs, ambassadeur à Venise, au Roy.)

5. Cf. *Documents inédits*, n° 94, lettre originale du duc de Guise au Car-

ennemis. Quant à prévoir que Paul IV lui-même allait être l'instrument de sa ruine, il n'y songeait même pas. Le cynisme de cette ambition aux abois éclate dans la diversité de ses entreprises. On vient de voir, dans l'instruction à l'évêque de Terracine, ses intrigues avec la cour de Bruxelles et la fertilité d'invention dont il faisait preuve dans ses requêtes au roi d'Espagne. Quelque temps auparavant, il avait cependant adressé de nouvelles ouvertures au roi de France. Il proposait à Henri II d'abandonner les places du Siennois à l'Eglise. Le pape céderait en retour à la France Avignon et le comtat Venaissin, à la condition que l'investiture en serait accordée au duc de Paliano [1]. Ainsi son avidité n'hésitait pas à demander satisfaction au prince qu'il avait trahi, comme au prince qu'il avait combattu. Des deux côtés il tendait la main [2]. Mais des deux côtés aussi il rencontrait une insurmontable défiance. On connaissait si bien maintenant ses fourberies! On avait tant de fois éprouvé ce que valaient ses promesses. De part et d'autre, on était las des protestations et des serments de ce menteur. Le duc d'Albe à Bruxelles, M. de Noailles à Paris avait soulevé son masque d'intrigant sans foi ni pudeur. On le laissait écrire et parler, invoquer son honneur de gentilhomme : mais personne ne croyait plus en lui. On le ménageait en apparence, à cause de son oncle, et parce qu'on ne pouvait pas encore traiter comme ils le méritaient ces Carafa, « lesquels le pape estant mort seront non seulement à eux, mais à tous autres inutiles [3]. » Les soupçons n'étaient pas moindres pour cela. On a vu déjà comment le Cardinal avait été reçu à Bruxelles par les ministres et les conseillers de Philippe II. Si l'on veut savoir comment il était jugé par le roi de France, il suffit de lire une lettre écrite le 14 août 1558 par Henri II à son ambassadeur, M. d'Angoulême [4] : « J'ay déjà tant expérimenté les saillies, passions, colères et legeretez

dinal, de Saint-Germain-en-Laye, le 26 novembre 1558, pour le féliciter du rétablissement de la santé du pape, très gravement compromise.

1. Cf. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 766, Mémoire envoyé de la part du Roy au cardinal de Ferrare, 18 août 1558 : « Et quant à l'ouverture faite par ledit Caraffe pour recouvrer le Siennois et le joindre à l'Église, laissant Avignon et le comtat de Venisse au duc de Paliano ou à son fils pour le tenir en foy et hommage du Roy.... c'est chose que Sa Majesté ne sçauroit trouver aucunement bonne.... »

2. On trouve dans le Ms. M, I, 4, des lettres du Cardinal où il exprime tantôt la satisfaction, tantôt la douleur que lui a causée la prise de Thionville, selon qu'il écrit à des ministres du roi de France ou à des ministres du roi d'Espagne. (Cf. *Documents inédits,* lettre du 14 juillet 1558.)

3. Cf. Id., *loc. ant. cit.*

4. Cf. Ribier, t. II, p. 768.

de ce pape et de ses néveux, et m'a si cher cousté à les connoistre... qu'il me semble qu'avec bonne et juste occasion je m'en dois retirer... En un vieil homme, et en gens nécessiteux comme sont lesdits neveux, et toute leur maison, il n'y a jamais grande ressource. Toutefois je veux bien avoüer et confesser qu'il est nécessaire de les entretenir toujours en bonne bouche pour ne les perdre du tout, tant et si peu que ce pontificat pourra durer. Car ils sont tendant la main à un chacun, pour se laisser aller à qui plus leur voudra donner, afin de profiter le mieux qu'ils pourront de ce papat avant que ce bonhomme prenne congé du monde. »

Le neveu de Paul IV commençait donc à subir le châtiment de sa longue duplicité. Tous ceux qu'il avait successivement trompés s'éloignaient de lui peu à peu, le tenaient à l'écart, le surveillaient. De terribles rancunes couvaient sourdement et n'attendaient pour éclater contre lui qu'une occasion favorable. Au fond, il n'était pas en meilleure intelligence avec les Espagnols qu'avec les Français. Si Ruy Gomez à Bruxelles et l'ambassadeur Vargas [1] à Rome étaient assez bien disposés pour lui, le parti du duc d'Albe, rival de Ruy Gomez, lui témoignait la plus violente hostilité. Il était bien forcé néanmoins de rester dans la clientèle de Philippe II, car celle du roi de France lui était désormais interdite. L'ambassadeur de France à Rome, l'évêque d'Angoulême, successeur de M. de Selve, expliquait à merveille, dès le mois de juillet de la même année, cette situation ambiguë :

« On l'estime estre bien las et mal satisfait des Espagnols, mais qu'il y est si engagé, qu'il ne sçait comme en sortir à son honneur, et mesme qu'il n'est pas asseuré d'estre bien receu du Roy, ayant laissé les autres, ne se voyant aucunement recherché de luy [2]... »

1. Il avait eu l'habileté de faire venir ce personnage de Venise, où Vargas était ambassadeur, à Rome, où il avait besoin de ses services. Il y avait alors rivalité d'influence entre le duc d'Albe et Ruy Gomez. Vargas était tout acquis à ce dernier et avait naturellement une tendance à favoriser les Carafa, que le duc d'Albe poursuivait de son aversion. Voir à ce sujet une lettre de l'évêque d'Angoulême à Henri II, du 16 décembre 1558 : Ribier, t. II, p. 775. On trouve à la bibliothèque Chigi, à Rome, un manuscrit contenant un grand nombre de lettres du Cardinal; plusieurs sont adressées à Ruy Gomez, en mai, juin, juillet, août 1558. Elles contiennent une foule de protestations de dévouement et d'offres de service. (Cf. *Documents inédits*, lettres extraites du Ms. M, I, 4, de la Chigiana.) On peut voir dans le même manuscrit un assez grand nombre de lettres écrites par le Cardinal au confesseur du roi, dont il avait eu l'habileté de se faire un ami dévoué.

2. Cf. Lettre de l'évêque d'Angoulême (Ribier, t. II, p. 765).

Ainsi cette année 1558 se terminait pour le Cardinal sous les plus sombres auspices. Egalement suspect au roi de France et au roi d'Espagne, il ne parvenait à trouver auprès d'aucun de ces deux princes le point d'appui qui lui était nécessaire pour élever sa fortune. Symptôme beaucoup plus inquiétant encore, le pape lui témoignait moins d'affection et de confiance. On devinait confusément au Vatican que le règne du favori approchait de sa fin. Paul IV laissait dire autour de lui qu'il allait accorder de nouvelles faveurs au Cardinal, créer pour lui une charge de gouverneur perpétuel de Rome et même du patrimoine de Saint-Pierre [1]. Il ne faisait pas allusion au passé, il ne prononçait pas un mot de reproche [2]. Mais ce silence cachait de longues et amères réflexions. L'heure de la chute et de l'expiation approchait.

1. Cf. Ribier, t. II, p. 776, lettre de l'évêque d'Angoulême, du 16 décembre.

2. Il lui laissait même, comme par le passé, l'expédition des affaires courantes et la direction de la politique générale, tout en le surveillant de près. Le Ms. M, I, 4, de la Chigiana est rempli de lettres écrites par le Cardinal à différents personnages italiens, français ou espagnols, de mai 1558 à janvier 1559. (Cf. *Documents inédits*, lettres à Ruy Gomez et à Marc' Antonio Colonna.) On ne croit pas devoir insister sur toutes les petites affaires dont il est question dans cette correspondance de la seconde moitié de 1558, parce qu'aucune d'elles ne présente un intérêt général.

CHAPITRE XXI

PREMIÈRE DISGRACE DE CARLO CARAFA.

Nouvelles causes de la disgrâce du cardinal Carafa et de ses frères. — Principaux incidents qui la déterminent. — Le courroux du pape longtemps contenu éclate enfin. — Il chasse de Rome ses trois neveux, les dépouille de toutes leurs charges (février 1559). — Derniers mois du pontificat de Paul IV. Sa mort (18 août 1559). — Scènes tumultueuses dans Rome. — Irritation populaire contre le pape et sa famille.

Le propre de certaines natures est de mettre la même fougue au service des passions les plus opposées. Paul IV ignorait la mesure. Sa volonté, soumise à la loi d'une perpétuelle mobilité, oscillait d'un excès à l'autre. Son esprit intempérant n'enfantait que des résolutions extrêmes. Tous les sentiments revêtaient chez ce vieillard, la forme d'une passion violente et impérieuse. L'affection dégénérait bientôt en faiblesse, et le dépit engendrait la haine.

Ses ambitions de prince temporel ayant été cruellement déçues par les événements, il embrassa avec une ardeur fiévreuse le projet de réformer l'Eglise. On a vu que, dès les premiers temps de son pontificat, il caressait déjà la flatteuse chimère de défendre victorieusement contre les attaques de l'hérésie l'unité du dogme catholique. Mais les vœux qu'il formait alors en faveur de la réunion d'un concile œcuménique à Latran étaient subordonnés à d'autres espérances beaucoup plus mondaines. Il était dans tout le feu de la lutte entreprise contre Charles-Quint et Philippe II. Ses instincts de gloire s'étaient éveillés à l'idée de conquérir le royaume de Naples et de régler souverainement les affaires de la Péninsule. Paul IV s'annonçait comme prince guerrier plutôt que comme pape réformateur. Vers la fin de l'année 1558 au contraire, le moment était favorable pour reprendre avec éclat l'exercice de cette autorité spirituelle qu'il avait un peu sacrifiée jusque-là aux intérêts terrestres. Le Saint-Siège

était en paix avec tous ses voisins. La guerre entre la France et l'Espagne allait sans doute bientôt finir. Paul IV ne songea plus qu'à remplir dignement ses fonctions de pasteur suprême des fidèles. On vit tout à coup reparaître en lui l'ancien inquisiteur, le fondateur de l'ordre des Théatins, le prêtre austère dont le zèle pour la cause de la religion s'était donné carrière lors du concile de Trente. C'était un symptôme bien grave pour les Carafa, et particulièrement pour le Cardinal, qui n'avait cessé de vanter à son oncle les avantages de la politique que celui-ci répudiait maintenant avec horreur, non pas seulement parce qu'elle lui avait attiré de cruelles déceptions, mais aussi parce qu'elle commençait à éveiller des remords dans sa conscience de chrétien. Après trois ans de pontificat, au déclin de sa vie, le malheureux vieillard était forcé de s'avouer qu'il avait bien peu mérité de l'Eglise. L'hérésie se propageait en Allemagne, en France, aux Pays-Bas, partout; les populations de l'Etat ecclésiastique, accablées de calamités pendant la guerre, étaient encore écrasées d'impôts. Était-ce donc là l'accomplissement des promesses qu'il avait faites en montant sur le trône de Saint-Pierre? Paul IV, profondément inquiet et troublé, s'accusait. Mais, comme chacun a toujours pour soi-même un fonds d'indulgence et des complaisances inavouées, il accusait plus encore son favori. Ainsi, tout concourait à la perte du Cardinal. Aux différents motifs de sa disgrâce qu'on a précédemment énumérés, il convient donc d'ajouter une cause moins apparente, mais plus intime, plus grave à elle seule que tout le reste. La logique de la nature humaine voulait que Paul IV, désabusé des ambitions mondaines et envahi tout à coup d'un zèle ardent pour les seuls intérêts de l'Eglise et de la foi, sacrifiât son conseiller, en expiation des erreurs et des fautes communes. Cela est dans l'ordre et n'a rien qui doive surprendre ou indigner. On ne songe pas à accuser le pape, et encore moins à présenter son neveu sous les traits sympathiques d'une victime. Paul IV fit ce qu'aurait fait tout autre prince à sa place. Quant au Cardinal, il n'est point de ces personnages dont les malheurs inspirent beaucoup de compassion. On a seulement voulu compléter par un trait l'analyse des causes d'un événement aussi imprévu que cette disgrâce. Il semble que l'on doive ainsi mieux comprendre l'impression produite sur l'esprit du pontife par plusieurs incidents dont il convient d'entamer maintenant le récit.

Il paraît certain que ce fut le duc de Guise qui osa le premier faire entrevoir au pape combien l'influence de son favori avait été funeste aux intérêts du Saint-Siège. On se rappelle les dissentiments du général français avec les Carafa pendant sa mal-

heureuse campagne contre le duc d'Albe [1]. Avant de quitter Rome (19 septembre 1557), il ne craignit pas de laisser éclater son dépit en présence de Paul IV. On lui avait rapporté que le pontife se plaignait amèrement des Français et de leur chef. Le duc irrité répondit avec hauteur aux insinuations blessantes dont il était l'objet. S'il faut en croire Pietro Nores et Pallavicino, il fit, en rentrant dans la maison de Strozzi, après sa dernière visite au Vatican, la déclaration suivante : « Qu'on aille maintenant trouver le pape ! Je lui ai fait voir et toucher du doigt que ce sont ses neveux seuls qui ont trahi le Siège apostolique, manqué à tous leurs devoirs envers le roi, et qui m'ont offensé moi-même, moi qui ai exposé à leur service ma vie et ma réputation [2]. » Cette attaque ne produisit pas d'effet immédiat. Mais, par son audace même, elle surprit le pape et le prédisposa à la défiance. Le souvenir de ces accusations confirma sans doute les premiers soupçons qu'il conçut lui-même quelques mois plus tard contre le Cardinal.

Un an après cette scène, dans le courant de novembre 1558, il se rendit un jour dans les appartements que son neveu occupait au Vatican. Carafa, indisposé, gardait la chambre. Le pape trouva auprès de lui deux hommes qui jouissaient de la triste réputation de pourvoir à ses plaisirs, l'évêque d'Osimo et l'évêque de Cavi [3]. Paul IV, dont la longue vie avait toujours été d'une austérité monacale, éprouvait la plus profonde horreur pour ces deux indignes personnages. Il se retira en proie à une violente indignation. Les bruits qui couraient à Rome sur les mœurs étranges du Cardinal et de ses frères étaient précisément parvenus à ses oreilles quelque temps auparavant. Le cardinal de Lorraine avait chargé M. de Selve de dénoncer au pontife les inqualifiables excès que la voix publique reprochait à sa famille avec tant d'insistance et d'énergie, que la cour de France avait fini par s'émouvoir de ce scandale. On ne sait pas comment l'ambassadeur s'acquitta de cette difficile commission, et s'il exposa les faits avec la vivacité d'expression [4] dont le cardinal de Lorraine lui donnait l'exemple dans sa lettre. Mais il est

1. Cf. Chapitre XVIII.
2. Cf. Pietro Nores, p. 256. Pallavicino, *Storia del conc. di Trento*, lib. XIV, cap. 7.
3. Cf. Pietro Nores, p. 257 : « ... Trovò sempre allato a lui il vescovo d'Osimo e quello di Cavi persone abhorrite dal papa, riputate da lui instromenti di tutte le dissolutezze e fragilità della carne, delle quali era il cardinale incolpato... »
4. « ... Tout le pis que je voyois estoit un bruit et une renommée publique tant divulguée que l'air et tous les autres éléments en estoient infectez de ce que l'on disoit qui se fait à Rome durant ce pontificat ; et

bien certain qu'il ne put pas manquer de soulever au moins un coin du voile qui cachait aux yeux du vieillard la honteuse conduite de ses neveux. Ces accusations étaient dirigées contre les siens, au moment même où Paul IV embrassait avec ardeur le projet de réformer l'Eglise. Elles empruntaient donc aux circonstances une exceptionnelle gravité. Le pape, déjà très ému de cette révélation, ne douta plus du scandale quand, allant visiter son neveu, il le trouva en compagnie de ces deux personnages, qui abaissaient aux plus viles complaisances la dignité épiscopale. Ainsi la vie privée du Cardinal n'était pas plus à l'abri des reproches que son rôle politique. L'homme valait le conseiller. L'un n'était qu'un infâme débauché, l'autre qu'un intrigant, qu'un ambitieux sans foi ni scrupule. Non content d'avoir attiré des maux inouïs sur le Saint-Siège, il vivait dans la honte et déshonorait son nom. Paul IV mesurait avec une douloureuse indignation la profondeur de son aveuglement. Car ce grand coupable, il l'avait aimé ; bien plus il lui avait pendant trois ans abandonné le pouvoir. Il fallait une expiation.

Un incident, où apparaît le caractère des mœurs de l'époque, provoqua enfin l'explosion de ce courroux qui couvait sourdement depuis six mois dans l'âme du pontife. Le 1er janvier 1559, jour anniversaire de la circoncision du Christ, Andrea Lanfranchi, secrétaire du duc de Paliano, donna un repas somptueux au cardinal Montino et à Gianludovico Pio, frère du cardinal Carpi. Une des plus fameuses courtisanes du temps, la Martuccia, était aussi invitée, afin, dit Pietro Nores, « que les excitations de la luxure s'ajoutassent à celles de la bonne chère [1]. » Tandis que l'on soupait gaiement, un homme armé, suivi de plusieurs autres compagnons, entra tout à coup dans la salle. C'était Marcello Capece, parent et favori du duc de Paliano. Il avait cherché vainement la Martuccia, qu'il aimait, et soupçonnant qu'elle devait assister au souper de Lanfranchi,

ayant sur ce voulu examiner et entendre privement les personnages d'authorité qui sont retournez d'Italie... outre la voix publique de ceux qui ont esté à Rome... j'avois reconnu qu'ils se sentoient scandalisez d'avoir veu et connu manifestement ce qui s'est présenté devant leurs yeux... Et entre les principaux estoient nommez publiquement à mon très grand regret ceux qui touchent de plus près en consanguinité à Notre Saint-Père le pape, n'épargnant pour leur regard.... ce péché si abominable où il n'y a aucune distinction du sexe masculin au féminin; qui estoit à dire vérité un estrange prodige et pronostic de quelque sinistre événement ou malheur prochain à l'Église, et mesme à ce royaume... auquel un chacun a toujours abhorré extrêmement tels monstres et brutalitez.... » (Cf. Ribier, t. II, p. 719-722, lettre du cardinal de Lorraine à M. de Selve, du 17 janvier 1558.)

1. Cf. Pietro Nores, p. 258.

il venait l'enlever, de gré ou de force. Une discussion s'engage. Le cardinal Montino tire l'épée qu'il portait au côté [1]. De part et d'autre, les lames sortent du fourreau. On va se battre, quand, profitant du tumulte et du bruit, la femme s'échappe et disparaît. La querelle, désormais sans objet, s'apaise alors.

Trois jours après, le pape fut instruit de tout, malgré les précautions prises pour lui dissimuler un scandale dont la ville entière s'entretenait. Il fit appeler aussitôt le cardinal Carafa et le duc de Paliano, leur reprochant amèrement de ne point l'avoir prévenu. Le 5 janvier, dans le sein de la congrégation du Saint-Office, il flétrit avec véhémence la conduite du cardinal Montino, qui osait « paraître sur la voie publique en habit séculier, l'épée nue à la main, pour le compte d'une impudique et vile prostituée [2]. » Tout le monde se taisait. Le cardinal Pacheco seul osa prendre la défense de son collègue. Il invoquait l'excuse de sa jeunesse, soutenait qu'il n'avait point tiré l'épée pour défendre la femme, mais pour faire respecter sa propre personne et sa dignité, « qui après tout était la même en tout lieu [3]. » Mais le pape, sans vouloir l'entendre plus longtemps, se mit à crier : « Réforme! Réforme! » mot qu'il avait toujours à la bouche [4]. Pacheco répliqua froidement, et d'un ton qui ne laissait aucun doute sur la portée de ses paroles : « Saint-Père, c'est par nous que la réforme doit commencer [5]. » Paul IV ne dit plus rien et parut vivement troublé de cette réponse. Sans doute il considéra comme une sorte d'avertissement providentiel cette observation, dont la sévérité déguisée répondait si bien aux suggestions de sa propre conscience.

Dès lors, on ne douta plus de la disgrâce prochaine du Cardinal. Le dernier coup fut porté par un de ses ennemis personnels. L'ambassadeur de Cosme de Médicis avait depuis longtemps à se plaindre de l'arrogance du favori. Toujours entouré des bannis de Florence, della Casa, Annibale Rucellai, Silvestro Aldobrandino, le Cardinal étendait à Bongiovanni Gianfigliazzi

1. Quelques mois plus tard, ce même cardinal tua deux hommes de sa main, le père et le fils, dans une auberge, en voyage. Pie IV le fit mettre en prison. Il alléguait pour sa défense qu'il avait voulu frapper le fils avec le plat de son épée et que la pointe avait malheureusement porté. Quant au père, il avait péri victime d'un autre hasard déplorable. Une arquebuse que le cardinal portait au côté était partie sans qu'il sût comment et avait jeté l'homme à terre sans vie. (Cf. Pallavicino, *Storia del concilio di Trento*, lib. XIV, cap. 15.)

2. Cf. Pietro Nores, p. 259.

3. Id., ibid.

4. Id., ibid.

5. « Padre santo, la riforma ha da cominciar da noi stessi. » (Id., ibid.)

la haine qu'il éprouvait contre son maître. Il ne se donnait pas la peine de dissimuler. Tout récemment, il avait fait mettre à la porte de ses appartements l'ambassadeur qui venait l'entretenir de quelque affaire. Au premier bruit de la colère de Paul IV, Bongiovanni accourut au Vatican et fit si bien qu'il parvint jusqu'au pape. Alors, avec toute l'éloquence que donne le ressentiment, il exposa les injures que le Cardinal lui avait prodiguées. Il peignait avec les plus sombres couleurs son insolence, son orgueil, la tyrannie qu'il exerçait depuis trois années. Pour donner plus de force à ses récriminations, il affectait de parler au nom de tous ses collègues présents à Rome, comme s'il avait été délégué par eux. Il apprit au pontife qu'on écartait soigneusement de sa personne quiconque aurait pu lui révéler la conduite de ses neveux, qu'on suscitait mille difficultés pour empêcher même les ambassadeurs d'obtenir des audiences [1].

La mesure était comble cette fois, et la fureur de Paul IV déborda. Le lendemain, le Cardinal s'étant présenté comme de coutume à l'audience de son oncle, dut attendre pendant quatre heures dans l'antichambre. Puis il reçut l'ordre de partir et la défense de paraître à l'avenir devant les yeux du pape. Il dut abandonner aussitôt, ainsi que son frère le duc de Paliano, l'appartement qu'il occupait au Vatican. Il lui fut interdit de quitter Rome. Un ordre d'exil frappa l'évêque d'Osimo. Quelques personnages essayèrent faiblement de s'interposer; Paul IV défendit à tous ceux qui l'approchaient, même au jeune cardinal de Naples, de lui parler en faveur de ses neveux.

On eut alors pendant quelques jours un spectacle étrange. La confusion et l'incertitude régnaient à la cour du Vatican [2]. Les ennemis du Cardinal n'osaient pas encore triompher trop bruyamment et dissimulaient leur joie, dans la crainte qu'un revirement subit du pontife ne rendît le pouvoir à celui qui l'avait perdu. D'autre part, les anciens adulateurs du favori éprouvaient de cruelles perplexités. Si sa disgrâce était irrémédiable, leur intérêt exigeait qu'ils l'abandonnassent promptement, comme on s'éloigne en toute hâte d'un vaisseau qui sombre, pour ne pas être englouti avec lui. Mais, si l'épreuve devait n'être que passagère, la fidélité au malheur devenait une suprême habileté. Tout ce monde vil hésitait entre une lâcheté qui semblait opportune et un dévouement qui pouvait devenir lucratif. On pesait sans bruit, dans les fines balances de l'intérêt, le ressentiment de Paul IV. Tel jugeait qu'il était léger et, devenant alors courageux jusqu'à l'audace, prenait parti

1. Cf. Pietro Nores, p. 260.
2. « .... Non si puo esprimere quanto deforme e orrido fosse l'aspetto e la accia della corte in quei tempi..... » (Cf. Pietro Nores, p. 261.)

pour le Cardinal. Tel autre était d'un avis contraire et le prouvait en se joignant aux ennemis de son protecteur. Quelques-uns enfin, plus circonspects, attendaient les événements pour prendre position et cherchaient à se faire oublier. On parlait peu, dans la crainte de se compromettre. Nulle part, en public, on n'abordait la question brûlante qui passionnait cependant à des titres divers tous les esprits. On tâchait de saisir un mot, un geste du pape pour le commenter, et en tirer quelque indice de ses dispositions.

Cet état de malaise et d'anxiété dura pendant près de trois semaines. On pouvait commencer à croire que l'orage allait se dissiper et que Paul IV, content d'avoir donné à ses neveux un utile avertissement, n'irait pas plus loin dans la voie de la répression. On se trompait. Il lui fallait maintenant la ruine complète de ceux qu'il avait tant aimés. De l'excès de l'indulgence il passait à celui de la sévérité.

Le 27 janvier, il fit convoquer en consistoire tous les cardinaux présents à Rome et un certain nombre de personnages exerçant de hautes charges dans l'État ecclésiastique : le gouverneur de la ville, le procureur fiscal, les deux secrétaires Barengo et Fiorebello, Camillo Orsino [1], etc. Quand ils furent tous réunis en sa présence, le pape prononça un long discours. C'était une sorte d'acte d'accusation contre ses neveux, un réquisitoire plein de véhémence et de passion. « Il exposa toutes leurs fautes. Il en découvrit beaucoup qui peut-être étaient ignorées. L'autorité de sa parole fit croire à beaucoup d'autres délits qu'on soupçonnait seulement [2]. » Cette harangue, où toute la violence du vieillard se donnait librement carrière, était entrecoupée de sanglots. Il pleurait, tout en faisant de grands gestes de menace ou de colère, et les éclats de sa voix indignée retentissaient dans la salle, au milieu du silence. Pour finir, il déclara qu'il chassait de Rome ses trois neveux avec toute leur famille, à l'exception du jeune cardinal de Naples. Dans le délai de douze jours ils devaient avoir quitté la ville. Il assignait comme résidence au Cardinal Civita Lavinia, au duc de Paliano Gallese, et à don Antonio son marquisat de Montebello. Carlo était dépouillé de sa légation de Bologne et de toutes ses autres charges sans exception. Don Giovanni perdait le généralat de la Sainte Eglise, le commandement des galères, et 72 000 écus de revenu annuel. Don Antonio, qui avait toujours été moins bien traité que ses

1. Cf. Pietro Nores, p. 262.

2. « Dopo che con molte lagrime e con una longa e forse vana orazione ebbe detestata la vita e costumi de suoi nepoti, rappresentati i loro mancamenti molti scoprendone che forse erano occulti ed altri acquistando fede con la sua autorità de quali si stava in dubbio... » (Pietro Nores, *loc. ant. cit.*)

deux frères au temps de leur faveur, ne fut pas pour cela plus ménagé à l'heure de la disgrâce. Il perdit sa charge de général de la garde du pape et 25 000 écus de rente. Paul IV ordonna aux deux secrétaires de rédiger aussitôt un décret conforme aux déclarations qu'il venait de faire. Comme il allait se retirer pour regagner ses appartements, le cardinal Sant' Angiolo, fils de Pier Luigi Farnese, s'avança et voulut dire quelques mots en faveur des Carafa. Le pape lui répondit brutalement : « Si Paul III avait donné de pareils exemples, votre père n'aurait pas été traîné dans les rues par le peuple de Plaisance et livré en pâture aux chiens ! » Puis il défendit sous les peines les plus sévères qu'on lui parlât jamais de ses neveux et qu'on osât solliciter quelque atténuation de leur châtiment [1].

Les cardinaux sortirent du Vatican muets de consternation, sans se parler, sans même se regarder les uns les autres [2]. La disgrâce des trois frères passait les espérances de leurs plus mortels ennemis. Jamais personne n'eût osé croire que le pape pût en venir à cet excès de fureur contre ceux dont les fautes, si grandes qu'elles fussent, avaient au moins pour excuse la complicité de sa faiblesse. La nouvelle se répandit dans Rome avec une foudroyante rapidité: Le peuple éprouva d'abord cette stupeur dont le frappe la vue des grandes catastrophes, puis cette vague satisfaction que lui cause la chute de ceux qu'il a contemplés longtemps, au-dessus de sa tête, dans le rayonnement de la fortune et de la puissance. Comme on n'avait pas perdu le souvenir de la dernière guerre, maisons détruites, vignes arrachées, villas brûlées, insolences, brutalités, rapines de la soldatesque, impôts écrasants, et comme toutes ces misères étaient en partie attribuées au Cardinal, la sévérité du pontife fut généralement approuvée, car elle donnait satisfaction aux rancunes en même temps qu'à l'envie de la foule. Mais quelques esprits plus impartiaux et plus sages se demandaient si, au lieu de frapper ses favoris avec tant de dureté, le pape n'eût pas mieux fait de leur enlever plus tôt le pouvoir dont ils avaient tant abusé. Cette tardive clairvoyance ne réparait pas le mal. Quelques-uns murmuraient tout bas que, si les trois frères étaient sacrifiés, c'était en expiation de l'aveuglement coupable de leur oncle [3].

Cependant le Cardinal, retiré dans sa maison et entouré de ses parents auxquels s'étaient joints quelques amis fidèles, veillait

1. Cf. Pietro Nores, p. 263.

2. « Uscirono i cardinali di consistoro tutti sbigottiti e attoniti, e appena ardivano di guardarsi l'un l'altro nel volto, non che accostarsi a parlar insieme..... » (Cf. *Id.*, p. 265.)

3. Pietro Nores expose ces divers sentiments sous la forme de discours,

aux préparatifs de son départ. Pour tous ceux qui l'approchaient, sa tranquillité, son calme, étaient un sujet d'étonnement et d'admiration. Pas une plainte, pas un reproche ne sortit de ses lèvres. Au milieu de cette dure épreuve, son ferme esprit n'abdiqua pas un seul instant l'empire qu'il exerçait sur lui-même. Et cependant que de tempêtes devaient s'agiter dans le cœur de ce grand ambitieux, dont la fortune et les espérances gisaient brisées par un coup aussi imprévu! Que de muettes accusations il dirigeait sans doute contre l'auteur de sa ruine! Quel amer dépit, quelle rage n'éprouvait-il pas de son impuissance! Mais, soit qu'il espérât encore fléchir le pape à force de résignation et de docilité, soit qu'il voulût opposer à la joie bruyante de ses ennemis la fière dignité de son silence, le Cardinal garda pour lui-même le secret de ses orageuses réflexions. Quand il eut restitué les papiers d'État et les écritures publiques, réglé ses affaires privées et pourvu de son mieux aux intérêts de ses amis, il réunit ses serviteurs, qui dépassaient le nombre de deux cents, et prononça devant eux, en les congédiant, quelques paroles d'adieu [1]. Il les remerciait de leur dévouement, qui avait adouci l'amertume de sa disgrâce. Il ajouta quelques considérations sur la nécessité de se soumettre sans murmure aux volontés du pape. Puis il partit pour l'exil, avant même que le délai qui lui avait été prescrit fût expiré. De Marino, où il s'arrêta d'abord, il se rendit à Civita Lavinia, suivant les ordres de Paul IV. Ses frères quittèrent Rome peu de temps après lui [2]. Le règne des Carafa était fini.

Le 3 février 1557, un bref annonça la reconstitution du gouvernement de l'Eglise et les nominations aux nombreuses places laissées vacantes par la disgrâce des neveux de Paul IV. On vit bien que le pontife ne pouvait se passer d'un favori, car presque

à la manière des historiens antiques : « Che inganno puo pretender il papa che gli abbian fatto questi fratelli ? Non si è conchiuso di fare la guerra all' Imperatore in presenza sua... ? Chi ha stabilita la lega chi ha sottoscritti i capitoli? Chi mandò il cardinale in Francia per romper la tregua? Chi ha chiamato i Francesi chi a fatto venire i Tedeschi..... chi ha scomunicato l'Imperatore e'l re di Spagna chi a chiusi in castello il camerlengo e Camillo Colonna, e tant' altri?.... » (Cf. p. 266.) Et plus loin : « Questo, dicevano, non ristora il popolo afflitto, questo non leva le gabelle e le contribuzioni; non ci consola delle case gettate a terra......... » (Cf. p. 267.)

1. Cf. Pietro Nores, p. 270. On ne croit pas devoir donner ici les paroles mêmes que Pietro Nores met dans la bouche du Cardinal, car il ne paraît pas y avoir lieu de leur attribuer une très grande authenticité. Il suffit d'en indiquer le sens. Il est manifeste que la forme appartient à l'écrivain seul. Quand Nores cite les paroles textuelles d'un personnage, il ne manque jamais de prévenir le lecteur.

2. Cf. Id., p. 271.

tout le pouvoir fut remis entre les mains du cardinal de Naples, que son grand-oncle avait élevé, dès le 28 novembre 1558, à la haute dignité de régent de la chambre apostolique. La faveur de ce jeune homme, de qui le père et les deux oncles venaient d'être exilés, tourna au profit des affaires publiques. Il usa de son crédit avec une rare intelligence, beaucoup de modération et un sérieux désir de faire le bien [1]. Beaucoup d'impôts furent supprimés ou adoucis sur la requête des Conservateurs de Rome. A cette occasion, le pape donna de nouvelles preuves de son ressentiment contre ses neveux. Le 18 février, dans une audience publique, il recommença ses doléances et ses récriminations. Il déclara qu'il avait été trompé par eux; il alla jusqu'à dire qu'ils avaient établi et perçu des impositions à son insu, reproche bien invraisemblable et qui ne pouvait en tout cas augmenter leur responsabilité, sans étaler à tous les yeux sa déplorable faiblesse [2]. Mais la colère l'aveuglait. Au sortir de l'audience, il se rendit à Saint-Pierre, et là, en présence de l'autel sous lequel reposent les reliques des apôtres Pierre et Paul, il répéta les mêmes accusations, avec des larmes dans les yeux. Une autre fois, il éclata encore en imprécations contre ses anciens favoris, disant qu'ils avaient « ruiné le monde, le Siège apostolique et Rome [3]. » Il termina en exprimant le vœu que son successeur ne leur pardonnât point et leur infligeât même de nouveaux châtiments [4]. Le grave historien Nores, malgré tout son respect pour la mémoire de Paul IV, ne laisse pas de déplorer ces intempérances de langage, ces violences furieuses, qui déconsidéraient le pontife [5]. On ne peut s'empêcher de reconnaître avec lui qu'il eût été plus digne et plus habile de frapper les coupables, sans évoquer ensuite en toute occasion le souvenir d'excès favorisés par la longue faiblesse de celui qui aurait dû plus tôt les découvrir et les réprimer [6].

Cependant toutes ces agitations avaient gravement compromis la santé du pontife. Trois mois après le départ de ses neveux, au commencement de mai 1559, il tomba malade. Sa robuste

1. Cf. Pietro Nores, p. 271.
2. « .... Intorno le gravezze imposte.... affermò ciò esser seguito senza sua saputa, non pur senza suo consenso...... » (Cf. Pietro Nores, p. 273.)
3. Cf. Id., p. 274.
4. Cf. Id., ibid.
5. « ...... Cosi veniva il papa trasferendo tutte le colpe e gli errori di nepoti. Ma non poteva già nelle occasioni temperare i suoi impeti e quelle veemenze che ben dimostravano la fragilità della sua natura... »
6. Pallavicino lui-même dit : « Ebbe maggior coraggio a punir le male opere in ogni sublime persona, che prudenzia per impedirle.... » (Cf. *Storia del concilio di Trento*, lib. XIV, cap 9.)

nature résista à cette première attaque. Mais, au commencement d'août, il eut une rechute. Il ne pouvait supporter aucune espèce de nourriture et buvait avec excès pour étancher une soif ardente. Une sorte d'hydropisie se déclara bientôt. Le 11, la fièvre commença, et le 19 tout était fini [1]. Des scènes déplorables signalèrent ses derniers instants. Pendant que le vieillard râlait dans l'agonie, ses familiers firent main basse sur l'argent, les bijoux, les objets précieux. Le cardinal de Naples s'appropria une somme énorme, évaluée plus tard à 100 000 écus, qu'il dut payer à titre de restitution. On fit signer à la main défaillante du moribond un bref qui donnait au cardinal Scipione Rebiba les dépouilles d'un certain Nofri Bartolino, son prédécesseur à l'archevêché de Pise [2]. Toutes les cupidités éclataient brutalement et s'assouvissaient sans pudeur.

Au dehors du Vatican, c'était un autre spectacle et d'autres scandales. Au premier bruit de la mort prochaine du pape, les Romains se rassemblèrent au Capitole. De là, des bandes armées se répandirent dans la ville. On enfonce les portes de toutes les prisons. Les malfaiteurs se joignent aussitôt à la foule et lui communiquent leur esprit de représailles destructives. On court à Ripetta, on force et on saccage la prison de l'Inquisition. Puis le flot toujours grossissant vient battre les murs de l'Eglise de la Minerve. Là encore, on délivre de nouveaux prisonniers accusés d'hérésie. Un monastère était voisin : on essaya de le brûler, et il fut question de jeter les moines par les fenêtres [3]. Après ces exploits, le peuple encouragé par l'impunité remonta au Capitole. Sur la place se dressait une statue de Paul IV. C'était le municipe lui-même qui l'avait fait élever à ses frais, après la disgrâce des Carafa, en signe de reconnaissance. Il avait poussé la flatterie jusqu'à instituer une rente perpétuelle pour son entretien [4]. On cria qu'il fallait abattre l'image du pontife qui avait

1. Cf. Pietro Nores, p. 275. Voir aussi une lettre de M. de Noailles, évêque d'Ax, au cardinal de Lorraine, du 1er août 1559. M. de Noailles parle lui aussi des fureurs du pape contre ses neveux. « ...... L'ennuy et mélancholie qu'il a nouvellement acquise pour l'éloignement de ses neveux, dont il est demeuré si chagrin, si estonné et si confus en tout ce qu'il fait et dit *qu'il semble un homme à peu près hors de sens*..... » (Cf. Ribier, t. II, p. 824.)

2. Cf. P. Nores, p. 276 : « .... E prima il cardinal di Napoli fu imputato d'aver levato tutte le gioie e gran quantità de' denari che il papa conservava nella stessa sua camera, imputazione per la quale stette lungo tempo in castello, e n'usci condannato in centomila scudi..... »

3. Pietro Nores, p. 276, 277.

4. « .... Dato ordine che si formasse per mano di scultore illustre la statua del papa le destinò luogo celebre, assegnata anco provvisione perpetua perche si custodisse e difendesse da ogni ingiuria nel tempo.... » (Cf. Pietro Nores, p. 278.)

attiré tant de maux en quatre ans sur la population de Rome. La proposition était lâche et stupide : elle plut. Paul IV eut le sort de Séjan. Sa statue fut jetée à terre, insultée, brisée. On réserva la tête pour les plus ingénieux outrages. Un juif souleva d'unanimes applaudissements en la coiffant du bonnet jaune, distinction infamante qu'un édit de Paul IV venait d'imposer à tous les israélites [1]. Vint ensuite le tour de la famille du pontife. On afficha un décret qui menaçait des peines les plus sévères, même de la mort, quiconque ne ferait pas disparaître dans le délai d'un jour les armoiries des Carafa [2]. On vit alors nombre de gens affolés par la peur meurtrir la façade des palais et le portail des églises. Tout cela dura jusqu'au 1er septembre. Le Sacré Collège, qui commençait seulement à se réunir pour le conclave, n'osait pas réprimer ces excès, car il y avait lieu de craindre que les barons romains ne s'unissent au peuple. On savait que plusieurs d'entre eux approuvaient ces représailles, qui donnaient satisfaction à leur rancune contre les Carafa. Les cardinaux étaient réduits à recevoir et à examiner des suppliques où le peuple demandait la permission d'aller tuer à Gallese le duc de Paliano. Il fallut faire en secret, au milieu de la nuit, les funérailles du pontife, et l'enterrer profondément pour préserver son cadavre des insultes de la foule [3]. La ville présentait le spectacle de la plus effroyable confusion. Il y eut en quelques jours plusieurs centaines de meurtres [4]. Les « bravi » offraient leurs services pour quatre écus : la concurrence des assassins à gages ayant fait baisser le prix ordinaire de la vie d'un homme. On tuait pour se venger d'une injure, pour en finir avec un procès trop long, surtout pour hériter. Les grands personnages ne sortaient que sous la protection de nombreux serviteurs armés. On montait la garde aux portes des palais de cardinaux et d'ambassadeurs. C'est sous ces auspices que s'ouvrit, le 5 septembre 1559, le conclave qui devait donner un successeur à Paul IV.

1. Cf. Pietro Nores, p. 277. Voir aussi *Documents inédits*, n° 95, un pamphlet du temps en mauvais latin contre Paul IV.

2. Cf. Id., p. 278. Pallavicino ajoute ce détail grotesque que des marchands ambulants de carafes (en italien *caraffe*) n'osaient plus crier leur marchandise dans les rues sous son nom ordinaire, pour ne pas irriter le peuple, et qu'ils employaient le terme d'*ampolle*.

3. « Le corps du pape ne fust porté à Saint-Pierre, comme de coustume, mais en la chapelle de Sixte avec gardes, de peur qu'on ne luy fist outrage, et puis la nuit enterré à Saint-Pierre avec deux cents Harquebuziers. » (Cf. Ribier, t. II, p. 829, lettre de l'évêque d'Angoulême au cardinal de Lorraine, de Rome, le 15 septembre 1559.)

4. Cf. pour les détails qui suivent la relation de l'ambassadeur vénitien Luigi Mocenigo, *Relazioni Venete*, série II, t. 4, p. 37-39. Il avait été témoin oculaire des scènes qu'il raconte, n'ayant quitté Rome qu'en 1560.

CHAPITRE XXII

CARAFA SE RELÈVE

Le Cardinal exilé sollicite la protection du roi d'Espagne. — Il rentre dans Rome à la mort de Paul IV. — Réunion du conclave. — Plans et intrigues du cardinal Carafa. — Son influence. — Il fait proclamer le 25 décembre 1559 le cardinal Medici pape sous le nom de Pie IV. — Bienveillance du nouveau pontife pour les Carafa.

Avant que les neveux de Paul IV quittassent Rome, il avait été convenu entre les trois frères que le marquis de Montebello se rendrait à la cour du roi d'Espagne pour y plaider la cause commune et décider Philippe II à intervenir auprès du pape en faveur des Carafa. Mais, quelque temps après, le marquis refusa de se charger de cette négociation, sous prétexte qu'il craignait d'irriter encore le pontife et de compromettre le crédit du jeune cardinal de Naples, son fils. Le cardinal Carafa se décida alors à mander un de ses plus fidèles serviteurs, Mgr Paolo Filonardo, à Bruxelles.

L'instruction qu'il lui remit le 28 février 1559 est un appel désespéré à la bienveillance du Roi. Il s'excuse humblement de n'avoir pas pu lui donner comme il l'aurait voulu des preuves éclatantes de son dévouement. Ainsi que ses frères, il avait été retenu par la crainte d'irriter le pape en manifestant trop ouvertement son zèle pour les intérêts du roi d'Espagne. « Jurez à Sa Majesté que nous sommes prêts et disposés à la servir, dans le cas où elle voudrait nous employer. Si nous ne l'avons pas fait plus tôt, ce n'est point la bonne volonté qui nous a manqué; mais la nature du pape nous imposait beaucoup de retenue . Aujourd'hui que nous sommes libres et que nous ne sommes plus engagés au service de Notre Seigneur, Sa Majesté pourra s'assurer que nous ne céderons à personne l'honneur de la servir avec fidélité et amour [2]. » Tout cela ne

1. Cf. *Documents inédits,* n° 98, instruction du cardinal Carafa à Mgr Paolo Filonardo pour la cour du Roi Catholique (28 février 1559). Ce document im-

manquait pas d'adresse. L'impudence ordinaire du personnage s'unissait cependant à l'habileté, quand il dirigeait discrètement contre son oncle l'accusation d'avoir combattu ses sympathies pour l'Espagne. Philippe n'accepta pas l'excuse, tout ingénieuse qu'elle fût. S'il avait jusqu'alors ménagé le Cardinal, c'était, on l'a vu, pour tourner au profit de ses propres intérêts le crédit du favori de Paul IV. En perdant le pouvoir, Carafa avait donc perdu le seul titre qu'il possédât à la bienveillance du roi. On n'avait que faire à Bruxelles des protestations intéressées d'un dévouement condamné à l'impuissance. Qui pouvait se laisser tenter par les offres de services d'un exilé? Toutefois Philippe, qui poussait la prudence jusqu'aux extrêmes limites de la circonspection, ne jugea pas à propos d'abandonner complètement encore le Cardinal. Sachant à quels brusques revirements était sujet l'esprit mobile de Paul IV, il pensa que la disgrâce du favori pourrait bien avoir moins de durée qu'elle n'avait eu d'éclat. En conséquence, il se contenta de répondre à l'envoyé des Carafa qu'il n'osait pas intercéder en leur faveur auprès du pape dans la crainte de le mécontenter. Qu'ils obtinssent d'abord leur pardon, et il s'empresserait de leur donner alors des preuves de sa bienveillance [1].

Après cette démarche infructueuse, le Cardinal parut se résigner à son exil. Il ne semble pas qu'il ait tenté aucun effort direct pour fléchir le pape et obtenir la révocation de la sentence qui l'avait frappé [2]. Soigneusement instruit de tout ce qui se passait à Rome par quelques amis fidèles qu'il avait conservés dans sa disgrâce, il jugea sans doute que le silence seul convenait à sa situation. Les impétueuses saillies du pontife contre ses neveux longtemps après leur départ prouvaient assez

portant, qu'on a trouvé à la Borghesiana, Ms. I, 29, avait passé sous les yeux de Pallavicino, qui déclare dans une note du liv. XIV, chap. 9, l'avoir vu « tra le scritture de' signori Borghesi ».

1. Cf. Pallavicino, *Storia del concilio*, lib. XIV, cap 9 : « ... La risposta del re fu che attendessero a ricuperar la grazia del pontefice perche in tal caso non sarebbe rimasto di consolarli : ma che avendo egli tanto operato a fine di reconciliarsi con Sua Santità non voleva ora venir con esso a novelli dispiaceri.... »

2. Le duc de Paliano n'imita pas la réserve de son frère. Non content de s'associer à la démarche que le Cardinal avait tentée auprès du roi d'Espagne par l'intermédiaire de Paolo Filonardo, il fit encore agir auprès de Henri II pour le déterminer à écrire en sa faveur à Paul IV. Il invoquait son titre de chevalier de l'ordre de Saint-Michel. (Cf. Ribier, t. II, p. 790, Mémoire envoyé de la cour de France au cardinal de Tournon.) Voir aussi aux *Documents inédits*, nº 96, la lettre désespérée que le duc de Paliano écrivait au Cardinal de Gallese le 24 février 1559 et où il l'accusait d'être l'auteur de leur commune disgrâce.

que leur éloignement n'avait pas apaisé son courroux. Le Cardinal craignait qu'une tentative prématurée ne donnât de nouveaux aliments à cette fureur au lieu de la calmer. Il attendait prudemment que l'orage se dissipât de lui-même. Six mois se passèrent ainsi pour lui dans l'inaction et la solitude : dure épreuve pour cet homme qui pendant près de quatre ans avait rempli la cour du Vatican de son faste, de son orgueil et de ses intrigues. Il ne confia à personne le secret de ses réflexions pendant ces longues heures de l'exil. On peut croire cependant, avec vraisemblance, que sa résignation était tout apparente et que cette âme fougueuse était dévorée par l'impatience et le dépit.

Au premier bruit de la mort prochaine de Paul IV, il accourut à Rome, avec une bonne escorte. Ses amis avaient déjà décidé le Sacré-Collège à le rappeler, avant même que le pape eût expiré [1]. Il trouva la ville pleine de trouble et de confusion, les cardinaux éperdus, le peuple soulevé. On put craindre un moment que la foule ne marchât sur le Vatican, où il s'était réfugié, pour l'en arracher et le massacrer. Au milieu de ces scènes de violence, Carafa ne perdit rien de sa fermeté. Il déclara qu'il était prêt à repartir pour l'exil, si ses collègues jugeaient que l'intérêt du Saint-Siège l'exigeât [2]. Cet habile désintéressement eut pour effet immédiat de prévenir le Sacré-Collège en sa faveur. Il y conservait du reste beaucoup de créatures, et toutes les sympathies qui s'étaient prudemment cachées pendant sa disgrâce s'empressaient autour de lui, maintenant que l'épreuve était terminée. Quelques jours s'étaient à peine écoulés, que déjà il avait retrouvé sa cour ordinaire de gentilshommes, de prélats, de cardinaux. Ceux qui avaient été les plus prompts à l'abandonner cherchaient à faire oublier leur défection par la ferveur bruyante de leur zèle. Lui, sans perdre de temps, s'occupait activement de la grosse affaire du conclave et de l'élection du nouveau pape.

Les séances du conclave commencèrent le 5 septembre 1559. Comme d'ordinaire, deux factions, la française et l'espagnole, se trouvèrent aussitôt en présence avec des candidats opposés. La première, dirigée par les cardinaux Louis de Guise et Hippo-

1. Cf. Pallavicino, lib. XIV, cap. 10 : « Mentre ancora il papa spirava il collegio richiamò dall' esilio il cardinal Carafa... » Voir aussi Ribier, t. II, p. 818, lettre de l'évêque d'Angoulême au cardinal de Lorraine, de Rome, le 18 août : « Le cardinal Caraffe s'est montré publiquement plus de trois heures avant la mort du pape et est venu descendre chez Carpy avec certains harquebusiers à cheval.... »

2. Pallavicino, *loc. cit.*

lyte de Ferrare [1], mettait en avant le cardinal de Tournon et Hercule de Gonzague, cardinal de Mantoue. Les principaux candidats espagnols étaient Carpi, Santa-Fiora et Pacheco. Dès le début, on vit qu'il fallait compter avec une troisième faction. Le cardinal Carafa et le cardinal Farnèse s'étaient étroitement alliés pour diriger l'élection. L'un disposait des voix des cardinaux promus par son oncle; l'autre trouvait de dociles instruments dans les membres du Sacré-Collège qui devaient le chapeau à Paul III Farnèse. Au lieu de se combattre, ils avaient résolu d'unir leurs forces, afin de former entre les deux grandes factions française et espagnole, à peu près égales en nombre et en influence, un troisième groupe bien discipliné, qui ne pouvait manquer de devenir tôt ou tard maître de la situation. Non pas toutefois que Farnèse ou Carafa songeassent à se faire nommer eux-mêmes. Le premier n'avait pas assez d'influence personnelle dans le conclave et se savait en butte à l'hostilité des Français, depuis que son frère Ottavio avait passé à la cause espagnole. Quant au cardinal Carafa, s'il avait rêvé jadis de succéder à son oncle, il était bien désabusé maintenant de cette flatteuse chimère. L'expérience des derniers conclaves avait démontré avec évidence que les cardinaux divisés par tant d'intérêts et de passions, dévoués à la France ou à l'Espagne, étaient au moins d'accord sur la nécessité de ne choisir pour pape qu'un candidat dont le grand âge ne fît pas redouter aux ambitions impatientes l'épreuve d'un trop long pontificat. Or le cardinal Carafa avait quarante ans et ne pouvait pas même présenter en faveur de sa jeunesse l'excuse d'une mauvaise santé. D'autres causes, telles que le ressentiment des Français et la défiance des Espagnols, lui interdisaient tout espoir. Mais s'il ne pouvait, non plus que Farnèse, se concilier les suffrages du Sacré-Collège, il pouvait du moins, avec son allié, manœuvrer de telle sorte que le pape futur lui dût manifestement son élévation au trône de saint Pierre. Or c'était une opération très lucrative que de créer un pape. Quels droits n'acquérait-on pas ainsi à la reconnaissance de l'élu!

Il ne restait plus qu'à choisir un candidat. L'affaire était d'importance et méritait réflexion. Carafa et Farnèse feraient-ils

1. Voir dans Ribier, t. II, p. 832 et suivantes, les lettres écrites à la cour de France par ces deux personnages du sein même du conclave. C'est une des sources les plus importantes pour l'histoire de l'élection de Pie IV. Pietro Nores (Cf. p. 278) et Pallavicino (lib. XIV, cap. 10) sont insuffisants. Bromato (Cf. lib. XII, cap. 4) est plus complet sans être tout à fait satisfaisant. Nulle part le rôle du cardinal Carafa n'apparaît avec autant de netteté que dans les lettres recueillies par Ribier.

pencher la balance du côté de la France ou du côté de l'Espagne? L'hésitation ne fut pas de longue durée. Tous deux avaient également passé du service de Henri II à celui de Philippe, tous deux avaient également intérêt à se concilier la faveur du prince dont la domination était plus solidement que jamais établie en Italie et qui tenait entre ses mains la fortune, la grandeur de leur famille. Ils jetèrent donc tout d'abord les yeux sur Carpi, ancien chef de la faction impérialiste lors du dernier conclave, de qui l'élévation ne pouvait manquer d'être agréable au roi d'Espagne. Carafa avait de plus des motifs personnels pour favoriser ce personnage, car il s'était étroitement lié avec lui du vivant de Paul IV. Les candidats français furent donc repoussés lors des premiers scrutins, grâce à l'union de la faction espagnole et du groupe dirigé par le cardinal Carafa. Celui-ci fit même preuve à cette occasion d'un grand acharnement contre la faction française. Les cardinaux de Ferrare et de Guise écrivaient dès le 27 septembre au jeune roi François II [1] : « Estant sur le point de nous assembler pour procéder par la voye d'adoration à l'élection de mondit sieur le cardinal de Mantoüe, lesdits cardinaux de Farnèse et Caraffe lesquels nous vous pouvons asseurer, Sire, s'estre tousjours tous deux, et plus affectionnement et opiniastrement Caraffe, monstrez contraires à tous les vostres, se sont mis ensemble, retenans avec eux tous ceux qu'ils auroient peu tant de leurs parens que de la création des papes Paul III et Paul IV [2]... » Et dans une autre lettre : « Farnèse et Caraffe ont donné tout l'empeschement qu'ils ont peu à nos desseins, et plus encore Caraffe que Farnèse : car je n'ay jamais veu Bourguignon, Espagnol, ny ennemy de la couronne de France plus contraire ny qui monstrast plus de mauvaise affection au service et accomplissement du vouloir et intention du roy, qu'il fait [3]... » L'échec des cardinaux de Tournon et de Mantoue semblait devoir donner des chances à la candidature de Carpi. M. de Tournon avait des titres sérieux : sa vertu, son grand âge et des infirmités. S'il n'avait pas pu passer, non plus que son collègue de Mantoue, c'est que la faction du cardinal Carafa était bien forte. Ne venait-on pas de voir un Français, le cardinal Reomanus, créature de Paul IV, déclarer hautement qu'il ne voterait qu'avec le neveu de son bienfaiteur [4]? Le succès de Carpi paraissait donc

1. Henri II était mort au mois de juillet; la paix de Cateau-Cambrésis avait été signée le 25 avril.
2. Cf. Ribier, tome II, pag. 832.
3. Cf. Ribier, t. II, pag. 834.
4. Cf. Pallavicino, *Storia del concilio di Trento*, lib. XIV, cap. 10. — Cette



certain. Malheureusement, l'exemple d'indiscipline donné par Reomanus trouva des imitateurs dans le camp opposé. Le camerlingue Santa-Fiora et le cardinal de Trente abandonnèrent leur parti, et au lieu de voter avec les Espagnols, apportèrent aux Français l'appoint inespéré de leurs voix, par jalousie contre Carpi [1]. Les efforts de Carafa pour ramener Santa-Fiora restèrent sans effet. Il eut beau le menacer de faire nommer un Français et de rejeter sur lui toute la responsabilité d'une élection aussi manifestement contraire aux intérêts du roi d'Espagne [2] : Santa-Fiora fut inébranlable. On entama donc une nouvelle et longue série de scrutins sans résultat. Les forces étant à peu près égales de chaque côté, aucun des candidats ne parvenait à obtenir la majorité requise. On attendait de Paris et de Madrid des instructions définitives. Le cardinal de Guise demandait à la reine-mère Catherine de Médicis d'écrire au cardinal Carafa [3], de lui faire des offres, des promesses. Cependant le temps s'écoulait et les intrigues allaient leur train. Un cardinal auquel personne ne songeait, Bartolomeo de la Cueva, avait failli passer, grâce au stratagème de son conclaviste [4]. Un autre jour, Pacheco fut sur le point d'être élu : si bien que, selon l'usage, on mit au pillage la chambre qu'il occupait [5]. Il y eut des scandales. Le cardinal Montepulciano accusait son collègue Medici d'avoir dit qu'il fallait permettre le mariage des prêtres si l'on voulait dompter l'hérésie en Allemagne. Par représailles, Medici et ses amis racontaient partout que Montepulciano « pratiquoit par effet ce qu'il blasmoit... et tenoit une Portugaise comme sa femme propre, dont il avoit plusieurs enfans, et en avoit eu une fille depuis qu'il estoit en conclave, et de ce on a fait assez de pasquinades [6].... » Cependant le conclave se prolongeait outre mesure. On approchait de la fin de novembre, et rien n'était fait encore. Les deux candidats opposés qui jus-

défection de Reomanus est confirmée par les lettres déjà citées du cardinal de Guise et du cardinal de Ferrare à la cour de France. Ils s'en plaignent amèrement et la dénoncent au roi. (Cf. Ribier, t. II, pag. 833.)

1. Cf. Ribier, t. II, pag. 835, lettre du cardinal de Guise au cardinal de Lorraine et au duc de Guise, ses frères, du 27 septembre 1559.

2. Cf. Ribier, t. II, pag. 836.

3. Cf. Id., ibid. « Il faudrait, messieurs, que la reine mère du roy écrivist deux lettres de sa main, l'une audit Caraffe de créance sur moy cardinal de Guise avec les plus gracieuses et honnestes paroles que l'on pourra..... » (Lettre du 18 octobre 1559, du cardinal de Ferrare et du cardinal de Guise à M. le card. de Lorraine et au duc de Guise.)

4. Cf. Pallavicino, *Storia del concilio*, lib. XIV, cap. 10.

5. Cf. Id., ibid.

6. Cf. Ribier, t. II, pag. 837, lettre de l'évêque d'Angoulême, ambassadeur à Rome, au cardinal de Lorraine.

qu'alors avaient obtenu le plus grand nombre de voix, le cardinal de Mantoue et Carpi, désespérant l'un et l'autre de vaincre l'opposition de leurs adversaires, prirent presque simultanément le parti de se désister [1]. Le cardinal Carafa, qui jusqu'au dernier moment avait soutenu Carpi, se trouva sans candidat.

C'est alors que l'on commença à songer au cardinal Gianangelo Medici. C'était un vieillard de soixante-dix ans, frère du fameux marquis de Marignan [2]. Il avait cette singulière fortune de plaire aux Espagnols et de ne pas être repoussé par les Français. Or tout le monde sentait bien, après deux mois et demi de luttes sans résultat, qu'il faudrait en venir à une élection qui fût un compromis entre les deux factions rivales [3]. Sinon le conclave ne finirait jamais. Une grande lassitude commençait à se faire sentir. Les plus vieux cardinaux murmuraient de voir leur santé soumise à la rude épreuve d'une si longue séquestration. Quelques-uns se plaignirent que l'intérêt de l'Eglise fût sacrifié à toutes ces ambitions mondaines [4]. On pense bien que ces motifs seuls n'auraient pas déterminé Carafa à favoriser l'élection du cardinal Medici. Des considérations très personnelles inspirèrent, comme de coutume, sa conduite.

Les efforts du cardinal de Guise pour le gagner, la lettre de la reine-mère [5], n'avaient pas été sans ébranler un peu le neveu de Paul IV. Il était trop engagé toutefois avec Carpi pour l'abandonner. Mais le désistement de ce personnage lui ayant rendu toute sa liberté d'action, il jeta aussitôt les yeux sur Medici. En prêtant son concours à ce nouveau candidat, il obtenait en effet le précieux avantage de se concilier les bonnes grâces de la cour d'Espagne sans mécontenter celles de France. La reine-mère Catherine était favorable à cette élection [6]. Au commencement de décembre, le jeune roi François II avait envoyé au

1. Cf. Ribier, t. II, pag. 838 et 839. Lettre du cardinal de Guise, du conclave à Rome, le 20 novembre.

2. Il était surtout célèbre pour avoir fait pendre pendant le siège de Sienne 5000 paysans coupables d'avoir cherché à ravitailler la place. (Cf. Bromato, lib. XII, cap. 5.)

3. Cf. Pallavicino, lib. XIV, cap. 10 : « Finalmente vedesi che il collegio voleva un Papa di mezzo fra le due nazioni emule, e però italiano.... »

4. Cf. Ribier, t. II, pag. 839, lettre de doléances du cardinal de Tournon sur la longueur du conclave.

5. « .... La depesche qu'il a pleu à Vostre Majesté nous faire et envoyer par paroles du troisième de ce mois, avec les lettres de la Reine Madame vostre Mère audit cardinal Caraffe..... » (Cf. Ribier, pag. 838.)

6. «... La regina di Francia aveva già scritta una lettera favorevole al Medici... .... L'Ambasciatore di Spagna aggiungeva preghiere pel Medici........ » (Cf. Bromato, *Storia di Paolo IV*, lib. XII cap. 4, *ad fin.*)

cardinal de Guise les recommandations [1] les plus pressantes en faveur de trois cardinaux parmi lesquels se trouvait Medici. D'autre part, Philippe II n'avait pas laissé ignorer à ses ministres de Rome et aux cardinaux de son parti que, Pacheco et Carpi ayant échoué, tous leurs efforts devraient avoir désormais pour but de faire triompher le frère du vainqueur de Sienne. Carafa pouvait donc compter sur toute la reconnaissance du roi d'Espagne, en assurant par une prompte adhésion le succès de cette candidature. Quant au candidat lui-même, quelle ne serait pas sa gratitude pour l'homme dont le puissant patronage l'aurait élevé sans efforts et sans lutte à cette haute dignité de souverain pontife ?

L'influence de Carafa sur le Sacré-Collège était telle [2], qu'il lui suffit de trois jours pour rassembler le nombre de suffrages nécessaires [3] à l'élection de Medici. Cette fois, il est vrai, les Français ne le combattaient plus avec l'acharnement dont ils avaient fait preuve quand il soutenait la candidature de Carpi. Dans la soirée de Noël, il ordonna à son neveu, le jeune cardinal de Naples, de se rendre à la chambre où reposait Medici, et de lui annoncer que son élection était désormais certaine [4]. Puis, redoutant les intrigues et les défections, il s'écria qu'il ne fallait pas attendre jusqu'au lendemain pour proclamer le nouveau pape [5]. Il l'entraîne aussitôt vers la chapelle Pauline. Les cardinaux accourent en toute hâte, se précipitent hors de leurs chambres. Chacun craint d'abandonner à son voisin le bénéfice d'une plus prompte adhésion. L'adoration a lieu dans la chapelle, avant que les adversaires de Medici aient eu le temps de se reconnaître et de combiner quelque manœuvre. L'élu prend le nom de Pie IV, et, pour témoigner avec plus d'éclat sa reconnaissance envers les Carafa, déclare qu'il passera le reste de la nuit dans la chambre du cardinal de Naples, tandis que ses conclavistes mettent, suivant l'usage, son appartement au pillage [6] (25 décembre 1559). Le cardinal Carafa se jette alors à

1. Cf. Ribier, t. II, pag. 839, lettre du Roy au cardinal de Guise, du 6 décembre.

2. Cette influence du cardinal Carafa est attestée dans maints passages du chapitre que Bromato consacre au conclave de Pie IV. (Cf. lib. XII, cap. 4, *passim*.) C'est ainsi par exemple que Vitelli, parent du cardinal de Mantoue, ne voulut jamais voter pour lui, parce que son élection était combattue par Carafa.

3. Cf. Bromato, *loc. cit.*

4. Cf. Id., *ibid.*

5. Id., *ibid.*

6. Id., *ibid.* — Le même auteur ajoute au récit de l'élection les réflexions suivantes : « Manifestatosi in tali e tante maniere che umanamente parlando Pio IV non sarebbe riuscito pontefice se il Cardinal Carafa non

ses genoux et le supplie de pardonner au peuple de Rome les excès commis après la mort de Paul IV. Le pontife hésite longtemps. Il y avait eu de tels scandales que l'impunité pouvait paraître un encouragement à la licence populaire. Il cède enfin, mais en ayant soin de déclarer qu'il se rendait seulement aux sollicitations de Carafa [1]. Ainsi toutes les espérance du cardinal semblaient se réaliser. Il venait, par un coup de maître, de reconquérir son crédit et de sauver sa fortune compromise. Pie IV se montrait plein de bienveillance et de gratitude. Le nouveau pontificat s'ouvrait pour la famille de Paul IV sous les plus heureux auspices. Nul ne pouvait prévoir la sanglante catastrophe qui dans quelques mois allait frapper deux de ses membres.

l'avesse voluto, e manifestatosi ancora che il Carafa principalmente era quello che lo aveva portato sul Trono...... »

1. Cf. Bromato, lib. XII, cap. 5.

CHAPITRE XXIII

NOUVELLE CHUTE ET CATASTROPHE.

Meurtre de la duchesse de Paliano. — Intrigues du Cardinal en Espagne. — Arrestation des Carafa. — L'emprisonnement, le procès, l'exécution. — Jugement sur le cardinal Carafa. — Conclusion.

Il y avait eu récemment dans la famille Carafa une de ces tragédies domestiques dont l'histoire de tous les temps offre des exemples, mais qui, au XVIe siècle, semblent présenter un caractère tout spécial de férocité. Car chez les hommes de cette époque, race dure et sanguinaire, toutes les passions s'élevaient à un degré de violence qu'elles n'atteignent plus aujourd'hui.

Violante Garlonia, duchesse de Paliano et belle-sœur du cardinal Carafa, avait pour amant Marcello Capece, un des gentilshommes de son mari [1]. C'était le même personnage qu'on a vu, dans un précédent chapitre, disputer l'épée à la main la courtisane Martuccia au cardinal Montino. Trahie par une des dames de sa suite, la duchesse fut aussitôt mise sous bonne garde, tandis que son complice était jeté dans un cachot. Le duc manda en toute hâte Ferrante Garlonio, comte d'Aliffe, frère de sa femme, à Soriano, où il résidait alors. Assisté d'un autre de ses parents, il fit comparaître le coupable. Celui-ci commença par nier le crime; alors le duc lui déchira la figure avec ses dents. Ensuite on le mit à la torture. La souffrance lui arracha l'aveu qui devait être son arrêt de mort. On lui ordonna d'écrire et de signer sa confession. Sa main endolorie par le froissement des cordes put seulement tracer les premiers mots : « Oui, j'ai trahi mon seigneur, oui, je l'ai déshonoré. » Le duc prit le papier, le lut, tira son poignard et perça de vingt-sept coups la poitrine de Marcello. Ceci fait, on jeta le cadavre dans un égout voisin [2].

1. Cf. Pietro Nores, pag. 279.
2. Cf. *Documents inédits*, n° 101. Exposé des circonstances qui accompagnèrent le meurtre de Marcello.

Ce meurtre avait été accompli pendant la disgrâce des Carafa, du vivant de Paul IV. Instruit de l'événement par le jeune cardinal de Naples, le pape se contenta de dire : « Et la duchesse, qu'en a-t-on fait? » Parole que quelques-uns, dit expressément Pietro Nores, interprétèrent ainsi : « Pourquoi la duchesse n'est-elle pas encore mise à mort [1]. »

Ce n'est pas que le duc eût l'intention de pardonner à sa femme. Mais la malheureuse était enceinte de sept mois; son mari l'avait tendrement aimée [2]. Il hésitait.

Alors la famille intervint. La mère du duc, les femmes de la duchesse, s'ingénièrent à lui démontrer que l'enfant qui allait naître ne pouvait être que le fruit d'un amour coupable [3]. Le Cardinal se plaignit des lenteurs de son frère, et, la mort du pape étant survenue, protesta qu'il cesserait de défendre les intérêts de son aîné auprès du nouveau pontife, s'il ne se hâtait de laver l'outrage dans le sang [4]. On fit courir le bruit que la duchesse avait supplié Marc Antonio Colonna de la délivrer, promettant en échange de faire assassiner son mari. Le duc décida qu'elle mourrait.

Le 28 août, il expédia à Gallese le capitaine Vico de Nobili pour surveiller de plus près la prisonnière. Deux jours après, le capitaine Vico fut rejoint par le comte d'Aliffe, frère de la duchesse, et par Leonardo di Cardine, parent des Carafa. Le duc, malade, confiait l'exécution aux soins de deux membres de sa famille. L'honneur l'exigeait ainsi.

On annonça à la duchesse qu'il fallait mourir [5]. « Y a-t-il un

1. Pietro Nores, pag. 280-282.

2. « Il Duca di Paliano si dimostra tanto tenero della moglie e di questi suoi figliuoli, etc. » (Cf. Bernardo Navagero, *Relazioni Venete*, série II, vol. III, pag. 385.)

3. Cf. Pietro Nores, pag. 281 : « ... La madre e le sue donne l'assicuravano che non poteva esser gravida di lui, computato il tempo che si era separato da lei e gl'indici del principio e del progresso della gravidanza... »

4. Cf. *Archivio storico, artistico, archeologico e letterario della città e provincia di Roma*, anno III, vol. II, fasc. 4. — On trouve, au milieu d'un certain nombre de pièces publiées par M. Gori et relatives au procès des Carafa, la déposition d'un témoin nommé Silvino Gozzini, qui déclare que le Cardinal lui avait fait écrire en son nom une lettre au duc de Paliano pour le presser de « satisfaire à l'honneur, car autrement il ne le voulait plus pour frère. » Deux dépositions du comte d'Aliffe et de Leonardo di Cardine chargent également le Cardinal d'avoir conseillé le meurtre. Il est juste d'ajouter que celui-ci protesta toujours énergiquement contre ces imputations.

5. Pour tous les détails qu'on va lire sur l'exécution de la duchesse, nous avons suivi pas à pas la précieuse relation d'un des témoins oculaires publiée par M. Gori (*loc. ant. cit.*) Cette relation, écrite en mauvais italien

ordre du duc? demanda-t-elle. — Oui, madame, » répondit Leonardo. Elle voulait voir l'ordre. On le lui montra [1]. Elle ne dit plus rien alors, sinon qu'elle était enceinte et qu'on devrait attendre pour la tuer.

A ce moment, il y avait dans sa chambre deux moines d'un couvent du voisinage et le curé de Gallese, outre son frère et don Leonardo. On la laissa se confesser. Le comte d'Aliffe proposa d'employer le poison. Mais l'autre était pressé de retourner à Rome [2]. On chercha un moyen plus prompt.

La confession terminée, ils s'avancèrent pour en finir. Elle eut peur. « Mon frère, mon oncle, pourquoi voulez-vous me tuer ? » criait-elle. Ils répondirent que l'honneur les y obligeait [3]. Le curé sortit. Les moines seuls restèrent. Ils tenaient un crucifix devant ses yeux et l'exhortaient à bien mourir. Le comte d'Aliffe, qui avait quitté la chambre, rentra bientôt avec une corde et un morceau de bois de cornouiller [4]. Il s'approcha de sa sœur, lui mit un mouchoir sur les yeux et passa la corde autour de son cou. Elle était trop longue : il dut la retirer. La duchesse alors leva le mouchoir et dit : « Que font ils donc ? » Le comte répondit que la corde n'allait pas bien et qu'il voulait la raccourcir pour lui faire moins de mal. Elle attendit. Quand il eut fini, il remit le mouchoir sur ses yeux et passa de nouveau la corde autour de son cou. Don Leonardo prit les mains de la duchesse, assise en chemise sur le bord de son lit et pesa de tout le poids de son corps sur ses genoux. Alors le comte, enroulant l'extrémité de la corde autour du morceau de bois dont il s'était muni, commença à serrer. Les membres de la patiente s'agitèrent. Tout son pauvre corps se tordait désespérément sous la triple étreinte

par un des deux moines qui assistèrent la duchesse jusqu'au dernier moment, doit inspirer toute confiance. Le ton en est naïf, indifférent. L'auteur raconte ce qu'il a vu, sans horreur, sans indignation. On sent que, pénétré des idées de son époque, il juge au fond l'exécution légitime.

1. Ce détail est de Pietro Nores (pag. 281).

2. « ... Don Leonardo sollicitava che quello se havesse da fare, se facesse presto, che lui haveva da venire a Roma.... » (Relation citée plus haut.)

3. « Respondeva che era costretto a fare cosi per l'honor suo ... » (Cf. Relation déjà citée.)

4. « Il conte suo fratello usci fuora et poi tornò dentro in la camera con una corda et con un bacchetto di corgnale longo mezzo brazzo grosso come un detto grosso, et gionto in camera, misse un fazoletto ne l'occhj alla detta duchessa, et lei sello turava sul occhi per non vedere, et il detto conte gli misse la detta corda al collo, et perche era troppo longa gli la levò da collo et usci fuora della camera; et lei in tanto si levò il fazoletto dal' occhi dicendo che cosa è questo che si fanno, et il conte li rispose che la corda non stava bene che era troppo longa, et che la voleva acconciare per non la fare stentare.... » (Cf. Relation déjà citée.)

qui le meurtrissait [1]. Puis les spasmes devinrent plus faibles, et elle mourut. On l'enterra dans l'église de Gallese pendant la nuit.

L'événement avait eu lieu pendant la vacance du Saint-Siège. On s'attendait si bien à la mort de la duchesse que personne ne songea à s'en étonner. Sa fin tragique passa donc presque inaperçue. Les idées de l'époque justifiaient la vengeance terrible que le duc de Paliano avait tirée de la trahison de sa femme [2]. Enhardi par cette sorte de complicité de l'opinion publique, le frère du Cardinal passa bientôt à de nouveaux excès.

Au commencement de mars, deux mois après l'élection de Pie IV, il imagina d'accuser Marc' Antonio Colonna d'avoir voulu le faire assassiner. Il fit jeter en prison une trentaine d'habitants de Gallese, suborna des témoins, prit toutes les mesures nécessaires pour compromettre gravement son ennemi. Malheureusement un certain Camillo, qui avait été mis dans le secret de la machination, s'effraya au dernier moment et dénonça le complot, sans que le Cardinal, malgré tous ses efforts, pût étouffer l'affaire à temps. Les Colonna et leurs partisans, tous les ennemis des Carafa, remplirent aussitôt le Vatican de leurs clameurs et demandèrent justice à grands cris [3].

Le pape se trouva dans un grand embarras. Il devait son élection au cardinal Carafa et ne pouvait ordonner des mesures de rigueur contre un membre de cette famille, sans encourir le reproche d'ingratitude. De plus, le Cardinal avait eu l'habileté de faire croire au pontife qu'il jouissait de la faveur et de la confiance sans réserve du roi d'Espagne. Son premier soin après l'exaltation de Pie IV avait été de demander la nonciature de Madrid pour le plus adroit et le plus dévoué de ses agents, l'évêque de Terracine [4]. Arrivé à la cour de Philippe II, l'évêque, sur les indications de son maître, avait entamé une savante campagne. Chaque jour, il répétait au roi et à ses ministres que

1. « ... Il conte cominciò a voltare, et la duchessa cominciò a fare forza con le gambe, con le braccia et con la vita tutta, ma non si poteva movere perche don Leonardo la teneva, et cosi la strangolorno. » (Cf. Relat. déjà citée.)

2. « Passò l'accidente senza alcuno estrinseco moto o bisbiglio, perch' erano molti giorni, e subito che la duchessa fu ritenuta, che s'aspettava l'esito della sua morte... » (Cf. Pietro Nores, pag. 281.)

3. Voir les détails de cette affaire dans Pietro Nores, pag. 282.

4. « Il cardinal Carafa subito creato il papa, procurò, et ottenne con opportuno consiglio che a quella corte (di Spagna) si mandasse nunzio il vescovo di Terracina, suo confidentissimo..... con commissione che e delle persone di questi fratelli, e de' loro interessi, parlasse ardentemente.. .. » (Cf. Id., p. 283, 284.)

le nouveau pape était animé de la plus grande bienveillance à l'égard du Cardinal, que Carafa en un mot jouissait d'un crédit égal à celui qu'il avait possédé du vivant de Paul IV. Philippe et ses conseillers ne songeaient donc qu'à ménager un si puissant personnage. D'autre part, dans ses dépêches et ses rapports au Vatican, le nonce parlait sans cesse des dispositions favorables de la cour d'Espagne pour le neveu de Paul IV [1]. De sorte que le Cardinal passait à Rome pour le protégé du roi, et à Madrid pour le favori du pontife. L'ambassadeur Vargas avait beaucoup aidé au succès de cette intrigue. Dévoué corps et âme au Cardinal, qui l'avait fait venir à Rome et le comblait de prévenances, il confirmait tous les renseignements donnés par le nonce [2]. Il semblait ainsi qu'on ne pût s'attaquer aux Carafa sans encourir le mécontentement de Philippe II. Or Pie IV avait accepté sans réserve le rôle de créature et de client du roi d'Espagne. Il n'avait point pour la papauté ces ambitions hautaines qui avaient été l'honneur de son prédécesseur. Il se résignait à l'humiliant vasselage auquel Paul IV avait tenté de se soustraire et ne songeait pas à protester contre la honte de cette tutelle que l'Escurial prétendait exercer sur le Vatican.

En conséquence, Pie IV n'accueillit pas immédiatement les accusations des Colonna. Mais il arriva que Philippe dut envoyer à Rome un ambassadeur extraordinaire pour complimenter le pape au sujet de son élection et lui présenter les hommages accoutumés. Afin de se concilier les bonnes grâces du duc d'Albe, le cardinal Carafa tenta par l'intermédiaire du nonce, de faire confier cette mission au fils même du vice-roi. Le jeune duc avait

1. Voir aux *Documents inédits*, n° 99, un très intéressant et très important mémoire adressé de Tolède à Pie IV par l'évêque de Terracine. On y trouvera l'application de la tactique signalée plus haut. Il y est question à chaque instant de la bienveillance du Roi, même de celle du duc d'Albe pour le cardinal Carafa. Le nonce avouait cependant que les sentiments de Philippe et de ses conseilliers à l'égard du duc de Paliano étaient bien différents. On lui reprochait d'être resté trop Français, de continuer à porter le collier de Saint-Michel. Le roi faisait de grandes difficultés à lui céder une indemnité en échange de Paliano, où Marc' Antonio Colonna était rentré de vive force deux jours après l'élection de Pie IV. Il prétendait avoir tenu tous les engagements de la convention de septembre 1557. Cependant, par égard pour le pape, il chercherait un moyen de donner satisfaction sur ce point aux Carafa. Cf. *Docum. inédits*, Mémoire adressé de Tolède au Saint-Père, le 12 mai 1560. Cette pièce importante a manifestement passé sous les yeux de Pallavicino, qui en donne une sorte d'analyse. (*Storia del concilio*, lib. XIV, cap. 15.)

2. « ... Il Vargas, oratore del Re Filippo parlava al Papa con vantaggio del cardinale, come colui ch' era stato posto dal Re in quel grado massimamente per gl' ufficj del Carafa...... » (Cf. Pallavicino. lib. XIV, cap. 15.)

un concurrent, le comte de Tendiglia, de la riche et puissante maison de Mendozza. C'est ce dernier qui fut choisi par le roi pour aller à Rome. Aussitôt arrivé, il montra son hostilité contre Vargas, en refusant l'hospitalité que lui offrait l'ami des Carafa. Le pape s'empressa de consulter l'envoyé espagnol sur l'affaire du duc de Paliano. Il laissa entendre qu'il n'avait pas osé accorder satisfaction aux plaintes des Colonna, dans la crainte de déplaire au roi. Le comte de Tendiglia, très mécontent de l'évêque de Terracine et du Cardinal, ne manqua pas de rassurer le pontife à cet égard. Peu à peu, on en vint à une explication. Les artifices du nonce furent mis à découvert. On vit le double jeu de Carafa, et Pie IV conçut une grande irritation d'avoir été ainsi trompé. L'évêque de Terracine reçut l'ordre de quitter immédiatement son poste et de céder la place à Mgr Santa Croce [1]. Alors les ennemis des Carafa redoublèrent d'activité. On rappela le meurtre de Marcello Capece et de la duchesse de Paliano, que tout le monde avait oublié déjà. La mère de Marc'Antonio, Jeanne d'Aragon, accourut à Rome. Cette femme altière conservait un violent ressentiment des persécutions que Paul IV avait fait subir à sa famille. Reçue à Rome avec de grandes démonstrations de respect, car il était question d'une alliance entre les Colonna et la maison du pape [2], elle fit passer dans le cœur de Pie IV toute la haine, toute la fureur vindicative dont elle était pleine. Trois jours après son arrivée, l'arrestation du Cardinal et du duc de Paliano fut décidée.

C'était le 7 juin 1560 [3]. Carafa était venu au Vatican pour assister à un consistoire. Il fut arrêté avec son neveu le jeune cardinal de Naples et conduit au château Saint-Ange. Le duc de Paliano fut pris dans sa maison. On mit également la main sur le comte d'Aliffe et Leonardo di Cardine. Quelques-uns de leurs amis eurent la bonne fortune d'échapper. La multiplicité des arrestations annonçait un de ces immenses procès politiques où toute une famille était mise en cause. Ce n'était pas seulement le duc de Paliano, c'étaient tous les Carafa qu'on voulait atteindre et frapper. Les sbires, les agents du procureur fiscal envahirent leurs palais, saisirent tous les papiers, toutes les écritures, jusqu'à des pièces de comptabilité domestique [4]. Le successeur de l'évêque de Terracine à la nonciature d'Espagne reçut l'ordre de déclarer à la cour de Madrid qu'on avait trouvé la preuve de nou-

1. Cf. Pallavicino, lib. XIV, cap. 15.
2. Cf. Pietro Nores, pag. 285.
3. Cf. Id., ibid. — Il y avait cinq ans jour pour jour que le neveu de Paul IV avait obtenu le chapeau.
4. Id., page 286.

velles intrigues du Cardinal contre l'Empereur et Philippe II [1]. Il n'en fallait pas tant pour que le roi prêtât les mains à la ruine d'une famille qui l'avait si cruellement offensé. On sait déjà qu'il n'avait imposé silence à ses ressentiments et ménagé Carafa que par égard pour le crédit qu'il lui attribuait soit auprès de Paul IV, soit auprès de son successeur. Quand il le vit à terre, il découvrit toutes les rancunes qui sommeillaient dans son âme patiemment vindicative, et acheva d'accabler par son inimitié brusquement démasquée l'homme qui avait osé le braver.

Une commission de neuf cardinaux fut instituée par le pape pour suivre les débats et assister aux interrogatoires. On n'y voit figurer aucun ami des Carafa [2]. La partialité apparaît plus encore dans le choix qu'on fit du procureur fiscal Alessandro Pallantieri pour diriger le procès. Ce personnage était l'ennemi personnel de l'accusé, qui au temps de sa puissance lui avait enlevé plusieurs causes importantes pour les confier à d'autres juges et avait fini par le faire enfermer au château Saint-Ange [3]. Il n'en était sorti que dans les premiers jours du pontificat de Pie IV, plein d'une de ces haines impuissantes qui deviennent féroces le jour où elles trouvent l'occasion inespérée de s'assouvir. On jeta les Carafa en proie à ce procureur affamé de vengeance. Tout le monde comprit alors que leur condamnation était certaine. Il y eut aussitôt un déchaînement universel de toutes les jalousies, de toutes les rancunes qu'ils avaient provoquées. Leurs anciens amis rivalisèrent de zèle avec leurs plus vieux adversaires pour mieux les accabler [4]. Les dénonciations arrivèrent de toutes parts : Pallantieri prenait tout et disposait méthodiquement ses chefs d'accusation. Cosme de Médicis vint à Rome, amené par Santafiora. Le camerlingue voulait prendre sa revanche de cette promenade

1. Pietro Nores, pag. 284.

2. Cf. Pietro Nores, pag. 286. — Parmi ces neuf cardinaux, un seul était au fond favorable aux Carafa : c'était le cardinal Alessandrino, plus tard Pie V. Mais, dès le 28 juin, il quitta la commission et se retira dans son évêché. Impuissant à empêcher les iniquités qui allaient se commettre, il ne voulait pas du moins paraître les approuver. D'autres attribuent son départ à une intrigue des ennemis des Carafa. (Voir Bomato, lib. XII, cap. 7.)

3. Id., ibid. — Le procureur fiscal agissait sous les ordres de Mgr Federici, gouverneur de Rome, autre ennemi des Carafa. (Cf. Bromato, XII, 7.) Mais, si ce personnage avait la présidence lors des interrogatoires et la direction nominale du procès, ce n'en était pas moins Pallantieri qui en réalité faisait tout.

4. « Non si può esprimere quanto a questa dichiarazione del Papa contro il cardinale, ognuno e amici e servitori e dipendenti non pure l'abbandonassero, ma gli si voltassero contro e si mostrassero arrabbiati e sitibondi del suo sangue. » (Id., ibid.)

que Carafa lui avait fait faire et qui s'était terminée dans un cachot du château Saint-Ange [1]. Le duc de Florence ne ménagea pas les neveux de Paul IV dans ses entretiens avec le pape. Quand il se fut bien assuré que la perte de ses ennemis était inévitable, il partit, dissimulant sa joie sous cette hypocrite déclaration : « Je m'en vais pour ne pas assister à la tragédie des Carafa [2]. » C'était un spectacle lamentable que celui de l'abandon profond, de l'isolement de ces malheureux, adulés encore et caressés par les plus grands princes de l'Europe la veille de leur arrestation. Pendant toute la durée de ce long procès, une seule voix devait s'élever en leur faveur, celle de Vargas [3]. Que d'obligés cependant, que de créatures n'avaient-ils pas dans cette nombreuse cour du Vatican ! En Espagne, en France, leur infortune n'excita aucune pitié. Les bons amis du Cardinal, Montmorency, le maréchal de Saint-André, Ruy Gomez, ne tentèrent pas un effort pour le sauver. Au fond des cachots du château Saint-Ange, sépulcres creusés pour des vivants dans le sein de l'immense mausolée d'Adrien, que de réflexions dut faire l'ancien favori de Paul IV durant les longs mois d'une captivité qui ne fut adoucie par aucun témoignage d'intérêt ou de sympathie ! Il faut avoir visité ces trous noirs qui servaient de prison, respiré leur air humide, vu la pâle lueur crépusculaire qui rampe le long de leurs murailles, pour comprendre ce qu'il dut souffrir pendant les deux cent soixante-neuf jours qu'il y passa.

Quand le procureur fiscal eut fini de compulser avec une sollicitude haineuse tous les papiers saisis chez les accusés, et en particulier les registres où le Cardinal faisait tenir copie de sa vaste correspondance, le procès commença. Les imputations dirigées contre le duc de Paliano étaient rassemblées sous trois chefs principaux : 1° le meurtre de Marcello Capece et de la Duchesse ; 2° la trame ourdie pour faire croire à un projet d'assassinat conçu par Marc' Antonio Colonna ; 3° l'incarcération de Francesco Lottino, secrétaire du cardinal Santafiora, au mois d'août 1555, lors de l'affaire de galères [4]. Menacé de l'*examen rigoureux*, c'est-à-dire de la torture, le duc fit les aveux les plus

1. Voir plus haut, chapitre V.
2. Cf. Pietro Nores, pag. 285.
3. Cf. Bromato, XII, 7. — Il agissait du reste à ses risques et périls, à titre d'ami, non d'ambassadeur. Il eut un jour à ce propos une violente querelle avec Marc' Antonio Colonna, qui se montra jusqu'au dernier jour acharné à la perte de ses ennemis.
4. On ne croit pas devoir revenir ici sur cette affaire, dont il a été question en détail au chapitre V.

complets sur le premier point. Aussi bien, le fait étant de notoriété publique, toute dénégation devenait impossible. Pour aggraver sa culpabilité, le fiscal tenta de démontrer que la duchesse n'avait pas commis l'adultère que son mari lui reprochait [1]. On vit bien alors que Pallantieri ne reculerait ni devant la violence ni devant l'iniquité pour obtenir une condamnation. Un témoin affirmait que Marcello avait été l'amant de la duchesse. Le procureur intervient aussitôt et d'un ton menaçant le somme de réfléchir à la gravité de ses paroles. L'autre, étonné, inquiet, confirme cependant sa première déposition. On fait aussitôt venir le bourreau. Il arrache les vêtements du malheureux, l'examine et déclare qu'il est bon pour la torture, « dixit quod poterat torqueri. » On apporte les cordes, on commence à lui désarticuler l'épaule. Alors il faiblit. Il crie qu'il veut réfléchir, rassembler ses souvenirs [2]. On le lâche. Le lendemain, il revint déclarer tout ce que l'on voulut. Il fut ainsi admis que Marcello et la duchesse étaient innocents, bien que nul ne doutât qu'ils eussent été coupables. Mais il fallait que le duc ne pût pas même alléguer un semblant d'excuse. Comme il ne voulait faire aucun aveu sur les deux autres chefs d'accusation, Pallantieri, confirmé par cette heureuse expérience dans la bonne opinion qu'il avait de la torture et de sa puissance persuasive, fit de nouveau appel au bourreau. On lia le duc, on lui attacha des poids de fer aux pieds, et on se préparait à l'enlever de terre selon le procédé ordinaire, par les poignets ramenés derrière le dos. Il n'eut pas le courage d'affronter l'épreuve et promit de tout avouer. Il criait : « Un neveu de pape, un général de la sainte Eglise, un duc qui porte dans ses armes trois quartiers royaux, attaché à la corde [3] ! » Le fiscal répondit avec douceur que c'était son obstination seule qui l'avait réduit à cette extrémité [4]. Puis il profita de son abattement pour lui faire écrire une longue supplique adressée au pape, dans laquelle il reconnaissait tous ses torts envers Lottino et Marc' Antonio Colonna [5]. Est-ce le fiscal aussi qui lui persuada d'atténuer sa responsabilité

1. Il lui reprochait aussi de n'avoir pas d'avance ordonné aux meurtriers d'ouvrir le corps de la duchesse pour faire donner le baptême à l'enfant qu'elle portait dans son sein. (Cf. *Documents inédits*, n° 101.)

2. Ce détail est emprunté à un des manuscrits relatifs au procès des Carafa qu'on peut consulter à l'*Archivio di Stato* de Rome. (Cf. *Archives criminelles*, année 1560, Ms. 56, page 82, verso.)

3. Cf. Pietro Nores, pag. 289.

4. Id., *ibid.* « Rispose il fiscale : Nostro Signore e cagione di ciò; perche non volendosi da lui altro che la verità, e ella pure negandola, mette se stesso e noi in queste angustie... »

5. Pietro Nores en donne le texte, pages 289 et suivantes.

en faisant intervenir lâchement le nom du Cardinal dans cette double affaire? On ne peut l'affirmer, mais cette hypothèse paraît tout à fait vraisemblable. Quoi qu'il en soit, il déclarait au cours de sa confession que dans ces deux circonstances il avait agi à l'instigation de son frère et sur ses conseils.

C'est le 6 février 1561 que Pallantieri eut cette grande joie d'arracher à la faiblesse du duc une confession accablante pour lui et très compromettante pour le Cardinal. La simple équité exigeait qu'il y eût une confrontation des deux frères, puisque l'un accusait l'autre [1]. Mais on a pu voir déjà que dans cette odieuse procédure il s'agissait bien moins de chercher et de découvrir la vérité, que d'obtenir une condamnation. La confrontation n'eut pas lieu. Le fiscal craignait que le duc ne lui enlevât par une rétractation l'arme dont il se préparait à le frapper ainsi que son frère.

Le procès du Cardinal devait être beaucoup plus compliqué que celui du duc de Paliano. On ne trouve pas moins de vingt-quatre imputations dirigées contre lui par le fisc. Il est indispensable de les reproduire ici [2] :

1° Mauvaise vie avant son élévation au cardinalat.

2° Assassinat commis à Bénévent.

3° Absolution extorquée.

4° Mauvaise vie après son élévation au cardinalat.

5° Tentative d'assassinat sur la personne de Louis de Maximis.

6° Homicide sur la personne d'un certain Fumante, cordonnier.

7° Homicide sur la personne de Marcello Capece.

8° Homicide ou parricide sur la personne de la duchesse enceinte.

9° Affaire des galères.

10° Auteur de la guerre et du traité de ligue offensive et défensive.

11° Rupture de la trêve.

12° Avoir trompé le roi de France et Paul IV, amené une armée en Italie.

1. C'est aussi l'avis de Pietro Nores : « Pareva pur necessario condurre il Duca in faccia al cardinale e fare questo confronto per aver la verità precisa, e non stare alla semplice parola di persona che si conosceva interessata e condannare il cardinale senza prove più sufficienti. Fu però creduto che a questo raffronto il Fiscale non si arrischiasse di venire per timore che la presenza del cardinale non potesse sbigottire il Duca, e farlo vacillare nel suo detto, o anche ritrattarlo...... » (Pag. 291,292.)

2. Cf. *Documents inédits* n° 100. Aucun auteur ne donne le texte même qu'on y trouvera. Natale Conti seul (*Historiar*. lib. XVI, anno 1561, pag. 348 de l'édition de Strasbourg 1612) en fournit une analyse complète. Les autres écrivains ne parlent que des principaux griefs.

13° Promesses relatives à la création de cardinaux et à l'élection du futur pontife du vivant même de Paul IV.

14° Pactes et promesses relatives à la cession de cités et terres ecclésiastiques, Bologne, Ravenne, etc.

15° Avoir sollicité l'envoi de la flotte turque.

16° Traité avec les luthériens pour la ruine de l'Empereur.

17° Graves soupçons d'hérésie.

18° Fraudes sur le nombre et la solde des soldats.

19° Faux et parjures dans les comptes relatifs à la solde des troupes.

20° S'être opposé à la paix, avoir trompé Paul IV pour l'empêcher de connaître les conditions offertes par les Impériaux.

21° Capitulation secrète au sujet de Paliano.

22° Nouvelles démarches au sujet de la convention secrète, après son départ de Rome.

23° Accusations calomnieuses contre les ministres de l'Empereur, témoins subornés, exécutions arbitraires.

24° Nouvelles accusations calomnieuses sous le pontificat de Pie IV pour l'exciter contre Marc' Antonio Colonna.

Il importe tout d'abord d'établir une distinction entre les différents délits imputés au Cardinal. Plusieurs étaient d'une époque antérieure à son élévation au cardinalat. Or Paul IV, avant d'ouvrir à son neveu les portes du Sacré-Collège, avait eu soin de prononcer en sa faveur une absolution solennelle, complète, qui le « restituait à ce primitif état d'innocence où l'avait placé la sainte ablution du baptême [1] ». C'était donc un grand scandale de voir le procureur fiscal, au nom du pape, demander la punition de crimes que Carlo Carafa pouvait fort bien avoir commis, mais qui ne devaient plus être l'objet de poursuites ni de châtiment, puisqu'un autre pape avait proclamé l'absolution du coupable. Paul IV avait agi en vertu d'un souverain pouvoir que nul ne devait lui contester. Pie IV se faisait donc le complice d'un véritable outrage à sa mémoire en laissant attaquer ainsi l'indiscutable légitimité de l'arrêt prononcé par son prédécesseur. Carafa avait pour principal avocat l'habile et dévoué Marc' Antonio Borghèse [2]. Celui-ci vit aussitôt le parti

1. Cf. *Documents inédits*, n° 4. Motus proprius absolutionis Carafæ. Il est indispensable aussi de se reporter au chapitre III du présent ouvrage.

2. C'est le père du pape Paul V. On a trouvé à Rome, à la bibliothèque des princes Borghèse, gracieusement mise à la disposition de l'auteur, une quantité considérable de papiers relatifs au procès rédigés souvent de la main même de Marc' Antonio. Quelques-unes de ces pièces présentent le plus vif intérêt. On en a donné plusieurs extraits parmi les *Documents inédits*. Borghèse était en même temps l'avocat des trois Carafa, le Cardinal, le duc et le cardinal de Naples.

qu'il pourrait tirer du procédé de Pallantieri. Il le dénonça comme une atteinte à l'autorité pontificale, à cette puissance absolue de lier et de délier que l'Église accorde à son chef suprême. Il déclara que le fisc n'avait pas le droit d'évoquer un seul délit antérieur à l'entrée du Cardinal dans le Sacré-Collège, parce que l'absolution accordée par Paul IV à son neveu, pleine, entière, sans réserve, devait en avoir aboli jusqu'au souvenir [1]. Il avait raison. Mais le fiscal était trop rompu aux subtilités de la procédure pour n'avoir pas prévu et réfuté d'avance l'objection de son adversaire. Il n'eut garde de révoquer en doute le principe de la validité d'une absolution pontificale; mais il glissa insidieusement parmi ses chefs d'accusation un perfide petit article portant que, dans l'espèce, elle avait été *extorquée* [2]. On voit la nuance. Il devenait désormais impossible de dire qu'il contestât au pape défunt son droit sacré d'absolution. Loin de lui cette pensée impie! Seulement il se proposait de démontrer que le cardinal Carafa ne pouvait pas recueillir le bénéfice d'une mesure de clémence arrachée à Paul IV par l'artifice et le mensonge [3]. De sorte que l'argument de Borghèse perdait toute valeur.

La seconde catégorie d'articulations formulées contre le Cardinal comprenait les délits commis postérieurement à l'absolution, c'est-à-dire depuis le mois de juin 1555 jusqu'au mois de juin 1560. Au moment de l'élection de Pie IV, les membres du Sacré-Collège avaient, suivant l'usage, fait signer à leur collègue un acte qui leur garantissait un certain nombre de privilèges. Le nouveau pape renouvela en particulier la promesse solennelle, précédemment faite par Paul IV, de ne laisser intenter procès à un cardinal que dans les cas de schisme, d'hérésie ou de lèse-majesté au premier chef. Cet engagement fut confirmé par une bulle publiée après la cérémonie du couronnement [4]. Borghèse s'empara immédiatement de cette déclaration et prétendit que

1. Voici l'argumentation de Marc' Antonio Borghese : « En admettant même qu'on eût prouvé le délit, je dis qu'on ne peut pas le poursuivre, étant donnée l'absolution complète, devant Dieu et devant les hommes, qui lui avait été accordée, avant son élévation au cardinalat, par un Motus proprius du pape Paul IV, d'heureuse mémoire.. » (Cf. *Documents inédits*, n° 105, 106.)

2. Cf. article III des chefs d'accusation énumérés plus haut.

3. Une autre objection du fiscal était que, suivant une déposition inscrite au procès, le Motus proprius n'avait été signé qu'après l'élévation de don Carlo Carafa au cardinalat.

4. Cf. *Documents inédits*, n° 103. On a trouvé dans les papiers de Borghèse trois pièces relatives à cette affaire. On voit que l'avocat comptait beaucoup sur l'argument qu'il pourrait tirer de cette bulle.

le cardinal Carafa ne devait pas être mis en cause, puisqu'on ne pouvait lui reprocher aucun des crimes spécifiés dans la bulle [1]. Mais c'était une singulière erreur de croire que Pallantieri se laisserait arracher sa proie. Il lui était difficile, malgré toute son impudence, de diriger contre le Cardinal l'imputation de schisme ou de lèse-majesté. Restait celle d'hérésie, accusation commode, arme facile à manier, qui tuait sûrement un homme. Le procureur enrichit donc l'exposé sommaire des crimes commis par Carafa d'un article indiquant que son orthodoxie n'était pas de très bon aloi : « *Suspectus vehementer de heresi.* » C'en était assez pour qu'il perdît tout le bénéfice des privilèges accordés par Pie IV aux membres du Sacré-Collège [2]. Son procès allait donc suivre la marche ordinaire.

Chacun des chefs d'accusation fut en effet l'objet d'un long et minutieux examen. Les dépositions s'entassèrent les unes sur les autres, jusqu'à former un énorme dossier de plus de dix mille feuilles. Des commissaires furent expédiés dans les provinces pour recueillir des informations sur la vie du Cardinal alors qu'il était simple soldat de fortune. C'est ainsi qu'on connut, à Bénévent, la part qu'il avait prise à l'assassinat d'un certain Tomaso Panachione en 1545 [3]. Pallantieri dirigeait les interrogatoires à Rome. Il avait une science merveilleuse pour obtenir des dépositions accablantes. On a vu déjà que la torture était un des procédés qu'il employait afin de donner de la précision aux mémoires récalcitrantes. Il en possédait d'autres encore et maniait la douceur avec autant de succès que l'intimidation. Cet homme remarquable était maître dans l'art de préparer par ses questions les réponses du témoin, de l'étourdir, de le harceler, d'ouvrir ou de fermer sa bouche à volonté. Mais son triomphe était l'interprétation des textes et le rapprochement des citations. Il s'était livré à une étude approfondie des registres contenant la correspondance du Cardinal [4]. Avec de simples extraits, il arrivait à produire des effets extraordinaires, à réduire en poudre tous les arguments de la défense. Peut-être aurait-on pu

1. Cf. *Documents inédits*, n° 103, 104.

2. Pallantieri prétendait également que tout l'effet de cette bulle avait été détruit par un Motus proprius de Pie IV postérieur à l'emprisonnement des Carafa, et où il donnait l'ordre au gouverneur de la ville d'instruire leur procès. Borghèse réclamait la communication de cette pièce, dont le procureur lui refusait même la copie. (Cf. *Documents inédits*, n° 104.)

3. Cf. *Documents inédits*, n° 2. — Voir aussi le Chapitre I.

4. Cf. *Archivio di Stato* à Rome, Section des archives criminelles, année 1560, manuscrits relatifs au procès des Carafa, *passim*. Ces manuscrits sont une source précieuse pour l'histoire politique du Cardinal, grâce aux autres nombreux fragments de sa correspondance qu'on y rencontre.

remarquer que cette façon d'accabler un accusé avec des passages de sa correspondance isolés ou rapprochés à dessein, n'était pas tout à fait loyale. Mais le moyen de se plaindre ou de vérifier? C'était une chose admirable aussi que sa logique. Il avait une force d'argumentation merveilleuse qui lui permettait de s'élever avec facilité du doute à la certitude, et de la conjecture à l'affirmation. C'est ainsi qu'on le vit un jour conclure que Carafa avait trompé le pape au sujet de l'enlèvement des galères, en s'appuyant sur le fait seul qu'il l'avait trompé un an plus tard au sujet de sa légation en France [1]. La démonstration n'était-elle pas triomphante?

Quand on parcourt les volumineux manuscrits qui renferment les pièces de ce procès, ce qu'on éprouve d'abord, c'est un insurmontable ennui. Tout ce grimoire, ces éternelles formules d'une procédure latine au XVIe siècle, ces lenteurs, ces redites, ces citations des Pandectes ou du Droit Canon vous obsèdent. Continuez néanmoins : peu à peu ce fatras prend de la couleur et de la vie, ces froides écritures s'animent, l'émotion commence. De page en page, de volume en volume, vous retrouvez la trace d'une pensée haineuse, implacable, qui veille toujours. Alors, au milieu de ces obscurités juridiques, tel mot brille tout à coup d'un éclat sinistre. L'épouvante vous prend; le drame apparaît; vous songez vaguement à quelque chose de patient et de féroce, comme le travail de l'araignée qui enlace la mouche dans ses fils.

On n'entrera pas dans le détail de cette interminable procédure. Il faudrait un volume entier pour exposer sur chaque point les arguments contraires de la défense et de l'accusation, en étudier la valeur, établir la part exacte de la passion et de la vérité. On n'a pas à faire ici la révision de cette cause fameuse, à plaider l'innocence ou la culpabilité du principal accusé. Le premier chapitre de cet ouvrage a suffisamment prouvé qu'on ne tentait pas une réhabilitation du neveu de Paul IV. On se propose donc seulement de soumettre à un rapide examen les principaux chefs d'accusation, et en particulier ceux qui ont trait à la vie politique du Cardinal.

L'accusation se fit naturellement une arme de la convention de septembre 1557, négociée avec le duc d'Albe. Le fisc allégua que Carlo Carafa avait trompé son oncle en lui laissant ignorer l'existence d'un traité secret, conclu sans son assentiment. Borghèse, pour disculper son client, s'efforça de prouver que Paul IV avait eu connaissance de tout. On a vu précédemment

1. Cf. *Documents inédits*, n° 106.

qu'il n'est pas possible de partager cette opinion, bien qu'on puisse invoquer en sa faveur l'autorité de Pietro Nores et de Pallavicino. On ne reviendra donc pas sur la discussion dont cette affaire de la convention secrète a déjà été l'objet [1]. Le fisc avait raison d'affirmer que le second traité avait été signé à l'insu du pontife. Mais ce qu'il n'eut garde d'ajouter, c'est que la responsabilité du Cardinal était singulièrement atténuée par les circonstances au milieu desquelles il accomplit cet acte. Le procureur ne disait pas que l'ennemi était sous les portes de Rome, vainqueur et irrité, que la famine exerçait déjà ses ravages dans la ville, que l'armée française allait partir, qu'il fallait en un mot traiter à tout prix, sous peine d'attirer sur le Saint-Siège de nouvelles et irréparables calamités. Cette nécessité d'une transaction était si vivement sentie que Paul IV lui-même la souhaitait ardemment et faisait écrire à son neveu de conclure au plus vite un accord quelconque pour le délivrer de ces angoisses. D'autre part, le Cardinal était muni des pouvoirs les plus étendus. Le vice-roi ne voulait se prêter à aucun accommodement si la question de Paliano n'était pas résolue, au moins en partie. Le neveu de Paul IV connaissait l'obstination de son oncle sur ce point, son orgueil inflexible ; il crut que l'intérêt du Saint-Siège, ses pleins pouvoirs [2], la nécessité pressante, l'autorisaient à engager le pontife plus que celui-ci ne l'aurait voulu. Il se hâta de signer pour éviter de nouvelles complications. Et c'est cette conduite que le fiscal osa traiter de trahison, en réclamant contre elle le châtiment réservé aux crimes de lèse-majesté. C'était une iniquité manifeste. Il y en eut d'autres pourtant, beaucoup plus odieuses encore.

On accusa le Cardinal d'avoir fait sa main sur la solde des troupes, d'avoir présenté des comptes faux à la Chambre apostolique. Lui, répondait qu'il se faisait fort de démontrer l'inanité de ces imputations, de prouver qu'il avait au contraire contribué personnellement aux frais de la guerre, pour peu qu'on lui laissât consulter les registres saisis dans son palais. On refusa de les lui communiquer. On écrivit en France pour demander au cardinal de Tournon les pièces de la comptabilité des ministres français à Rome, dans l'espoir d'y relever quelque charge [3].

1. Cf. Chapitres XVIII, XIX, XX, *passim*.
2. On trouve le texte de ces pouvoirs dans Natale Conti, lib. X, p. 236,237.
3. Tous ces détails sont empruntés à Pietro Nores, page 292 : « .... Il cardinale adduceva che gli si restituissero le scritture levategli e gli si desse facoltà di poter trattare coi computisti, che avrebbe fatto toccar con mano, non solo non aver defraudato la camera, ma aver impiegati molti denari dell' entrate proprie per le spese della guerra. »

Il y eut des témoins subornés [1]. Un ancien maître d'hôtel du Cardinal, nommé Gianmaria, comparut un jour à l'instigation du fiscal et raconta une petite histoire fort édifiante au sujet de la mort de l'abbé Nani. Le Cardinal, disait cet homme, m'a poussé à déclarer que don Garcia de Haro m'engageait à empoisonner mon maître. Cette dénonciation devait servir, suivant Pallantieri, à confirmer les bruits d'assassinat que le neveu de Paul IV aurait fait courir à cette époque pour prévenir l'esprit de son oncle contre les Impériaux et donner plus de vraisemblance aux accusations dirigées contre Nani. Afin de mieux accabler son ennemi sous le poids de cette déposition, le procureur ordonna la confrontation de Gianmaria et du Cardinal. Mais un accident survint qui bouleversa tous ses plans. A la vue de son ancien maître, le témoin se troubla. Carafa, profitant aussitôt de cet avantage avec sa présence d'esprit ordinaire, le presse de questions, le met en contradiction avec lui-même, l'accable, réduit à néant toutes ses allégations. La corruption allait devenir manifeste. Pallantieri se tire d'embarras, en levant la séance plus tôt que de coutume, sous prétexte que l'affaire était instruite [2]. C'était une nouvelle iniquité. Le Cardinal protesta, se plaignit hautement : aucun des membres du Sacré-Collège qui assistaient à cette scène n'osa prendre parti pour lui. On le ramena dans sa prison. C'est ce jour-là, peut-être, qu'il écrivit à son avocat cette lettre où éclate à chaque ligne le sentiment de l'injustice dont il était victime : « Votre Seigneurie voit de quels procédés on use dans ma cause..... Informez les cardinaux, montrez-leur qu'on cherche à rendre la défense impossible, suppliez Sa Sainteté de ne pas supporter que nous soyons opprimés de la sorte [3]... »

1. Pour les deux affaires de faux témoignage qu'on va lire, nous suivons le récit de Nores, qui se déclare très bien informé : « Intorno che soggiungerò quello che passò con notizie veridiche e distinte, cavate con esquisita diligenza da molte tenebre, nelle quali, o sia per ignoranza o per malignità, restarono involte. » (Cf. pag. 293.)

2. Voici le récit de Pietro Nores : « ... Le maître d'hôtel, gagné par la cour au dernier moment, dit en présence du Cardinal tout ce que voulait Pallantieri. Mais le Cardinal, au milieu de cette confrontation, fit diverses demandes au maître d'hôtel, et le serra de si près qu'il était sur le point de le démasquer. Le fiscal s'en aperçut et, voyant que la corruption était en danger d'être découverte, interrompit l'examen avant l'heure. » (Cf. pag. 294, 295.)

3. Cf. *Documents inédits*, n° 107, lettre originale du cardinal Carafa à son avocat, du château Saint-Ange, le 3 décembre 1560. Il ne fut pas mis à la torture à cause de sa dignité, et aussi, dit Bromato (lib. XII, cap. 7), parce que le fiscal, connaissant son énergie, désespérait de lui arracher des aveux par la souffrance.

Pallantieri fut plus heureux dans le choix qu'il fit d'un autre misérable pour déposer de nouveau contre Carafa. C'était un nommé Franchino, le même homme qu'on a vu dans un précédent chapitre livrer à la justice un certain Cesare Spina, son ami, qui se proposait à l'instigation des ministres espagnols d'assassiner le neveu de Paul IV. On se rappelle qu'à cette occasion le pape avait fait intenter par le fisc un procès contre « Philippe roi d'Espagne et ses complices [1]. » Les Espagnols n'avaient pas perdu le souvenir de cette injure, et c'est peut-être à leurs conseils que le procureur dut l'heureuse idée qu'il s'empressa de mettre à exécution. Il fit venir Franchino de Naples à Rome, et lui persuada sans peine de déclarer que l'arrestation et l'exécution de Spina avaient été le résultat d'un plan combiné par le cardinal Carafa, qui voulait ainsi compromettre les ministres espagnols et augmenter le ressentiment de Paul IV contre les Impériaux. Franchino fit sa déposition avec l'imperturbable audace d'un parfait scélérat. On ne doit pas oublier que, pour donner de la vraisemblance à cette déposition, il fallait tout d'abord qu'il s'accusât lui-même de s'être laissé suborner par le Cardinal, d'avoir trahi lâchement Spina et fait tomber la tête d'un innocent. Il n'y manqua pas en effet. Et c'est pourtant sur un pareil témoignage [2] que Pallantieri s'appuya pour démontrer que le Cardinal avait conçu l'odieuse pensée de faire périr un homme, sans autre motif que le désir d'imputer aux partisans de l'Empereur et de Philippe une tentative d'assassinat!

Plusieurs chefs d'accusation visaient, comme on l'a vu, le rôle politique du neveu de Paul IV. Le fisc lui reprochait d'avoir été l'auteur de la ligue entre Paul IV et Henri II, d'avoir préparé la rupture de la trêve de Vaucelles, obtenu l'envoi d'une armée française en Italie, sollicité le secours des Turcs et des luthériens. Toutes ces articulations se réduisaient en somme à un seul grief : le Cardinal avait été l'agent d'une politique contraire aux intérêts du roi d'Espagne. Au fond, c'était là son grand crime, la cause véritable de son procès. Son avocat n'essaya pas de contester les faits eux-mêmes, dont l'éclatante notoriété défiait toutes les dénégations. Il plaça la défense sur un terrain plus solide. Sa réponse invariable fut que son client n'avait jamais

1. « Coram S. D. N. pro Fisco cameræ apostolicæ, contra Philippum Regem Hispaniarum et complices. » (Cf. P. Nores, pag. 297.)

2. « Sopra la parola di cosi veridico et approvato testimonio, quasi sopra verità evangelica, appoggiò il Fisco e sostenne l'imputazione data al cardinale, di aver subornato Franchino e fabbricato falsamente tutto quel processo, per eccitar sdegno nel Papa contro gl'Imperiali ed il Re Filippo.... » (Id., *ibid.*)

été que l'exécuteur docile des volontés de Paul IV. Nous savons qu'il y avait là beaucoup d'exagération, et qu'une large part de responsabilité doit être attribuée à Carafa dans les événements qui remplirent la première partie du pontificat de son oncle. Borghèse ne pouvait faire un pareil aveu, qui eût été la perte de l'accusé. Il chercha donc à démontrer que tous les actes d'hostilité contre l'Empereur et son fils étaient dus non pas à la tolérance, mais bien à l'initiative de Paul IV. Tout en luttant ainsi pied à pied contre le fisc, il trouva quelques-uns de ces arguments simples, clairs, irréfutables, qui auraient enlevé l'acquittement, si la condamnation n'avait pas été résolue d'avance. Il montra que la haine du pontife contre les Impériaux n'était pas due aux instigations de son neveu, puisqu'elle avait précédé de longtemps son élection. Pour donner toute l'évidence, toute la force nécessaire à cette importante démonstration, l'habile avocat cita des paroles, des lettres, des actes. Il élucida cette question avec une grande puissance de logique. Mais il avait affaire à des juges qui fermaient volontairement leurs yeux à la lumière, à un tribunal qui retenait soigneusement l'accusation et ne daignait pas même entendre la défense. Souvent le Cardinal joignit sa voix indignée à celle de son défenseur. Il protestait avec énergie contre ce reproche d'avoir agi sans l'acquiescement du pape. Il rappelait les instructions, les lettres qu'on lui expédiait de Rome au nom de son oncle pendant sa légation de France. Il criait qu'on y trouverait la preuve que Paul IV avait voulu la rupture de la trêve, que Paul IV avait souhaité ardemment la conclusion de la ligue, que Paul IV avait réclamé l'expédition d'une armée française en Italie. Au mois de février, il se décida à écrire au pape pour essayer de lui démontrer l'injustice de ces imputations, car le malheureux sentait bien que le nœud du procès était là. « Je reconnais, disait-il, avoir fait écrire au Turc d'abandonner l'entreprise de Hongrie et d'envoyer une flotte puissante dans les parages des deux-Siciles..... Mais tout cela m'avait été commandé par le pape..... Je reconnais avoir écrit aux princes d'Allemagne et de Flandre de vivre dans la religion qui leur conviendrait; mais tout cela m'avait été commandé par le pape [1]..... » C'était la vérité. M. de Selve et M. de Lansac écrivaient au roi le 13 novembre 1556 : « Sa Sainteté nous dit qu'il avoit eu des lettres du marquis de Brandebourg et du marquis Albert qui luy démonstroient beaucoup de bonne volonté, et luy faisoient tout plein d'offres honnestes et gra-

1. Cf. Bromato, *Storia di Paolo IV*, lib. X, cap. VII, note B. — Bromato déclare avoir eu entre les mains la copie de cette lettre.

tieuses, et qu'il les entretenoit en cette bonne opinion, les ayant gratifié de quelque chose en leur pays, et que c'estoit une nation qu'il falloit un peu honorer qui en vouloit jouir [1]. » Le même M. de Selve écrivait le 8 janvier 1558 : « Je répondis à Sa Sainteté qu'elle-même se devoit souvenir de n'avoir pas dédaigné l'aide des Turcs en sa nécessité, et de vous avoir mesme conseillé de l'implorer [2]..... » Ainsi le fisc ne pouvait pas se faire une arme des négociations entamées par le Cardinal avec les protestants et les Turcs, puisque le témoignage irrécusable des ambassadeurs français prouve que le pape lui-même n'avait pas reculé devant cette extrémité d'entrer en relations avec les princes luthériens d'Allemagne et de se servir des flottes du Grand Seigneur contre les Impériaux [3]. On le savait bien à Rome, mais on feignit de l'ignorer, moins, comme on pourrait le croire, par égard pour la mémoire de Paul IV, que par désir de perdre irrémédiablement son ancien favori.

Cependant, vers la fin de février 1561, le dénouement approchait : Pallantieri allait triompher. Un résumé du procès fut composé par ses soins et soumis à Pie IV. Le 3 mars, il y eut un consistoire qui ne dura pas moins de huit heures [4]. Le pape fit donner lecture du mémoire. Dans ses conclusions, le procureur demandait la mort du duc de Paliano et de son frère, ainsi que du comte d'Aliffe et de Leonardo di Cardine, meurtriers de la duchesse. Tous les membres du Sacré-Collège inclinaient à la clémence, au moins en faveur de leur collègue. C'était un terrible scandale que l'exécution d'un cardinal. On n'en avait pas eu d'exemple depuis la condamnation de Petrucci sous Léon X [5]. Farnèse eut le courage de parler en faveur de son ancien ami. Les iniquités, les violences de la procédure étaient si manifestes que quelques cardinaux laissèrent éclater leur indignation. Le pape ne disait rien. Il avait fait préparer d'avance et signé une cédule revêtue de son sceau : elle portait un ordre d'exécution. Il leva la séance, en déclarant que le gouverneur de la ville devrait se conformer aux instructions contenues dans cette cédule. Il la lui fit remettre aussitôt,

1. Cf. Ribier, tome II, pag. 667.
2. Cf. Id., pag. 718.
3. Voir *Archivio Storico Italiano*, tome XII, pag. 461 et suivantes, deux longs interrogatoires du Cardinal au sujet de ses relations avec les luthériens et les Turcs.
4. « Con queste arti, o piu tosto con queste fraudi fabbricato e terminato il processo, fattone un longo sommario, a' 3 di marzo si tenne concistoro, il quale durò otto ore continue...... » (Cf. P. Nores, pag. 297.)
5. Cf. Bromato, *Vita di Paolo IV*, lib. XII, cap. 8.

cachetée, avec défense de l'ouvrir avant le jour suivant [1].

Ainsi Pie IV signait la mort de son bienfaiteur, de l'homme qui l'avait élevé au souverain pontificat. L'ingratitude était notoire, éclatante. Avait-elle pour excuse l'intérêt public? Non. La grandeur des fautes commises par le condamné? Non. Les plus graves, celles qui seules auraient pu justifier un arrêt aussi sévère [2], ne devaient être, d'après la jurisprudence ecclésiastique, ni poursuivies ni punies, puisqu'une absolution pontificale avait passé sur elles. Pourquoi donc alors le pape fut-il inflexible? C'est qu'il se fit en cette occasion l'instrument des haines inexpiables que le Cardinal avait excitées. Tous ces barons romains qu'il avait dépouillés, les Colonna, les della Cornia, les da Bagno; ceux qu'il avait emprisonnés, comme les Sforza; les Espagnols qu'il avait attaqués et bravés; le duc Cosme, qu'il avait si longtemps inquiété; toutes ces inimitiés conjurées contre lui arrachèrent au faible Pie IV un arrêt de mort. Il faut le dire, car l'intérêt de la morale exige que cette injustifiable sévérité pèse lourdement sur la mémoire du pontife. Il pouvait le condamner à l'exil, à la détention perpétuelle. Mais c'était son sang même que réclamaient ses ennemis. En le leur livrant, il commit une mauvaise action.

Dans la nuit du 5 au 6 mars 1561, le duc de Paliano fut averti qu'il devait mourir [3]. Prévoyant sa condamnation, il se livrait depuis onze jours à des exercices de piété. Un Père jésuite venait fréquemment le visiter. Cet homme, qui avait eu tous les vices, menait maintenant la vie d'un saint. La prière alternait avec les mortifications. Il avait fait sa confession générale, communié quatre fois, jeûné, reçu la discipline. En apprenant que l'heure était venue, il ne témoigna aucune émotion et demanda seulement la permission d'écrire à son fils. Sa lettre serait plus touchante si elle ne prenait point parfois le ton pieusement banal d'une homélie de confesseur: «... Que Dieu plein de gloire vous donne sa grâce et les bénédictions que sa majesté accorde à ses élus; que le nom de Jésus-Christ Notre Seigneur soit béni..... Fuyez le péché, car il engendre la mort..... Soyez l'ennemi des vices..... Confessez-vous souvent; fréquentez les sacrements, qui sont la vraie médecine de l'âme... exercez-vous aux œuvres de

1. Cf. Bromato, *loc. cit.*

2. On veut parler ici des actes de violence sanguinaire commis par le Cardinal avant 1555, en particulier de l'assassinat de Bénévent en 1545, dont il a été longuement question au Chapitre I.

3. Pour le récit de la mort du duc de Paliano, on s'est surtout servi de Bromato (lib. XII, cap. 9), beaucoup mieux informé et plus abondant que Pietro Nores et Pallavicino.

piété... Si vous êtes bon serviteur de Dieu, il vous guidera, vous aidera, vous conseillera. Recevez la bénédiction qu'Isaac donna à son cher Jacob; vivez longuement, heureusement, avec la crainte du Seigneur. Le dernier jour de cette vie trompeuse..... Votre père [1]. » Quand il eut fini, des archers l'emmenèrent du château Saint-Ange, à la prison de Tor di Nona, sur la rive gauche du Tibre. Il tenait à la main son crucifix d'argent et criait à toutes les personnes qu'il rencontrait de fuir le péché. Il descendit ainsi les escaliers du château et traversa le pont Saint-Ange. Dans la chapelle de la prison où on le conduisit, il se trouva en présence de son beau-frère le comte d'Aliffe et de don Leonardo di Cardine, son cousin, condamnés comme lui à être décapités. Ils étaient tristes et pensifs. Le duc les réconforta, les excita à mépriser les biens du monde. Puis il s'assit et commença à haute voix une méditation sur la vie du Christ, depuis l'Incarnation jusqu'au Calvaire. Il parla ainsi d'abondance pendant une heure. La contagion de cette piété exaltée gagna les deux autres condamnés. Le comte d'Aliffe voulut lire les méditations de saint Augustin. Don Leonardo demanda à un des confrères de la Miséricorde qui se trouvaient là de lui indiquer une prière pour le salut de son âme. Le moine désigna les sept psaumes de la Pénitence comme particulièrement efficaces contre les sept péchés capitaux. Le malheureux se mit à les réciter, les yeux fixés sur un crucifix. Le duc, qui était un moment sorti de la chapelle pour se confesser, rentra alors. Il se mit à genoux devant son beau-frère et son cousin et leur demanda pardon. Eux l'imitèrent. Ils s'embrassaient, ils se disaient au revoir. Ces trois hommes avaient maintenant l'enthousiasme de martyrs qui marchent au supplice. Une sorte de délire religieux s'était emparé d'eux. Ils se relevèrent et se jetèrent au cou des moines en leur demandant pardon.

Les heures s'écoulaient, et on ne venait point les chercher. Le duc se fit lire la passion du Christ selon saint Jean. Il écoutait debout, le front nu, et courbait la tête quand on prononçait le nom de Jésus. Il fit ensuite mettre à genoux tous les assistants et les pria de dire les litanies. Puis il récita lui-même quelques oraisons en l'honneur de saints qu'il tenait en particulière dévotion, une entre autres à saint Vincent contre les tentations. Il disait à son confesseur : « Hâtons-nous de faire quelque chose de bien, car le temps s'envole. » Parfois il s'approchait de lui

1. On peut lire le texte complet de cette lettre au tome XII de l'*Archivio Storico Italiano*. Document XLIII, pag. 458.

et lui confiait qu'il sentait venir une tentation. Il appelait tentation la pensée que peut-être sa grâce allait tout à coup arriver. A un certain moment, il eut soif et demanda à boire. On lui apporta du malvoisie. Il allait y tremper ses lèvres quand il se prit à songer à la Passion. « Quand tu avais soif, mon doux Seigneur, s'écria-t-il en regardant le crucifix, et que tu demandais à boire, on t'a offert du vinaigre et du fiel; à moi, misérable et indigne pécheur, on donne du malvoisie! » Il refusa de boire. L'exaltation croissait toujours. Cet homme, qui avait tremblé et faibli devant la menace seule de la torture, protestait maintenant qu'il était heureux de mourir. Il recommença un long discours sur la Passion du Christ.

Cependant la nuit s'était écoulée, et l'aube blanchissait déjà les collines. Un des archers entra et dit qu'il était temps. Le duc, devant être exécuté le premier, sortit de la chapelle, tenant toujours son crucifix à la main. Il chantait le *Te Deum* d'une voix retentissante. Arrivé en présence du billot et de la hache, il s'agenouilla, dit le *Miserere*, puis commença une citation de saint André : « O Bona Crux diu desiderata! » Il avait oublié la suite, et pria un des moines de la lui rappeler. On lui attacha les mains derrière le dos. Le bourreau était ému : il l'embrassa et lui dit de faire son office. Puis il s'inclina sur le billot. Presque aussitôt, il se redressa pour dire à son confesseur qu'il ressentait une tentation. Le moine murmura quelques mots d'encouragement. Alors il tendit le cou de nouveau, en récitant le Symbole des apôtres; comme il prononcait le nom du Christ, la hache s'abattit et la tête roula. Ses deux compagnons moururent avec la même intrépidité. Le bruit courut que la tête de Leonardo di Cardine, détachée du tronc, avait encore dit faiblement : « Jésus! » — On exposa les trois corps, sur le pont Saint-Ange, aux regards avides de la foule. Le cadavre mutilé du duc de Paliano était étendu sur une estrade plus élevée que recouvrait un tapis de velours noir, orné de ses armoiries maternelles et paternelles. Des torches brûlaient autour.

Pendant que ces scènes s'accomplissaient à Tor di Nona, le château Saint-Ange servait de théâtre à une autre tragédie. Le Cardinal dormait, quand deux archers suivis d'un prêtre et d'un bourreau entrèrent dans sa prison [1] et lui annoncèrent qu'il allait mourir. « Mourir! » dit-il tout surpris, car il n'avait jamais pensé à une condamnation capitale. Il resta muet pendant quelques instants, puis, frappant ses mains l'une contre

1. Les éléments du récit qu'on va lire sont empruntés à Bromato, lib. XII, cap. 8.

l'autre, il cria : « Allons, courage! » et commença à s'habiller. Quand il eut fini, il fit quelques pas et s'arrêta immobile, regardant fixement devant lui. « Quelle joie pour le fiscal et pour le gouverneur de Rome! » dit-il. Soudain un frémissement courut dans tout son corps; il se mit à marcher à grands pas en poussant des cris effrayants, « à rugir comme un lion blessé. » Il y avait tant d'éclairs dans ses yeux, tout son visage exprimait si bien la menace et la fureur, que tous les assistants étaient épouvantés. Il répétait : « Mourir! O pape Pie IV, ô roi Philippe, je n'attendais pas cela de vous! » Il demanda combien de temps lui était accordé. On lui dit qu'il avait deux heures. Il retomba dans le silence extatique qui avait précédé la soudaine révolte de ses sens contre l'idée de la destruction. Quelques instants après, le gouverneur du château entra dans la prison. Le Cardinal avait déjà repris possession de lui-même. Il protesta de n'avoir jamais offensé Pie IV et de l'avoir toujours servi avec zèle et fidélité. Il priait le gouverneur de rapporter ses paroles au pontife. L'autre, très ému, se mit à pleurer et sortit.

Le Cardinal était alors vêtu d'une pelisse et d'un justaucorps. Il demanda les insignes cardinalices, la cape et la barrette. On les lui refusa. On lui refusa également l'assistance de son confesseur ordinaire, qu'il réclamait. Il dut recourir au prêtre qu'on avait amené. La confession fut longue. Un des archers, impatient, entr'ouvrit la porte et cria : « Dépêchez-vous, Monseigneur. — Ne voulez-vous pas me laisser finir? » répondit-il tranquillement. Un quart d'heure se passa encore. L'archer entra et déclara que le temps était écoulé, qu'il ne pouvait plus attendre, qu'il avait à faire ailleurs, cette nuit même, avec ses camarades. Le Cardinal répliqua seulement : « Est-il possible qu'on me refuse les quelques minutes dont j'ai besoin pour me réconcilier avec Dieu? » Le soldat eut pitié et le laissa réciter quelques oraisons. Quand il eut fini, il appela lui-même le bourreau et dit en s'asseyant sur une chaise : « Frère, faites votre office. »

Carafa devait mourir étranglé. Le pape lui épargnait la décapitation. On passa autour de son cou un lacet qui se rompit à la première secousse. Le malheureux tomba à terre, râlant. Il eut encore la force de dire pendant qu'on le remettait sur la chaise et que le bourreau faisait un nœud au lacet : « De grâce, ne me faites plus souffrir. » On lui enfonça un mouchoir dans la bouche; l'aide du bourreau serra violemment la gorge du patient entre ses mains, tandis que le bourreau lui-même tirait le lacet de toutes ses forces. La vie eut peine à sortir de ce corps jeune et robuste.

Quelques années plus tard, sous le pontificat de Pie V, le

procès des Carafa fut révisé. Un examen attentif révéla bientôt toutes les iniquités dont les deux frères avaient été victimes. On réhabilita leur mémoire, on leva le séquestre mis sur leurs biens. Le procureur fiscal Pallantieri fut condamné à mort. Les neveux de Paul IV étaient vengés.

Aujourd'hui, la légende s'est emparée de leur nom. Il s'est fait sur cette tragique histoire un lent travail de l'imagination populaire. On montre encore au château Saint-Ange, à côté des cachots de Cellini et de la Béatrice Cenci, une vaste chambre qui servit aux interrogatoires du Cardinal. Des fresques délicates ornent le plafond. Les naïades y jouent avec des dieux marins; des satyres poursuivent les nymphes parmi les fleurs. Dans les murs épais, des trous indiquent encore la place qu'occupaient jadis les différentes pièces des instruments de torture. Et le sergent qui sert de guide aux visiteurs raconte à sa manière, avec mille anachronismes, mille ornements étranges, la mort du « pauvre cardinal Carafa ». Le vieux soldat croit à son innocence comme à celle de la Béatrice. Il jurerait que l'infortuné a péri victime de quelque mauvais pape et ne dissimule pas qu'il soupçonne « Papa Borgia » d'avoir encore commis cette vilaine action.

Carlo Carafa ne méritait pas cette fin presque glorieuse, tant elle est tragique. Il n'avait pas droit au martyre. L'acharnement de ses ennemis l'en gratifia cependant. Regrettons-le : il aurait été bon, il aurait été moral que la destinée de cet aventurier eût un dénouement autre que cette triomphante catastrophe. Il ne faut pas qu'un coquin obtienne, comme un simple honnête homme, l'honneur de mourir victime d'une injustice. Cela est si vrai, que les iniquités de la procédure dirigée contre le neveu de Paul IV protègent aujourd'hui sa mémoire, la réhabilitent dans une certaine mesure. L'histoire, pour juger avec impartialité ce personnage, doit se défier du souvenir de l'expiation suprême qu'il a fournie. Ne songeons plus à sa mort, mais à sa vie. Sinon, la commisération qu'éveille forcément le spectacle d'une grande infortune nuira à l'indépendance de nos appréciations, et l'indulgence y prendra très mal à propos la place d'une légitime sévérité.

Le cardinal Carafa n'a rien du grand homme d'Etat : ni les hautes conceptions politique, ni la probité, ni le désintéressement. ni surtout la foi en son œuvre. Son grand projet d'alliance avec la France était inspiré par une ambition malsaine et coupable, non point par le généreux désir d'affranchir l'Italie de la domination espagnole. Déçu dans les espérances qu'il avait fondées sur Henri II, il essaya de lier une nouvelle partie avec

le roi d'Espagne. Pour accomplir cette évolution difficile, d'autres auraient usé de ménagements, procédé par transitions successives. Lui précipita son apostasie. Il renia toute sa conduite passée avec audace, avec effronterie. Ami du roi de France ou du roi d'Espagne, il fut toujours, à Bruxelles comme à Paris, comédien impudent et solliciteur éhonté.

La fortune lui offrait un grand rôle à jouer. Favori tout-puissant de Paul IV, il pouvait user noblement de ce crédit, en travaillant à rendre au Saint-Siège le prestige qu'il avait perdu en Europe. L'occasion était belle pour intervenir avec éclat et autorité dans le conflit franco-espagnol qui durait toujours. Que le pape se présentât en qualité de médiateur suprême et pacifique, qu'il parlât hautement de concorde, qu'il s'inspirât de l'esprit qui animait ses prédécesseurs au temps où la papauté n'était qu'une grande magistrature d'ordre public, et le Saint-Siège regagnait bien vite ce qu'il avait perdu de l'affection et du respect des peuples. Mais il aurait fallu, pour concevoir cette grande pensée, être autre chose qu'un parvenu plein de convoitises et avide d'exploiter une situation inespérée. Le neveu de Paul IV ne songea qu'à lui-même et à sa famille. Il ne sut pas s'élever à une conception plus haute que de faire jouer tous les ressorts de l'intrigue afin d'assurer aux Carafa quelque bel établissement. Pour parvenir à ce but, pour mettre enfin la main sur cette principauté si ardemment convoitée, il sacrifia tout : l'intérêt du Saint-Siège, qu'il engagea dans une lutte terrible; le repos de l'Italie, sur laquelle il déchaîna le fléau d'une nouvelle guerre; l'honneur de Paul IV, qu'il compromit aux yeux de l'Europe.

Le cardinal Carafa n'est donc en somme qu'un ambitieux de second ordre. Pas une idée généreuse ou élevée n'inspire sa politique. Si l'on excepte les courts instants où il s'éprit de son projet d'alliance avec la France à ce point qu'il sembla pendant quelques jours travailler à son œuvre sans arrière-pensée d'intérêt personnel, on ne trouve dans toute sa vie publique qu'une série de convoitises audacieuses, et d'efforts désespérés pour les assouvir. Pourquoi donc a-t-on pris la peine d'écrire l'histoire de ce personnage qui, mis en situation d'accomplir de grandes choses, ne fut pas à la hauteur de sa fortune et s'agita seulement dans de coupables intrigues? C'est que, en dépit du jugement sévère qu'on vient de porter sur son rôle politique, Carlo Carafa reste un des hommes les plus remarquables de l'Italie du XVI[e] siècle. Ce condottiere improvisé cardinal, ce spadassin devenu presque sans transition favori de pape et maître du Saint-Siège, avait l'étoffe d'un homme supé-

rieur. Il prend possession du pouvoir avec une merveilleuse aisance. Il semble qu'il considère cette soudaine élévation non comme une faveur inespérée de la fortune, mais comme une dette qu'elle paye à son mérite. Une âme vulgaire ne sait pas mieux porter la prospérité que le malheur : lui ne fléchit pas. Il est prêt à tout; il se trouve aussi à l'aise dans le sein du Sacré-Collège qu'hier encore au milieu des camps. Ne connaissant rien à la diplomatie, il trouve plus simple de la deviner que de l'apprendre. Ce parvenu qui pouvait se jeter sur les jouissances faciles et banales, verser l'or à pleine main, vivre dans les fêtes, faire du pouvoir un banquet, une orgie, ce soldat veut connaître les âpres voluptés de l'ambition. Pour assurer à jamais sa grandeur et celle de tous les siens, il forme d'immenses projets et en aborde aussitôt l'exécution avec une audace et une habileté vraiment extraordinaires. On a vu sa négociation de 1555 avec la cour de France. N'est-ce point là un chef-d'œuvre? L'adresse, la pénétration, la prévoyance peuvent-elles aller plus loin? N'a-t-on pas le droit de se demander ce qu'un diplomate de cette force aurait pu accomplir s'il avait mis au service de quelque grande pensée politique les mille ressources d'un tact aussi fin et d'une intelligence aussi déliée? Survient la cruelle déception de Vaucelles. Va-t-il s'abandonner au découragement? Non pas, mais bien redoubler d'audace et de constance. Que dire de sa fameuse légation de France? Est-ce un homme médiocre, celui qui ose tenter un coup de cette hardiesse et qui, ayant abordé une pareille entreprise, parvient à la mener à bonne fin? S'introduire sans hésitation à la cour de Henri II, y séjourner pendant plus de deux mois sous la surveillance soupçonneuse des Espagnols, jouer au plus fin avec Simon Renard et ne point perdre la partie, changer à vue les dispositions du roi et de ses ministres, obtenir à force de séduction la rupture d'une trêve solennellement jurée et l'expédition d'une armée française en Italie : tout cela n'est point vulgaire, et l'on ne peut se défendre d'admirer cette souple nature, qui se plie aux rôles les plus divers avec une si prodigieuse aisance. Deux ans plus tard, quand il se rend à la cour de Philippe II, après cette soudaine évolution qui transforma l'allié du roi de France en client du roi d'Espagne, le cardinal Carafa n'est pas inférieur à lui-même. A Bruxelles comme à Paris, il déploie les ressources toujours nouvelles d'une habileté qui ne connaît ni retenue ni scrupule. A ce prince qui ne savait point pardonner, à ce Philippe II qu'il avait si cruellement offensé, le neveu de Paul IV arrache presque la principauté de Bari. Pour que le roi lui échappe au dernier moment, il faut qu'une universelle

conspiration des ministres espagnols s'organise contre Carafa. Encore ne part-il que gratifié d'une riche pension et comblé des plus magnifiques promesses. Tant il était difficile, même pour un ennemi, de résister aux séductions qu'il savait mettre en jeu. Tel on l'a vu dès son arrivée au pouvoir, tel il reste jusqu'à la catastrophe qui l'engloutit : insinuant, plein de pénétration, audacieux et prudent tout à la fois, connaissant merveilleusement les hommes et sachant mieux que personne se servir d'eux, manœuvrant au milieu des périls avec dextérité, habile à tourner les obstacles, inépuisable en expédients, esprit net, ferme, lucide, main prompte, expert aux choses de la politique comme à celles de la guerre, aussi brave à l'action qu'avisé au conseil. Une première disgrâce vient le frapper. Il la supporte avec une dignité qu'on ne s'attendait pas à trouver en lui; il impose à ses ennemis mêmes le respect de cette fière infortune. L'histoire s'étonne et ne comprend pas. Cet admirable acteur savait-il donc tout feindre, tout, jusqu'à la grandeur d'âme? — Chassé de Rome ignominieusement, dépouillé par son oncle de ses honneurs, de ses titres, de ses dignités, trahi par ses amis, insulté par ses adversaires, abandonné de tous, nul ne croyait qu'il pût se relever d'une chute si profonde. Et cependant Paul IV vient à peine de rendre le dernier soupir, qu'il rentre dans cette ville, où retentissent encore des cris de mort contre les Carafa. Cet exilé, ce vaincu retrouve aussitôt une cour, des partisans, des flatteurs. Chacun reconnaît le maître et s'incline. Le conclave s'assemble. Ce jeune cardinal de quarante-deux ans dirige les délibérations du Sacré-Collège, écarte les candidats qui lui déplaisent, manœuvre entre la faction espagnole et la faction française, avec tant d'adresse qu'au bout de quelques semaines il est, de l'aveu général, maître de la situation. Il se décide alors à poser la tiare sur le front du cardinal Medici, candidat improvisé qu'il tire tout à coup de l'oubli, qu'il présente, qu'il impose avec une souveraine autorité. Le Sacré-Collège, les diplomates qui résident à Rome, le peuple lui-même, ce peuple romain qui comprend si bien les choses à demi-mot, tout le monde applaudit à ce coup de maître. Carafa savait bien qu'il ne pouvait succéder à son oncle. Il fait du moins en sorte que ce successeur lui doive tout. Ne pouvant être pape, il fait du pape sa créature et se prosterne ensuite avec une orgueilleuse humilité devant ce souverain pontife, dont il a tenu le sort entre ses mains. Après cette élection de Pie IV, triomphante revanche de la disgrâce dont Paul IV l'a frappé, le cardinal Carafa voit s'ouvrir devant lui l'ère d'une fortune nouvelle, plus brillante peut-être que l'an-

cienne. Il a reconquis de haute lutte ses honneurs, ses titres, son crédit surtout. Il a, comme autrefois, l'oreille du pontife. Ses ennemis, consternés, se taisent. Les ministres du roi de France et du roi d'Espagne le ménagent, peu soucieux d'irriter cet homme heureux et hardi qui se joue des difficultés, et trouve dans les plus redoutables épreuves l'occasion de triomphes inattendus. Pour le perdre de nouveau, pour ruiner une seconde fois l'édifice si audacieusement rebâti de sa fortune, il fallut tout un ensemble de circonstances malheureuses. Le cardinal Carafa était en pleine possession de la faveur de Pie IV, quand il fut frappé de nouveau par une disgrâce que rien ne lui permettait de prévoir. Cette fois, Carafa ne se releva point. Il avait prouvé à ses ennemis qu'on revient de l'exil. Ceux-ci se défièrent même de la prison. Ils demandèrent la mort. Le pape leur accorda sa tête. Au moment suprême, à l'heure où tous les masques tombent, où l'homme ne ment plus ni à lui-même ni aux autres, Carlo Carafa fut grand. Pour la première fois il se montra simple et vrai. Ce comédien eut une belle mort stoïque.

Tel fut le neveu de Paul IV. Pour être un grand homme, que lui manqua-t-il ? De mettre ses talents au service d'une grande cause, au lieu de les prostituer à de misérables ambitions. Il n'eut pas d'idéal. Or toute politique qui ne s'inspire pas de quelque haute pensée est condamnée par cela même. Exceller dans les menées ténébreuses, cheminer avec une merveilleuse aisance dans les voies obliques, n'est point faire œuvre d'homme d'Etat.

Quel enseignement peut-on dégager de cette histoire? quelle est la portée philosophique de ce livre ? A-t-on voulu seulement tracer une monographie plus ou moins intéressante et dramatique du personnage dont on vient de lire la vie ? Non. L'auteur a visé plus haut. Il a été frappé de l'importance du rôle que jouent, dans l'histoire de la papauté au XVIe siècle, les intérêts de famille et les questions de personnes. Admirateur respectueux des illustres papes du moyen âge, il a été surpris de voir, à l'approche des temps modernes, les grandes traditions du Vatican se perdre, une politique nouvelle moins désintéressée, moins haute, prévaloir dans les conseils des pontifes romains. Il s'est demandé pourquoi l'esprit des Grégoire, des Innocent, des Boniface avait cessé d'animer leurs successeurs, pourquoi les papes d'une époque postérieure avaient renoncé aux larges et généreuses conceptions, par quelle transformation funeste la papauté, désertant sa mission glorieuse de suprême magistrature européenne, s'était abaissée au rôle de puissance temporelle,

levant des armées, participant à des ligues, convoitant le bien de ses voisins, donnant enfin au monde l'exemple de toutes les ambitions qu'elle flétrissait et condamnait jadis. Or, à toutes ces graves questions l'histoire fournit toujours la même réponse. La grandeur de la papauté a commencé à décliner, du jour où les pontifes se sont laissé tenter par l'ambition mauvaise de profiter de leur passage sur le trône de Saint-Pierre pour assurer la fortune de leur famille. A partir du moment où le népotisme n'est plus un accident isolé, mais tend à devenir une tradition du Vatican, c'est-à-dire dans la seconde moitié du xve siècle, la révolution qui transformera le Saint-Siège commence à s'accomplir. Il faut désormais aux papes de riches établissements pour leurs proches. Les titres, les pensions ne suffisent bientôt plus. Il faut des domaines; plus tard, il faudra des principautés. De là des complications sans fin. Les papes, qui jadis étendaient leur action à toute l'Europe, surveillaient la politique des princes, et, du haut de la chaire de Saint-Pierre, parlaient au monde de concorde et de paix avec toute l'autorité que donne un absolu désintéressement, les papes, gardiens ou vengeurs de la morale dans l'univers entier, toujours prêts à faire retentir leur grande voix pour la défense du faible ou de l'opprimé, ne peuvent plus désormais soutenir ce glorieux rôle. L'établissement de leur famille devient un des mobiles de leur politique : témoin Alexandre VI, Jules II, Paul III, pour ne parler que des plus célèbres. En même temps que le Saint-Siège se compromet gravement aux yeux des peuples par l'oubli des maximes qui avaient été son honneur et sa force, l'Italie voit s'abattre sur elle un nouveau fléau. Les Neveux de papes la déchirent, se disputent ses lambeaux. Ces parvenus ont de terribles appétits. La règle est maintenant que chacun d'eux doit avoir sa part de principauté. Son oncle en bon parent se charge de la lui tailler. Guerres ouvertes, traités secrets, ligues, contre-ligues, appels à l'étranger, tels sont les faits qui remplissent désormais l'histoire des pontifes. L'Italie avait déjà connu bien des misères avant cette époque. Elle avait eu ses luttes intestines, ses rivalités entre les grandes républiques de Florence, de Pise, de Sienne, de Gênes, de Venise. Mais que de sang, mais que de ruines, mais que de désastres au xvie siècle! La cause? Demandez à Alexandre VI, à Jules II, à Léon X, à Clément VII, à Paul III, à Paul IV!

Et c'est pour cela qu'on a cru faire une œuvre utile en racontant la vie d'un de ces neveux de papes. C'est pour cela qu'on ose se flatter d'avoir, en écrivant cette histoire, non pas seulement mis en lumière un personnage peu connu et digne de l'être, mais fait toucher du doigt l'origine des malheurs de l'Italie au

XVI[e] siècle. Etrange et triste époque, en vérité, que celle où la simple tendresse d'un pontife pour sa famille devenait presque infailliblement une cause de calamités et de ruine pour la pauvre Italie. On connaissait César Borgia, les Médicis, les Farnèse, on savait tous les maux que leur ambition avait déchaînés sur la péninsule. Mais la galerie des neveux de papes n'était pas complète. Il y manquait la figure froide et résolue de ce redoutable aventurier qui fut le cardinal Carlo Carafa.

FIN

APPENDICE

DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE DU CARDINAL CARLO CARAFA

N° 1.

Origine de la famille Carafa.

E fama invecchiata per molti secoli, non solo per relationi de' vecchi di tempo in tempo, per autorità d'alcuni scrittori di annali che questa famiglia sia venuta in Napoli da Pisa....... a tempo che i Pisani erano signori di Sardigna, Stefano di Sigismondi, potentissimo gentilhuomo di Pisa mandato da quella Republica per governatore di quella isola, cercò occuparla, et farsene Re, ma non essendo riuscita l'impresa, fu sbandito da Pisa, et con altri della famiglia Sigismonda, che l'havevano seguito, si ritirò in Napoli, e che i suoi posteri s'apparentaro con casa Caracciola, ch' era in Napoli, e pigliarono il cognome di Caraccioli, et poi divisi tra loro, se ne chiamò una parte Caraccioli detti Carrafi, et l'altra Caraccioli Rossi....

(Bibliothèque Casanatense, Ms. F, III, 32, a, page 1, verso.)

N° 2.

Accusation d'homicide portée contre Carlo Carafa
Interrogatoire de témoins sur cette affaire.

Die secundo mensis Julii 1560, Beneventi, in arce coram, etc.

Magnificus dominus Sebastianus Calenda baro montis Leonis, beneventanus, testis inductus juratus est coram magnifico et excellentissimo gubernatore civitatis beneventi, nec non commissario apostolico. Imprimis interrogatus an ille cognoverit quemdam Thomam Panachionum qui olim fuit interfectus jam sunt anni XV incirca. R[it] affirmative. — Et int[s] a quo dictus Thomas fuit interfectus. R[it] io ne dirò quel che so. Jo non mi trovai alla morte di quello perche fu morto molto lontano da questa città nelle banne della Cirignola, ma ho inteso dire in questa città che il detto Thomaso era stato amazato ad instantia de Gerolamo Contromeri perche questo Tomaso haveva amazato il fratello del detto Gerolamo e del Vescovo suo fratello, e ch' a far questo homicidio si diceva che si v'era trovato et intervenuto don Carlo Carafa.....

Autre interrogatoire. Déposition plus précise d'un second témoin sur la même affaire.

Eodem die in arce coram, etc.

Mag^cus Panerius mansella neap^s..... Int^s ejus medio juramento an ipse sciat et cognoverit Thomam panachionum de dicta civitate. — R^it affirmative subdens : signore io lo cognobi et era mio amico e fu amazato già da XV anni incirca et secondo che si diceva per la città fu amazato alla Cirignola da Gerolamo contromeri et don Carlo Carafa et loro satelliti et perche quando fu il caso io hebbi notitia che il detto don Carlo e Gerolamo andorno dietro quando il detto Thomaso andava in quello viaggio per fare questo effetto et io li mandai a dietro uno a cavallo acciò avvisasse detto Thomaso se guardasse da questi tali ch' erano cavalcati per amazarlo ma come la sua mala sorte volse non lo arrivo et cosi arrivando in detto loco don Carlo Carafa e Gerolamo contromeri lo amazorno e perche in compagnia del detto Thomaso c'era un suo fratello consobrino il quale anche lui ci fu ferito et tornando detto suo fratello a benevento me referio tutto il caso et de piu che quando don Carlo amazava il detto Thomaso questo povero homo li domandava misericordia dicendoli ah don Carlo questo a me ah! et non ostante li detti lo amazorno et cosi tornando il detto don Carlo in benevento, io li dissi oh signore come havete amazato quello povero homo iddio vello perdoni ch' havete amazato un grande servitore et quello vi respose lassalo andare che io ho fatto bene l'ho fatto per quietare tutta la terra e da qua ne soccederà pace fra tutti.....

(*Archives d'Etat*, Archivio criminale, année 1560, Ms. n° 55, Procès des Carafa, p. 208 et 209.)

Extrait de l'interrogatoire d'un autre témoin, d'après lequel Carlo Carafa aurait commis un homicide à Bénévent pour 300 *écus.*

Eodem die 3 mensis Julii 1560 beneventi in arce, etc.

. . . .

. . . .

Int^s qua de causa dictus don Carolus intervenit in dicto homicidio cum non haberet aliquam inimicitiam cum dicto Thoma. — R^it io non so a dir questo perche non me vi trovai presente ma publicamente si diceva che li contromeri li haveano pagati 300 scudi et che l' havea pagati bonaventura hebreo perche a quello tempo don Carlo era povero gentilhuomo et potrebbe esser ch' il fratello de bonaventura ne potria informar de detto pagamento.

(Ms. n° 55, p. 209, verso.)

Autre déposition sur le même sujet.

Die VIII mens. Julii 1560 beneventi in arce coram, etc.

. . . .

Int^s qua de causa dicti don Carolus et alii complices interfecerint dictum Thomam. — R^it signore se diceva publicamente per la città che don Carlo et compagni per far questo homicidio ne haveano

hauti 400 ducati et che lo pagò bonaventura hebreo in nome et per parte de li contromeri....... et io fui presente quando don Antonio fratello de don Carlo reprendeva don Carlo perche haveva fatto questo et lo detto don Carlo respose che ne voglio fare de voi io non ne ho più bisogno perche ho meglio 400 ducati.....

Int[s] si dictus Carolus fecisset hoc absque pecuniis. — R[it] non e verisimile che don Carlo essendo cavaliere che se fosse sottomesso a far tal cosa per questi contromeri che sono assai da manco che lui ma quello che lui fece lo fece per li 400 ducati che toccò dalli sopradetti.

Int[s] quare dictus don Carolus venerat in dictam civitatem beneventi. R[it] perche si diceva che non so chi havea amazato in regno et stava foruscito.

(*Archives d'Etat*, année 1560,
Ms. n° 55, p. 213, verso.)

N° 3.

E notorio a tutta questa terra che detto don Carlo amazao il detto Thomaso ad instantia delli detti, per mezo deli 400 ducati che io non credo che lo havesse fatto altrimente come ho detto disopra et tutta questa terra lo sa se lo vole dire, ma quelli che non lo dicono hanno paura del Vescovo et de Gerolamo contromeri.

(*Loc. supr. citat.*, p. 214, verso.)

N° 4.

Intrigues qui précèdent l'élévation de Carlo Carafa au cardinalat. Sa fausse conversion. — Aveuglement de Paul IV.

Il papa non hebbe altra colpa a farlo (Carlo Carafa) cardinale, se non che fosse troppa credulità. Sapeva già egli quanto fosse stato huomo sanguinario e di dissoluta vita. Et perciò quando fu cardinale, non lo tenne mai in gratia, ancorche per dargli da vivere gli accappasse da Paolo Terzo la gran Croce di Malta, et il Priorato di Napoli. Fatto papa suo Zio, gl' ambasciatori di Francia andarono a far istanza insieme con alcuni cardinali francesi che il papa lo facesse cardinale, a' quali rispose il papa : Come volete ch' io facci cardinale uno che s'è imbrattato di sangue insino al gomito? E così gli mandò esclusi, tanto più che neanche l'istesso Carlo haveva voglia d'esser cardinale come persona a cui piaceva più la spada che la Chierica. Mà alcuni cardinali, et altri ministri dell' imperatore fecero conto trà di loro, che se costrei viveva in habito di secolare, e professione d'armi, havrebbe posto sottosopra il mondo, per vendicarsi dell' offese ricevute da Spagnuoli, poiche mai pote havere l'entrate del suo Priorato di Napoli, et havendo egli disfidato un capitano spagnuolo per conto d'una lite che haveva seco d'un prigione preso in battaglia, l'Imperatore ad istanza de' suoi ministri l'haveva fatto carcerare in Trento, e non lo liberò mai, finche egli non fece rinunzia d'ogni pretensione contro quel capitano e finche non revocò il cartello di disfida contro di lui, del che egli concepi molto sdegno contro tutta la natione e però partitosi di là andò a servir Francia. Dunque don Giovanni Manrique dell' Ara, il quale era residente et ordinario ambasciatore per il re d'Inghilterra Filippo secondo, fù quello principalmente che

pregò con molta efficacia il papa a far cardinale Carlo suo nepote, sperando che in habito lungo et in professione di cardinale havrebbe atteso più tosto alla pace che alla guerra, e cosi il detto Manrique con altri ministri imperiali diedero un altra batteria al papa significandogli ancorche il suo rè ne havrebbe havuto gusto, e datogli il possesso del arcivescovato di Napoli, se sua santità si fosse compiaciuta di conferirgli anche quella chiesa, mà il papa non lo volse fare per all' hora. Continuarono nondimeno altri cardinali spagnuoli per aiutare il negotio, dicendogli che Carlo sarebbe diventato un altr' huomo e che doveva farlo cardinale per fargli con quest' occasione mutar vita et che cosi havrebbe salvata l'anima del suo nepote, che altrimente seguendo il mestiere delle' armi sarebbe andato di male in peggio. Per espugnare il papa s'aggiunse un' altra istanza di Carpi, Salviati e Cesi a' quali cardinali il papa subito che fu creato haveva dato il maneggio di tutti li negotii temporali, e del governo dello stato ecclesiastico riservando a sestesso il negotio di trattare le paci trà i principi christiani, il concilio generale e la riforma. Questi per non guastare i loro disegni particolari e per non rompere con i principi, dissero al papa risolutamente che pensasse pure di fare suo nepote cardinale perche non havevano i principi confidenza a loro quanto havrebbero havuta ad un nepote di papa, et che perciò i negotii non andavano bene in mano loro. A quest' ultima batteria si rende il papa. E cosi gli fe fare prima una confessione generale, e (come mi disse gratiosamente il cardinal Belarminio) quei che guidavano questo negotio lo seppero aggarbare tanto bene, che il povero papa, il quale da suoi non temeva inganni, credette che Carlo veramente dopo quella confessione fosse diventato un altro, e cosi coloro diedero à credere al papa che Carlo stava tutto contrito e ritirato nelle sue camere di Palazzo che faceva lunghissime orationi. Onde al papa istesso fece ritrovare Carlo suo nepote raccolto in oratione tutto divoto, et il buon vecchio quando andò alle camere di Carlo per veder questa cosa si credeva che Carlo non sapesse niente d'esser visto da lui, mà egli se ne stava con sembiante di molta devotione, e raccoglimento, e perciò il papa tutto lieto veggendolo in questo modo da luogo segreto, si faceva le croci per maraviglia, et hebbe a dire che hormai della conversione di Carlo si poteva anche far festa quasi come della conversione di San Paolo e del figliuol prodigo e che « perierat et inventus fuit ». Et in fatti di là a poco lo fece cardinale, il quale perche in vero era un huomo di valore e di cervello (ancorche di mala vita e di fiero animo), e perche trovò il papa decrepito e bisognoso d'aiuto a sostenere tanta mole, perciò egli, ch'era destro, seppe tanto entrare in gratia di suo Zio, che l'amò sopra tutti gl' altri suoi fratelli, chiamandolo sempre non con altro nome che di figlio, e gli pose in mano tutti i negotii temporali del papato. Ne vi fù pure un cardinale, o altra persona che havesse ardire di suggerire al papa la verità de' mali costumi et portamenti del detto suo nepote; perciò che il papa era ni natura tale universalmente, che non credeva facilmente contro coloro de' quali egli havesse concepita buona opinione, et essendo egli sincero e retto credeva anche che gl' altri, e massime quei ch' egli amava fussero sinceri e che non l'ingannassero. . . . .

(Bibliothèque Barberini, Ms. LIV, 48, p. 482-490 : *Vie de Paul IV*, par Caracciolo.)

N° 5.

Motus proprius absolutionis Carafæ.

Motu proprio et cum nos de proximo dilectum filium Carolum Carafam, priorem prioratus Neapolis, hospitalis Sancti Joannis Hierosolimitani, nostrum secundum carnum nepotem, ob ejus prudentiam, integritatem, in arduis magnanimitatem, in consulendo gravitatem, et in peragendo diligentiam ac rebus denique omnibus circumspectionem, in Sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalem assumere intendamus, Nos, ne assumptio hujusmodi propterea quod dictus Carolus et forsan postquam clericali caractere insignitus fuerat, et professionem per fratres milites dicti hospitalis emitti solitam expresse emiserat, tanquam charissimorum in Christo filiorum nostrorum, Caroli Romani imperatoris semper augusti et Henrici Fancorum Regis Christianissimi, et forsan aliorum principum seu dominorum temporalium stipendiarius et forsan et non stipendiarius, pluribus bellis et aliis sœvis actibus interfuit aut alias quomodolibet impugnari possit oportune providere volentes, Motu simili dictum Carolum ab excessibus hujusmodi et quibusvis rapinis, sacrilegiis, furtis, depredationibus, vulnerum illationibus, percussionibus, membrorum mutilationibus, homicidiis, et quibuscumque aliis criminibus et delictis, et forsan præmissis majoribus, per eum tam solum quàm cum aliis complicibus, hactenùs tam in alma Urbe nostra, quam quibusvis aliis civitatibus, terris, oppidis et locis Sanctæ Romanœ Ecclesiæ mediate vel immediate subjectis quomodolibet commissis, et si super illis aut eorum occasione diffamatus, accusatus, processatus aut carceratus et condemnatus fuerit et propterea seu alias capitis et rebellionis ac confiscationis bonorum et irregularitatis nec non inhabilitatis infamie et criminis lesæ majestatis. . . . .
. . . . nec non excommunicatus aliisque sententiis, censuris, et penis per eum dicta occasione aut alias quomodolibet incursis, etsi in illis per plures annos insorduerit, apostolica auctoritate, tenore præsentium in utroque foro plenissime absolvimus et liberamus. . . . .
. . . .
inhabilitatis et infamie maculam sive notam, per eum commissorum occasione contractatam penitus abolemus ac eum in pristinum et eum in quo post sacrum baptismatis lavacrum constitutus fuit innocentie statum, restituimus, reponimus, et plenarie reintegramus......

Datum Rome apud S. Marcum non. Junii anno primo.

(*Archives d'Etat*, section de l'Archivio criminale, année 1560, Ms. 55, Procès des Carafa, page 242, verso et recto.)

N° 6.

Jugement du P. Théatin Antonio Caracciolo sur le cardinal Carlo Carafa.

Haveva tra tanto Paolo quarto fatto cardinale suo nepote Carlo, che fù poi causa di tutte le turbolenze e sciagure. Questi di natura sanguinaria e fiera e nemica della natione Spagnuola tanto seppe

fare che distolse il papa dall' incomminciata quiete e lo pose in necessità quasi per honore di Santa Chiesa, e per difesa della sua persona e famiglia (che cosi gli' haveva dato ad intendere Carlo con le sue trame) di muovere guerra all' Imperatore et a Filippo suo figlio e di mettere in scompiglio lo stato di Roma e quasi l'Italia tutta.

(Bibliothèque Barberini, Ms. LIV, 48, page 42.)

N° 7.

Caracciolo s'efforce de prouver que Paul IV n'avait aucune disposition hostile contre les Impériaux en arrivant au pontificat.

Il papa quasi addolcito per l'elettione fatta al pontificato, come ben dice il Panvino, non haveva pensiero alcuno di guerra anzi con gratie ed accoglienze si mostrava padre commune di tutti, et in particolare verso l'Imperatore et il Re Filippo suo figlio.....

Haveva molti altri pensieri e disegni simili di benevolenza et amicitià verso l'Imperatore, ma il demonio, nemico d'ogni bene per impedire il Papa et distorlo dall' incommiuciate riforme, ritrovò i mezzi a proposito per far rinovare le piaghe antiche.

(*Loc. sup. cit.*, p. 41 et 42.)

N° 8.

Causes de la guerre entre Paul IV et les Espagnols. Rôle du cardinal Carlo Carafa d'après Antonio Caracciolo.

Cosi s'aperse il luogo da·poter parlare al papa contro l'Imperatore dai fuorusciti di Fiorenza e di Napoli, i quali alla nova del papato di Paolo quarto et del cardinalato di Carlo Carafa, suo nepote e loro amico sen' erano prestamente venuti in Roma e raccolti, et accarezzati dal detto Carlo il quale ardeva d'odio contro la natione spagnola e contro a Cesare, da' ministri di cui si teneva grandemente offeso, perche insino nella guerra d'Alemagna, servendo all'Imperatore, fù da un capitano spagnuolo grandemente oltraggiato, per conto d'un prigione ch'egli pretendeva dovers' essere suo, e non solamente gli fù data ragione, mà volendo egli ricorrere al giudicio dell' armi, e chiamarlo a combattere, nel tornare in Italia fù per ordine de' ministri Imperiali ritenuto in Trento, nè mai lasciato libero di prigione, finche non hebbe rinuntiato ad ogni lite che avvesse contro l'avversario, onde sdegnato si partì dal servitio imperiale e se ne andò col duca Ottavio Farnese, e quindi prese a servire il re di Francia e divenne familiare di Pietro Strozzi. Onde dal Imperatore gli fù negato il possesso del priorato di Napoli che egli come cavaliere di Malta, della gran croce, haveva havuto da Paolo terzo. Hora costrei, ch' era di natura altiero et inquieto, veggendo che erano le già dette occasioni di disturbo trà il papa, e gli Imperiali, trovandosi in molto credito col pontefice l'inacerbiva quanto poteva, mostrando che essendo tanto potente la parte imperiale in Roma, come era, essi non potevano starsi sicuri ne con dignità, e che bisognava armarsi et chiamare aiuto da Francesi, da Venetia et altronde; gli fece ancora intendere che un certo abbate Nanni a cui fù poi tagliata la testa.

tenesse mano per ordine degl' imperiali a far avvelenare il cardinal Caraffa; che un certo Calabrese chiamato Cesare Spina fosse stato mandato in Roma insieme con un certo Giovan Francesco Franchino per ammazzare il cardinal Farnese, all' hora capo della fattione francese. Il papa che non sapeva queste trapole del suo nepote e stimava che tutti fussero sinceri e verdadieri come lui, cominciò ad entrare in sospetto degl' Imperiali et a ricordarsi dell' offese passate, et si sdegnò fortemente della mala corrispondenza che gli pareva havere da ministri di Cesare tanto più che don Berardino de Mendozza il quale era all' hora in Napoli luogotenente del Vice-Re non voleva rimandare le galere di Francia prese, come habbiamo detto, nel porto di Civitavecchia, et egli stesso non haveva voluto dar licenza alla Città di Napoli di mandare ambasciaria al papa per rallegrarsi seco, come di suo Cittadino, dell' assuntione al papato, il che era parso a tutti molto strano e fuor degl' usati termini.

(Biblioth. Barberini, Ms. LIV, 48, pages 53, 54, 55, 56, 57.)

N° 9.

Présages qui, d'après Caracciolo, annoncèrent la guerre entre Paul IV et les Espagnols.

Convienmi prima ch'io entri a raccontar il disturbo che s'incomminciò, nel anno 1555 tra gli Spagnuoli et il papa, dir prima et i presagj che lo predissero et le cause che lo mossero.

In quanto alli presagj, perche suole Dio ordinariamente prima che succedano alcune cose di molta importanza mandar avanti come forieri alcuni segni et prodigj per avisar gli huomini di ciò che ha da venire, però oltre l'horrende tempeste et diluvj che furono in quel tempo prima che cominciasse la guerra per occasione delle quali tempeste il poeta Basilio Zanchi fa un bellissimo hinno supplichevole a Dio ut avertet coortos turbines procellasque (ut habes inter ejus poemata), vi furono anche più chiari inditj dell' ira divina e delle future turbationi d'Italia.

In primis un devoto religioso di San Bernardo chiamato Agostino Gellini, il quale all' hora era priore delle 3 fontane, disse al Beato Filippo Neri d'haver veduta l'acqua delle 3 fontane di color sanguigno mutata tutta, il che significava che tosto doveva avvenir alla città qualche gran tribulatione. . . . .

Oltre a ciò, stando Paolo 4° in San Marco a mangiare insieme con alcuni altri card[li] nel principio del suo pontificato, intese egli solo in strada una grande e lamentevol voce, veh, veh, veh! Dalla quale commosso il papa dimandò che voce era quella. Gli altri che non sentivano, dissero che non era voce alcuna fuori di quei che passavano, et scherzavano per la strada, mà il papa pur disse che haveva sentito quella voce nel detto modo lamentevole. Non fù altro per all'hora, mà poi che successero le sciagure, si ricordarono alcuni circostanti, e particolarmente il cardinal Gallo Vecchio, che vi si trovò presente la significatione di detta voce. . . . .

(Caracciolo. *Vita di Paolo IV*, Ms. XX, VI, 56, lib. IV, cap. 2, Biblioth. Casanatense.)

N° 10.

Réunion séditieuse tenue chez le cardinal Camerlingue par les partisans de l'Empereur, après l'élection de Paul IV.

Fatto che fù papa il cardinal Teatino, gl' Imperiali, come i Sforzeschi, Colonnesi, Cesarini, gl' ambasciatori di Cesare di Pilippo et altri, vedendosi fatto un papa da lor non aspettato et tanto stimato da tutti e di gran animo, et oltre a ciò d'adherenza francese essi ch'erano avezzi a far i papi et a tener Roma, e lo stato eccles[co] quasi nelle lor mani, dubitando di non poter più dominare, pensarono di quel che havessero a far per l'avvenire; e perciò radunatisi in casa del card[l] di S[ta] Fiora tutti costoro cominciarono a trattar del modo, come havevano da scriver all' Imp[re] per iscusarsi della creatione del papa. In questo ragionare, quantunque il card[l] Camerlengo parlasse sempre con reverenza, nondimeno da alcuni altri uscirono parole molto inconvenienti. Vi fù chi disse che nei tempi passati alcuni havevano fatto morire i Papi dentro una torre, et che perciò Paolo 4[o] sarebbe egli ancora stato a segno............ Altri dissero peggio, cioè che si scrivesse al Imp[re] esser in mano di sua Maestà volerlo o non volerlo per papa; poiche era stato fatto violentemente, la qual violenza fondavano sopra il card[l] de Nobili, giovanetto di 16 anni, che quantunque stava sotto la protettione del Camerlengo, capo della fattione imperiale, et ancorche suo padre gl' havesse detto che non andasse al card[l] Teatino, nondimeno per quelli due giorni che durò la contesa di quell' elettione non si volse partir mai da lato del papa, dicendo, come s'è narrato di sopra, Datemi un altro che sia megliore del card[l] Teatino; et io lo lasciarò. . . . . . .

(Caracciolo, *Vita di Paolo IV*, Biblioth. Casanatense, Ms. XX, VI, 56, lib. IV, cap. 2.)

N° 11.

Al contestabile alli XIIII di settembre.

Havendo trattato et stabilito molte cose con Mons. d'Avazon amb[re] di sua Maestà Christianissima et con Mons. Ill[mo] d'Armignach m'è parso di mandar il sign. Anibale Rucellai mio gentilhuomo per dar conto del tutto al Rè et haverne presto confirmatione et esecutione da sua Maestà et gl' ho commesso che se ne venga a V. Ez[a] et faccia quanto essa si degnerà commandarli; la prego per la sua bontà che li piaccia udirlo favorirlo et prestarli fede come farrebbe a me proprio et perche il detto Mons. d'Avanzon, il quale e prudente et valoroso signore et pien di fede et di bontà haverrà scritto diffusamente sopra acciò a V. E. et ancho il detto sig[re] Anibale vien ben instrutto, non sarò più longo rimettendomi a loro. Il detto sig[r] Anibale ringratiarà ancora V. Eccellenza, della benignità sua della quale so che confirmato, et aiutato il molto favore che sua Maestà s'è dignata farmi nel dono della pensione, e sia certa Vostra Eccellenza ch'io non mancherò di far ogni mio potere per servitio di S. Maestà et di V. Eccellenza tenendomi certo che il loro comodo sia proprio comodo di questa Santa

sede et di N. Sig^re mio Zio, et a vostra Eccellenza baccio la mano con molto desiderio di servirla.

IL CARD. CARRAFA.
(Bibliothèque nationale, collection Dupuy, tome 697, page 15.)

On trouve dans cette lettre la preuve que, dès les premiers jours de septembre 1555, le cardinal Carafa touchait une pension de Henri II.

N° 12.

Lettre de recommandation au Roi en faveur d'Annibal Rucellai.

Al Rè Christianissimo a XIIII di settembre.

Syre, mando a V. M^ta Christianissima il Sig. Anibal Rucellai mio gentilhuomo, perche si facci riverenza da mia parte et si ringrazii humilmente della memoria che si piace tener di me et oltre a questo perche si dia conto pienamente di quello che ho procurato con N. S. a benefitio di questa Santa Sede et a gloria di V. Maestà et di quel che s'è trattato e stabilito qui con Mons. Davanzon suo Ambasciatore et con Mons. Illmo di Armignach la supplico si degni udirlo co la sua benignità solita et di prestarli fede come a me medesimo et gli lo racomando bacio la mano di V. M^ta con ogni riverenza, pregando il Sig. Iddio la contenti. Di Roma.

IL CARDINAL CARRAFA.
(Bibliothèque nationale, coll. Dupuy, vol. 697, pag. 14.)

N° 13.

Alla Regina del medemo di.

Ho inviato il sig^r Anibale Rucellai al Rè Christianissimo per le cause che V. M^ta potrà udir da lui la supplico che si degni udirlo et prestarli fede come a me proprio et lo racommando molto a V. M^ta pregando il signor dio che la contenti et tenghi in sua Sant^ma protettione et li bacio humilmente la mano. Di Roma.

IL CARDINAL CARRAFA.
(*Loc. sup. cit.*)

N° 14.

Capitolo d'una lettera al Nuntio di Francia di XIIII di septembre.

Viene alla corte il Sig^r Anibale Rucellai nepote del nostro Mons. della Casa, principalmente per suoi negotj privati et se havrò alcuna cosa di più la dirrò a lui nel qual confido assai perciò V. S. li creda tutto quello che gli dirra da mia parte et l'avisi et lo consigli in tutto quello ch'egli ricercarà ancorche quando siano negotj publici et tutto quello che ella sente come farrebbe a me proprio che cosi è la mente di N. Signore et lo racommando affettuosamente a V. S. — Di Roma.

IL CARDINAL CARRAFA.
(*Loc. sup. cit.*)

N° 15.

Projet de mariage entre un fils de Henri II et une petite-nièce de Paul IV.

Fù data intentione da Francia à Carrafeschi di dar il Duca di Alanzone terzo genito d'Henrico II (il quale poi fù rè di Polonia et di Francia, chiamato Henrico III), par marito a Maria Carrafa pronipote del Papa, e col mal fine della guerra svani cotal promessa.

(Bibliothèque Casanatense, Ms. XX, VI, 57, additions à l'ouvrage d'Antonio Caracciolo, page 19.)

N° 16.

Sentiments du Pape à la nouvelle de la signature d'une trêve entre Henri II et les Impériaux.

Tratanto hebbe nova il Duca d'Alba della tregua conclusa fra l'Imperatore, il rè Filippo et Henrico rè di Francia per cinque anni; della qual nova sicome egli ne sentì molta allegrezza, cosi il Papa et i suoi nepoti ne sentirono gran molestia per due principali ragioni. Prima perche gli pareva che in cosa di tanta importanza non si fosse tenuto conto di lui, che pure come Papa doveva essere non solo consapevole, mà anche fatto autore et arbitro della lor concordia. Appresso perche egli gia s'accorgeva che la detta tregua per cinque anni (cioè per tutta la vita di Paolo IV, il quale come decrepito non poteva campar più) tenere a freno il Papa, e disprezzare ogni sua bravura . . . . . .

(Caracciolo, tome II, page 105 et 106, biblioth. Barberini, Ms. LIV, 48.)

N° 17.

Sentiments du pape et du cardinal Caraffa à la nouvelle de la trêve conclue entre Henri II et les Impériaux.

Mentre il Papa era attento alla riforma, andò aviso a Roma essere stata conclusa per mezzo del cardinal Polo, che per nome della Regina d'Inghilterra s'interpose, la tregua trà l'Imperatore et il rè di Francia a cinque di Febbraro. Le quali cose resero attonito il pontefice, et maggiormente il cardinal Caraffa, essendo trattata et conclusa senza loro. Al papa principalmente dispiaceva per la diminuzione della reputatione et per il pericolo che portava, se quei principi si fossero congiunti; a discretion de' quali gli sarebbe convenuto stare. Al cardinale impatiente della quiete pareva che cinque anni nella decrepita età del Zio gli levavano totalmente l'occasione d'adoperarsi a scacciar dal regno i Spagnuoli tanto da lui odiati . . . .

(Bibliothèque Casanatense, Ms. XX, VI, 57. Extrait de la pièce intitulée : *Memorie di Paolo IV*, p. 44.)

N° 18.

Lettres originales de Catherine de Médicis au cardinal Carafa pour le remercier du bon accueil fait au maréchal Strozzy, et lui recommander différentes affaires qui l'intéressent. — La signature et la formule qui précède sont seules de la main de la reine.

A mon cousin Monsieur le cardinal Caraffe.

Mon cousin, je n'ay voulu laisser partir monsieur le duc de Somme sans vous mercier bien fort de la bonne amytie que vous portes a mon cousin le mareschal Strossi et des bons offices qu'avez faictz pour luy vers nostre Saint-Pere et vous prier voulloir tousjours continuer comme je m'assure qu'en avez la vouluntè aussi estre aydant a mon cousin l'evesque de Sainct-Papol a ce que je desire ne voise (*sic*) plus en longueur vous assurant que ne me sauries faire ung plus grant plaisir comme iay prie ledit sieur duc vous faire entendre de ma part, et l'envye que iay de faire pour vous ou les v̄res ce enquoy me vouldres employer qui sera d'aussi bon cueur que ie prie Dieu vous donner ce que desires. A Ponlevoy ce 27 de febvrier 1555.

V̄re bonne cousine,

CATERINE.

(Barberiniana, Ms. XLIII, 162.)

N° 19.

A mon cousin Monsieur le cardinal Caraffe.

Mon cousin, l'asseurance que jay de la bonne volunte que vous avez eu tousjours de vous emploier a me faire plaisir es affaires qui me concerneront faict que je vous prie bien fort de faire tant pour moy que la sentence que jay obtenue contre les creanciers du feu cardinal de Medicis soit [mot illisible] sans user de telles et si grandes longueurs comme lon a faict jusques icy, et ce faisant vous mobligerez a faire le semblable pour vous en autre endroit où vous me vouldrez emploier priant le Créateur mon cousin vous avoir en sa sainte garde. De Villiers Costerez le XXIIII de juing 1558.

V̄re bonne cousine,

CATERINE.

(Barberiniana. Ms. XLIII, 162.)

N° 20.

Lettre du cardinal Carafa à l'archevêque de Conza. Il proteste contre l'intention attribuée au Saint-Siège de chercher la guerre.

All' Arcivescovo di Conza, alli 6 di febraro 1556.

Veramente pare a noi cosa incredibile, che alcuno possa pensare che Sua Beatitudine habbia animo di movere guerra nella sua estrema vecchiaia, e confederarsi conchi l'è lontano, e sperare che venghino aiuti di là dell' Alpi contro coloro che gli sono a confini . . . .

IL CARDINAL CARAFFA.

(Biblioth. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 21.

Lettre du cardinal Carafa à Henri II pour lui annoncer que le pape l'envoie comme légat à sa cour.

Al rè christianissimo. Alli 11 aprile 1556.

Syre,

È piaciuto alla benignità di nostro signore di deputarmi suo legato e di questa santa sede à Vostra Maestà christianissima, come l'esporrà più a lungo monsignore il Vescovo d'Ardes, al quale io la supplico che si degni prestar fede in quello che li dira dà mia parte, e le baggio humilmente le mani, supplicando il signor Dio benedetto che la consoli.

Il cardinal Caraffa.
(*Loc. sup. citat.*)

N° 22.

Bref de Paul IV conférant au duc Hercule de Ferrare le titre de général de la ligue (14 mars 1556).

Dilecto filio, nobili viro Erculi Estensi, Ferraræ Duci, fœderis a nobis cum Henrico Francorum Rege initi Capitaneo generali.

Dilecte fili, nobilis vir salutem et apostolicam benedictionem. Dies heri mensis præteriti februarii litteras ad te dedimus, in quibus te Ducem et capitaneum generalem ejus fœderis fecimus, quod cum carissimo nobis in Christo filio Henrico Francorum Rege magno tunc cum dolore nostro facere coacti haud multo antea feceramus; propterea quod salutem ac dignitatem nostram atque hujus Sanctæ Sedis retinere jam aliter nobis non licebat, propter eas causas quas tu quoque dilecte fili, minime ignoras, atque in ea voluntate nostra, quam tibi his litteris declaravimus, perseveramus, nos quidem vel angemus tam (*sic*) potius in dies, consiliumque illud nostrum de te Duce (*sic*) habere in dies magis probamus, et enim notabilis, præclara tua virtus, et singularis prudentia, et perpetuo in Nos atque in hanc sanctam sedem observantiam et fidem meminimusque majores tuos homines clarissimos tum civitatum gubernandarum tum exercituum semper esse habitos peritissimos, cum quibus ita te contendere videmus, ut illorum laudes etiam superes; quibus rebus freti maximam spem, secundum rerum nostrarum, atque ejus, quem optamus hujus federis eventum cum Deo in te reponimus, quibus tam prosperis rebus nostris, unum hoc querimus unumque hoc a Deo optimo maximo precibus contendimus, multorum licentia et contumacia quando coerceri aliter nequit, armis repressa, pacem sine nullis insidiis firmam ac stabilem, incolumemque nostram atque hujus sanctæ sedis auctoritatem. Sed quoniam in his nostris ad te litteris adscriptum de stipendio atque emolumentis, conditionibus et pactis quæ adhiberi in similibus muneribus mandandis solent, instrumentum seorsum faciendum esse in quo ea nominatim continerentur; nunc cum id longius fieri propter locorum personarumque videremus, faciendum nobis esse duximus, quo administrari te celerius possent et omnem eum locum quem idem carissimus nobis in Christo filius

Henricus rex Francorum tibi supradicto fœdere attribuit attributurusve est, eosque honores, emolumenta, conditiones ceterosque omnes quibus te dignum esse decrevit decreturusve est his nostris litteris ratas haberemus, id quod libenti animo fecimus, præstantissimi Regis de te præclarum judicium probantes, præsertim cum nullum tam magnum tamque insignem esse honorem aut comodum statuamus quin tibi virtute, nobilitateque tua merito debeatur.

Datum Romæ apud sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die 14 Martii 1556, pontificatûs nostri anno primo.

(Bib. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 23.

Lettre du cardinal Carafa à l'évêque d'Ardres. Il y exprime sa joie d'être envoyé comme légat à la cour de France.

Al Signor Americo Sanseverino Vescovo d'Ardes, alli 5 aprile.

Molto Illustre e Reverendissimo Signor come fratello.

Nostro Signore ha destinato Monsignor Reverendissimo di Motola suo legato e di questa santa sede a sua Maestà Cesarea et al Serenissimo Rè d'Inghilterra, e me al Rè Christianissimo, accioche noi procuriamo con ogni diligenza et istanza di concordar loro Maestà per stabilire la pace universale in tutta la Christianità, e benche da me mi senta insufficiente a si gran affare come questo, nondimeno confido nella bontà di Dio nostro signore, e nella ottima mente di sua Maestà cristianissima, alla quale io vengo tanto volentieri, quanto V. S. puo ben pensare con quel affettuoso desiderio ch'è conveniente ch'io venga a vedere quel Rè al quale sono stato e sarò sempre deditissimo servitore. E certo io non haverei potuto lasciare nostro signore senza infinito mio dispiacere per alcuno altro viaggio che per questo; il che piaccia a V. S. di dire a sua Maestà per prima parte e di baggiarle le mani con ogni humiltà a nome mio e del Signor Conte di Montorio e di D. Antonio Caraffa miei fratelli, servitori similmente deditissimi di Sua Maestà.

Il Cardinal Caraffa.

(Biblioth. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 24.

Al Principe di Salerno, a 11 aprile 1556.

Illustrissimo et eccellentissimo signor mio osservandissimo. Hieri Nostro Signore elesse il cardinale di Motola legato a sua Maestà Cesarea et al serenissimo rè d'Inghilterra et a me pure l'è parso a Sua Beatitudine dar carrico di venire a sua Maestà christianissima, anco per la medesima causa a far ogn'opra di pacificare in tutto quei principi; credo che ci partiremo presto, essendo questo negotio molto a core di sua santità, sicche vedrò tosto V. S. con la quale potrò parlare più a lungo..... e le baggio le mani. — Di Roma.

Il Cardinal Caraffa.

(Biblioth. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 25.

Lettre du cardinal Carafa au nonce d'Allemagne. Il lui parle de son prochain départ pour la cour de France et des efforts qu'il se propose de faire pour la conclusion de la paix entre Henri II et Philippe II (sans date).

A monsignor Delfino, nuntio in Germania al rè di Romani. Nostro Signore ha preso tanta speranza per la tregua che è fatta trà questi principi, che confida nella bontà di Dio poter trattare, e concludere tra loro anco la pace. Il che ha potuto sperar poco per il passato, vedendo che l'inimicitie e l'odio che havevano trà loro, chiudeva loro l'orecchie alle paterne ammonitioni di Sua Beatitudine; per laqual speranza s'è mosso mandare due legati, l'uno ch'è monsignor illustrissimo di Motola, hora di Pisa, a sua Maestà Cesarea et al serenissimo rè d'Inghilterra, e l'altro, che per benignità di Sua Beatitudine sono io, al rè christianissimo, e credo che Lunedi pigliaremo la croce e la santa beneditlione di Sua Beatitudine per andare a questa santissima opra, et habbiamo commissione di non perdonare ne a fatica ne a diligenza alcuna e d'interporre tutta l'autorità e potestà di Nostro Signore per stabilire la detta pace et amicitia sicche V. S. potrà dare notitia a quel serenissimo rè. — Di Roma.

Il Cardinal Caraffa.

Additione alla lettera.

Habbiamo anco commissione di parlare di molte cause attinenti alla religione e giurisdittione apostolica, trà le quali saranno di quelle che V. S. ha ricordate.

. . . .

. . . .

(Biblioth. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 26.

La légation du cardinal Carafa en France. Extrait du Ms. XX, VI, 57, de la Bibliothèque Casanatense, page 49 de la Pièce intitulée « Memorie di Paolo IV ».

Tornando a legati, al nipote diede (Paolo IV) istruttione libera di tentar l'animo del rè, e quando lo vedesse risoluto a servar la tregua, intornar gli l'istesso canto del concilio; et al Rebiba ordinò di governarsi nel più e nel meno della via conforme a questo che il nipote gli avesse avisato. Il Caraffa portò al rè la spada et il cappello benedetto dal papa la notte del natale secondo l'uso. Della pace non fece alcuna mentione, mà rappresentò al rè che per la tregua di cinque anni sebene non era violata la lega, era non dimeno resa vana con gran pericolo del Zio e di tutta la casa sua poiche già per l'operationi de Spagnoli ne havevano sentito qualche odore; gli raccomandò con grande efficacia di parole la religione et il ponteficato de quali i suoi maggiori havevano tenuto unica e singolare protettione, et il pontefice stesso, et la casa tanto divota a sua M^ta^ il che non era alieno dalla mente del rè. Solo restava ambiguo per la decrepità del papa,

temendo, che dovesse mancar appunto quando fosse maggior bisogno. Il Caraffa, penetrato questo, trovò rimedio promettendo che il papa farebbe tal numero de cardinali partiali di Francia et nemici de Spagnuoli che haverebbe un pontefice sempre dalla sua. Le persuasioni del cardinale con la promessa della promotione et l'assolutione che gli diede in nome del papa dal giuramento delle tregue, congiunto con gli officii del cardinal di Lorena et del fratello, fecero risolvere il rè a muover la guerra, con tutto che i principi del suo sangue et tutti i grandi della corte abborrissero l'infamia di romper la tregua et ricevere l'assolutione del giuramento. Fatta la conclusione il Caraffa richiamo il legato destinato all' Imperatore, che era giunto a Mastrich et lo fece divertir dall' andar a Cesare dal quello era lontano due sole giornate, et voltar in Francia, il che diede indicio manifesto all' Imperatore et al rè suo figlio, che in Francia fosse stata conclusa cosa contro di loro.

N° 27.

Instructions données par Paul IV au cardinal Carlo Carafa, lors de sa légation en France. L'auteur s'efforce de démontrer que le pape désirait sincèrement la paix.

Mandò dunque Paolo i suoi legati, cioè Carlo suo nepote al rè di Francia, et il cardinal Ribiba di Pisa al rè d'Espagna et a Cesare nel 1556 di Maggio. Ben è vero che al cardinal Caraffa diedegli due istruttioni, l'una per quando Cesare e rè Filippo volessero pace con Francia e col papa, come chiaramente dimostrano le parole di Paolo IV scritte nell' istruttione al cardinal Ribiba; l'altra in caso che Cesare e rè Filippo non volessero accordarsi con Francia, e questa seconda noi habbiamo distesamente posta nel detto primo tomo fol. 289. Di queste due istruttioni date al Caraffa parla brevemente mà chiaramente il Panvino con queste parole : Hebbe in commesso di prima trattare frà quelli rè la pace, conditione per il Papa honorata, e degna dell' autorità sua, mà quando non si potesse conchiudere, e gl' Imperiali non cessassero dalla guerra contro di lui, domandasse aiuto dal rè sicome nella lega poco avanti frà loro trattata gl' haveva promesso. Questo si dice per coloro che hanno scritto che il Papa mandò il cardinal suo nepote sotto nome di trattare la pace, mà in fatti ordinandogli che non trattasse altro che la guerra. Ben è vero come diremo appresso, che non il Papa, mà Carlo suo nepote fù quello che hebbe quest' animo' non solo di non trattare la pace, mà anco di disturbare la già fatta tregua, come realmente disturbò.

(Caracciolo, tome II, p. 112, 113, 114. — Biblioth. Barberini, Ms. LIV, 48.)

N° 28.

Texte de la Bulle d'excommunication lancée par Paul IV contre les Colonna et prononçant la confiscation de leurs biens héréditaires [1].

Paulus Episcopus servus servorum Dei. Ad perpetuam rei memoriam, Posteaquam divina Providentia ad summi apostolatûs apicem erecti

1. On a dû, pour conserver la primeur de la publication de cette pièce importante, en donner le texte à la *Revue critique* de M. G. Monod. Elle n'est donc plus à proprement parler inédite comme les autres documents contenus dans cet Appendice.

sumus, nihil magis cordi fuit quam ut Divinæ Majestatis cultum atque hujus sacrosanctæ sedis dignitatem tueremur atque augeremus, ac de quiete et salute populi nobis crediti cogitaremus, hujus præsertim almæ urbis quam Deus ipse totius orbis christiani caput esse voluit, et in ea sedem vicarii sui in terris collocavit atque aliis omnibuspræesse statuit. Ac propterea bonos et fideles præsertim dilectos filios cives Romanos paterna charitate complecti nunquam destitimus, et quantum in nobis fuit eos novis semper beneficiis et favoribus afficere conati sumus. Verum dum urbem totamque ecclesiasticam ditionem omnibus seditionum motibus vacuam tranquillamque præstare cogitabamus, coacti sumus apostolicæ autoritatis contemptoribus resistere, et eos qui vel imperium nostrum abjuraverant vel ab ipsa ecclesia nobisque defecerant, subditos præsertim S. R. E. quos patientia et humanitate non fleximus, potestatis atque justitiæ severitate compescere, ne de eorum improbis factis, inobedientia, nefandaque defectione ullo unquam tempore gloriari possent, eorumdemque improbitas ac temeritas cæteris subditis eadem audendi præberet exemplum. Animo itaque revolventes omni fere tempore ex Columnensium familia extitisse aliquos qui perpetuo quodam domesticoque odio Majestatem pontificiam prosequuti fuerint, quam sane quasi ficum fatuam, infructuosos, pestiferos, ac nocivos producentem palmites felicis recordationis Bonifacius VIII prædecessor noster appellavit in constitutione in corpore juris clausa, quod ipsum et Joannis et Jacobi cardinalium schisma qui illi constitutioni causam dederunt, testificari facile potest. Quorum exemplum qui sequerentur singulis fere ætatibus non defuerunt, quemadmodum annales populi romani et frequentes aliquorum privationes a plerisque romanis pontificibus prædecessoribus nostris planum facere possunt, sed illis omnibus multo pejores et detestabiliores temporibus nostris quondam Pompeius tituli sancti Laurentii in Damaso, presbyter cardinalis, et iniquitatis filius Ascanius ambo de eadem familia fuerunt. Nam Pompeius cardinalis, tunc in minoribus constitutus, piæ memoriæ Julio papa 2° etiam prædecessore nostro graviter ægrotante romanos cives primum in capitolium ad seditionem defectionemque vocavit et ad occupandam S^ti^ Angeli arcem inflammavit; deinde illo mortuo advocatis in Tusculanum militibus, coactis decem tormentis bellicis in urbem irrumpere cogitavit, idque facere non erubuisset nisi cardinalium collegium per bonæ memoriæ Andream tituli S. Priscæ presbyterum cardinalem de Valle nuncupatum, tunc in minoribus constitutum, compositis discordiis aditum sibi ad Romani pontificis electionem tuto quietèque peragendam aperuisset. Nemo autem nostrûm non vidit cum idem Pompeius cardinalis, adjuvante et favente Ascanio, felicis memoriæ Clementem, Papam VII, similiter prædecessorem nostrum, repente aggressus ut illum captum adduceret, in arcem Sncti Angeli confugere coegit, Vaticanum, suburbiumque diripuit, templum divi Petri omnibus ornamentorum insignibus refertum spoliavit; paulo vero post idem Pompeius cardinalis, eodem Ascanio adjutore et comite, conjunctis copiis cum hostibus ecclesiæ, Barbarorum exercitum, in quo magna erat Lutheranorum, Judæorum aliorumque infidelium multitudo, homo romanus ad patriam diripiendam, cardinalis ad pontificem capiendum adduxit. Quo quidem die nullum acerbiorem huic urbi, nullum populo romano funestiorem illuxisse meminisse possumus, cum ad urbem omnium antiquissimam et pulcherrimam, quam Deus domicilium christianæ religionis esse voluit, tot sanctorum reliquiis, tot martyrum monumentis ornavit, quam principum apostolorum 'sedem, ecclesiæ caput, exterarum nationum portum et perfu-

gium statuit, excidendam et plane extinguendam teterrimos religionis hostes adduxit atque effudit. Neque vero tantorum scelerum impunitas condonata Ascanium a vetere partium studio deflectere potuit. Similis siquidem memoriæ Paulo papa 3° prædecessore nostro sedente, illius nefaria seditio exorta est, quem providus ille princeps statim collecto exercitu paterno ex imperio, quod pontificum liberalitate acceperat exturbavit atque ejecit antea tamen hostem declaratum, et bonis ejus omnibus fisco applicatis. Eodem deinde Paulo prædecessore mortuo, cum de eligendo novo pontifice ageretur, despecto cardinalium ordine, in eam possessionem per vim ingressus est, in eaque conniventia seu tolerantia similis memoriæ Julii papæ 3^{ii} similiter prædecessoris nri se confovit ex quo jure ejectus fuerat, donec perditionis alumnus Marcus Antonius, qui unus reliquus erat Ascanio filius, a patre deficiens, iisdem adjutoribus quorum opera ditionem illam Ascanius occupaverat, patrem hostibus proditum ex imperio expulit; quod factum dictus Julius 3^{s} prædecessor cum vitam ac mores et ipsius Ascanii rebelliones suo tempore commissas, captis et in carcerem conjectis ejusdem intimis familiaribus, didicisset, deque his omnibus plenissime informatus fuisset, quemadmodum ex commissionibus et processu illarum vigore desuper facto, sibi et non alteri publicando,.totamque illam ejectionem ex causis, ut ipse aiebat, sibi notis, conniventibus oculis toleravit, et ad regimen illius ditionis Marcum Antonium admisit, ac si pater vita functus esset. Qui quidem Marcus Antonius post obitum Julii nostri prædecessoris et jam similis memoriæ Marcelli papæ 2^{di} prædecessoris nri; quum electionem nostram ad summum apostolatum ægre ferret, jam inde ab initio nri pontificatûs non destitit quam plurima adversus nos, sedemque apostolicam et alios nobis cari^{mos} moliri : cumque discedendi facultatem, data nobis revertendi fide, impetravisset, non modo non rediit, sed contra ea quæ illi pnti præceperamus, castella munire, milites adversus nos cogere cum cœpisset, coegit nos delecto exercitu illius ditiones in potestatem nostram redigere, ne forte incauti ipsius Clementis prædecessoris exemplo opprimeremur. Cum interim idem Marcus Antonius Principes ad nobis bellum infes rendum concitare, principum ministros illorumque exercitus in nocompellere non desisteret, quemadmodum ex ipsius manu scriptis subscriptisque literis cognovimus; cum vero eodem fere tempore civitas hæc nostra magna rei frumentariæ inopia præmeretur (*sic*) idque non a nobis solum, sed a ceteris etiam pontificibus prædecessoribus decreto cautum esset ne quis subditorum nostrorum annonam ad urbem deferentes prohibere ullo pacto aut impedire sub rebellionis omniumque feudarum privationis pœna posset, Marcus Antonius inventus est qui usque adeo apostolicam hanc sedem contempserit, ut propositis palam, recitatisque etiam per præcones edictis, id ipsum fieri prohibuerit mandando ne educeretur, et quod multo pessimum fuit, venientes ad urbem cum annona spoliaverit, in carcerem conjici jusserit, pœnis affecerit. Quibus coacti sumus, porrectis priùs per dilectum filium Alexandrum Pallanterium Fisci nri Prorem, Almæ Urbis gub^{rem} indiciis, curare ut moneretur ad se defendendum a prædictis et aliis in dicto Monitorio contentis (*sic*) : quod cum facere neglexisset servatis de jure servandis in pœnas monitoriis condemnatus fuit rebellionis scilicet et lesæ majestatis cum publicatione omnium ejus bonorum, etiam feudalium; Ascanius vero ipsius Marci Antonii pater cum a d^{o} Julio 3° prædecessore liberalissime sui pontificatus initio habitus receptusque fuisset, non erubuit homo ingratus et impius,

divinæque majestatis contemptor, cum pro dibito (*sic*) civili a tunc curiæ causarum cameræ apostolicæ gnali auditore per cursorem moneretur, erectis contra ecclesiam cornibus statim ministris et officialibus suis mandare ut domus quorumdam civium Romanorum creditorum ad quarum instantiam monebatur, Neptuni existentes, solo æquarentur, ipsi per sicarios pollicito etiam per ipsius ministros pretio romæ interficerentur, quibus et aliis multis per eumdem Julium 3^m^ prædecessorem sceleribus cognitis, satis illi fuit quemadmodum fecit, illum imperio privare. Nos vero eidem gubernatori mandavimus ut receptis ab eodem Prore fiscali super hoc probationibus, et inditiis in forma juxta stylum sive morem curiæ moneretur, qui quoniam nec paruit, nec defensorem aut excusatorem misit, merito per eumdem condemnatus et declaratus rebellis est, bonaque ipsius omnia etiam feudalia publicata fisco nostro fuerunt; et quia nos de præfatis omnibus dd. Ascanii et Marci Antonii criminibus et excessibus, plenam certam et indubitatam notitiam et de majoribus etiam habuimus et habemus et illa adeo indubitata notoria et nullo modo excusabilia esse scimus, ut nulla prorsus possint tergiversatione cœlari (*sic*) aut excusatione vel allegatione defendi, volentes ex debito nostri Pastoralis officii providere, temerariorumque ausus reprimere, plectique ea pœna, quæ aliis sit exemplo, cùm ita etiam contra eos insurgere conscientia compellamur, prædictorum nostrorum [prædecessorum] vestigiis inhærendo, cum Jesu Christi vices quamvis immerito geramus in terris, qui nobis in persona B. Petri tribuit ut quodcumque ligaverimus super terram sit etiam ligatum in cœlis, et per divinum Psalmistam dictum sit: super aspidem et basiliscum ambulabis et conculcabis leonem et draconem; prædictos Marcum Antonium et Ascanium majoris excommunicationis et anathematis sententiam, perjurii rebellionis et læsæ majestatis crimina damnabiliter incurrisse decernimus et declaramus, omnibusque et singulis gratiis privilegiis et libertatibus, immunitatibus, feudis, bonis, domibus, possessionibus, honoribus, officiis, terris, castris, oppidis, locis, juribus, jurisdictionibus quibuscumque, quæ quovis modo, sub quocumque dignitatis titulo aut eorum quælibet obtinebat, ac in quibus et ad quæ jus eis quomodolibet competebat, seu competere poterat, privatos esse ac propter tot et tantas per eos eorumque progenitores et majores perpetratas iniquitates, illos et eorum posteros etiam successores in perpetuum omnino privamus et inhabiles ac indignos ad illa, atque ad alia similia vel dissimilia in posterum obtinenda existere, ac castra, oppida, terras et locos, domos possessiones et bona omnia præfata confiscata fuisse, et esse ipso facto, eosque a præfatæ confiscationis et inhabilitatis pœnis, etiam prætextu minoris ætatis aut sexus excusari seu tueri se non posse, quonimus propter tot excessus ab eis et a progenitoribus suis perpetratos, legitime eisdem pœnis irretiti et innodati censeantur, de apostolicæ potestatis plenitudine, ex certa nostra scientia, auctoritate præfata, tenore præsentium declaramus et nihilominus sententiando privamus et inhabilitamus et quatenus opus sit potiori pro cauthelâ confiscamus, sententiasque per d^m^ gubernatorem latas confirmamus et approbamus omnesque tam juris quam facti defectus si qui forte intervenerint in eisdem de eadem plenitudine potestatis supplemus, intendentes de terris, oppidis, locis, juribus, jurisdictionibus, domibus et possessionibus, et bonis omnibus dd. Ascanii et Marci Antonii, quorum possessionem ad indubitatam notorietatem, et nullo modo, nulla excusatione allegabilem accepimus, et retinemus ad nostri status securitatem et tran-

quillitatem, sicut nobis videbitur expedire pro bono et felici eorum regimine, et vassalorum et subditorum quiete salubriter disponere, et omnes et quoscumque terrarum, castrorum, oppidorum et locorum præfatorum incolas et habitatores cujuscumque status, dignitatis, gradus ordinis et conditionis existant, qui eis juramento fidelitatis obstricti tenebantur a juramento hujusmodi absolvimus et liberamus, supplentes similibus auctoritate et scientia omnes tam juris quam facti defectus, et quarumcumque aliarum solemnitatum, etiam substantialium, citationum et processuum cum præmissa omnia, vel eorum saltem aliqua, quoad declarationem, privationem et inhabilitatem præfatam sufficiant, et sint ut præfertur, notoria, nullo modo nullaque excusatione excusabilia aut defensibilia, decernentes pntes litteras ad plenissime probandum crimina, excessus et delicta præfata, certamque nostram ac dicti gubernatoris et indubitatam scientiam, et notorietatem, nulla allegatione aut excusatione excusabilem sufficere ; nec ad id alterius probationis adminiculum ullo unquam tempore requiri, sicque per quoscumque judices, etiam ejusdem Romanæ ecclesiæ cardinales, et causarum palatii apostolici auditores in quacumque instantia judicari, ac sententialiter definiri, sublata eis, vel cuilibet eorum, quavis alia interpretandi aut judicandi facultate, irritum quoque et inane, si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari; et insuper dilectis filiis Principibus, cujusque etiam supremæ dignitatis etiam regiæ, communitatibus, universitatibus, et privatis personis nobis, et eidem Romanæ ecclesiæ mediatè vel immediatè subjectis, feudatariis, et personis ecclesiasticis, prælatis, etiam cardinalibus et aliis quibusvis, sub Anathematis et criminis læsæ Majestatis, etiam in primo capite, et privationis quorumcumque feudorum, et privilegiorum, et gratiarum, et privationum dignitatum ecclesiasticarum etiam maximarum, pœnis, quas eo ipso si contrafecerint, incurrant absque alia declaratione. A quibus quidem censuris et pœnis non nisi a nobis et successoribus nris, præterquam in mortis articulo, et debita satisfactione præmissa absolvi, et interdicti hujus relaxationem obtinere possint, præcipimus atque mandamus, ne præfatis Ascanio et Marco Ant° aliquo modo directè vel indirectè auxilium, consilium aut opem vel subsidium aliquod præstare præsumant publice vel occultè, aut cum ipsis commercium aliquod etiam per interpositas personas, etiam per lras ex quacumque causa habere aut retinere et omnia castra, oppida, civitates. et loca in quibus d^m Ascanium et Marcum Antonium morari aut ad quæ eos declinare contigerit ecclesiastico supponimus interdicto inibi quamdiù in dd. Castris Oppidis Civitatibus et locis stare permissi fuerint, et per triduum post eorum inde recessum, vel si scienter in contemptum clavium, aut Nostram, aut Sedis apostolicæ injuriam, vel illis quomodolibet faciendo excommunicatione et interdicto prædictis non attentis inibi recepti aut admissi fuerint, donec ipsi recipientes aut admittentes contrito corde hujus interdicti relaxationem meruerint obtinere, firmiter et inviolabiliter observando, non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis, cæterisque contrariis quibuscumque. Aut si dd. Ascanio et Marco Antonio Principibus etiam Regibus, Universatibus, cardinalibus et aliis supradictis communiter vel divisim ab eadem sit sede indultum, quod interdici, suspendi, vel excommunicari aut propterea privari et inhabiles reddi non possint per lras Apos^cas non facientes plenam, expressam, ac de verbo ad verbum de Indulto hujusmodi mentionem, et quibusvis aliis privilegiis et indultis et

lr̄is Ap^cis generalibus vel specialibus cujuscumque tenoris existant, per quæ pn̄tibus non expressa vel totaliter non inserta effectus earum impediri valeat quomodolibet, vel differri, et de quibus, quorumque totis tenoribus de verbo ad verbum sit de nostris lr̄is mentio specialis habenda quæ quoad hoc cuipiam nolumus ulterius suffragari. Ut autem præsentes lr̄æ ad omnium notitiam deducantur, volumus, et mandamus illas in valvis Basilicarum Principis Apostolorum et S. Joannis Lateranensis ac ecclesiæ SS. Apostolorum, ac in acie campiflorae (Campo dei Fiori) affigi, ut ii quos pn̄tes litteræ concernunt, quod ad illos non pervenerint, aut illas ignoraverint, nullam possint excusationem prætendere, vel ignorantiam allegare, cùm non sit verisimile quod ipsis incognitum sit, quod tam patenter fuerit publicatum; et quia difficile foret pn̄tes lr̄as ad singula quæque loca in quibus expediens fuerit deferre, volumus et d^a auctoritate decernimus quod illarum transumptum (*sic*) cum publici notarii inde rogati subscriptione, et sigillo alicujus Prælati, seu alicujus personæ in dignitate ecclesiastica constitutæ fides indubia in judicio, et extra, et alias ubilibet adhibeatur non aliter ac si pn̄tes exhibitæ essent et ostensæ. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostræ declarationis, privationis, confiscationis, absolutionis relaxationis, decreti, voluntatis et mandati infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei et BB. Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum Anno Incarnationis Dominicæ Millesimo quingentesimo quinquagesimo sexto, quarto nonas Maii. Pontificatus n̄ri anno primo. — Barengus.

(Ant. Caracciolo, *Vita di Papa Paolo IV*, lib. IV, cap. 2. — Biblioth. Barberini, Ms. LIV, 48. — Biblioth. Casanatense, Ms. XX, VI, 56.)

On a collationné le texte donné par le manuscrit de la Casanatense avec celui qu'on trouve dans le Ms. LIV, 48 de la Barberiniana, de la page 64 à la page 91. Il n'y a entre les deux leçons que quelques variantes insignifiantes. Cependant l'écriture très nette du Ms. LIV, 48, permet de restituer un certain nombre de mots illisibles dans le Ms. XX, VI, 56.

N° 29.

Motifs qui décidèrent Paul IV à donner à son neveu le comte Giovanni di Montorio le duché de Paliano enlevé aux Colonna.

Di là a poco tempo, dopo la privatione dei Colonnesi il papa mal consigliato o per dir meglio ingannato da Carlo suo nipote e da alcuni altri, che li stavano all' orecchio che investisse del Ducato di Paliano Giovan conte di Montorio suo nipote, il che diede molto a dire, et il cardinal San Jacopo Zio del Duca d'Alba non pote mai esser indotto a sottoscrivere la Bolla. Fu persuaso il papa a far questo per un' apparente mà più falsa ragione, cioè perche non havessero più speranza i Colonnesi di ricuperarlo, et vi fusse chi lo defendesse dalle forze loro, percioche pareva quasi ordinario che quando uno stato è tolto da qualche pontefice per misfatto a baroni romani, e ritenuto dalla camera, il successore egli lo restituisce come s'era veduto in esperienza d'Asca-

nio Colonna, tante volte privato e tante volte reintegrato; a questa ragione si lasciò ingannare il papa.

(Caracciolo, lib. IV, cap. 3. — Biblioth. Casanatense, Ms. XX, VI, 56.)

No 30.

Lettre du cardinal Carafa au duc de Paliano, du 6 juin 1556.

Illmo ed Ecc^mo Sig. Fratello honor^mo.

Da Marsilia scrissi a V. E. per mano d'uno che passava a Genova. Doppo venni in Avignone l'ultimo del passato dove feci una solenne entrata, e mi ci fermai tutto il dì primo di questo mese, si per dar tempo al mio traino, si anco per godere dell' amorevolissime accoglienze e cortesie di Monsr Illmo nro di Farnese haveva commesso mi fussero fatte tanto da suoi ministri, quanto dalla città la quale per se stessa suole essere ossequentissima verso li ministri di N. S^re e della sede apca posso dire non dimeno con verità che verso la persona mia ha fatto assai di vantaggio, sapendo far cosa grata a S. S^a Illma alla qual oltre di ciò io scrivo privatamente. Desidero che V. E. li renda le debite gratie e che N. S. per sua solita benignità mostri d'haverlo sentito con piacere.

Alli 4. poi verso la sera giunsi qui fuori della terra a un luogo deputato circa un mezzo miglio dove incontinente mi fu a trovare Monsig^r Marescial di S. Andrea dal quale poco appresso fui accompagnato nella entrata sin' alla Chiesa Cathedrale, ed alla stanza, e da S. E. vengo tuttavia trattenuto con quelle amorevolezze che si possono dir maggiori, ed in questo proposito voglio che V. E. sappia che nella entrata mia qui oltre la mia compagnia deputata della città e delle diverse nationi che vi sono, io ho veduto un concorso di popolo grandissimo, e conosciuto in esso un' estrema devotione la quale suol esser ordinaria nei popoli di Q^to regno. Intendo nondimeno ch' in tempo di N. S. va crescendo segnalatam^te per la buon opinione che s'è impressa nell' animi di sua santità.

Di quà partirò piacendo a Dio domani verso la corte, non l'havendo potuto fare prima per causa d'aspettare e metter insieme tutta la famiglia, perche una buona parte non ha potuto seguitarmi; farò la via delle poste fin a Roano, che sono cinque, e dilà per il fiume fin a Briara vicino a Pariggi dieci poste, essendo più commoda via, ancorche l'aqua e molto bassa per la secca che molte settimane è.

Della corte darò più spesso raguaglio a V. E. come la mia ricerca per la sua delli vinti del passato portatami dal Vescovo di Pola. Stando qui mi son capitate due lre del nuntio de 28' del passato le quali saranno con q^a, a fine che V. E. vegga il contenuto et consideri la qualità de' tempi et le difficoltà, che tuttavia pare che vadino crescendo. Intorno al negotio della pace comprendo questo ben ch' ha tempo N. Sig^r sia stato ispirato di mandare i suoi legati per procurar la pace ed esser testimonio dei pretesti di chi mancasse di far orechie ed obedire ai paterni ricordi di S. B. che dio lo cessi (sic).

Jo per me tanto più m'ingegno di pagar mio debito secondo la mente di S. benignità quanto il bisogno apparisce maggiore e crederò in ogni modo che S. M. sia per ascoltar di buon animo la risolutione di S. B. di quello ch'il nuntio tocca nella sua lettera di 28 ptinente a Palliano, non mi pare che sia necessario dir altro a V. E., sapendo lei

ch'io non pretermetterò occne di fare il suo servitio. Però facendo qui fine la prego a tener allegra e contenta sua St[a] et bacciarli i santmi piedi a mio nome e me le raccomando sempre.

Di Lione, li 6 di giugno 1556.
Fratello e servite
IL CARD. CARAFA.
(Bibliothèque Casanatense, Ms, E, III, 30.)

Cette lettre, fort intéressante, nous donne l'itinéraire du cardinal Carafa de Marseille à Paris, avec de curieux détails sur la réception qui lui est faite à Avignon et à Lyon.

N° 31.

Lettre du cardinal Carafa au duc de Paliano. Di Fontane (Fontainebleau), li XIII di giugno 1556.

Illm. et eccm. Sig. mio fratello ossm,

Si sono ricevute le lettere di V. E. di XXII cosi quelle del corriero come quelle che ha portate il signor Vincenzo Gambacorta, alle quali lettere non accade altra risposta essendosi provisto a tutto quello che occorreva prima secondo che si è scritto ai XVIII a XXV ed a XXIX del medesimo.

Scrisi che per la fretta che m'era fatta da V. E. et da tutti di tornarmene, sarebbe necessario di lasciar molte cose a dietro et cosi replico accioche nostro Signore non si maravigliasse di me poi et nelle sustantiali potrò bene mostrare che non si è mancato di sollecitare in quanto per me si poteva, il che riservo a dire a bocca, essendo tuttavia in procinto di cavalcar per il ritorno, et non ispedisco corriero espresso, non havendo lettere di voi dopo li XXII, che mi pare impossible che non habbi a giungere ogni hora.

Intendo che l'Imperatore fece chiamare l'ambasciatore di Venegia et le disse che io ero venuto qua sotto pretesto di trattare la pace ma che i miei negotj erano di guerra et che io procuravo di far una liga offensiva tra nostro signore, il rè et il Duca di Ferrara per fare un figlio di sua Maestà rè di Napoli, fare un Duca di Milano italiano et che la Regina mi cedesse le ragioni sue che pretende sopra lo stato d'Urbino per spogliare quel signore di quel stato . . . .

Ho voluto raguagliare V. E. di tutto minutamente accioche ella sia trovata informata et che ella possa anco stare avvertita et intendere se bisognasse far officio di costa. Mando a V. E. la copia anco d'un ragionamento che passò tra me et l'Ambasciatore dell' Imperatore in presenza di tutti gli altri ambasciatori accioche se ella ne sentisse ragionare sappia la pura verita. Et le bacio le mani pregandola che baci i santissimi piedi a nostro signore per mia parte.

Fratello e servitore,
IL CARDINAL CARAFA.
(Borghesiana, Ms. I, 29, pag. 117.)

N° 32.

Lettera del cardinal Carafa al Duca di Paliano. Di Fontanableo a XX. di giugno 1556.

Illmo et ecc^mo^ Sig. mio et fratello honoratissimo.

Ho fatto diligenza di sapere se le difficoltà ch'io intesi in Lione essere nate sopra la tregua fossero accresciute o diminuite, et trovo che la causa de' prigioni, che si stimava la più atta a dar occasione di rottura era di già ridotta in buon termine. Percioche l'Imperatore ha fatto usare habilità alle persone del Duca di Boglione et del figliuolo di Mgr Contestabile et chiestali taglia tale che con qualche diffalco non sarà impossibile che di qua si accordino di pagarla et a questo effetto si è mandato uno di nuovo a quella corte.

L'ambasciatore Cesareo è stato a visitarmi et mostrato con molte parole di rallegrarsi della mia venuta, affermando che dalla banda delli suoi Padroni ci sia ottima dispositione alla pace, et che se qui si trovava corrispondenza non fà alcun dubio che la non habbia da seguire , et so che con altri di questa corte , egli ha parlato nel medesimo tenore, accettando le persone di noi legati, et dicendo che il tempo presente era proportionato più che fusse mai, et con me passando più avanti venne a dire che la causa della guerra tra questi principi si sa che è principalmente per lo stato di Milano del quale la Maestà Cesarea non ricusarebbe di spogliarsi per fare questo beneficio al mundo d'introdurre pace perpetua nella christianità mà che bisognava anco sapere se questo rè fosse per restituire quello che egli tiene d'altri, et mi dimandava se io sapevo niente di questo. Gli risposi che io non era intrato a parlare con sua M'a Crist^ma^ di questi particolari, ne era per ancora officio mio di farlo, ma che se lui haveva commissione di dirmelo per parte de' suoi Padroni io non mancarei di proporlo a S. M^ta^. Mi rispose che non aveva commissione alcuna ma che parlava in questo modo con esso me per via di discorso sapendo che in tutti li trattati di pace per ordinario si è sempre parlato della restitutione di Milano. Io gli dissi che mi rallegrai assai intendere da lui che l'Imperatore el rè suoi Padroni fussero cosi ben disposti alla pace et gli affermavo che nel rè christianissimo havevo trovato tanta buona volontà che non saprei desiderar più. Et quanto a particolari delle conditioni che mi pareva fosse conveniente che una parte et l'altra facesse intendere le sue ragioni et Nostro Signore come padre commune et giudice competente le decidesse per giustizia per l'equità et per il beneficio universale della christianità, come è risoluto di fare prontamente per venire poi quanto prima alla celebratione del concilio la quale si conosce ogni dì più che èn ecessaria et non patisce lunga dilazione senza estrema iattura della fede nostra et lo certificò che sua santità in questa causa procede con una intentione santa et pia et per consequente con una confidenza tanto ferma nella gratia di dio che si promette vedere l'effetto di questo suo giusto disegno, sperando che questi principi siano per prestare l'orecchie a suoi paterni consigli . . . .

Mi è stato ancora a vedere l'Ambasciatore di Venezia con il quale ho ragionato la medesima instanza di sopra. . . . . In questi giorni, da che scrissi a V. Ecc. alli XVII, sono stato spesso con Sua Maestà in casa, et fuori, alla caccia et altri piaceri, che ho mangiato seco quasi ogni di. . . . . Questi Ill^mi^ cardinali mi hanno visitato tutti

particolarmente. La Regina sta pur cosi aspettando il parto d'un giorno all' altro, et dicono che questa gravidezza è la più fastidiosa che ella habbi mai havuta. . . . Et per questa aspettatione non andaremo prima à Parigi, volendo il rè honorarmi della sua compagnia. Intanto faremo qui la cerimonia del presentare la spada a Sua Maestà il giorno di San Giovanni, et la presentatione della rosa la differiremo dopo il parto della Regina, non essendo lei in termine d'attenderci. . .

Fratello et servitore
Il CARD. CARAFA.
(Borghesiana, Ms. I, 29, pag. 120.)

N° 33.

Lettre du duc de Paliano, frère du cardinal Carafa, au roi de France.

On y trouve la preuve que Henri II, en signant la trêve de Vaucelles, n'avait pas, comme on le lui a reproché, négligé d'en étendre le bénéfice au pape et aux Carafa, ses alliés. (Sans date.)

Al Rè Christianissimo.

Monsignor illustrissimo di Tornone et monsignor d'Avanzone hanno mostro a nostro signore et a me le lettere di Vostra Maestà Christianissima, per le quali l'è piaciuto di scrivere che nell' ultima capitulatione della tregua ha voluto che ci sia compresa anco la nostra casa; e benche la real bontà, il pio e benigno animo di Vostra Maestà sia stato conosciuto molto prima, e da me et da miei fratelli, suoi humilissimi e devotissimi servitori, sicche habbiamo posta in lei tutta la nostra speranza, e siamoceli donati sicuramente in perpetuo, nondimeno riconoscendo anco in questo la sua benignità n'habbiamo presa infinita consolatione e gliene rendiamo quelle gratie che per noi si possono maggiori et io in particolare li baggio humilmente la mano della protettione che Vostra Maesta dice di voler prendere di me e dello stato concessomi da Sua Beatitudine, certificandola ch'io non lasciarò mai passare occasione dove possa mostrarmi non ingrato servitore di Vostra Maestà, la quale intenderà da monsignor illustrissimo legato quelche m'occorre dire alle cose di qui, e racomandandoli con ogni humiltà l'affari di questa santa sede e di casa nostra, li baggio di novo humilmente la mano. — Roma.

IL DUCA DI PALLIANO
(Bibliothèque Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

La date de cette lettre importante manque dans le Manuscrit. Mais on sait qu'elle a été écrite pendant le séjour du cardinal Carafa à la cour de France en qualité de légat. On peut approximativement fixer la date au mois de juin ou au commencement de juillet 1556, le Cardinal n'étant parti de Civita Vecchia pour Marseille qu'à la fin de mai.

N° 34.

Lettre du duc de Paliano au cardinal Carafa, légat en France.

La lettre dont on va lire les extraits appartient à une série de pièces intitulée : « Registro di lettere scritte dal signor Duca di Palliano

all' illustrissimo signor cardinal Carafa, mentre stette in Francia legato di Nostro Signore. » On peut voir par ces extraits que le Saint-Siége se préparait activement à la guerre, tandis que le cardinal Carafa était en France soi-disant pour négocier la paix entre Henri II et Philippe II.

. . . .

. . . .

.... Sua Santità ha voluto che V. S. illustrissima sia avisata del tutto, e vole che l'accetti dal rè le cortesie e l'offerte come cose di complimento, mà che con effetto si restringa a cose essentiali, come il caso ricerca di presente e senza dilatione, mostrando a Sua Maestà diligentissimamente di quanto momento possa essere ogni motivo che faccino questi imperiali quando ci trovassero sforniti : e benche questo si sia mandato a dire a V. S. illustrissima per Anibale, Nostro Signore vedendo l'importanza grande del negotio, ha voluto che si spedisca un corriero in diligenza, perche V. S. illustrissima procuri con quella instanza che la puo, ch' il rè provegga incontinente, che ci siamo pagati in Roma quella maggior somma di denari che potessero bisognare al conto del deposito, e similmente dia commissione a monsignor di Subisa o a chi spetta, che ci diano le fanterie oltramontane pigliando delle nostre per loro guarnigioni, e similmente al Duca di Ferrara e Duca di Parma che ci diano le cavallerie et ogn' altro aiuto, che ci potesse bisognare.........

La fortificatione di Palliano si tira inanzi gagliardamente, e v'habbiamo dentro alla guardia due compagnie.

Habbiamo in Castello sessanta mila scudi, et alla fine di questo mese mettiamo per fermo d'havere trecento mila . . . .

. . . .

La spia di Napoli mi da notitia della mostra di quattro compagnie spagnole per questi confini di Campagna, dove si fanno grandi provisioni di vittovaglie, cose tutte manifestissime dell' intentione che tengono di movere guerra.

Io farò queste provisioni, mandarò mill' homini à Palliano con tredici pezzi d'artigliaria per mettere due baloardi, che sono sei, i quali pezzi saranno falconetti, sacri, et un mezo cannone per adesso, che trà tutti noi è stato concluso che basti, e non vi bisogni per hora altra sorte di pezzi, metterovi dentro il signor Gio. Antonio Toraldo. Penso mandare cinque cento fanti a Nettuno, e trecento a Cività Vecchia.........

Non posso mancare di mettere mille altri soldati qui in Roma, provedere Peruggia e Cività di Castello, di maniera che tra tutti saranno da sei mila fanti. Bisogna grosso denaro, et le comodità sono poche.

Tutta la speranza mia e locata nella benignità, eccellenza, clemenza e grandezza d'animo del rè christianissimo, nel quale ho si ferma fede che non lasciara perire una casa devotissima alla sua corona e della quale po sperare et aspettare servitij d'importanza fatti con grandissima fede.........

Sua Santità desideraria e vole che V. S. illustrissima dica al rè che li dia un principe del sangue qui e sia pur chi si voglia, ancorche fosse un giovinetto, mà in sua compagnia Monsignor di Termes, e questo per molti rispetti; s'è discorso trà noi che sarebbe molto a proposito d'havere una meza dozena di galere in Civita Vecchia, per sicurezza di quel porto e tanto più che costoro disegnano per quantosi puo giudicare di fare ad un tempo medesimo l'impresa di Palliano con la gente spagnola, e con le galere tentare di pigliar Nettuno, e

lasciarvi un presidio se li riuscisse, et poi passar oltre, e prendere Cività Vecchia.

Il duca di Palliano.

(Bil. Casanatense, Ms. XX, VI, 55. — Sans date dans le Manuscrit. — Date rétablie : 6 juillet 1556.)

N° 35.

Lettre du cardinal Carafa au duc de Paliano. Le 17 juillet 1556.

Illmo et Eccmo Sre mio fratello ossmo.

.... Sua Maestà tornò a replicare con gran fervore..... che ella si contentarà di sodisfare intieramente a qualunque si dolga di lei con ragione purche essa ancora sia reintegrata delle cose che giustamente ella pretende, di che sua Maestà e contentissima di rimettersi intieramente all' arbitrio di Nostro Signore et promette d'obedire senza replica a quanto piacerà a Sua Beatitudine cedendo et donando quella parte delle sue ragioni che sua Sta giudicherà che sia conveniente. Et quanto al concilio Lateranense Sua Maestà conferma che non si possa trovar remedio per lo stabilimento della Santa Chiesa et per levarla dalle tempeste dalle quali si trova afflitta, et però promette di favorirlo con summo studio, facendo star pronti tutti i prelati del suo regno acciò che possino incaminare ad ogni richiesta di Sua Beatitudine..... I favori sono andati moltiplicando verso me cosi in infinito, che io non posso reputare piu questi honori per miei, mà per riverenza verso la sede apostolica et alla persona propria di nostro signore..... Sua Mta Christianissima e disposta in tutto di rompere la tregua et mettere tutte le sue forze et il Regno contra ciascuno che cerchi offendere la sede apostolica et la persona et l'honore di Sua Beatitudine..... Non accade che io parli a Vostra Eccellenza della consolatione che io ho sentito degli honori che è piaciuto a Nostro Signore di fare al Signor don Antonio nostro fratello sapendo ella quanto mi sia stato sempre a cuore le cose sue..... Il viaggio del signor marchese mi piace tutto, eccetto che la gita di Venegia dove io desiderarei che si mandasse un huomo che potesse far più frutto et manco rumore..... Vostra Eccellenza veda quanta riverenza questo Rè porta a Nostro Signore et con quanto amore procede in tutte le cose nostre; però per l'amore di Dio, procediamo in modo che Sua Maestà non si habbi a pentire di questo buon animo suo.....

Fratello et servitore,
Il card. Carafa.

(Borghesiana, Ms. I, 29, p. 124.)

N° 36.

Lettre du même au même. — Chantilly, 24 *juillet* 1556.

Ho inteso nel modo che passò la cosa del mio Vescovato in concistoro et il favorito voto che mi dette Mgr Illmo San Jacomo et Pacecco, che con molta modestia cercarono d'imprimere in me nota di peccati, che io non ho, dicendo tutto quello che sapeano et poteano per farmi danno et vergogna, et non poteano dire già che io mi fossi trovato a sacchegiar Roma, ne a perseguitare il Vicario di Dio e la Santa Chiesa

ne che io sia infame della persona, come le femine publiche. Ne anco poteano dir con verità che io tenga la robba de' poveri huomini, et che io li facci andar dispersi et mendichi per spendere il loro in mie pompe mondane, ne che io habbia mai fatta mercantia della carità christiana, o che io mi sia valso (?) d'ipocrisia per le partialità mie o de' miei, come fà forse qualch' un altro. Mà tornando ai due predetti signori..... Vostra Ecc^a vede che non si sanno contenere di non mostrare la loro malignità in tutte le cose dove possono sputare il veleno : et però bisogna che noi ci guardiamo diligentemente da essi et che procuriamo d'essere atti a poterci difendere dalla perversità et rabbia di questi tali et di molti altri nemici che senza dubbio ci perseguitaranno in ogni occasione. — Da Sciantilli, li 24 di luglio 1556.

IL CARD. CARAFA.

(Borghesiana, Ms. I, 29, p. 129.)

No. 37.

Lettre du duc de Paliano au cardinal Carafa, légat en France. Il lui recommande de faire auprès du roi de nouvelles instances pour obtenir des troupes et de l'argent. Altercation entre le pape et le cardinal de Tournon.

. . . . Palliano è ridotto a termine che si puo defender benissimo e col primo, mandarò il disegno delle muraglie e de baloardi. Haveremo ancora in essere frà pochi giorni tre mila fanti con qualche numero di cavalleria per ogni bisogno che potesse occorrere, e posso affermare a V. S. Illustrissima che noi siamo provisti per un mese di sorte che non havremo da temere di loro. Ma perche il tempo ne stringe V. S. Illustrissima deve mostrare con estrema diligenza al Rè christianissimo, che con effetto la cosa non patisca dilatione, e ch' è necessario che Sua Maestà mostri di presente a Nostro Signore et à tutti noi suoi fidelissimi servitori quello che tante volte ci ha offerto, cioè di pigliare la nostra protettione con ispedire subito le commissioni ch'io scrissi a V. S. Illustrissima alli 6, cioè che ci siamo pagati in Roma quei denari che ci potessero bisognare a conto del deposito, che dia commissione a Monsignor di Subissa, o a chi spetta che ci diano le fanterie oltramontane, pigliando delle nostre per le loro guarnigioni, e similmente al Duca di Ferrara et al Duca di Parma che ci diano le cavallerie et ogn' altro aiuto che ci potesse bisognare, assicurando di nuovo Sua Maestà che non si procederà più oltre che quanto la necessità stessa ci costringerà.

Monsignor Illustrissimo di Tornone col signor ambasciatore furono dà Nostro Signore dàquali sua santità ricercò tre cose, cioè consiglio, danari e genti, mà vedendo Sua Beatitudine, ch'il cardinale non solamente non mostrava di voler fare alcuna di queste cose, mà ne anco risponder a sua Santità, s'alterò molto con sua Signoria Illustrissima e disse che scriverebbe al Rè che mandasse un altro a negotiare, perche esso non faceva quello ch' era servitio e mente di Sua Maestà e che il bisogno delle cose diquà richiedeva : per le quali cose, il cardinale si turbò forte, e disse di voler scrivere anch' esso al Rè, che si voleva partir diquà con altre parole piene di sdegno. E benche Sua Santità si sforzasse al ultimo di adòlcire Sua Signoria Illustrissima, nondimeno parendoci, che si partisse con qualche alteration

d'animo, e tenendo per fermo che scriverà il tutto à Sua Maestà, per prevenire ho voluto spedire il presente corriero in diligenza. . . . .

Quando V. S. Illustrissima sia a termine del suo negotio, che li parrà di poter ritornare, sia certa che la persona sua qui è molto necessaria et Nostro Signore la desidera sommamente, il quale non po credere in modo alcuno che Sua Maestà per non degenerare de suoi piissimi Antecessori, i quali hanno difesa tante volte questa Santa Sede e tant' altri Pontifici che non erano molto amici di quella corona quanto è Sua Beatitudine di Sua Maestà, voglia abandonarla hora, massimamente essendo Sua Santità entrata in questi travagli per la molta paterna affettione che ha portato e porta a Sua Maestà, come V. S. Illma sà. . . . . Di Roma.

Il Duca di Palliano.

(Biblioth. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

La lettre qu'on vient de lire est datée du 19; mais le mois n'est pas indiqué. On peut cependant affirmer qu'elle a été écrite le 19 juillet. Elle ne peut pas avoir été écrite le 19 août, puisque, à cette époque, le Cardinal était déjà en route pour l'Italie. Elle ne peut pas non plus avoir été écrite le 19 juin, puisqu'il y est fait mention d'une autre lettre écrite auparavant par le duc de Paliano à son frère, « *le* 6 *du même mois*, » et que dans cette autre lettre (Cf. le Docum. inéd. qui précède) on peut voir qu'il est déjà question de la réception faite au Cardinal par Henri II. Or, Carafa n'étant arrivé à la cour de France qu'entre le 12 et le 20 juin 1556 (Cf. chapitre XV), la première lettre est nécessairement du 6 juillet et la seconde du 19 juillet.

N° 38.

Al cardinal Caraffa.

Il cardinale et il Signor ambasciatore hanno detto a Nostro Signore che faranno quanto Sua Santità comandarà, credo che sia bene che Sua Maestà ne sia ringratiata diligentemente per parte di Sua Beatitudine. Marc' Antonio Colonna e sbarcato ad Ortona in Abruzzo et è poi stato a Popolo et ad Avezzano a vedere le sue donne, et poi è ito a Napoli, benche l'Imperiali dicono che non farà niente, c'è però aviso che riscalda le cose questo suo esser tornato adietro. Da Venetia per commissione dell' Imperatore, secondo che siamo avisati, ci da molto sospetto, massimamente essendo noi avisati dalla corte Cesarea come V. E. vedrà per l'allegata copia della lettera del Nuntio. Di Toscana non s'è inteso altro se non che il Duca ha rinforzato alcune guardie a suoi confini. Sono a Napoli venti due galere armate e percio s'è mandato una compagnia a Cività Vecchia et due a Nettuno. . . . . Sua Maestà si deve movere con tutte le sue forze alla protettione della Sede Apostolica e delle cose di Nostro Signore quanto la vede apertamente che la rabbia dell' Imperatore e di tutti quelli che si muovono per causa sua, non procede principalmente d'altro che da vedere Sua Santità esser volta ad amare cosi partialmente Sua Maestà Christianissima; la qual cosa pare a Sua Beatitudine che da V. S. Illustrissima debba esser posta in consideratione con ogni efficacia e da Sua Maestà abracciata et accettata con tutti quelli segni di gratitudine et amore, che si puo tenere per certo che s'habbino a trovare in un principe generosissimo e Christianissimo.

La persona di V. S. Illustrissima e molto necessaria in Roma per molti rispetti, et è molto desiderata da Sua Beatitudine, et è bene che stabilito col Rè quello che si po stabilire per potersene tornare con buona conclusione come prima potrà; non credo già che sia bene affrettarsi tanto che si lascino le cose irresolute et è necessario pensare che noi particolarmente non siamo partecipi della tregua, essendo costretti a stare armati per i sospetti.

Habbiamo fatto intendere con diligenza a Monsignor Illustrissimo di Pisa che seguiti il suo viaggio essendo parso poiche in ogni evento l'andata sua possa esser causa di mal nessuno.

Ho inteso in quest' hora ch' il Duca di Ferrara è avisato dalla Corte dell' Imperatore che le tredici insegne ch' erano in Costanza si movevano; è da dubitarsi che non vengano alla volta d'Italia.

Il signor Ferrante di Sangro giunse qui tre di sono e dice ch' essendo spedito dalla corte haveva nella sua instruttione di offerire a V. S. Illustrissima quattordici mila scudi d'intrada, cioè otto mila de pagamenti fiscali e sei mila di pensione, mentre venisse a vacare una chiesa in Spagna, mà essendosi preinteso l'investitura di Paliano, esso signor Ferrante fu richiamato dieci poste di qua della Corte, et havendo parlato solamente col Rè le commisse ch' eseguisse quanto li sarebbe ordinato da Don Bernardino e da D. Rui Gomez, e questa commissione del Rè la mostra in scritto, liquali li dissero per parte di Sua Maestà che dovesse esporre a Nostro Signore et a me che ogni volta ch' io voglia lasciare lo stato di Palliano, mi sarà dato un altro stato nel Regno d'altretanto intrada : ma quando pur non possa indurmi a fare questo, che dica che le Maestà loro si contentaranno ch' io lo tenga e daranno ricompensa a Marc' Antonio Colonna. . . . .

Io mi sono forzato di persuadere a Nostro Signore di rispondere al Signor Ferrante con parole dolci e generali, però per haver tempo di fare le provisioni necessarie diqua, e per dare aviso a V. S. Illustrissima del tutto, che per fondamento alcuno che si faccia su le parole del Signor Ferrante, et credo che V. S. Illustrissima sia certa, che a noi non metterebbe conto fidarci di persona proposta dalle Maestà loro, ne essi si fidarebbono di chi fosse proposto da noi, e però ciò ho detto s'anderà intrattenendo il negotio con parole dolci, più per haver tempo che per altro, et s'altro occorrerà di trattare in questo proposito se ne darà aviso a V. S. Illustrissima in diligenza. Di Roma.

IL DUCA DI PALLIANO.

(Bibliothèque Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

Pour cette lettre, il n'a pas été possible de rétablir, comme pour les deux lettres précédentes, la date qui manque dans le manuscrit. — On voit cependant qu'elle a été écrite dans le courant de juillet 1556.

N° 39.

Instruttione data a Monsignor Nicola Dini secretario del Signor Camillo Orsino mandato in Francia, a 25 Luglio 1556.

Poiche s'è veduto che l'Imperatore et Rè Filippo giudicano che lo stato di Palliano possa nocere loro tanto nel regno, si conosce chiaramente che la causa della guerra contro di noi è prontissima, e non si pò torre via senza tornar Palliano e tornare quello che Sua Beatitudine ha fatto in questa causa , il che Sua Beatitudine

non farà mai ne in tutto ne in parte, non lo po fare senza infinita diminutione della dignità et autorità sua. Durando dunque la causa della guerra, massimamente fundata sopra tanto loro interesse di stato, e necessario che sequa l'effetto della guerra. . . . . .

. . . .

V. S. Illustrissima presupporrà dunque quello ch'è vero senza dubio alcuno, che questi del Regno ci movono guerra, e mostrarà a Sua Maestà ch' essendo noi costretti a guardarci tanti luochi quanti ne sono a questo stato, non lo possiamo fare senza grosso numero di gente che appena bastaranno quindici mila fanti perche vedendo l'inimici che Palliano è inespugnabile, vogliono volgarsi ad assalir lo stato della chiesa. Talche a Sua Maestà et a noi è necessario far una spesa grossissima, solo per difesa, senza poter sperare di acquistare cosa alcuna per Sua Maestà e per noi.

E perciò ricercarete il Rè per parte di Sua Beatitudine, lo supplicarete a nome mio che le piaccia di ripigliare li pensieri della guerra universale, poiche l'inimici rompano le capitulationi della tregua, nella quale Nostro Signore e noi siamo compresi e nominati.

Mostrando a Sua Maestà quanto l'importi la conservatione nostra per esaltatione e per difesa sua propria oltre il debito, et hà da difendere sempre Santa Chiesa per il nome che tiene e per imitatione de gloriosi suoi passati, perpetui defensori di questa Santa Sede, acciò per la gratitudine che Sua Maestà hebbe a Nostro Signore di quell' animo e di quell' opre ancora che Sua Beatitudine l'ha dimostrato e dimostra pieno di paterna caldezza et affettione, per il quale suo animo, et amore verso Sua Maestà, Sua Beatitudine ha tutte queste persecutioni. Il Rè ha quattro figli maschi, i quali mal si possono contentare tutti nel Regno di Francia : perciò è necessario che Sua Maestà pensi di provedere loro di stato fuori di quel Regno, et hora è tempo di farlo per la sopradetta dispositione ch' è in Sua Beatitudine, la quale non so quando Sua Maestà potrà trovare in altri tempi; e sappia V. S. Illustrissima, che per la sopradetta instruttione del Lottino, l'Imperiali, e loro Maestà, confessano che un Papa di valore li puo cacciare d'Italia. Non perda dunque Sua Maestà quest' occasione di liberar Italia e specialmente Santa Chiesa da tante e si crudeli tirannie con gloria et profitto suo.

E consideri che i suoi nemici sono poveri et in declinatione, e che se Sua Maestà li lascia riposare e pigliare vigore non potrà mai più sperare di venire in Italia, la quale l'aspetta con infinito desiderio e se non li fusse chiusa la bocca per forza, lo chiamarrebbe ad una voce.

E mostrate à Sua Maestà che se l'Imperatore havrà otio farà obediente l'Inghilterra al rè Filippo o per via di negotio, delle quali Sua Maestà è maestro, o per forza.

E similmente, andarà placando la Germania et andarà fermando il duca di Ferrara, et acquistandoselo con parentadi, o con altre vie, come si vede che ha procurato di fare, o forse fatto col duca di Parma et andarà facendo tutte quelle provisioni di denari che potrà per ogni via, e quando li parerà d'esser bene in assetto, non creda Sua Maestà christianissima che debba havere alcuno rispetto ne di tregua, ne d'altro a romperli guerra et assalirlo d'ogni parte.

Et intanto l'animi di tutta Italia si rafreddaranno, vedendo, che Sua Maestà christianissima habbia levato il pensiero delle cose di quà e s'accomodaranno al giogo della servitù, non havendo alcuna speranza o alcun rifuggio, et in questo metterete ogni diligenza...... pro-

mettendo a Sua Maestà che nostro signore proveder à a tutto che sarà di bisogno ancora con le forze spirituali le quali hanno molto maggior forza ch' altri non si pensa cosi in Spagna come in ogn' altro luogo . . . .
Puo essere che monsignor illustrissimo Caraffa mio fratello habbia concluso che si rumpi la tregua del tutto . . . .
Caso che monsignor illustrissimo Caraffa fosse alla corte, V. S. haverà a fare quanto sua signoria illustrissima li commetterà in tutto e per tutto, ancorche se li commettesse contro quello perche siete mandato......

(Biblioth. Casanatense, Ms. XX, VI, 55).

L'important document qui précède ne porte point de signature dans le manuscrit. Mais on voit facilement qu'il émane du duc de Paliano.

N° 40.

Lettre originale du maréchal de Saint-André à Paul IV. Protestations de dévouement et offres de services.

Tressainct Pere retournant pntement devers vtre sainctetè Monsieur le légat dans les mains duquel jay receu le brief qu'il vous a pleu madresser je nay voulu faillir de vous rendre les grâces et tres humbles remerciements que je dois a vtre Sainctetè de l honneur et faveur quelle ma daigne faire, mescrivant si humainement avec comunication et participation du faict de la charge de mondict S[r] le légat laquelle il a seu si bien et prudemment exécuter en toutes les particularités dicelle qu'il vous en rapportera comme j'espere les contentement et satisfaction telz que vtre Sainctetè désire. Et ne me scaurois estimer, sinon que lun des plus heureux de ce monde, quand par quelques-unes de mes actions et treshumbles services je pourray faire chose qui puisse estre agréable a vtre Sainctete et conforme a voz devotes et sainctes intentions avec accomplissement de vos paternelz commandements ainsi que jay supplie monsieur le légat vous en porter plus particulier tesmoignage.

Tressainct Pere pour ne vous ennuyer de plus long propoz je feray fin à la pnte suppliant le Créateur que vtre Sainctetè il veulle longuement préserver maintenir et garder au bon régime et gouvernement de vtre saincte Eglise. Escrit a Annet le xi[e] jour d'Aoust 1556.

Vostre treshumble et treshobeissant serviteur jusques aux tres dignes piedz de vtre Sainctetè bayser.

SAINCT-ANDRÉ.

(Barberiniana, Ms. XLIII, 163.)

N° 41.

Le duc d'Albe envahit les terres de l'Eglise et fait prêter serment au futur pontife et au Sacré-Collège.

Il duca d'Alba oltre Pontecorvo sudetto prese anche Frosinone, Veruli, Banco et altri luoghi vicini quasi senza por mano ad arme, facendo in ogni terra ecclesiastica giurar fedeltà al futuro pontefice

con grandissima alteratione del papa che ciò giudicava principio di scisma, per il che il duca d'Alba fù aspramente ripreso dal cardinal San Jacomo suo zio, e che il cardinal Bellai Decano gliene scrisse per nome di tutto il collegio, al quale il Duca rispose scusandosi, mà la scusa non fù tale che potesse ragionevolmente in tutto discolparlo....
(Caracciolo, tome II, p. 124, 125. — Biblioth. Barberini, Ms. LIV, 48.)

N° 42.

Conditions de la ligue entre Paul IV et Henri II (1556).

Che si movesse unitamente guerra in Italia contro il Rè di Spagna tentandosi l'acquisto del Regno, d'ambedue le Sicilie et del Ducato di Milano; e di quelle, e di questo fossero investiti quando s'acquistassero, i due figliuoli del Rè nati dopo il primogenito, mà che del Regno s'havessero da pagare di censo alla Chiesa 40 000 ducati l'anno. Che si rendesse la libertà a' Senesi et a' Fiorentini. Che i termini dello Stato Ecclesiastico verso il Mare Adriatico s'intendessero insino al fiume di Pescãra e verso il Tirreno fino al Garigliano. Talche veniva ad essere spogliato il Regno di quasi tutto l'Abruzzo e delle Terre migliori di Campagna.

Queste conditioni furono poste da Paolo Quarto conforme a quelle che Leone Decimo haveva già capitolato col Rè Francesco Primo e tutto il suo pensiero era di fare, che lo stato della chiesa s'allargasse secondo gl' antichi termini, e che in Napoli vi fosse un Rè particolare i cui figli frà poco tempo diventassero Italiani, e cosi anche il Duca di Milano per la grandezza e libertà d'Italia.
(Caracciolo, tome II, p. 141 et 142. Biblioth. Barberini, Ms. LIV, 48.)

N° 43.

Motifs du duc de Florence, Cosme de Médicis, pour souhaiter la conclusion de la paix entre le Saint-Siège et l'Espagne.

Molto maggior voglia haveva il duca di Fiorenza del detto accordo e pace, si perche il cardinal Carlo Caraffa, che era tanto francese e che poteva tanto appresso suo zio, non havesse un giorno persuaso il papa a partirsi da Roma e lasciare le fortezze dello Stato ecclesiastico in potere de Francesi, si anche perche temeva di perdere Siena giache tanto spesso era stata offerta dal Rè di Spagna per accordo al Nepote del papa in cambio di Paliano, e sebene dal papa non era stata accettata nondimeno egli per assicurarsene sollecitò quanto pote che seguisse l'accordo e la pace trà Spagna ed il papa, e per mezzo de' suoi ambasciatori vi si adoprò molto.
(Caracciolo, tome II, p. 162-163. — Biblioth. Barberini, Ms. LIV, 48.)

N° 44.

Lettre originale du maréchal de Saint-André au cardinal Carafa. Protestations de dévouement.

Monseigneur aiant reçu avec le bref de nr̃e Sainct Pere la lettre qu'il vous a pleu mescrire par les mains du Sr Cesare Brancazzo a pn̄t



ambassadeur de Sa Sainctete je luy ay bien amplement declaire et fait entendre tout ce que jay cogneu de la bonne volunte et tres affectueuse deliberation enquoy est le roy dexposer et emploier pour les affaires et secours de Sa Sainctete tout ce qui est en sa puissance ainsi que pour les siens propres comme plus au long il vous plaira entendre du dict S[r] Ambassadeur pour la tresgrande suffisance duquel monseigneur je ne vous ennuyerai de longue escriture seulement pour vous supplier tres humblement me vouloir tousjours faire tellement dhonneur que dassurer Sa S[té] que pour son service je nespargneray jamais chose que Dieu ait mise en ma puissance mais y sera le tout employe tout ainsi que je vouldrois faire pour mon Roy et pour moy meme. Et pour le regard de vous monseigneur vous demeurerez sil vous plaist tresassure quen ce royaulme ny ailleurs vous ne trouverez personne sur qui vous avez plus de commandement que sur moy ni qui de meilleure affection desire vous faire service et demeurer en votre bonne grace.

Suppliant le Createur vous donner Monseigneur treslongue et heureuse vie. De Paris, le XXI[me] jour doctobre 1556.

Vostre tres humble et perpetuel serviteur.

SAINCT-ANDRÉ.

(Barberiniana, Ms. XLIII, 163.)

N° 45.

Lettera del cardinal Carafa al Sig. Cesare Brancatio, Nuntio in Francia, di Roma, li XXIII d'ottobre 1556. — Il lui recommande de faire les plus grands efforts pour décider les Français à entrer en campagne. Il conseille de solliciter l'alliance des Turcs.

Molto riverendo Signore come fratello. Havendo le lettere di V. S. di Modena di V alle quali non accade altra risposta se non ch'il Sig. Duca di Ferrara vuole che ognuno sappia che Sua Ecc. e pronto a fare tutto quello che potrà per servitio di N[ro] Signore et di questa S[ta] Sede.

Spero che harete havuto buon viaggio et sono sicuro che sarete giunto consolato alla corte dove harete trovato il Rè risoluto et disposto del tutto..... a far tutte le cose che saranno necessarie per la difesa nostra et offesa degli inimici; in che V. S. ha da usare ogni estrema diligenza et assuiduità, sollicitando et instando che si eseguisca le deliberazioni che si sono prese con la maggior celerità che sia possibile; et principalemente havete a fare instanza che si rompa in Piemonte et che si mandi di qua genti di armi et cavalli leggieri et svizzeri, acciochesi possa assalirli da tutte le bande, che se noi habbiamo qua un esercito voi sapete in quanto poco tempo noi ci impadroniremo del Regno et con quanto desiderio noi siamo aspettati da quei popoli et la Toscana e tanto malcontenta tutta che le genti del Paese la dishabitano, per disperatione et per tutto habbiamo dell' intelligenze, come Sua M[ta] sentirà per gl' effetti.

Se non si fosse spedito in Levante accioche quell'armata venghi per servitio del Rè quanto prima si potrà, credo che non possa esser, se non bene, che V. S. lo metta in consideratione et lo ricordi.

.... Potrete assicurare il Rè et Monsignor Contestabile et tutti quelli Signori del consiglio che non ci mancaranno denari per la nostra parte.

.... Nostro Signore non ha mancato di monstrare..... con molta

efficacia la sceleratezza et impietà degli Imperiali, et di dichiarare per molte ragioni che non si potrà mai fidare di loro et che vuole scommunicarli tutti, et privare il Rè Filippo et l'Imperatore de' Regni, il che potrete dire a Sua M^{ta} che si esseguirà presto, assicurandola sopra l'honor mio che Sua Beatitudine non si fidarà mai degli Imperiali, ne farà mai accordo alcuno con essi.

Di gratia usate ogni artificio con Sr Contestabile, ringratiandolo efficacissimamente et mostrando che tutto si riconosce dall' opera et dall' autorità sua et che Nostro Signore resta contentissimo di Sua Ecc^{a} assicurandola che la potrà disporre sempre di Sua Sta in tutte le cose honeste accioche sia tanto più pronto all' esecutione et il medesimo officio farete col card. di Lorena et col Duca di Ghisa con il Marescial di Sant' Andrea, con la Regina et con Madama di Valentinois.

E similmente necessario che duriate la fatica d'intendere particolarmente quel ch'è stato scritto al Rè Filippo et all' Imperatore, et quel che è stato detto a suoi Ambasciatori et quel che essi hanno risposto e quel che fanno et di tutto ci diate particolar conto, che in queste diligenze et in ben servire Nostro Signore et questa Santa Sede consiste hora ogni grandezza vostra.

E giunto Mgr. di Selva con molta nostra consolatione, che ci andaremo confirmando con l'intention del Rè di dar parole et per questo effetto solo, et non per speranza alcuna nè disegno nè volontà d'accordo, si lasciò Domenica tornare il frate a Duca d'Alva per dirle a nome della congregatione come le sue richeste erano tali che non era parso di parlarne al Papa et che quando le petitioni che si fanno, fussero honeste et ragionevoli, la congregatione non mancarebbe di proporle a Sua Santità et far ogni buon officio per beneficio della quiete della Christianità, il che vi si scrive accio siate informato et possiate dar conto di tutte le cose non ch' importi molto.

Gl' inimici parlano d'andare a far l'impresa di Velletri mà non si crede che vi vadino, essendo quel luogo ben provisto et credo più tosto che tentaranno di passare il fiume et noi ci opporremo quanto potremo con ogni diligenza, et a V. S. mi raccommando, di Roma li XXIII d'octobre 1556.

Di V.S. come fratello,
IL CARD. CARAFA.
(Borghesiana, Ms. I, 29, pag. 101.)

N° 46.

Lettera del cardinal Carafa al Sig. Cesare Brancatio quando era nuntio in Francia. Di Roma alli XXVI di Ottobre 1556. — Promesse de ne pas conclure d'accord avec les Espagnols.

Molto riverendo Sig. come fratello. Scrissi al Rè et alla Regina et a tutti quelli Signori del consiglio lungamente per Mgr d'Angolon (*sic*) in risposta delle lettere de' VII come V. S. haverà veduto per le copie che se li mandorno si che hora mi resta poco da scriverle sopra cio non le volendo replicare le medesime cose et scrivo solo per sollecitare che si rompa in Piemonte et che si esseguisca senza dilatione tutto quello che si è deliberato, assicurando Sua Maestà che Nostro Signore non farà accordo per niente, et quello che scrive Mgr Bassafontana he il Rè Filippo afferma poter accordare con Sua B^{ne}, a posta sua come deve havere inteso, è artificio imperiale ne ci è pur tal pensa-

mento. Pero havete ad assicurare Sua M[ta] senza eccettione alcuna da questo pensiero. . . . .

Gli inimici si stano a Grotta ferrata senza tentar cosa alcuna che li possa fare qualche resistenza, et se non havessero la gente d'armi noi soli bastaremmo a romperli o farli ritirar per forza, pero bisogna sollecitare accio non si uniscano con grosso numero de' Tedeschi et faccino venire degl' altri Spagnoli tanto che possino poi resistere et opponersi all' esercito che ha da venire, et in cio ha da consistere tutta la diligenza vostra ricordando et sollecitando et importunando anco se bisognerà con il Rè et con M[gr] Contestabile et con chi altri è necessario, tanto che si eseguisca prontamente et senza dilatione quello si è deliberato. . . . .

Di Roma alli XXVI d'ottobre 1556.

Come fratello,
IL CARDINAL CARAFA.
(Borghesiana, Ms. I, 29, pag. 105, verso)

N° 47.

Lettera del cardinal Carafa al Sig. Cesare Brancatio, nuntio alla Corte di Francia. Di Roma alli 2 di Novembre 1556. — Nouvelles promesses de ne pas conclure d'accord avec les Espagnols.

Molto riverendo signore come fratello. Habbiamo ricevute le vostre di XXI che sono state di grandissima consolatione a N. Signore et a me, et havete fatto benissimo a usar la diligenza a mandare un correro espresso..... Non bisogna che il Rè habbi pensiero ne dubbio alcuno che noi siamo per pigliar accordo di nessuna sorte perche Nostro Signore è bene talmente risoluto di non si poter fidar niente degl' Imperiali, che subito ci tradirebbono et ingannarebbono mancando a ogni sorte di patto o giuramento o fede......... et prometterete a Sua Maestà et a Mgr Contestabile sopra l'honor mio et sopra la vita nostra che non si accettarà nessuna conditione se Sua Maestà non ci manca...

Monsignor Momoransi non è giunto, et l'aspetto con gran divotione per allogiarlo et honorarlo quanto più potrò et pagare seco qualche parte dell' oblighi che ho con Mgr. Contestabile, et delle carezze che Sua Ecc. mi fece costà. . . . .

Si è fatto governatore di Roma l'arcivescovo di Siena. Se V. S. havesse havuta persona della sua famiglia che le fosse cara et che desideri che seli faccia qualche piacere, l'avvisi che non si mancarà di porgerli ogni honesto aviso.

Di V. S. ome fratello.
IL CARDINAL CARAFA.
(Borghesiana, Ms. I, 29, pag. 108.)

N° 48.

Réponse de la Seigneurie de Venise au cardinal légat Carafa. La république fait des vœux pour le rétablissement de la paix entre le pape et Philippe II, mais refuse de sortir de sa neutralité.

Nessuno personnagio poteva venire a questa città che a noi fosse stato più caro, e per le qualità sue e per essere cosi strettamente congiunto di sangue a Nostro Signore, come è la S. V. Illustrissima. Ne ringratiamo prima grandemente S. S[ta] che ci ha fatto questo favore

di mandarla a noi. E poi ringratiamo lei della confidenza et amorevolezza che ci ha dimostrato in communicarci tutti li successi sin dal principio del pontificato et lo stato nel quale al presente si ritrovava S. Bne et la santa sede apostolica con questa guerra; della quale veramente ci è doluto assai per l'osservanza che come figlioli obbedienti portiamo à S. Stà, considerando i danni e le rovine e le desolazioni che vengono ordinariamente dalle guerre. Et non siamo mai [illisible] per il desiderio che habbiamo della quiete di farne ogni opra come S. B. et V. S. Illma sanno, faccendo anco dire al Ambasr. nostro al Serenmo di Inghilterra che nessuna cosa ne puo esser più molesta della presente guerra, e che non desideriamo cosa più della quiete et che cessino queste armi e questi movimenti; e sempre habbiamo havuto da detta Mta risposta nella quale mostra molto desiderio alla pace. Per il che havendo ultimamente sentito la buona mente di S. Stà et anco di V. S. Illma conforme alle singolari virtù sue ne habbiamo sentito grandissimo piacere, et hora per questo tanto più speriamo che il signore Dio ci habbi da concedere questa grazia, quanto che e stata fatta questa tregua di 40 giorni nel qual tempo noi habbiamo scritto al serenmo re di Spagna et ne aspettiamo tosto risposta.

.... E pero alla proposta fatta da V. S. Illma non ci pare per hora di potere rispondere altro se non affermarle che la conservazione dello stato di Sua Beatitudine ci è a cuore non meno che del nostro proprio, e di nuovo ringraziarla.

(Barberiniana. Ms. LX, 50.)

N° 49.

Lettre du cardinal Carafa au duc de Guise pour le presser de passer en Italie avec l'armée que Henri II envoyait au secours du Saint-Siège. (*Venise*, 25 *décembre* 1556.)

Al Duca di Guisa. (Del cardinal Carafa, mentre stette in Venetia.)

La Lettera dell' Eccellenza vostra m'ha portato grandissima contentezza, ma assai più men' havrebbe data se fosse stata scritta daqua de' monti, sicome io speravo, che dovesse essere Vostra Eccellenza con l'esercito essendo passato li 20 di questo, ch' era il termine dato di ritrovarsi tutti l'aiuti del Re d'Italia, mà mi vo imagginando che questa tardanza sia nata da giusti impedimenti, perche conosco l'Eccellenza Vostra tanto affettionata al servitio della Maestà del Re, che non havrebbe se non forzato mancato di sollecitare il suo viaggio. Io sono qui in Venetia, e spero di condurre la mia negotiatione per la quale io son venuto, a tal fine che farò conoscere (malgrado de' maggiori maligni), quanto io sia servitore di sua Maestà e quanto io desideri l'honore e grandezza sua e s'io fossi certo che l'Eccellenza Vostra non tardasse troppo giorni, mi risolverei d'aspettarla in Bologna per poterla vedere, e servire com' io desidero nondimeno venga via Vostra Excellenza felicissimamente e con prestezza, e si renda certa ch' ella trovarà qua provisto quanto sarà necessario, e conoscerà anco l'animo buono ch' ha Nostro Signore verso di lei e non solo si consolarà di quanto parlò con monsignor Illustrissimo suo fratello, ma encora davantaggio, per servitio et honore di Vostra Eccellenza, alla quale baggio le mani, e la prego che mi tenga in sua bona gratia. Di Venetia alli 25 di decembre 1556.

Il cardinal Caraffa.

(Bib. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 50.

Lettre du cardinal Carafa à Catherine de Médicis pour se défendre contre le reproche de n'avoir pas communiqué aux ministres du roi en Italie son projet d'aller à Venise. Il se plaint spécialement de M. de Lansac.

Alla Regina di Francia Christianissima.

Per la lettera del Nuntio ho inteso li buoni officj che la Maestà Vostra s'è degnata di fare per me nel difendermi da quelle calunnie che mi erano opposte da quelle persone che vogliono più presto mandar fuori la malignità loro, che fare il servitore del Re; del che ringratio Sua Maestà quant' io posso, e mi confesso con la protettione ch' ha sempre presa di me e con l'opere mie le quali se saranno considerate con sano intelletto, saranno approvate per utili al servitio di Sua Maestà Christianissima, e sarò conosciuto per quello che io sono stato sempre. Mi duole bene, che quelle persone che sono state da me honorate et accarezzate vadino interpretando le mie attioni in contrario di quello che le sono, e m'oppongono che io non conferisco loro ogni cosa, e quanto questo sia falso, ne chiamo prima in testimonianza Iddio, e dopo il Maresciallo Strozzi e Mousù Memoranzi e loro stessi, se vorranno dire il vero, confessaranno che non l'habbia conferita con essi, con tutto che Monsignor di Lansach m'habbia fatti li torti che m'ha fatti, al quale dirò bene a Sua Maestà che daqui avanti non conferirò mai cosa alcuna, perche io non mene fido, e so l'animo cattivo che ha verso di me, e se non havessi conosciuto questo l'havrei conferita questa mia venuta in Venetia, la quale si vedrà di che utile sarà, s'io non m'inganno, alle cose di Sua Maestà; con l'altri ministri, non mancarò di conferire ogni cosa sicome e raggionevole e come so ch'è la volontà e parere della Maestà Vostra, e come ho fatto per il passato, che più presto mi posso accusare di troppo liberalità nel mio parlare che di secretezza con loro; e perch' io scrivo al Nuntio particolarmente quant' al presente occorre mi rimetterò alla volontà sua e baggiando humilmente le mani alla Maestà Vostra, la prego con tutto l'affetto del core mi tenga in sua bona gratia. Di Venetia alli 26 dicembre 1556.

Il cardinal Carafa.

(Bib. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 51.

Lettres du cardinal Carlo Carafa au duc de Paliano, datées de Venise, janvier 1557. Dans la seconde, écrite primitivement en chiffres, il recommande à son frère de ne pas croire un mot de ce qu'il lui avait mandé dans la première.

All' Illmo et Ecc^mo^ S^re^ Frello Il Sig. Duca di Palliano.

Illmo et Ecc^mo^ Sig. Frello.

La lettera di V. Ecc. de 11 del presente ho ricevuta hoggi, in risposta della quale non mi occorre dirli altro se non che di quà le cose non vanno secondo il desiderio mio e non penso spedirmi cosi presto, non mancarò di diligentia ma son quasi certo che tutta sarà perta; il

mando due fogli bianchi accio ch' ella possa rispondere alle lettere quando le parra che sia a proposito; che in quanto a me non so più che mi dire e con questo fine li bacio le mani pregandoli ogni felicità.

Di Venezia, alli 5 di gennaro 1557.

Fratello e servitore,
Il Cardinal Carafa.

Locus + sigilli.

N° 52.

Seconde lettre, en chiffres.

Mando a V. Ecc. due fogli bianchi accioche si possa fare quella risposta al Duca d'Alva et al cardinal Pacecco che si giudicarà a proposito. Giovedi penso che sarò chiamato in audientia e credo che questi Signori Venetiani haranno pensato sopra il parlare che feci loro et si risolveranno a quanto noi desideriamo.........

E tornato da Parma Cencio Guascone et in vero si conosce che non ci potiamo fidare intieramente a risolversi a porre speranza ne' fatti loro perche con le parole vanno sul generale e fanno gran dimostratione di volere essere buoni figliuoli di Sta chiesa, non di manco venendo alle strette non si troverebbe fondamento ne casi loro. Il cardinal Farnese usa parole larghissime con dire che se conoscesse d'esser in parte alcuna utile a Nostro Signore che si transferirebbe a Roma e spenderebbe per la sede apostolica tutto il suo, ma sono tutte parole generali. . . . .

Par quel che si è visto per la lettera del Duca di Firenze della quale per l'ultimo spaccio vi si mandò il dicifrato par da considerar che non potemo fidarci di lui et per tanto bisogna stare in cervello et haver l'occhio a Perugia et a Città di Castello et agl' altri confini.

Se V. Ecc. haverà letto nella mia lettera il contrario di quello che è scritto in questa, non se ne ammiri, perche tutto è fatto a cautela, e questo è il vero di quanto m'occorre.

. . . .

(*Archives d'Etat*, section de l'Archivio criminale, année 1560, procès des Carafa, Ms. 55, p. 257, verso et sq.)

N° 53.

Lettre très importante du cardinal Carafa au Nonce de France pour l'informer des premiers résultats de sa mission à Venise. — Efforts tentés à la fois par le cardinal et par l'ambassadeur d'Espagne pour décider la Seigneurie à sortir de sa neutralité. Offres faites au nom du Saint-Siège et au nom de Philippe II.

Al Nuntio.

Havendo io per l'ultimo spaccio scritto a V. S. le cause che m'havevano mosso a venir qui in Venetia e dove cercai d'esortare questi Signori di voler pigliare la difesa della Sede Apostolica, et in vero ho poca speranza di haverli mai a tirare alla nostra volontà o almeno di fermarli di maniera che presto ci porgeranno qualch' aiuto che disfavore (*sic*), mà non resta pero ch'io habbi dell' oppositioni perche

l'Ambasciatore di Spagna non cessa di fare grandissime proferte a questi Signori, di dar loro in Puglia alcune terre, per la qual cosa mi sono ingegnato di provar loro che sarebbe la ruina dello stato Ecclesiastico, e per consequenza ancora dello stato Veneto, perche s'hanno da imaginare che come il Rè di Spagna si fosse impadronito dello stato della Chiesa, voltarebbe l'armi, per assicurarsi ed impadronirsi di tutta Italia contro di loro e con simili et altre ragioni cerco di disporli al voler nostro; di più che non havendo il Rè altro (mot illisible) maggiore di porgervi era per chiamare il Turco, il quale venendo, se non facesse mai altro danno gli terrà in doppia spesa, havendovi ad armare alle frontiere dello stato loro, e per l'aiuto che io tengo di Francia sarà proferto loro la Sicilia per commissione del Rè, e facendosi l'impresa del Regno di Napoli, si concederà ad essi quanto che pretendono in Puglia, e similmente, se si facesse la guerra nello stato di Milano si darebbe loro quel che desiderassero, ch' è Cremona è la Chiara d'Adda ed altre, e di questo Nostro Signore li concederebbe per cinqu' anni due decime nel loro stato, ch'importarebbono seicento milla scudi, e sua Beatitudine per assicurarsi dell' esecutione darebbe loro in pegno Cervia e Ravenna con patto ch' ogni volta ch' ottenessero quello che fosse loro permesso, dovessero restituire le dette terre alla Chiesa. Monsù di Lodeva Ambasciatore Christianissimo proferirà tutto questo ogni volta che si risolveranno ad abbracciare questa santa e giusta impresa; et in vero mi pare che la Maestà del Rè facci loro una proferta grandissima che la dovrebbono accettare e risolversi poiche vogliamo stare armati e non spendere senza profittar cosa alcuna, e poiche si vede che le preparationi de' Francesi sono gagliarde, et di già s'intende ch'in Fiandra e Piemonte hanno rotto e levaranno l'occasione di chiamare il Turcho.

Io ho nova della sodisfattione ch' il Rè ha presa della mia venuta in Venetia, sperando che n'havesse a seguire qualche bona opera per servitio della Sede Apostolica e di Nostro Signore. Di Venetia [1].

IL CARDINAL CARAFA.

(B. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 54.

Lettre de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, au cardinal Carafa. Elle est originale et porte encore la marque du cachet de cire rouge. La signature et la formule qui précède, d'une écriture grosse et informe, sont seules de la main de Diane de Poitiers.

Monsieur, je n'ay pas voulu laisser partir l'abbé de Sainct-Ferme présent pourteur sans l'accompagner de ce mot de letre pour vous asseurer tousiours que vous ne trouverez jamais en ceste compagnie personne plus affectionnée que moy en tout ce qui touchera les affaires de Nostre Sainct Pere et les vres, les estimant si liez et communs avecques le service du Roy que ie ne saurois moins faire pour le devoir et la raison que d'avoir ceste grande volonté que i'ay de memployer pour sa saincteté et les siens en tout ce que ma puissance se pourra estendre. Au moyen de quoy Monsr ie vous prie hum-

1. Ce document important ne porte point de date dans le manuscrit. On voit, par les matières qu'il contient, qu'il est du commencement de janvier 1557.

blement de croire que a toutes les commoditez qui se présenteront ie feray tousiours tous les bons offices que vous sauriez attendre de moy espérant que de vre coste vous continuerez pareillement en ceste bonne affection que vous avezdémonstrée d'avoir au bien des affaires de Sa Ma[té] et que vous ne vous ennuyerez plus doresnavant comme vous m'escrivez que vous avez faict par le passé dont véritablement i'ay este et suis encore grandement marrye vous suppliant au reste d'avoir pour recommandé le droict de mon proces de la conte de Cluz et moy humblement a vrebonne grâce et ie men voys prier le Créateur vous donner

Mons[r] en trèsbonne santé longue vie. De Compieigne ce VI de juillet 1557.

Monsieur ie vous supplie bien humblement de me ramentevoir en la souvenance de Nostre Sainct Pere et le remercier s'il vous plaist de ma part du brief qu'il luy a pleu de m'envoyer ces jours passez lasseurant qu'il n'a poinct en ce monde une plus humble devote et affectionnée fille que ie luy suis et seray toute ma vie, surquoy ie baise tres humblement les piedz de Sa Sainctetė.

Vre heumble a vous obeyss.

DIANNE DE POYTIERS.

(Barberiniana, Ms. XLIII, 163, pag. 240.)

N° 55.

Lettre du cardinal à Henri II pour lui annoncer la joie que le pape a ressentie de l'arrivée du duc de Guise à Rome, et le remercier d'avoir fait remettre au duc de Paliano son frère le collier de l'ordre royal de Saint-Michel.

Al Rè Christianissimo.

Jo non potrei racontare a Vostra Maestà il piacere e contento che ha preso Nostro Signore della venuta del Duca di Guisa, conoscendo che (da) Vostra Maestà a quest' opra si santa e pia del difendere la chiesa sia mandato un cavaliere honorato pieno di quella religione e bontà che si conviene a vero christiano, talche ne spera quel felice e buon fine che si desidera. Sta matina sua Eccellenza ha dato l'Ordine di che è piaciuto farci gratia Vostra Maestà al Duca di Palliano et al Signor Paulo Giordano, del qual favore ne le rendiamo quelle gratie maggiori, che per noi si possono, sperando che la servitù mia e de miei fratelli habbia da essere tale che potremo per mezzo d'essa sperare maggiori e più segnalati favori dalla Maestà Vostra che non è questo. Il signor Giulio è comparso qui, e perche io scrivo al Nuntio tutto quello che m'occorre mi rimetterò ad esso cosi con in tutto dell'affari di qua alla relatione che farà per sue lettere alla Maestà Vostra il signor Duca di Guisa, e baggiando con quella riverenza che devo le mani di Vostra Maestà, li prego ogni felicità. Di Roma, li 8 Marzo 1557.

IL CARDINAL CARAFFA.

(Bibl. Casanatense, Ms. XX, VI, 55).

Nº 56.

Lettre au nonce de France pour l'informer de la demande qu'a faite le duc de Guise de recevoir en gage Ancône et Civita-Vecchia avant d'entrer en campagne contre le duc d'Albe.

Al Nuntio di Francia.

Jo resto alquanto ammirato del modo di procedere di Monsignor di Guisa di volere per sicurtà avanti si dia principio ad alcuna impresa due de principali luochi della sede apostolica cioè Ancona e Cività-Vecchia, e questo suo disegno non l'ha mai conferito con me, mà con Nostro Signore e sibene queste dimande sono in qualche parte da tolerare, non dimeno sono materia più presto a dar dispiacere a sua santità che a recarle sodisfattione, parendoli di non la poter fare con sodisfattione de suoi popoli e senza oscurare la fama che s'è sempre acquistata di voler conservare lo stato Ecclesiastico, e sibene se dessero queste piazze e che fussero restituite sul fine dell' impresa, non si trahirrebbe mai dell' animo de Popoli ch' elle non si fussero contratte, mà se si vorrà haver riguardo all' animo mio sempre stato prontissimo al servitio di Sua Maestà con segni evidentissimi ch'io sono per mantenerlo (?) fermo e costante in qualunque fortuna io saro, e che queste piazze che chieggiono sono in mano mia, e particolarmente Ancona, ch'è mio governo, se ne potrebbono senza far questa demostrattione di darle loro sempre servire in tutte l'occorrenze, e non darebbono questo travaglio a Sua Beatitudine, che sà V. S. di che natura egl' è........ e per questo mi pare che V. S. di costa debba fare qualche offittio buono a finche non habbiamo da venir più in simili dispute, ch'essendo hormai venti giorni che siamo abboccati insieme, e non si essendo risoluto quello che debba fare, mi pare strano, etiam che fusse con poco honor nostro e con assai sodisfattione e comodo delli inimici nostri, che non cercano altro per allongare il tempo, se non che nasca fra di noi qualche dissentione; pero riparateci costa con Sua Maestà.

Il secretario fuggitosi da me m'ha dato gran dispiacere, per il tradimento che m'ha fatto del conferire le cose mie al Duca di Guisa con tutto che potesse conferire, e certo mi sono maravigliato ch'il Duca di Guisa habbia consentito a (lasciarlo?) fuggire........

Il Cardinal Caraffa.

(B. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

Nº 57.

Dispositions prises avant d'entrer en campagne. — Soupçons contre le duc de Florence. — Réponse aux accusations du duc de Somma, qui insinuait que le Cardinal avait été acheté par les Impériaux.

Al Rè Christianissimo.

Syre parerà forsi alla Maestà Vostra che Monsignor di Guisa sia tardato qui più che non era conveniente, mà quando la pensarà alle risolutioni che s'hanno havute da fare, conoscerà un impresa tanto grande et honorata, è stato necessario pensare a tutto quello che potesse renderla facile e sicura e che la Maestà Vostra potesse conos-

cere per l'effetti il servitio nostro; ci siamo risoluti che l'esercito vadi alla volta del Regno dove faremo conoscere quanto noi siamo affettionati servitori di Vostra Maestà, e per non lasciare sfornite le Provincie dello stato ecclesiastico, qui rimarrà il Signor Camillo Orsino, et in Romagna anderà il Marescial Strozzi per tenere in freno il Duca di Fiorenza, havendo noi scoperto per la confessione del Coccino suo secretario ch'è priggione in Castello il tratto che ci ha voluto fare della fortezza d'Ancona.

Delle malignità del Duca di Somma usatemi con calunniarmi appresso il Duca di Guisa ed altri honorati cavalieri, ch' io m' era accordato con l'Imperiali, e fatto il fatto mio senza haver riguardo a Vostra Maestà; il che quanto sia falso lasciarò giudicare al Duca di Guisa, et a quest' altri signori, quali se non havessero veduto quali siano l'operationi mie, io mi sarei sforzato per volermi giustificare, e mettermi in via per venirla a trovare, ma essendo certo che Sua Eccellenza hà conosciuto e conosce la candidezza dell' animo mio non mancarò di raguagliare alla Maestà Vostra di quanto è occorso. (Sans date.)

Il cardinal Caraffa.

(B. Casanatense, Ms XX, VI, 55.)

N° 58.

Lettera del cardinal Carafa a Cesare Brancatio nuntio in Francia. Di Roma, li XXVIII di Marzo 1556.

(Il y expose les causes de sa rupture avec son ancien confident et ami le duc de Somma.)

. . . .

Il duca di Somma m'ha pagato de servitj che gl' ho fatti di quella moneta ch' io non pensavo; è andato dicendo al Duca di Guisa et ad altre persone che io m'ero accordato con gl' Imperiali. . . . . Et intendendo io questo modo di procedere mandai hoggi un mio servitore a dirgli che haverei havuto caro di parlargli; promise di venire ma in quel cambio mi scrisse una poliza dicendomi che m'era servitore ma che non veniva da me perche haveva inteso che io era in colera seco. Mandai il sig. Adriano a dirli che non gli volevo parlare se non da cavaliere honorato ma che haverei havuto a caro che mi havesse detto s'io gli havevo fatto mai servitio alcuno et se mi teneva per servitore fidelissimo di Sua M[tà] et che mi maragliavo assai che dicesse che io fossi alterato seco et che questo mi faceva credere che non haveva l'animo netto et che doveva havere operato o in fatti o in detti contro di me. Rispose alla prima parte che non poteva negare che io non li havesse fatti de servitij, et grandi, all' altra che mi teneva per persona honorata, et che se non veniva da me lo faceva perche mi conosceva per persona colerica et che non voleva venire a parlar meco, come quello che sapeva il cattivo offitio che haveva fatto contra di me, et sa che io l'ho risaputo dà persone degne di fede. Hora la causa che l'ha indotto a questo è m'imagino che sia stata il non haver noi voluto concedere il generalato della fanteria Italiana; et di questo per se n'è stato causa; perche lui fù quello che oprò, che il signore Giulio suo cognato fosse generale, hora essendo questo Signore si farebbe torto a levarglielo per darlo ad alcun altro. E questo è il fundamento della sua colera per quanto io mi posso ima-

ginare; ma sia come si vuole a me non importa; mi basta d'operare da cavaliere honorato et dapoi dica chi vuole.

IL CARDINAL CARAFA.

(Borghesiana, Ms. I, 29, pag. 111-116.)

N° 59.

Lettre (sans date) du cardinal au Nonce de France. Premiers symptômes de mécontentement contre le duc de Guise.

Al Nuntio di Francia.

Gli nimici nostri sono ingrossati et acostatisi al nostro esercito e saria facil cosa che venissero a qualche honorata impresa, fattione, e tutto questo succede d'haver lasciato sbandir l'Italiani ch'erano al campo, che se fussero stati in essere, il Duca d'Alva non sarebbe forse stato tanto ardito di accostarsi al Duca di Guisa; mà con tutto questo, s'è fatta nova expeditione al Duca di Palliano, il quale si trova all' esercito col Marescialle Strozzi di sorte che . . . rimettendo insieme la maggior parte; e qui ancora habbiamo fatta speditione di sei mila Italiani, e mandato M. Marco Guiducci a levare quatro mila Svizzeri e tutto questo si va vaghegiando, che l'inimici nostri vanno mettendo più gente che sia loro possibile insieme; talche ancora noi per servitio di questa santa lega non vogliamo guardare a spesa alcuna, e m'è parso ben strano che' il Duca di Guisa habbia lasciato sbandate le genti del Marescialle, e che poi senza saputa nostra volesse far gente di nuovo senza farcelo intendere, e lo faceva se il Duca et il Marescialle non giungevano al campo.

IL CARDINAL CARAFFA.

(Bibl. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 60.

Lettre du Cardinal au Nonce de France, pour lui annoncer la fuite de son secrétaire français, qu'il attribue aux intrigues de M. de Lansac. Il charge le Nonce de rassurer la reine et tous ses amis de la cour de Henri II sur les conséquences de cette trahison.

Al Nuntio di Francia.

Il secretario mio francese, for d'ogni mia opinione s'è da me fuggito com' amico di Lansach, che non se ne venga a cotesta corte et cerchi nocere a qualche nostro amico. Pero V. S. stia avertita. . . . . e pigli quell' espediente che giudicarà a proposito. Assicurarete la Regina che quel triste di Viart, mio secretario francese, è da me fuggito, non ha mai letta alcuna delle sue lettere e però con verità non puo dire cosa alcuna, e cosi assicurarete tutti cotesti amici, ch' havessero qualche timore, perch' io non mene sono mai fidato, et ho sempre tenuto che Monsignor di Lansach cercasse per suo mezzo intendere li miei andamenti, e lui è quello che l'ha stimulato a venirsene. . . . . mà non potrà dire cosa alcuna. 1° di Maggio 1557.

IL CARDINAL CARAFFA.

(Bib. Casanatense, Ms. XX,VI, 55.)

La seconde partie de cette lettre, à partir de : Assicurarete la Regina, était écrite primitivement en chiffres. Le manuscrit l'indique, et donne la traduction.

N° 61.

Félicitations au duc Cosme de Florence.

Al Duca di Fiorenza.

L'offitio ch' è piaciuto a Vostra Eccellenza d'usare verso di me con rallegrarsi della commissione che l'ha fatta di Siena il Re Catholico m'è stato oltre modo caro e grato, si per la memoria che conosco che ella tiene di me, com' anco per il desiderio infinito ch' ho di vederla in questo stato felice che lo merita. Piaccia a Dio di conservarla lungo tempo, e darci gratia ancora ch' il resto della travagliata Italia si riduca sotto li suoi pacifici Italiani. (Sans date.)

IL CARDINAL CARAFFA.
(B. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 62.

Plaintes au sujet du duc de Guise.

Al Marescial Strozzi [sans date].

Dopo la partita di Vostra Excellenza, li travagli di queste bande sono moltiplicati di sorte, ch' è necessario far nuova risolutione; l'inimici sono talmente ingrossati che sono padroni della campagna e questo per havere il Duca di Guisa snervato il suo esercito, col mandare le venti insegne di fanteria al Duca di Ferrara suo cognato e col dare ogni giorno, passaporti a cavalieri Francesi che se ne ritornino di là de' monti, e per riparare alle tante occorrenze dei nemici, e per la conservatione di Roma, è necessario che Mousù di Guisa venghi incontinente a questa volta perche non si po sequitare l'impresa del Regno.

IL CARDINAL CARAFFA.
(B. Casanatense, Ms. XX,VI, 55.)

N° 63.

Plaintes au sujet du cardinal du Bellai.

Al Nuntio di Francia [sans date].

Intendo ch' il cardinal di Bellai ha scritto a cotesta corte non troppo honestamente dell' operationi mie, ma per la mia giustificatione, ho trovato il remedio col farmi far due fedi sottoscritte di Sua Maestà dell' attioni mie, le quali m'è parso di mandare a V. S. accioche la possa con essi giustificare appresso tutta la corte e la Francia.

IL CARDINAL CARAFFA.
(B. Casanatense, Ms. XX,VI, 55.)

N° 64.

Lettre originale écrite par le connétable de Montmorency au duc de Paliano. L'adresse écrite au verso du second feuillet porte : A Monsieur Monsieur le Duc de Paliano chevalier de lordre du Roy. — La signature seule avec la formule qui précède est de la main du connétable.

Monsieur vous entendrez parce que le roy vous a escript le grand aise plaisir et contentement que Sa Majeste a receu de la venue pardela de monsieur le marquis de la Cave vtre filz lequel il a commandé luy estre amene de Marseille ou il estoit demoure après monsieur le mar[al] Strozzy a petites journées et le plus doulcement que faire se pourra pour ne le travailler auculnement mesmement durant ces chaleurs, vous pouvant assuerer que Sadite Majesté le recevra et ambrassera de bien bon cueur aiant delibere de le faire nourrir avec messeigneurs ses enffans ou il naura ne pis ne mieulx que lung deulx. Ne voullant oublier de vous dire monsieur que le roy a tresgrande satisfaction des bons honnestes et vertueulx portements dont vous usez a lendroit de mons[r] de Guise pour la conduite et direction des affaires commungs dentre notre S[t] Pere et sa dite Ma[te] lesquels ne sen scauroient que beaulcoup mieulx et pluz heureusement porter. Et en cest endroict me recommandant bien affectueusement a vtre bonne grace prie a Dieu vous donner en santé tresbonne longue vie. Escript de Compiegne le IV[e] jour de juillet 1557.

Vtre hobeyssant amy,
MOTMORENCY.
(Barberiniana, Ms. XLIII, 163.)

N° 65.

Lettre au cardinal Trivulce pour l'informer de la défaite de Saint-Quentin et lui demander de faire de nouveaux efforts auprès de la Seigneurie de Venise, afin qu'elle se décide à prendre la protection et la défense du Saint-Siége.

Al cardinal Trivulsio legato in Venetia.

Io penso che V. S. Illustrissima haverà inteso l'infelice successo all' esercito francese in Piccardia e conoscerà quanto sia d'importanza non solo per le cose nostre particolari, ma per tutta l'Italia, e se non vi si piglia rimedio, e se cotesti Illustrissimi Signori non si risolvano a pigliare la protettione nostra, perche havendo havuto il Rè una rotta tanto grande, e forzato per salvare il suo Regno di voltare là tutta le sue forze, e vi chiamare il Duca di Guisa con tutto l'esercito sicome ha fatto. Se sua eccellenza si risolverà a partirsi, V. S. Illustrissima giudichi in che stato noi rimarremo se l'aiuto di questi Signori ci manca, il che non credo che siano mai per fare se consideraranno ch' il lasciar pigliare tante forze al Re Filippo non è a proposito per l'Italia e che preso questo stato, mal sicuri sarebbono del loro, essendo il detto padrone di quasi tutto il resto.

Il fatto d'arme dicono che è stato nella ritirata che faceva il contestabile, dopo haver meso il soccorso in San-Quintino, e dicono ch' è morto Monsignor d'Ongone (*sic*) e monsignor Montepensier, et assai altri signori e gentilhuomini francesi; monsig[r] contestabile non si sa

ancora s'è morto o priggione, mà perch' io penso ch' il Duca di Ferrara haverà dato raguaglio di tutto il fatto, non dirò altro se non che la prego a fare quelli uffitj per Nostro Signore che la giudicarà a proposito afinche cotesto illustre senato ci aiuti cosi nel defendere, come nel vedere di quietare questi travagli d'Italia. — Di Roma 24 agosto 1557.

Il cardinal Caraffa.
(B. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 66.

Lettre du cardinal Carafa au cardinal Trivulzio pour l'informer de la surprise tentée par le duc d'Albe sur Rome, et de la façon dont il a déjoué les plans de l'ennemi.

Al cardinal Trivulzio.

Havendo la comodità del presente corriero spedito dal Signor Ambasciatore, non voglio lasciare di darli quei pochi raguagli dell' affari diqua, che ci sono, e li dico che l'inimici venerdi notte vennero per scalare le mura; ma Dio Benedetto volse che io mi trovai là e riparai col mettere quell' ordini che giudicai necessarj; dopo, si ritirorno sino la Colonna, dove sono stati sino a hieri matina che si partirono per andare sotto Palliano, dove stanno al presente, ne sappiamo quello vi faranno. Noi possiamo giudicare che Dio ha in protettione sua questa città e che non vole ch'ella patisca alcun danno dalli suoi nemici perche la notte era sprovista di sufficienti guardie e se non m'inspirava all' andare a torno a quest' hora, erano padroni d'ogni cosa e con tutto ch' havessero mandato bando che nessuno soldato toccasse cosa alcuna, non per questo ci potevamo fidar di essi; il che è quanto ho da dire à V. S. Illma.

Di Roma l'ultimo Agosto 1557.

Il cardinal Caraffa.
(B. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 67.

Lettre du cardinal Carafa au duc d'Albe. Demande d'un sauf-conduit pour se rendre à Frascati. Offres de service.

Al Duca d'Alva.

La lettera ch' ho ricevuta da vostra Eccellenza m'ha recato infinito contento, conoscendola benissimo disposta a por fine a questi travagli in che noi siamo; e perche Notre Signore non desidera altro che questo, e conosce che non vè la più breve strada a decider queste differenze che per via d'un abboccamento, ha commesso a Mgr Illmo e Reverend^{mo} Camerlengo et al Rev$^{m\cdot}$ Vitello et a me di poterci abboccare con Vostra Eccellenza; e però quando le piacerà noi ci trasferiremo a Frascati luoco comodissimo per l'una e per l'altra parte e quivi si concluderà questo benedetto negotio; essendo certo che l'eccellenza vostra non vorrà se non il giusto et honesto, e dal canto nostro, trovarà esser vero quel che ad Hostia li dissi e conoscerà qual sia la mia autorità e che Sua Beatitudine non desidera altro che la pace e

quiete. E perche noi e tutti l'altri che verranno in compagnia nostra possino venire con più sicurtà, Vostra Eccellenza ci farà gratia di mandarci un salvo condotto conforme al presente, ch' io le mando perche siamo sicuri tutti quelli verranno seco (*sic*), e con questo fine la prego mi tenga in sua bona gratia, che sia certa che ancora un giorno io non le sarò inutile amico e servitore, e le baggio le mani racomandandomi in sua bona gratia. Di Roma. 1 di settembre 1557.

IL CARDINAL CARAFFA.

(B. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 68

Lettre du cardinal Carafa au duc de Florence. Preuve de l'interventio de ce dernier en faveur de la conclusion du traité entre le Saint-Siége et l'Espagne.

Al Duca di Fiorenza.

Questa matina a sei hore comparse.......... il corriero col spaccio di Vostra Eccellenza, e subito si lesse come la desiderava a Nostro Signore, il quale conoscendo con quanto amore Vostra Eccellenza abbraciava questo negotio della Pace, ne prese infinito piacere e contento, sperando di vedere in breve il fine di questi travagli, et all' hora si conoscerà che noi habbiamo sempre proceduto liberamente, ne mai voluto usare ne doppiezza ne cavillationi, il che speriamo di fare ancora per l'avvenire, e mi rendo certo che Vostra Eccellenza mi conoscerà persona verdadiera, e che non sarò inutile amico, e servitore.. .... Le baggio le mani. Di Roma, li 3 di settembre 1557.

IL CARDINAL CARAFFA.

N° 69.

Extrait d'une autre lettre écrite quelques jours auparavant par le cardinal au duc de Florence.

Al Duca di Fiorenza.

Poiche la Maestà del Rè Filippo s'è contentata di dar autorità a Vostra Eccellenza di quietare tutti li travagli in che noi siamo, non si puo sperare, se non ottimo e felice fine ad essi, conoscendo noi bontà e vera osservanza nella santa Religione in Vostra Eccellenza, et confidando NostroSignore et tutti noi altri in essa che la debbia abbracciare quest' impresa. Viviamo con questa speranza che presto s'habbia a chiarire al Mondo l'animo di Sua Beatitudine, che sempre è stato volto ad un ottima e vera pace .... Di Roma, li 26 agosto 1557.

IL CARDINAL CARAFFA.

(Bibliothèque Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 70.

Lettre du cardinal Carafa à Henri II pour lui faire part de la douleur qu'il a ressentie à la nouvelle de la défaite de Saint-Quentin.

Al Rè, alli 5 Settembre 1557.

Syre Havendo io per un altra mia condolutomi con la Maestà Vostra

dell' infelice caso successo a Monsignor Contestabile, non voglio stare a replicare il medesimo. Per la presente solo le dirò che quanto più io penso ad esso, più conosco che me ne debbo dolere, si per esser io quell' affettionato servitore di Sua Maestà, come per conoscere che gran tempo fà, non è venuta in Italia più dolente nova, e massime venendo in questi tempi che noi speravamo di fare qualche profitto, e di servire alla Maestà Vostra di maniera che sarebbe conosciuto per prova la servitù nostra non esser inferiore a qualsivoglia altro, che di continuo mangi il suo pane. Ma poiche ella giudica che sia bene che quell' esercito tanto da noi desiderato per servitio suo se ne ritorni in Francia, Nostro Signore, e tutti noi altri ci quietamo al suo volere, non havendo altro intento, ne altro desiderio che di sentire che resti contenta et sodisfatta di noi, li quali saremo sempre per l'avvenire, quelli che per il passato siamo stati, e conoscerà Sua Maestà, che quel che sempre l'ho detto corrisponderà nel mezzo et nel fine, e che li saremo sempre devotissimi servitori; solo ci duole che questi travagli diqua non siano accomodati, di maniera che noi possiamo spogliati dà ogni sospettione lasciare questo santo vecchio, e venire a servire con la propria persona la Maestà Vostra, mà ho speranza che poiche s'è incominciato per consigli et instigationi de' suoi Ministri a negotiare d'accordo, che habbiamo a venire a qualche conclusione, la quale ci sarà più grata ogni volta che intendiamo che l'animo di sua Maestà sia che ci accordiamo, sicome ci hanno fatto intendere li suoi ministri. . . . .

Il cardinal Caraffa.

Une note du manuscrit écrite après la lettre porte : « Quello che rispose il Rè in questo particolare dell' accordo, fù che si concludesse in ogni maniera con molta riputatione della Sede Aspostolica. »

(Bibliothèque Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

No 71.

Lettre du cardinal Çarafa, sur le rappel du duc de Guise et de son armée en France après la défaite de Saint-Quentin. Plaintes.

A Mgr Lodovico Antinori, alli 5 di septembre 1557.

La rotta ch' ha ricevuto l'esercito del Rè Christianissimo ch'era in Picardia, con la priggionia del Contestabile ha fatto risolvere il Duca di Guisa, lasciando ogn'altro rispetto, di partire fra due giorni per imbarcarsi, menando seco li principali dell' esercito e l'altri inviandoli per terra, la qual partita ci duole nell' animo, per vederci levare di mano una vittoria certissima, e sarebbe stata tale che li nostri nemici poco si sarebbono gloriati di quella acquistata in Francia, perche quella poco o niente ha dato loro, et questa faceva sua Maestà Christianissima padrona d'un Regno di Napoli; ma poi che il Rè, sicome ci fa et ha fatto intendere più volte Monsignor di Guisa si contenta ci accordiamo . . . . accettiamo in buona parte ogni cosa. . . . .
Mà vi dico bene che se Monsignor di Guisa, l'Ambasciatore, e tutti questi altri Signori non ci sollicitavano tanto ad accordare, e non scoprivano di voler ridurre quest' esercito in Francia che noi havevamo tutte quelle conditioni ch' havessimo saputo domandare e desiderare.

Il cardinal Caraffa.

(Bibliothèque Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 72.

Lettre écrite au roi de France Henri II, par le cardinal Carafa, la veille de son départ pour Bruxelles (20 *octobre* 1557). *Protestations de dévouement et de fidélité.*

Poiche Nostro Signore ha risoluto che io vadi alla Corte di Rè Filippo e dovendomi partire domani, non voglio lasciare indietro il fare, sicome è mio debito, riverenza alla Maestà Vostra, con ricordarle che io sono, e li sarò sempre quel vero et affettionato servitore che io me li detti il primo giorno, che la cominciai a servire, e sempre che la conosca, ch'io la possa servire in cosa alcuna, mi sarà sommo favore ch'ella mi comandi che conoscerà chiaramente ch'io sono il medesimo che sempre son stato.

E perche Monsignor Illustrissimo Trivulsio, destinato legato alla Maestà Vostra la raguagliarà quel sia l'animo di Nostro Signore et il desiderio di veder hormai quieti questi travagli della Christianità, non le dirò altro se non che s'ella giudicarà ch' io la possa secondo l'accidenti, che nasceranno servire la mi comandi e con ogni riverenza le baggio le mani. Di Roma alli 20 octobre 1557.

Il cardinal Caraffa.

(Bibliothèque Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 73.

Alla Regina di Francia.

Havendo io da partire per esequire la volontà di Nostro Signore e d'andare al Rè Filippo per vedere di fare qualche bono effetto per servitio della Christianità, ho voluto con la presente far riverenza alla Maestà Vostra, con pregarla che mi tenga per quel suo vero et affettionato servitore che li sono, e che sempre li son stato, assicurandola che quando si degnarà farne prova, trovarà con effetto che non ha servitore che più di me desidera servirla ne chi più sia obbligato a farlo per infiniti rispetti. Tenga mi dunque Vostra Maestà nella sua gratia, sicome io desidero e mi comandi. Di Roma alle 20 d'ottobre 1557.

Il cardinal Caraffa.

(*Loc. ant. citato*).

Une note insérée dans le manuscrit après ces deux lettres porte : « Fù scritto nel medesimo tenore al Duca di Guisa, al cardinal di Lorena, al Mareschialle Strozzi, al Mareschialle di Sant-Andrea, a Madamma Marguerita, et a Madamma di Valentinois. »

N° 74.

Ambassade à Venise de François de Noailles, évêque d'Ax.

Trois manuscrits appartenant à M. le marquis de Noailles.

I. Ms., p. 10. *Au cardinal de Lorraine*, 29 *octobre* 1557.

« Monseigneur. J'escriptz si amplement au roy tout ce qui s'offre maintenant pour le faict de Monseigneur le duc de Ferrare qu'il ne me reste plus à vous dire que depuis deux ou troys jours l'on a

adverty monseigneur le cardinal de Tournon et moy comme le cardinal Farnesse avoit esté le jour auparavant en ceste ville incogneu. Le bruict commun veult que sa venue ayt esté pour persuader l'ambassadeur du roy Philippes qui est ici de secourir son frère pour laguerre qu'il faict sur le Ferraroys et d'entamer pour ce respect les cent mille escuz que ledict roy a naguères faict consigner en ce lieu pour les employer (comme je croy) aux fraiz de ladicte guerre ou ailleurs près d'icy; car a ce que j'ay entendu ilz n'ont pas accoustume de faire tenir aulcuns deniers en ceste ville pour Naples ny pour Milan, qui me faict craindre (avecquez les suspitions que chascun a) de l'abouschement du cardinal Caraffe avecques les ducz de Florence et d'Albe à Pise, que l'oraige de leurs sinistres délibéracions ne tumbe sur l'estat que le roy tienct en la Tuscane, laquelle est si loing des remèdes, et en a d'ailleurs tant besoing qu'il me semble, Monseigneur (sauf vostre meilleur advis), qu'il seroit temps d'y pourvoir, tant pour le regard de ce qu'il leur est desjà deu et dont ilz commancent à souffrir infiniment, que pour l'éminent danger de l'advenir. »

N° 75.

I, p. 11. *Au roi,* 3 *nov.* 1557.

« Sire, suivant ce que j'escriptz a Vostre Majesté le xxixe du passé par le tésorier Testu, je suis venu en ce lieu de Ferrare offrir à Monseigneur le duc l'honneur et le service que Vostre Majesté m'a commandé luy faire, lequel a receu tout ce que je luy ay dict de vostre part, tant de la parfaicte et bonne amityé que vous luy portez que de ce que vous désirez faire pour tous ceulz qui luy appartiennent avec tant de remerciementz et honneste recognoissance de grande obligacion, qu'il ne seroit possible de plus adjouster, touteffois a son discours les lamentacions et plainctes de la misère et calamité en laquelle il se trouve, m'aiant représenté son estat desia bien avant entamé par ses ennemys et en prochaine et évidente suspition de luy devoir beaucoup fois advenir, tant pour la soubdaine mutacion du pappe (qui se va tous les jours descouvrant), que par les menées et praticques du cardinal Caraffe naguères concertées par ung triumvirat avec les ducz de Florence et d'Albe et lesquelles doibvent bientost estre réchauffées à Parme par le passage dudit cardinal, dont, pour en parler à la vérité, les advis que nous avons tant de Romme et Venize que de Boullongne et Florence nous descouvrent que l'on ne traicte en cest abouchement que tout ce qui peult estre au dommaige de vos affaires, et par exprès de départir et diviser entre eulx la robbe de ce pauvre prince qui est demeuré presque seul en Itallye en la dévotion de vostre service, se promectant bien que ou ilz auront affaibly ledit Seigneur, la Tuscane et Lamyrande ne leur sera plus ouvrage que d'un jour.

N° 76.

I. p. 19. (*Au card*[l] *de Lorraine.* 28 *nov.* 1557.)

. . . . « Et pour ce, Monseigneur, que ce propoz est plus particulièrement discouru par mes susdictes lettres,

je le lairray pour vous rendre compte de ce que j'ay naguères aprins d'un gentilhomme qui estoit à Parme quand le cardinal Caraffe y passa, lequel (comme il m'a asseuré pour y avoir esté présent) a parlé si indignement du roy, des seigneurs de son conseil, de la nation et de ses affaires, que j'auroys honte d'en escrire aulcune particularité. Bref, monseigneur, l'imprudence (*sic*) de ce menteur despleut tant audict gentilhomme qu'il fut contrainct de se retirer longtemps devant qu'il eust achevé son propoz. Voylà Monseigneur de quelle monnoye cest homme de bien paye les bienffaictz qu'il a receu de Sa Majesté et de ses ministres, a quoy vous pouvez cognoistre si le roy c'estoi (*sic*) dessaisy du gage qu'il tient pour les contenir en leur simullée amityé, comme il auroit bien tost levé le masque pour descouvrir et tesmoigner par tous les pires effectz qui peuvent sortir de la forge d'un si mauvais instrument sa maligne intention; qui me faict en cet endroist, Monseigneur, vous supplier très humblement de tenir la main à ce que le roy ne se defface de ses nepveux pour lesquelz l'on m'a dict depuis troys jours (mais je ne le puis croyre) qu'il se faisoit entreprinse de les faire eschapper en une nuict par les frontyères de Picardye, estant (comme ilz disent) a présent le chemin fort court et fort aysé, et mesmement si ceulx qui sont en garnison à Hay (ayant intelligence de cecy) les venoient recueillir, à sept ou huict mil par deça, comme il seroit bien aisé après que les forces du roy seront retirées. Monseigeur, je ne m'estanderay plus avant en cecy, sachant que vostre prudence sçaura si bien pourvoir à tout ce qu'il n'en pourra advenir autre chose que ce qui sera utile aux affaires du Roy. »

No 77.

Lettre du cardinal Carafa au duc de Paliano, son frère. Il lui raconte la réception magnifique qui lui a été faite par Philippe II, et analyse son premier entretien avec le roi.

Al signor Duca di Palliano, 12 décembre 1557, Bruxelles.

L'entrata del Legato sotto il baldacchino et col precedere al Rè Filippo, che l'incontro fuori della Porta della Città parecchi passi, hieri scrissi da Lovanio a Vostra Eccellenza quel tanto che m'è occorso sino alla sera. Dipoi partimmo questa matina con tutta la compagnia, ch' era di numero di personaggi di qualità; vennimo una lega vicino a Bruselles, e dopo pranzo ad un bel palazzo del Principe d'Oranges vicino alla terra mezzo miglio su la strada dritta, dove s'era ordinato di mettermi in habito, et io a dir il vero, sollicitai d'anticipare a fine che non paresse a qualche d'uno ch' io aspettassi anco l'incontro del Signor Duca di Savoia, poiche prima mi fù accennato, com' ho detto nell' altra, della sua venuta. Poco dopo l'arrivo mio a detto palazzo venne esso Signor Duca di Savoia e si scusò con molta humanità d'esser stato prevenuto dà me, che non l'havevo dato tempo d'esequire la commissione di Sua Maestà, ch'era d'incontrarmi assai più innanzi con alcune parole cortesissime, a chi io risposi quelche mi parve convenisse alla grandezza d'un tanto Principe, e trattenendosi fino ad hora comoda ci levammo dal detto palazzo circà hore dodeci; trovossi il clero fuor della porta della terra parecchi passi, et frà noi alquanto fece la cerimonia, che si sol fare; dove non tardò niente a sopragiungere Sua Maestà fuori della porta

della terra parecchi passi, e trà noi alquanto di replica per cedere la mano destra l'uno al' altro, ci avviammo verso la Chiesa maggiore sotto un baldacchino, cosa non usata in queste parti a memoria d'huomo........ anco all' entrate de' Rè et Imperatori. Sua Maestà m'accompagnò alla Chiesa com' è solito col precederli, et tornò al suo Palazzo, et io col clero facendo all' altare l'oratione, e ceremonie consuete diedi la benedittione al popolo ch' era frequentissimo, tanto che non poteva capire, et poi me ne venni al mio allogiamento, il quale è congiunto col Palazzo di Sua Maestà dà una parte, che traversa una strada in mezzo, dove stà in ordine tutto il servitio, che mi fà bisogno per mano d'officiali di Sua Maestà, senza che nissuno della famiglia mia habbia a pensare a cosa alcuna. Tutto questo s'è detto a V. Eccellenza per segno della bona volontà conche Sua Maestà m' aspettava e conche m' ha ricevuto, ancor io non voglio dire se non poco di questi particolari per non esser tropo lungo e mi basta ch' intenda solamente una parte di queste dimostrattioni Sua Beatitudine, come spero sentirà piacere, e pigliarà buon argomento della filiale devotione di questo serenissimo e cattolico Principe verso la Santa Sua Persona, della quale non prima hebbi finito di salutar e benedir in sua nome Sua Maestà, ch' ella mi domandò con molta attentione come stava Sua Santità, ch' haveva desiderato infinitamente la reintegratione della sua gratia e che di ciò non godeva manco di quello ch' ella potesse mai fare d' alcun felice successo delle cose sue, e stando per strada tutta via in ragionamento amorevolissimo, mi domandò tra l' altre cose, che camino io haveva fatto, e dicendole che per terra de Svizzeri, hebbe caro d'intendere che nel passare mi facessero buona ciera, et molto più che si mostrassero desiderosi della pace universale, tanto che spontaneamente s'offerissero pronti a far offiittio, et anco promettesse bisognando, conforme ad ogni cenno di Sua Beatitudine, il che non mi parve tacere, poiche Sua Maestà mostrava di sentir volentieri, che quella natione havesse bona mente verso la Sede Apostolica e le cose pubbliche.

Esposi a Sua Maestà le mie commissioni datemi da Sua Beatitudine intorno al tirare inanzi il concilio e la Riforma, com' anche al pacificarsi per benefitio della Christianità tutta col Rè di Francia, al qual fare il medesimo uffitio haveva Sua Beatitudine mandato per suo legato il cardinal Trivulsio, e quando Sua Maestà mi comandarà sopra ciò alcuna cosa, ch' io havrei spedito subito corriero a posta al legato Trivulsio, che volentieri e con animo pronto e risoluto haveva attentato questo peso di legatione per servire la Maestà Sua in questo et in ogn' altro negotio con tutta casa mia, et come cardinale e come suo Vasallo obligatissimo.

Havendo Sua Maestà ascoltato tutto con attentione, rispose che baggiava il piede a Sua Beatitudine dell' amor paterno che le mostra e della Benedittione che le manda, quale insieme col Breve disse d'accettare con debita devotione come figlio d'obedienza, il quale haveva sempre sommamente desiderato la prattica di Sua Santità, e d'haversela reconciliata sentirà quel contento che si puo dir maggiore.

Che lodava il santo proposito di Sua Beatitudine circa la pace, della quale quando si venga a particolare, nessuno non è per discostarsi nelle cose honeste. Intorno al concilio et alla riforma, che sempre sarebbe stata unitissima con Sua Beatitudine, per la quale, per benefittio publico, et servitio di Dio esporrà sempre tutte le forze sue e la persona sua, che quanto a me lasciando le cose necessarie per iscordate m' haveva aspettato con desiderio, e si rallegrava d' esser

io giunto con salute, che m' accettava per amico e per fratello insieme con li miei fratelli, e che lo farebbe vedere in modo, ch' io mene potrei ben assicurare, perche non mancarà d'usare beneficienza verso la casa nostra in cose che l'occasione porti.

Mi disse ancora che disegnava di spedirmi presto, credendo che io sia ben anco per suo servitio appresso Sua Santità, alla quale haveva da supplicare delle gratie giuste et honeste, et in esse voleva me per mezo e procurator suo, di che lo ringratiai, offerendoli l'opera mia, et passando in parole di cortesia dà una banda et dell' altra, finimmo il ragionamento con quel di più ch' intenderà dalle mie che portarà il corriero che spedisco ch' è quello che mi portò la sua lettera di 28, e me le raccomando sempre con baggiar li santissimi Piedi di Sua Beatitudine. Di Bruselles.

IL CARDINAL CARAFFA.

(Bibliothèque Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 78.

Lettre écrite par le jeune cardinal de Naples, Alfonso Carafa, à son oncle le cardinal Carlo Carafa, pour l'informer de ce qui se passe à Rome pendant sa légation auprès de Philippe II. Preuve que Paul IV ne connaissait pas, au mois de mars 1558, *la capitulation secrète signée par son neveu le* 14 *septembre* 1557.

Al cardinal Caraffa legato in Fiandra al Re Cattolico, il cardinale di Napoli suo nipote.

Le lettere di V. S. Illustrissima hanno recato molto piacere alla Santità di Nostro Signore, si per la buona nuova del suo benstare, come della maniera tenuta da lei nell' incaminare e trattare i negoti, la quale Sua Beatitudine ha approvata con lodare la prudenza e buon giudizio suo infinitamente......... Alli 10 arrivò il corriero mandato da ministri del Rè, che subito passò a Napoli lasciando li spacci al cardinal Pacecco et al Signor Ascanio Caracciolo; nel qual giorno dopo la congregatione de' cardinali fatta inanzi a Nostro Signore, il cardinal Pacecco hebbe audienza da Sua Santità e li presentò una lettera di Sua Maestà Cattolica, della quale sele mandava copia, et appresso soggiunge che Sua Maestà haveva dato per ricompensa di Palliano il principato di Rossano con scudi dieci mila d'entrata sù la dogana della seta di Calabria, et a V. S. Illustrissima 12 mila scudi di pensione et otto mila di naturalezza di Spagna, e pregò Sua Beatitudine restasse contenta, e volesse darmi risposta per mandarla a Sua Maestà. Nostro Signore restando sopra modo marivigliato di questo motivo fuora d'ogni aspettatione non havendo lettere ne aviso alcuno di V. S. Illma, contenendosi nondimeno nei termini della Sua solita prudenza, rispose maravigliandosi di si nova proposta, e che fusse da Sua Maestà mandato questo ordine senza esser accompagnato da lettere di V. S. Illma, onde si risolveva di non darli altra risposta finche non udiva la viva voce d'essa, e non havesse lettere et aviso da lei.

E ricercando il cardinal Pacecco licenza da Sua Beatitudine di scrivere questo a Sua Maestà, li replicò che non scrivesse finche non l'havesse parlato di novo, havendo deliberato di mandare a V. S. Illma una viva voce per fargli intendere quanto havesse da fare. In quell' hora che Pacecco ragionava con Nostro Signore, andò il Signor

Ascanio Caracciolo a trovar il Signor Duca nostro, et alla presenza del cardinal Vitelli gli disse che il Rè per non mancare all' obligo della capitolazione secreta, nel termine compreso in essa gl' haveva mandato a consignar la ricompensa di Palliano presentandole il privileggio di Rossano e del resto, al quale sua Eccellenza per quanto intendo rispose, ch' essendo feudatario e servo di Sua Santità et havendo sempre sequito il prudentissimo consiglio e volere d'essa, non poteva fare intorno a ciò altra risposta o risolutione prima che conferisse il tutto con Sua Beatitudine per intendere la sua volontà, e per prendere il suo saggio parere. Partito il Caracciolo, venne il cardinal Vitelli alle stanze di Nostro Signore, dov' io era per informarmi d'ordine del Sig. Duca nostro, di quant' era sequito, accioche nel partire di Pacecco cercassimo d'intendere ciò che haveva trattato con Sua Santità e s'haveva ragionato di detta ricompensa, o fatto mentione della capitulatione secreta; dal quale intendemmo che non era stato detto altro, quanto ho scritto di sopra.

La sera medesima Sua Beatitudine dicendomi quelch' era passato mostrò di tutto gran colera e dispiacere, e massimamente che non ci fussero venute lettere di V. S. Illma.

Il dì sequente, il Caracciolo fece instanza d'haver fede dal Signor Duca della consegna del Privileggio, o di potere far atto publico, e tornò ben tre volte a fare tal' instanza. Mà trovandosi sua Eccellenza indisposta et aggravata da dolore di podagra, non pote altramente haver audientia, onde il giorno dopo venne a fare l'instanza maggiore, et eravano intrigati, se non sapragiungeva il Vescovo di Terracina, la cui buona diligenza non solamente racconsolò Nostro Signore con tutti noi, ma arrecò opportuno rimedio a disordini che potevano sequire. Per il che Sua Eccellenza fece intendere a Caracciolo che gl' era arrivato novo ordine e che mandarebbe a parlarli.

Giunse il Vescovo alli 11, a ore sei, e trovandosi in quel punto Nostro Signore con un catarro un poco molesto, intendendo la venuta d'esso, volse vederlo, e li domandò prima come stessero i suoi Nepoti e figli, e quanti giorni erano dopo la sua partita, e come passavano le cose. Rispose che suoi Nepoti e servi stavano benissimo, e già erano in camino, e che egli era partito alli due, e che le cose passavano bene; e soggiungendo Sua Santità s'egli sappia ciò che qui era sequito, disse haverne notitia, e perciò esser venuto con diligenza mandato da Sua Signoria Illma di volontà del Rè per consolare Sua Beatitudine, e corregere l'errori altrui, appresso che tutta la commissione della legatione sua consisteva intorno alla Religione et alla pace, i quali negotii V. S. Illma haveva trattati di maniera che se ne riportava quella risolutione migliore che s'havesse potuto desiderare, dimostrando con quanta prontezza, destrezza e bel giuditio ella haveva indotto il Rè a fare quella risolutione intorno alla pace, che da ciascuno era tenuta impossibile non che difficile, e similmente intorno alle cose della Religione; e dopo coperse il motivo della ricompensa di Paliano con dire che havendo Sua Maestà rimeso tutto l'honore suo, tutte le ragioni de suoi stati nel giuditio di Sua Beatitudine, et havendo prontamente ricevuto in gratia sua ad ogni minimo cenno di Sua Santità, molti ribelli, dimostrando qual sia il suo animo in voler sempre obedirla, e servirla et tener conto dell' Illma sua Casa facendole diverse gratie, era venuto in speranza di poter parimente impetrare qualche gratia di Sua Beatitudine, e trovar l'adito aperto alla sua clemenza verso quelli che pentiti del loro errore, ricorrevano alli suoi santissimi piedi, onde trattandosi della Pace universale, volendo ancora veder la particolar

quiete de' sudditi, l'era caduto in pensiero di chiedere in dono a Sua Santità Palliano con animo di darne buona ricompensa alla sua Illma Casa. E perche haveva ordinato che tutto si conferisse con Mgr Illmo legato per scrivere di concerto, intendendo poi che li suoi ministri havevano mandato quest' ordine qua senza participatione di Sua Signoria Illma, n'haveva preso infinito dispiacere e sdegno contra suoi ministri, perciò operò con lei ch' il Vescovo fosse mandato con diligenza per provedere a questi disordini e che V. S. sequisse per venire a consolare Sua Beatitudine, con la presenza et esplicare la mente di S. Maestà con la quale disse ch' ella haveva fatto gran risentimento, diche Nostro Signore restò consolato e licentiò il Vescovo con farli molte carezze.

L'altro giorno, tornò a confirmare il medesimo con molta lode di V. S. Illustrissima e soddisfattione di Sua Santità. . . . . *E perche sua Beatitudine non ha fin hora notitia alcuna della capitulatione secreta, non é parso neanco bene farli intendere*. V. S. Illma non potrebbe mai credere la gran sodisfattione ch' ha Sua Beatitudine della buona mente di Sua Maestà intorno alle cose della Religione e della pace, et appresso, della bona inclination d'animo, che mostra continuamente verso la casa nostra, et dell' affettione particolare che porta a V. S. Illma, diche Sua Santità si rallegra molto con lei, e similmente resta sodisfattissima delle buone opere del Signor Ruigomez, e loda la bontà e virtù sua grandemente, e l'ha accettato per figlio dilettissimo, sicome noi altri l'habbiamo ricevuto per Signore amorevole. M'è parso a proposito di ricordare a Sua Beatitudine che fosse bene con quest' occasione mandar la spada a Sua Maestà, et ho trovato in lei la medesima bona intentione. Al medesimo, a venti di Marzo 1558.

Il cardinal Caraffa di Napoli.

(Bibliothèque Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 79.

Lettre du cardinal de Naples au card. Carafa pour l'informer des dispositions du pape et le prier de hâter son retour. Cette lettre n'est pas datée, mais doit avoir été écrite dans la seconde moitié de mars 1558.

Al cardinal Carraffa.

La venuta di Mgr di Terracina e stata di molta sodisfattione a Nostro Signore, et a tutti noi che stavamo in grandissimo dispiacere per veder tardare tanto l'avisi di V. S. Illma massimamente essendo pochi giorni inanzi arrivato qua dalla corte un corriero con alcuni motivi ch' havevano turbato alquanto l'animo di Sua Santità, non havendo insieme portato lettere di V. S. Illma; mà l'arrivo d'esso fù tanto opportunamente, che l'ha molto rasserenato si per la relatione che l'ha fatto sopra il negotio della Religione e della Pace, gratissima a Nostro Signore, come per il buon modo ch' ha contenuto per ovvirea a qualche scandalo che poteva nascere, mà principalmente per la buona nova ch' ha data del ritorno di V. S. Illma, che sarebbe tosto, essendo stata la partita per quanto egli dice alli X di questo. Onde si spera ch' ella debba essere a quest' hora vicina all' Italia di che ne stiamo tutti con grand' allegrezza, e quanto si vien accordando, tanto più crescono in Nostro Signore et in noi il desiderio di vederla. Però la supplico quanto più posso che voglia accelerare la venuta sua certificandola, che non potrebbe far per hora cosa più accomodata

allo stato presente delle cose nostre, non più grata a Sua Beatitudine, com' ella potrà intendere da Mgr Marco Guiducci portator di questa, il quale ci è parso mandare ad incontrarla per darli copioso raguaglio di quant' è passato inanzi e dopo la venuta di detto Mgr. Però, rimettendomi alla relatione di esso, et a quello di più li sarà scritto dal Signor Duca nostro, non le dirò altro se non che Nostro Signore l'aspetta sano per Dio gratia e le manda le sue santissime benedittioni, che sarà il fine di questa, con le quali humilissimamente le baggio le mani, pregandoli felice e presto ritorno. [Sans date].

Il cardinal di Napoli.
(Bibl. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 80.

Nouvelle lettre du cardinal de Naples à son oncle pour lui recommander de rentrer à Rome au plus vite.

Al cardinal Caraffa.

La venuta del Signor Fabritio di Sangro ha recata molta sodisfatione a Nostro Signore per le buone nove ch' ha dato del suo ben stare e de progressi suoi, mà non puo in modo alcuno satisfarci a pieno l'animo di Sua Santità, se non con la venuta e presenza di V. S. Illma, la quale desidera senza fine; però' m'ha esortato a pregarla che voglia venire con quella maggiore sollecitudine, si per contento e benstare di Sua Beatitudine come per sodisfatione di tutti e per dar modo et ordine alle cose diqua delle quali la potrà raguagliare a pieno il signor Fabritio al quale mi rimetto. Alli 3 d'Aprile 1558.

Il cardinal di Napoli.
(Bib. Casanatense, Ms. XX, VI, 55.)

N° 81.

Lettres de François de Noailles, évêque d'Ax, au card. de Lorraine, 5 *mars* 1558.

. . . . Je repliquay. . . . . que Sa Majesté avoit clairement descouvert et entendu qu'il s'en falloit tant que le cardinal Caraffe eust prins le chemin de procurer la tranquillité publique; que au contraire toutes ses actions ne tendoient qu'à eschauffer plus fort le feu et susciter nouveaulx et plus grandz troubles en la chrestienté, chose dont Sa Majesté recepvoit extresme dolleur et desplaisir, et laquelle il n'eust jamais veue ni pensée s'il n'en eust eu de grandes approbacions et évidentz témoignages, entre lesquelz je n'oubliai a leur dire que combien que le cardinal Trivulse eust souvent escript au cardinal Caraffe pour ce négoce, il n'avoit encores sceu avoir aucune responce de luy, qui faisoit assez cognoistre la diversité de leur négociation.... Ilz monstrèrent estre bien marriz de ce propos; mais ils ne feirent pas grand semblant de trouver estrange ce que je leur disoys dudict cardinal Caraffe, qui est desja tant cogneu partout, et ses affections si acler descouvertes, que les Impériaulx et mesmes ses plus grandz amyz se trouvent bien empeschez a tenir honneste langage de luy. Voyla, monseigneur, ce que nous avons

esté d'advis (*lui et le cardinal de Tournon*) que je deusse advancer a ces seigneurs pour leur faire trouver tant moins nouveau le desseing que Sa Majesté a faict de faire retenir les petitz nepveulx de Sa Sainteté. Car la nouvelle de leur venue de deça estoit desja si publyée par toute l'Italye que ceste mutacion donneroit a parler a beaucoup de gens et occasion de calompnie a nos ennemys, si l'on n'alloit au devant de bonne heure, etc. »

D'ACQS.

Extrait d'un Ms. appartenant à M. le Marquis de Noailles.

N° 82.

Au cardinal de Lorraine, 19 *mars* 1558.

« Monseigneur. J'escriptz si amplement au roy tout ce qui s'offre maintenant par deça, que ceste-cy servira seullement pour vous dire comme chascun est icy en expectation de retour du cardinal Caraffe, que l'on dit estre depuis le VIII[e] ou X[e] de ce mois sur les postes, et desja sont allez au devant de luy l'evesque de Padoue et le capitaine Chencho Gascon pour le servir a Mantoue en passant, ou le cardinal l'attend pour luy recepvoir et festoyer. L'on ne parle plus qu'il doibve passer par cette ville, et croy qu'il a trop mauvais jeu pour y faire bonne myne, ou qu'il scent sa monnoye y estre si descryée qu'elle n'y seroit plus de mise. Les Impériaulx s'en vont preschant partout qu'il s'en revient mal satisfait de touttes les occasions de son voyage, et qu'il n'a voulu accepter aucunes des offres du roy Philippes tant pour la recompense du duché de Palliano que pour son respect : chose que je croyrois et desireroys encores plus volontiers, si cette nouvelle ne venoit de la boutique desdictz Impériaulx et par exprès de l'ambassadeur d'Espagne ; car ilz n'ont pas accoustumé de faire feste de ce qui ne revient pas à leur adventage et proffict, comme a la vérité je ne puis croyre que le mal contentement dudict cardinal face. Au fort le temps nous esclaircira toutes choses, dont je ne fauldray, monseigneur, tenir adverty le roy et vous de la mesure que j'en auray advis. Et cependant je prie Dieu, etc. »

D'ACQS.

N° 83.

Au cardinal de Lorraine, 1[er] avril 1558.

« Je ne veulx aussi oublier a vous dire, monseigneur, comme il a pris envye au cardinal Caraffe, retournant de Flandres, de se mettre par eau à Veronne pour venir en ceste ville, oû il doibt arriver demain. L'on dit qu'il y vient incognito, et qu'il a expressement prins ce chemin pour quelque indisposition qu'il luy est survenue et mesmement pour son mal de jambe qui luy est tellement empiré qu'il ne peult endurer le travail de la poste, et pour ceste occasion il doibt demander a ceste Seigneurie une gallère pour le porter jusques a Anconne, ou je croy bien que sa dicte indisposition luy faict ainsi chercher sa commodite. Mais aussi veulx-je croyre qu'il y est assez convié d'ailleurs, et mesmement de ce que l'estat auquel se retrouvent les affaires de Ferrare Florence et Parme ne respond a l'inquiétude de son esprit et au desseing qu'il en avoit faict quant il y passa dernièrement.

D'ACQS.

N° 84.

Au card. de Lorraine, 9 avril 1558.

Monseigneur, par l'advis de Monseigneur le cardinal de Tournon, je fuz mardy dernier au matin visiter le cardinal Caraffe qui estoit arrivé le samedi de devant en ceste ville, lequel me fist fort bon et gratieulx recueil, m'entretenant par l'espace d'une bonne demye heure de plusieurs honestes propos sans toutefois me toucher aucune chose du faict de sa charge et négociation, dont aussi je ne monstre estre curieulx d'en vouloir rien sçavoir ains seullement m'a asseuré de la bonne sancté de monseigneur le connestable et avec quelle fervacité et constance il portoit son adversité, parlant toujours aussi librement et ouvertement que s'il estoit en plaine liberte comme il fit encores dernièrement quand donc Jehan de Gavarre alla devers luy de la part du duc d'Albe luy faire entendre quasi comme par moquerye que monseigneur le duc de Guyse avoit assiégé Calays, auquel il respondit que s'ille vouloit asseurer du siége il l'asseureroit de la prinse qui est tout ce que ledit seigneur me dit pour lors adjoustant, quand je vouluz prendre congé de luy, qu'il me prioyt vouloir faire entendre au roy combien il desiroit mériter si grande obligation qu'il avoit à Sa Majesté, laquelle il feroit toujours paroistre par tous les endroitz ou il penseroit pouvoir quelque chose pour son service. Sur quoy je luy respondiz franchement que à la vérité il en avoit grande occasion, s'estant, oultre les honneurs et faveurs qu'il avoit receu de Sa Majesté, ressenty de sa libéralité et largesse en tout ce dont le pappe et luy l'avoient voulu rechercher et jusques à mectre son royaume et ses forces en extresme dangier pour procurer l'honneur et le repos de Sa Sainteté et la grandeur de sa maison, et que je ne pouvois croyre qu'il deust mectre ung si grand beneffice en oubly; et qu'encores que le vice d'ingratitude eust esté assez descouvert depuis peu de temps en l'Italye, si est ce que j'esperoys tant de son affection et bonne volunté que de sa part, il n'en souffriroit le reproche, et sur la promesse et asseurance qu'il m'en faisoit par plusieurs conjurations (a quoy il me semble qu'il avoit grand peyne) je prins garde que son visage recepvoit quelque altération et que la voix et la parolle ne luy servoient pas avecques sa promptitude accoustumée, qui me fait (selon mon jugement) descouvrir en luy deux choses : l'une est la honte qu'il avoit de ce que la variété de ses voyages et la diversité de ses praticques estoit congneue des ministres et serviteurs du Roy, et l'autre qu'il ne rapportoit pas entier contantement du lieu ou il venoit. Dont touteffois, monseigneur, je ne vous puis donner certain advis, tant pour ce que ceste lumière se doist attendre de Rome, ou il fault qu'il en descharge sa conscience, que pour avoir esté ma visitacion assez courte, laquelle touteffois fut faicte fort à propoz, car ce jour mesme au soir il fut adverty de la retention de ses nepveuz, de quoy il fit paroistre grand desplaisir par les plainctes qu'il en feit au secrétaire de monseigneur le cardinal de Ferrare, comme je croy que vous entenderez parce que monseigneur le cardinal de Tournon en escript. Quant à l'occasion que l'on dict l'avoir faict passer icy, j'ay entendu qu'il avoit esté deux foys en seigneurye le lundy et le mecredy, ou il avoit bien au long discouru tout ce qu'il avoit négocié en Flandres, tant pour le respect de la paix que pour le regard de sa maison et la récompense de Paliano, n'oublyant à leur

dire comme pour le faict de ladite récompense ilz avoient esté esleuz arbitres par le traicté qui fut faict entre Sa Saincteté et le roy Philippes, lez priantz de considérer si la principaulté de Rossane et dix mil escutz sur les gabelles de la soye à Naples estoient suffisant payement, offre que s'il leur sembloit raisonnable qu'ilz persuadassent Sa Sainctelé de l'accepter, et qu'aussi s'il leur sembloit que ce fust trop peu, qu'ilz interposassent leur arbitraige et médiation à l'endroit du roy Philippes pour l'esmouvoir à faire mieulx. J'entendz que par mesme moien il a accordé avecques eulz des éveschez de Bresse et Bergame et de l'archeveschée de Chypre, desquelles le pappe avoit tousjours, depuis la vaccation d'icelles, tenu en suspendz la provision, ne les voulantz accorder à ceulz que lesdiz seigneurs avoient nommez. L'ambassadeur du roy Philippes a esté visiter ledit seigneur cardinal par audiance secrette, et a esté long temps avecques luy, qui est tout ce que je vous puis dire par ceste-cy. »

D'ACQS.

N° 85.

Al signor Ruigomez li III di maggio 1558.

Illustrissimo Signore, havendo l'occasione del presente corriero che passa come intendo da Napoli a cotesta corte non voglio prætermettere di scrivere a V. S. sebene penso frà pochi giorni poter complire più largamente non tanto in dar conto del mio viaggio quanto in remostrarli l'opera che haverò fatto..... Sarà pero avvisata V. S. che l'arrivo mio in questa città non fù prima che alli XXIII del passato, et questa tardanza esser causata da l'impedimento che ho trovato per mare da Venetia in Ancona, sendomi convenuto correr con le galere in Istria et Dalmatia et perdere in quelle parti ben XII giorni non senza fortuna di mare et di venti; pur al fine con la gratia di Dio, giunsi in Ancona a salvamento, et di là venni in Roma il quarto giorno dove con mia grande satisfattione et contentamento ho trovato Nostro Signore che si porta bene, et li due miei nepoti tornati di Francia due giorni inanzi. Le altre cose ho trovato con effetto tutte sospese et trascorse più che non haverei creduto, solo per la expettatione in che S. St[a] stava del mio ritorno; et pero m'è bisognato riassumer tutti li negotj, intorno a' quali ho impiegati questi giorni con quella sola et principal mira che al partir mio da V. S. et da Sua M[ta], ho dato intentione, et spero con la gratia di Dio ridurle a termine, che potrò consolarmi d'haver satisfatto al desiderio che tengo di servire alla M[ta] sua.....

IL CARDINAL CARAFA.

(Chigiana, Ms. M, I, 4, p. 16.)

N° 86.

Al Sig. Ruigomez de Sylva conte de Melito, III Giugno 1558.

Ill[mo] Sig[re], Con mio infinito piacere ho ricevuto la carta di V. S[ria] Ill[ma] delli XXII del mese passato, et inteso non solo della sua salutee mà ancora della buona et constante voluntà che mi porta, conform, alla speranza et ferma fede con che mi diparti da lei; la qual cosa mi mantiene in opinione et certezza di esser conservato nella gra-

tia di S. M^tà Catt^ca nella quale mi prometto di poter accrescere tuttavia con la risolutione che ho fatto di indirizzare tutte le mie attioni al suo servitio, come fo di continuo, non ostante qualunque difficoltà che mi sia attraversata per la qualità de' negocii et per la natura di Sua Beatitudine. Per tanto prego V. S. Illma a credere che tutta la dilatione che è scorsa fino ad hora non è proceduta altro cheda dalla mira che io ho di accabare ogni cosa con buon successo et piena satisfattione di S. M^tà che è il desiderio che tengo maggiore.....

Il Cardinal Carafa.

(Chigiana, Ms. M, I, 4, p. 28.)

N° 87.

Al Signor Marcantonio Colonna, li 23 *di giugno* 1558.

Illmo Signore, io vorrei più tosto con effetti che con parole rispondere alla lettera di V. S^ria Illma et alla instantia che per lei ancora mi ha fatto con le sue il Sig. Vicere, et sia sicura che in questo il desiderio mio non è minore del suo come spero che l'opera istessa lo farà conoscere et presto per la gratia di Dio; ne per hora oltre a quello che ho detto al Signor Paolo della Tolfa mi par di potermi extendere in particolari ma rimettendomi ad altra occasione mi raccomando et offero a V. S. Illma con tutto il core.

Il card. Carafa.

(Chigiana, Ms. M, I, 4, p. 33, verso.)

N° 88.

Al Signor Marcantonio Colonna li 3 *di luglio* 1558.

Illmo S^re questa sarà solo per dir a V. S. Illma che finalmente io ho impetrato gratia da N. Signore che si rivochi il sequestro già fatto in mano del Sig. Paolo Giordano, come la intenderà per via di Mons. Illmo Camerlengo, il che mi è stato di molto contento per un saggio che la S. V. potrà havere che io mi vo ingegnando di complir alla intentione che ho dato a suo benefitio et se non si puo far cosi tutto in un tratto desidero che mi scusi con se stessa et si paghi della mia buona et pronta volontà fino a tanto che io la possi metter in essecutione del tutto come spero et procuro di fare, et a V. S. mi raccomando et offero di continuo.

Il card. Carafa.

(Chigiana, Ms. M, I, 4, p. 34, verso.)

N° 89.

Al Canobi, alla corte del Re Cattolico li 4 *luglio* 1558.

. . . .

Ho impetrato da Sua Beatitudine la relassation del sequestro di XX^m scudi della signora Felice, moglie del Signor Marc'Antonio Colonna fatto già in mano di Mgr Illmo Camerlengo, et del Signor Paolo Giordano, che m' è parso un buon principio.....

Il cardinal Carafa.

(Chigiana, Ms. M, I, 4, p. 36, verso.)

N° 90.

Al Sig. Ruigomez li 4 di luglio 1558.

Illmo Signore V. S. Illma mi fa molta merce per la sua cortesissima lettera del dì passato con invitarmi cosi favoritamente per compadre come io l'ho desiderato et l'accetto di buonissima voglia affine di confirmarmi et legarmi con esso lei di vinculo spirituale sebene l'amicitia nostra gia contratta ha in me per se stessa tanta radice et fundamento, che liberamente la posso chiamare stabile et perpetua, et sotto l'ombra sua mi pare di potere viver sicuro che la S. V. Illma sia per conservarmi nella buona et benigna gratia di S. M^{ta} cattolica, havendo io dal canto mio l'animo disposto et risoluto a dargli cagione di poterlo far sempre ...

IL CARD. CARAFA.
(Chigiana, Ms. M, I, 4, p. 27.)

N° 91.

Al cardinal Trivultio in Francia, VI Luglio 1558.

..... V. S. Illma haverà gia havuto notitia che stando io in aspettatione della chiesa di Brescia vacata a mesi passati per esser chiesa insigne in Italia, et in stato che si puo dir libero, disegnavo di lasciar quella di Comingi per potere a qualche tempo andar più commodamente alla residentia, et in tal caso desideravo che a Comingi si provedesse della persona del Signor Giuliano de Medici signore di quella virtuosa conditione che è nota ad ognuno..... Lo dico affine che costi non si suspicasse che io havessi animo di volermi diffare di Comingi in ogni modo per non tenere chiesa in Francia, perche tal pensiero non m'è venuto mai in capo.....

IL CARD. CARAFA.
(Chigiana, Ms. M, I, 4, p. 39.)

N° 92.

Expression des regrets qu'inspire au cardinal la prise de Thionville par les Français (voir même manuscrit, page 38, une lettre du card. Carafa au légat Trivulzio en France, où il le charge de féliciter Henri II au sujet du même événement). — Détails sur l'affaire de l'élection de Ferdinand Ier à l'empire.

Al Canobi a Brusselles, 14 Luglio 1558.

...... Si è intesa la perdita di Tionvilla con nostro infinito dispiacere ma ci confortiamo dall' altra parte per li avisi vostri che di la non si habbi da patire maggior danno, attesa la sollecitudine che si usava in mettere lo exercito in campagna, come speriamo che sarà fatto a tempo tale che li nemici non haveranno commodità di far maggior progresso.....

Quando io mi credeva esser vicino a qualche honesta risolutione delle cose che io portai meco dalla corte da procurare come sapete, ci sopragiunse la difficultà della rinuntia et nuova elettione dell' Impe-

rio, dove sebene nostro Signore ha l'animo inclinato a secundare la casa d'Austria nelli honori et grandezze che la si acquista, è forzato non dimeno considerar alli modi con che si possa confirmarli con dignità di Sua Beatitudine et della Sede Apostolica....... Si trovavano tanti nodi et difficultà, che veramente io ho dubitato di poterne cavare le mani; con tutto ciò ricevute le lettere del re cattolico per le quali S. M^{tà} raccomanda si caldamente questo negocio, siamo andati temperando di modo le cose che finalmente Sua S^{tà} si è inclinata ad ascoltar il Sig. Martin de Guzman...... In che l'opera che io ci habbi fatta per comandamento della M^{tà} Sua, voglio che le sia notificata più tosto da altri che da me però voi al ricever di questa... farete parte del contenuto al Sig. Ruigomez....

Il card. Carafa.

(Chigiana, Ms. M, I, 4, page 43 verso.)

N° 93.

Instruzione di Paolo Papa IV al Vescovo di Pola quando andò al Duca d'Urbino.

Andando voi per ordine di N. S^{re} a parlare al Sig. Duca d'Urbino questa vi servirà per ricordo et per instruttione della sustantia di ciò che havete da dire a Sua Ecc^{za} conforme alla commissione che S. Sta vi ha data di bocca propria et sarà sottoscritta di nostra mano.

Vi ricorderete d'esporre a quel Sig^{re} le molte e degne cagioni che hanno sempre disposto S^a Santità ad amarlo da figliuolo, ripetendo la gratissima conversazione che hebbe seco in minoribus, qui nella sede vacante, et anche la congiuntione d'affinità della Sig^{ra} Duchessa sua consorte per la buona e grata memoria della contessa di Pitigliano, il qual rispetto di benevolentia che portava all' Ecc^{za} sua fù cagione che S^a Santità nell principio del suo Pontificato gli confermo il grado di generale di Sua Sta Chiesa con desiderio che lo continuasse, ne quanto a se haverebbe mai voltato l'animo di dar quel grado a Suo Nipote, se già l'Ecc^{za} sua non l'havesse rinuntiato spontaneamente come fece, credo per sua modestia........

Stante questa buona volontà di S^a Beatitudine verso S^a Ecc^{za} non poteva credere i dà' passati, quello che da altri le veniva detto, cioè che ella havesse preso partito d'obbligarsi et servir ad alcun principe non solo senza licentia, mà ancora senza saputa sua.

Finalmente, Mgr Giovanni suo Ambas^{re} le ha dato raguaglio della conclusione, quale Sua Beatitudine desidera felicemente, et ha mostrata con esso di intenderla volentieri, come è con effetto, che ella intende volentieri ogni ben di Sua Ecc^{za} et massime che la riceva honore et utile dal Rè Filippo a chi S^a Santità porta affetto paterno, se ben la Sta Sua non haverebbe aspettato ne voluto che una risolution tale fusse seguita senza participargliela prima, parendogli che un Figliuolo et Vassallo prudente così amato et stimato dà S^a Beatitudine dovesse considerare qual fusse l'Ufficio et debito suo verso lei, che gli è Prencipe diretto et unico in Terra et poteva S^a Ecc^{za} esser ben certa che S^a Beatitudine in tal caso bastandole ogni minimo segno di ossequio per la dignità sua non l'haveria ne improbato, ne dissuaso.

Ha preso ancora ammiratione d'intendere che ne' capitoli dell'appuntamento l'Ecc^{za} Sua chiami per protettore et difensore dello stato suo il Ser^{mo} Rè Filippo sendo il detto stato soggetto immediate a

questa S[ta] Sede et alla protettione di S[a] Beatitudine, la qual con tutto ciò non ha voluto farvi risentimento nessuno con l'Ambas[re] ne dar segno d'ammiratione per non dar ombra a Persona della corte o segno alcuno di mala contentezza tra lei et S[a] Ecc[za] anzi per procedere con carità e zelo paterno, manda voi suo secretario confidente et che stima siate grato a S[a] Ecc[za] per significarle quanto si dice di sopra et avvertirla di più e che se ben S[a] Beatitudine non puo credere che ne per obligo espresso, ne per alcun rispetto S[a] Ecc[za] habbia animo d'impedire, ne comportar che altri impedisca, che per lo stato suo non sia libero et sicuro il transito a tutta gente, nondimeno a fine di rimuovere ogni scrupolo et ogni scandalo che potesse succedere, la S[ta] Sua ricerca et ammonisce Sua Ecc[za] a non lo fare per quanto ama la gratia sua. Perche Sendo S[a] S[ta] Padre universale et benigno tocca alla dignità sua di provedere che niun tempo non si contravenga alla Bolla in Cena Domini, la quale appresso Sua S[ta] sara sempre in veneration et osservanza.

Et in fine, la somma di vostra imbasciata sia tale che riportiate di là una risposta chiara et espressa dell' animo di S[a] Ecc[a] per quello che aspetta al sicuro et libero passaggio per lo stato suo, senza veruna eccettione, certificandola che questa istanza non si fà da Sua Beatitudine per rispetto più d'un Principe che d'un altro, ne di una natione che d'un altra, ne meno a requisitione di persona alcuna, mà solamente per mantenere inviolata, ferma, la reputazione di questa S[ta] Sede, et la equalità dell' animo di Sua Beatitudine et che il medesimo faria quando S[a] Ecc[za] havesse preso partito con qualche altro Principe o Potentato, havendo tutti per buoni amici et figliuoli.

(Bibliotheca Universitaria di Padova, Ms. (Miscell.) 2240. — Pag. 448.)

N° 94.

Lettre originale du duc François de Guise au cardinal Caraffa. — Protestations de dévouement. Félicitations au sujet du rétablissement de la santé du pape. — La signature et la formule qui précède sont seules de la main du duc.

A monsieur le cardinal Carrafe.

Monsieur. Il y a quelzques mois qu'estant au camp je reçeuz de voz lettres ou pour les grandes et continuelles occupacions que j'avois ordinairement a la conduicte de larmée du roy et peu de loysir qui me restoit je ne peuz avoir moien de vous y faire responce me reservant a quand je serois de retour a la première occasion vous faire congnoistre la bonne souvenance que j'en avois et vous remercier bien affectueusement de celle que par vos lettres vous me monstriez avoir de moy, accompagne d'un tant honeste langage que je ne puys que vous en demeurer redevable. A quoy ne vous feray autre response ny n'useray d'autres (mot illisible) que de vous prier monsieur de continuer en ceste bonne volunté alaquelle je vous puis asseurer que me trouverez en toute chose correspondant comme vous pourrez congnoistre plus par effect aux occasions ou me vouldrez employer et qu'il se présentera quelque chose pour votre bien et grandeur que je ne le vous sçaurois escrire ny par mes lettres tesmoigner.

Au demeurant, monsieur je ne vous puys dire layse et le contentement que Sa M[te] a reçeu d'avoir entendu la convalescence de nre St

Pere pour la peur qu'il avoit que luy advint inconvenient lequel luy eust aultant ennuye et despleu que chose du monde qui luy peust advenir non seulement pour la perte irrévocable que toute la chrestiente eust faicte d'un des plus dignes papes qui fut jamais en ce sainct siège mais aussi pour son particulier interest d'aultant qu'en sa mort il eust estime perdre l'un des meilleurs amyz quil eust et aura jamais. Et quand a ma part je vous prie croire que jay eu aultant de plaisir de ceste bonne nouvelle qu'amy que vous ayez en ce monde tant pour l'obligacion que je me sens avoir à Sa S^te^ que pour l'amour de vous et mons^r^ le duc de Paliano vtre frère. Dequoy je ne veulx faillir de m'en resjouyr avecques vous et prier Dieu qu'il luy plaise le vous conserver et à nous tous longuement et quil vous doint monsieur après mestre humblement recommande a vre bonne grâce bonne et longue vye. De Saint-Germain en Laye le xxvie jour de novembre 1558.

Vre humble et affectionne amy,
FRANÇOIS DE LORRAINE.

(Biblioth. Barberini, Ms, XLIII, 162.)

N° 95.

Pamphlet contre Paul IV.

In principio pontificatûs tui, Paule, omnia subjecisti sub pedibus tuis, parentes et monacos tuos elevasti et sub umbra alarum tuarum protexisti; juvenes et senes despexisti, Principes et Romanos non exaudisti; cardinales et episcopos expulisti. Sed nunc Paule usque quo? Et eripe caput tuum, et nos sinas revolvi deorsum, aures et nasum inciderunt, barbam et brachium offenderunt, et deinde in Tyberim projecerunt. Evulsit insignia populus tuus et vocavit tyrannum super tyrannos. Et sicut agitatur a vento arundo, ita de gente tua facient. Igitur servi servorum bona gaudebunt in utroque mundo. Gloria plebi et populo Romano sicut erat in principio et nunc et semper et in secula seculorum. Amen.

Antiphona.

Tristis et dolosus fuisti Paule propterea omnia hæc retribuuntur tibi.

(Biblioth. nation., coll. Dupuy, vol. 697, p. 300, v°.)

N° 96.

Lettre du duc de Paliano au cardinal Carafa, son frère. Il lui parle de la disgrâce dont le pape les a frappés tous deux.

Illmo e Rev^mo^ Monsig. mio Oss^mo^.

E stato mandato da me uno al Sig^r^ Bernardino Carbone, e m' ha portato l'allegata fatta di sua mano, alla quale io ho risposto nel modo che V. S. vedrà; ne altrim^te^ potevo rispondervi; ma adesso e ben chiaro il testo della scrittura. L'indignatione del Papa contro di noi è stata causata dalla capitolazione segreta ed aumentata da quella lra del Canobio nella quale diceva d' haver parlato colla M. del Rè Catt^co^ e datali certezza della conformità dell' animo mio con quello della Sig^a^ vostra Illma; ch' ella sa ch' io fui di parere che non

si dovesse mostrar. Ultimamente mi disse ch' a S. S[ta] era già nota ogni cosa............. e fù la total rovina talche bisogna necessariam[te] far una massima, che con il papa non habbiamo nulla sorte di rimedio, da questo è derivata la mutazione delle guardie delle castellanie d'ogni sorte di persone dipendenti da noi.

La Barchetta (*sic*) e stata una figura, Paliano e stato il figurato. Talche siamo in ultima perditione, ne vedo per noi nulla sorte di rimedio; la risolutione che habbiamo da prendere, Iddio la guidi; io per me non so farne niuna buona, e confesso in q[o] punto star confusissimo. A Bernardino ho detto alcune altre cose piacciali crederlo, e mantenermi nella sua buona gratia. Di Gallese, à 24 di febbraro 1559.

Di V. S. Ill[ma] e Rev[ma] humilis[mo] servit[re] e Fratello.

Il Duca di Paliano.

(Barberiana, Ms. LVI, 29. — Biblioth. Casanatense, Ms. E, III, 30.)

N° 97.

Privilèges et revenus de l'État de Paliano.

(Extrait d'une lettre du duc de Paliano à son frère.)

Lo stato di Paliano oltre l'essere nobilitato di titolo di Ducato et di Marchesato di Cavi per il primogenito, ha tutti quei privilegj prerogative et dignità che hanno li Duchi di Ferrara, Parma e d'Urbino, sotto li quali privilegj oltre a molte altre cose di commodità et d'honore vi si contengono il batter monete et altre facoltà che non accade hora a dire ma si possono considerare plenissimo; et oltre a tutto la camera Apostolica ha dichiarato ch'il sussidio triennale et il quattrino della carne si debbono pagare al Duca, et non alla Sede Apostolica, il che è di quella consideratione che si puo vi dire.

(Borghesiana, Ms. I, 29, page 85).

N° 98

Instructione del cardinal Carafa a Mgr. Paolo Filonardo per la corte del Re Cattolico. Di Civita Lavina, alli 28 *di Febbraro* 1559.

Non mi parendo più tempo da diferire il mandare da sua M[ta] Cattolica a farle intendere come per il passato non havendo io nè il Marchese mio fratello possuto mostrarli l'animo nostro di servirla rispetto all interesse di nostro Signore et per esserle noi obligati, mandiamo hora voi Mgr Paolo Filonardo, accioche facciate fede a Sua Maestà et a quelli Ministri che giudicarete che sia necessario, che noi siamo pronti et parati per il servitio di Sua Maestà, caso che di noi si voglia servire, et se questo non l'habbiamo fatto prima, non è che in noi non sia stata la volontà di farlo; ma la natura del papa ci ha fatto andare ritenuti. Hora che siamo liberi, nè più obligati come di soprà ho detto, al suo servitio, veda Sua Maestà in quel che di noi si vuol servire, che le faremo conoscere che non cederemo ad alcuno in servirla con fide ed amore, e questa negotiatione la conferirete nel passare con Mgr Ill[mo] di Trento il quale so che per noi farà quell' officj che possiamo sperare da un amorevolissimo Padrone, et dopo in Brusselles, con il sig. Rui-Gomez et con il sig. Antonio Doria, alli

quali solo si scrive, et quanto più secretamente questo negotio sarà trattato, tanto più giudicheremo che habbi haver miglior fine. Di Civita Lavina alli XXVIII di Febraro 1559.

IL CARDINALE CARAFA.

(Borghesiana, Ms. I, 29, pag. 81.)

N° 99.

Extraits d'un Mémoire adressé de la cour d'Espagne au Pape Pie IV par le Nonce Apostolique, Mgr Reverta, évêque de Terracine, confident et ami du cardinal Carafa. (Le nonce raconte, en style direct, une conversation qu'il vient d'avoir avec Philippe II.)

. . . .

. . . .

In questo proposito Sua Santità espressamente mi commisse che dovessi fare sapere alla M^ta^ Vostra che tanto è il rispetto che l'ha havuto, che più tosto ha voluto nel primo del suo pontificato tolerare qualche attione men degna et non convenevole d'alcuni di quei vassali di quella Sta Sede perche sono havuti in particolar protettione da Vostra Maestà, che procedere ad alcuna dimostrazione contro di loro, prima che non len' habbia data notitia sperando ch' ella stessa, come figlio devoto et zeloso della reputazione e degnità di Sua Beatudine, non permetterà che sotto l'ombra dell' ale et favor suo si usi alcun atto indegno verso quella Santa Sede. Pero saprà la M^ta^ Vostra che non poca maraviglia et dispiacere ha causato nell' animo di Sua Beatitudine il vedere che il secondo di che ella è stata eletta al Pontificato, Marc' Antonio Colonna sia entrato in Paliano senza curarsi d'impetrar prima quella gratia della quale fu privato dal Predecessore Pontefice et senza farne alcun motto in faccia di Sua Beatitudine, cominciò di riparare quella fortezza la quale per obligo della capitolazione si doveva smantellare, et non ha mostrato alcun minimo pensiero di voler restituire l'artigliaria et munitioni che sono della Sta Sede Ap^ca^. Et se in sede vacante si ha havuto qualche rispetto ad altri a non farlo entrare in Paliano, certamente era più convenevole che maggior rispetto et riverenza si monstrasse verso la Beatitudine sua. Però Sacr Maestà, altro non ricerca hora Nostro Signore se non che si ademp la sodetta capitolazione et si smantelli Paliano et si dia la ricompensa promessa a casa Carafa sopra di che mi ha imposto che instantemen io la preghi, che senza haver riguardo alcuno alli meriti o dimeriti di don Giovanni Carafa, sia servita in gratia di Sua Beatitudine, dare la detta ricompensa, si per levare l'occasioni delle liti et de travagli che altrimente potranno succedere, si perche pare che cosi convenga all' honore di Vostra Maestà, la quale oltre l'obligo della capitolazione, ha diverse volte per sue lettere promesso il medesimo al cardinal Carafa, etiandio dopo la morte del zio, il che è stato parimente affermato da suoi ministri; mà con tutto ciò desidera Nostro Signore che non tanto per obligo quanto per intercessione si muovi ad usar questa liberalità soggiungendosi ancora li meriti del cardinal Carafa, il quale in quest' ultima attione con tanta fede et con tanta costanza ha servito Vostra M^ta^, che maggiore non si puo desiderare; per il che Nostro Signore teneramente l'ama et glielo raccommanda con quel più caldo affetto d'animo che puo, pregandola similmente che voglia con cederli quella gratia et mercede che già le promise fin quando egli era legato presso

di lei in Fiandra, con la quale dimostratione darà infinita sodisfattione a Nostro Signore, et lene restarà in obligo perpetuo. . . . .

La Maestà Sua si scusò primieramente molto a lungo di non haver scritto ne mandato Ambasciatore affermando che già due mesi inanzi la venuta mia. haveva fatta elettione del conte di Tendiglia per mandarlo, ma le nozze, et l'indisposizione che le sopravenne et la tenne molti dì aggravata di febre havevano cagionata la tardanza dell' ispedizione. . . . . Par le cose di Paliano et del cardinal Carafa si scusò della tardanza in mandare la risolutione dopo la venuta del signor Fabritio, et disse che prima che si fosse ritirato per li giorni santi, haveva fatta opera di darmi la risolutione, essortandomi tra tanto a trattener detto signor Fabritio. . . . .
Hebbi l'altra udienza alli XXVI del mese d'aprile, sendo sua Maestà tornata in Toledo il giorno avanti...... Scrissi poi alli X di maggio a Vostra Santità, dicendole che il di sequente il Signor Duca d'Alva m'haveria parlato sopra la resolutione de' negotij et alli XII havrei udienza di Sua Maestà; pero, Ella saprà che il sodetto Duca mi parlò la sera istessa non per nome del Rè ma come da se con molta confidenza, et mi disse che tutto il consiglio di stati et tutti i consiglieri di questi regni facevano ogni opera che il Re non desse la naturalezza degli 8000 ducati d'entrata gia promessa al cardinal Carafa, come quelli che mal volentieri vedono che le naturalezze si diano; ma soggiunse il Duca che liberamente voleva dire al Re che non poteva mancare della parola sua al cardinal Carafa il quale ha servito Sua M^ta fedelmente et non è in quella consideratione che è il fratello. Et io soggiunsi che non potevo credere che Sua Maestà mi dovesse dar occasione di ricordarle quel che si efficacemente haveva detto. . . . . . .
Medesimamente, mi disse che nel consiglio s'era risoluto di non dar ricompensa al fratello del cardinal Carafa per Paliano, tenendo il Rè per disobligato dalla capitolatione perche in tutte le parti sostantiali dal lato d'esso fratello si era mancato, et parimente in non voler accettare la ricompensa offertagli, et data gli nel tempo constituto nella capitolatione, poi con haver mai fatta dichiarar la volontà et bene placito del zio, et ancora havendo mancato di contribuire alla rata portione della provisione, che era tenuto dare per mantenere il confidente in Paliano, et finalmente perche sempre ha perseverato nella rebellione, intravenendo in consigli con ministri di Francia et essendosi fatto preservare dal lato de' Francesi nella capitolazione della Pace et portando fino al dì d'hoggi il collare di San Michele al collo..... Ma quando Sua Sta verrà pure che il Rè mostri la sua benignità in usarli qualche mercede, lo faria a tempo, et in modo tale che si potria conoscere che solo l'havrà mosso il rispetto di Sua Beatitudine. . . . . . .

Il duca d'Alva mi fece rispondere che haveva commissione di venirmi a parlare, mà trovandosi occupato, mi fece pregare che insieme col signor Fabritio di Sanguini andassi alle sue stanze dopo il pranzo, dove mi ritrovai all' hora statuita col medesimo Sig. Fabritio et intesi che la commissione del Re fu di dirmi tutte le ragioni per le quali si teneva disobligato dalle capitolationi di Paliano..... Mi disse ancora che al cardinal Carafa Sua M^ta haveva deliberato di dar non solo la pensione ma ancora la naturalezza.... Soggiunge alla fine che il Re prometteva a V. Sta d'usar mercede convenevole al Marchese di Montorio mosso solamente dall' intercessioni di lei, scusandosi che per le pretensioni del Re di Polonia non poteva al presente disporre di Rossano, et conseguentemente non poteva risolversi per hora circa detta mercede........... Il giorno sequente andai col Sig. Gonzales Perez et

il Sig. Fabritio di Sanguini da Sua Maestà, alla quale dissi tutto quel che havevo inteso dal Sig. Duca d'Alva, soggiungendo quel di più che m'occorse conforme a quello che a detto Duca haveva risposto..... Et la Maestà sua con tanta benignità mi rispose che io restai tutto vinto et finalmente mi pregò che poi che volevo la risposta in scritto, le dessi termine tre altri giorni, perche voleva pur vedere se poteva ancora dar maggior sodisfattione alla Beatitudine Vostra. . . . . . .

Il principe d'Eboli intendendo che si doveva mandare il figlio del Duca d'Alva per Ambasciatore, a rendere alla Sta Vostra obedienza, si interpose et operò tanto che fece eleggere il conte di Tendiglia il quale essendo di casa Mendozza è di contraria fattione come è tutta questa famiglia al Duca d'Alva; però, il Duca ha operato anch' egli che il conte di Tendiglia non habbia a residere a Roma. Tra tanto si combatte per eleggere la persona che havrà da residere a Roma perche il medesimo Duca si sforza di far rimuovere Vargas al quale non si è dato mai titolo d'Ambasciatore et veramente Sua Maestà ha detto che vuol mandar persona più nobile et più honorata, ancorche il Vargas sia del consiglio Regio et tenuto qui in molta consideratione et è favorito assai dal Principe d'Eboli, il quale similmente favorisce il conte di Tendiglia. . . . .

Di Toledo, alli XII di Maggio M. D. L X.

(Borghesiana, Ms. I, 29, pag. 47-81.)

N° 100.

Capita processus Cardinalis Carafæ.

1. Mala acta vitæ ante cardinalatum.
2. Assassinium commissum Beneventi.
3. Gratia absolutionis extorta et antidata.
4. Mala et continuata vita in Cardinalatu.
5. Assassinium in personam L. Ludovici de Maximis tentatum et transmissis sicariis (*sic*).
6. Homicidium in personam cujusdam Fumantis sutoris vel setaroli.
7. Homicidium in personam Marcelli Capecis.
8. Homicidium seu parricidium in personam Ducissæ et Infantis.
9. Transmissio injusta ad triremes.
10. Auctor belli et fœderis initi pro dicto bello.
11. Ruptor treguæ.
12. Deceptio regis Gallorum et Pauli 4 executione belli, et adductus exercitus in Italiam.
13. Promissio de cardinalibus creandis et de futuro pontifice eligendo etiam vivente pontifice.
14. Tractatus et promissio de dando civitates et terras ecclesiasticas, Bononiam, Ravennam, Urbem veterem, civitatem Perusiam.
15. Sollicitatio classis turcæ.
16. Fœdus cum Lutheranis ad destructionem Cæsaris.
17. Suspectus vehementer de heresi.
18. Depredator in numero quàm (*sic*) in stipendiis militum.
19. Falsarius et perjurius in computis militum exhibitis in camera Apostolica.
20. Impedivit omni conatu etiam sede Apostolica maxime oppressa pacem ne exequeretur et Paulum decipiendo ne posset intelligere conditiones oblatas ab imperialibus.

21. Deceptor pontificis et in negotiis pacis capitulando secrete nomine proprio et inscio papa de dando Paleanum et ejus statum in posse regis.

22. Tractavit post ejus expulsionem ab urbe de effectuando capitulationem contra mentem expressam papæ eodem papa inscio et secrete ut ad ejus notitiam devenire non possent.

23. Confixit crimina contra ministros Cæsaris in principio pontificatus Pauli ad provocandum Paulum contrà eumdem Cæsarem et Imperiales et induxit testes falsos ad confitendum, ex quibus confectis confessionibus, secura fuit mors plurimorum sub clipeo justitiæ.

24. Confixit tempore Pii papæ quarti alia crimina ad eum provocandum contra Marcum Antonium Columnam et Dominicum de Maximis in Gallesio.

(Rome, Archives d'Etat, année 1560, Ms. in fol , n° 54 : Contra illustrissimum Cardinalem Caraffam et alios. Page détachée en tête du volume. — Section des Archives criminelles.)

N° 101.

Circonstances aggravantes de l'assassinat de Marcello Capece par le duc de Paliano selon le fisc. — Idem pour le meurtre de la Duchesse.

.... Qualitates autem aggravantes homicidia et imprimis commissum in personam Marcelli dicebatur esse plures. Primo quod Marcellus non fuerat in flagranti deprehensus nec in tali loco ut censeri posset de adulterio suspectus..... secundo quia Dux nullis prorsus præcedentibus inditiis sine aliquo processu, immo sine scriptura torqueri fecerat duos pretensos testes et Marcellum iteratis vicibus et acriter. Tertio quia per torturam sic indebite et injuste illatam ad sui ipsius Ducis dictamen idem dux extorserat pretensam confessionem adulterii asserti quæ ex illius lectura satis clare videbatur apparere non fuisse pro veritate confectam sed potius per vim et ad ipsius Ducis suggestionem. Quarto quia præfatus Dux contumelia inaudita affecerat dentibus suis in faciem injectis, dictum Marcellum ita ut ab illius vultu partem carnis morsu abstulerit. Quinto quia eidem Marcello sacramentalem confessionem petenti ex proposito ea intentione ut simul cum corpore animam etiam amitteret ut asserebatur denegaverat. Sexto quia idem dux tam in corpus quam in cadaver dicti Marcelli pro majori ejus contumelia insevierat viginti scilicet et septem vulneribus illud afficiendo, et deinde etiam ut nunquam reperiri posset, in latriniam projiciendo et desuper maximam fimi quantitatem imponi faciendo.

Et non minores esse qualitates aggravantes homicidium commissum in personam Ducissæ.......... Primo..... Quinto quia non præmonuerat sicarios et parricidas ut vellent eam aperire et creaturæ innocenti animam saltem mediante baptismo salvare.

(Borghesiana, Ms. I, 130. Pag. 45 recto et verso.)

N° 102.

Extrait d'une déposition du duc de Paliano au sujet de la légation du Cardinal en France.

Quod pariter pro certo habendum sit eumdem Cardinalem Carafam in relatione abductionis triremium a portu Civitatis Vetustæ ad hunc

effectum ut bellum moveretur contra Imperiales deceperit (*sic*) Paulum IV.... deducitur et demonstratur ex infra scriptis quæ videntur esse ejusdem generis in fraudando et decipiendo. Nam dux Palliani folio 1662 sic deponit :

« Jo sono disposto a dire la verità et mi son ricordato quell' ordine et appuntamento che si prese tra me et il Cardinal Carafa quando andò in Francia. E fu questo che il scrivere delle lettere tra lui et me ne restasse a Mgr Gio. della Casa et lui menava seco Hannibalino Rucellai per rispondere per mezzo di colui et si fece conclusione che si scrivesse de doi modi cioè lettere publice et lettere secrete come appare perli registri che sono in potere delle Signorie Vostre; nelle publice si parlasse della pace et del concilio nelle secrete si avisasse li motivi che s'intendevano che gl' Imperiali facessero. »

Et paulo inferiùs sic dicit.

« Questo ordine fu preso tra il Cardinale et me perche il Cardinal diceva che le lettere si dovessero mostrare secondo la dispositione delle cose..... quello che lui mi disse che la Santità Sua gl' haveva detto.... Le publiche dove si scriveva della pace si mostravano a S. Sta et cosi fu fatto al principio ma dipoi che cominciorno a crescer le suspitioni et motivi degli Imperiali et ch'io le narrava al papa, mi cominciò ad ordinar lettere caldissime al Rè tanto per il soccorso come per il ritorno del Cardinale.... »

(Borghesiana, Ms. I. 130. pag. 311.)

N° 103.

Les avocats du cardinal Carafa invoquent en faveur de leur client une bulle de Pie IV portant que les membres du Sacré Collège ne pourront être poursuivis en justice que pour les crimes d'hérésie, de schisme ou de lèse-majesté.

S^{mus} D. N. pro bono et felici regimine status Romanæ et universalis Ecclesiæ dum in minoribus existeret in Conclavi et in die suæ assumptionis et post ejus assumptionem per XVII dies quo tempore jam erat coronatus inter cœtera privilegia et capitula in favore cardinalium vovit juravit et promisit observare infrascriptum capitulum prout apparet in ejus Bulla sub plumbo expedita sub Pridie Idus Januarii Anno primo.

Tenor vero dicti capituli talis est :

Item quod contra personas cardinalium quacumque de causa nisi in casibus hæresis vel schismatis aut lesæ Majestatis in primo capite, et tunc nisi præcedente legitima causa, cognitione, ac processu, coram cardinalibus ad id de duarum partium aliorumque cardinalium præsentium consensu per modum secretum....... deputatis, non procedet nec procedi faciet et quoscumque processus contra formam similis capituli factos, nullos et irritos declarabit.

Requiritur consilium si per prædicta verba in dicto capitulo contenta censentur remissa personis cardinalium omnia delicta præterita, exceptis criminibus in dicta bulla reservatis, itaque in aliquo casu, qui non sapiat hæresim, schisma, aut læsam Majestatem in primo capite contra personas cardinalium non possit inquiri nec procedi, et si omnis processus factus contra formam dicti capituli vitio nullitatis subjaceat et si talis exceptio gratiæ tanquam litis finitæ impediat litis ingressum, itaque judices non debeant procedere ad examen cardinalium.

Si Papa de potestate ordinaria per suum Motum proprium post capturam cardinalium expeditum, potuit derogare huic bullæ, et concessioni in specie, cum per talem derogationem videatur auferre defensionem carceratis quæ est juris naturalis, stante maxime quod idem sanctissimus Dominus Noster in alia causa magis ardua de proximo præterito mense Martii (*sic*) in quadam sententia manu sua subscripta et in concistoro solemniter promulgata in observantiam præsentis capituli declaravit omnem processum factum contra personam illius cardinalis contra formam similis capituli in alio conclavi per Paulum quartum concessum, nullum et irritum.

(Borghesiana, Ms. I, 130, pag. 110.)

N° 104.

Les avocats du cardinal Carafa et du cardinal de Naples invoquent de nouveau la bulle de Pie IV en faveur des membres du Sacré-Collège. — Objection du fisc. — Plaintes de la défense.

Pro Illmis et Revmis Carbus Carafa et Neapno.

Cum inter alia capitula in conclavi proxime præterito firmata et dein per Sm D. N. Papam post suam coronationem per suas letteras publicatas sub pridie Idus Ianuarii iterum approbata, sit illud in quo S. D. promittit non procedere nec procedi facere contra personas cardinalium quacumque de causa nisi in casibus heresis schismatis aut lesæ Majestatis in primo capite....... decernendo irritos processus aliter faciendos, prout et in aliis causis magis arduis Sanctitas sua observavit et observari mandavit.

Et dum hoc pro parte dictorum Reverendissimorum cardinalium detentorum allegatur, ex adverso pro parte fisci replicatur de quodam Motu proprio Suæ Beatitudinis nuper post carcerationem dictorum Revérendissimorum (ut dicit) signato, per quem asserit attribui Domino Gubernatori facultatem inquirendi et procedendi non obstante dicto capitulo, et licet fuerit ejusdem asserti Motus proprii petita copia, tamen non potuit haberi neque videri.

Idcirco dicti Reverendissimi cardinales carcerati recurrunt ad Suam Beatitudinem....., etc.

(Borghesiana, Ms. I, 130, pag. 89.)

N° 105.

Marc' Antonio Borghèse, avocat du cardinal Carafa, repousse l'accusation d'assassinat dirigée contre son client, en invoquant le bénéfice du Motus Proprius d'absolution rendu par Paul IV en faveur de son neveu. Il combat les objections du fisc contre la validité de cette absolution.

Illustrissimus et Reverendissimus don Carolus cardlis Carafa de infrascriptis per fiscum S. D. N. imputatur.

In primis sunt decem et otto anni vel circa quod intervenit cum Hieronimo Conturbio in territorio Cirignole Regni Neapolitani ad occidendum quemdam Thomam Pennacchioni de Benevento qui antea occiserat Silvium fratrem germanum Conturberii, et quod hoc præfatus cardinalis fecerit mediante pecunia. Super præfato delicto sunt examinati pro parti fisci viginti quatuor testes prout apparet in pro-

cessu fol. 154 et a fol. 2233 usque ad fol. 2249; quorum 22 testes deponunt se audivisse quod don Carolus Carafa tunc secularius existens intervenerat in præfato homicidio propter amicitiam quam habebat cum præfatis de Conturberio et non propter pecuniam.

Pro Illustrissimo cardinali dicimus de præfato delicto non posse inquiri nec molestari, primo quia non constat de corpore delicti, 2° quia præfati testes pro informatione curiæ tantum ipso cardinale non citato fuerunt examinati et quia deponunt de auditu non faciunt inditium.

Sed dato quod plane probaretur quod præfatum delictum huc usque dicimus de eo non posse inquiri stante *amplissima absolutione in utroque foro sibi concessa de omnibus commissis* ante cardinalatum per motum proprium felicis recordationis Pauli P. IV registratum in processu fol. 415.

Nec obstant objectiones fisci dicentis quod debebat fieri specialis mentio qualitatis assassinii......... et quod depositione episcopi Reatini tunc Datarii constat præfatum motum proprium fuisse signatum post assumptionem ipsius ad cardinalatum..... nam præfatis objectionibus facilis est responsio, etc., etc.

(Borghesiana, Ms, I, 130, Pag. 91.)

N° 106.

Pro Cardinali Carolo Carafa contra Fiscum.

Accusano il cardinale di delitti commessi prima et dopo il cardinalato. Dei primi, anche l'assassinio, e stato levato dalla plenaria indulgenzia che si acquista nel diventar cardinale.

La quale assoluzione ricevette prima di esser assunto al cardinalato non ostando a cio la deposizione del Vescovo di Rieti suo gran nemico, giacche depose contro al proprio suo scritto. E diciamo che la generale assoluzione l'ha avuta di certo il Caraffa essendo stato nei massimi ufficii ecclesiastici, e nelle massime legazioni.

Ma io credo che non si possa procedere contro il Caraffa per i delitti appostigli dal Fisco. — 1° lo accusano dell' uccisione del Pennachioni. — Mà non constat del corpo del delitto. — Non constando del corpo del delitto è vano ed irrito l'esame dei 24 testimonii, perche depongono di cose udite e perche sono laici che parlano contro al cardinale il quale puo portare un numero grande di testimonii fuor d'ogni dubbio............ In quanto all' assassinio commesso nell' isola di Corsica, diremo che non consta del corpo del delitto ma che neppure consta della presenza del cardinale.

Ora esaminiamo le cose imputategli dopo l'assunzione al cardinalato. Lo accusano di aver mandato a Napoli del denaro per far uccidere Domenico de' Massimi; furono interrogati due testimonii e negarono; torturati poi confessarono; ma sembra più verisimile la prima negazione..... questi due poi sono vilissimi et poveri et non atti a deporre contro un cardinale.....

Lo accusano di aver gettato a terra certo Fumante e di averlo ucciso; mà l'unico testimonio è stato convinto di falsità ed i medici hanno detto che il Fumante era morto in altro modo......

Non lo si puo accusar della sentenza contro all 'abbate Nanni essendo questi giudicato da quattro giudici nominati dal Papa Paolo IV, ne della morte, essendo egli in quel momento assente da Roma.... Ne

sembra che tutto ciò sia stato patto o procurato dal card. Carafa per infiammare il Papa alla guerra, giache il Nanni era ben noto per esser spia doppia, già eran carcerati i card. di Santa Fiora e Camillo Colonna ed il Papa già era del tutto irato contro all' Imperatore Carlo quinto.

Or restano a vedersi le accuse mosse contro al cardinale dal fisco circa la guerra e la pace....

Prima di tutto e certo che il Papa puo dichiarare la guerra a chiunque per difendere i diritti ecclesiastici e se un cardinale è legato per giuramento di fedeltà a quel principe deve esser liberato dal giuramento. Ne parlar si deve della giustizia delle cagioni della guerra, il Papa non potendo esser giudicato ne da tutti i popoli ne da tutti i Rè. Di più si puo dire ch' era guerra di difesa perche l'ingiuria in certi casi val quanto l'offesa.

Fin dal principio poi della sua elezione, Paolo 4° conobbe dei fatti e degl' intrighi dei partigiani dell' Imperatore che l'indussero a far carcerare alcuni cardinali ed a occupare le terre dei Colonnesi. Dietro il qual fatto, il Vicere di Napoli avendo riunite molte truppe ai confini pontificii, dovette il Papa prepararsi alla difesa, ed in tal caso, l'offesa non è altro che una difesa.

Aggiungiamo a tutto ciò che fino da prima Paolo 4° era poco accetto a Carlo V° il quale gl'aveva ricusato l'arcivescovado di Napoli ed altre varie cose, ed è noto, che il cardinal Caraffa (ora Paolo 4°), consigliò al Papa Paolo 3° d'invadere il Regno di Napoli mentre sorgevano le sedizioni ai tempi di Pietro di Toledo. Tutto ciò come si vede non puossi imputare al card. Carlo Caraffa mentre eran tutte cose nate e cagionate per opera altrui....... Tutto ciò si conferma dal fatto che crediamo noto a tutti che il Papa fin dal principio del suo Pontificato, anche apertamente, si mostrava disposto alla guerra contro all' Imperatore et Rè Catholico, e lo diceva apertamente. Dunque non puossi ammettere quel che dice il Fisco, che il card. Carlo fu promotore di quella guerra mentre indipendentemente da lui troviamo la cagione della medesima e la lega fatta dal Papa.

Lo accusano poi di aver impedito la Pace trà l'imperatore e la Francia quando fu mandato per legato dal Papa in Francia, ingannando cosi il suo committente. Noi respondiamo che fece tutto per ordine del Papa, il quala voleva la Pace senza dubbio, ma vedendo che con quel mezzo nulla poteva ottenere, ingiunse al card. Carlo di tentar la via della guerra. Ed il Papa fin quando spedi il card. Carlo aveva in mente la continuazione della guerra, imperoche allora appunto diede il castello ed il titolo di Paliano a Giovanni Caraffa ravvivando cosi una delle più forti cagioni della guerra.... Colla pace poi non poteva ottenere quel che voleva, ossia lo stato di Siena ed i beni dei Colonnesi, mentre tutto ciò lo poteva avere colla continuazione della guerra. Si vede che tale era la mente del Papa dalla relazione che porto dalla Francia Annibale Rucellai, tutta relativa alla guerra ed alla rottura della tregua; di che certo non si sarebbe parlato cosi apertamente se fosse stato contrario alla volontà del Papa...... Fu richiamato allora il card. di Pisa, e Caraffa rimase in Francia, e tutto ciò che ivi fece, anche riguardo alla flotta turca tutto lo fece per ordine del Papa...... In quanto all' accusa che la pace sia stata fatta senza il consenso del Papa.... il fisco vuole che vi sia delitto di lesa, maestà. Mà prima di tutto, quel che si dice ch'il cardinale non notificò al Papa la pace fatta, essendo una semplice negativa è poco probabile e tutte le presunzioni sono in questo caso favorevoli al

cardinale. Ma anzi diciamo che il card. pote firmare siffatta capitolazione senza notificarla perche fatta coll' autorità concessagli dal Papa, autorità che si trova nelle lettere stesse di Paolo 4°, autorità molto accresciuta in quei giorni pei felici risultati della negoziazione a lui affidata. Ma ammettendo pure che vi sia stato inganno, è stato un inganno lodevole e felice, etc.

(Borghesiana, Ms. I, p. 130.)

N° 107.

Lettre originale écrite par le cardinal Carafa de sa prison du château Saint-Ange, à Marc-Antoine Borghèse, son avocat, le 3 *décembre* 1560. *La signature, avec la formule qui précède, est seule de la main du cardinal. Au revers de la lettre, on voit encore le sceau de cire rouge. La suscription est ainsi conçue :*

Al molto magnifico et excellente Signore, come patre, il Signor Marc' Antonio Borghesi.

Molto magnifico et eccellente Signore. V. S. vede per che strada si cammina nelle cose mie, per il che havendo io reposto la maggior parte delle mie speranze in lei, la prego quanto posso di core che le piaccia insieme con questi altri Signori proveder et aiutar la causa in tutto quello che sarà possibile, informando li cardinali et mostrandoli che questo è un voler ci tagliar la strada delle defensioni, et supplicar ancora S. S[ta] che voglia intender bene questa cosa ne sopportar che siamo aggravati di questa sorte, come le dirà più largamento il portator di questa al quale rimettendomi nel resto baso a V. S. le mani.

Di Castel S[to] Angelo li III di Dicembre LX.

Figlio che lo ama,
Il Car. Carafa.

(Borghesiana, Ms. IV, 76, pag. 589).

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Coulommiers. — Typ. Paul BRODARD.

COULOMMIERS. — TYPOGRAPHIE PAUL BRODARD.

